TABLEAU
DE
LA POLOGNE
ANCIENNE ET MODERNE,

SOUS LES RAPPORTS GÉOGRAPHIQUES, STATISTIQUES, GÉOLOGIQUES, POLITIQUES, MORAUX, HISTORIQUES, LÉGISLATIFS, SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES,

PUBLIÉ EN UN VOLUME

PAR MALTE-BRUN.

NOUVELLE ÉDITION,

ENTIÈREMENT REFONDUE, AUGMENTÉE ET ORNÉE DE CARTES;

PAR LEONARD CHODZKO,

Ancien élève de l'Université de Wilna; membre de l'Académie royale de Nancy; de la Société Philotechnique; de celle de Géographie; de la Société française de Statistique universelle de Paris; auteur de l'Histoire des Légions polonaises sous la République et le Consulat français.

TOME SECOND.

ASTOR LIBRARY NEW-YORK

PARIS,
AIMÉ-ANDRÉ, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
QUAI MALAQUAIS, N° 13.
BRUXELLES, A LA LIBRAIRIE PARISIENNE,
RUE DE LA MADELEINE, N° 438.
1830.

Tableau de la Pologne ancienne et moderne.

TOME II.

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER,
RUE DE SEINE, N° 14.

CARTE GÉNÉRALE DE L'ÉTAT DE
LA POLOGNE
Depuis l'année 1815
Dressée d'après les Cartes Polonaises
de Joachim LELEWEL,
par Léonard Chodźko.
I. Rugen
Stettin
BERLIN
POMÉRANIE
Dantzic
Marienwerder
Bydgosz ou Bromberg
Thorn
Posen
POSEN
Kalisz
Breslau
SILÉSIE
R.me DE SAXE
DRESDE
R.me DE BOHÊME
PRAGUE
KRAKOVIE
Olkusz
Miechow
Kielce
Lenczyca
Ploçk
WARSOVIE
Kourek
Danube
VIENNE
ROYAUME DE
Ofen
Pest
Milles de Pologne de 15 au degré
5 10 15 30
Lieues de France de 25 au degré

TABLEAU
DE LA POLOGNE
ANCIENNE ET MODERNE.

PRÉCIS
RAPIDE DE L'HISTOIRE DE POLOGNE.

« We and the Poles have, indeed, for many years, been the only two kingdoms, in which monarchical power and popular liberty have all along been happily united.

« Laurent-Grimald GOSLICKI's, *the acc. Senator. Done into english by* OLDISWATH. »

DE temps immémorial, le vaste pays situé entre la mer Baltique et la mer Noire fut occupé par les Slaves; mais, envahi à diverses époques par les Scythes, les Sarmates, les Goths, les Huns, les Gépides, les Avares, et autres peuplades, il changea aussi souvent de nom que les Slaves changeaient de maîtres. Lorsque, après des siècles d'esclavage, ces derniers reconquirent leur indépendance, ils se subdivisèrent en diverses branches, dont voici les principales :

A l'occident : les Vinides entre l'Elbe et l'Oder, jusque vers la mer Baltique, où les Obotrites et les Lutiques s'établirent; les Serbes sur la Sâle; près des sources de l'Elbe, les Bohèmes, qui, après avoir adopté le christianisme, commencèrent à étendre leurs conquêtes en Silésie, en Moravie et dans la Chrobatie ou Kroatie.

Au midi : la Chrobatie-Blanche ou Grande, située dans les environs des Karpates, dont les peuplades s'étendirent jusque vers les côtes de la mer Adriatique, et devinrent Kroates ou Dalmates. La Pannonie fut envahie par les Magiares ou Hongrois, qui y fondèrent leur royaume. Les Boulgares occupèrent aussi une partie de cette contrée; mais ils adoptèrent bientôt la langue slave, et se fondirent dans la population primitive.

Au nord et à l'orient : un peuple originaire de la Suède, appelé, vers la fin du neuvième siècle, par la ville de Novogorod, vint étendre ses conquêtes dans les environs; ce furent les Varègues ou Russiens. Ils envahirent bientôt toute l'étendue du pays, depuis Novogorod jusqu'à Kiiow, et poussèrent leurs victoires jusqu'en Chrobatie-Rouge (Czerwiensk), dans le voisinage des Karpates. Les nations conquises par eux prirent leur nom, mais sans abandonner leur langue, car les Russiens adoptèrent celle des Slaves, avec lesquels ils n'ont formé depuis lors qu'un même peuple. En acceptant la re-

ligion chrétienne, cette partie des Slaves suivit le rit grec.

Au milieu de tous ces peuples, dans les environs de la Wistule, s'étendaient les nations Léchites : c'étaient les Poméraniens, sur la mer Baltique; les Mazoviens vers l'orient; vers le midi les Kuïaviens, les Lenczyçaniens, les Siéradiens et les Krakoviens; enfin, les Polonais au centre. Les Poméraniens possédaient plusieurs villes commerçantes; leur duc Ismar se fit connaître dans une guerre navale contre les Danois. Krakus et Wanda ont régné chez les Krakoviens, comme l'attestent leurs monumens et les traditions du pays. Les Polonais fondèrent plusieurs villes, telles que Posen, Gnèzne et Kruswiça, où régnèrent les Leszeks et les Popiels.

Telle fut la situation des peuples slaves jusqu'aux neuvième et dixième siècles, où l'histoire de ces contrées devient moins obscure. Sans nous arrêter aux traditions fabuleuses antérieures à ces siècles, nous commencerons notre récit à l'époque où les petites nations Léchites, pressées d'un côté par les conquêtes des Russiens, et de l'autre par les envahissemens des Bohèmes, ou plutôt de leurs maîtres, les Allemands, sentirent la nécessité de joindre leurs forces, pour former un État compact et capable de résister à des voisins aussi formidables. Pour accomplir cette union il fallut devenir con-

quérant : et tel est aussi le caractère de la première époque de l'histoire de la Pologne, dont nous allons retracer les principaux événemens en suivant le système et la narration du savant historien moderne Joachim Lelewel, et en puisant dans d'autres sources également recommandables.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

POLOGNE CONQUÉRANTE.

DE 860 A 1139.

(279 ans).

Dynastie des Piasts. — Monarchie absolue.

ZIÉMOWIT (860-891), chef militaire sous le dernier Popiel, fils de Piast, simple cultivateur, ce qui n'est pas surprenant chez un peuple agricole, parvint au trône de Pologne vers 860. Il agrandit son territoire par la conquête; ses successeurs, LESZEK (892-921) et ZIÉMOMYSL (922-962), suivirent son exemple, et un de ses petits-fils, MIÉCZYSLAS Ier (964-992), régnait déjà sur les Polonais, les Lenczyçaniens et les Mazoviens: les Bohèmes et les Russiens étaient alors ses voisins.

A cette époque, les empereurs d'Occident se servaient du christianisme pour étendre leur pouvoir dans ces contrées, et les guerres des peuples slaves pour défendre leur religion, avaient encore un

autre but, le maintien de leur indépendance. Les Empereurs instituaient des marquisats pour veiller sur leurs conquêtes, et souvent la nomination d'un évêque devançait leurs envahissemens. Déjà ceux des Germains ou Allemands atteignaient les frontières de Pologne; un Bohème, nommé Jordan, avait été institué évêque de ce pays, et Miéczyslas n'eut d'autre alternative que d'embrasser le christianisme; ce qu'il fit vers la fin du dixième siècle, en 965. Il épousa Dombrowka, princesse de Bohème, et, assisté par saint Adalbert ou Albert, évêque de Prague, il convertit bientôt ses peuples. Le clergé, tout-puissant alors, réduisit l'autorité du souverain à celle d'un simple marquis, comte, ou tout au plus duc, membre de l'empire germanique. Il payait un tribut et assistait l'empereur dans ses guerres. A sa mort, Miéczyslas partagea ses Etats entre plusieurs de ses fils, dont l'aîné, Boleslas Ier (992-1025), impatient du joug qui pesait sur sa patrie, résolut de l'en délivrer. Pour augmenter son pouvoir, il occupa de force le territoire échu à ses frères, et lorsque ceux-ci eurent appelé les étrangers à leur secours, il conquit sur les Bohèmes la Silésie et Krakovie, avec tout le pays qui avoisine les Karpates. La puissance et la gloire militaire de Boleslas-le-Grand retentit en Allemagne. L'Empereur Othon III étant venu à Guèzne en l'an 1000, pour y visiter la relique de saint Adalbert que les Prus-

siens, alors païens encore, venaient d'assassiner, et dont Boleslas avait racheté les dépouilles mortelles, fut si frappé des richesses et de la puissance de ce prince, qu'il perdit l'espoir de le garder comme vassal; il préféra s'en faire un allié. Par un traité conclu à Gnèzne et confirmé par le pape, Boleslas, délivré de cette obéissance envers les empereurs, fut reconnu roi de Pologne et ami de l'Empire. La flèche de saint Maurice enchâssée dans une lance, relique que l'Empereur offrit au nouveau roi, devint la marque de sa dignité, et son sceptre royal. Cependant l'alliance des deux monarques cessa à la mort d'Othon. Dans la guerre que fit Boleslas à l'empereur Henri II, il envahit la Lusace, la Servie, la Bohème et la Moravie; il poussa même ses victoires jusqu'aux sources de la Sâle et jusqu'en Bavière. La paix de Budissin (Bautzen) termina cette guerre en 1018. Boleslas rendit à l'Empereur la Bohème et la Servie, mais il garda la Moravie et la Lusace Henri : fut même forcé de lui prêter le secours de ses armes dans la guerre qu'il entreprit contre la Russie. C'étaient les discordes entre les fils de Wladimir qui l'appelaient de ce côté. Un fait mémorable signala cette expédition. A la prise de Kiiow, Boleslas avait ébrèché, sur la porte de cette capitale, un sabre qu'il avait reçu de l'empereur Othon. Ce sabre, déposé dès lors dans le trésor du royaume, servit de marque distinctive à tous

ses successeurs : les rois de Pologne l'attachaient à leur côté le jour de leur couronnement.

Boleslas fut un grand roi ; il est le vrai fondateur du royaume de Pologne. Par ses efforts, ses talens, sa justice et sa gloire, il rallia à son sceptre tous les peuples Léchites : les Polonais, les Mazoviens, les Krakoviens et les Silésiens, ne formèrent désormais qu'une même nation. L'Etat qu'il fonda devint dès lors formidable par son étendue et par ses institutions. Maître absolu, et par son caractère, et par le droit de conquête, il était le chef militaire et le juge suprême de son royaume. Il le partagea en districts dont chacun avait son château-fort qui servait à la fois de refuge aux habitans des environs, et de point de défense contre les tentatives de l'ennemi. Le castellan administrait le district durant la paix, et conduisait à la guerre le peuple soumis à sa juridiction. Tous les habitans étaient obligés de porter les armes. Ceux qui étaient assez riches pour avoir des chevaux et un équipement de bataille, devenaient nobles ; les pauvres formaient l'infanterie : c'était là la seule distinction qui existât parmi les citoyens. Les prisonniers de guerre étaient seuls esclaves, mais pendant la guerre seulement, car à la paix on leur abandonnait habituellement la culture des terres en friche, et en devenant paysans ils recouvraient leur liberté. Pour augmenter la population du pays, Boleslas engagea

les étrangers à s'y établir. La civilisation fit, sous son règne, des progrès rapides : il établit plusieurs écoles, et il créa cinq nouveaux évêchés en Pologne. Avant de mourir il se fit sacrer roi de Pologne, d'après le rite chrétien, par les évêques du pays, et sans attendre la permission du pape. Il mourut en 1025. Les Polonais l'honorent du nom de *Chrobry* (brave) ou de grand.

Nous passerons sans nous arrêter sur les règnes de MIÉCZYSLAS II (1025-1034), l'indolent fils de Boleslas, et de son petit-fils KASIMIR Ier (1034-1058) qui restaura la Pologne après les maux que lui avait fait subir la faiblesse du gouvernement de Miéczyslas et l'interrègne qui suivit sa mort. BOLESLAS II, *le Hardi* (1058-1080), arrière-petit-fils de Boleslas-le-Grand, succéda à son père Kasimir. Vainqueur des Bohèmes, des Russiens et des Hongrois, il installa Wladislas sur le trône de ces derniers. Il reconquit la Chrobatie-Rouge sur les Grands-Ducs de Kiiovie ; mais ayant assassiné peu de temps après Stanislas, évêque de Krakovie, il fut forcé d'abandonner le trône, pour fuir devant l'anathème qu'avait lancé contre lui le souverain pontife (Grégoire VII), tout-puissant dans ces siècles. Quelques historiens disent que ce furent les admonitions du saint évêque, contre le libertinage du roi, et ses abus de pouvoir, qui lui méritèrent le martyre. Une ancienne chronique, nouvellement découverte et publiée à

Warsovie, paraît prouver, au contraire, que la trahison de Stanislas et ses machinations avec les Bohèmes furent la cause de sa mort. Il serait bizarre qu'un traître à sa patrie fût reconnu son patron et son intercesseur auprès de la Divinité; car Stanislas, canonisé par les papes, et élevé au rang des saints patrons de la Pologne, fut constamment invoqué, dans les siècles postérieurs, par la piété nationale. Boleslas mourut en exil: on avança les jours de son fils Miéczyslas, et l'oncle de ce dernier, le fainéant WLADISLAS Ier, HERMAN (1080-1082) occupa le trône. Il confia l'administration de l'État à un de ses favoris, Siéciech, qu'il nomma palatin ou chef de l'armée. Telle fut l'origine de ce pouvoir que s'arrogèrent, par la suite, les palatins; car les douze palatins, au huitième siècle, dont plusieurs chroniqueurs nous entretiennent, peuvent être rangés parmi les contes que repousse la critique historique. BOLESLAS III, *Bouche-de-Travers* (1102-1139), fils de Wladislas, fut le dernier de cette époque de conquêtes. Il vainquit les Poméraniens rebelles, et les engagea à accepter le christianisme, en diminuant le tribut annuel qu'ils lui payaient, leur faisant ainsi trouver douce cette nouvelle croyance. Othon, évêque de Bamberg et confesseur de la femme de Boleslas, fut mis à la tête des missionnaires polonais. Une circonstance assez singulière, arrivée de nos jours, va nous mon-

trer comment le gouvernement prussien fait mentir l'histoire là où il s'agit de son intérêt. En 1824 un grand jubilé fut ouvert en Poméranie, pour célébrer le septième anniversaire de l'introduction du christianisme dans ce pays. Cette solennité donna lieu à la publication de plusieurs écrits en vers et en prose, qui avaient pour objet l'histoire de la conversion des Poméraniens: dans ces écrits on ne dit presque rien ni de Boleslas ni du clergé polonais. On représente l'évêque Othon comme le seul apôtre de cette mission : on oublie qu'il n'était qu'un envoyé de Boleslas, et que c'est plutôt à Boleslas et au clergé polonais que la génération actuelle doit les premières instructions religieuses. Il n'y a pas une seule source historique où cette vérité ne se trouve reproduite avec clarté; et cependant elles sont toutes rejetées. Après avoir introduit le christianisme dans ses États, Boleslas poussa ses victoires jusque chez les Lutiques. Sur son lit de mort, ce roi partagea l'empire entre ses quatre fils, Wladislas, Boleslas, Miéczyslas et Henri; le cadet seul, cinquième fils de Boleslas III, Kasimir, n'obtint rien pour le moment.

Passons à la deuxième époque.

DEUXIÈME ÉPOQUE.

LA LÉCHIE EN PARTAGE.

DE 1139 A 1333.

(194 ans.)

Dynastie des Piasts.—Monarchie aristocratique.

PLUS de deux siècles de conquêtes avaient rendu la Pologne si vaste, qu'outre le duché de Pologne proprement dit, dont Boleslas disposa en faveur de son troisième fils, Miéczyslas, il put encore laisser à Henri le duché de Sandomir, à Boleslas-le-Frisé la Mazovie et la Kuïavie, et à WLADISLAS II (1139-1148), la Poméranie, la Silésie, Lenczyça, Siéradie et Krakovie. Ce dernier obtint à la fois la suzeraineté sur ses frères mineurs; c'était donc la Léchie ressuscitée, à l'exception que cette fois elle reconnaissait une suzeraineté commune. Wladislas, encouragé par sa femme, Agnès d'Allemagne, voulut, à l'exemple de Boleslas-le-Grand, déshériter ses frères; il les assiégea dans Posen; mais battu par les grands, qui, d'accord avec le clergé, se décla-

rèrent pour les jeunes princes, il fut forcé de se retirer en Allemagne. L'empereur Frédéric-Barberousse, imploré par lui, envahit la Léchie, et obtint, par un traité conclu en 1157, que la Silésie serait concédée aux fils de Wladislas, qui, à leur tour, se désisteraient de tous leurs droits à la couronne de Pologne. C'est l'origine de la séparation de la Silésie, qui, germanisée par ses princes, ne rentra plus sous la domination de la mère-patrie.

La couronne de Wladislas fut offerte par les grands à son frère puîné, BOLESLAS IV, *le Frisé* (1146-1173). C'était le premier pas fait vers l'aristocratie. Déjà les troubles que l'anathème lancé contre Boleslas-le-Hardi, et l'interrègne qui suivit, avaient suscités en Pologne, avaient augmenté l'autorité des évêques, des palatins, des castellans, et autres grands de l'Empire; ils profitèrent plus habilement encore de la discorde qui naquit, dans la suite, parmi cette multitude de petits princes avides de suffrages, et jaloux de dominer leurs compétiteurs.

MIÉCZYSLAS III (1173-1177), duc de Pologne, parvint à la couronne après la mort de Boleslas; mais Leszek, fils de ce dernier, hérita de son duché de Mazovie et Kuïavie. Vers la même époque, Henri, duc de Sandomir, succomba dans une guerre contre les Prussiens; son duché fut concédé à Kasimir, dernier fils de Boleslas-Bouche-de-Travers. Plus tard,

ce prince eut aussi en partage la Mazovie; car Leszek mourut sans postérité, et lorsque Miéczyslas, voulant rétablir l'ancien pouvoir des rois, fut déposé du trône par les grands, ceux-ci invitèrent KASIMIR II, surnommé le Juste (1178-1174), à prendre la couronne. Élevé à la royauté par l'autorité de ses sujets, Kasimir dut se ressentir de cette influence. Déjà le nombre des palatinats était considérablement augmenté, car chaque petit prince en avait eu à l'instar de son suzerain. Ils briguaient tous l'autorité. Les évêques se rassemblèrent, en 1180, à Lenczyça, dans un synode général, pour y discuter les moyens de garantir les biens du clergé et ceux des cmétons (paysans), contre la rapacité des grands. Bientôt les uns et les autres, les prélats et les palatins, ainsi que les castellans et autres puissans seigneurs, formèrent un sénat qui demanda à partager la souveraineté du monarque. Il ne pouvait plus, sans leur consentement, ni déclarer la guerre, ni établir une loi, et quelquefois même il dut renoncer à l'exercice de sa suprême judicature. Ce n'est pas tout. Les petits princes, pour gagner les suffrages des grands, partageaient avec eux de vastes terrains, dont les propriétaires primitifs, les cmétons, étaient ainsi livrés à l'autorité d'autres maîtres que le souverain. Ils concédaient aux prélats et aux barons le droit de juridiction dans les mêmes terres; ils les autorisaient à

y élever des châteaux forts, et les affranchissaient des impôts et d'autres redevances publiques, qui retombaient ainsi sur les classes inférieures. On pressent facilement les suites de toutes ces concessions.

Kasimir II mourut en 1194. LESZEK Ier, *le Blanc* (1205-1227), son fils, et Miéczyslas, qui renouvela ses justes prétentions, se disputèrent longtemps la couronne. Enfin Miéczyslas-le-Vieux mourut en 1202, et Leszek, éconduit de nouveau, fut forcé de céder ses droits à Wladislas III, fils de Miéczyslas, que protégeait le puissant palatin de Krakovie, Nicolas. Ce n'est qu'après la mort du palatin que Wladislas, voyant l'attachement de toute la nation pour Leszek, lui céda généreusement la couronne, et se retira dans son duché de Pologne, qu'il légua à ses descendans. Ainsi les deux lignes aînées de la dynastie des Piasts, celles de Silésie et de Pologne, furent repoussées de la royauté, qui devint le patrimoine de la branche cadette.

Leszek-le-Blanc, qui à son duché de Sandomir réunit ainsi la suzeraineté sur le reste de la Léchie, ne garda pour lui que Krakovie, Sandomir et la Poméranie; il céda, à son frère Conrad, la Mazovie, la Kuïavie, Siéradie et Lenczyça. La Pologne et la Silésie formèrent aussi des fiefs séparés.

A cette époque, les successeurs de Yaroslaf-le-Grand, plus nombreux encore que ceux de Boles-

las, en Pologne, partagèrent entre eux la Russie, et y formèrent une multitude de petites principautés, quoique, à vrai dire, la Russie ancienne n'ait jamais été constituée en un seul pays; car en 972 elle fut partagée; en 1015, Wladimir la divisa de nouveau; et Yaroslaf, qui la morcela définitivement, ne fit que suivre l'exemple de ses ancêtres. Ainsi Polock, Smolensk, Czerniéchow, Wlodzimierz, Halicz, et bien d'autres territoires, devinrent indépendans. Les souverains de Wladimir (sur la Klazma) prirent, depuis la seconde moitié du douzième siècle, le titre de grands-ducs ou grands princes, et abaissèrent ainsi l'autorité des grands ducs de Kiiovie. Karamzine observe qu'il y avait alors quatre grands-duchés qu'aucun lien n'unissait entre eux. Les ducs de Halicz en profitèrent aussi pour se soustraire à la suzeraineté de ces derniers. Mais bientôt une guerre civile s'alluma parmi les Haliciens. Deux descendans de Yaroslaf se disputaient le trône. Les diverses factions appelèrent à leur secours les Polonais et les Hongrois. Kasimir II protégea Roman, son petit-fils, et fils de Mstislaf II, duc de Kiiovie; il parvint à lui assurer la couronne. Mais Roman, aussi ingrat envers son protecteur que cruel envers ses sujets, déclara bientôt la guerre au fils de son bienfaiteur, à Leszek-le-Blanc, quand celui-ci n'était encore que duc de Sandomir. Il fut vaincu et

tué dans la bataille de Zawichost. Leszek voulut alors assurer le trône de Halicz à Daniel, fils de Roman, encore mineur; mais, dans l'impuissance d'accomplir son dessein, il y plaça Salomée, sa fille, en la mariant à Coloman, prince hongrois, qui fut couronné roi de Halicz. Le règne de Coloman ne fut pas de longue durée. En persécutant la religion grecque, il se fit détester de ses sujets à un tel point, qu'ils invoquèrent de nouveau le secours de Leszek. Mstislaf, duc de Smolensk, appelé par ce dernier, vint de Novogorod-la-Grande à Halicz, chassa les Hongrois, et rendit la couronne à Daniel, qui venait d'atteindre sa majorité. C'est sur les titres de Coloman, que, six siècles plus tard, les empereurs d'Allemagne, en leur qualité de rois de Hongrie, fondèrent leurs droits à la Halicie (Gallicie).

Leszek ne fut pas moins inquiété du côté de la mer Baltique. Les Danois, alors tout-puissans sur cette mer, poussèrent leurs conquêtes jusqu'à Dantzig. Heureusement ils rencontrèrent enfin un brave qui résista à leurs entreprises, et revendiqua sur eux la Poméranie; c'était Swientopelk. Porté par sa vaillance au commandement des Poméraniens, il eut l'ambition de se rendre indépendant de la Léchie. Pour le ramener à ses devoirs, Leszek convoqua un congrès à Gonzawa. Swientopelk y vint aussi, mais en traître. Il surprend

Leszek dans le bain, et veut l'enlever ; ne pouvant y réussir, il l'assassine, et consolide ainsi son indépendance comme duc de Poméranie à Dantzig.

Vers la même époque, Conrad, duc de Mazovie, frère de Leszek, aussi violent que celui-ci était doux, tua son palatin Christien, guerrier vaillant et la terreur des Prussiens, qui étaient encore barbares et idolâtres. Dès lors, incapable de résister à leurs incursions, il résolut d'appeler à son secours les chevaliers de l'ordre Teutonique, moines chassés de la Terre-Sainte, et qui avaient fait le vœu de combattre les infidèles. Leur grand-maître, Herman Saltza, promit à Conrad de conquérir la Prusse pour lui, et en échange de sa promesse il obtint, pour son ordre, le territoire de Culm avec ses dépendances. En vain le prévoyant Swientopelk avertissait-il Conrad du danger d'établir des intrigans allemands au milieu de la Léchie; les chevaliers furent reçus, et bientôt ils conquirent la Prusse, mais pour eux, et entreprirent d'envahir la Podlaquie et la Lithuanie.

Boleslas V, dit le Pudique ou le Chaste (1227, 1241-1270), était encore mineur quand son père, Leszek fut assassiné. Des deux prétendans à la régence, Conrad, son oncle, l'emporta sur Henri-le-Barbu, duc de Silésie, qui croyait y avoir droit en sa qualité d'aîné de la famille des Piasts. Le règne de Boleslas fut long. C'était un prince fainéant, juge

inique et soldat peureux. Il n'est pas de malheur qui n'atteignit la Léchie sous son règne funeste.

Les Tatars, maîtres de la Russie vers 1240, commencèrent alors leurs incursions en Hongrie et dans la Léchie. Ne rencontrant aucune résistance de la part du pusillanime Boleslas, qui se sauva en Moravie, ils portèrent leurs armes jusque sur l'Oder. Henri-le-Pieux, duc de Silésie, périt dans la bataille de Liegnitz, livrée contre eux dans les mêmes champs où, six siècles plus tard, Blucher gagna son titre de duc de Wahlstadt en combattant les Français. Les Tatars, forcés à la retraite, incendièrent Krakovie, dévastèrent une grande étendue de pays, emportèrent les richesses qu'ils purent rassembler, et enlevèrent même un grand nombre d'habitans qu'ils réduisirent en esclavage.

Aux malheurs dont les guerres étrangères accablaient le pays, la discorde intérieure vint ajouter les siens. Les ducs de Silésie, de Pologne, de Kuïavie, et particulièrement Boleslas-le-Chauve, duc de Liegnitz, le plus remuant de tous, se livraient de fréquens combats (1). Les grands faisaient tourner ces désordres au profit de leur ambition personnelle. La

---

(1) Voici les noms des différens duchés que renfermait la Léchie : Silésie (Szlonsk) centrale, basse et haute, duchés de Liegnitz (Ligniça), de Schweidnitz (Swidniça), de Breslau (Wroçlaw), de Glogau (Glogowa), de Sagan, d'OEls (Olesniça), d'Oppeln (Opawa), de Streitz, de Teschen (Cieszyn), d'Oswie-

jalousie qui fermentait parmi les prélats et les barons, dont les uns possédaient des privilèges plus étendus que les autres, augmentait l'embarras des princes. Ceux-ci, en accordant de nombreux privilèges, diminuaient leurs revenus, et, forcés à faire des emprunts, donnaient souvent en gage un vaste territoire. C'est ainsi que les environs de l'Oder, près de l'embouchure de la Warta, Lubusz, Santok, et ce que la Léchie possédait en Lusace, passa à l'Allemagne. Un danger plus grand encore menaçait le pays. Pour encourager les ouvriers allemands et d'autres gens industrieux à venir s'y établir, on leur avait concédé une juridiction allemande, des lois teutoniques, et même le droit d'appeler, en seconde instance, à Magdebourg. Des villes et des villages entiers se peuplaient ainsi complètement d'Allemands, dont les mœurs et les usages se répandaient dans le pays. Bientôt quelques princes appelèrent auprès d'eux des Allemands, adoptèrent leur costume, et commencèrent à parler leur langue. Les grands, pour se distinguer du peuple, suivaient l'exemple de la cour, et les principales villes du pays, comme Posen et Krakovie, commençaient à se servir usuel-

---

cim, de Sévérie, de Zator, etc.; duché de Pologne ou Grande-Pologne; duchés de Poméranie et Dantzig; duché de Sandomir; Krakovie; duchés de Mazovie, de Kuïavie, de Lenczyça, de Siéradie, d'Inowroçlaw, de Brzesc-Kuïawski, de Dobrzyn, de Sochaczew, de Ploçk, de Czersk, de Warsovie.

lement de la langue allemande. Le discrédit des usages nationaux pouvait entraîner la perte de l'indépendance politique : la Silésie en offrit une triste preuve. Heureusement le clergé, qui formait à cette époque la partie la plus éclairée de la nation, veillait sur elle. Admis le premier à participer aux pouvoirs politiques, il n'était pas disposé à perdre sa haute position dans l'État. Il employa donc toute son influence dans les écoles pour sauver la langue nationale : la langue allemande y fut prohibée ; l'histoire du pays, écrite en latin, fut enseignée aux élèves en langue polonaise ; et ainsi, par les soins des évêques, la Léchie évita de devenir allemande.

La fin du règne de Boleslas (1264) est remarquable par la conquête de la Podlaquie. Elle eut lieu à la suite des guerres que les chevaliers Teutoniques allumèrent dans ces contrées. Ils avaient prêché une croisade pour les aider à conquérir le reste de la Prusse, la Lithuanie et la Podlaquie. Mendog ou Mindowe, duc de Lithuanie, adopta le christianisme, dans l'espoir que le pape arrêterait les exploits de cet ordre guerrier. De son côté, Daniel, roi de Halicie, promit de réunir les deux rites, grec et romain, pour s'assurer le secours de sa Sainteté contre les Tatars. Le seul Swientopelk, duc de Dantzig, combattit vaillamment et sans s'humilier, les chevaliers et leurs croisés. Bien-

tôt Mindowe abandonna le christianisme, et Daniel ne songea plus à tenir sa promesse, quand ils s'aperçurent que les chevaliers et leurs croisés respectaient peu l'autorité du saint-siège, dont la protection devenait ainsi inutile. Heureusement la conquête de la Podlaquie couvrit la Léchie contre les Lithuaniens, et une grande victoire qu'elle remporta, en 1266, contre les Russiens, lui assura une parfaite tranquillité de ce côté.

Leszek II, *le Noir* (1279-1289), duc de Siéradie, succéda à son oncle Boleslas, qui mourut sans postérité.

A sa mort, Leszek laissa la Léchie dans la plus grande confusion. Wladislas-Lokiétek, ou le Bref, son frère, était son héritier légitime, mais il fut forcé de s'enfuir devant Henri *le Probe*, duc de Breslau, fort de l'assistance des Krakoviens. Henri mourut bientôt après, en léguant le trône à Przémyslas (1290-1296), duc de Pologne : en attendant, Griffine de Russie, femme de Leszek-le-Noir, produisit un faux testament de son époux, qui appelait au trône les rois de Bohème. Aussitôt Wenceslas, roi de ce pays, se mit au rang des prétendans, mais Przémyslas était heureusement assez fort pour le repousser. Il venait d'hériter de la Poméranie et de Dantzig, à la mort de Mestwin, fils de Swientopelk, et avec cet appui il triompha de ses compétiteurs. Les évêques s'assemblèrent à

Gnèzne en 1295, et le proclamèrent roi; mais il ne jouit que quelques mois du trône, et mourut assassiné par les marquis de Brandebourg. Par sa mort, Wladislas-Lakiétek devenait héritier de toute la Léchie. Toutefois les Polonais, mécontens de ce prince, appelèrent WENCESLAS (1300-1305), roi de Bohème, gendre de Przémyslas, et le couronnèrent roi de Pologne; leur exemple fut suivi par le reste de la Léchie, et WLADISLAS Ier, Lokiétek (1306-1333), ne parvint à la couronne qu'après la mort de Wenceslas, qui arriva en 1305. Malgré la légitimité de ses droits, ce ne fut que l'épée à la main qu'il put les faire valoir. Les rois de Bohème conservaient le titre de monarques polonais; les habitans du duché de Pologne s'étaient soumis à Henri de Glogau; les chevaliers Teutoniques, toujours traîtres envers leurs maîtres, avaient partagé la principauté de Dantzig avec les ducs de la Poméranie sur-Odérienne, et s'étaient, en outre, approprié le territoire de Michalow, que leur avaient engagé les neveux de Wladislas. Le maire de Krakovie, Albert, Allemand de naissance, suscita une émeute dans cette capitale même. A force de courage et de prudence, Wladislas parvint peu à peu à recouvrer ses droits, surtout lorsque la mort de Henri de Glogau lui eut rendu la Pologne.

Enfin maître de la Léchie, Wladislas résolut de suivre l'exemple de son prédécesseur, Boleslas-

le-Grand, en se faisant couronner roi de Pologne, ce qui ent lieu à Krakovie en 1319. Les formes du cérémonial suivi dans cette solennité furent constamment observées dans la suite, et l'archevêque de Gnèzne, qui avait posé le diadème sur le front de Wladislas, acquit ainsi le droit de couronner ses successeurs. L'aigle blanc sur un bouclier rouge, qui ornait le trône de Wladislas, fut désormais l'écusson national.

Ces jours de fêtes furent troublés par un événement malheureux pour le pays. La Silésie, hostile pour Wladislas, venait de se soumettre aux rois de Bohème en leur qualité d'ayant-droit au trône de Pologne; les ducs de Mazovie même se reconnurent leurs vassaux. Le royaume de Wladislas ne consistait donc que dans le reste de la Léchie, mais son génie y trouva de quoi fonder un puissant État. Pour remédier au funeste partage consommé entre les fils de Boleslas III, Wladislas rendit l'unité à la Léchie, la reconstitua en royaume de Pologne, et jeta les bases de la splendeur dont ce royaume jouit dans les siècles suivans. Pour réussir dans ses projets, il lui fallut abaisser l'autorité des grands, déjà transformée, par les privilèges particuliers, en oligarchie aristocratique. C'est ce qu'il fit en appelant toute la noblesse, (c'est-à-dire toute sa milice, car *miles* et *nobilis* étaient synonymes) à participer aux prérogatives des grands.

Il anéantit la plupart des privilèges de ceux-ci; les obligea tous, excepté le clergé, à payer un impôt égal, et, pour mettre la dernière main à son ouvrage, il convoqua, en 1331, une assemblée générale à Chenciny. C'est la première diète législative de Pologne. Les prélats, les barons, dont huit palatins, et les nobles, s'assemblèrent dans une chambre, sous la présidence du roi. Plus nombreux, quoique plus nouvellement admis, les nobles devaient bientôt neutraliser l'autorité des grands, car l'aristocratie n'avait point, comme en Angleterre, une chambre à part qui pût opposer son *veto*. De cette époque date en effet l'influence de la noblesse. Elle formait alors le corps de la nation: il y avait, à la vérité, deux autres classes du peuple, mais la prudence ne permettait pas de les faire participer aux pouvoirs politiques; car l'une, les habitans des villes, quoique puissante par ses richesses, était composée d'étrangers, en général d'Allemands attachés à leurs lois teutoniques; et l'autre, les Cmétous (paysans), quoique libre, vivait, à certain égard, sous la dépendance de la noblesse dont elle tenait les terres. Les nobles seuls pouvaient donc représenter avec indépendance la nation. D'ailleurs, dans un pays plat, sans défense naturelle, et continuellement menacé par ses voisins, il fallait intéresser les habitans à le protéger et à le défendre, par une perspective de gloire et de privilèges.

Wladislas avait soixante-dix ans quand, de la diète de Chenciny, il monta à cheval pour combattre le plus acharné de ses ennemis, l'ordre des chevaliers Teutoniques, qui depuis plusieurs années préparait cette guerre par une alliance avec la Bohème et les marquis de Brandebourg. Le roi de Pologne conclut à son tour avec la Lithuanie, en 1325, un traité d'alliance offensive et défensive contre cet ennemi commun. Gédymin était alors grand-duc de Lithuanie, et souverain de la plupart des principautés russiennes, le seul grand-duché de Moscou et le royaume de Halicie exceptés. Ce dernier devint alors l'héritage de Boleslas, duc de Mazovie. Gédymin donna sa fille Anne-Aldone en mariage à Kasimir, fils de Wladislas, rendit la liberté à vingt mille prisonniers de guerre polonais, et promit un secours contre l'ordre Teutonique. En 1331, la bataille de Plowce termina cette guerre. Les chevaliers y perdirent vingt mille hommes. Wladislas mourut deux ans après en laissant ses instructions à ses fils : « Si vous mettez, leur dit-il, « quelque intérêt à votre honneur et à votre répu- « tation, prenez garde de rien céder aux chevaliers « de l'ordre Teutonique et aux marquis de Bran- « debourg. Formez la résolution de vous ensevelir « sous les ruines de votre trône, plutôt que de leur « abandonner cette portion de votre héritage qu'ils « possèdent, et dont vous êtes responsables envers

« votre peuple et envers vos enfans. Ne laissez pas à « vos successeurs un tel exemple de lâcheté, qui suf- « firait pour ternir toutes vos vertus et la splendeur « du plus beau règne. Punissez les perfides; et, plus « heureux que votre père, chassez-les d'un royaume « où la pitié leur ouvrit un asile; car ils se sont souil- « lés de l'ingratitude la plus noire. » Ces paroles prophétiques peuvent servir de réponse aux manifestes publiés par la Prusse lors des partages; et sous ce rapport elles méritent d'être recueillies.

TROISIÈME ÉPOQUE.

POLOGNE FLORISSANTE.

DE 1333 A 1587.

(254 ans.)

Dynastie des Jagellons. — Monarchie consentie et tempérée par la loi.

Le quatorzième siècle vit cesser en Europe la féodalité proprement dite, et sur ses ruines s'élevait presque partout la monarchie avec des régimes divers. La Pologne, qui, bien qu'elle eût conservé son allodialité barbare, avait cependant imité l'Europe dans le partage du royaume en plusieurs principautés ou fiefs, et dans la concession des privilèges particuliers, suivit aussi son exemple en rétablissant, presqu'à la même époque, l'unité monarchique dans ses États. De ce moment date sa puissance et cette splendeur qui dura plus de deux siècles et demi.

Kasimir (1333 — 1370), fils de Wladislas, fut un aussi grand roi que son père. Pour asseoir sur

des bases solides la grandeur future de sa patrie, il s'attacha à conserver la paix avec ses voisins. C'est dans ce but qu'il conclut à Kalisz le traité de 1343, par lequel l'ordre Teutonique lui rendit la Kuïavie et le territoire de Dobrzyn, en conservant la Poméranie de Dantzig, qui prit dès lors le nom de Prusse. Pour obliger les rois de Bohème à se désister de leurs prétentions à la couronne de Pologne et au duché de Mazovie, Kasimir leur céda à jamais la Silésie. Mais ce qu'il perdit d'un côté, il le gagna de l'autre. Boleslas, duc de Halicie (1340), venait de mourir sans postérité. En sa qualité de Piast, Kasimir hérita de son duché, et le réunit à la couronne de Pologne. Les Tatars, qui infestaient cette contrée, furent battus, et la Podolie avec la Wolhynie furent arrachées de leurs mains et incorporées à la Pologne. Kasimir n'eut pas le même bonheur dans son expédition contre les Walaques, qui formaient une partie de la population du duché de Halicie. Il lui fallut, en outre, disputer la Wolhynie à Olgerd, grand-duc de Lithuanie, qui, à cette époque, était le plus puissant des potentats du Nord. Les républiques de Pskow et de Novogorod-la-Grande reconnaissaient sa domination; il avait soumis en 1363 les Tatars de Pérékop, et trois fois, en 1368, 1370 et 1373, il vint camper sous les murs de Moskou. Ses conquêtes de ce côté s'étendirent jusqu'à Mojaïsk. Keystut, son frère, un

des plus grands héros de son temps, secondait Olgerd dans ses exploits, et quand l'âge modéra l'ardeur de ces deux princes, leurs fils, Jagellon et Witowd ou Witold, menaient les troupes lithuaniennes à la victoire.

Malgré la terreur que les princes de Lithuanie inspiraient dans ces contrées, le courage n'abandonna point Kasimir. Par le traité qu'il conclut en 1366, Luçk et ses environs furent cédés, en qualité de fiefs, aux parens de Kasimir et d'Olgerd.

La vie privée de ce grand roi n'était pas fort édifiante; il avait plusieurs concubines, mais point d'enfans légitimes. Pour assurer la couronne à son neveu Louis, de la maison d'Anjou, roi de Hongrie, il réunit, en 1339, une assemblée à Krakovie. C'est depuis cette époque que la couronne de Pologne fut reconnue élective; car Wladislas-le-Blanc et les autres ducs de Mazovie avaient des droits légitimes à la succession. A la suite de cette élection, Louis garantit aux Polonais, en 1355, à Offen, de ne jamais faire peser d'impôts arbitraires sur le pays, et reconnut, en outre, l'inamovibilité de plusieurs magistratures.

Kasimir fut législateur: il convoqua une diète à Wisliça en 1347. Un statut universel y fut promulgué en langue latine, et les différentes lois de la Grande et Petite-Pologne réunies en un corps. A l'exemple de son père, qui élevait la petite no-

blesse pour abaisser les grands, Kasimir, autant par esprit de justice que pour rendre à la couronne quelque splendeur, cherchait à s'unir au peuple, et, fort de cette position, à réprimer l'ambition des nobles. Il diminua leurs prérogatives, et circonscrivit le droit de succession à l'héritage des paysans morts sans enfans, de manière à en exclure les seigneurs. Tout paysan maltraité par son maître pouvait vendre ses biens et se retirer où bon lui semblerait. Ces lois de Kasimir, ainsi que beaucoup d'autres, lui méritèrent le surnom de *roi des paysans*, titre plus honorable que celui de *grand* que lui décerna la postérité.

Kasimir s'occupa également des habitans des villes: il institua pour eux, en 1365, des cours supérieures, et interdit l'appel à Magdebourg, que leur accordaient leurs anciennes lois teutoniques. Beaucoup de villes furent relevées par lui, et l'université de Krakovie, illustre, dans la suite, par la protection d'Hedwige et de Jagellon, lui doit sa première fondation. La civilisation fit des progrès rapides sous le règne de Kasimir, et la prospérité et les richesses de son pays se déployèrent surtout lors du mariage de sa petite-fille avec l'empereur Charles IV, qui eut lieu à Krakovie en 1363, et qui rassembla dans cette capitale l'Empereur, les rois de Danemark, de Chypre, et beaucoup d'autres princes et seigneurs étrangers.

Kasimir mourut en 1370. Louis de Hongrie (1370-1382), n'ayant point de fils, voulut assurer l'héritage de la couronne de Pologne à ses filles. Dans ce but, il convoqua une diète à Koszyce en 1374. Il y garantit à la Pologne l'indépendance entière de sa couronne de Hongrie. La noblesse et le clergé consentirent à leur tour à payer annuellement un impôt foncier, à condition qu'il ne pourrait jamais être augmenté sans leur consentement. Louis viola bientôt ses promesses en envahissant la Halicie, qu'il voulait réunir à la Hongrie. Une longue guerre menaçait les deux pays, lorsque Louis mourut, en laissant la couronne de Pologne à sa fille Hedwige d'Anjou. Cette princesse fut couronnée reine en 1384, et bientôt, les armes à la main, elle chassa les Hongrois de la Halicie. Jeune et belle, Hedwige, toute au bonheur de la Pologne, étouffa son amour pour Guillaume, prince d'Autriche, et donna sa main à Jagellon (1386-1434), grand-duc de Lithuanie, qui reçut le baptême sous le nom de Wladislas II, et réunit le grand-duché à la couronne de Pologne. Le 12 février de la même année (1386), il fit son entrée solennelle à Krakovie, et la réunion des deux nations fut alors consommée.

Jagellon savait bien que ses droits à la couronne de Pologne ne reposaient que sur la tête de son épouse ; aussi voulait-il se retirer en Lithuanie. Mais les Polonais, convaincus des avantages qui résulte-

raient de la jonction de ces deux pays, confirmèrent leur premier choix, et maintinrent Jagellon sur le trône. Cette union de deux peuples long-temps ennemis contrariait l'empereur Sigismond et les chevaliers de l'ordre Teutonique, qui mirent tout en œuvre pour la troubler. Ce but leur paraissait d'autant plus facile à atteindre, que Jagellon, ne conservant que la suzeraineté sur la Lithuanie, avait élevé au grand-duché son cousin Witold. Bientôt les chevaliers déclarèrent la guerre; mais ils furent complètement battus, en 1410, dans la bataille de Grunewald. Pour détruire finalement leur puissance, une coopération sincère des Lithuaniens était indispensable. A cet effet, Jagellon rassembla les deux nations en diète générale à Horodlo dans la Petite-Pologne, en 1413. Il y concéda aux boyars lithuaniens les libertés et les privilèges de la noblesse polonaise. Toutefois la guerre contre l'ordre Teutonique ne discontinuait point; elle fut enfin terminée par la paix de 1422, par laquelle la Samogitie fut arrachée des mains de cet ordre.

Cependant les intrigues de l'Empereur ne cessaient point de travailler la Lithuanie. Il invita Witold à une entrevue qui eut lieu à Luçk, en 1429, sous prétexte de s'occuper des moyens de sauver l'empire grec, envahi par les Ottomans. Sigismond fit entrevoir au vieux duc la possibilité d'échanger son titre contre celui de roi de Lithuanie. Witold se

laissa facilement séduire, et il faisait déjà à Wilna des préparatifs pour les fêtes de son couronnement, quand la mort vint le surprendre, en 1430.

Débarrassé des inquiétudes que lui donnait son cousin, Jagellon voulut, avant de mourir, assurer la couronne à Wladislas son fils. A cet effet, il convoqua une diète à Brzesc-Litewski. Entre autres garanties qu'il y confirma aux Polonais, il promit que jamais un citoyen ne serait emprisonné avant d'avoir été déclaré coupable par une cour de justice (1430); c'est la fameuse loi : *neminem captivabimus nisi jure victum aut in crimine deprehensum.* Quelques années auparavant, à la diète de Czerwinsk en 1422, et à celle de Warta en 1423, le statut de Wisliça avait été consolidé, et complété par une organisation judiciaire.

Après avoir gouverné l'intérieur de son royaume avec autant de sagesse qu'il montra de courage en repoussant au dehors ses ennemis, Jagellon mourut en 1434. Le règne de ce monarque est remarquable par l'union des deux Églises romaine et grecque en Pologne, ce qui eut lieu dans le concile de Florence. Isidore, archevêque de Kiiow, adopta le rite romain avec tous les Russiens de la religion grecque soumis au sceptre de Jagellon. Les boyars russiens furent désormais admis aux droits de la noblesse polonaise (1433).

Wladislas III (1434-1444), fils de Jagellon, à

peine monté sur le trône de Pologne, fut invité par les Hongrois à venir régner sur eux. En sa qualité de roi de Hongrie, ce prince fit contre les Turcs une campagne heureuse, qui fut suivie d'un traité de paix; mais excité par le saint-siège à le rompre, et délié par lui de ses sermens, le jeune Wladislas déclara de nouveau la guerre à la Porte. Cette fois, la victoire l'abandonna. Aussi vaillant qu'imprudent, il succomba, à l'âge de vingt-un ans, dans la bataille de Varna, et l'histoire lui donna le nom de Wladislas-le-Varnénien. La Pologne perdit en lui un prince qui donnait les plus belles espérances. Neuf ans après cet événement, en 1453, les Turcs prirent Constantinople.

Tel fut l'effet des discordes que les intrigues de l'étranger semaient parmi les deux nations lithuanienne et polonaise, que, sitôt que Wladislas-le-Varnénien eut accepté la couronne de Pologne, les Lithuaniens appelèrent KASIMIR IV (1444-1492), son frère, au grand-duché. Mais les Polonais, jaloux de conserver cette union, firent de nouvelles avances, et, après la mort de l'infortuné Wladislas, ils cherchèrent à réunir sur une seule tête la double souveraineté, et offrirent la couronne à Kasimir.

Vers cette époque les frontières de la Pologne s'étendirent d'une manière remarquable. L'évêque de Krakovie avait acheté, en 1443, le duché de Sévérie (Siewierz). Zator et Oswiécim reconnurent

aussi Kasimir pour leur souverain. Une partie de la Silésie rentra ainsi sous l'ancienne domination de la Pologne. Kasimir racheta Oswiécim en 1453; et plus tard, en 1494, son fils, Jean-Albert, paya le prix de Zator. En 1462, Kasimir hérita du territoire de Rawa et de Belz, après l'extinction des ducs de Ploçk; le reste de ce duché fut réuni à la Pologne par Jean-Albert en 1495. Enfin les habitans de l'ancienne Poméranie de Dantzig et ceux de la Prusse de Kœnigsberg, fatigués du joug et des injustices de l'ordre Teutonique, résolurent, en 1454, de se soumettre à Kasimir. Une guerre, qui suivit cette démarche des Prussiens, dura douze années, parce que la désunion qui existait entre les Lithuaniens et les Polonais affaiblissait ces derniers, dont les levées générales de nobles, la *pospolité-ruszenié*, arrière-ban, faisaient pour ainsi dire l'unique force, et qui par là se trouvaient dans l'impossibilité de faire une campagne régulière. La noblesse, qui ne composait qu'une seule arme, la cavalerie, combattait avec un courage inouï, sans s'inquiéter même de l'artillerie opposée; mais bientôt après, et particulièrement quand l'hiver approchait, elle rentrait en désordre dans ses foyers, et laissait ainsi à l'ennemi le temps de se rallier. Cependant Kasimir prit à sa solde quelques milliers d'étrangers, et surtout des Bohèmes, qui composaient son infanterie régulière, et lui offraient même d'excellens

artilleurs. La paix de Thorn, qui termina cette guerre en 1466, rendit aux Polonais une partie de la Poméranie de Dantzig, la Warmie et le territoire de Culm; le reste de la Prusse proprement dite, institué en fief, fut livré à l'ordre Teutonique, avec l'obligation de rendre foi et hommage, par son grand-maître, au roi de Pologne.

De cette paix date la vraie prospérité de la Pologne : commerce, agriculture sciences, tout commençait à y fleurir. L'instruction pénétra jusque dans les dernières classes du peuple. Le célèbre Ianiçki, dont les poésies latines sont connues de l'Europe, n'était qu'un simple paysan; Dantiscus est fils d'un cordier, et le prince-évêque de Warmie, Kromer, que Solignac appelle le Tite-Live moderne, était issu d'une famille plébéienne. Des nations voisines offraient alors leurs couronnes aux rois de Pologne. Kasimir n'accepta que celle de Bohème, en 1471, pour son fils aîné, Wladislas, qui devint ensuite, en 1490, roi de Hongrie.

Les diètes législatives devenaient plus fréquentes à mesure que les lumières faisaient plus de progrès. Celle de Nieszava, en 1454, statua que le roi ne pourrait déclarer la guerre sans le consentement du sénat : celui-ci formait le conseil du roi, et était composé de la haute noblesse et des magistrats supérieurs. Mais la plus remarquable institution de cette époque, c'est l'organisation des diètes repré-

sentatives en 1468; jusqu'alors elles avaient été convoquées à volonté par les rois, et n'avaient point une forme régulière. Dès lors deux députés de chaque district, nommés *nuncii terrestres*, députés territoriaux, furent appelés à chaque diète; ils étaient tenus de recevoir des instructions précises de leurs mandataires, dont il leur était défendu de s'écarter, et de l'exécution desquelles ils étaient obligés de rendre compte. A la suite de cette institution vinrent nécessairement les diétines ante-comitiales, ou celles d'instruction, dans lesquelles étaient nommés les nonces, et les diétines post-comitiales, ou celles de relation, qui suivaient la tenue de la diète, et dans lesquelles les nonces rendaient compte de leur mandat. L'omnipotence parlementaire fut ainsi placée dans la masse des citoyens. Ajoutons que les représentans des villes étaient admis aux diètes.

L'admission de toute la noblesse, sans exception, aux droits civiques, rendit tous les nobles égaux devant la loi. Dès lors toutes les distinctions aristocratiques furent abolies. A part l'évêque de Krakovie, qui portait le titre de prince de Sévérie; celui de Gnèzne, prince de Lowicz; enfin celui de Warmie, il n'y eut plus de princes, ni de comtes, ni de barons en Pologne. Cette égalité flattait la petite noblesse russienne et lithuanienne: elle y adhéra de plein gré; mais tels n'étaient point les

sentimens des grands de ces pays. Possédant seuls les titres des *kniaz* ou princes, et seuls pendant long-temps admis à exercer des droits politiques dans leur sénat et dans leurs diètes, ils n'étaient pas portés à désirer l'union avec la Pologne: aussi firent-ils tout ce qu'il était possible pour l'entraver.

Nous avons déjà vu les Lithuaniens apporter des obstacles à la conquête de la Prusse, et même entrer, en quelque sorte, en alliance avec l'Empire contre la Pologne; plus tard ils voulurent disputer à celle-ci la possession de plusieurs provinces russiennes, et s'arroger des droits sur différentes parties de la Podlaquie. En 1452, ils envahirent Luçk, Wlodzimiérz et Horodlo, et, en 1457, la partie méridionale de la Podolie avec la ville de Braçlaw. Cette conduite offensait particulièrement la Petite-Pologne (1), car Jagellon lui avait garanti la réunion de toutes ces provinces, qui faisaient autrefois partie du royaume de Halicie, à l'époque où les Tatars en furent chassés par Kasimir-le-Grand. En vain les Polonais se plaignaient-ils à Kasimir des hostilités des Lithuaniens; élevé parmi eux, il semblait leur avoir voué un attachement d'autant

(1) L'ancien duché de Pologne prit dans la suite le nom de Grande-Pologne; par opposition, on appelait Petite-Pologne l'autre partie de l'État. Le royaume de Halicie fut réuni à celui-ci, comme la Poméranie, et plus tard la Mazovie, firent partie de la Grande-Pologne.

plus sincère, et il ne s'aperçut du mal que son insouciance causait aux deux nations, que lorsque les grands de Lithuanie complotèrent l'élection d'un nouveau grand-duc.

Cependant les Lithuaniens ressentirent enfin eux-mêmes les funestes effets de leur désunion avec la Pologne. Abandonnés par leur alliée, ils perdirent, en 1475, les Tatars de Perékop, dont la Turquie fit la conquête. Et, par suite, la Pologne se vit enlever, en 1484, deux ports sur la mer Noire, Kilia et Bialygrod (Ackerman). De leur côté, les Moskovites envahirent de vastes provinces lithuaniennes, particulièrement Pskof en 1460, et Novogorod-la-Grande en 1479. Bientôt après, ils conquirent même toute la Sévérie transboristane, quand les Lithuaniens, persistant dans leurs discordes, au lieu d'accepter l'élection de Jean-Albert, désigné par les Polonais pour succéder à son père Kasimir, préférèrent confier le gouvernement du grand-duché à Alexandre, frère de Jean-Albert. Ce n'est qu'à la mort de celui-ci que, punis de leur aveuglement par des pertes immenses, les Lithuaniens envoyèrent enfin en Pologne une députation, à la tête de laquelle se trouvait Tabor, évêque de Wilna, qui fit serment que la Lithuanie n'aurait jamais d'autre maître que le roi de Pologne.

Mais nous avons devancé les événemens. JEAN-ALBERT (1492-1501) avait été élevé au trône en 1492.

Buonacorsi, surnommé Callimachus, ancien instituteur du roi, lui conseilla d'attenter aux prérogatives de la noblesse. Le bruit s'en répandit bientôt dans le pays. Le malheur voulut que vers le même temps (1497), un grand nombre de nobles polonais périrent dans une embuscade au milieu des forêts de Boukowine, où les Walaques les avaient attirés. On s'imagina que le roi, guidé par les intrigues de son confident italien, avait envoyé ses sujets à une mort certaine, pour pouvoir les dompter plus aisément. Alors les prétentions de la noblesse redoublèrent. C'est de cette époque que date l'abaissement des Cmétons et des villes, du bas peuple et de la bourgeoisie, en Pologne. En 1496, il leur fut interdit de devenir propriétaires de terres ; on les exclut même du droit aux prélatures ecclésiastiques, quelques prélatures doctorales exceptées. A la même époque, la constitution promulguée à la diète de Nieszawa, en 1454, fut interprétée de manière que le roi ne pût désormais déclarer la guerre sans le consentement de la diète et des diétines.

Sous Jean-Albert furent instituées les premières cours de justice en Pologne, cours territoriales de première instance. Jusqu'alors le roi était lui-même le grand-juge; il ne se réserva depuis que le droit de nommer les juges, un sur quatre candidats présentés par les palatinats. L'appel restait dans ses attributions. Il est inutile d'ajouter que le peuple

fut exclu de ce bienfait. Bientôt il tomba dans la dépendance complète des nobles, et peu à peu il fut réduit à la servitude.

Les prérogatives de la noblesse s'augmentèrent encore sous le règne d'ALEXANDRE (1501-1506), appelé, du grand-duché de Lithuanie, à la couronne de Pologne en 1501. Il promit, au nom de ses successeurs, en 1505, de ne jamais instituer aucune loi sans le consentement général de son conseil et des nonces territoriaux. Les rois ne purent plus dès lors ni distribuer leurs domaines, ni emprunter dessus sans l'autorisation de la diète. En 1506, toutes les lois promulguées jusqu'alors furent rassemblées en un corps, et publiées par le chancelier Laski, qui a donné son nom à ce code.

Le troisième fils de Kasimir, SIGISMOND Ier (1506-1548), succéda à Alexandre en 1506. Il régna glorieusement pendant quarante-deux ans, malgré les difficultés qu'il eut à vaincre. L'ambition d'un de ses sujets de Lithuanie lui suscita d'abord une longue guerre contre les Moskovites. Glinski, issu du sang des anciens ducs de Russie, ayant assassiné un grand du royaume, Zabrzezinski, et ne pouvant compter sur l'impunité de la part de la justice, souleva une partie du peuple, et voulut ressusciter l'ancien grand-duché de Russie, que les Russes eux-mêmes avaient depuis long-temps considéré comme éteint. Battu par Firley, Glinski se

sauva à Moskou, conduisit les Moskovites contre la Lithuanie, et leur facilita l'envahissement de Smolensk en 1514. Malgré la grande victoire que le duc d'Ostrog remporta dans la suite sur les Moskovites, Smolensk leur resta. D'un autre côté, Albert, à la fois margrave de Brandebourg et grand-maître de l'ordre Teutonique, refusait de prêter l'hommage de vassalité à la couronne de Pologne. C'était l'empereur Maximilien qui, suivant la tactique ordinaire de la maison d'Autriche, suscitait à Sigismond tous ces embarras. Il enviait aux Jagellons la possession de la Lithuanie, de la Pologne, de la Bohème et de la Hongrie. Mais, ayant bientôt reconnu que la fermeté de Sigismond était au-dessus de ces petites attaques, il résolut de l'inviter, en 1515, à se rendre à Vienne, pour y mettre d'accord les princes ennemis. Maximilien profita de cette occasion pour demander la main d'Anne, de la maison des Jagellons, princesse de Hongrie et de Bohème, pour son petit-fils : il pensait dès lors à s'assurer des droits à ces deux couronnes, et il réussit parfaitement dans ses projets.

Albert fut bientôt après forcé de demander grace. Heureusement pour lui, il était neveu de Sigismond, Frédéric son père, marquis de Brandebourg, ayant épousé Sophie, fille de Kasimir. L'ordre Teutonique avait à cette époque adopté la religion de Luther, et Albert suivit aussi la réfor-

mation; c'est pourquoi Sigismond, élevant la Prusse au rang de duché, lui donna pour maître Albert et ses descendans mâles, en les obligeant à prêter foi et hommage à la couronne de Pologne. Albert accomplit le premier solennellement cette obligation à Krakovie en 1525. Dès lors la Poméranie de Dantzig prit le nom de la Prusse-Royale, par opposition à la Prusse-Ducale, ou duché de Prusse, qui composait le fief des ducs de Kœnigsberg, comme les appelaient les Polonais.

Une année après, en 1526, la famille des Piasts de Mazovie s'éteignît, et leur duché fut réuni à la couronne de Pologne.

En 1533, Sigismond signa une paix glorieuse avec la Turquie. Le libre commerce sur la mer Noire fut assuré à la Pologne, qui conserva, en outre, sa suzeraineté sur la Moldavie, et les Turcs promirent d'empêcher à l'avenir les incursions des Tatars en Pologne. Il ne manquait aux Polonais que la paix avec Moskou : elle fut conclue en 1534. Glinski ne rentra plus dans sa patrie; le traître périt ignominieusement de la main de ses nouveaux maîtres.

Sigismond consolida également la paix à l'intérieur. Sous son règne le commerce, l'industrie et les lumières firent de grands progrès : ce fut le siècle de Kopernik. La langue polonaise commençait à être cultivée et remplaçait peu à peu le latin.

Les discordes entre les Polonais et les Lithuaniens furent apaisées par ses soins. Il octroya, en 1529, à la Lithuanie un code civil, connu sous le nom de *Statut-Russien* (Statut-Ruski), car il était écrit dans cette langue particulière aux Lithuaniens. Sigismond voulut aussi gratifier d'un code pareil la Pologne, qui avait une multitude de lois éparses, promulguées dans la langue latine, surtout dans les nombreuses diètes tenues sous son règne ; mais sa vieillesse fut trop troublée pour cela. Bona, sa femme, née des ducs de Sforza, intrigante et ambitieuse, parvint à s'emparer de son esprit ; avide de richesses, elle trafiquait des charges publiques ; elle cherchait à appuyer sa puissance sur la discorde qu'elle semait entre les grands et la petite noblesse. A cette époque les premiers voulurent se distinguer de leurs frères mineurs ; c'est ainsi qu'on avait habitude d'appeler les nobles peu riches. A l'exemple des Radziwill, Lithuaniens, qui acceptèrent, en 1518, le titre de princes de l'Empire romain, que leur conféra l'empereur d'Allemagne, beaucoup de grands cherchaient à acquérir des distinctions semblables ; d'autres formaient des majorats dans leurs familles, malgré les efforts de Sigismond pour les en empêcher. Une loi formelle mit enfin un terme à ces prétentions en abolissant le droit d'aînesse, en 1538. Deux grands surtout rendirent cette époque célèbre par leurs rivalités ; ce furent Tarnowski, comte de l'Em-

pire romain, et le palatin Kmita. Le dernier fut appuyé par la petite noblesse, parce qu'il ne portait point de titre étranger.

Le mécontentement général qui éclata à la suite de toutes ces intrigues, suscita de grands embarras à Sigismond. Ce roi avait convoqué la *pospolité* contre la Moldavie. Cent cinquante mille nobles s'assemblèrent à l'instant même à Léopol; mais au lieu d'armes, ils y portèrent des plaintes et des réclamations contre le roi, contre la reine, contre le sénat et les grands. Heureusement la révolte n'était pas sérieuse; une grande pluie suffit pour disperser les confédérés, qui cependant n'avaient pas négligé de constater leur rébellion par des remontrances solennelles. Ils qualifièrent leur assemblée du nom de *Rokosz*, nom emprunté aux Hongrois, qui appelaient ainsi leurs confédérations, étant tenus, quand le royaume était en danger, de se réunir dans la plaine de *Rokosz*, près de Pesth, sous peine de mort. Nous consignons ici ce fait, car tout insignifiant qu'il soit en lui-même, il a dans la suite donné une apparence de légalité aux rébellions dites confédérations. Sigismond répondit avec douceur aux représentations de la noblesse; mais, ne pouvant la calmer, il ordonna à l'assemblée de se dissoudre, et rendit ainsi la paix au royaume. Il mourut bientôt après, affligé de voir les empiètemens progressifs de la noblesse qui écartait des diètes les re-

présentans des villes, et violait ouvertement les faibles garanties qui restaient encore au peuple.

Telle était la situation de la Pologne quand SIGISMOND-AUGUSTE (1548-1572), couronné du vivant de son père, monta sur le trône. Malgré l'éducation négligée qu'il avait reçue de sa mère Bona, il se montra à la hauteur des grandes circonstances au milieu desquelles il se trouva placé. C'était l'époque où par toute l'Europe ruisselait le sang versé dans les dissensions religieuses.

Les premiers jours de son règne furent troublés par les réclamations de la noblesse, suscitées par la reine-mère, contre son mariage avec Barbe Radziwill, veuve d'un grand de Lithuanie, Gastold. Auguste l'avait contracté secrètement du vivant de son père, après la mort de sa première femme née Autrichienne; mais il ne l'avoua qu'en montant au trône. La querelle devenait sérieuse: le roi était près de sacrifier sa couronne à la foi qu'il avait jurée à son épouse, lorsqu'une manœuvre habile le délivra de toute inquiétude. Il réclama de la diète la vérification des titres de plusieurs grands seigneurs aux charges dont ils étaient revêtus, et aux domaines publics qu'ils possédaient illégalement. Bientôt les clameurs s'apaisèrent; l'attention de la diète se tourna d'un autre côté, et lorsque Bona, forcée par la fermeté d'Auguste, consentit enfin à reconnaître Barbe pour sa reine, les grands cessèrent

aussi leur opposition. Six mois après, Barbe termina ses jours, et la vieille reine passa en Italie où elle emporta d'immenses trésors que le roi d'Espagne s'appropria après sa mort : ce sont les fameuses *sommes Napolitaines* que la Pologne a, dans la suite, tant de fois réclamées, mais toujours en vain.

Auguste était inconsolable de la mort de son épouse. Il chercha du soulagement dans les affaires publiques dont il s'occupa avec ardeur. La paix était son premier vœu; il réussit à l'entretenir en Pologne, quand la guerre désolait le reste de l'Europe. Bientôt ses États devinrent l'asile de tous les opprimés pour leurs opinions. Les lettres y gagnèrent beaucoup : l'Université de Krakovie parvint à l'apogée de sa gloire, et les lumières trouvèrent ainsi un nouvel Auguste dans le fils du vieux Sigismond.

La première époque de l'histoire de la Pologne n'avait laissé à ce pays d'autre élément de civilisation que le christianisme et les institutions de Boleslas-le-Grand; la seconde époque avait eu ses chroniqueurs, tels que Martin-Gallus, Mathieu-Cholewa, l'évêque Vincent Kadlubek et autres qui écrivaient en latin; toutefois ce fut sous les Jagellons seulement que la langue nationale se forma. Dlugosz, l'instituteur des fils de Kasimir-Jagellon, écrivit encore ses chroniques en langue latine, mais dans le siècle des Sigismond la langue polonaise

devint littéraire : la Russie et la Lithuanie l'adoptèrent généralement, surtout quand Sigismond-Auguste la prescrivit à toutes les juridictions de Pologne et de Lithuanie, qui ne s'étaient servi jusqu'alors que des langues latine et russienne ou rousniaque. Les écoles cessèrent d'être sous la surveillance exclusive du clergé, et on cherchait à y former non-seulement des hommes éclairés, mais aussi des gens de bien et de vrais citoyens. C'est le siècle des Sigismonds qui produisit des historiens tels que Kromer, Orzechowski, Sarnicki, Bielski, Paprocki ; Rey, Zimorowicz, Symonowicz et les frères Kochanowski, brillèrent comme poètes; Ocieski, Modrzewski, Warszewicki, Groicki, Herburt, se firent un nom dans les sciences politiques; Brudzewski, Kopernik, Grzebski, Spiczynski, Siennik, Sendziwoy, s'illustrèrent dans les sciences exactes. Bientôt quatre-vingt-trois villes de Pologne possédèrent des imprimeries; Krakovie seule en comptait cinquante, et les principaux auteurs, tant anciens que modernes, furent traduits en polonais.

Pour consolider la prospérité du pays, il était nécessaire de corriger les abus que la vieillesse de Sigismond et la faiblesse de ses frères avaient fait naître dans la république; mais avant tout, il fallait achever l'union de la Lithuanie à la Pologne. Un événement fâcheux accéléra l'accomplissement de ce vœu. L'archevêque de Riga, issu des margraves

de Brandebourg, et cousin-germain du roi de Pologne, fut emprisonné par les chevaliers portes-glaives, établis dans la Livonie, comme l'étaient autrefois les Teutoniques en Prusse. Ils assassinèrent les députés que leur envoya Auguste pour demander l'élargissement de l'évêque. Il fallait en finir par une guerre, mais avant que l'épée fût tirée, les chevaliers, intimidés par les seules menaces du roi, résolurent de satisfaire à ses injonctions, et formèrent même avec lui une alliance qui offensa le tzar de Moskou, Ivan Vasilievitch. Celui-ci envahit la Livonie en 1558. Les chevaliers, incapables de lui résister, appelèrent le roi de Pologne à leur secours. Par le traité qu'ils signèrent, la Livonie fut reconnue province polonaise, les chevaliers sécularisés, et leur grand-maître, Kettler, obtint le duché de Kourlande pour lui et pour sa postérité mâle. Cependant Ivan ne cessait point d'inquiéter la Livonie, et poussait même ses envahissemens jusqu'au sein de la Lithuanie, à laquelle il venait d'arracher Poloçk, en 1563. Pour arrêter ses progrès, Sigismond appela les Lithuaniens et les Polonais au combat. Ces derniers offrirent leurs troupes, mais sous la condition que préalablement l'union de la Lithuanie et de la Pologne serait consommée. En effet, le roi s'occupa sérieusement de consolider cette union si désirée. Il commença par octroyer à la noblesse lithuanienne tous les privilèges qui lui manquaient encore, et entre autres il l'autorisa à

envoyer ses représentans à la diète, et institua en Lithuanie des cours de justice à l'instar de celles que Jean-Albert avait données à la Pologne. Sigismond se désista encore, en 1564, de ses droits héréditaires sur la Lithuanie, et en 1566, de ses droits seigneuriaux et féodaux sur tous les fiefs de cette province. Il engageait par cet exemple ses grands-vassaux à admettre, à leur tour, la petite noblesse à leurs privilèges. Après avoir ainsi vaincu les plus grandes difficultés, il rassembla, en 1569, une diète générale des deux nations à Lublin. Nicolas Radziwill, l'adversaire le plus obstiné de l'union, venait de mourir. Les efforts du roi et l'exemple des princes d'Ostrog et des Czartoryski prévalurent enfin, et l'union fut consommée. La Livonie fut reconnue appartenir aux deux nations; la Podlaquie, la Wolhynie et l'Ukraine échurent, dans la division politique de l'État, à la Petite-Pologne. Le royaume de Pologne et le grand-duché de Lithuanie furent alors proclamés une même république, gouvernée par un même roi, élu en commun par les deux nations. Il fut convenu que leurs représentans respectifs s'assembleraient, pour les diètes, à Varsovie, ville centrale des deux pays et qui, appartenant à la Mazovie, n'était alors ni polonaise, ni lithuanienne (1); que les deux peuples n'auraient plus que

(1) Cette circonstance rendit Warsovie, dans la suite, la

les mêmes intérêts, les mêmes prérogatives, les mêmes monnaies; que tout serait commun entre eux, à cela près qu'ils conserveraient chacun, dans leurs cours judiciaires, les formes de procédure et les règles de droit qui leur étaient particulières.

Sigismond consacra le reste de sa vie à corriger les abus qui s'étaient introduits dans la république : chaque diète apportait dès-lors une amélioration dans les lois. La distribution des domaines royaux ou nationaux, comme récompense aux citoyens bien méritans de la patrie, fut réglée de manière que les favorisés (propriétaires à vie) étaient tenus de payer un quart de leurs revenus pour l'entretien de l'armée. En 1564, la Lithuanie obtint un second statut, en langue russienne, qui servait de complément au premier. Le roi voulut gratifier la Pologne d'un code semblable; les États le demandaient; mais il mourut avant de pouvoir réaliser ce projet. Il affligea la Pologne, sur le déclin de ses jours, par un malheureux retour aux vices qu'il avait contractés dans sa jeunesse. Entouré de nombreuses favorites dans son château de Knyszyn, il y vivait dans une complète débauche; il dissipa tous ses revenus et ses trésors, ruina sa santé, et mourut dans une telle indigence, qu'à peine eut-on de quoi re-

---

capitale du royaume, surtout lorsque Sigismond III y eut transporté sa résidence.

vêtir ses dépouilles mortelles, pendant que ses concubines regorgeaient d'or et de richesses.

Avec Auguste s'éteignit, en 1572, la race des Jagellons. L'interrègne précéda l'élection d'un nouveau roi, objet que les lois n'avaient point réglé jusqu'alors : ce fut ce dont s'occupa la première diète qui eut lieu en 1573, et qui reçut le nom de *diète de convocation*, car elle était destinée à réunir la noblesse pour l'élection du futur chef de l'État. Le droit de convoquer les diètes pendant l'interrègne fut dévolu à l'archevêque de Gnèzne, primat du royaume. Sur la proposition de Jean Zamoyski, alors nonce de Belz, on admit toute la noblesse, sans distinction, à l'élection du roi, parce que, disait-on, ce serait la preuve la plus évidente d'une parfaite égalité entre les nobles. Le titre de seigneur et maître, porté jusqu'alors par les rois, fut aboli, et on résolut de présenter à l'avenir plusieurs lois cardinales (1) aux sermens des futurs monarques. En voici quelques-unes. Le roi ne pouvait désormais nommer son successeur. Il ne pouvait se marier sans le consentement du sénat. Il devait conserver la paix parmi les dissidens en religion et laisser toute liberté à leurs opinions. Il n'avait pas le droit de déclarer la guerre, ni de traiter avec les puissances étrangères, sans le consentement des États.

---

(1) *Pacta conventa.*

Un conseil, composé des sénateurs et des nonces, devait constamment résider auprès du roi qui serait tenu de convoquer tous les deux ans une diète; et s'il manquait à ses sermens, tous ses sujets étaient déliés du serment d'obéissance et de fidélité qu'ils lui avaient juré.

La diète d'élection fut convoquée à Warsovie. Tous les nobles s'y rendirent en armes, et l'assemblée formait un véritable camp, de sorte que les délibérations les plus importantes et l'acte politique le plus solennel eurent lieu au milieu du tumulte des armes et sous l'influence des sabres : c'était un antécédent funeste pour l'avenir. Une assemblée aussi nombreuse ne put se tenir qu'en plein champ. Une tente élégante reçut le sénat et les ambassadeurs de tous les princes de l'Europe. La noblesse, à cheval, se réunit en cercle autour de cette tente. Le sénat, après avoir entendu les représentations des ambassadeurs, discutait les prétentions des candidats. Chaque sénateur se réunissait ensuite à la noblesse de son palatinat, lui communiquait les noms des candidats, et un des évêques parcourait les rangs pour recueillir les votes. Des deux prétendans, Ernest d'Autriche, et Henri (1573-1575), duc d'Anjou, fils de Catherine de Médicis, le dernier fut élu roi de Pologne, et proclamé tel par l'inter-roi, primat du royaume. Une députation brillante lui fut envoyée à Paris. Henri jura les lois

cardinales; mais à peine arrivé à Krakovie, il quitta la Pologne aussitôt qu'il eut connaissance de la mort de son frère Charles IX: dans sa fuite précipitée et secrète, il se conduisit plutôt en criminel qui échappe au supplice, qu'en roi qui renonce à son trône.

Les Polonais déclarèrent leur trône vacant et s'assemblèrent pour une nouvelle élection, en 1576. L'archevêque et primat Uchanski, sans attendre les votes de la noblesse, proclama roi de Pologne l'archiduc d'Autriche Maximilien. Zamoyski répondit à son insolence en proposant Anne, sœur de Sigismond-Auguste, à la royauté. Bientôt l'unanimité des votes confirma le choix de Zamoyski. Etienne Batory (1575-1586), duc de Transylvanie, lui fut choisi pour époux. Il ne tarda pas à arriver en Pologne, et le parti de Maximilien n'osa plus remuer. Batory montra, dans son règne, de grandes capacités politiques et militaires. Aucun des Jagellons n'a régné avec autant d'énergie. La première institution qu'il donna à la Pologne, pour se concilier les esprits, fut celle des tribunaux d'appel pour la noblesse, en 1578. Les Lithuaniens les obtinrent en 1580. Les membres de ces tribunaux étaient élus tous les deux ans par les diétines. Dès lors la justice fut complètement indépendante, le roi ne s'étant réservé que le droit de grace.

Batory s'attacha à former en corps de nation

les Kosaks qui, établis dans les îles du Borysthène, couvraient, depuis les Sigismonds, la Pologne contre les incursions des Tatars. Cette idée était digne d'un politique habile : par là il opposait une barrière à la fois aux Tatars, aux Turcs et aux Moskovites. Quand il parvint ensuite à armer la noblesse, deshabituée de la guerre par un siècle de paix dont elle avait joui sous les Sigismonds, il résolut de venger sur Ivan Vasilievitch les troubles que celui-ci fomentait en Livonie. Zamoyski suivit le roi en sa qualité de grand-général. Poloçk fut donc reconquis en 1579. Zamoyski assiégea Pskow. Ivan, vaincu sur tous les points, implora la paix par l'entremise du Saint-Siège. Un jésuite, Possévinus, fut envoyé au roi. C'est le premier début des jésuites en Pologne. Leur congrégation n'était encore connue que par les savans distingués qu'elle renfermait dans son sein. Batory, désireux de répandre les lumières en Pologne, combla les jésuites de ses faveurs; il leur confia, en 1579, l'Académie de Wilna, qu'il venait d'établir, et toute l'éducation publique en Lithuanie. Possévinus avait donc un accès facile auprès du roi : aussi la paix avec Ivan fut-elle conclue en 1582. Poloçk et ses environs redevinrent polonais, et Ivan se désista de ses prétentions à la Livonie; mais quant à sa promesse de s'unir à l'église romaine, il trompa complètement les jésuites et le Saint-Siège.

Un grand acte de justice rendit mémorable le règne de Batory. Il existait en Pologne une famille puissante dont l'aîné, Samuel Zborowski, fut banni du pays pour avoir été complice d'un assassinat commis dans le palais même du roi Henri. Batory devait en partie son élévation à l'influence de cette famille : cela encouragea Samuel à rentrer dans sa patrie, sans avoir obtenu la grace du roi. Zamoyski, en sa qualité de staroste de Krakovie, ayant pris les ordres de son maître, fit saisir et décapiter l'assassin. La famille Zborowski voulut en vain venger son outrage par la rébellion : la diète condamna à mort le second frère de Samuel, Christophe, qui ne dut son salut qu'à la fuite. Cet acte de sévérité de la part du roi prouve, d'un côté, sa grande autorité malgré les prétentions déjà exorbitantes de la noblesse ; de l'autre, son intention ferme de mettre enfin un terme aux exigences toujours croissantes des grands du royaume. En effet, il paraît que les derniers soins de Batory avaient pour but de neutraliser la démocratie nobiliaire, en nommant son successeur et rendant le trône héréditaire en Pologne. Une diète fut convoquée à Warsovie : on devait y déclarer la guerre aux Moskovites, et voter des impôts pour l'expédition. Déjà l'armée se rassemblait ; la garde hongroise du roi était réunie ; on disait tout haut que Batory était prêt à appuyer ses projets par la force des armes. Qui sait ce qui en serait

résulté? peut-être les flots de sang qui ont inondé l'Europe dans de pareilles révolutions auraient coulé en Pologne. Toute la noblesse était en émoi, lorsque le roi mourut subitement à Grodno, en 1586.

QUATRIÈME ÉPOQUE.

POLOGNE EN DÉCADENCE.

DE 1587 A 1795.

(208 ans.)

Rois électifs de différentes familles. — Démocratie nobiliaire.

Avec Etienne Batory finirent pour la Pologne les jours de puissance et de prospérité. L'histoire de l'époque suivante renferme bien encore quelques pages glorieuses et quelques grandes victoires : celles même qui jetèrent le plus d'éclat sur ce pays appartiennent à cette nouvelle époque; mais la Pologne, victime d'une anarchie toujours croissante, n'en tira aucun profit. Batory fut le dernier roi qui osa montrer quelque énergie dans l'exercice de son autorité. Ses successeurs abandonnèrent, l'une après l'autre, les prérogatives de la couronne, sans prendre le soin de les remplacer par le frein des lois; et l'État sans force, déchiré par les factions, marcha ainsi vers une

chute imminente. Toutefois la grande catastrophe qui effaça la Pologne du tableau des nations n'était point préparée seulement par l'affaiblissement du pouvoir royal ; d'autres causes influèrent encore sur ce funeste résultat. Nous allons les grouper dans notre rapide résumé.

La maison d'Autriche, toute-puissante à cette époque, faisait sentir sa suprématie au reste de l'Europe. Une de ses branches régnait en Allemagne, en Bohème et en Hongrie, l'autre tenait le sceptre de l'Espagne et des pays qui en dépendaient. Ambitieuse et redoutable, cette maison voulut alors s'approprier le trône de Pologne. Ce trône étant devenu purement électif, trois princes autrichiens s'étaient déjà offerts au choix des Polonais: l'empereur Maximilien II, Ernest son fils, et Maximilien, cousin-germain de celui-ci. Quatre archiduchesses avaient en outre épousé l'une après l'autre des souverains polonais. Mais la nation, inquiète pour ses libertés, pressentit les desseins des empereurs d'Allemagne. Dès que la diète d'élection, après la mort de Batory, fut convoquée, on offrit la couronne à Sigismond III Wasa (1587-1632), prince royal de Suède, issu, par sa mère, du sang des Jagellons, dont le souvenir ne pouvait s'effacer du cœur reconnaissant des Polonais. Le grand-général Zamoyski appuyait ce choix de toute son influence. La famille Zborowski protégeait, de son côté, Maxi-

milien d'Autriche qui, après avoir été repoussé de Krakovie par Jean Zamoyski, fut battu, en 1588, à Bietschen, en Silésie, et fait prisonnier de guerre. Détenu à Krasnystaw, il ne fut mis en liberté qu'après avoir renoncé solennellement à la couronne de Pologne. Cependant la maison d'Autriche ne se rebutait point. Une archiduchesse fut mariée à Sigismond, et avec elle un champ libre s'ouvrit aux intrigues de ce cabinet. Les jésuites, toujours favorables à ses vues, obsédaient la cour de Sigismond: Golynski son confesseur, Pawenski-Skarga, prédicateur de la chapelle du roi, jouissaient de toute sa confiance. Nous allons voir combien toutes ces particularités influèrent sur les malheurs de son règne.

D'abord le fanatisme religieux que les jésuites inspirèrent à Sigismond lui fit perdre la couronne de Suède. Charles IX, son oncle, l'usurpa en s'appuyant de l'attachement des Suédois au luthéranisme. Cet événement amena une guerre aussi longue que sanglante entre les deux peuples, jusqu'alors amis. En vain le grand-général de Lithuanie Jean-Charles Chodkiewicz remporta-t-il la célèbre victoire de Kirchholm, en 1605; la guerre ne discontinua point, et une grande partie de la Livonie fut occupée par les Suédois. Cette même influence des jésuites devint également la source de dissensions religieuses dans le sein même de l'État.

Ils déclarèrent la guerre à tous les établissemens d'éducation publique qui n'appartenaient pas à leur Compagnie. Bientôt les frères s'armèrent contre les frères, dans un pays où la tolérance des Jagellons avait jusqu'alors protégé la liberté de conscience contre les persécutions qui déchiraient l'Europe entière. L'esprit du jésuitisme faisait repousser les protestans des emplois publics. Quand Sigismond vint en Pologne, la majorité du sénat était protestante; à sa mort, deux membres seuls n'étaient point catholiques. La désunion entre les deux églises, grecque et romaine, que la sagesse de Jagellon avait conciliées, signala encore la funeste influence des jésuites. Bientôt tous les palatinats russiens furent en feu; et telle fut l'agitation des esprits dans tout le pays, que lorsque, en 1605, contre le consentement du sénat, Sigismond épousa en deuxièmes noces une archiduchesse, la sœur de sa première femme, cent mille nobles montèrent à cheval pour le déposer du trône. Zebrzydowski et Janus Radziwill se mirent à leur tête. Cependant les confédérés s'aperçurent que leurs chefs s'agitaient plutôt pour des offenses particulières que pour le bien de la république: aussi soixante mille nobles seulement signèrent l'acte de révolte à Sandomir, en 1607. Mais battus par le roi, qui ne dut sa victoire de Guzow qu'à un heureux hasard, ils rentrèrent dans l'obéissance quand les chefs eurent

obtenu leur grace de Sigismond. Ce fut la première confédération qui osa prendre les armes contre le roi. Cet exemple servit à légaliser les rébellions des chefs de parti, d'autant mieux qu'à la suite de ces événemens, en 1609, une loi formelle autorisa la résistance armée aux empiètemens de la couronne. C'est la source de ces confédérations dont un historien anglais a dit avec justice, « qu'elles avaient « quelque chose de particulier, qui mérite d'autant « plus d'être remarqué, qu'on ne trouve rien de « pareil chez aucun autre peuple. On voit, dit-il, « partout des révoltes contre l'autorité souveraine, « mais l'origine en est secrète, la marche sans ordre « et presque toujours sans suite. En Pologne, au « contraire, les nobles s'associent publiquement « pour se rendre justice et établir de force ce qu'ils « veulent : au lieu de se cacher, ils publient des « manifestes ; ils font des réglemens et les suivent ; « et quand on voit une confédération liguée contre « le roi ou contre d'autres confédérations, on croit « voir une nation liguée contre une nation voisine, « et non pas des rebelles en armes contre l'autorité « souveraine au milieu de l'État. »

La force et la violence étant ainsi une fois admises dans les codes, il fallut désespérer de toute amélioration dans les lois. Au commencement du règne de Sigismond, en 1588, la Lithuanie fut gratifiée encore d'une nouvelle révision de son

statut civil et criminel. La noblesse de la Prusse, qui ne s'était jusqu'alors régie que par des lois teutoniques, adopta à son tour un corps de lois particulier, en 1598. La Pologne seule réclamait en vain contre la difformité de son ancienne législation civile. Dès ce moment il devint impossible d'y songer. En attendant, les fers de la servitude s'appesantissaient de plus en plus sur les paysans (1); les villes étaient complètement privées de leur représentans, et les grands du royaume, ne s'appuyant désormais que sur la force matérielle, peuplaient leurs petites cours de nobles moins aisés, pour avoir de quoi menacer la couronne et intriguer dans les

---

(1) En comparant la condition des paysans polonais avec celle des colons romains, on voit clairement que, sans le statuer par une loi formelle, on a suivi abusivement les lois romaines à leur égard. Comme les colons romains, les paysans, en Pologne, n'étaient point esclaves : le maître n'avait jamais sur eux le droit de vie et de mort; il ne pouvait pas vendre leurs personnes, mais il avait la liberté de les céder, en leur qualité d'*adscriptitii*, avec la terre qu'ils posédaient. Aussi l'état servile des colons romains et des paysans polonais différait peu du pur esclavage, d'autant plus que, ni les uns ni les autres, n'avaient le droit, excepté en des cas très-rares, de prendre à partie leurs seigneurs; leurs propriétés se transmettaient de père en fils, sans que le prix de la ferme, la corvée, pussent jamais être augmentés, toutefois ils n'avaient pas la liberté de les vendre; des punitions corporelles pouvaient leur être infligées, etc., etc. C'est ainsi que les lois romaines, partout où elles pénétrèrent, ont été l'origine de la servitude.

assemblées publiques. La petite noblesse, au lieu de former un tiers-état qui manquait au pays, ne servait ainsi qu'à nourrir les factions pernicieuses au repos public. Zamoyski donna le premier exemple d'un majorat: son civisme n'y voyait que le moyen d'entretenir une Université et une forteresse pour le bien de la république, dans ses terres natales de Zamosc. Malgré la défense expresse de la loi, il trouva des imitateurs; mais ceux-là avaient plutôt pour but d'élever leurs familles au-dessus de l'égalité établie par la loi. Bientôt telle fut la puissance des grands, que plusieurs trouvèrent des ressources pour faire, à leurs frais, la guerre à des États ennemis de la république. C'est ainsi que Zamoyski pacifia, en 1595, la Walachie et la Moldavie, en y soutenant la famille des Mohila dans l'hospodarat. Mniszech et Wisniowiecki parvinrent, en 1605, à imposer à Moskou Démétrius, époux de Marie, fille du premier. Néanmoins son règne ne fut pas de longue durée : les frères Schouïsky assassinèrent Démétrius et délivrèrent Moskou du joug des aventuriers polonais, en 1606. Plusieurs faux Démétrius furent alors protégés par les factieux, car Marie voulait régner, et la noblesse indigente, ainsi que les Kosaks, étaient avides du butin. La république ne pouvait manquer d'être compromise dans une guerre où la plus grande partie de ses sujets prirent part. Le grand-général de la couronne, Stanislas

Zolkiewski, remporta sur les Moskovites, en 1610, à Kluzyn, une victoire éclatante, à la suite de laquelle les Polonais occupèrent Moskou; les frères Schouïsky furent livrés à la république, et Wladislas, fils aîné de Sigismond, fut proclamé tzar par les Moskovites eux-mêmes. Mais pour Sigismond et ses jésuites, ce n'était point une affaire politique: à leurs yeux c'était une guerre de religion où il s'agissait de convertir au rite romain les Russes schismatiques. Aussi Sigismond ne trouva-t-il rien de mieux que de jeter en prison la députation qui lui fut envoyée de Moskou, et de continuer le siège de Smolensk, tandis que son grand-général triomphait dans la capitale ennemie. Smolensk fut en effet pris par les troupes polonaises. Mais les Moskovites, désespérés par les procédés du roi, élevèrent au trône la maison régnante des Romanoff; et après avoir réuni toutes leurs forces, ils surent profiter des discordes qui régnaient parmi les différens chefs polonais, et obligèrent ceux-ci à évacuer non-seulement Moskou, mais le pays presque entier, en 1612. Le traité de 1619, qui termina cette guerre, garantit seulement Smolensk et le duché de Sévérie à la Pologne. Néanmoins avant qu'il fût conclu, il fallut encore apaiser plusieurs confédérations que formèrent les troupes de la république pour obtenir leur solde arriérée (1).

(1). L'intérêt qui se rattache à l'histoire des Démétrius nous

Cependant les intrigues autrichiennes suivaient leur cours. Flatté de l'espoir de recouvrer sa couronne de Suède, à l'aide de l'Empereur et du roi d'Espagne, Sigismond offrit des secours à l'Empire dans la guerre de Trente Ans. Une flotte fut armée sur la mer Baltique; l'Empereur eut la permission d'enrôler des soldats en Pologne, et plusieurs régi-

---

oblige de jeter ici un coup d'œil sur leurs machinations et d'éclaircir leur histoire fabuleuse. La lutte qui eut lieu pour soutenir le faux Démétrius est entièrement étrangère au gouvernement et à la république de Pologne. Ni Marie Mniszech, ni son père le palatin de Sandomir, ni Wisniowiecki, ne suivirent en cela que leur propre impulsion; ils agirent dans leur intérêt particulier, et ce fut un engagement d'aventuriers plutôt qu'une guerre de peuple à peuple. La famille de Mniszech n'était point d'origine polonaise : son père, émigré de Bohème, homme fier et vil, avait une fort mauvaise réputation comme courtisan de Sigismond-Auguste, et Niemcewicz, dans sa collection des Mémoires de l'ancienne Pologne, nous apprend qu'il exerçait à la cour l'emploi peu honorable de pourvoyeur de femmes destinées à la couche du souverain. Jamais la Pologne n'a voulu ni discuter, ni défendre la cause de Démétrius, et elle resta entièrement neutre dans cette affaire. Le tzar voulait épouser la fille d'un gentilhomme, et personne ne s'opposa à cet acte, car la loi ne défendait point un pareil mariage. Mniszech en emmenant sa fille à Moskou pouvait prendre autant d'amis, de parens et de courtisans qu'il voulait, car il n'y avait point de lois restrictives là-dessus; chacun était libre d'aller où il désirait. Le bruit d'une nouvelle aussi extraordinaire se répandit bientôt d'un bout de la Pologne à l'autre, et ceux qui n'avaient rien à faire, et qui par conséquent étaient prêts à courir les aventures lucratives, grossirent le convoi de Mniszech, qui ne fut composé

mens de Kosaks appelés Lissoviens, du nom de leur chef Lissowski, lui furent envoyés pour combattre ses ennemis en Allemagne, en Bohème, en Hongrie, dans la Transylvanie et même en France. Les Turcs se vengèrent de leurs attaques en Moldavie, qui dut leur être cédée en 1619. Cependant la guerre recommença l'année suivante : les Polonais y furent

---

d'abord que de ses parens, de ses amis et de ses courtisans. On sait que chaque gentilhomme polonais était soldat, et qu'il ne quittait jamais ses armes même dans son intérieur. Ainsi ceux qui accompagnaient Mniszech dans cet exploit contre Moskou formaient une véritable armée, sous le titre de *Convoi.*

Quant au gouvernement polonais, paisible spectateur d'une aventure qui lui était entièrement étrangère, il ne voulut jamais s'en mêler. Zamoyski disait à la diète, que l'affaire du mariage de mademoiselle Mniszech *aurait été un bon sujet pour une comédie dans le genre de Térence*, mais qu'il ne voyait point d'honneur pour la Pologne à y participer. Son opinion était celle de la diète, et l'entreprise de Mniszech conserva son caractère particulier, qui l'isolait de l'intérêt de la Pologne.

Cependant Sigismond, aveugle et opiniâtre champion du catholicisme, fidèle aux conseils de ses jésuites, qui étaient fauteurs de toute cette aventure, dans l'espoir de convertir la Moskovie; Sigismond et les jésuites, disons-nous, cherchèrent un prétexte pour entraîner la république dans cette affaire. Le prétexte était facile à trouver. La Moskovie lui avait enlevé plusieurs provinces, et entre autres Smolensk en 1514. Reconquérir cette province, affaiblir par là la puissance chaque jour croissante d'un voisin barbare et dangereux, délivrer les Slaves de l'autorité sauvage qui avait pris sa naissance au sein de la Tartarie ; tel était le projet du grand Batory, projet qu'il avait accompli en partie. Ainsi la proposition de Sigismond fut accueillie par la diète, et

complètement battus dans la bataille de Ceçora, où ils perdirent leur grand-général Zolkiewski. Le successeur de cet illustre guerrier, Chodkiewicz, força enfin, en 1621, la Turquie à la paix que Sigismond se garda désormais de rompre. Mais il tourna de nouveau ses forces contre la Suède : malheureusement il eut affaire à Gustave-Adolphe,

---

l'armée assiégea Smolensk. Mais en même temps la révolution ayant éclaté à Moskou, Démétrius fut massacré avec un grand nombre de ses partisans. La Pologne une fois entraînée dans la guerre ne pouvait plus reculer. Le faux Démétrius n'existait plus ; elle voulut s'emparer de la ville de Moskou, et consentit à grossir ses armées des aventuriers qui d'abord avaient été des étrangers pour elle. Zolkiewski, donc, à la tête de véritables troupes nationales, entra à Moskou. Alors les Moskovites n'ayant plus affaire aux particuliers, et regardant Zolkiewski comme le représentant de sa nation, offrirent, par ses mains, la couronne des tzars au fils du roi de Pologne, sous la seule condition d'embrasser le rite grec. Rien de plus honorable pour les deux nations ennemies, que leur conduite dans cette affaire ; car ce n'était point une humiliation pour les Moskovites, que de livrer aux Polonais l'usurpateur du trône (Schouïsky), et d'offrir la couronne à un prince si éminent, héritier de la couronne de Suède, avec laquelle ils avaient des inimitiés, et d'ailleurs étranger à la Pologne, où la couronne était élective, au moment surtout où il n'y avait plus de successeurs légitimes à la couronne des tzars. Ainsi, autant les Moskovites montrèrent de mépris pour les aventuriers polonais qui formaient le cortège de Mniszech et du faux Démétrius, autant ils témoignèrent d'estime au généreux Zolkiewski, qui ne vit dans cette guerre que l'union future de deux peuples slaves. Sans doute il prévoyait qu'après la mort de Sigismond la couronne de Pologne pourrait

qui occupa bientôt la Livonie, Riga et une partie de la Prusse. Les flottes de Sigismond furent anéanties en 1628. De leur côté les flottes espagnoles n'arrivaient point, et les secours de l'Empire furent plus coûteux qu'utiles, car ils trahirent plusieurs fois les Polonais. Stanislas Konieçpolski arrêta enfin les progrès des Suédois, qui signèrent, en 1629,

---

être offerte au tzar de Moskovie, son fils, et les deux contrées auraient pu, à l'exemple de la Lithuanie, se fondre en un seul gouvernement. Zolkiewski, revenu à Warsovie par un triomphe inouï jusqu'alors, amena dans la salle de la diète l'ex-tzar et son frère. Cette victoire est une des plus belles pages de l'histoire polonaise, car elle ne déshonorait point le peuple moskovite, mais plutôt le despotisme représenté par une des factions anti-nationales qui éleva Schouïsky sur le trône des tzars. Nous nous sommes étendu sur cet épisode, car plusieurs auteurs étrangers, et surtout français, viennent de commettre des fautes graves en confondant les Polonais de Mniszech et les Polonais de Zolkiewski. La légèreté de ces écrivains leur a fait commettre des erreurs capitales : par exemple, l'auteur d'une nouvelle *Histoire de Sobieski,* soutient que Marie n'était point une fille de Mniszech, mais fille de Wisniowiecki; un autre, dans une pièce dramatique, donne à Mniszech le nom de *Sandomir*, tandis qu'il était palatin de Sandomir. Palatinat signifie un département; palatin, titre d'un magistrat : ne serait-il pas plaisant de donner le nom de *Seine* à l'individu qui serait préfet du département de la Seine ? (Nous nous faisons un plaisir de citer ici un ouvrage remarquable, que publia le professeur Ciampi. Cet ouvrage est intitulé : *Esame Critico con documenti inediti della storia di Demetrio di Iwan Wasiliewitsch ; per Sebastiano* CIAMPI. *R. corrispondente attivo di scienze e lettere in Italia, del regno di Polonia.* Firenze. Tipog. de Giuseppe Galletti, 1827, in-8°, page 79.)

une paix, par laquelle la Livonie et une partie de la Prusse leur furent cédées.

Tels sont les malheurs du règne de Sigismond. Quoique signalé par des victoires éclatantes, ce règne fut d'autant plus funeste à la Pologne, qu'il dura quarante-cinq ans.

Wladislas IV Wasa (1632-1648), son fils, fut élu sans opposition roi de Pologne, à la mort de son père, en 1632. Sa valeur releva pour un moment l'état de délabrement dans lequel Sigismond l'avait laissée. Il força, en 1633, les Moskovites à la paix qu'ils voulurent troubler, et leur imposa le traité de Viazma, en 1634. Une année plus tard, les Suédois lui remirent la Prusse, par la paix de Stumsdorf. Il voulut également consolider la tranquillité intérieure; mais les dissensions religieuses, rallumées par l'intolérance des jésuites, n'étaient pas faciles à apaiser.

Les Kosaks, à l'instigation de la maison d'Autriche, inquiétaient depuis quelque temps la Turquie. Il fallait dompter leur insubordination; mais de leur côté, ils avaient aussi à se plaindre des injustices des starostes et des vexations que la noblesse exerçait dans leur pays à l'aide des Juifs. On les convertissait de force au rite romain; on les réduisait arbitrairement à l'esclavage et à la corvée. Aussi réclamaient-ils souvent leurs anciens privilèges, et appuyèrent-ils par la révolte leurs droits outragés.

Pour se garder de leur rébellion, Wladislas fit élever la forteresse de Kudak. Aussitôt les Kosaks prirent les armes; mais battus par les troupes du roi, en 1638, ils furent cruellement punis. On les priva de leur hetman; plusieurs milliers d'entre eux furent enrôlés dans les armées, et le reste réduit formellement à l'esclavage. Leur chef, Pawluk, fut mis à mort, malgré la grace qu'il avait obtenue. Dès-lors la paix devint impossible avec un peuple attaché à ses libertés autant qu'à son rite religieux, et l'œuvre patriotique de Batory fut ainsi détruite à jamais.

L'enrôlement des Kosaks eut cet effet, qu'en augmentant les troupes royales il fit craindre à la noblesse que le roi ne voulût également attaquer ses privilèges. Aussitôt des réclamations énergiques s'élevèrent de tous côtés. La diète de 1646 obligea Wladislas à dissoudre ses armées, réduisit pour toujours les gardes royales à 1,200 hommes, et refusa de ratifier les alliances conclues par le roi. Tous les projets de réforme médités par Wladislas furent ainsi détruits. En vain s'appuya-t-il de l'influence de deux hommes puissans, Jérôme Radzieïowski et George Ossolinski : la défiance faisait échouer tous ses desseins. Le même sort frappa son institution de l'ordre de la Conception de la Vierge Marie. La loi de 1638 prohiba jusqu'aux plus insignifiantes distinctions, et les titres contraires à l'égalité parmi la noblesse. Quelques évêques seulement et plusieurs

familles, issues des anciens ducs de Lithuanie et des Russies, eurent la liberté de porter le titre de prince, et la famille Ossolinski, celui de comte, mais à condition que ce titre n'emporterait aucune autre prérogative. Aussi ne s'en servaient-elles presque jamais, car à cette époque le simple titre de noble polonais, honoré dans l'Europe entière, était sollicité par des potentats étrangers qui y attachaient d'autant plus de valeur, que depuis les lois de 1578 et 1601, on exigeait le consentement de la diète pour accorder des lettres de noblesse et de naturalisation.

Vers la fin du règne de Wladislas, Czaplinski, homme d'affaires de la famille Konieçpolski, s'empara par une violence inouïe des biens et de la femme de Chmielniçki, gentilhomme polonais, dont il fit fustiger le fils. Chmielniçki demanda justice; mais ne pouvant point l'obtenir, il se réfugia chez les Tatars et les Kosaks, les souleva contre la Pologne, investit à leur tête la forteresse de Kudak, et, en sa qualité de chef, réclama les droits que leur avait octroyés Wladislas. Ce prince venait alors de mourir. Jérémie Wisniowieçki, cruel ennemi des Kosaks, les battit dans l'interrègne; mais vengeant bientôt leur défaite, ils attaquèrent les Polonais à Pilawce, les dispersèrent sans combat, et s'avancèrent jusque sur Léopol et Zamosc. Retirés dans un camp retranché, les Kosaks attendirent l'is-

sue de l'élection. Ce fut JEAN-KASIMIR-WASA (1648-1672), frère puîné de Wladislas, qui obtint la couronne, ce dernier étant mort sans postérité. Kasimir s'empressa d'envoyer le bâton d'hetman à Chmielniçki, qui l'accepta; mais ses prétentions sur tout ce qui regardait les jésuites, la désunion et les libertés des Kosaks, étaient si exagérées, que la république résolut de les soumettre par la guerre. Elle fut sanglante, comme le sont ordinairement toutes les guerres intestines : des villages et des villes disparaissaient par l'incendie; des populations entières étaient passées au fil de l'épée, et il n'y eut aucune sorte de cruauté qui ne fût épuisée par les deux peuples ennemis. Chmielniçki perdait beaucoup de monde, mais ses rangs se complétaient bientôt par les paysans des palatinats russiens, et même par la petite noblesse de Pologne et de Lithuanie. Il assiégea le roi, en 1649, dans le camp de Zborow. Cette défaite obligea Kasimir à consentir que le fleuve du Horyn devînt pour les Kosaks une frontière qui ne serait jamais dépassée par les jésuites, ni par les Juifs; que leurs co-religionnaires (les Grecs) eussent plusieurs sièges dans le sénat du royaume, et qu'il leur fût permis de tenir 40,000 hommes sous les armes. Mais bientôt après, le roi ayant remporté, en 1651, la victoire de Bersteczko, Chmielniçki dut se contenter de l'affranchissement de la corvée pour les Kosaks, et la noblesse recouvra ses an-

ciennes possessions de l'Ukraine. Cependant les troupes kosaques consentaient difficilement à reprendre la culture des terres et à rentrer sous l'obéissance des seigneurs. Chmielniçki chercha à les disperser sur l'autre rive du Borysthène. Akhtyr et Kharkov, élevés dans ces déserts, doivent leur établissement à ces événemens. Une année après, profitant d'un moment propice, le chef audacieux des Kosaks surprit les armées polonaises à Batow, massacra la fleur de la noblesse, et, appuyé par les Tatars, attaqua le roi à Zwanieç, où il le força de ratifier le traité de 1649. Mais toutes ces stipulations furent vaines. Les Kosaks, malgré la clause du traité, ne voulurent point réduire leurs troupes à 40,000 hommes. De leur côté, les évêques catholiques menaçaient d'abandonner le sénat si les religionnaires grecs y étaient admis, et Chmielniçki, dont le projet secret était de se rendre souverain indépendant, ne pouvant réussir dans ce dessein, prêta hommage au tzar de Moskou, en 1654. Dès lors la république eut affaire à un nouvel ennemi, et pour son malheur la Suède lui déclara en même temps la guerre (1).

Kasimir, à l'exemple de ses deux prédécesseurs, ne se désistait point du titre de roi de Suède. Pro-

(1) *V.* chapitre XVIII du premier vol. de cet ouvrage, à la pag. 464.

fitant des embarras où se trouvait la république, et excité en outre par les conseils d'un factieux, de Radzicïowski, qui, outragé par le roi, se sauva à Stockholm, Charles-Gustave, roi de Suède, entra par la Prusse, en 1655, dans la Grande-Pologne, que les intrigues du traître lui livrèrent sans coup férir. Bientôt Warsovie et la Petite-Pologne furent envahies par les Suédois. Une partie de la Lithuanie, séduite par la trahison de Janus Radziwill, se rendit également à Charles-Gustave, qui garantit l'indépendance de la république et les privilèges de la noblesse. Le reste de cette dernière province fut occupé en même temps par les Moskovites, qui, après avoir pris Smolensk et Wilna, s'avancèrent jusque sur Léopol. Jean-Kasimir, abandonné de tous ses sujets, alla chercher son salut en Silésie. La seule noblesse des palatinats prussiens et la forteresse de Czenstochowa lui restèrent fidèles. Un moine, Augustin Kordeçki, prieur du couvent, prit le commandement de cette dernière, et résista à toutes les attaques des Suédois. Cet événement releva le courage de la noblesse. Stanislas Lançkoronski, la famille Potoçki et d'autres, proclamèrent, en 1655, la fameuse confédération de Tyszowçe. Tous ceux qui s'y réunirent jurèrent de mourir pour la religion, la liberté et la patrie. Kasimir, amené par la Hongrie à Léopol, signa l'acte de la confédération. Bientôt George Lubomirski et Étienne Czarniecki

réunirent assez de troupes pour combattre l'ennemi et le poursuivre sur tous les points. Désespérant de pouvoir se maintenir en Pologne, Charles-Gustave conclut des alliances, à la suite desquelles il céda la Grande-Pologne à l'électeur de Brandebourg, la Petite-Pologne à George Rakoczy, palatin de Transylvanie, et offrit la Lithuanie au cupide Janus Radziwill. Les Suédois, réunis aux troupes de l'électeur, remportent, après trois jours d'un combat sanglant, la victoire de Praga, et investissent encore une fois Warsovie. Heureusement le palatin de Transylvanie fut repoussé avec perte de Krakovie, et même rançonné. La république chercha alors à entrer de son côté en alliance avec les ennemis de la Suède. L'Empereur lui offrit du secours sous condition qu'on assurerait à sa maison la couronne de Pologne après la mort de Kasimir, et exigea ensuite des frais de guerre si énormes, qu'il fallut lui remettre en gage les salines de Wiéliczka. Une suspension d'armes fut négociée avec Moskou. L'électeur de Brandebourg signa aussi, en 1657, la paix de Wehlau, qui le rendit indépendant de la Pologne. Mais l'alliance la plus avantageuse pour la république fut celle du Danemark. Charles-Gustave fut alors forcé de retirer ses troupes de Pologne pour combattre les Danois. Czarniecki le poursuivit jusque dans l'île d'Alsen, en Danemark, et signala partout de hauts talens militaires et une valeur sans égale.

Enfin le traité d'Oliwa termina cette malheureuse guerre en 1660. Les Suédois abandonnèrent la Pologne. Jean-Kasimir résigna à son tour ses droits à la couronne de Suède, et la république perdit la Livonie, dont elle n'a gardé qu'un palatinat.

Sur ces entrefaites, la guerre recommençait avec Moskou. Chmielniçki venait de mourir. Une partie des Kosaks, sous la conduite de Jean Wyhowski, rentra dans l'alliance de la Pologne. Par le pacte de Hadziacz, conclu en 1658, il fut convenu qu'à côté des deux nations catholiques, la polonaise et la lithuanienne, une troisième, russienne et grecque, ferait partie de la république, et jouirait des mêmes libertés que les deux premières. Wyhowski, nommé palatin de Kiiovie, s'occupa de créer une noblesse parmi les Kosaks, pour organiser le pays à l'instar du reste de la république. Mais le principe d'égalité ayant jusqu'alors prévalu parmi les Kosaks, nécessairement le traité devait leur déplaire. Néanmoins, Moskou se sentit offensée par ces démarches : il fallut la combattre dans le nord et dans le midi. Heureusement l'armée polonaise, aguerrie à cette époque par les combats livrés aux Suédois, et débarrassée de ceux-ci, ne pouvait manquer d'être victorieuse. Czarnieçki, sur le déclin de ses jours, et Jean-Kasimir lui-même, remportèrent plusieurs grandes victoires au-delà du Borysthène; mais les troubles intérieurs empêchèrent d'en profiter.

Bientôt cette même armée refusa de poursuivre l'ennemi, en 1662, et rentra dans le pays pour demander sa solde arriérée. Deux évêques, Florian Czartoriski et George Biallozor, se signalèrent honorablement en offrant l'or et l'argent des ornemens d'église pour satisfaire les rebelles. D'un autre côté, les diètes nationales ne ressemblaient plus qu'à des assemblées de factieux, depuis que Sycinski, nonce d'Upita, eut rompu celle de 1652 par le fameux *veto* qui, sans devenir une loi formelle, entra dès lors abusivement dans les attributions de chaque nonce de la noblesse. Il s'introduisit malgré les clameurs et les imprécations de toute la diète, parce que les assemblées représentatives n'avaient point une police bien réglée. Il paraît d'ailleurs, et la loi de 1609, qui garantissait aux nonces la libre défense des franchises nationales, le prouve, qu'on tâchait dès-lors d'étouffer la voix des citoyens; on se persuada donc facilement qu'en donnant plus d'autorité à un seul nonce, la liberté serait plus entière, et la dignité de l'assemblée plus respectée. Ce qui augmenta surtout l'anarchie, ce fut le malheureux usage observé par les Polonais, de délibérer le sabre au côté, usage qui prévalut malgré les lois de 1496 et 1507, parce qu'il était naturel qu'un peuple tout militaire fût attaché à ses attributs guerriers. La reine, Marie-Louise de Gonzague, aimée jadis par le malheureux Cinq-Mars, et depuis épouse de Wladislas-Wasa, roi

de Pologne, et de son frère Jean-Kasimir, profita souvent de la funeste innovation du *veto* pour parvenir au but de ses intrigues. Elle se proposait d'élever au trône de Pologne le prince Condé-d'Enghien, qu'elle voulait faire reconnaître héritier de la couronne du vivant de son époux. En effet, ce projet fut présenté à la diète de 1651 de la part du roi. André-Maximilien Fredro, dans le sénat, et Powalski, dans la chambre des nonces, s'opposèrent les premiers à cette violation des lois du pays. A leur suite, le grand-maréchal Georges Lubomirski, le même qui rendit au roi et à la patrie des services si éminens dans la guerre suédoise, se déclara avec fermeté contre la proposition de la couronne, et s'attira par ce procédé la haine de la reine. Elle s'unit à l'évêque Nicolas Prazmowski, chancelier de la couronne, et, avec l'assistance de cet intrigant, elle parvint à calomnier le grand-maréchal, disant qu'il prétendait au rôle de Cromwell, et avait l'ambition de se faire protecteur de la Pologne. La diète de 1664 condamna Lubomirski, par contumace, à la destitution et à la mort. Jean Sobieski hérita de ses dignités que Jean-Clément Branicki eut la noblesse de refuser. Lubomirski, qui s'était d'abord sauvé en Silésie, rentra dans le pays dès qu'il apprit que les habitans de la Grande-Pologne s'étaient déclarés en sa faveur. Le roi se mit en marche contre lui, et quoique son armée fût deux fois aussi

nombreuse que celle de son adversaire, il fut battu dans la bataille de Montwy, en 1666. Lubomirski consentit néanmoins à demander sa grace au roi, qui la lui accorda ; mais la prudence lui conseilla de se retirer en Silésie, où il termina ses jours, après avoir été rétabli dans son honneur et dans ses biens. La reine mourut aussi bientôt après, de dépit de n'avoir pu réussir dans ses projets.

Tels étaient les embarras où les dissensions intérieures plongeaient la Pologne, pendant qu'une guerre extérieure, celle de Moskou, ne cessait de la déchirer. Aussi, malgré les victoires remportées, il fallut souscrire, en 1667, au traité d'Andruszow, à la suite duquel Smolensk, Sévérie, Czerniéchow et l'Ukraine transborystane, furent cédées aux Moskovites jusqu'aux futures transactions. Kiiow, qui lui fut laissée par le même traité pour deux ans, ne rentra pas non plus sous la domination polonaise.

A la même époque, le reste des Kosaks fidèles à la Pologne, indignés de ce que le pacte de Hadziacz n'était point observé rigoureusement, voyant que leurs frères, nouvellement sujets des Moskovites, ne jouissaient point d'un meilleur sort, résolurent de se livrer à la Turquie. Doroszenko était alors leur chef. C'était encore un effet de cette intolérance que les jésuites avaient enracinée en Pologne. Par leur influence, les ariens ou sociniens, la secte la

plus industrieuse et la plus éclairée du pays, en furent bannis en 1658. Après avoir long-temps évité les guerres religieuses, ce pays y fut plongé enfin comme l'Empire et l'Espagne, et, comme ces deux États, il vit ses forces épuisées, ses provinces démembrées, et sa puissance abaissée à jamais.

Abattu par tous ces malheurs, et affligé de la mort de son épouse, Jean-Kasimir résolut d'abdiquer la couronne. Il le fit malgré les prières et les efforts de la diète de 1669. Ses adieux touchèrent douloureusement tous les assistans. Le souvenir des maux éprouvés, et la douloureuse idée de se séparer du dernier des Jagellons, furent sentis par tout le peuple; car le Polonais demeura toujours fidèle à ses rois, malgré les révolutions qu'excitèrent souvent de puissans factieux. Quand, pour la dernière fois, les chambres s'approchèrent du trône pour baiser la main royale, il n'y eut personne qui ne fondît en larmes.

Kasimir avait plusieurs fois changé d'état. D'abord général et brave, il se fit ensuite jésuite et cardinal. Après être descendu du trône, il redevint prêtre, et mourut en France, abbé de Saint-Germain-des-Prés.

Une diète d'élection fut convoquée. Prazmowski, alors primat du royaume, et le grand-général de la couronne, Jean Sobieski, appuyaient le prince Condé-d'Enghien; mais la nation était si irritée

par les intrigues que la feue reine avait employées en faveur de ce prince, que, sans vouloir l'admettre même parmi les candidats, on proclama roi MICHEL WISNIOWIEÇKI (1669-1673), fils de Jérémie Wisniowieçki, la terreur des Kosaks. Michel était pauvre; sa famille avait été totalement ruinée dans les dernières guerres. Il dut surtout son élévation à sa parenté avec les Jagellons, dont il tirait son origine par un de ses ancêtres, Korybut; car, malgré le droit de libre élection, tel était l'attachement des Polonais au principe d'hérédité, qu'ils ne s'en écartèrent qu'après avoir complètement épuisé la race de leurs rois.

Michel accepta la couronne les larmes aux yeux. Il pressentait les difficultés de son règne, s'apercevant de bonne heure de l'opposition que la faction française lui préparait. Il fallut, en effet, que la noblesse se confédérât à Golomb, pour appuyer son roi contre les mauvaises intentions des factieux. Dans cet intervalle, les Turcs, attirés par Doroszenko, envahissaient la Pologne. Ils prirent la forteresse de Kamiéniéc en 1672, et occupèrent la Podolie et l'Ukraine. Incapable de leur résister, Michel subit à Buczac un traité ignominieux par lequel il s'engageait à payer un tribut au Grand-Seigneur. Heureusement que celui dont les intrigues avaient peut-être concouru à amener ce funeste résultat allait débuter par un talent militaire peu com-

mun dans l'histoire. Sobieski rompit un traité qui avilissait sa patrie, et s'illustra par une éclatante victoire à l'instant même où Michel, désespéré de ses malheurs, terminait ses jours en 1673. La glorieuse bataille de Chocim conduisit au trône JEAN SOBIESKI (1674-1696). Son élévation fut peu contestée. Des fêtes du couronnement, il courut sur le champ de bataille, et quoiqu'il fût menacé des plus grands dangers dans le camp de Zurawno, en 1676, les Turcs, par respect pour son nom, consentirent à signer une paix qui ne leur garantit que Kamiéniéc et une partie de l'Ukraine.

Jean III était marié à une Française, Marie-Kasimire de La Grange-d'Arquien, femme d'un caractère impérieux, et qui dominait son mari. Offensée de ce que Louis XIV ne respectait pas assez son diadème dans la personne de son père, le marquis de Béthune, elle résolut de le contrarier dans ses projets. Voyant que le roi de France cherchait à abaisser l'Autriche, Marie engagea son époux à former une alliance avec cette dernière. Jean fut donc appelé, en 1683, au secours de Vienne, assiégée par les Turcs, qui avaient déjà pénétré au cœur de l'Empire. La victoire qu'il remporta sous les murs de cette capitale, et plusieurs autres qui illustrèrent cette guerre célèbre, non-seulement sauvèrent la chrétienté, mais encore rendirent à la maison d'Autriche la Hongrie, dont les Turcs possédaient la plus grande partie. La

Pologne seule ne profita point des conquêtes de son roi. Au contraire, pour pouvoir continuer la guerre, Sobieski, en 1686, conclut avec Moskou un traité par lequel il confirma définitivement la cession des provinces que la paix d'Andruszow ne lui avait cédées que momentanément. Ainsi, trompé par la promesse de la Moldavie pour ses descendans, il oubliait les intérêts de sa patrie pour complaire à l'ingrate Autriche.

Des divisions intestines vinrent compliquer la situation des affaires. L'orgueil de quelques familles puissantes en Lithuanie suggéra à Sobieski la malheureuse idée de leur opposer d'autres familles qu'il rendit formidables par son appui. Les Sapiéha furent ainsi relevés par lui pour abaisser les Paç : à son tour, la maison Brzostowski chercha à réduire la puissance des Sapiéha. La reine encourageait les factions l'une contre l'autre, et ses intrigues poussèrent enfin les choses au point qu'il fut question un instant de déposer Sobieski. Il eut ainsi à souffrir des mêmes embarras qu'il avait jadis suscités au malheureux Michel. Ce n'est pas tout. Cette femme turbulente faisait naître, par ses caprices, des dissensions domestiques jusque dans sa propre famille : sa haine contre le prince Jacques, son fils aîné, était telle, qu'elle empêcha son élévation à la couronne. Jean III, le cœur navré de tout ce qu'il voyait autour de lui, mourut de regret en 1696.

L'électeur de Saxe, alors vainqueur des Turcs à Oltach, et le prince de Bourbon-Conti, furent les principaux candidats à la couronne. L'électeur de Saxe, AUGUSTE II (1697-1733), arriva le premier; et Conti, faiblement appuyé par la France, retourna dans son pays, sans débarquer même à Dantzig, où il venait d'aborder. Néanmoins, son parti fut assez fort pour exciter une guerre intérieure, qui ne fut apaisée qu'en 1700 par la confédération formée à Olkienniki.

Auguste dut à ses liaisons intimes avec la maison d'Autriche la restitution des salines de Wiéliczka, qui rentrèrent dans les domaines de la république. Le traité général de Carlowitz rendit en outre à la Pologne, en 1699, la forteresse de Kamiéniéc que toutes les victoires de Sobieski n'avaient pu lui reconquérir. Encouragé par ses succès, Auguste résolut d'arracher la Livonie à la Suède : il comptait sur la jeunesse et l'inexpérience de Charles XII, qui venait de prendre les rênes de l'État. A cet effet, une alliance fut conclue entre Moskou, le Danemark et la Pologne. Mais Charles, après avoir battu avec une rapidité inouïe les Danois et les Moskovites, attaqua les Saxons sur la Dzwina, en 1701, et envahit en même temps la Lithuanie et la Pologne. La *pospolité* n'était pas prête pour le recevoir, car Auguste avait entrepris cette guerre à la tête de ses Saxons seuls, sans demander le consentement de la

diète. Aussi Charles XII s'avança-t-il, sans rencontrer de résistance, sur Warsovie, investit cette capitale, battit Auguste à Klissow, et prit la ville de Krakovie. Deux confédérations se formèrent : l'une à Sandomir pour défendre Auguste, l'autre dans la Grande-Pologne, qui, dirigée par le primat Radzieïowski, se déclara, en 1704, contre lui. Charles XII, qui avait déjà trouvé de l'appui chez les Sapiéha, en Lithuanie, convoqua une nouvelle élection, et fit nommer roi le palatin de Poznanie, STANISLAS LESZCZYNSKI (1704). Auguste, poursuivi jusqu'en Saxe, fut réduit, par le traité d'Altranstadt, en 1706, à abdiquer la couronne de Pologne, et à reconnaître son rival. Charles partit de Saxe pour combattre les Moskovites, qui s'étaient approchés de Grodno. La défaite de Poltava renversa, en 1709, tous ses projets.

AUGUSTE II (1709) remonta sur le trône de Pologne, qu'avait abandonné Stanislas pour se réfugier en France. Cet événement consolida l'intimité du roi avec le tzar Pierre Ier. Elle eut la plus funeste influence sur le sort de la Pologne, car dès lors les tzars prirent ce pays sous leur déplorable tutelle.

Les armées de Saxe et de Moskou prolongeant leur séjour en Pologne, la noblesse se confédéra à Tarnogrod pour en obtenir l'évacuation. Pierre Ier voulut servir de médiateur entre le roi et la noblesse.

Enfin, la diète *muette*, appelée ainsi parce qu'elle ne dura que quelques heures et se passa sans bruit, mit d'accord les partis, en 1717. Les troupes saxonnes quittèrent la Pologne, et les Moskovites les imitèrent en 1720. Cette même année, et en 1721, les traités définitifs furent conclus avec la Suède.

Un siècle de guerres sanglantes qui, quoique illustrées par plusieurs grandes victoires, n'avaient amené que les plus funestes résultats, épuisa enfin complètement la Pologne. Quand on songe que, pendant soixante-dix ans (1648-1717), déchirée par des guerres intérieures, et envahie en outre par les Suédois, les Moskovites, les Turcs, les Transylvaniens et les Brandebourgeois, c'est-à-dire presque par tous les peuples qui l'entouraient, elle se trouva plusieurs fois dans une situation telle, que ses rois avaient à peine quelques pouces de terre à leur disposition, il faut vraiment s'étonner des ressources immenses qu'elle renfermait dans son sein, puisque, malgré les factions intestines, elle parvint à éviter sa ruine totale à cette époque. Elle paraissait même hors de tout danger, des traités solennels lui garantissaient la paix avec tous ses voisins; toutefois, elle ressemblait déjà à un malade dont l'amputation a assuré la vie, mais qui n'est plus destiné qu'à végéter et languir. L'Europe n'entendit plus parler de ce malheureux pays, que lorsque le moment arriva où des voisins spoliateurs entrepri-

rent de s'en emparer comme d'une proie facile à saisir.

Un événement funeste signala l'année 1724, sous le règne d'Auguste II. Les écoliers du collège des jésuites, à Thorn, se prirent de querelle avec les protestans de la ville : un combat sanglant s'ensuivit, à la suite duquel la diète, usant de *rigueurs salutaires*, condamna à la mort un innocent, le bourguemestre de cette cité. L'Europe entière fut saisie d'horreur à la nouvelle d'une pareille injustice. Néanmoins l'œuvre de l'intolérance jésuitique fut complétée dans l'interrègne, en 1733, par l'exclusion formelle des protestans des emplois publics : ce qui était déjà dans l'usage, prit depuis lors force de loi.

Auguste II mourut en 1733. La nation polonaise se rappela alors Stanislas Leszczynski : ses vertus dans l'infortune lui assurèrent tous les suffrages; mais il venait de marier sa fille à Louis XV, et les cours de Vienne et de Pétersbourg ne voulaient point souffrir sur le trône de Pologne un allié de la France. Aussitôt les troupes moskovites entrèrent en Pologne. Le chancelier Michel Wisniowieçki, l'évêque de Posen, Hosius, et plusieurs autres seigneurs suscités par l'ennemi, proclamèrent roi AUGUSTE III (1733-1763), électeur de Saxe, fils d'Auguste II. Stanislas n'eut pas le temps de s'établir à Warsovie : il dut se sauver à Dantzig, où l'attendaient de faibles renforts que lui

envoyait la France. La ville fut assiégée. Stanislas s'échappa, à la faveur d'un déguisement, au milieu des plus grands dangers, et son parti resta sans aucun appui. Une guerre que la France continuait, en sa faveur, sur le Rhin, contre l'Empire, eut pour résultat la reconnaissance d'Auguste comme roi de Pologne, et Stanislas, n'en gardant que le titre, obtint à vie la Lorraine, où il laissa la mémoire d'un bienfaiteur de l'humanité et d'un roi philosophe.

Sous le règne d'Auguste III, la maison de Kettler s'éteignit en Kourlande. Selon le pacte que Sigismond-Auguste avait confirmé, la Kourlande devait rentrer sous la domination polonaise; mais les tzars commençaient déjà à traiter la Pologne comme une de leurs provinces : c'était eux qui disposaient à leur gré de ce fief. D'abord Biron, Kourlandais, chambellan et favori de la tzarine Anne, ensuite Charles de Saxe, fils du roi de Pologne, et puis de nouveau Biron, quand cela plut à la tzarine, reçurent tour à tour l'investiture du faible Auguste. Du reste, le pays jouissait de la paix. Il apprenait seulement les guerres étrangères par les marches et les contre-marches que les Moskovites y effectuèrent librement pendant la guerre de Sept-Ans, ainsi que par les violentes contributions et les enrôlemens forcés que lui fit subir le grand Frédéric de Prusse, qui faussa les monnaies polonaises pour s'enrichir aux dépens de la bonne foi. Toutefois, telle fut l'apathie

qui s'était emparée à cette époque des Polonais, que, dans leur avilissement, ils s'estimaient heureux de conserver la paix après les calamités qu'ils avaient jadis souffertes. Ils s'habituèrent à l'anarchie au point que le *veto*, qui fut constitué en loi formelle par la diète de 1717, quoiqu'il paralysât toutes les diètes suivantes, ne les inquiétait presque plus; au contraire, il passa en proverbe : que la Pologne n'existait que par l'anarchie. (*Polonia confusione regitur!*)

Le moment vint enfin où cette république s'aperçut de sa situation. Beaucoup de Polonais suivirent Leszczynski en France et en Lorraine, où plusieurs d'entre eux furent élevés aux frais de leur royal concitoyen. Tous, à leur retour, rapportèrent des idées monarchiques dans leur patrie. Elles commencèrent dès lors à germer en Pologne : au moins s'apercevait-on que pour la garantir contre l'anarchie et la fortifier contre les ennemis du dehors, il fallait donner plus de force au gouvernement, plus d'autorité au pouvoir exécutif. L'esprit monarchique fit bientôt tant de progrès, qu'Auguste II put distribuer sans opposition son ordre de l'Aigle-Blanc, qu'il avait établi lors de ses infortunes dans la guerre contre Charles XII.

Deux grands citoyens, Zaluski, évêque de Kiovie, et l'abbé Konarski, s'attachèrent à faire renaître les lumières qu'un siècle de toute-puissance avait per-

mis aux jésuites d'étouffer complètement. Le premier se refusait jusqu'au manger pour avoir le moyen de rassembler à Warsovie une bibliothèque (1745-1757), la plus grande qu'un particulier puisse jamais posséder, et qui bientôt égala les plus vastes bibliothèques de l'Europe : il en fit don à la république. Le second, Stanislas Konarski, de la congrégation des Piaristes, introduits en Pologne en 1642, et qui, depuis long-temps, malgré ses faibles moyens, cherchait à combattre la funeste influence des jésuites, entreprit, en 1740, de réformer l'éducation publique. Comme toute autorité était dans les mains de la noblesse, c'est sur elle qu'il résolut d'agir. Un collège (*collegium nobilium, scholarum Piarum*) qu'il établit à Warsovie pour la noblesse, à ses propres frais, rendit bientôt d'immenses services à l'État. A force d'émulation, les jésuites eux-mêmes furent forcés d'adopter quelques réformes. Dans ses ouvrages, Konarski déclara la guerre à tous les préjugés religieux, civils ou politiques. L'anarchie, le funeste *veto* et tous les autres abus, eurent leur tour; et dès ce moment les Polonais purent entrevoir la régénération de leur malheureuse patrie.

Plusieurs grandes familles entreprirent en effet de réformer la république : mais elles n'étaient point d'accord sur les moyens. Les unes voulaient agir promptement et avec énergie; d'autres conseillaient la prudence. Il y en avait qui prétendaient à de grands

changemens; d'autres enfin ne visaient qu'à détruire quelques abus. Les princes Czartoryski, et entre autres Michel le chancelier, et Auguste le palatin de Russie, ne voyaient de salut pour leur patrie que dans une constitution monarchique forte et vigoureuse. Ils devaient s'attendre à une résistance opiniâtre de la part des Radziwill et des Potoçki, qui gouvernaient le parti républicain. Malheureusement l'envie de réussir, et peut-être l'ambition personnelle, conseilla aux Czartoryski de chercher de l'appui pour leurs projets auprès du cabinet moskovite : il n'en fallut pas davantage pour rendre funeste la plus utile entreprise.

La mort d'Auguste III ramena sur la scène les deux partis opposés. Les Czartoryski se présentèrent sous l'escorte des troupes moskovites, qui n'attendaient que le premier signal pour pénétrer en Pologne et jusque dans les murs de Warsovie. Le grand-général, Jean-Clément Branicki, et le palatin de Wilna, Charles-Stanislas Radziwill, s'opposèrent à eux les armes à la main; mais tous leurs efforts pour repousser l'influence étrangère devaient tomber devant la force et la violence. Sous de tels auspices et sous l'influence des troupes moskovites, s'ouvrit la diète de convocation. Son maréchal, Adam-Nalencz Malachowski, assisté du courageux nonce de Biala, André Mokronoski, après avoir dressé un manifeste solennel contre la violation de

toutes les lois, proclama que la diète était dissoute par son autorité. Mais le malheureux *veto*, toujours funeste à la république, ne put même lui être utile quand on voulut en user pour son salut. La faction moskovite, nullement découragée par cette opposition, quelque imposante qu'elle fût, nomma arbitrairement à la présidence le prince Adam-Kasimir Czartoryski, staroste général de Podolie, et n'interrompit point les travaux de la diète. Ses adversaires furent obligés de s'éloigner de la capitale, et quelques-uns même, comme Braniçki, Radziwill et autres, quittèrent le pays, ne pouvant plus lutter contre la force. C'est alors que fut reconnu à l'électeur de Brandebourg le titre de roi de Prusse, et celui d'empereur de toutes les Russies aux tzars de Moskou, qui s'arrogeaient ainsi indirectement le droit aux Russies polonaises.

La diète d'élection fut ouverte le 27 août 1764. Il y avait quelques vœux pour la famille de Saxe; mais lasse, en général, des souverains étrangers, la nation désirait vivement que le trône fût donné à un Polonais, à un *Piast*, car c'est ainsi qu'on appelait, en Pologne, les rois issus du sang polonais. Mais le destin voulut que le citoyen auquel échut cet hommage devînt un docile instrument à l'aide duquel les puissances voisines de la république sapèrent ses fondemens pour la renverser ensuite.

STANISLAS-AUGUSTE IV PONIATOWSKI (1764-

1795), grand-panetier de Lithuanie, fils du célèbre compagnon de Charles XII et de Stanislas Leszczynski, et époux de la princesse Constance Czartoryska, protégé par les cours de Pétersbourg et de Berlin, en sa qualité d'ancien amant de Catherine, agréable, par toutes ces qualités, aux factieux et aux cours étrangères, fut élu roi de Pologne à l'unanimité, dans la journée du 7 septembre 1764. Après avoir reçu les hommages des autorités du pays et ceux des ministres étrangers résidant à Warsovie, le nouveau roi prêta serment sur les *pacta conventa*.

Les premiers jours du règne de Stanislas-Auguste effacèrent presque la honte de son élévation. La diète du couronnement gratifia la Pologne de plusieurs lois importantes. On réduisit l'autorité du *liberum veto :* en l'excluant des matières économiques et de celles de la justice, on ne la conserva que pour les questions politiques. Le pouvoir des grands-généraux et des grands-maréchaux fut également restreint. C'était un acheminement vers l'agrandissement des prérogatives de la couronne. Le même esprit dirigea la diète quand elle honora les membres de la famille royale du titre de princes. Stanislas institua bientôt après l'ordre de Saint-Stanislas, et rendit sa cour très-brillante. Il conçut même l'idée d'épouser une archiduchesse d'Autriche, mais Catherine sut traverser ce projet. Stanislas établit, en 1765, conformément aux *pacta conventa*, une école

militaire ou *corps de cadets* à Warsovie, dont le prince Adam-Kasimir Czartoryski obtint la direction, et qui fut d'une grande utilité pour la république. Enfin la Pologne lui dut l'établissement d'une fonderie de canons et d'un hôtel des monnaies. On établit à la même époque un tarif des droits auxquels furent soumises les marchandises importées, et pour la première fois on entendit le mot de *contrebande*, jusqu'alors inconnu en Pologne. Stanislas embellissait la capitale, présidait lui-même à la renaissance des lettres, et sut, en un mot, inspirer une telle confiance, que Branicki et plusieurs autres de ses adversaires rentrèrent dans leur patrie pour jouir de sa régénération.

Mais ce n'était point dans ces vues que la Russie avait appuyé les intrigues des Czartoryski et fait monter Stanislas-Auguste sur le trône de Pologne. Repnine, ministre de la cour de Saint-Pétersbourg, était là pour arrêter tout mouvement national capable de réveiller l'espoir des patriotes. Contrarier toute amélioration, fomenter les troubles, diviser les Polonais pour les affaiblir et les opprimer, tels étaient depuis long-temps la pensée et le but des cabinets de Berlin et de Saint-Pétersbourg. Des dissensions relatives aux protestans en furent la suite; et ce premier germe de discorde fut le premier pas vers l'accomplissement de leurs odieux desseins.

Déjà, lors de la diète d'élection, les protestans, suscités par les cours étrangères, avaient présenté au roi un mémoire en faveur de leurs droits, injustement méconnus depuis l'influence toute-puissante des jésuites. Il s'agissait de leur rendre la capacité d'aspirer à tous les emplois, et d'accorder aux archimandrites ou évêques du rite grec une place dans le sénat polonais. Cette réclamation ne renfermait rien que de très-juste; mais dictée par les cours étrangères, elle devait être odieuse à une nation qui ne cherchait alors qu'à combattre leur influence. Ce dernier but était, à cette époque, celui de tous les partis, et même des Czartoryski, qui désiraient, aussi vivement que les patriotes, se délivrer désormais de la prépondérance de Saint-Pétersbourg. C'est dans cette vue qu'ils travaillèrent à faire rappeler le présomptueux Repnine, qui poussait souvent l'insolence jusqu'à humilier Stanislas par une suprématie affectée; mais leurs efforts à cet égard n'eurent aucun succès.

Dans la diète ordinaire de 1766, présidée par le maréchal Célestin Czapliç, qui fut ouverte le 6 octobre, le roi se proposait de faire abolir complètement le fatal *liberum veto;* il voulait augmenter les impôts et l'armée régulière pour relever la puissance nationale; mais Repnine, rappelant l'attention de l'assemblée sur l'affaire des protestans, n'hésita point à déclarer à la république que jamais

sa maîtresse ne consentirait à sanctionner les nouveaux projets. La diète, déjà confédérée (1) par les Czartoryski, fut dissoute, et avec elle s'évanouirent tous les projets d'une réforme salutaire : le *veto* et l'autorité des grands-généraux furent aussitôt reconstitués. Cela ne suffisait point à Repnine et au cabinet de Berlin. Par leur impulsion, plusieurs confédérations furent formées; les unes pour rétablir les protestans dans leurs droits, les autres pour satisfaire d'anciennes animosités contre le roi et les Czartoryski. Stanislas Brzostowski se mit à la tête de ces dernières. Toutes furent appuyées par Repnine, quoiqu'elles se fussent armées contre les protégés de la Russie.

---

(1) Il est utile d'expliquer ici quelques particularités sur les confédérations, inconnues dans le reste d'Europe. Nous en avons déjà indiqué l'origine. Elles ne s'appelaient ainsi que lorsque la plus grande partie de la nation y accédait, et qu'elles avaient un but légal, c'est-à-dire le salut de la république; méconnues par le roi et la nation, elles portaient le nom de révolte (*rokosz*). A l'époque dont nous nous occupons, quand le *veto* empêchait que les diètes fussent actives, on imagina de remplacer ces dernières par les confédérations, car elles pouvaient décider toutes les questions à la majorité des voix. Elles tenaient ce droit exceptionnel de cette circonstance, qu'étant ordinairement convoquées en des cas urgens, elles devaient nécessairement adopter cette mesure pour ne pas être à tout moment arrêtées dans leur marche. Au moyen des confédérations, on faisait ainsi décider, à la majorité des voix, ce qu'on n'aurait pu obtenir à l'unanimité. Ainsi, par un contraste bizarre, l'anarchie servait de contre-poids à la licence.

De tout temps le cabinet de Saint-Pétersbourg chercha à s'attacher ou à corrompre les citoyens les plus populaires, pour se couvrir de leurs noms et ne se perdre que le plus tard possible dans l'opinion publique. Nous verrons plusieurs exemples de son adresse infernale à cet égard. A l'époque qui nous occupe, Repnine réussit à enrôler dans son parti le brave Charles Radziwill, qui, trompé par les insinuations de Brzostowski, rentra dans le pays pour saisir l'occasion de se venger de ses adversaires. Le référendaire de la couronne, Gabriel Podoski, nom en tout temps odieux à la Pologne, seconda merveilleusement les vues de Repnine. A l'arrivée de Radziwill, toutes les confédérations partielles s'unirent à Radom, sous le bâton de ce prince et de Stanislas Brzostowski, en confédération générale, laquelle accepta nécessairement la garantie de la Russie; le roi lui-même dut y accéder quand les troupes russes, sous les ordres de Soltykoff, Nummers et Kretschetnikoff, envahirent le territoire de la république. C'est de ce moment que commence la carrière servile de Poniatowski: son caractère chancelant prévalut sur ses bonnes volontés.

La diète, confédérée par ces moyens, s'ouvrit à Warsovie, dans la journée du 5 octobre 1767; mais à une époque de régénération, elle ne pouvait manquer d'offrir une opposition courageuse. Gaëtan Soltyk, évêque de Krakovie; le savant J. A. Zaluski,

évêque de Kiiow, le palatin de Krakovie Venceslas-Rzewuski, et son fils Sévérin, staroste de Dolin, se signalèrent, entre autres, par une héroïque résistance. Ils tombèrent victimes de leur admirable patriotisme : arrêtés dans la nuit du 13 au 14 octobre, dans leurs maisons, ils furent transportés, sous l'escorte de Kosaks, au fond de la Moskovie. Cette violence inouïe fit horreur à toute l'Europe, mais ne trouva point des réclamans. Par ce seul acte, Repnine montra à la nation polonaise le sort qu'elle devait attendre de la protection que lui accordait la tzarine. L'illustre André Zamoyski, grand-chancelier, protestant contre une violence aussi atroce, déposa entre les mains de Stanislas-Auguste les sceaux de la couronne. Repnine, débarrassé alors de toute opposition, fit nommer une commission, présidée par le primat Podoski, élevé à cette dignité pour sa docilité envers l'ambassadeur. Une constitution, connue sous le nom de *lois cardinales et matières d'État*, fut rédigée et promulguée le 21 février 1768. Tous les abus, source d'une licence anarchique, qui n'avaient jusqu'alors que force d'usage, passèrent en lois formelles; et le *liberum veto* particulièrement fut remis en vigueur : tant il convenait aux ennemis de la Pologne de le conserver. Il est vrai qu'on rétablissait aussi les protestans dans leurs droits ; mais n'eût-il pas été par trop maladroit de ne pas masquer par ce moyen le vrai but

qu'on se proposait, celui de perpétuer l'anarchie?

Une influence aussi directe et aussi malheureuse dans les affaires de la république, poussa à bout la patience des patriotes polonais. Adam-Corvin Krasinski, évêque de Kamiénieç, échappant au sort de Soltyk, de Zaluski et des autres citoyens déportés en Moskovie, méditait déjà, dans un plan largement conçu, le soulèvement national : mais il ne devait éclater qu'avec l'assurance d'une coopération de la part des puissances étrangères, amies de la Pologne. Les tentatives de l'évêque Krasinski, en Turquie et en France, étaient à peine commencées, lorsque, dans la journée du 29 février 1768, Joseph Pulawski, staroste de Warka, ses trois fils et ses deux neveux, François Potocki, palatin de Kiiovie, Michel Krasinski, chambellan de Rozany, et plusieurs autres patriotes polonais, proclamèrent la célèbre confédération de Bar (petite ville située en Podolie). Alors une lutte mémorable pour le maintien de la religion, et de l'indépendance nationale, contre l'envahissement et le despotisme des cabinets étrangers, s'engagea sur tous les points de la république de Pologne. C'est cette lutte terrible, soutenue pendant cinq ans avec un dévouement digne d'un meilleur sort, que des plumes vénales ont signalée à l'Europe comme une guerre du fanatisme contre la philosophie, de l'ignorance contre les lumières du dix-huitième siècle!!!! Conservons les noms des pa-

triotes qui se sont particulièrement distingués dans cette guerre à jamais mémorable. Ce furent, André Mokronoski, palatin de Mazovie, par ses négociations auprès des cours étrangères; Joachim Potocki, grand-échanson de Lithuanie, chef de la confédération de Halicz; Simon Kossakowski, par ses marches audacieuses entre la Petite-Pologne, la Lithuanie et la Kourlande; Zakrzewski, chef de la confédération de Zakroczym: Mionczynski, Georges Lubomirski dans la Petite-Pologne; Sawa Calinski, Zaremba et Walewski, palatin de Sieradz, dans la Grande-Pologne, les Pulawski, sur les bords du Dniester; Jean-Michel Paç, staroste de Ziolow, maréchal-général de la confédération de Lithuanie; Charles Radziwill, à la tête de son armée, aussi en Lithuanie. Le grand-général de Lithuanie, Michel-Kasimir Oginski, vainqueur dans la première affaire avec les Moskovites, ne succomba dans une autre qu'après s'être vaillamment défendu contre l'ennemi. Enfin Kasimir Pulawski, resté seul de sept Pulawski qui commencèrent la confédération, s'ouvrant un chemin, le sabre à la main, s'enferma dans le fort de Czenstochowa, où il se signala par les faits d'armes les plus glorieux.

La Turquie, embrassant la cause de la Pologne, déclara à cette époque la guerre à la Russie. La France de son côté protégeait les confédérés. Pierre De la Roche, agent de la cour de Versailles en Po-

logne et en Walachie, lié d'amitié avec l'évêque Krasinski et le général Mionczynski, était chargé particulièrement des subsides ainsi que de la partie diplomatique. Le grand-maître-d'hôtel de Lithuanie, Michel Wielhorski, fut reçu en France à titre de ministre plénipotentiaire de la confédération. Dumouriez, Choisy, Vioménil, et plusieurs autres officiers français, tirèrent l'épée pour la cause de l'indépendance polonaise.

Il y eut un moment où la confédération de Bar se crut assez de force pour déclarer le trône vacant. Elle chargea son secrétaire, Ignace Bohusz, de rédiger l'acte de déchéance de Stanislas-Auguste, dont les troupes, commandées par François-Xavier Branecki, combattaient, unies à celles de Catherine, les vaillans confédérés.

Cependant tant de sacrifices supportés pour l'amour de la patrie devaient s'anéantir devant un concours de circonstances fâcheuses. Les Turcs, malheureux dans leur guerre contre la Russie, n'apportaient aucun secours à la Pologne. Le 9 octobre 1771, mourut le dernier Braniçki (grand-général et castellan de Krakovie, Jean-Clément Braniçki), un des plus fermes soutiens de la confédération. Le ministre Choiseul, qui avait fait adopter à la France la cause polonaise, tomba en disgrace. Les deux autres puissances voisines (l'Autriche et la Prusse), sous prétexte d'une peste qui, à la suite

de tant de calamités, commençait à se manifester, dirigèrent alors leurs troupes vers les frontières de la Pologne. L'Autriche fut la première qui envahit la starostie de Zips, située dans les Karpates, tandis que le voyage du prince Henri à Pétersbourg décidait le premier partage de la Pologne entre la Russie, la Prusse et l'ingrate Autriche (1).

Sur ces entrefaites, les confédérés tentèrent d'enlever le roi Stanislas-Auguste, pour le mettre à la tête du mouvement national et réunir ainsi tous les partis, ou de le garder à vue, s'il ne consentait point à cette entreprise patriotique. L'enlèvement eut lieu dans la nuit du 3 novembre 1771, mais il fut sans résultat; le roi s'échappa, et les ennemis de la Pologne présentèrent cet acte aux yeux de l'Europe comme un attentat régicide. Les patriotes Pulawski, Strawinski, Lukaski et quelques autres, figurèrent à la tête de cette courageuse entreprise exécutée avec un rare dévouement, mais que fit échouer la trahison de Kosinski (Kusma). Dès-lors la confédération présenta le tableau d'une dissolution complète. La généralité, siégeant à Teschen en Autriche, dut se disperser dès que celle-ci, d'abord liée à la France et opposée à la prépondérance de la Russie, changea de politique. Le

(1) On a vu dans le premier volume, combien peu étaient fondées les prétentions de l'Autriche sur la Gallicie.

confédéré Joseph Zaremba, jadis la terreur des Moskovites, ternit sa gloire en demandant pardon à l'ambassadeur russe Saldern, et le vaillant Kasimir Pulawski fut enfin forcé d'abandonner sa patrie, pour aller en Amérique défendre la cause des peuples dans la guerre de l'indépendance : il y trouva, près de Savannah, la mort d'un brave. Le reste des confédérés réunis à Braunau, en Bavière, dressèrent une protestation, et l'envoyèrent à toutes les cours de l'Europe.

La confédération ainsi anéantie, et le premier et inique partage de la Pologne consommé par un simple envahissement, en face de la lâche insouciance des puissances auxquelles l'existence de la république était si utile, les cabinets co-envahissans résolurent de faire sanctionner par une assemblée nationale la spoliation qu'ils avaient déjà essayé de justifier par des manifestes où, avec la plus insigne mauvaise foi, ils établissaient leurs droits sur les territoires occupés par leurs armées.

Stanislas-Auguste, qui, depuis 1768, avait joué un rôle purement passif, et semblait seulement attendre que le parti vainqueur vînt lui donner des ordres, et lui confirmer ou lui enlever le titre de roi, parut enfin vivement ressentir les maux de son pays et la honte de sa position : il protesta contre tout démembrement de son royaume. « S'il suffisait, « disait-il, d'aller chercher des titres dans des siècles

« d'ignorance et dans des temps de révolution, la « Pologne aurait droit de réclamer plusieurs pro- « vinces qu'elle a possédées autrefois, et qui sont « entre les mains de ces mêmes puissances qui vien- « nent s'emparer des domaines de la république. « Toutes les transactions anciennes sont annulées « par les stipulations postérieures; et comme les « derniers traités entre la Pologne et les pays voi- « sins s'opposent directement au partage qu'on mé- « dite, les titres qu'on a présentés ne peuvent être « admis sans saper les droits de toutes les nations, « et sans ébranler tous les trônes. »

« Sans doute ces raisons étaient excellentes, dit « un historien moderne, mais que pouvaient des « raisons contre des soldats russes, prussiens et au- « trichiens (1)? » Par ordre des ministres étrangers, Stanislas-Auguste convoqua, pour le 8 février 1773, une diète à laquelle ne se rendit qu'un très-petit nombre de représentans. Elle fut précédée de diétines orageuses, et ne s'ouvrit à Warsovie que le 19 avril 1773.

Cette journée à jamais mémorable dans les fastes

---

(1) Pour ne relever ici que la mauvaise foi du cabinet de Vienne, nous ferons remarquer que, quoique ce fût en sa qualité de reine de Hongrie que Marie-Thérèse s'arrogeait des titres sur la Hallicie, ce n'est pas cependant au royaume de Hongrie que cette dernière fut incorporée : l'on ne voulut pas lui concéder des prérogatives dont jouit la nation hongroise.

de la Pologne allait montrer aux yeux de l'Europe une lutte entre l'infamie et la vertu, entre la trahison et le patriotisme. Les députés, réunis dans le seul but de sceller leur honte et la servitude de leur patrie, comptaient heureusement parmi eux quelques hommes dignes de représenter une noble nation. A leur tête se signala Thadée Reyten, honoré par la postérité du surnom de *Caton polonais*.

Issu d'une famille ancienne de Lithuanie, Reyten naquit dans le palatinat de Nowogrodek, en 1742. Il fit ses premières études à Warsovie, et lorsque la voix de la patrie en danger se fit entendre à son jeune cœur, il ne songea plus qu'à la défendre, et combattit les Moskovites dans les rangs des confédérés de Bar. Le premier partage de la Pologne fut un coup mortel pour cet excellent citoyen. Thadée Reyten et Samuel Korsak furent élus par leurs commettans à la diète de 1773, comme nonces de Nowogrodek. Lorsque ce dernier quitta la maison natale, son père lui dit : « Mon fils, je vous fais accompa-« gner à Warsovie par mes plus anciens servi-« teurs; j'aime mieux qu'ils m'apportent votre tête « que s'ils m'apprenaient que vous ne vous êtes pas « opposé de tout votre pouvoir à ce qu'on entreprend « contre votre patrie. »

Pour arracher à la nation polonaise la sanction désirée, il fallait confédérer la diète, car l'unanimité n'était point probable. Empêcher la

confédération était donc l'unique refuge des patriotes.

Dès la première séance du 19 avril, lorsque Lentowski, nonce de Krakowie, osa recommander à la présidence Adam-Lodzia Poninski, vendu aux cours co-envahissantes, et que ce traître, le bâton de maréchal en main, s'avançait audacieusement pour occuper sa place, sans être élu par la diète, plusieurs nonces quittèrent leurs sièges pour protester contre cette usurpation; et Reyten, saisissant le bâton de l'huissier, s'écria : « Messieurs, le maréchal « de la diète ne se nomme pas; c'est la chambre « tout entière qui le choisit; je proteste contre la « nomination de Poninski : indiquez celui qui doit « vous guider. » Aussitôt les nonces s'écrièrent : « Vive le vrai fils de la patrie, le maréchal Reyten! » Le mouvement augmentant progressivement, et la clameur publique accusant Poninski, ce dernier leva la séance, et la renvoya au lendemain à neuf heures du matin. Accompagné de quelques complices, il se retira dans les appartemens du roi. Mais Reyten prit de nouveau la parole; et après avoir harangué les citoyens, il ajourna la séance pour le lendemain à la même heure.

Toute la nuit fut consumée en intrigues. L'or des ambassadeurs Stackelberg, Benoît et Revitzky, acheta les suffrages de la majorité; mais leur triomphe ne fut pas aussi facile qu'ils l'espéraient.

Les nonces Reyten, Korsak, Oraczewski, Zaremba, Penczkowski, Tymowski et Ierzmanowski, protestèrent énergiquement contre cette violence. Poninski se montra de nouveau, la bâton de maréchal à la main; mais à peine eut-il le temps de prononcer ces mots : « La séance ajournée au lendemain, » qu'il disparut, et alla de nouveau auprès du roi, et avec lui les nonces Lentowski, Staniszewski et Wilczewski. A cette courte apparition, de nouvelles clameurs partirent de tous les coins de la salle; on criait à la trahison, et on demandait à haute voix la mise en jugement de Poninski. Reyten et Korsak affermissaient leurs concitoyens dans leurs courageuses dispositions, et Reyten rassembla ce qui lui restait de force pour s'écrier : « Que celui qui aime son Dieu, « qui est fidèle à la patrie, persévère dans la défense « de l'un et de l'autre, car il s'agit ici, Messieurs, « de la destruction totale de nos lois et de notre « liberté. »

Le 21 avril, Poninski, appuyé par vingt-cinq hussards prussiens et trente-six grenadiers moskovites, fit placer des factionnaires aux portes des chambres pour en défendre l'entrée au public, ce qui fut exécuté avant le point du jour. Les nonces Reyten, Korsak, Bohuszewicz, Bulharyn, Kurzeniecki, Dunin, Kozuchowski, Ierzmanowski, furent les premiers qui arrivèrent à leur poste. Bohuszewicz apporta sous son habit le bâton de maré-

chal. Reyten, s'apercevant qu'on ne laissait pas entrer le public, s'écria : « Messieurs, suivez-moi. Si « Poninski devient aujourd'hui maréchal de la diète, « je n'existerai plus! » Korsak voulut porter aux actes sa protestation contre Poninski, mais elle ne fut point reçue. L'affluence du peuple fut si grande, que les factionnaires ne purent le contenir, et il entra.

A neuf heures du matin, on vint annoncer à Reyten qu'on l'avait déclaré *infame* par un décret. « Je suis prêt à tout, » répondit-il avec le sang-froid et le calme de la vertu. Cependant Poninski, mettant toutes les formes de côté, mit le sceau à ses crimes en dressant l'acte de confédération dans son hôtel. Poussant l'ironie jusqu'au bout, il l'envoya au roi pour qu'il le signât. Stanislas-Auguste répondit qu'il ne le ferait qu'avec l'agrément de ses ministres, de ses sénateurs et des ambassadeurs des trois puissances.

A midi, les nonces corrompus commencèrent à se rassembler; mais Poninski ne paraissait point. Le public s'écriait de temps à autre : « Nonces, ne tra- « hissez pas la patrie, n'abandonnez pas vos postes, « car c'est nous trahir et vous trahir vous-mêmes. » Reyten demanda sans cesse qu'on proclamât un maréchal, lorsque Martin Lubomirski annonça qu'il était délégué par Poninski pour faire lever la séance. « Nous ne reconnaissons pas Poninski pour « maréchal, » répliqua Reyten; et le public criait

aux nonces qui se disposaient à sortir : « Ne sor-« tez pas, nous vous en conjurons au nom de Dieu; « vous perdrez la gloire nationale, la vôtre, et vous « nous livrerez à la tyrannie. » Reyten, les bras croisés, vint se placer à la porte, où il déclara à haute voix qu'il voulait ignorer l'existence d'une prétendue confédération, et que, quelque parti qu'on prît, il soutiendrait son opinion au péril de sa vie. Il répétait à ceux qui se pressaient de sortir: « Si la foi, si la patrie vous sont chères, si vous ne « voulez pas vous abreuver de honte et vous livrer « à une servitude éternelle, restez, je vous en con-« jure. » Frappés d'une persévérance aussi admirable, toute l'assemblée, le public, et jusqu'aux satellites étrangers qui appuyaient de leurs baïonnettes la cause des parjures, tout se sentit ému d'un si noble dévouement. Néanmoins, plusieurs nonces, soit vendus, soit menacés ou fatigués de la lutte, ne cessaient de quitter la chambre; alors Reyten, se jetant en travers de la porte, et la barrant de son corps, s'écria d'une voix fatiguée et avec l'énergie du désespoir : « Allez, allez sceller votre propre et « éternelle ruine; mais foulez d'abord à vos pieds ce « sein qui ne veut battre que pour l'honneur et la « liberté. » Il ne restait alors dans la salle que quinze nonces, et, sur ce nombre encore, six seulement persévérèrent dans leur résolution : ce furent Reyten, Korsak, Dunin, Ierzmanowski, Kozuchowski

et Penczkowski. Reyten, la voix éteinte et fatiguée, ne pouvait se faire entendre; alors Korsak, debout au milieu de la porte, adressa la parole au public, que séparait la garde : « Vous tous, qui êtes ici pré-« sens, je proteste devant Dieu, devant toutes les « puissances, et en face du monde entier, qu'une « violence sans exemple a été commise contre une « nation libre. Je proteste contre la chambre entou-« rée d'armes étrangères; je proteste contre la levée « arbitraire de la séance. Je proteste, parce que « nous ne nous sommes pas réunis pour former une « confédération, mais pour une diète libre; que « Poninski ne pouvait se nommer lui-même au ma-« réchalat. Je déclare que ni moi ni mes collègues « nous ne quitterons la chambre, quand même nous « devrions mourir de faim : nous périrons, et notre « conscience sera pure envers Dieu et envers notre « patrie. Ne quittez donc point ce sanctuaire, et « quoique entourés des satellites, soyez témoins, ci-« toyens, qu'il est encore des Polonais qui ne savent « pas plier aux menaces. »

A dix heures, l'ambassadeur de la tzarine, Stackelberg, envoya un message qui invita les nonces restés à leurs places à se rendre chez lui. Korsak, Bohuszewicz, Kurzeniecki et Bulharyn, tous Lithuaniens, s'y rendirent. On les reçut d'abord avec bonté, ensuite on les menaça. Mais, inébranlables dans leur résolution, ils s'écrièrent : « Ceux qui sa-

« crifient leur existence méprisent les dons et la « persécution. » L'ambassadeur, furieux d'une si noble résistance, menaça de confisquer leurs terres. A ce mot, Korsak se leva, et déclara que puisqu'on voulait le dépouiller de ses propriétés, qui, pour la plus grande partie, se trouvaient déjà envahies par les armées de la tzarine, il n'était pas besoin de tant de détours; qu'il les cédait dès à présent avec tout ce qui lui appartenait en meubles, en argent, sans en excepter sa vaisselle, et qu'il y joindrait le sacrifice de sa vie, s'il était sûr que sa patrie fût libre et indépendante. En effet, il remit à l'ambassadeur un état exact de ses biens et même de sommes placées; il y joignit celui de son mobilier. « Je n'ai « que cela, poursuivit-il, à sacrifier à l'avidité des « ennemis de mon pays. Je sais qu'ils peuvent aussi « disposer de ma vie; mais je ne connais point sur « la terre de despote assez riche pour me corrompre, « ni assez puissant pour m'épouvanter. »

Les quatre nonces revinrent dans la salle de la diète; mais ils la trouvèrent fermée, et au dedans l'inébranlable Reyten. Ils se couchèrent en dehors, et passèrent ainsi toute la nuit.

Le 22 avril, la salle des débats fut entourée d'un double rang de gardes; on n'avait point admis le public, même dans la cour du château, et lorsqu'on l'ouvrit, les quatre collègues de Reyten se réunirent à lui. A une heure, les ministres des

trois cours arrivèrent et se rendirent chez le roi. Pour achever de consolider la confédération, ils lui demandèrent de la reconnaître. Le roi voulait gagner du temps; il voulut seulement obtenir un délai de deux jours pour donner sa réponse. Les trois ministres s'irritèrent de ce retard. Stackelberg vint lui déclarer au nom des trois cours que si, dans le jour même, il n'accédait purement et simplement, chacune de ces puissances ferait marcher cinquante mille hommes contre Warsovie, qu'ils mettraient la capitale à feu et à sang, et avec elle la diète entière, les ministres et les sénateurs. Stanislas-Auguste demanda alors l'avis du grand-chancelier; mais comme personne n'éleva la voix, il prit ce silence pour un consentement. Cédant aux menaces, il osa, dans un discours larmoyant, déclarer son accession solennelle à la confédération. Les deux chambres se réunirent alors, et la séance fut tenue hors de la salle, parce que Reyten s'y trouvait toujours; et ce ne fut que le lendemain, lorsque le soi-disant maréchal et la prétendue confédération vinrent occuper leurs postes, que Reyten, étendu par terre, sans connaissance depuis trente-six heures, recueillit ses forces pour rentrer chez lui, après avoir, jusqu'au dernier moment, défendu la liberté dans le temple même où elle allait être immolée.

Le 23 avril, Poninski, par ordre de Stackelberg, eut l'impudence d'annoncer à Reyten qu'on avait

daigné casser le décret qui le déclarait *infame*, et qu'en outre on lui offrait deux mille ducats pour faire son voyage. « J'apportai avec moi cinq mille « ducats, répondit l'illustre républicain; je vous les « offre; mais abandonnez le bâton de maréchal, et « avec lui la corruption et le déshonneur. » Présent à cet acte, le général prussien Lentulus dit à Reyten: *Optime vir, gratulor tibi: optime rem tuam egisti.*

Plus tard, lorsque les trois puissances eurent consommé leur usurpation, et qu'elles furent entrées en possession paisible de la Pologne, Reyten fut si attéré de cette iniquité, qu'il perdit la raison; tous les soins prodigués ne purent rien pour conserver ce grand homme à la gloire de la Pologne. Un jour que sa douleur était portée à son comble, il se saisit d'un verre dans lequel il avait bu, le brisa avec ses dents, et en ayant avalé les débris, il expira le 8 août 1780, ne pouvant survivre à la honte de sa patrie.

Pour en finir avec la diète de 1773, nous dirons que, ne pouvant corrompre toute l'assemblée, on forma une délégation composée de quelques individus, qui modifièrent, au milieu des baïonnettes étrangères, le traité de partage. Ensuite, pour restreindre encore plus le pouvoir royal et rendre ainsi l'anarchie perpétuelle, on institua une commission, connue depuis sous le titre de *conseil permanent*, qui, pendant tout le temps de son existence, gouverna la Pologne sous l'influence de l'ambassadeur

russe. Alors de nouvelles ordonnances pour le prélèvement des impôts furent rendues au gré du bon plaisir de ce conseil.

Poninski, dont la Russie s'était servie comme d'un instrument pour ratifier le premier partage de la Pologne, fut décoré du titre de prince.

Par le premier partage, la Prusse s'appropria la Prusse royale, moins Dantzig et Thorn, et une partie de la Grande-Pologne jusqu'au Noteç; l'Autriche se réserva la Russie-Rouge, une partie de la Podolie et une de la Petite-Pologne jusqu'à la Wistule; enfin la Russie s'empara de Poloçk, Witebsk et Mscislaw jusqu'à la Dzwina et le Dniéper. Le restant du territoire fut solennellement garanti à la Pologne par les trois puissances co-partageantes.

Après de si violentes agitations, le pays resta quelques années dans un abattement qu'on appela du repos, et dont se félicitèrent ceux qui le lui avaient procuré. Les Polonais étaient tellement affaiblis, qu'ils n'avaient plus le sentiment de leurs maux; mais il le recouvrèrent peu à peu, à mesure qu'ils reprirent des forces.

Un grand événement surprit l'Europe à l'époque de la diète de 1773 : c'était la mémorable suppression des jésuites par la bulle du pape Clément XIV. Après leur exil de la Pologne, l'Etat s'enrichit d'immenses fonds en immeubles et en capitaux : ils furent consacrés au profit de l'éducation nationale par la

diète, qui établit en même temps une commission pour l'éducation publique, ministère adopté depuis dans tous les pays civilisés. Des écoles séculières remplacèrent celles des jésuites; un plan d'éducation fut tracé par la commission; des savans étrangers furent engagés pour l'exécuter; et c'est depuis lors surtout que date la régénération des lettres, qui brillèrent d'un si vif éclat vers la fin du règne de Stanislas-Auguste et ont marché depuis dans un cours progressif.

Cette tendance vers les lumières entraîna à sa suite d'autres bienfaits pour le pays. Plusieurs citoyens puissans rivalisèrent de zèle pour améliorer l'état des paysans, pour embellir le pays par de somptueux édifices, enfin pour créer en Pologne des banques, des fabriques, des manufactures et des canaux publics. Le trésorier de la cour de Lithuanie, Antoine Tyzenhauz, se signala particulièrement par ses entreprises industrielles.

Au milieu de cet état de choses survint l'année 1776, et avec elle le terme d'une diète ordinaire : elle fut présidée pour la couronne par André Mokronoski, et pour la Lithuanie par André Oginski, porte-glaive de cette province. La présidence de ces deux hommes éclairés et dévoués aux intérêts de leur patrie, influa sur la gestion des affaires de cette diète; elle restera mémorable par une motion tendant à établir un nouveau code

de lois qui devaient garantir la prospérité de l'État. L'ancien grand-chancelier de la couronne, André Zamoyski, rendu à la vie privée depuis l'année 1767, époque où il résigna si énergiquement sa place, attira sur lui l'attention générale. Le roi, prenant lui-même la parole pour annoncer le besoin impérieux de la formation d'un nouveau code, proposa « de choisir pour cet objet un seul homme auquel « on donnerait plein pouvoir de rédiger, d'abréger, « de changer, d'éclaircir tout ce qui, dans les huit « volumes des constitutions polonaises, lui paraî- « trait impropre, obscur, équivoque ou contradic- « toire ; il aurait la faculté d'appeler à son aide telles « personnes qu'il jugerait à propos de choisir pour « ce travail immense, et serait prié de l'achever en « deux ans pour le présenter à la prochaine diète « ordinaire, qui l'approuverait en tout ou en partie, « ou y ferait les amendemens nécessaires. »

Le roi n'eut pas achevé de parler, et prononcé à peine le nom de Zamoyski, qui devait s'occuper de ce travail, qu'on le remercia de ce choix par des acclamations universelles. Zamoyski se mit donc à l'œuvre ; et rédigé d'après les avis des hommes les plus éclairés de la nation, son ouvrage fut achevé et imprimé au bout de deux ans. Il s'adressa alors au prince Lubomirski, grand-maréchal de la couronne, pour obtenir que son Code pût être répandu dans les provinces avant d'être soumis

aux délibérations de la diète. Le roi accéda à cette demande, et on remit en conséquence la présentation de ce Code à la diète de 1780. Mais les agens moskovites veillaient sans cesse à renverser les projets qui auraient pu tirer la Pologne de l'abîme de l'anarchie : ils fomentèrent une opposition dans la classe des nobles qui voyaient leurs droits violés par l'émancipation des cultivateurs, et ce parti fit échouer cette fois les vues généreuses et salutaires de Zamoyski. Ni son exemple, car le premier, en Pologne, il abolit le servage et la corvée, en 1760, dans ses terres de Biezun; ni celui de Joachim Chreptowicz à Szczorse, de l'abbé référendaire Paul Brzostowski à Pawlow, du prince Stanislas Poniatowski, neveu du roi, dans ses terres, n'eurent la puissance de faire accéder la majorité des nobles propriétaires aux principes que Zamoyski avait consacrés dans son Code. Des pamphlets et des brochures qui condamnaient cet ouvrage furent répandus avec profusion. En conséquence toutes les instructions données aux nonces dans le temps des diétines leur commandèrent l'opposition et la non-acceptation du projet de lois de Zamoyski. A peine la diète de 1780 fut-elle ouverte, et le maréchal Antoine Malachowski, grand-secrétaire de la couronne, eut-il fait motion sur le livre des nouvelles lois, que les esprits enflammés d'une prévention fâcheuse firent retentir des cris d'opposition et de haine à toute

sorte d'innovations. La rage fut poussée au point de proclamer que dorénavant à aucune diète suivante ces projets ne pourraient être représentés à la délibération de l'assemblée, et qu'en outre on exigeait que Zamoyski fût reconnu traître à la patrie! Au milieu de ces injures, que la conscience de Zamoyski repoussait avec calme, le prince Kasimir Poniatowski, nonce de Warsovie et frère du roi, fut du petit nombre de ceux qui mirent tout en œuvre pour défendre Zamoyski contre le ressentiment de l'assemblée. C'est ainsi qu'on écarta de sages lois qui devaient, dix ans plus tard, servir de base à la constitution du 3 mai 1791. En effet, quoique le projet de Zamoyski ne portât pas également dans toutes ses parties ce caractère de maturité que le temps seul imprime aux institutions humaines, il était néanmoins adapté aux besoins du pays, et basé sur cet esprit de justice, de générosité et de noblesse, qui devait présider aux institutions d'un peuple avide de liberté et de civilisation.

Toutefois, cette œuvre patriotique ne fut pas perdue pour la république. Des journaux politiques et littéraires, nouveau fruit des progrès de la civilisation en Pologne, et un grand nombre de brochures, relevèrent, dans leur polémique, les projets de Zamoyski, et les vœux de ceux qui, comme lui, reconnaissaient que la situation actuelle de la république était la conséquence des vices de la constitu-

tion, et que, pour prévenir de nouveaux désastres, il fallait remonter à leur cause, et réformer les abus.

Deux points importans dans le système du gouvernement attiraient surtout l'attention : l'élection du roi et le droit de *liberum veto*. La majorité se prononçait de plus en plus pour l'établissement d'un trône héréditaire et pour la suppression du *veto*, devenu plus odieux encore depuis que l'étranger l'avait pris sous sa protection. Mais il ne suffisait pas d'être convaincu de la nécessité d'une réforme, il fallait pouvoir l'exécuter. On attendait donc un moment propice où des embarras imprévus empêcheraient la Russie et ses complices de s'opposer aux vœux de la nation polonaise.

Dans cette attente passa la diète ordinaire de 1782, présidée par Kasimir Krasinski, quartier-maître-général de la couronne. Elle s'occupa presque uniquement de l'affaire de l'évêque de Krakovie Gaëtan Soltyk, auquel on voulut reprendre la gestion de fonds immenses, en le déclarant incapable de soigner son troupeau à cause de l'égarement de son esprit. Une autre affaire, agitée vivement dans les sociétés les plus élevées et suscitée par une intrigante nommée d'Ougroumoff, qui avait attenté aux jours du roi et à ceux du prince Adam-Kasimir Czartoryski, occupaient encore les esprits, lorsqu'arriva la mémorable diète de 1788.

Cette diète, ouverte le 6 octobre 1788, a été appelée tantôt la grande-diète, tantôt diète de quatre ans, parce qu'elle dura tout ce laps de temps, ou enfin plus ordinairement *la diète constituante*. Présidée pour la couronne par Stanislas-Nalencz Malachowski, et pour la Lithuanie par Kasimir-Nestor Sapiéha, elle se confédéra tout d'abord, et consolida par-là son inviolabilité.

Au milieu des débats de cette assemblée, le développement de l'esprit national se montra dans tout son jour. Et lorsqu'on compare l'immense différence qui existait entre la diète de 1780, où le projet de loi de Zamoyski fut si cruellement repoussé, et celle où on allait au-devant des besoins et du bonheur de toutes les classes des habitans, on ne peut s'empêcher de rendre ici un tribut d'admiration spontanée à la commission d'éducation qui avait en grande partie produit cet effet en propageant de nouvelles lumières. Les membres de la diète de 1780, presque tous élevés dans les écoles jésuitiques, remplis de préjugés, avaient dû repousser naturellement toutes les vues généreuses qui avaient pour but la gloire et le bonheur du pays. Au contraire, les nonces de la diète de 1788 renoncèrent sincèrement à ces vieux préjugés : formés soit sous l'influence salutaire des écoles de la congrégation des piaristes, soit dans les écoles séculières, ils abordèrent avec calme et dignité la discussion de nombreuses lois,

et regardèrent comme un devoir de faire participer les autres classes d'habitans à leurs prérogatives.

A cette époque, la Russie avait à soutenir la guerre contre la Turquie et contre la Suède. Son accroissement donnant de l'ombrage à l'Angleterre et à la Prusse, toutes deux encourageaient la Pologne à secouer l'influence honteuse du cabinet de Saint-Pétersbourg et à consolider son indépendance par une réforme complète dans son organisation politique. Catherine seule s'opposait vivement à toute innovation, parce qu'elle craignait de voir l'ordre se rétablir en Pologne, et cet Etat reprendre son rang parmi les nations. Elle s'appuyait sur le traité de démembrement conclu par les trois puissances copartageantes, en l'interprétant de manière à y voir l'obligation d'empêcher tout changement dans le gouvernement. La Prusse, au contraire, favorisait les efforts de la nation : ses intérêts étant opposés à ceux de la Russie, elle ne se croyait obligée, par le même traité, qu'à conserver à la Pologne l'intégrité de son territoire.

C'est dans cet état des choses et cette disposition des esprits, que s'ouvrit la diète de 1788. Stanislas-Auguste n'était pas porté d'abord à soustraire sa patrie à l'influence de Catherine : il venait de la consulter dans son entrevue de Kaniow, et pour exciter la Pologne à s'allier avec la Russie contre

la Turquie, la plus fidèle de ses alliées, il élevait un monument à Jean Sobieski, qu'il représentait foulant aux pieds les Ottomans. Mais toujours incertain dans ses résolutions, il abandonna, ou feignit d'abandonner bientôt la faction russe, pour se joindre au parti patriotique qui était celui de la Prusse.

Un des travaux importans de la diète fut l'abolition du conseil permanent, en 1789. L'année suivante, le roi de Prusse proposa lui-même à la Pologne une alliance offensive et défensive, qui fut acceptée par la diète avec empressement. Une assistance effective y fut promise à la Pologne contre la Russie, dans le cas où celle-ci voudrait s'attribuer le droit d'intervenir dans ses affaires intérieures. Quand il s'agit enfin de changer la constitution de l'État, on procéda si scrupuleusement, qu'un double nombre des nonces députés *ad hoc*, et chargés des instructions légales de la part des diétines, fut appelé à statuer à cet égard. C'était donc une diète constituante dans l'acception la plus stricte de ce mot. Mais l'éloquence des patriotes tels que Kollontay, les frères Potoçki (Ignace et Stanislas), Wybiçki, Staszic, Niemcewicz, Mostowski, Weyssenhoff, et autres, avait déjà produit son effet, et c'est à l'unanimité qu'on sanctionna, dans la journée du 18 avril 1791, la mémorable loi en faveur des villes et des bourgeois, loi qui fut immédiatement

suivie de la constitution définitive du 3 mai de la même année.

Cette constitution devait en effet réunir tous les suffrages : elle réformait les vices des anciennes institutions ; elle offrait une nouvelle existence aux bourgeois et aux paysans, avec de sages ménagemens, en leur faisant entrevoir un avenir plus heureux. Le *liberum veto*, et par conséquent toutes les confédérations et les diètes confédérées, furent abolies; les pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif, sagement organisés ; enfin, on constitua l'hérédité de la couronne dans la personne de Frédéric-Auguste, électeur de Saxe, fils du dernier roi de Pologne. La même diète offrit au gouvernement l'impôt d'une dixième de revenu par tête, et l'autorisa à augmenter l'armée jusqu'à cent mille hommes.

Pour empêcher toute récrimination de la part de l'opposition, vu que cette loi fut votée par acclamation, on la soumit une seconde fois, le 5 mai, aux suffrages de la diète; et neuf mois après, chaque diétine, ou collège électoral, l'accepta séparément, et jura de la défendre.

Le cabinet de Berlin chargea son ambassadeur de témoigner aux Polonais « combien il avait éprouvé « de satisfaction en apprenant l'heureuse révolution « qui avait donné à la Pologne une constitution « sage et régulière. » — « Je me félicite, écrivait

« Frédéric-Guillaume lui-même à Stanislas-Auguste, « d'avoir pu contribuer au maintien de la liberté et « de l'indépendance de la nation polonaise ; et un « de mes soins les plus agréables sera celui d'entre- « tenir et d'affermir les liens qui nous unissent. »

Tout semblait alors présager à la constitution nouvelle une stabilité parfaite. La Pologne allait se replacer au rang des puissances du premier ordre, et espérait de goûter paisiblement les fruits de ses efforts ; mais l'ambition et peut-être l'amour-propre de Catherine s'opposaient à son bonheur. Elle venait de terminer la guerre contre la Turquie et la Suède, et la première coalition formée contre la république française lui fournit une occasion favorable pour se rapprocher de Frédéric ; d'ailleurs elle savait que la Prusse avait depuis long-temps envie de s'approprier les villes de Thorn et de Dantzig. Il n'en fallait pas davantage pour indiquer la marche à suivre. Aussitôt Braneçki, ancien confident des amours de Catherine et de Stanislas, chef du parti russe parmi les constituans, Stanislas-Félix Potoçki et Séverin Rzewuski, hommes ambitieux, et désespérés de ne pouvoir désormais exploiter à leur profit l'anarchie de leur patrie, furent entraînés tous les trois par les intrigues de Catherine, et se mirent à la tête d'un complot formé à Targowiça, en Ukraine. A peine trouvèrent-ils treize complices de leur forfait: mais ils étaient précédés par les meilleures troupes russes, aguerries

dans la dernière campagne. Ces troupes entrèrent en Pologne. Le roi, la diète et la nation parurent animés d'un même esprit; les mesures les plus sages et les plus énergiques furent prises. Une autorité illimitée fut accordée au roi pour défendre la patrie.

Le prince Joseph Poniatowski, neveu du roi, déjà illustré comme aide-de-camp de l'empereur Joseph II dans la guerre de Turquie, obtint le commandement en chef de l'armée polonaise. Sous ses ordres se fit remarquer le célèbre Kosciuszko, disciple et aide-de-camp de Washington. Kosciuszko signala ses talens militaires dans la bataille de Ziélence, livrée le 18 juin 1792, et se couvrit de gloire à Dubienka. Mais ces ressources du courage furent en vain déployées : sa patrie fut de nouveau forcée de ployer sous le joug étranger. En vain la Pologne réclama-t-elle l'assistance de la Prusse, garantie par le traité de 1790. Le *loyal* Guillaume se disposait au contraire à s'emparer de la portion de proie que lui destinait Catherine, et qu'il envahit bientôt après. Il fallait donc succomber immanquablement. Sans doute ce malheur était inévitable, malgré les grandes espérances que l'union parfaite promettait aux Polonais; mais il n'en est pas moins vrai qu'il fut hâté par la lâche défection du roi. Cet indigne prince, au lieu de se mettre à la tête de l'armée, comme il le faisait espérer à la nation qui l'avait investi d'un pouvoir dictatorial, eut la perfidie,

après avoir fait un appel à son peuple pour combattre l'étranger, d'accéder au complot des Targowiciens, le 23 juillet 1792. Il ordonna à l'armée de battre en retraite, et dès lors les soi-disant confédérés de Targowiça, marchant à la suite des Russes, établirent partout leur autorité, et renversèrent l'édifice constitutionnel de la conservation duquel dépendait le salut de la Pologne.

Le pays fut d'abord livré à la tyrannie des conspirateurs. Lorsque ceux-ci, après avoir épuisé leurs vengeances et satisfait leur ambition, s'aperçurent enfin du joug que leur trahison avait imposé à la patrie et voulurent le secouer, leurs inutiles efforts ne servirent qu'à exciter la colère de leurs maîtres, et à rendre plus odieuse la domination étrangère. Le ministre russe ordonna de convoquer une diète à Grodno; il força le faible Stanislas de s'y rendre, et chargea les commandans russes de désigner les nonces dans chaque palatinat.

Malgré toutes ces précautions, la diète ne fut pas totalement dévouée aux volontés de l'impératrice, et quatre nonces furent déportés; c'étaient Szydlowski, Krasnodembski, Mikorski et Skarzynski. Néanmoins rien n'intimidait l'assemblée. « On nous « menace de la Sibérie! s'écrièrent plusieurs repré« sentans; eh bien! partons, et mourons plutôt que « de survivre à notre déshonneur et à notre patrie! » Pour ratifier un nouveau traité de partage, il fallut

introduire des grenadiers étrangers dans la salle, et cependant on n'obtint qu'un silence qu'on interpréta comme un consentement (1).

Au moyen de ces actes de spoliation, vainement déguisés sous la forme et le nom de traité, la Prusse envahit le reste de la Grande-Pologne et une partie de la petite; la Russie porta ses frontières jusqu'au centre de la Lithuanie et de la Wolhynie. Les puissances co-partageantes garantirent encore une fois à la république ce qui lui restait : c'était annoncer, comme dit un historien, un troisième et dernier partage. Nous laisserons sans réflexion leurs nouveaux manifestes justificatifs, et l'accusation dirigée contre les patriotes polonais d'être imbus des principes que professaient alors les jacobins de France, et que les rois, disait-on, avaient l'obligation de poursuivre et d'étouffer partout. L'évidence des faits repoussait cette accusation, la révolution de 1791 s'étant faite en Pologne toute en faveur de la royauté.

---

(1) L'histoire doit recueillir religieusement tous les noms des citoyens distingués qui protestèrent hautement contre les violences étrangères. Dans la faible part d'opposition qui s'éleva dans cette diète, et refusa d'apposer sa signature au fatal traité de partage, nous citerons encore Joseph Kimbar, nonce d'Upita; Antoine Karski, nonce de Ploçk; Ignace Goslawski et Grelawski, nonces de Sandomir; Simon Szydlowski, nonce de Lublin; Ignace Plichta, nonce de Sochaczew; Louis Chodzko, nonce d'Oszmiana, et quelques autres.

Aussi l'Europe n'y vit-elle que l'application de cette fable si connue :

Cur mihi aquam turbulentam fecisti ?....

Une pareille iniquité enflamma tous les cœurs généreux en Pologne : on ne respirait que vengeance et liberté. Le moment était venu où il fallait renaître de ses cendres, ou s'ensevelir sous les décombres de la patrie pour ne pas voir sa honte et son avilissement. Les patriotes de Warsovie, parmi lesquels se distinguaient Kilinski, Sierakowski et Kapustas, préparaient une insurrection générale dans cette capitale. Aussi pensa-t-on que le parti le plus sûr était de licencier les troupes polonaises et de s'emparer des arsenaux. Cette mesure fut le signal de l'insurrection. Le nom du citoyen Thadée Kosciuszko devint le cri de ralliement sur tous les points de la république ; et, dans les premiers jours de mars 1794, le brigadier Antoine Madalinski, ayant levé l'étendard de l'indépendance au nord de la Pologne, marcha hardiment sur Krakovie, où le généralissime Kosciuszko fit son entrée dans la nuit du 23 au 24 mars, commençant par un coup d'éclat cette lutte du désespoir contre l'envahissement étranger. Vainqueur des Moskovites dans la bataille de Raçlawicé, livrée le 4 avril, il revint d'abord à Krakovie, et longea ensuite la rive gauche de la Wistule jusqu'à Polanieç.

Les habitans de Warsovie, informés de ces événemens, levèrent de leur côté l'étendard de l'indépendance. Un plein succès couronna leurs efforts, et les Russes furent chassés de la capitale. Un régiment du roi, celui de Dzialynski, appuya courageusement, dans ce combat, ses concitoyens. Zakrzewski fut nommé président de la ville, Mokronoski commandant. En Lithuanie, dans la nuit du 23 au 24 avril, l'intrépide Iasinski exécuta l'étonnante révolution de cette province, après avoir fait justice du traître Simon Kossakowski. La Samogitie suivit cet exemple tandis que les troupes polonaises, stationnées en Wolhynie et en Podolie, conduites par Kopec, Wyszkowski et Lazninski, se réunissaient à Kosciuszko.

A peine fut-on averti à Warsovie de ce qui se passait à Wilna, qu'on fit monter sur l'échafaud Ozarowski, Ankwicz, Zabiello et Joseph Kossakowski, traîtres à leur patrie.

Cependant le généralissime s'occupait, dans son quartier-général de Polanieç, de l'organisation d'un conseil suprême national; et après avoir expédié à cet effet à Warsovie Ignace Potocki et Kollontay, il alla poursuivre les Russes. Il les atteignit près de Szczekociny, où, contre son attente, il fut attaqué par le roi de Prusse, qui ne se donna pas seulement la peine de déclarer la guerre à la Pologne. La bataille du 6 juin fut sanglante. Kosciuszko

résolut de se retirer sur Warsovie, et l'ennemi n'osa pas le troubler dans cette marche. Vers la même époque, le 8 juin, le général Zaïonczek perdait la bataille de Chelm, et le commandant Winiawski livrait aux Prussiens la ville de Krakovie, sans coup férir.

Tant de désastres provoquèrent une nouvelle explosion à Warsovie, dans laquelle plusieurs prisonniers d'Etat perdirent la vie. Kosciuszko fit juger les coupables, qui furent condamnés et punis.

Les Prussiens, ayant à leur tête le roi Frédéric-Guillaume II, et les Russes aux ordres du général Fersen, se réunirent le 13 juillet sous Warsovie et l'assiégèrent. Après six semaines d'efforts inutiles, le siège fut levé, le roi de Prusse étant menacé par l'insurrection de la Grande-Pologne opérée par Denis Mniewski et plusieurs autres patriotes. En conséquence, les généraux Dombrowski et Madalinski furent expédiés au secours des habitans de cette province, où ils firent des prodiges de valeur.

Cependant le moment approchait où les Polonais, écrasés par le nombre, entourés d'ennemis sans cesse renaissans, car l'Autriche envoyait aussi son contingent, allaient payer cher leurs victoires précoces. En Lithuanie, les troupes polonaises ne purent soutenir le choc des Moskovites. D'un autre côté la bataille de Krupczyce, livrée le 16 septembre contre Souvaroff, qui accourait du fond de l'Ukraine, ne

l'arrêta pas dans sa marche audacieuse et ne put prévenir sa jonction avec le corps de Fersen; le généralissime Kosciuszko quitta Warsovie, et fut obligé de recevoir la bataille de Macieiowicé, dans la journée du 10 octobre 1794, qui fut la dernière pour la Pologne, car Kosciuszko tomba entre les mains de l'ennemi. Dès-lors tout fut perdu.

Thomas Wawrzecki remplaça le généralissime dans le commandement de l'armée. Les troupes polonaises combattirent encore, le désespoir dans le cœur, en défendant le faubourg de Praga, qui fut emporté d'assaut. Warsovie capitula le 9 novembre, et la dissolution totale de l'armée se fit le 18 du même mois.

Le roi Stanislas-Auguste, spectateur toujours larmoyant du triple partage de la Pologne et de son anéantissement, reçut l'ordre de quitter, au commencement de 1795, la ville de Warsovie pour aller à Grodno traîner sa déplorable existence; il y signa l'acte de son abdication le 25 novembre, jour anniversaire de son couronnement, et au décès de Catherine II, arrivé en novembre 1796, il vint à Pétersbourg, où il mourut le 12 février 1798.

Par le dernier partage, les rives de la Piliça, de la Wistule, du Bug et du Niémen, marquèrent les frontières de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche.

Après dix siècles d'existence, la Pologne fut ainsi rayée du nombre des Etats indépendans. « On a

« beaucoup écrit, dit un savant historien, sur les « causes qui ont amené son partage; il est encore « plusieurs points sur lesquels il reste de l'incerti- « tude, mais l'opinion publique est fixée depuis « long-temps sur la conduite des cours co-parta- « geantes. Personne ne doute plus que les trois sou- « verains, en poussant leurs soldats sur le territoire « polonais, en s'appropriant chacun les pays à sa « convenance, n'aient fait un acte qui ne diffère d'un « vol à main armée, que par la nature des objets « injustement acquis, et par la grandeur des moyens « mis en usage; personne ne doute plus qu'en invo- « quant de prétendus droits au moment où ils vio- « laient tous les principes du droit des gens, ils « n'aient fait qu'ajouter à la violence la plus odieuse, « l'hypocrisie la moins déguisée. »

CINQUIÈME ÉPOQUE.

POLOGNE RENAISSANTE.

DE 1796 jusqu'à nos jours.

Les légions polonaises sous les drapeaux français.—Grand-Duché de Warsovie. — Royaume de Pologne.

Les derniers efforts des Polonais pour leur régénération inspiraient le même intérêt sur tous les points du monde civilisé. Tous les partis qui divisaient l'Europe à cette époque suivaient avidement la marche de leur diète constituante, et celle de leur malheureuse guerre de l'indépendance. Les républicains voyaient dans les patriotes leurs frères d'opinion combattant la tyrannie, et les monarchistes eux-mêmes ne s'intéressaient pas moins à la Pologne en déplorant l'aveuglement des cabinets qui la punissaient pour avoir voulu être une sage monarchie. Aussi le démembrement définitif de ce pays éveilla-t-il partout un sentiment d'horreur. Les philoso-

phes et les honnêtes gens y voyaient un crime; les hommes d'Etat une faute impardonnable, car on devait pressentir qu'une nation qui avait montré tant d'énergie au moment même de sa chute, tant de vigueur et de jeunesse à l'heure de sa mort politique, ne saurait subir patiemment le joug, et retrouverait, au besoin, assez de vie pour inquiéter ses odieux spoliateurs, et troubler ainsi le repos de l'Europe. Les tribunes de Paris et de Londres retentirent d'énergiques accusations contre la mauvaise foi et l'avidité des cours co-partageantes; l'Allemagne elle-même trouva de nobles accens en faveur de la malheureuse Pologne. C'était le cas de dire avec Lucain :

Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni!

Les cabinets spoliateurs prirent, il est vrai, des mesures nécessaires pour prévenir toute nouvelle explosion de la part des opprimés, en enfermant dans les prisons tous les Polonais qui leur inspiraient la moindre défiance. La Russie ouvrit ses cachots de Saint-Pétersbourg à Kosciuszko, Wawrzecki, Ignace Potoçki, Zakrzewski, Niemcewicz, Mostowski, Kilinski et autres patriotes. Un grand nombre d'entre eux furent répandus et surveillés dans des différentes villes et forteresses; on en compte près de 14,000 qui furent déportés en Sibérie et au fond de la Russie. Kollontay, Zaïonczek, Stanislas Potoçki,

et beaucoup d'autres, furent renfermés à Olmutz et autres prisons d'Autriche. La Prusse se chargea des généraux Madalinski, Grabowski, Gielgud, Niemoiowski, Lenartowicz, et leurs infortunés camarades de la Grande-Pologne : ils fourmillaient dans les forteresses de Glogau, Breslau, Magdebourg et autres. Ceux qui avaient de la fortune étaient forcés de racheter leur liberté par la ruine de leurs familles. C'est ainsi que les envahisseurs faisaient expier aux Polonais leur fidélité à la patrie et à l'honneur ! Et tel fut l'esprit national de ces généreux patriotes que, malgré le dénuement absolu de plusieurs, aucun ne consentit à recevoir les grades que leur offraient les vainqueurs. A peine quelques vieux officiers, infirmes et hors de service, acceptèrent-ils les quatre années de solde qu'on leur donnait comme indemnité et comme retraite.

Le gouvernement prussien, à qui Warsovie échut en partage, prit, en particulier, les mesures les plus rigoureuses pour prévenir et comprimer toute espèce de mouvement dans cette capitale. Douze mille hommes, avec une nombreuse artillerie, occupèrent la ville le 9 janvier 1796. Deux mille étaient constamment sur pied et de service. Une ordonnance enjoignit à tous les habitans de remettre leurs armes, sous certaines peines. Les mêmes précautions assurèrent la tranquillité des deux autres capitales,

Krakovie et Wilna, occupées par les deux autres puissances.

Cependant, beaucoup de patriotes qui n'avaient pas voulu supporter la vue de l'oppression étrangère, résolus de chercher dans l'émigration un asile contre des vengeances personnelles, avaient eu le bonheur de quitter assez à temps les frontières de Pologne pour passer dans les pays étrangers. Ils se répandaient partout où ils pouvaient espérer protection.

De toutes les puissances de l'Europe, trois avaient été principalement lésées par le partage de la Pologne : la France, à laquelle les cours spoliatrices destinaient le même sort, la Suède et la Turquie, comme les voisines immédiates des envahisseurs. C'est du côté de ces États que les Polonais émigrés tournèrent leurs espérances. Les principaux étaient Pierre Potoçki, Michel Oginski, Stanislas Soltyk, François Dmochowski, Charles Prozor, les deux frères Wyszkowski, Thadée Wyssogierd, Gaëtan Nagurski, les généraux Lazninski, Kolysko, et une foule d'autres qui se dirigèrent sur Venise. De leur côté, le général Stanislas Mokronoski, Aloïse Sulistrowski et quelques autres, prirent la route de Florence. Bientôt deux réunions des patriotes s'établirent : une à Venise, qui pouvait communiquer plus facilement avec l'intérieur de la Pologne, et l'autre à Paris, qui,

à l'aide de François Barss, agent polonais envoyé dans cette capitale par la diète constituante, obtint la protection du comité de salut public et, dans la suite, celle du Directoire. A ces derniers se joignirent bientôt plusieurs patriotes distingués, comme Joseph Wybiçki, Joseph Lipski, Denis Mniewski, Jean Dembowski, Romuald Giedroyç, Joseph Wielhorski, Kasimir De la Roche, Elie Tremo, Joseph Zabloçki, Thomas Maruszewski, Ignace Iasinski, Kociell, Woyczynski, Kochanowski, et beaucoup d'autres.

La France étant, à cette époque, en guerre contre la coalition des cours co-partageantes, la Pologne devait naturellement s'attendre à une assistance active de la part de cette puissance. Mais pendant que les réfugiés polonais obtenaient, partout où il se trouvait un agent de la république française, asile et protection, et qu'elle les encourageait à travailler à l'affranchissement de leur patrie, cette même république signait à Bâle, le 5 avril 1795, un traité de paix avec le roi de Prusse. C'était reconnaître indirectement l'usurpation d'une partie de la Pologne envahie par ce monarque. Cependant la guerre avec l'Autriche ne discontinuait point. Les émigrés, décidés à combattre leurs ennemis partout où ils en trouveraient l'occasion, résolurent de se ranger sous les drapeaux de la république française.

Déjà, en 1793, lorsque l'envahissement des troupes russes vint attérer la Pologne, quoique menacés

d'un autre côté par la Prusse, les généraux Dombrowski et Joseph Wodzicki avaient conçu le plan de rassembler à la hâte l'armée disponible, de marcher avec elle vers les frontières de France, et, tombant sur les derrières des armées prussiennes, opérer leur jonction avec les troupes républicaines. Ce projet, tant soit peu aventureux à cette époque, alors que la Pologne n'était pas encore détruite, fut reproduit avec plus de justesse en 1794, lorsque, après la prise meurtrière de Praga, toute résistance de la part de cette république fut devenue impossible. Dans l'impossibilité de soulever le pays que les armées des trois puissances tenaient déjà dans leurs serres, Dombrowski, ne désespérant pas du sort de sa patrie, proposa au généralissime Wawrzecki de réunir sur-le-champ le reste des troupes polonaises, au nombre de vingt mille hommes : on avait encore deux cents canons, et dix millions de florins de Pologne dans la caisse du trésor ; pour ne pas abandonner à l'ennemi ces moyens de continuer la guerre, il projetait d'emmener de gré ou de force le roi, et de traverser l'Allemagne pour rejoindre l'armée française qui combattait sur le Rhin. A cet effet, il avait dressé une carte qui indiquait la route qu'on devait suivre, et qu'il accompagnait d'un plan d'opérations militaires pour les différentes situations dans lesquelles on pourrait se trouver. Si ce projet avait été exé-

cuté, il serait devenu un des plus glorieux faits d'armes de l'histoire ancienne et moderne. Il eût été beau de voir les restes d'une nation, son roi et ses représentans en tête, évacuer, les armes à la main, une patrie que des forces usurpatrices venaient d'envahir; et, par un contraste bizarre, une république ennemie des rois, accorder seule un asile à un souverain détrôné! Dombrowski observait avec justesse que, quand même la jonction des troupes polonaises avec les Français ne pourrait réussir, il était probable que, pour éviter des chances incertaines, la Russie et la Prusse se décideraient à traiter et à négocier, et il était persuadé qu'en traitant avec un corps poussé par le désespoir à ce point d'héroïsme, on ne pouvait proposer que des conditions honorables. Des obstacles qui venaient surtout de la part de Stanislas-Auguste, empêchèrent l'exécution de ce projet; mais le génie et le courage de Dombrowski furent dès-lors appréciés par ses compatriotes. C'est aussi sur lui que les émigrés polonais tournèrent leurs regards lorsqu'il s'agit de former des légions polonaises dans le camp français.

Dombrowski était dans ce moment l'objet des caresses particulières de la part des gouvernemens russe et prussien; l'un et l'autre lui offraient des grades dans leurs armées: en s'attachant les chefs de l'ancienne armée, l'usurpation voulait représenter,

aux yeux de l'Europe, la cause polonaise comme perdue, puisque ses chefs eux-mêmes l'abandonnaient. A l'exemple de ses autres camarades, le brave patriote refusa toutes ces offres, et n'hésita point à se ranger sous les drapeaux de la cause nationale. Appelé à Paris au nom des Polonais, par l'entremise de De la Roche et de Tremo, Dombrowski, chemin faisant, employait en vain la médiation du roi de Prusse pour reconstituer la Pologne, comme plus tard (en 1798) il voulut y réussir à l'aide de l'Autriche. Dombrowski arriva, le 30 septembre 1796, à Paris, où il fut précédé par l'acte de confédération que les patriotes polonais, réunis à Krakovie, malgré la surveillance autrichienne, avaient dressé le 6 janvier de la même année. Par cet acte, les confédérés s'engageaient à sacrifier biens, existence, et tout ce qui était dans leur pouvoir, au premier appel de la nation française. Ils reconnaissaient en outre la députation polonaise établie à Paris, comme légalement constituée.

La proposition pour la formation des légions polonaises que Dombrowski présenta au Directoire français, fut reçue avec empressement; mais la constitution de la république ne permettant pas de prendre à sa solde aucune troupe étrangère, le général polonais fut renvoyé en Italie pour réaliser ses projets dans les nouvelles républiques que les victoires de Bonaparte venaient d'y créer. Appuyé par

le héros français, Dombrowski conclut, le 9 janvier 1797, à Milan, une convention avec l'administration générale de la Lombardie : il y garantissait à cette république les services de ses compatriotes pour le recouvrement de sa liberté, et, en échange, l'administration de la Lombardie accordait aux Polonais le droit de citoyens lombards, la solde, la subsistance et tout ce dont jouissaient les troupes nationales. Les Polonais gardèrent leur costume et le commandement dans leur langue, prirent la cocarde française et des contre-épaulettes aux couleurs nationales de la Lombardie avec l'inscription : *Gli uomini liberi sono fratelli* (les hommes libres sont frères). A la suite de cette convention, Dombrowski publia, en quatre langues, le 20 janvier 1797, une proclamation à ses compatriotes. Vingt jours après, douze cents Polonais étaient déjà sous les armes, et, le 8 mars suivant, ils étaient en état de se mettre en campagne, pour comprimer des insurrections partielles et pacifier le pays voisin de Mantoue.

C'est à cette époque qu'on vit des milliers de patriotes abandonner, à la voix de Dombrowski, leurs familles et leurs foyers; les riches oubliaient leur fortune, la jeunesse s'arrachait aux plaisirs, et les femmes elles-mêmes, s'élevant au-dessus de leur faiblesse naturelle, encourageaient leurs frères, leurs fils, leurs époux, à prendre les armes pour leur pays.

Bravant les confiscations de biens et les échafauds, les Polonais accouraient par toutes les routes en Italie, pour se ranger dans leurs troupes nationales. Les voyageurs en rencontraient depuis le Borysthène jusqu'aux Apennins, qui, sans moyens d'existence et sans connaître aucune langue étrangère, ni même la position géographique des pays, volaient, pleins d'enthousiasme, à l'appel de leur malheureuse patrie. D'un autre côté, ceux des Polonais que les Autrichiens avaient enrôlé forcément dans leurs rangs, abandonnaient leurs drapeaux pour entrer dans les nouvelles légions, déjà augmentées par tous ceux qui se trouvèrent prisonniers de guerre en France. Au mois d'avril, Dombrowski comptait déjà cinq mille hommes sous son commandement. Il se crut assez fort pour demander à Bonaparte l'autorisation de pénétrer, par la Kroatie, la Transylvanie et la Hongrie, en Pologne, et d'y arborer l'antique drapeau de l'indépendance. La députation polonaise, siégeant à Paris, proposa de son côté au Directoire un plan d'insurrection qu'elle voulait opérer par ses émissaires, en Kroatie, Sclavonie, Dalmatie, Hongrie, Gallicie, et dans les autres pays échus à l'Autriche. Une circonstance facilitait particulièrement ce projet. La Moldavie et la Walachie fourmillaient de militaires polonais qui avaient pu se soustraire au fer de leurs tyrans. Appuyés par Constantin Stammaty, consul de France dans ces provinces, ils

avaient à leur tête Kolysko, Liberadzki, Domeyko et autres officiers distingués. Rymkiewicz et Wladislas Iablonowski, délégués par les habitans de la Gallicie à Constantinople, et Michel Oginski que la députation de Paris y avait envoyé, aidés par Verninac et Aubert-du-Bayet, agens de France, leur acquirent la protection de la Porte. Ils n'attendaient donc qu'une occasion favorable pour rentrer en armes dans leur patrie. On sait que, vers cette époque, Denisko, poussé par le désespoir, ou, comme d'autres le prétendent, par l'ordre du général Aubert-du-Bayet, qui voulait s'assurer de l'état des forces militaires autrichiennes en Gallicie, envahit cette province à la tête d'une centaine de ses concitoyens; mais bientôt enveloppés par les Autrichiens, une partie de ces généreux soldats périt les armes à la main; douze furent faits prisonniers et pendus sur-le-champ, et le reste s'enfuit avec son chef en Moldavie. Un grand nombre d'habitans de la Gallicie, compromis dans cette affaire, furent conduits, chargés de chaînes, dans les prisons de Vienne où ils subirent pendant plusieurs années une captivité très-rigoureuse.

Le plan de Dombrowski et de la députation polonaise à Paris allait être accueilli par Bonaparte et le Directoire français. Pleins d'ardeur et de bravoure, les Polonais n'attendaient qu'un signal pour voler vers leurs foyers, lorsque les préliminaires de

paix, signés le 18 avril à Léoben, renversèrent de nouveau leurs espérances.

Mais cette contrariété ne put abattre la constance des patriotres. C'est même dans ce moment de détresse qu'ils eurent le sublime courage de convoquer l'ancienne diète constituante, limitée le 29 mai 1792, pour l'installer à Milan, et pour représenter ainsi leur patrie infortunée au moment où la paix de Campo-Formio et le congrès de Rastadt allaient décider du sort de l'Europe. C'était le projet de Wybicki. La France, constituée garant du traité d'Oliwa en 1660, aurait été alors autorisée à appuyer les droits de la Pologne. L'illustre Stanislas Malachowski, maréchal de cette diète, consulté à cet égard par Bonneau, autrefois chargé d'affaires de la république française en Pologne, accepta avec enthousiasme cette résolution, et autorisa deux des constituans, Woyczynski et Kochanowski, à en conférer avec le Gouvernement français. Le palais Serbelloni, à Milan, fut disposé pour recevoir la représentation nationale de Pologne; mais le malheur voulut que les patriotes Narbutt et Kochanowski, envoyés secrètement avec des lettres de convocation dans leur patrie, fussent arrêtés sur les frontières. Le maréchal Malachowski fut alors emprisonné par l'ordre de l'Autriche, et, après une année de détention, il ne fut relâché que sur le paiement d'une rançon considérable. Sur ces entrefaites Bonaparte, imploré

par Dombrowski (1) de faire admettre au congrès un représentant pour la Pologne, répondait froidement que « les vœux de tous les amis de la liberté étaient « pour les braves Polonais, mais qu'il n'appartenait « qu'au temps et aux destinées de les rétablir. »

C'était un coup mortel pour la députation polonaise résidant à Paris : des contre-temps aussi fâcheux devaient nécessairement la frapper d'inertie; aussi, de cette époque, la Pologne n'eut qu'une représentation militaire dans ses braves légions, qui s'augmentaient considérablement, dans l'espoir que par leur nombre et leur attitude, elles forceraient les puissances à s'occuper du sort de la Pologne. A la fin de l'année 1797, elles comptaient sept mille cent quarante-six hommes, et formaient deux corps dont le premier était commandé par Kniaziewicz, le second par le général Joseph Wielhorski. Sans être habillées ni soldées, elles combattaient et souffraient sans murmure. Beaucoup d'officiers surnuméraires faisaient le service comme sous-officiers, et des rations

(1) « Dans un moment aussi intéressant, écrivait Dombrowski « au général français, personne ne s'assoupira sur ses propres « intérêts, et les ennemis de la France, même ceux qui ont fait « le plus de mal à l'humanité, chercheront à s'assurer un sort « quelconque, tandis que les Polonais, oubliés, resteront les « seules victimes : et pourquoi ? Pour avoir servi la cause de la « liberté, pour avoir montré à l'Europe que, dans l'espace de « cinq mois, éloignés de six cents lieues de leur pays, ils ont pu « former un corps de six mille hommes ! »

leur étant refusées, ils se nourrissaient avec celles de leurs confrères. Rien cependant ne découragea ces braves légions, pas même la nécessité où elles allaient être exposées de combattre d'autres troupes que leurs implacables ennemis. Déjà dans l'émeute de Vérone, les Polonais avaient signalé leur valeur en prenant cette ville d'assaut. Le colonel Liberadzki paya de sa vie ce triomphe. Bientôt après ils furent appelés dans la guerre que la France entreprit contre le pape, au commencement de l'année 1798. Dombrowski entra, le 3 mai, dans la capitale du monde chrétien, tandis que Wielhorski, avec sa légion, fut envoyé à Mantoue. L'étendard de Mahomet, que jadis Sobieski, après la victoire de Vienne, avait déposé, avec son sabre, à Notre-Dame-de-Lorette, furent les glorieux trophées que le consulat romain offrit à cette occasion à Dombrowski. L'étendard suivit dès-lors constamment le quartier-général des légions, et le sabre fut envoyé, en leur nom, à l'immortel défenseur des libertés polonaises, le généralissime Kosciuszko.

La formation des légions romaines, confiée aux généraux George Grabowski et Wladislas Iablonowski, est un des faits qui marquèrent l'existence éphémère de la république romaine à cette époque.

La fin de l'année 1798 vit éclater la guerre de Naples. Les victoires de Civita-Castellana, de Magliano, de Calvi, la prise de Gaëte, de Sezza et de Cascano,

de Naples et de Capoue, servirent de témoignage au dévouement et à la vaillance des Polonais, commandés dans cette expédition d'abord par le général Kniaziewicz, et ensuite par Dombrowski lui-même. Pour prix de leur coopération, le général en chef Championnet chargea Kniaziewicz d'un honneur vivement recherché à cette époque, celui de présenter au Directoire français les drapeaux conquis sur l'ennemi, ce qu'il accomplit le 8 mars 1799.

Dans cette guerre, des haras du roi de Naples, aux environs de Mondragone, étant tombés entre les mains des Polonais, Dombrowski obtint la permission de former un régiment de trois cents hommes de cavalerie polonaise.

Tandis que des chants de victoire retentissaient à Paris, une nouvelle coalition était déjà préparée contre la France. Souvaroff entrait en campagne à la tête des troupes russes et autrichiennes. La seconde légion polonaise allait être appelée à donner des preuves de son dévouement. Etablie en garnison à Mantoue elle était plus près du champ des opérations militaires que le général Scherer dirigeait en chef. Elle fut distribuée entre les divisions des généraux Montrichard, Victor et Grenier, qui défendaient la ligne de l'Adige. On craignait, à l'état-major du général en chef, que l'attitude des troupes autrichiennes n'effrayât les recrues polonaises; on s'arrangea même, dans la première ac-

tion, de manière à prévenir le danger qui aurait pu en résulter; mais toute précaution était superflue : partout les Polonais partagèrent le sort de leurs divisions respectives. La perte qu'ils essuyèrent dans les combats du 26 mars et du 5 avril 1799, est une preuve de leur courageuse résistance. Leur brave chef, le général Rymkiewicz, y succomba glorieusement; ses dernières paroles étaient encore pour sa patrie : « Pourquoi, s'écria-t-il, la destinée ne m'a-« t-elle pas permis de mourir ainsi sur le sol de ma « patrie !.... »

De quatre mille hommes que la deuxième légion polonaise comptait au commencement de la campagne, à peine la moitié rentra-t-elle à Mantoue, pour y faire partie de la garnison, dont le commandement en chef était confié au général Foissac-Latour. La défense des remparts de la Porte-Cérèse échut en partage au général Wielhorski et à sa légion. Toutefois la forteresse ne put tenir long-temps contre l'ennemi, surtout quand des maladies épidémiques eurent enlevé la plus grande partie de la garnison. Cette circonstance et les pertes essuyées sur la brèche réduisirent cette deuxième légion à huit cents hommes. Mais un événement plus malheureux attendait encore ces nobles victimes du dévouement patriotique. Un article additionnel et secret de la capitulation signée le 28 juillet 1799, garantissait aux Autrichiens le retour des déserteurs avec la con-

dition seulement de conserver leurs vies. Profitant de cette clause, les Autrichiens se jetèrent sur les Polonais, arrachèrent les soldats de leurs pelotons, insultèrent même des officiers, et, les accablant d'injures, ils les firent entrer de force dans leurs rangs. Au mépris de la capitulation, cent cinquante Polonais seulement rentrèrent en France; les généraux Wielhorski et Amilcar Kosinski furent conduits en Autriche comme prisonniers de guerre. Déjà, pendant le siège, tous les officiers polonais qui avaient eu le malheur, dans leurs sorties, de tomber entre les mains de l'ennemi, avaient été réduits à servir comme simples soldats dans l'armée autrichienne.

Telle fut la fin de la deuxième légion!

La première, commandée par le général Dombrowski, ne fut guère plus heureuse. Faisant partie de l'armée de Naples, elle obtint l'ordre, à l'ouverture de la campagne, de marcher par Rome sur Florence. Mais avant qu'elle pût y arriver, l'armée d'Italie était déjà battue sur l'Adige. Une révolte générale éclata en Toscane par suite de cet événement. Il fallut alors s'ouvrir un passage les armes à la main. Presque toutes les villes et villages présentaient l'aspect de forteresses qu'il fallait prendre d'assaut; à chaque forêt, à chaque montagne ou marais, on pouvait s'attendre à quelques embûches dressées par les insurgés. Aussi la légion éprouva-

t-elle des pertes immenses dans cette marche difficile. Arrivée à travers tous ces obstacles à Florence, elle reçut l'ordre de s'emparer de toutes les grandes routes dans les Apennins, pour assurer les communications entre les armées d'Italie et de Naples, et quand celles-ci parvinrent enfin à se rejoindre Dombrowski, obtint le commandement de l'aile gauche. Sa légion fut alors renforcée par une demi-brigade française, et formait la cinquième division de l'armée. La bataille qui eut lieu sur la Trebbia, les 17, 18, 19 juin et jours suivans, fut aussi sanglante que funeste, surtout pour les Polonais. Ils avaient en face les deux principaux ennemis qui opprimaient leur patrie, et ce même Souvaroff qui avait trempé les mains dans l'horrible carnage de Praga. L'acharnement des deux partis n'eut point de bornes. La légion eut, dans ces journées, mille hommes tués et cinq cents blessés. A la suite de ce terrible combat l'armée française se replia sur Gènes. La bataille de Novi, livrée le 15 août 1799, fut la dernière qui signala l'armée d'Italie dans cette campagne; Dombrowski y commanda une division sous les ordres du général Saint-Cyr. La première légion polonaise fut presque anéantie dans cette journée : le peu qui évita la mort devait s'attendre à être détruit ou dispersé dans les combats qu'il fallut livrer journellement à l'ennemi jusqu'au moment où la victoire de Zurich

(25 et 26 septembre 1799) releva l'armée républicaine de ses longues défaites, et détacha les Russes de la coalition.

Ainsi se termina, pour les Polonais, cette campagne qui leur faisait entrevoir, à son ouverture, l'avenir le plus brillant, car, pour la première fois depuis la formation des légions, ils combattaient le front tourné vers leur patrie. Mais la fatalité qui les poursuivait voulut que cette lutte devînt pour eux une nouvelle source de revers.

Sur ces entrefaites, la république cisalpine, qui avait jusqu'alors soldé les légions polonaises, disparut par suite de la dernière guerre. Toutefois, incapables d'être abattus par les plus funestes désastres, les légionnaires résolurent de renouveler leurs efforts pour créer encore d'autres bataillons. La lettre que les officiers du corps polonais écrivirent, en date du 2 décembre 1799, au général Dombrowski, est un rare monument de patriotisme. En l'engageant à partir pour Paris afin d'y rechercher l'appui de Bonaparte, ils lui offrirent, pour les frais de ce voyage, jusqu'à leurs modiques appointemens. « Partez, disaient-ils, partez, général, pour le bonheur de votre patrie...»

A cette époque arriva en France la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799). Bonaparte était arrivé d'Égypte. Là aussi il avait pu apprécier le dévouement des Polonais. Sulkowski, son aide-de-camp et membre de l'institut au Grand-Caire, en

succombant dans la fameuse insurrection de cette ville, y avait mérité un monument que son général lui fit élever. Et quand le moment d'évacuer l'Egypte arriva, ce fut encore un Polonais, le général Zaïonczek qui, lui second dans le conseil de guerre, s'opposa, avec une rare fermeté, au déshonneur de la capitulation.

Dombrowski, ayant laissé le commandement des débris de ses légions au général Iablonowski, devait donc, à son arrivée à Paris, inspirer de l'intérêt au premier consul. En effet, il fut reçu avec une grande bienveillance. La constitution qui défendait au gouvernement français de lever des troupes étrangères venait d'être abolie. Aussi Dombrowski obtint sans difficulté l'ordre de former sept nouveaux bataillons d'infanterie et un d'artillerie, sous la dénomination de première légion polonaise, à la solde de la république française. La cavalerie devait être envoyée à l'armée du Rhin pour y faire partie de la légion dite *du Danube*, dont la formation fut confiée au général Kniaziewicz. Enfin, par le même ordre, tous les Polonais hors de service obtinrent le droit d'être reçus à l'hôtel des Invalides.

Marseille était le lieu assigné pour l'armement et l'habillement de la première légion. A mesure que l'enrôlement s'effectuait, les nouveaux bataillons entraient en campagne, et les Polonais combattaient ainsi sans discontinuer, les troupes autrichien-

nes, les Barbets dans les Apennins, et les Anglais sur les côtes, suivant les progrès de l'armée d'Italie que Bonaparte avait ramenée de nouveau à la victoire par la glorieuse campagne de Marengo. Le général Dombrowski transporta, le 3 octobre 1800, son quartier-général à Milan, à la tête de plus de cinq mille hommes qu'il avait déjà réunis sous les drapeaux, ses phalanges paraissant renaître de leurs cendres. Une seconde fois il essaya d'engager le premier consul à rassembler sa légion et celle du Danube, sur l'aile gauche de l'armée du Rhin, à les porter à vingt ou trente mille hommes, et à les mettre en état de pénétrer en Gallicie, en s'avançant par la Bohème et la Moravie. Kosciuszko, que la gloire des légions et les espérances qui s'attachaient à leur création avaient amené à Paris, était prêt à accepter le commandement de cette expédition; mais Bonaparte ne donna aucune suite à ce projet.

La légion du Danube se formait avec un égal succès. Kniaziewicz entra en campagne, en 1800, à la tête de trois mille cinq cents hommes. Attachée au corps du Bas-Rhin que commandait le général Saint-Susanne, sa légion fut répartie, par l'ordre de Moreau, entre les divisions De Laborde et Klein. Bientôt Francfort et Offenburg attestèrent la vaillance de ces nouveaux bataillons. Quand, par la déclaration du cabinet de Vienne, l'armistice de Parsdorf fut rompu, Moreau appela Kniaziewicz,

avec sa légion, sous son commandement immédiat, en le plaçant dans la division Decaen, qui formait le centre de l'armée. C'est ce petit corps polonais qui, en délivrant la seconde brigade de la division Richepanse de l'attaque dont l'ennemi l'avait assaillie le 3 décembre, donna à cette division le moyen de tomber assez tôt sur les derrières de l'armée autrichienne pour décider la célèbre victoire de Hohenlinden. Après cette bataille, Kniaziewicz reçut l'ordre de balayer la route de Saltzbourg jusqu'aux rives de la Saltza. Le passage de ce fleuve (14 décembre), couvrit d'une nouvelle gloire sa brave légion. Depuis lors, formant l'avant-garde de l'armée, elle ne donna aucun repos à l'ennemi. Les Autrichiens ne purent se rallier sur aucun point, et l'armée du Rhin n'eut plus besoin désormais de développer ses forces. L'armistice de Styrie couronna bientôt (25 décembre 1800) cette glorieuse campagne. La légion du Danube obtint alors l'abbaye de Kremsmunster pour garnison.

L'armistice de Trévise, conclu par l'armée d'Italie le 16 janvier 1801, suivit celui de Styrie. Il interrompit le siège de Peschiera que la première légion venait d'entreprendre après avoir poussé ses conquêtes jusque sur le Mincio. Dombrowski fut alors chargé du commandement du blocus de Mantoue, et ses légions présidèrent à la reddition de cette même place où, dix-huit mois auparavant, leur for-

tune et jusqu'à leurs espérances paraissaient être ensevelies. La paix de Lunéville, signée le 26 janvier 1801, termina la guerre. La Pologne n'obtint pas seulement une mention dans le traité.....

Tant que durait la guerre, les contributions et les subsistances fournies par les pays ennemis suffisaient pour l'entretien des légions polonaises; à la paix elles allaient devenir un fardeau pour la république française. Cependant Bonaparte, qui déjà formait peut-être les plans de sa future élévation, résolut dès-lors d'attacher à sa personne ces braves légions. A cet effet, il expédia à celle du Danube l'ordre de se réunir à Strasbourg. Un nouvel ordre allait l'appeler à Paris. Mais les Polonais ne voyaient pour eux de gloire que dans les combats livrés pour leur patrie. Aussitôt qu'ils pressentirent les projets du premier consul, leur résolution fut prise, et Kniaziewicz le premier donna sa démission. Aussi, avant que sa légion arrivât à Augsbourg, elle reçut l'ordre de marcher en Italie pour s'y réunir à celle de Dombrowski : le gouvernement français en faisait un don au nouveau roi d'Étrurie ! Rassemblées à Milan dans le mois de mars 1801, les deux légions qui n'avaient pas perdu un instant pour augmenter leurs rangs, surtout depuis que les succès leur offraient tant de facilités, présentaient une armée de quinze mille hommes !

Le traité de Lunéville promettait une paix solide

au continent ; et les cabinets, subjugués par le génie de Bonaparte, semblaient ne plus être offusqués de l'existence d'une grande république en Europe. Pour étouffer tout germe des troubles et des inquiétudes qu'une poignée de Polonais en armes pouvaient encore leur occasioner, les cours spoliatrices accordèrent une amnistie générale. Elle eut son effet. Abattus par l'inutilité de leurs efforts, et surtout indignés de l'ingratitude du gouvernement français, la plupart des émigrés profitèrent de la générosité de leurs oppresseurs pour retourner dans leur patrie. Il s'en trouva néanmoins qui, soit qu'une misère extrême leur refusât les moyens de rentrer dans leurs foyers, soit que le souvenir d'une gloire commune les attachât invinciblement aux phalanges et aux drapeaux de leur patrie adoptive, soit enfin dans l'espoir que la coalition ne tarderait point à renouveler la guerre, résolurent de rester sous les armes. Ceux-ci passèrent, les uns, en Toscane, au service du roi d'Étrurie, et plus tard au service de Naples, les autres furent incorporés dans l'armée d'observation, organisée à cette époque dans la Basse-Italie. Mais ces témoins importuns de la plus cruelle ingratitude fatiguaient trop le chef de la république française pour qu'il ne cherchât pas à s'en débarrasser définitivement. L'expédition de Saint-Domingue offrait une occasion sûre : c'est là que ces victimes d'un admirable patriotisme furent

envoyées en 1802. Le général Wladislas Iablonowski, qui, dans la dernière campagne, avait commandé une brigade française, reçut l'ordre de s'embarquer à la tête d'une légion polonaise à Gènes et à Livourne, d'où il alla rejoindre le général Leclerc, commandant en chef l'expédition de Saint-Domingue. Les armes des Nègres, et surtout la fièvre jaune, exterminèrent, dans cette malheureuse campagne, plus des trois quarts de la légion : le reste, fait prisonnier de guerre par les Anglais, fut forcé par ceux-ci de prendre du service à la Jamaïque.

Les légionnaires qui survécurent à tous ces désastres eurent le bonheur de rentrer, en 1806, les armes à la main, dans leur patrie, où ils furent reçus solennellement par le gouvernement du grand duché de Warsovie, qui leur assura, au nom de la patrie, tous les secours qu'une mère tendre et pleine de sollicitude pour le bonheur de ses enfans devait à ceux qui avaient exposé, pour sa liberté et sa gloire, leur tranquillité, leur bien-être et leur vie. Mais n'anticipons point sur les événemens.

Depuis la formation des légions, les camps de la république française étaient la vraie patrie pour les Polonais. Aussi nous sommes-nous attachés à présenter d'abord le récit de cette partie essentielle de leur histoire : il ne nous reste que quelques mots à dire sur les événemens qui se sont passés à cette époque dans leur pays même.

La mort de Catherine II, qui arriva en 1796, interrompit la série des persécutions que les Polonais subissaient dans la Pologne-Russe. Paul Ier rendit la liberté à Kosciuszko et à ses compagnons d'infortune. La Prusse s'adoucit aussi dans ses poursuites contre les malheureux patriotes depuis que la paix qu'elle conclut à Bâle, avec la république française, l'eut rassurée sur la tranquille possession de son partage. L'Autriche seule tenait ses prisons constamment ouvertes pour les victimes de sa tyrannie. Le vice-chancelier Kollontay ne dut sa liberté qu'aux instances de l'empereur Alexandre, lors de son avènement au trône de Russie.

Chacune des trois puissances co-partageantes avait imposé à la Pologne sa propre administration. La Russie introduisit dans sa partie des gouverneurs, la Prusse ses régences, et l'Autriche ses hauptmanns. Mais ce qui peut paraître assez bizarre, c'est que toutes adoptèrent l'impôt que la diète constituante avait offert à la patrie, cette diète dont tous les actes, excepté celui-ci, furent reconnus illégaux par ces mêmes puissances. Une commission, dite des trois cours, fut instituée à Warsovie, sous la présidence du maréchal Kasimir Raczynski, pour régler les comptes et expédier les affaires communes aux habitans de toutes les provinces de l'ancienne Pologne, et qui résultaient de la faillite de plusieurs

maisons de banque, par suite des dernières calamités que subit ce pays.

Germaniser la Pologne avait été le but constant de la Prusse et de l'Autriche. Une législation et une juridiction allemande, une administration qui publiait ses actes dans la même langue, et l'emploi général de celle-ci jusque dans les écoles publiques, tels furent les moyens dont se servirent les deux puissances à cet effet. Tous les employés du Gouvernement étaient des Allemands. Pour parvenir plus tôt à son but, la Prusse fit usage d'un moyen infernal. Profitant de l'état de délabrement où se trouvaient toutes les propriétés foncières après les calamités de la dernière insurrection en Pologne, le gouvernement prussien offrit un emprunt à usure aux propriétaires des terres : la noblesse polonaise aimant, en général, la grande dépense, il était sûr de l'exproprier très-facilement et de s'emparer ainsi des principales propriétés dans ce pays. *Justitium*, *moratorium* et d'autres mesures illégales employées par les gouvernemens successifs dans cette partie de la Pologne, n'ont pu sauver la plupart des propriétaires fonciers d'une ruine complète qui fut l'effet de cet emprunt insidieux.

La Russie tint à cet égard une conduite bien différente. Il paraît qu'elle ne se désistait point de l'envie de s'emparer un jour du reste de la Pologne. Le statut civil et criminel de Lithuanie, une cer-

taine influence dans l'administration, laissée aux maréchaux élus aux diétines de la noblesse, l'admission des Polonais aux plus hautes dignités, et la conservation de la langue nationale dans la plupart des affaires publiques, durent être regardées par les Polonais de Russie comme d'importantes concessions, quand ils comparaient leur situation à celle où les deux autres puissances avaient placé leurs anciens concitoyens. Depuis l'avènement d'Alexandre surtout, les institutions d'éducation publique obtinrent un grand développement dans la Pologne-Russe. Le ministère éclairé de Pierre Zawadowski, et le zèle infatigable du prince Adam Czartoryski fils, alors ministre des affaires étrangères en Russie, rendirent d'immenses services à cette partie de la Pologne. L'Université de Wilna, fondée en 1578, réorganisée en 1781, et relevée sur de larges bases en 1803, par le rescrit impérial du 4 avril, est un monument de cette époque. L'Autriche agissait bien différemment sous ce rapport. Elle détruisit l'Université de Krakovie qui comptait une durée de plus de quatre siècles, sous prétexte du mauvais esprit de ses élèves. Une école supérieure fondée à Léopol, et dirigée dans le système de ce gouvernement, devait remplacer cette célèbre université. Le cabinet de Vienne s'acharna même contre les monumens de l'ancienne Pologne, que des siècles avaient respectés à Krakovie. Le vieux château royal, résidence des Boleslas, des Kasimir et des Si-

gismond, fut changé en casernes militaires, et ruiné complètement par suite de cette disposition. Il est à remarquer que l'Autriche avait été presque entraînée au partage de la Pologne : cette puissance fut celle qui eut le moins à se reprocher dans cette odieuse spoliation, et cependant son joug a été dans la suite le plus intolérable aux Polonais. La Gallicie devint son grenier dans les guerres continuelles qu'elle eut à soutenir contre la France; elle y complétait ses régimens détruits en Italie, sur le Rhin et sur le Danube, et pour suffire aux frais de ces guerres, elle arrachait à ses nouveaux sujets, à l'aide de son papier-monnaie, jusqu'à leurs plus minces épargnes; aussi la noblesse de cette province, une des plus riches de la Pologne, n'a-t-elle pu encore se relever de la misère où l'ont plongée les exactions du Gouvernement.

Par rapport au bien-être matériel, la Prusse, seule en paix à cette époque, offrait le plus d'avantages à ses habitans. La cherté des denrées et subsistances qu'elle fournissait aux puissances belligérantes, devait nécessairement rendre l'aisance à un pays agricole. En effet, cette partie de la Pologne se rétablissait peu à peu de ses longs désastres. L'industrie renaissait dans les villes, et quoique les paysans eussent été replongés par les trois cours dans la servitude dont la constitution du 3 mai 1791 les avait relevés, au moins avaient-ils été confiés par le gouvernement prussien à la tutelle des tri-

bunaux, ce qui leur rendait une espèce de liberté civile. Le canal de Bromberg, qui unit la Wistule et la Noteç avec la Warta, commencé sous Frédéric II, fut alors entièrement achevé.

C'est dans cette partie de la Pologne que l'esprit patriotique fermentait avec le plus d'énergie. Warsovie en a toujours été le foyer. L'envoi des souscriptions secrètes aux légionnaires qui servaient sous les drapeaux français, les encouragemens et les moyens offerts aux jeunes-gens pour rejoindre leurs braves confrères, partaient particulièrement de ce point, quoique toutes les autres provinces y aient participé avec ardeur. Le théâtre national dirigé par le patriotisme d'Albert Boguslawski, était dans les mains de ce citoyen un instrument qui contrariait les efforts du Gouvernement pour dénationaliser les Polonais. Malgré toutes les difficultés qu'on lui opposait, cet artiste voyageait avec sa troupe de Warsovie à Wilna, Dubno, Kiiow, Léopol, Krakovie, Posen, Kalisz, et partout il relevait l'esprit national. La représentation de *Beniowski* où, sur l'exclamation de l'acteur « qu'il était temps de rompre les chaînes de l'esclavage », tout un parterre appela aux armes ses concitoyens, est un fait historique de cette époque, qui prouve que la Pologne peut toujours compter sur le dévouement de ses enfans. D'un autre côté plusieurs savans distingués s'établirent à Warsovie pour propager, par leurs écrits, l'amour de la langue

nationale. Le Mémorial de Dmochowski, fondé en 1801, attestera son patriotisme à la postérité. Ce même patriote et les illustres Thadée Czaçki et Stanislas Soltyk, avaient déjà conçu, en 1800, l'idée de former la *Société des Amis des Sciences* à Warsovie. Tous les hommes de lettres et patriotes participèrent à sa fondation. Conserver la langue polonaisse et la transmettre dans toute sa pureté à la postérité, fut le but de cet institut national, qui obtint, en 1809, le titre de *royal* de la part de Frédéric-Auguste, alors grand-duc de Warsovie. L'évêque Jean Albertrandy en fut élu premier président. Un dictionnaire de la langue polonaise, tel que peu de langues modernes peuvent se glorifier d'en posséder un pareil, œuvre du savant Linde, protégée par Ossolinski, Czartoryski, Czaçki, Potoçki et autres patriotes, est un monument du plus grand mérite. De son côté Thadé Mostowski publiait l'importante collection du *Choix des écrivains Polonais*. C'est ainsi que l'on mettait en pratique ce conseil du philosophe de Genève :

« Polonais, a dit J.-J. Rousseau, apprenez comment vous pouvez braver la puissance et l'ambition de vos voisins. Si vous ne pouvez empêcher qu'ils vous engloutissent, faites au moins qu'ils ne puissent vous digérer. »

Telle était la situation de la Pologne, lorsque, en 1806, le nouvel empereur des Français s'an-

nonça comme un libérateur; il promit aux Polonais de briser le joug sous lequel ils gémissaient. Déjà, lors de la campagne d'Austerlitz (1805), quand les armées françaises s'approchaient des frontières de la Pologne, une brochure (1), imprimée furtivement, avait été répandue dans le pays pour engager les habitans à un soulèvement général. La victoire d'Iéna, remportée le 14 octobre 1806 sur les Prussiens, semblait leur offrir une occasion plus propice encore; ils devaient en effet compter sur l'intérêt de Napoléon. En relevant le trône de Pologne, en rappelant à l'indépendance la nation polonaise, il se créait des alliés également braves et dévoués, précisément sur les frontières de la Russie, qui seule lui résistait encore, et il opposait aux prétentions possibles du cabinet de Saint-Pétersbourg une barrière que la France, et peut-être l'Europe entière, avait intérêt d'établir. Au mot de liberté, les Polonais coururent aux armes; et, depuis cette époque, leurs vaillans escadrons suivirent avec une fidélité exemplaire la fortune des armées françaises.

Drombrowski et Wybicki signèrent l'appel à la nation polonaise le 3 novembre 1806. Le 7 du même mois, les troupes françaises entrèrent à Posen; et, quinze jours plus tard, Dombrowski organisait quatre nouveaux régimens. Le vieux palatin, Jo-

(1) *Les Polonais peuvent-ils reconquérir leur indépendance ?*

seph Radziminski, affrontant les dangers qui le menaçaient, joignit sa voix à celle de Dombrowski. Chaque Polonais voulait être soldat. Ni les prisons de Russie, ni les menaces de l'Autriche ne purent empêcher l'émigration. Cette dernière puissance, dans son cruel despotisme, se crut obligée plus tard (16 mai 1807) de menacer de la confiscation des biens et du supplice de la potence ceux des Polonais qui prendraient une part active à la guerre et différeraient de rentrer dans leurs foyers. L'illustre Kosciuszko manquait à l'enthousiasme général; il était resté à Paris, malgré les tentatives que Napoléon fit faire auprès de lui. Républicain dans l'ame, il avait peu de confiance dans le César moderne, et ne voulut point exposer ses compatriotes à de nouveaux sacrifices, sans avoir des garanties positives. « Despotisme pour despotisme, répondait-il aux émissaires de l'empereur; les Polonais n'en manquent pas chez eux pour l'aller chercher si loin et l'acheter au prix de leur sang. » Cependant Napoléon savait bien quelle influence pouvait exercer en Pologne le nom de ce grand citoyen; il fit publier sous son nom une fausse proclamation : mais ce stratagème était superflu pour réveiller le patriotisme des Polonais. Le feu de l'enthousiasme pénétra bientôt au fond de la Pologne. A la première nouvelle de l'entrée des Français, la garnison prussienne de Kalisz fut désarmée, et deux forts, ceux de Lenczyça

et de Czenstochowa, furent pris par les habitans des environs.

Le 28 novembre, les Français occupèrent Warsovie. Quelques jours auparavant, les armées prussienne et russe, craignant l'effet d'une fermentation qui commençait à se répandre parmi le peuple, avaient été obligées de remettre le commandement de la ville au prince Joseph Poniatowski pour assurer la sécurité publique. Le grand-duc de Berg, Joachim Murat, après avoir nommé le général Gouvion gouverneur de la capitale, appela, le 3 décembre, des Polonais distingués à prendre les rênes du gouvernement. En général, partout où pénétraient les troupes françaises, l'administration civile était confiée aux Polonais; les généraux français ne se réservaient que le gouvernement militaire; la justice s'exerçait au nom de l'empereur et roi Napoléon. Outre les régimens de ligne organisés par Dombrowski, des levées générales furent commandées; quelques patriotes offrirent de former à leurs propres frais plusieurs régimens. On remit en vigueur l'ancienne loi sur la *pospolité*. Tous les nobles montaient à cheval, les vieillards envoyaient leurs remplaçans, et chaque palatinat s'assemblait séparément, en prenant des couleurs particulières selon les usages antiques. Toute la force armée reçut l'ordre de se réunir le 25 décembre à Lowicz, pour paraître, le 1er janvier, sous les drapeaux de l'in-

dépendance, dans la capitale de l'ancienne république. Des caisses furent ouvertes pour recueillir les dons patriotiques, et les femmes sacrifiaient leurs ornemens et leurs bijoux sur l'autel de la patrie. En vain le roi de Prusse déclarait-il rebelles ses soi-disant sujets participant à l'insurrection, les patriotes répondirent à son manifeste en proclamant infame « tout Polonais qui ne seconderait pas de toute son influence la cause sacrée de l'indépendance nationale. »

Napoléon fit son entrée triomphale à Posen, le 27 novembre 1806. La population alla plusieurs lieues au-devant de lui, et un corps d'élite à cheval, destiné à lui servir de garde, fut préparé pour le recevoir. Le 11 décembre, il y conclut un traité d'alliance offensive et défensive avec le roi de Saxe, et dans la nuit du 18 au 19, il arriva à Warsovie. Nous ne dirons pas l'enthousiasme qui éclata parmi les habitans de cette capitale. Par son décret du 14 janvier, une *commission suprême de gouvernement* y fut organisée; elle était composée de Stanislas Malachowski, jadis maréchal de la constituante, Louis Gutakowski, Stanislas-Kostka Potoçki, Joseph Wybiçki, Xavier Dzialynski, Pierre Bielinski et Valentin Sobolewski. Malachowski en fut nommé président par le choix de la commission elle-même. Cinq directeurs furent appelés à diriger les ministères; c'étaient Félix Lubienski pour la justice; Stanislas Breza

pour l'intérieur; Joseph, prince Poniatowski, pour la guerre; Jean Malachowski pour les finances, et Alexandre Potoçki pour la police. Les provinces reconquises sur la Prusse furent partagées en six départemens, savoir : ceux de Warsovie, de Posen, de Kalisz, de Ploçk, de Bromberg et de Bialystok. M. Vincent fut ensuite accrédité comme commissaire de l'empereur auprès du gouvernement de Pologne qui, de son côté, lui envoya, dans la même qualité, M. Alexandre Batowski, ancien nonce de Livonie.

Les recrues polonaises ne tardèrent pas d'entrer en campagne. Depuis la mi-décembre, elles combattaient l'ennemi, sous les ordres du général Kosinski, dans les environs de Bromberg. Le général Zaïonczek, au service de France depuis 1797, accourut de Mayence avec la légion du Nord, qu'il y avait organisée, et rejoignit la grande armée. Les vétérans des légions italiennes volaient aussi en toute hâte à l'appel de la patrie. Dombrowski ne tarda pas non plus à se mettre en ligne avec sa nouvelle division; elle fit partie du dixième corps de la grande armée, commandé par le maréchal Lefebvre. Bientôt les champs de Dirschau, de Mewe, de Graudentz et de Dantzig, retentirent de la gloire de ces jeunes guerriers. Le général Gielgud remplaça Dombrowski, quand de graves blessures empêchèrent celui-ci, après la bataille de Dirschau, de commander ses troupes. En attendant, le prince Joseph Po-

niatowski dirigeait les dépôts, organisait et augmentait les nouveaux cadres. Sur l'ordre de l'empereur, un régiment de cavalerie légère s'assemblait pour faire partie de sa garde : ce fut celui qui se signala, dans la suite, par la charge brillante de Somo-Sierra, en Espagne, et par son intrépidité à Wagram. Un officier supérieur français, le baron Pierre Dautancourt, fut appelé à l'organiser, en recevant l'élite de la jeunesse polonaise.

L'anniversaire de la glorieuse constitution du 3 mai, qui arriva sur ces entrefaites, fut célébré avec une pompe touchante. On choisit ce grand jour pour bénir solennellement les aigles destinées à servir de drapeaux à l'armée nationale : la main du respectable vieillard Stanislas-Nalencz Malachowski y fixa le premier clou. Une garde nationale pour la ville de Warsovie fut décrétée à l'occasion de cette fête. Les succès de la grande armée mirent au comble l'enthousiasme des Polonais; c'est dans la capitale surtout qu'il s'exhalait avec le plus de force et de vigueur. Il serait difficile, disent les témoins oculaires, de trouver des termes assez expressifs pour peindre le zèle et l'ardeur avec laquelle les citoyens s'empressaient à l'envi de concourir à la prompte confection des travaux de Praga, faubourg de Warsovie, dirigés par des ingénieurs français. C'était un spectacle vraiment touchant de voir les citoyens de toutes les classes, hommes, femmes,

enfans, les prêtres des paroisses et des communautés religieuses, même les plus âgés, les corps de métiers, leurs drapeaux en tête, les étudians, les Juifs même, courir tous en troupes, la bèche à la main, travailler toute la journée sur les glacis, et revenir le soir, en masse, au son d'une musique guerrière, se livrant à tous les transports de cette joie bruyante, gage de la satisfaction publique.

Enfin la sanglante bataille de Friedland, livrée le 14 juin 1807, contre les armées combinées de Russie et de Prusse, termina cette mémorable guerre. Les Polonais commandés par Dombrowski, faisant partie du corps du général Mortier, prirent part à la gloire de cette journée, qui devait leur rendre l'indépendance nationale. Un court armistice précéda le traité de paix conclu à Tilsit, le 7 juillet, avec la Russie, et deux jours après avec la Prusse. Par suite de ce traité, le roi de Prusse renonça à perpétuité à la possession de toutes les provinces qui, ayant appartenu au royaume de Pologne, avaient, postérieurement au 1er janvier 1772, passé à diverses époques sous la domination de la Prusse, à l'exception de la Warmie et des pays situés à l'ouest de la Vieille-Prusse, à l'est de la Poméranie et de la Nouvelle-Marche, au nord du cercle de Culm, comprenant la ligne qui allait de la Wistule à Schneidemuhle par Waldau, en suivant les limites du cercle de Bromberg et de la chaussée

de Schneidemuhle à Driesen, lesquels, avec la ville et citadelle de Graudentz, devaient continuer d'être possédées en toute propriété par la Prusse (*art.* XIII). Ce pays fut concédé, sous le titre de duché de Warsovie, à FRÉDÉRIC-AUGUSTE (1807-1814) roi de Saxe, le même que la constitution du 3 mai 1791 appelait au trône de Pologne. Une route militaire pour les communications entre les royaume de Saxe et le nouveau duché, fut tracée à travers la Prusse. La ville de Dantzig, avec un territoire de deux lieues, fut érigée en cité libre sous la protection des rois de Prusse et de Saxe. Un gouverneur français y fut institué pour veiller à l'exécution du blocus continental établi contre l'Angleterre. Le 17 septembre de la même année, la remise formelle du duché de Warsovie à Sa Majesté le roi de Saxe s'effectua à Berlin par l'intermédiaire de l'intendant-général Daru, plénipotentiaire de l'empereur Napoléon, et de Louis Gutakowski, plénipotentiaire du roi de Saxe.

Le traité de Tilsit ne se fit pas sans la participation du gouvernement provisoire de Pologne, qui y envoya un de ses membres, l'ancien nonce de Lublin, Stanislas-Kostka Potoçki, pour offrir des renseignemens nécessaires.

Ainsi, après des sacrifices innombrables, les Polonais avaient obtenu un simulacre de patrie. Une population de plus de deux millions d'hommes fut rendue à l'indépendance politique. Mais on refusait à leur

pays le nom de Pologne pour ne pas offusquer l'Autriche et la Russie, et on cédait à cette dernière le district de Bialystok (1), arraché du mince territoire du nouveau duché. C'était vraiment jouer de malheur, car la Russie faisait cette acquisition au moment même où elle tremblait pour le reste de ses possessions polonaises. En effet, telle était à cette époque la fermentation des esprits en Lithuanie, que cette puissance se vit forcée d'emprisonner les personnages les plus distingués, et de former des compagnies séparées des soldats nés dans les provinces polonaises, afin de les renvoyer dans l'intérieur de l'empire. Toutefois l'espoir de nouvelles conquêtes sous les auspices de Napoléon restait aux Polonais, et ils bénissaient le nom de leur libérateur.

Dès que le traité de paix fut publié, la commission du gouvernement provisoire se rendit à Dresde pour y recevoir, des mains de l'empereur, la constitution qui, selon la teneur du même traité, devait être accordée au Duché de Warsovie; elle y fut signée par les membres de la commission, et approuvée par Napoléon le 22 juillet 1807. Assez bien appropriée aux circonstances, elle détruisait la servitude en reconnaissant le principe de l'égalité devant la loi, principe éminemment conservateur et

(1) Le département de Bialystok prit alors le nom de département de Lomza.

qui attachait au pays cette partie la plus nombreuse de la population qui, depuis des siècles, avait perdu ses droits en Pologne. Une assemblée législative, composée de deux chambres, le vote du budget, l'indépendance des tribunaux, furent également garantis par ce statut constitutionnel. Chaque département, chaque district même jouissait, d'après ses principes, d'un conseil électif pour surveiller l'administration.

Le 5 octobre 1807, le comte de Shoenfeld, ministre plénipotentiaire du roi de Saxe, chargé par son souverain de l'organisation constitutionnelle du gouvernement dans le duché de Warsovie, remercia, au nom du roi, les membres de la commission provisoire du zèle avec lequel ils avaient administré le pays, et installa le conseil d'Etat, dont Stanislas Malachowski fut nommé président. Les directeurs furent élevés à la dignité de ministres. Stanislas Breza, remplacé à l'intérieur par Jean Luszczewski, fut appelé à Dresde en qualité de ministre secrétaire d'Etat pour les affaires du duché. Dans le mois suivant (20 novembre), Frédéric-Auguste vint en personne visiter sa nouvelle capitale. Il nomma aussitôt une députation composée de Stanislas-Kostka Potoçki, Xavier Dzialynski et Pierre Bielinski, qu'il envoya à Paris pour porter l'hommage de son dévouement et de sa reconnaissance à l'empereur. Celui-ci, vers le même temps, nomma Jean-Charles Serra, résident,

chargé d'affaires auprès du gouvernement du duché et de la ville de Dantzig.

Avant le départ du roi, plusieurs décrets importans furent publiés. Par le premier, neuf sénateurs, dont cinq palatins et quatre castellans, furent désignés pour composer la chambre haute. Un second décret fixa la manière dont les délibérations du sénat devaient être réglées. Un statut particulier détermina les qualités requises pour devenir citoyen. Un emprunt de trois millions fut autorisé pour alléger les charges que supportaient les habitans par les circonstances du moment. Enfin, le roi laissa un souvenir glorieux à l'armée polonaise, en renouvelant l'institution de l'ordre militaire (*virtuti militari*), créé en 1792, et que les rebelles de Targowiça avaient annulée. Parmi les dernières nominations, une surtout émut les Polonais : ce fut celle du secrétaire du sénat, Julien-Ursin Niemcewicz, jadis aide-de-camp de Kosciuszko, blessé et fait prisonnier comme son chef, à Macieïowicé, enfermé avec lui dans les cachots de Saint-Pétersbourg, parti ensuite pour l'Amérique, et qui venait de rentrer dans sa patrie au bruit de ses nouvelles destinées.

C'est par la guerre seulement que la Pologne pouvait espérer de rendre à l'indépendance ses enfans courbés sous le joug étranger; aussi le nouveau Gouvernement consacra-t-il tous ses soins à l'armée. La conscription militaire fut introduite par

un décret royal du 9 mai 1808. Douze régimens d'infanterie, six de cavalerie, une brigade d'artillerie, outre la légion de la Wistule, à la solde française, composaient trois divisions commandées par le prince Poniatowski, Zaïonczek et Dombrowski. Vladimir Potoçki, fils de Félix, chef célèbre du complot de Targowiça, s'empressa de lever, à ses frais, un escadron d'artillerie à cheval. La France offrit à ses alliés plusieurs officiers du génie. Un d'eux, le colonel Pelletier, obtint le commandement de cette arme. Une école du génie fut instituée à Warsovie: deux corps de cadets, ceux de Kalisz et de Culm, existaient déjà sous le gouvernement prussien.

La France ayant déclaré la guerre à l'Espagne en 1808, trois régimens d'infanterie les plus complets, les quatrième, septième et neuvième, commandés par les colonels Félix Potoçki, Mathias Sobolewski et le prince Antoine Sulkowski, y furent envoyés; ils ne rentrèrent qu'en 1812 dans leur patrie, après avoir illustré le nom polonais sur l'Ebre et sur le Tage. Quatre autres régimens d'infanterie, formant une légion particulière dite *de la Wistule*, avaient devancé leurs frères d'armes dans la Péninsule. Les Polonais fournissaient en outre des recrues pour deux régimens de lanciers et un de chevau-légers de la garde qui étaient à la solde française.

A la fin de cette année, les premières diétines ou

collèges électoraux furent convoqués. On fit précéder leur réunion par le décret du 7 septembre, qui fixa les qualités requises pour jouir des droits politiques dans le duché. La première diète ordinaire fut ouverte le 10 mars 1809, par un discours royal prononcé en langue polonaise. Thomas Ostrowski, ancien trésorier de la cour, en fut nommé maréchal. Le ministre de l'intérieur exposa d'abord, dans un rapport détaillé, la situation du pays. Elle était accablante sous différens rapports. Un emprunt de quatre millions cinq cent mille florins venait d'être contracté pour fournir des subsistances aux troupes stationnées dans le duché (1). C'était une calamité pour ce pays, théâtre de la dernière guerre; mais les sacrifices ne l'effrayaient pas à cette époque. Trois commissions, selon la teneur de la charte, chacune de cinq membres dont trois nonces territoriaux et deux députés des communes, se formèrent pour examiner les projets de loi : l'une s'occupa des lois de finances, l'autre des lois civiles, la dernière des lois criminelles. Les commissaires seuls, selon la charte, avaient la parole, les autres membres de la diète n'avaient que le droit de voter. Les conseillers d'Etat qui défendaient les projets du Gouvernement étaient admis à donner leurs voix : anomalie d'au-

(1) C'était le corps du maréchal Davout, qui, jusqu'en 1808, eût son quartier-général à Warsovie, et fut gouverneur militaire de ce pays.

tant plus singulière, que leur nombre n'était point limité. Aussi y eut-il un moment où quelques nonces s'élevèrent contre la nomination de plusieurs nouveaux conseillers d'Etat; mais le sage Ostrowski arrêta les clameurs de l'opposition : « Nous avons à voter, dit-il, le projet du Gouvernement; la loi nous défend de discuter deux objets à la fois. »

Le terme de la diète n'étant que de quinze jours, on s'empressa de voter de confiance les projets de loi. En général les lois d'impôts passèrent à une grande majorité, excepté celle de la double taxe sur les cheminées, qui n'eut que cinquante-cinq voix contre cinquante. Un seul projet, celui de l'introduction d'une monnaie de convention, fut rejeté à la majorité de soixante-quatorze voix contre vingt-sept. Quarante-huit millions de florins furent votés par la diète. Mais l'objet le plus important était l'adoption du Code Napoléon, qui eut lieu dans la séance du 16 mars, à la majorité de cent cinq voix contre deux. Depuis le 3 novembre 1808, le ministre de la justice avait établi des leçons publiques dans lesquelles on expliquait les principes et les motifs de ce Code. Son introduction était d'un grand bienfait pour la Pologne, qui sortait ainsi du chaos de son antique législation. Une législation criminelle lui restait encore à solliciter. On conserva, en attendant, celle de la Prusse, jusqu'alors en vigueur dans les tribunaux; mais on eut la sagesse d'en écar-

ter, dans la séance du 15 mars, une partie des horreurs du supplice qui la dégradent.

A la suite des travaux de la diète de 1809, les tribunaux de première instance, un dans chaque département, une cour d'appel et une de cassation dans la capitale, furent organisées. Les membres du conseil d'Etat, sous la présidence du ministre de la justice, composaient cette dernière. Elle eut son procureur-général, nommé en dehors du conseil. L'institution des juges-de-paix fut également réglée. Pour stimuler le zèle de ces juges, qui exerçaient gratuitement leurs fonctions, le roi institua une médaille pour ceux qui, dans chaque département, parviendraient à mettre d'accord le plus grand nombre de parties par leur arbitrage.

Les derniers travaux de la diète s'accomplissaient presque au bruit du canon ennemi. L'Autriche allait déclarer la guerre à la France. Déjà, depuis le 4 mars, l'archiduc Ferdinand-d'Este attendait à Krakovie les ordres ultérieurs de sa cour. Le prince Joseph Poniatowski, en sa qualité de ministre de la guerre, ordonna une levée de neuf mille conscrits de la première classe, pour augmenter la force armée que l'envoi des troupes en Espagne avait affaiblie. En attendant, l'armée autrichienne, sans avoir fait de déclaration préalable, s'avançait, par Konskie, sur Nowe-Miasto. Sa position étant reconnue par Mallet (Malletski), directeur du génie,

les trois divisions polonaises se mirent en marche sur les frontières. Une lettre de l'archiduc, remise le 15 avril, par Mallet, au prince Poniatowski, expliqua enfin les intentions de l'Autriche. Dans l'absence du roi, qui était déjà à Dresde, le conseil d'Etat, présidé par Stanislas-Kostka Potoçki, s'assembla; il engagea le résident français à assister à sa séance, et résolut de périr plutôt que d'accueillir le manifeste de l'archiduc, quoique rempli de promesses pour l'avenir de la Pologne. Une proclamation énergique à la nation suivit la résolution du conseil. La garde nationale occupa alors tous les postes de la capitale, et le prince Joseph se mit à la tête de l'armée. Il n'avait que huit à dix mille hommes à opposer à vingt mille d'infanterie et dix mille de cavalerie autrichienne.

Warsovie touchait, à cette époque, aux frontières de l'Autriche. Le prince prit position à Raszyn, à quatre lieues de cette capitale, d'où il pouvait observer toutes les routes qui y menaient. C'est là qu'il fut attaqué par l'ennemi, le 19 avril. Le front de son armée était couvert par des marais inaccessibles à la cavalerie, et qui étaient coupés par quelques digues. Le général Bieganski forma l'aile droite, le général Kaminski l'aile gauche, et le général saxon Dyherrn commandait le centre. Le général Pelletier dirigeait l'artillerie; le général Michel Sokolniçki fut mis à la tête de l'avant-garde, et le gé-

néral Stanislas Fiszer remplissait la charge de chef de l'état-major auprès du prince Joseph. Trois fois les Autrichiens renouvelèrent en vain leurs attaques pour débusquer les Polonais ; ceux-ci restèrent sur le champ de bataille jusqu'à dix heures du soir : mais il fallut enfin songer au salut de la capitale, dont l'armée polonaise pouvait facilement être coupée. Le prince se détermina donc à ne pas attendre jusqu'au lendemain une nouvelle attaque dans sa position. Sans être inquiété par les Autrichiens, il se mit en marche à onze heures du soir. Le peuple de Warsovie, enflammé par la courageuse résistance de l'armée, se rappela aussitôt ses glorieux souvenirs de 1794. Tous les habitans coururent à l'arsenal pour demander des armes; la bèche à la main, toutes les classes de citoyens se mêlèrent de nouveau pour mettre les retranchemens de cette capitale en meilleur état; mais la prudence commandait d'autres mesures. Les lignes de Warsovie s'étendent à environ six mille toises : la cavalerie peut les franchir presque partout; il parut donc impossible de s'y maintenir. Afin d'empêcher la ruine de cette ville, on résolut de faire passer l'armée sur la rive droite de la Wistule.

Sur ces entrefaites, l'archiduc Ferdinand, effrayé sans doute de l'enthousiasme des habitans de la capitale, proposa au prince Joseph une entrevue. Elle eut lieu le soir du 20 avril : on y convint d'un ar-

mistice de vingt-quatre heures. Le lendemain, une convention fut signée, par suite de laquelle les Autrichiens occupèrent Warsovie, le 23 avril, après avoir garanti la sécurité de la ville et de ses habitans. L'archiduc se fiait si peu à l'esprit de la population de cette capitale, qu'il garnit les principales places de canons gardés avec des mèches allumées, et demanda, en outre, des otages, parmi lesquels on remarquait le brave Jean Kilinski, cordonnier, qui s'était rendu célèbre dans la révolution de 1794. Le conseil d'État et des ministres se rendit, avec les archives, d'abord à Thorn, et ensuite (le 12 mai) à Tykocin. La direction supérieure des affaires, dans les départemens occupés par les Autrichiens, fut alors confiée par l'archiduc au chambellan et conseiller intime de l'Empereur, comte Saint-Julien, sous les ordres duquel le commissaire, baron de Brun, gérait, en qualité d'intendant, les affaires politiques. Toutes les autorités existantes continuèrent leurs fonctions. Le général baron de Trautenberg fut nommé commandant de la place de Warsovie.

En attendant, l'armée polonaise, après avoir emporté toutes ses munitions, passa paisiblement dans le faubourg de Praga; elle eut soin d'enlever derrière elle le pont de bateaux. Hornowski, commandant de cette place, obtint, par une convention particulière, de ne pas être attaqué du côté de la

ville de Warsovie, qu'il promit, à son tour, de ne pas bombarder du côté de Praga.

Le prince Joseph, s'étant retiré à Seroçk, y tint un conseil de guerre, où il proposa de se faire jour à travers le pays, en prenant le chemin de Thorn, et de gagner la Saxe, afin d'en revenir avec des forces plus imposantes; mais le général Dombrowski, toujours audacieux dans ses plans, fut d'avis de marcher sans délai en Gallicie, d'appeler à l'indépendance cette partie de l'ancienne Pologne, et d'opposer les secours de cette province aux nombreuses phalanges de l'Autriche. Le plan de Dombrowski fut unanimement adopté, et les ordres furent donnés en conséquence.

Bientôt Grochow, Radzymin, et surtout Gora, furent témoins des succès remportés sur les Autrichiens. Il s'agissait, pour le salut des Polonais, d'empêcher l'armée ennemie de construire un pont sur la Wistule. Trois arches avaient déjà été élévées à Gora, et des retranchemens formidables y couvraient les forces du général de Schauroth. Il fallait les prendre à tout prix. Aussitôt l'intrépide Sokolniçki fait livrer l'assaut. Jamais vaillance ne fut plus éclatante : de son côté, l'ennemi opposa une résistance opiniâtre; son artillerie foudroyait la rive opposée. Mais on combattait le jour anniversaire de la révolution du 3 mai, et l'habile général n'oublia pas de rappeler à la mémoire de ses cohortes

le souvenir de leur gloire et de leurs infortunes. A deux heures du matin, les retranchemens furent emportés; tout l'état-major, trente-huit officiers et dix-huit cents soldats furent faits prisonniers. Cette nouvelle, répandue avec la rapidité de l'éclair dans la Gallicie, ranima l'espoir de ses habitans. Dix jours après, le prince Joseph, maître de la rive droite de la Wistule, entra à Lublin. L'insurrection s'organisait sur ses traces avec une rapidité incroyable. Sandomir fut emporté le 18 mai. Mille hommes tués, douze cents prisonniers, vingt pièces de canon et des magasins considérables, tels furent les nouveaux trophées de l'illustre Sokolniçki. L'émulation gagnait les autres généraux. Pelletier prit d'assaut, le 20 mai, la forteresse de Zamosc. L'ennemi y perdit trois mille hommes tués ou pris, et quarante canons. Le lendemain, le général Kaminski marcha sur Léopol. Dans cette marche, trois à quatre mille conscrits, rassemblés par les Autrichiens, leur furent arrachés. Iaroslaw, avec neuf cents hommes, se rendit le 24 au général Roznieçki, qui entra le 28 mai, sans coup férir, à Léopol, vieille capitale de la Gallicie, courbée, depuis 1773, sous le joug de l'Autriche. Les habitans sortirent à quatre lieues à la rencontre de leurs concitoyens. Les vieillards versaient des larmes à la vue des bannières nationales; la jeunesse se pressait dans les rangs de ses libérateurs et les femmes jonchaient de fleurs le

chemin où passaient les vainqueurs. Une compagnie des guides, composée de soixante-dix-neuf gentilshommes, se forma à Léopol pour servir d'ordonnances au prince Joseph.

Un gouvernement provisoire fut aussitôt installé à Zamosc. La présidence en fut confiée à Stanislas Zamoyski, propriétaire du majorat de Zamosc, qui s'empressa de lever un régiment d'infanterie à ses frais. Le prince Constantin Czartoryski en leva un autre. Tous les cercles de la Gallicie organisaient des bataillons d'infanterie et des escadrons de cavalerie; les villes formaient des gardes nationales; les magasins autrichiens fournissaient abondamment des armes aux nouvelles levées.

Pendant ce temps-là, les généraux laissés dans le duché de Warsovie ne demeuraient pas oisifs. Zaïonczek et Dombrowski repassèrent la Wistule; le premier pour observer les mouvemens de l'armée de l'archiduc dans les environs de Warsovie, le second pour insurger la Grande-Pologne; et, en cette occasion comme dans les autres, cette province se signala par son patriotisme et son énergie. Depuis 1794, c'était la troisième fois que Dombrowski y organisait des levées générales, toujours aidé par Wybiçki, qui vint le rejoindre encore. Ils mirent tant d'activité dans leurs dispositions, que, du 16 au 23 mai, les Autrichiens furent attaqués depuis Bromberg jusqu'à Czenstochowa. Cette place et celle

de Thorn furent mises ainsi à l'abri de toute entreprise; elles étaient commandées, la première par le colonel Stuart, la seconde par le général Stanislas Woyczynski, qui surent supporter avec courage plusieurs attaques de l'ennemi. L'affaire de Thorn surtout (14 mai) couvrit de gloire son commandant. Bientôt les nouvelles levées, commandées par Kosinski et Biernaçki, poursuivant l'ennemi sur tous les points, poussèrent leurs avant-postes à Skierniewice, Bolimow et Blonie. Le général Maurice Hauke avait aussi franchi la Wistule à Ploçk.

Pressé de tous les côtés, l'archiduc Ferdinand résolut de chercher son salut dans la fuite. Après avoir imposé, au mépris de la convention, une contribution de quatre cent mille florins sur la ville de Warsovie, il se sauva secrètement de cette capitale, avec son aide-de-camp, le comte Neipperg. Dans la nuit du 1er au 2 juin, ses troupes le suivirent sans le moindre bruit. Leur retraite fut tellement subite, qu'ils n'eurent pas le temps de relever leurs postes : les femmes de la halle les désarmèrent le lendemain.

Un détachement de la division du général Zaïonczek fit, le 2 juin, son entrée à Warsovie, aux acclamations du peuple. Les dames quittèrent alors le deuil qu'elles avaient porté constamment pendant les quarante jours de son occupation par l'ennemi. Le 8 du même mois, le conseil d'État et des ministres rentra dans la capitale, et, bientôt après,

le général Louis Kamiénieçki en obtint le commandement militaire.

Sur ces entrefaites, l'armée russe, forte de quarante-huit mille hommes, et commandée par le prince Galitzyne, entra sur trois colonnes dans la Gallicie. Ce secours tardif arrivait aux Polonais par suite de l'alliance que l'entrevue d'Erfurth semblait avoir consolidée entre les deux empereurs, Napoléon et Alexandre. Le gouvernement du duché de Warsovie avait, dès le 18 avril, expédié deux courriers, un au prince Galitzyne à Bialystok, l'autre à l'empereur lui-même à Pétersbourg, pour les informer de l'envahissement des troupes autrichiennes. Seize jours plus tard, un article inséré dans la Gazette de Saint-Pétersbourg expliqua les intentions de la Russie. Mais c'est surtout la victoire de Ratisbonne, remportée le 20 avril par les Français, et le progrès rapide de leurs armées, qui influèrent sur la décision du cabinet de Saint-Pétersbourg. Le 8 mai, l'empereur fit notifier à l'ambassadeur d'Autriche que ses fonctions diplomatiques cessaient de ce jour. Schwartzenberg ne quitta cependant Saint-Pétersbourg que le 23 mai, et, le 25, l'armée russe eut ordre d'entrer en Gallicie. Le système de temporisation qu'elle adopta depuis, et qui ne peut être comparé qu'à celui dont, trois ans plus tard, les troupes autrichiennes se servirent à leur tour dans la guerre de Russie, témoigne de la

bonne foi de cette alliance. En effet, sans brûler une seule amorce, les Russes marchaient partout sur les pas des troupes polonaises, et ne montrèrent qu'un moment quelque velléité d'énergie, lorsque, sur la fin de la campagne, ils voulurent s'emparer de Krakovie, après que la garnison de cette ville eut capitulé avec le prince Joseph.

Ferdinand, dans sa retraite de Warsovie, fut vivement poursuivi par le général Zaïonczek; mais le combat que celui-ci livra aux Autrichiens, le 9 juin, à Iedlinsko, ne fut pas heureux. Dombrowski répara cette défaite le lendemain, en délogeant le général autrichien Mondet de Nowe-Miasto. Le 12, Zaïonczek, secouru par le général Hauke, ramena aussi sa division à la victoire, dans le combat de Iankowice. Les trois divisions de Poniatowski, de Zaïonczek et de Dombrowski, allaient bientôt se joindre; les Autrichiens étaient pressés de s'assurer une retraite en Hongrie : Ferdinand rassembla toutes ses forces, et résolut de s'emparer de Sandomir. Déjà, le 5 juin, le général Schauroth avait tenté de s'approcher de cette place; mais il avait été repoussé. Le 7, Ferdinand l'attaqua en personne, sans succès. Une nouvelle attaque fut dirigée, le 16 du même mois, par le général Mohr; trois fois les ouvrages furent pris et repris : les Autrichiens furent encore cette fois obligés de céder avec de grandes pertes. Enfin on résolut d'enlever Sandomir à

tout prix. Les paysans polonais des environs furent rassemblés par les Autrichiens. Chassées devant eux, ces victimes étaient forcées de combler les fossés, avec des fascines, sous le feu des batteries polonaises. L'assaut fut donné dans neuf endroits à la fois; il coûta deux mille hommes tués, blessés ou prisonniers, à l'archiduc. Mais la garnison manquait déjà de munitions et de poudre. Une capitulation fut donc signée par le brave Sokolnicki, le 18 juin; et il quitta la place, à la tête de ses troupes, avec tous les équipages et tous les honneurs militaires. Il promit de n'agir contre les Autrichiens qu'au bout de quarante-huit heures. Le 24 juin, le prince Joseph, après avoir fait jeter un pont sur la Wistule, à Pulawy, réunit son corps à celui de Sokolnicki, à Zylin, et, bientôt après, à celui de Dombrowski, à Radom. L'ennemi, forcé, par l'effet de cette jonction, de quitter Sandomir, évacua précipitamment ses environs. Il rentra pour un moment à Léopol; mais il en fut bientôt chassé par le général Kaminski.

Pendant que les troupes polonaises combattaient vaillamment les Autrichiens, le gouvernement du duché de Warsovie était dans la nécessité de sévir contre plusieurs étrangers qui avaient entretenu quelques connivences avec les troupes de l'archiduc Ferdinand durant leur séjour dans le duché. Le ci-devant général-major prussien Brodovsky et le

ci-devant chargé d'affaires d'Autriche Du Caché, qui vivaient à Warsovie en simples particuliers, furent arrêtés avec plusieurs autres anciens employés prussiens. Par un arrêt du 12 juin, trois cours criminelles, présidées par les généraux Amilcar Kosinski, Paul Skorzewski et Stanislas Woyczynski, furent instituées pour juger les traîtres. Presque tous furent déportés. On transporta aussi au-delà des frontières les anciens invalides prussiens, et les employés des bureaux des postes qui avaient servi sous ce gouvernement et qui n'étaient pas nés en Pologne, eurent ordre de s'éloigner sous six semaines. Tous les fonctionnaires autrichiens furent, à leur tour, renvoyés dans leur patrie et remplacés par des nationaux.

L'étendue des nouvelles conquêtes s'augmentant rapidement, le gouvernement du duché de Warsovie nomma le préfet de Ploçk, Raymond Rembielinski, à la fonction d'intendant-général chargé de l'administration civile et de la police générale des pays occupés. Mais bientôt un courrier, parti le 15 juin de Vienne, que les troupes françaises venaient d'envahir, apporta l'ordre de l'empereur Napoléon, de faire exercer tous les pouvoirs dans la Gallicie en son nom. On organisa, en conséquence, le 2 juillet, une commission provisoire à Radom, dont Stanislas Soltyk fut nommé président. Une autre commission fut installée à Lublin. Elles prê-

tèrent serment de fidélité à l'empereur des Français. Les troupes de la nouvelle levée prirent le nom de *franco-galliciennes*, et la cocarde française. Elles jurèrent à leur tour, le 4 juillet, fidélité à Napoléon. Partout on substituait l'aigle d'or à celles aux deux têtes. Il paraît qu'avant de finir avec l'Autriche, on craignait de faire ombrage à la Russie en relevant la puissance de la Pologne.

Les troupes polonaises s'augmentaient journellement, tandis que celles de l'Autriche s'affaiblissaient à chaque combat. Quelques détachemens de cavalerie commandés par le colonel Gabriel Rzyszczewski et le lieutenant-colonel Strzyzewski poussèrent leurs poursuites de Léopol jusque sur les frontières de la Boukovine. Le général autrichien Buking, battu par Rzyszczewski, le 18 juillet, à Brzezany, se rendit prisonnier avec plus de vingt officiers, mille soldats d'infanterie et deux cents hussards. Le colonel allait attaquer un corps autrichien de trois mille hommes, posté à Podhayce, et commandé par le feld-maréchal-lieutenant Meerfeldt, lorsque la nouvelle de l'armistice lui fit suspendre sa marche.

Le prince Joseph entrait presque en même temps, à la tête de dix-huit mille hommes, à Krakovie. Depuis qu'il avait quitté son quartier-général de Radom, les Autrichiens fuyaient partout devant ses avant-postes; ils tombaient par milliers entre les mains des vainqueurs : aussi donnait-on trois soldats

autrichiens pour un polonais, et un officier de cette nation pour deux officiers autrichiens, quand il s'agissait d'échanger les prisonniers. Enfin, après une faible démonstration sous les murs de Krakovie, les généraux Mondet et Mohr, qui avaient encore douze mille hommes sous leur commandement, signèrent une capitulation par suite de laquelle le prince Joseph occupa l'ancienne capitale de la Pologne, le 15 juillet. Quelques heures après, quatre à cinq mille Russes s'empressèrent aussi d'entrer dans cette ville. Le quartier-général du prince Galitzyne était à Tarnow.

Les généraux Roznieçki et Kosinski avaient déjà poussé leurs avant-postes sur les frontières de la Silésie, à Bielitz, quand l'armistice signé le 12 juillet par les deux empereurs fut publié, le 16, à Krakovie, par l'ordre du jour du prince Poniatowski. Le brave Sokolniçki obtint alors le commandement militaire de Krakovie; le prince Henri Lubomirski fut revêtu de la présidence de l'administration, et le général Hebdowski fut nommé commandant de toute la Gallicie.

Le général Pelletier, un des officiers qui s'étaient le plus distingués dans la campagne, fut envoyé auprès de Napoléon pour lui rendre compte des succès de l'armée polonaise. Poniatowski obtint en réponse une lettre flatteuse, un sabre de grand prix et la grande croix de la Légion-d'Honneur.

Ignace Potoçki, Thadée Matuszewiç et Nicolas Bronikowski, se rendirent à Vienne pour appuyer la cause de leur patrie, que le traité de paix allait décider. Il fut conclu le 14 octobre 1809. Une moitié de leur conquête fut arrachée aux Polonais. Quatre départemens, ceux de Krakovie, de Radom, de Lublin et de Siedlce, augmentèrent seulement le duché de Warsovie. Ils perdirent Léopol et la Gallicie proprement dite. La Russie, pour être demeurée spectatrice des exploits des Polonais, obtint l'arrondissement de Tarnopol. Ainsi, une fois encore Napoléon sacrifia les intérêts des Polonais. Sa politique à leur égard ne fut ni généreuse ni même habile. La Russie ne lui sut aucun gré de sa modération, parce qu'elle en appréciait les motifs, et l'Autriche dépouillée lui conserva, comme la Prusse, le plus vif ressentiment. Il se laissa séduire par des considérations qui, quelque graves qu'elles fussent, ne devaient pas balancer les avantages qu'offrait le rétablissement d'un royaume de Pologne grand et fort.

Le 13 novembre, les salines de Wiéliczka furent occupées par les troupes polonaises. Selon la teneur du traité, tout le territoire des mines de sel appartenait en commun à l'Autriche et au duché de Warsovie. Les généraux Pelletier et Roznieçki et le prince Henri Lubomirski, du côté de la France et de la Pologne, le général Mayer et le comte Wurm-

ser, vice-gouverneur de la Gallicie, du côté de l'Autriche, furent nommés pour régler les nouvelles frontières entre les deux Etats.

Le 18 décembre 1809, les troupes victorieuses venant de Krakovie, rentrèrent dans la capitale du duché. Un arc triomphal leur fut préparé par les habitans de Warsovie. *C'est par ici que Jean Sobieski revint de Vienne*, lisait-on sur le fronton de l'arc. Le prince Joseph évita les honneurs du triomphe, en arrivant seul et *incognito* dans son château. Frédéric-Auguste récompensa ses services par un don de plusieurs domaines d'une valeur totale de quinze cent mille florins. Un événement douloureux interrompit les réjouissances publiques. La mort du président du sénat, de l'illustre Stanislas-Nalencz Malachowski, couvrit de deuil (29 décembre) la Pologne. Il ne fut remplacé que le 9 mars 1810, par Louis Gutakowski.

Par le décret du 24 février 1810, les quatre nouveaux départemens obtinrent l'organisation prescrite par la constitution du duché de Warsovie. Un autre décret royal du 20 mars divisa ce duché en quatre cercles militaires. Le premier comprenait les départemens de Warsovie, de Ploçk et de Lomza; le second, ceux de Posen, de Kalisz et de Bromberg; le troisième, ceux de Lublin et de Siedlce; et le quatrième ceux de Krakovie et de Radom. Chaque cercle était commandé par un général de

division, et chaque département par un général de brigade. Les généraux Zaïonczek, Dombrowski, Kamiéniecki et Sokolnicki, furent nommés au commandement des cercles. Le prince Joseph Poniatowski fut élevé au titre de commandant en chef de l'armée polonaise. Dix-sept régimens d'infanterie, seize de cavalerie, composaient alors cette armée, forte de soixante mille hommes. Elle avait acquis, depuis la dernière campagne, deux nouvelles armes, savoir : un régiment de cuirassiers formé par le colonel Stanislas Malachowski, et deux de hussards. Tel était alors l'enthousiasme des Polonais de toutes les provinces, que la Russie publiait à son tour des oukases (5 octobre et 17 septembre 1809) pour arrêter, par la confiscation des biens, l'émigration de ses sujets polonais. C'est en ce temps que le prince Dominique Radziwill vint de Lithuanie pour former, à ses frais, le huitième régiment de lanciers.

La paix de Vienne fut la plus brillante époque de l'empire français. Des monarques encombraient alors les antichambres des Tuileries, et le vieux roi de Saxe était aussi du nombre de ceux qui portèrent, en personne, leur hommage à l'empereur. Celui-ci crut faire oublier aux cours européennes son origine, en prenant l'archiduchesse Marie-Louise pour épouse. Le palatin Stanislas Zamoyski fut envoyé, par le gouvernement du duché de War-

sovie, pour complimenter Napoléon sur son mariage. Une année plus tard, à l'occasion de la naissance du roi de Rome, ce fut le prince Joseph Poniatowski que le roi chargea de présenter à l'empereur l'hommage des Polonais. A son retour de Paris, Frédéric-Auguste quitta Dresde le 30 avril pour visiter ses nouvelles provinces. Prenant le chemin de Fraustadt et de Kalisz, il arriva le 7 mai à Krakovie, et le 17 à Warsovie. Malgré la joie qu'inspiraient à toute la nation polonaise les derniers événemens, il dut s'apercevoir de la misère générale, suite nécessaire des sacrifices faits à la patrie, et des calamités que la guerre entraîne toujours avec elle. Pour remédier au moins en partie à ce malheur, un décret royal fut publié qui garantissait l'exemption, pendant six ans, de toutes charges et impôts publics, aux cultivateurs ou artisans étrangers qui viendraient s'établir dans le pays. Ils étaient en outre, ainsi que leurs enfans, exempts de la conscription militaire.

Deux objets occupaient particulièrement, à cette époque, le gouvernement du duché de Warsovie : l'éducation publique et la force armée ; c'est là-dessus que reposait l'avenir de la Pologne, dont le duché n'était que le noyau. La construction des forteresses sur la ligne de la Wistule, que Napoléon voulait fortifier contre la Russie, s'avançait avec une activité inouïe. Dans la pénurie du trésor,

qu'absorbaient l'armée et la liste civile, l'administration fut forcée d'avoir recours à la corvée. On rassembla, à Modlin surtout, une telle masse de paysans, même des contrées éloignées, que le manque de vivres et la chaleur de la saison occasionèrent des maladies qui en eurent bientôt moissonné une grande partie.

Quant à l'éducation de la jeunesse, elle fit de grands progrès sous les auspices de Stanislas-Kostka Potoçki et de Stanislas Staszic. Une commission fut organisée pour protéger les institutions élémentaires par la publication des ouvrages instructifs qui manquaient à la littérature nationale : les œuvres élémentaires de Kopczynski, de Wolski, de Bielski, de Kamienski, d'Antoine Dombrowski, et autres, attestent l'utilité de cette institution. Ce fut surtout la congrégation des Piaristes qui lui fournit les membres les plus actifs. L'Université de Krakovie fut restaurée. Une école de droit organisée par le ministre de la justice Lubienski, à l'instar de celle de Paris, fut ajoutée à celle de médecine, et forma ainsi une succursale de l'école principale de Warsovie. Chaque département eut son école supérieure ou lycée; Warsovie en eut trois. Nombre d'écoles inférieures et primaires furent instituées dans les villes et dans les campagnes. La Lithuanie rivalisa avec le duché de Warsovie à cet égard. Profitant de la protection de l'empereur Alexandre, l'illustre

Thadé Czaçki sacrifiait sa fortune et ses soins à l'établissement, à Krzémiéniec en Wolhynie, d'un gymnase qu'Aloïse Felinski dirigeait, et qui allait se distinguer par un esprit de patriotisme aussi rare qu'honorable. L'érection du duché de Warsovie eut en général cet effet, que la Russie et l'Autriche même étaient obligées de caresser leurs sujets polonais pour être plus tranquilles dans leurs possessions.

Le terme d'une diète ordinaire s'approchait. Elle fut convoquée au mois de décembre 1811. Quelques modifications dans le Code civil et la loi des finances furent discutées et adoptées par l'assemblée, présidée par le maréchal Stanislas Soltyk. L'impôt sur les patentes, ceux sur les boissons et les cheminées, l'impôt foncier, l'impôt personnel, le timbre et la régie du tabac, furent réglés dans cette diète. Après sa clôture, le roi quitta Warsovie le 28 décembre.

Enfin les vœux les plus ardens des Polonais semblaient être près de se réaliser. Le système continental établi contre l'Angleterre par l'empereur Napoléon provoqua la guerre contre la puissance moskovite, et, par suite de cet événement, les provinces polonaises de la Russie allaient être appelées à l'indépendance. Déjà le traité conclu le 14 mars 1812, entre Napoléon et l'Autriche, préludait à la grandeur espérée de la Pologne. Un article secret promettait à celle-ci la restitution de la Gallicie, qui

devait être échangée contre l'Illyrie par l'Autriche, et le duché de Warsovie, qui ne comptait pas quatre millions de population, espérait devenir un puissant royaume de dix-sept millions d'ames.

Napoléon arriva le 2 juin à Posen, et il y fut complimenté par les sénateurs Wybiçki et Sobolewski. L'abbé de Pradt fut envoyé en Pologne en qualité de son ambassadeur extraordinaire. Le baron Bignon, à cette époque résident et chargé d'affaires de France à Warsovie, allait obtenir la même destination à Wilna. Il s'y rendit bientôt, car les troupes françaises ne tardèrent pas à entrer en Lithuanie. Le passage du Niémen s'effectua à Kowno, le 24 juin. Quelques jours plus tard, les houlans polonais du régiment du prince Dominique Radziwill entrèrent les premiers dans la vieille capitale des Jagellons, évacuée avec promptitude par les troupes d'Alexandre, qui y attendait l'ouverture de la campagne depuis le 26 avril. Napoléon fit son entrée à Wilna le 28 juin.

Ce jour même, un grand acte s'effectuait à Warsovie; une diète générale venait d'y être convoquée. Elle s'assembla, le 26 juin, sous la présidence du prince Adam-Kasimir Czartoryski, nonce de Warsovie et son maréchal. Par autorisation de Frédéric-Auguste, le conseil des ministres proposa à la diète d'appeler la nation à se confédérer, selon les usages anciens, pour l'indépendance de la patrie. Le rap-

port sur la situation du pays, que le ministre des finances, Thadée Matuszewiç, nommé à cet effet, présenta en pleine séance des deux chambres, le 28 juin, eut un effet magique. A ces mots, prononcés avec chaleur par l'éloquent orateur, « la Pologne existera; que dis-je? elle existe..... » l'enthousiasme des tribunes publiques ne put être contenu. On pleurait, on s'embrassait. Dans un clin d'œil, la cour du château et les rues adjacentes furent encombrées par le peuple de Warsovie; ses cris de joie retentissaient jusque dans la salle de l'assemblée. Ce jour même, les dames se revêtirent des couleurs nationales : tout le monde suivit leur exemple, en prenant la cocarde bleue et amarante. Les anciennes bannières de Pologne et de Lithuanie, réunies, flottaient de nouveau sur les édifices publics, et, dès ce moment, la diète prit le nom de confédération générale du royaume de Pologne.

Un des premiers actes de la confédération fut la sommation de rentrer au sein de la Pologne, adressée à tous les Polonais qui servaient la Russie civilement ou militairement. Ils furent déliés du serment qu'ils avaient prêté aux tzars.

Le 29 juin, le conseil-général de la confédération fut installé. Présidé par le prince Czartoryski, il eut pour vice-président le palatin Stanislas Zamoyski, et pour secrétaire-général le maître des requêtes Gaëtan Kozmian. Aussitôt les diétines fu-

rent convoquées pour accéder à l'acte de confédération que tous les corps publics et tous les habitans du pays en particulier s'empressaient de signer. Des adhésions arrivèrent même des pays étrangers. On vit Engestrœm, premier ministre de Suède, envoyer son accession, en qualité de propriétaire en Pologne, et Georges-Charles, prince et landgrave de Hesse, adressa aussi à la confédération son adhésion, où il saluait la Pologne du nom de sa patrie chérie. Deux députations furent nommées, l'une pour porter à Frédéric-Auguste la nouvelle de l'établissement de la confédération, l'autre pour demander à l'empereur des Français son appui pour la Pologne. Cette dernière fut reçue par Napoléon, le 11 juillet, à Wilna. « Que la Lithuanie, la Samogitie, Witebsk, Poloçk, Mohilew, la Wolhynie, l'Ukraine, la Podolie (répondit-il à la harangue de Wybiçki) soient animées du même esprit que j'ai vu dans la Grande-Pologne, et la Providence couronnera par le succès la sainteté de votre cause; elle récompensera ce dévouement à votre patrie, qui vous a rendus si intéressans.... »

Le même jour, une députation du duché de Samogitie, ayant le maréchal Zagiell à sa tête, exprimait à l'empereur le dévouement de ses commettans à la cause commune.

Le 14 juillet fut une fête nationale pour les habitans de Wilna. Ce jour-là, les députés du royaume

de Pologne appelèrent solennellement la Lithuanie à se confédérer conjointement avec leur mère-patrie. A cet effet, les diétines lithuaniennes furent convoquées pour le 15 août; les villes et les communes ne furent pas oubliées dans cette occasion.

Un gouvernement provisoire fut institué en Lithuanie. Il se composait de Stanislas Soltan, Charles Prozor, Joseph Sierakowski, Alexandre Sapiéha, François Ielski, Alexandre Potoçki, Jean Sniadeçki et Joseph Kossakowski. Michel Romer fut nommé maire de la ville. A mesure que les troupes françaises s'avançaient en Lithuanie, on mettait à exécution les ordres de Napoléon, relativement à l'administration du pays. Onze sous-préfectures pour le gouvernement de Wilna furent établies; des commissaires furent envoyés dans chaque arrondissement pour y organiser la garde nationale et lever un corps de gendarmerie. La jeunesse de l'Université de Wilna s'empressa de former une garde d'honneur pour l'empereur; elle fut commandée par Gabriel Oginski. Le général de brigade Konopka fut désigné pour organiser la garde lithuanienne. Alexandre Chodkiewicz, Constantin et Rodolphe Tyzenhauz, Charles Przezdzieçki, Raieçki, Giedroyç, Stanislas Czapski, Michel Tyszkiewicz, Gielgud, Obuchowicz, Adam Biszping, Joseph Wawrzeçki, offrirent leurs fortunes pour lever d'autres régimens. L'enthousiasme général gagna en même temps les bra-

ves Tatars, colonisés depuis les Jagellons en Lithuanie; ils résolurent de former un régiment de cavalerie pour la cause de l'indépendance de la Pologne (1).

En attendant, les troupes de l'empereur poursuivaient leur marche victorieuse jusque sur les vieilles frontières de la Moskovie. Les divisions polonaises commandées par le prince Joseph Poniatowski formaient le cinquième corps de la grande armée, d'abord sous les ordres de Jérôme, roi de Westphalie, ensuite sous ceux du roi de Naples Joachim. Mir, Smolensk, Borodino, Kalouga et d'autres batailles furent témoins de leurs exploits. Un détachement polonais, joint au corps prussien, s'avançait, avec l'aile gauche, sous les ordres du maréchal Macdonald, sur Riga; un autre, sous ceux du général Kosinski, faisait partie de l'aile droite de l'armée, composée de troupes autrichiennes, et commandée par le général Schwartzenberg. Enfin la division de Dombrowski assiégeait Bobruysk, avant de s'illustrer dans les combats de Boryssow et

---

(1) L'esprit national fut puissamment réchauffé à Wilna par les écrits de Jean Sniadecki, d'Eusèbe Slowacki, d'Ignace Danilowicz et autres; à Minsk par Brodowski, rédacteur de la première gazette qui ait paru dans cette ville, et par Jean Chodzko, auteur de plusieurs discours publics et d'une pièce de circonstance et en vers intitulée *le Passage du Niémen, ou la Lithuanie délivrée.*

de la Bérézyna. Mais la Pologne n'avait pas encore épuisé la coupe du malheur; les revers survinrent, et cette guerre, ouverte sous les plus heureux auspices, lui enleva jusqu'à l'espoir de son indépendance. En vain voulut-on rassembler de nouvelles levées, fournies par la confédération; les défaites de la grande armée, amenées par la rigueur de l'hiver, se succédaient avec une rapidité qui étouffait tous les efforts. D'ailleurs, l'acte de confédération ne fut, en dernier résultat, qu'une vaine démonstration des sentimens nationaux des Polonais envers la Russie. Soit que Napoléon, détourné de ses premières intentions dans l'entrevue de Dresde avec l'empereur d'Autriche (1), soit que, dans la crainte de rendre la Pologne trop puissante, il ne désirât point la voir déployer toutes ses forces, soit que le conseil général de la confédération, ou par insouciance, ou par trop de confiance dans l'étoile de l'empereur, ne se pressât pas assez de profiter de l'enthousiasme populaire, il est certain que toute l'action de la confédération se borna à des adresses et des proclamations qui n'eurent d'autre effet que d'effrayer un instant la Russie. En tout cas, l'inaction du conseil-gé-

(1) Elle eut lieu à l'ouverture même de la campagne. Napoléon avoua plus tard, qu'à la suite de cette entrevue il n'avait pas le courage de faire son entrée à Warsovie, et résolu de rejoindre l'armée par Posen et Kœnigsberg.

néral est impardonnable. Par suite de sa négligence, les Russes, à leur entrée en Pologne, désarmaient un à un les soldats levés par la confédération, et ils n'eurent pas le temps de rejoindre leurs régimentaires. A peine une poignée de paysans de la Grande-Pologne parvint-elle à s'assembler sous les ordres de Biernacki; ils versèrent leur sang dans les combats de Konin et Kalisz, sur les confins même de la patrie, pour en disputer, jusqu'au dernier instant, la possession à l'ennemi. Toutefois, après les désastres de la campagne de Russie, près de vingt mille hommes restèrent encore de l'armée polonaise. Une partie de ces débris fut dispersée dans les places fortes de Dantzig, de Thorn, de Modlin, de Zamosç et autres. Un détachement, sous les ordres de Dombrowski, continua sa retraite avec l'armée française, et le prince Poniatowski, après avoir quitté Warsovie, le 7 février 1813, rassembla un effectif de treize mille hommes à Krakovie.

Sur ces entrefaites, la Russie envahit toute la Pologne; la Prusse, d'abord alliée de Napoléon, tournait contre lui ses forces, et l'Autriche, qui, par sa temporisation, avait été peut-être la cause la plus réelle des désastres de la grande armée, adoptait ce système de neutralité qui devait finir par une déclaration de guerre aux Français et à leurs alliés. La position du prince Poniatowski devenait très-embarrassante. Poursuivi par les Russes, il avait à

franchir les provinces de l'Autriche ou de la Prusse pour rejoindre l'armée de Napoléon. Peut-être aurait-il été à désirer que les Russes, par une attaque vigoureuse, eussent forcé le prince et ses braves au désespoir; alors les Polonais, n'ayant d'autres ressources que le combat, réduits à des mesures extrêmes, auraient sans doute cherché à soulever leurs concitoyens, à regagner les forteresses de la Wistule, et, organisant une insurrection sur les derrières des armées alliées, ils auraient peut-être arrêté la défection de l'Autriche, et rendu la Prusse même circonspecte. Mais l'Autriche ouvrit, par une convention particulière, ses frontières au passage des troupes polonaises en Saxe; elles annoncèrent, par la prise de Gabel, leur jonction à la grande armée, et partagèrent dès-lors son sort jusqu'à la prise de Paris.

Au commencement de février 1813, les Russes occupèrent Warsovie. Ils se firent précéder par l'acte d'amnistie du 24 décembre 1812, pour les Lithuaniens qui se réunirent aux armées françaises, et par un manifeste bienveillant du feld-maréchal Koutousoff, adressé aux habitans du grand-duché de Warsovie. Pour expliquer ces actes de clémence il convient de savoir que, tandis que le grand-duché faisait des efforts pour la guerre de 1812, quelques Polonais-Lithuaniens, prévoyant peut-être les désastres de cette guerre, et surtout éblouis par les

qualités personnelles d'Alexandre et les bienveillantes dispositions qu'il manifestait à cette époque pour le sort futur de la Pologne, cherchèrent à se rallier à ce monarque. Si la temporisation d'Alexandre ne put le déterminer à proclamer franchement le rétablissement total de la Pologne comme il leur en donnait l'espérance avant la guerre, au moins leur influence dans le cabinet de ce souverain ne fut-elle pas sans profit pour leurs compatriotes, dans la situation où ceux-ci se trouvèrent par suite des désastres de la campagne de 1812 (1).

Un conseil suprême provisoire fut organisé à Warsovie sous la présidence de Lanskoï, et sous la vice-présidence de Novossiltzoff. Quelques-uns d'entre les Polonais qui suivirent Alexandre, en 1812, à Saint-Pétersbourg, obtinrent les autres ministères; ainsi Thomas Wawrzecki fut nommé à la justice et à la guerre, et le prince Xavier Drucki-Lubecki à l'intérieur. Quant à Colomb et Dembczynski, résidens à Warsovie, le premier occupa le ministère des finances, et le second devint secrétaire-général du conseil.

Les préfets qui, ainsi que les ministres du grand-duché, avaient abandonné leur poste pour suivre

(1) Les lecteurs trouveront des détails circonstanciés relatifs aux affaires polonaises dans le cabinet d'Alexandre, dans les *Mémoires de Michel Oginski sur la Pologne et les Polonais, de* 1788 *à* 1815, publiés à Paris en 1826-1827, en 4 vol.

l'armée, furent remplacés par leurs substituts, qui étaient surveillés par des officiers moskovites sous la dénomination de *Natschalnik oblastnyï*, les sous-préfets eurent pour surveillans les *natschalnik okroujnyï*. Des commissions particulières pour les approvisionnemens de l'armée et des hôpitaux militaires, furent instituées; c'était la partie de l'administration la plus active. On se servit, pour imposer le pays, des moyens bonapartistes, de réquisitions anticipées, et bientôt les impôts furent perçus d'avance jusqu'à l'année 1824.

L'entrée des alliés à Paris, en 1814, eut une nouvelle influence sur les destinées de la Pologne. Déjà vers la fin de l'année 1812, lorsque les désastres de la campagne de Moskou allaient ruiner les espérances des Polonais, les ministres du grand-duché, Mostowski et Matuszewiç, encouragés par le prince Adam Czartoryski le fils, compagnon de la jeunesse d'Alexandre et son conseiller intime, ouvrirent une correspondance avec ce monarque, pour arrêter la vengeance de ses armées triomphantes et gagner sa protection à leur malheureuse patrie. On proposait à l'empereur de couronner son frère Michel roi de Pologne. L'empereur, en écartant cette dernière proposition, chercha néanmoins à rendre les Polonais « tranquilles sur toutes les appréhensions qu'ils pouvaient avoir. » Dans sa lettre adressée de Leypuny, le 13 janvier 1813, au prince Czartoryski,

il disait aux Polonais : « Ayez quelque confiance en moi, dans mon caractère, dans mes principes, et vos espérances ne seront point trompées. A mesure que les résultats militaires se développeront, vous verrez à quel point les intérêts de votre patrie me sont chers ; quant aux formes, les plus libérales sont celles que j'ai toujours préférées. » Il ne semblait même pas être loin de l'idée de réunir la Lithuanie à la Pologne. « Quant à la dénomination, disait-il, sous laquelle elle se trouvera en faire partie, cette difficulté est facile à vaincre. » Cependant le congrès de Vienne n'avait pas encore proclamé l'existence du nouveau royaume, quand le grand-duc Constantin, nommé par son frère, Alexandre, commandant en chef des troupes polonaises, voulut s'occuper d'avance de leur organisation. Un comité militaire, composé de neuf généraux, fut institué sous sa présidence à Warsovie.

Les généraux polonais hésitèrent à souscrire aux exigences du grand-duc. Ils lui représentèrent qu'une nation, jouée tant de fois par ses soi-disant protecteurs, aurait raison d'être dorénavant plus circonspecte sur son propre sort, et de n'offrir son sang qu'avec une garantie quelconque pour la patrie. Les débats furent vifs et longs. Ce que n'avaient pu les menaces, les flatteries et les promesses l'effectuèrent. L'organisation de l'armée fut décidée. Trois généraux, pour être conséquens dans leurs prin-

cipes, quittèrent le service : c'étaient l'illustre Charles Kniaziewicz, Stanislas Woyczynski et François Paszkowski.

Enfin le débarquement de Napoléon de l'île d'Elbe précipita les décisions du congrès de Vienne. En exécution du traité du 3 mai 1815, le nouveau royaume de Pologne fut proclamé à Warsovie le 20 juin 1815. C'était le grand-duché de Varsovie mutilé, moins la république de Krakovie, les salines de Wiéliczka que l'Autriche obtint, et le grand-duché de Posen, envahi de nouveau par la Prusse. Le conseil suprême du grand-duché prit le titre de gouvernement provisoire du royaume de Pologne. Le prince Adam Czartoryski fils en fut nommé le vice-président, et Joseph Calassante Szaniawski remplaça Dembczynski au secrétariat. Mais les membres du Gouvernement cessèrent de diriger les ministères. L'empereur Alexandre rappela plusieurs des anciens ministres du grand-duché de Warsovie ; c'étaient Stanislas-Kostka Potocki, Thadée Mostowski et Thadée Matuszewiç. Joseph Wielhorski obtint le ministère de la guerre, que la mort du prince Poniatowski laissait vacant : Wawrzecki continua de diriger la justice, et Ignace Sobolewski fut appelé à Pétersbourg pour y travailler avec l'empereur en qualité de ministre secrétaire d'État pour les affaires de Pologne.

Les anciens ministres restant à leurs postes, l'or-

ganisation administrative du grand-duché fut maintenue, à l'exception du ministère de la police qui fut réuni à l'intérieur, et un nouveau ministère, celui des cultes et de l'instruction publique, remplaça l'ancienne direction qui ne formait autrefois qu'une division du ministère de l'intérieur. La magistrature judiciaire fut également maintenue. Enfin, l'empereur nomma une commission qui, sur des bases données, devait s'occuper du travail de la nouvelle constitution de l'Etat. La Sainte-Alliance professait alors des doctrines que la fermentation des esprits, excitée par une guerre générale et par les promesses des cabinets, rendait indispensables.

Toutes ces mesures aussi sages que généreuses, à leur début, calmèrent les inquiétudes des Polonais, et quand Alexandre, à son retour de Vienne, vint à Warsovie en novembre 1815, il jouissait d'une immense popularité; ses nouveaux sujets le reçurent avec des transports de joie qui n'étaient nullement simulés. Le 24 décembre de la même année le gouvernement provisoire cessa ses fonctions, pour faire place au gouvernement constitutionnel. Un vétéran polonais, le général Zaïonczek, élevé à la dignité de membre de la chambre haute, fut revêtu de la première charge de l'Etat, celle de lieutenant du roi; de nouvelles nominations complétèrent l'ancien sénat du grand-duché de Warsovie, qui devint la chambre haute du nouveau royaume. Par la

constitution qui fut mise ce jour-là en exécution, les sénateurs furent nommés à vie. La chambre des députés, composée de membres élus par les arrondissemens et les communes, ouvrit également son sein à tous les ordres de l'État, aux nobles, aux bourgeois, aux paysans, sans distinction. Pour être électeur, il suffisait d'être propriétaire; il ne faut payer que 60 fr. d'impôt foncier pour être éligible. Pour être nommé sénateur 1,200 fr. d'impôt furent de rigueur. La responsabilité des ministres et l'indépendance de la magistrature furent garanties, de même que la liberté de la presse, la liberté individuelle et la sécurité des propriétés. Mais le vote du budget était quadriennal, et le jugement par jurés ne fut pas établi par cette charte. L'initiative directe ou indirecte ne fut pas garantie aux chambres, et les amendemens n'étaient admis que dans une seule chambre, celle qui vote la première le projet. Enfin les diètes étaient biennales, leur durée limitée à quatre semaines, et le droit de pétition excessivement borné. Tels sont les avantages et les inconvéniens de la charte constitutionnelle octroyée aux Polonais par Alexandre Ier. Carnot, qui, exilé de la France, était vers cette époque à Warsovie, la lut avec satisfaction et trouva, que comme charte octroyée, elle laissait peu à désirer. Il ne lui manquait en effet qu'une sanction morale que l'attachement d'une population de 4,000,000 d'hommes, enclavée dans l'immense em-

pire de Russie, ne saurait lui assurer. Voilà l'écueil où vinrent échouer les espérances des Polonais.

En 1816, une nouvelle organisation de l'administration adaptée à la charte fut mise en exécution. Les ministères prirent le titre de commissions de gouvernement : chacune fut composée d'un ministre et de trois conseillers d'Etat, agissant collectivement, mais sous la décision et la responsabilité du ministre président. Les départemens changèrent leur nom en celui de Palatinats qui revendiquèrent leurs anciens rangs établis par les vieilles lois de la Pologne. Enfin les préfectures furent remplacées par les commissions palatinales. Cette organisation n'est qu'une réminiscence des institutions que la mémorable constitution du 3 mai 1791 promettait à la Pologne. Il paraissait qu'on cherchait ainsi louablement à renouer les siècles anciens aux temps modernes. Une organisation libérale des communes fut promise, pour achever l'édifice de l'administration publique : les conseils palatinaux, institués par la charte, pour surveiller l'administration, et élus par les diétines, en étaient le principal chaînon.

Une nouvelle organisation judiciaire, conforme à la charte constitutionnelle, devait suivre de près celle de l'administration publique.

Quant au pouvoir législatif, il avait déjà obtenu ses statuts organiques lors de la promulgation de la charte. Ils auraient dû faire pressentir aux Polo-

nais que leur constitution n'était qu'un palliatif et une arrière-pensée; car ces statuts anéantirent la responsabilité ministérielle, cette principale garantie qui leur était octroyée par la charte : ils promettaient aux ministres que jamais ils ne seraient jugés sans le consentement de la couronne.

Cependant les trois premières années de l'existence du nouveau royaume ne furent pas marquées par de graves atteintes portées à la constitution de l'Etat. Quelques légères infractions se glissèrent, il est vrai, dans les réglemens administratifs. Telle fut l'ordonnance arbitraire qui prohiba la restauration des maisons de bois à Warsovie; tels furent encore plusieurs impôts établis sans le concours des chambres législatives, comme celui sur les boissons dans la même ville, et sur la construction des ponts et chaussées, connu sous le nom de *Szarwark*. Telle fut enfin l'institution des auditeurs au Conseil d'Etat, incompatible avec l'égalité garantie par la charte. Mais on ne pouvait pas au moins accuser la bonne foi des autorités établies. De nombreuses améliorations dans l'instruction publique, l'institution de l'université à Warsovie, de l'école d'agriculture et d'une ferme-modèle à Marie-Mont, et enfin d'utiles entreprises pour relever l'industrie dans les villes, signalèrent les premiers instans du nouveau règne. Aussi la première diète constitutionnelle convoquée en 1818 à Warsovie, sous le

maréchalat du général Vincent Krasinski, ne comptait qu'une opposition très-peu nombreuse, les efforts généreux du gouvernement ayant désarmé toute hostilité de la part des représentans de la nation. Le discours prononcé par l'empereur Alexandre, le 15 mars, est des plus remarquables.

« L'organisation qui était en vigueur dans votre « pays, disait-il aux Polonais, a permis l'établisse- « ment immédiat de celle que je vous ai donnée, « en mettant en pratique les principes de ces insti- « tutions libérales qui n'ont cessé de faire l'objet de « ma sollicitude, et dont j'espère, avec l'aide de « Dieu, étendre l'influence salutaire sur toutes les « contrées que la Providence a confiées à mes soins. « Vous m'avez ainsi offert les moyens de montrer à « ma patrie ce que je prépare pour elle depuis « long-temps, et ce qu'elle obtiendra.

« Je me plais à croire que vous produirez des « lois destinées à garantir les biens les plus pré- « cieux : la sûreté de vos personnes, celle de vos « propriétés et la liberté de vos opinions.....

« Les résultats de vos travaux m'apprendront si, « fidèle à mes résolutions, je puis étendre ce que « j'ai déjà fait pour vous, etc. »

Un code criminel, peu conforme aux mœurs du siècle par sa sévérité, et une loi inutile sur les dilimitations entre les propriétés foncières, furent les fruits de cette première diète. Elle fera époque dans

la législation politique du pays, par les abus du maréchal dont le pouvoir, n'ayant été déterminé par aucun réglement, paraît être désormais basé sur les pratiques de cette diète, et n'offre aucune garantie contre l'arbitraire.

Le calme dont jouit la Pologne jusqu'à cette époque ne fut plus de longue durée. Le congrès de Carlsbad donna, en 1819, le signal d'une nouvelle politique. La liberté de la presse, supprimée dans tous les États d'Allemagne, et un tribunal d'inquisition organisé à Mayence, menaçaient d'étouffer les sentimens de la liberté dans le cœur de l'Europe. La France, d'où les troupes étrangères venaient d'être retirées, subit ses nouvelles destinées, et l'influence de la Sainte-Alliance se propagea partout. La Pologne, à son tour, partagea le sort commun, et la liberté de la presse y ayant été détruite par l'ordonnance signée le 31 juillet 1819, la censure commença à exercer son funeste pouvoir. Bientôt des déportations arbitraires, l'institution d'un tribunal exceptionnel pour juger les différends entre les citoyens et le gouvernement, des impôts levés par de simples ordonnances, et d'autres illégalités, signalèrent les progrès de l'arbitraire. C'est en cet état de choses que survint la célèbre diète de 1820. Tel fut l'effet de toutes ces infractions à la loi fondamentale de l'État, que, dès le commencement de la session, l'opposition, dirigée par les frères Vin-

cent et Bonaventure Niemoïowski et Joseph Godlewski, comptait *cent dix-sept* voix contre *trois* dans la chambre des nonces : celle du sénat était aussi très-imposante. Pénétrée de ses devoirs, la diète refusa son adhésion au projet de la procédure en matière criminelle, parce qu'il n'admettait point l'institution du jury. Par son attitude noble et loyale, elle força le ministère à lui présenter une loi libérale, que les chambres adoptèrent, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique moyennant une indemnité préalable; elle rejeta enfin, après des séances orageuses, une loi organique qui devait autoriser, par le vote des chambres, l'anéantissement de la responsabilité des ministres, déjà consacré par un statut promulgué sans le concours des chambres. Cette opposition courageuse couronna ses nobles travaux, en soumettant au roi, dans de respectueuses mais énergiques pétitions, les atteintes portées à la Charte, et en dressant l'acte d'accusation, qui n'eut point de suite, de deux ministres qui avaient signé l'ordonnance de la suppression de la liberté de la presse.

Au lieu de ramener l'autorité dans les limites tracées par la Charte, l'opposition, toute légale qu'elle était, ne fit que l'irriter. On trouva bientôt l'occasion de se venger de l'esprit national. Les trois quarts des revenus publics du royaume étaient consacrés annuellement à l'entretien de l'ar-

mée; le restant pouvait difficilement suffire à la liste civile, aux travaux entrepris et à toutes les autres dépenses publiques. Une crise financière devenait d'autant plus imminente, que l'exténuation des forces du pays était la suite nécessaire des malheurs qu'il avait soufferts. C'est dans ces circonstances qu'un rescrit contresigné à Pétersbourg, le 21 mai 1821, par le ministre secrétaire d'État du royaume, répandit de vives alarmes en Pologne. « Il s'agit, disait-il, de prononcer sur l'existence nationale de la Pologne et sur les intérêts les plus chers des Polonais, l'expérience seule devant être consultée sur cette question, si le royaume de Pologne peut, par ses propres ressources, se maintenir dans le mode actuel d'existence politique et civile dont il a été gratifié, ou s'il doit, après avoir avoué son défaut de moyens à cet égard, subir l'établissement d'un ordre de choses plus conforme à l'exiguité de ses forces? » Néanmoins, on défendait sévèrement de toucher aux fonds assignés à l'armée, « car, ajoutait le ministre, son chiffre n'atteint pas même celui de l'ancien duché de Warsovie, et que d'ailleurs c'est le seul moyen de reconnaître les bienfaits que l'union avec la Russie assure à la Pologne... » La position du nouveau royaume était cependant bien différente. Le gouvernement du duché de Warsovie entretenait des nombreuses armées par des sacrifices qui surpas-

saient ses moyens, parce qu'il espérait s'en servir pour recouvrer l'ancienne indépendance et les anciennes frontières de la république; les circonstances dans lesquelles se trouvait le nouveau Gouvernement n'étaient plus les mêmes. Mais sans s'occuper des temps passés, n'était-il pas plus simple de présenter le budget à la diète, et de lui faire discuter les moyens de subvenir aux pressans besoins de l'État, que de le menacer d'une nouvelle destruction, par cause de l'insuffisance de ses ressources financières, quand il payait presque les mêmes impôts qui surchargeaient le duché durant ses guerres interminables? Six ans s'étaient écoulés depuis l'établissement du royaume. Quoique deux diètes eussent été convoquées, on n'avait pas seulement appelé la nation à délibérer sur les finances de l'État, et on lui imputait à crime la détresse du trésor!.... Pour ne plus revenir sur ce sujet, ajoutons: qu'après quinze ans d'existence politique, le gouvernement de Pologne n'avait point encore présenté de budget à la discussion de la diète.

Toutefois, il fallut satisfaire au manifeste du souverain. Le nouveau ministre des finances, le prince Lubeçki, fit un appel au patriotisme des citoyens pour obtenir d'eux une anticipation d'impôts. Ce langage ne manque jamais d'être compris en Pologne. Dans un mois, le déficit fut couvert, et ce qui surtout trompa les calculs des ennemis de ce pays,

c'est que les palatinats qui avaient envoyé le plus grand nombre des membres de l'opposition à la diète furent ceux qui les premiers répondirent à l'appel du ministre.

Tandis que la nation venait de donner une preuve si touchante de son zèle patriotique, et que, sans égard pour la misère publique, on profitait de ses sacrifices, par une contradiction inouïe, on n'épargnait aucun moyen pour étouffer les germes de ces nobles sentimens nationaux. Quelque temps plus tard, dans l'oukaze du 7 septembre 1824, on ne craignit même pas de qualifier du nom de *déraison* l'inviolable attachement des étudians du gymnase et de l'université de Wilna à leur nationalité, et de les condamner pour cette seule cause, lorsqu'on ne pouvait les convaincre d'aucun crime justiciable des tribunaux. La persécution de l'esprit patriotique chez la jeunesse polonaise date de 1821. Les étudians de l'Université de Wilna en furent les premières victimes. Jalouse de répandre les principes de piété et de bonnes mœurs parmi les élèves, et de maintenir la langue nationale contre toute atteinte, une société se forma sous le nom des *rayons du soleil*, nom qui fut changé ensuite en ceux de Philarètes et de Philomates. Thomas Zan, étudiant de l'Université, doué d'un talent supérieur et d'un caractère ardent, fut l'ame de ces philanthropiques sociétés; mais les ennemis de la Pologne crurent y

trouver un but coupable, et, au milieu des malheurs qui vinrent fondre sur l'Université de Wilna, neuf philomates et onze philarètes furent condamnés à diverses peines (1).

A la même époque une prison d'Etat fut élevée à Warsovie. A l'aide de la gendarmerie et de la police secrète, l'espionnage fut érigé en magistrature régulière. Les dénonciations commencèrent, et des citoyens disparaissaient du sein des familles, sans que le père pût apprendre l'existence de son fils, ni la femme rejoindre son époux infortuné.

Les monopoles devinrent alors la plus forte ressource financière du Gouvernement. Une nouvelle organisation de l'instruction publique conforme à la tendance du Gouvernement, fut entreprise sous la direction du ministre Stanislas Grabowski et du conseiller d'Etat Joseph-Calassante Szaniawski; le clergé fut confié à l'autorité de l'archevêque Albert Skarszewski, le même qui, en 1794, avait été condamné comme traître à la patrie.

---

(1) Les philomates condamnés étaient : Thomas Zan, Jean Czeczot, Adam Suzin, François Malewski, Joseph Iezowski, Théodore Lozinski, Adam Mickiewicz, Jean Sobolewski, Joseph Kowalewski, Onuphre Petraszkiewicz, Vincent Budrewicz.

Les philarètes étaient : Nicolas Kozlowski, Jean Heydatel, Jean Krynicki, Félix Kolakowski, Jean Wiernikowski, Cyprien Daszkiewicz, Hilaire Lukaszewski, Jean Michalewicz, Jean Iankowski.

Quand par des fraudes et des menaces on fut parvenu à faire nommer dans les collèges électoraux la plupart des agens du pouvoir, on se décida enfin, après un intervalle de cinq ans, à rassembler une nouvelle diète le 13 mai 1825. Elle fut précédée d'une ordonnance qui abolissait la publicité des débats des chambres, contresignée par le prince Lubecki. La veille même de la séance royale, on éloigna violemment de Warsovie les organes les plus prononcés de l'opposition. Les travaux de cette session muette furent insignifians. Elle vota cependant l'institution d'une banque territoriale, pour relever le crédit des propriétaires de terres, à l'instar de celles qui sont établies dans plusieurs provinces en Prusse.

Mais au récit de ces calamités il est juste de joindre celui du bien qui s'opéra graduellement en Pologne.

En effet, l'aspect que le pays offre aujourd'hui aux yeux des observateurs est bien différent de celui qu'il présentait il y a quatorze ans, après les sacrifices, les guerres et les dévastations qu'il avait subies. Des ponts, des routes publiques dans toutes les directions, construits non sans de grands frais, et entretenus avec soin, de l'ordre et des embellissemens considérables dans les villes, quelques encouragemens spéciaux accordés à l'industrie, et surtout le progrès que fit l'agriculture, voilà des faits qui existent. La nouvelle génération en Pologne,

comme celle de toute l'Europe civilisée, doit aujourd'hui à l'esprit du siècle et à la paix un penchant décidé pour l'étude. Éloignée des affaires publiques par l'amour de l'indépendance, et renfermée dans les foyers domestiques par la persécution, elle s'est vue forcée de tourner ses idées vers l'amélioration de ses biens, et a contribué ainsi aux progrès agricoles et industriels. C'est à cette particularité que la Pologne doit cette agriculture alterne, ces races anoblies des troupeaux, ce nombre de beaux jardins qui commencent à s'y multiplier, des habitations également commodes et élégantes, et enfin tant d'autres avantages que les calamités publiques mêmes n'ont pu arrêter. La prohibition de beaucoup de marchandises étrangères en Russie, qui ouvrît dans ce vaste empire un débit important aux produits des fabriques polonaises, aurait pu être très-favorable à l'industrie du royaume de Pologne, si, au lieu d'un régime exceptionnel et privilégié, le Gouvernement avait préféré proclamer des lois générales et conformes aux saines doctrines de l'économie politique.

La fin de l'année 1825 fut marquée par la mort d'Alexandre, arrivée le 1er décembre. Elle fut suivie de près par celle du général Zaïonczek, son lieutenant en Pologne, décédé le 28 juillet 1826, et qui attacha son nom à onze années de son règne dans ce pays. Zaïonczek, autrefois altier, était devenu cour-

tisan ; de républicain exalté il s'était fait absolutiste, et au lieu d'être l'appui le plus ferme des lois, et d'intercéder pour ses compatriotes auprès du souverain, il sacrifiait leur bonheur à l'envie de régner.

C'est à l'occasion de la mort d'Alexandre qu'éclata à Pétersbourg, le 26 décembre 1825, une catastrophe qui ouvrit le mémorable procès d'une *conspiration russe*, et à laquelle on crut trouver des ramifications jusque dans Warsovie. Plus de deux cents personnes furent arrêtées en Pologne et en Lithuanie. Quoique les crimes d'Etat ressortissent du tribunal de la diète, ce fut encore une commission composée de Polonais et de Russes qui fut nommée, au mois de février 1826, pour faire les recherches commandées par les circonstances. Ces commissaires furent : Stanislas Zamoyski, président du sénat polonais ; Novossiltzoff, commissaire russe ; François et Stanislas Grabowski, sénateurs-palatins ; le conseiller d'État général Hauke, les lieutenans-généraux Kourouta et Rautenstrauch, le baron de Mohrenheim, et les généraux russes Krivtzoff Ier et Kolzakoff. Après une année d'une enquête secrète, la commission présenta son rapport le 3 janvier 1827. Si des traces d'un complot n'avaient pu être découvertes, il paraît néanmoins qu'une association patriotique existait en Pologne à l'insu de la police. Une pensée émise par l'illustre général Dombrowski en avait été la source. Ce général, avant sa mort, témoi-

gnait amèrement tous les regrets qu'il éprouvait en voyant le sort de la noble nation polonaise; de cette nation dont la valeur avait tant de fois contribué à la gloire des chefs qui s'étaient montrés à sa tête, mais qui pour elle-même avait retiré de si tristes fruits de ses nombreux sacrifices et de ses héroïques efforts. « Aujourd'hui même (1818), disait-il, l'existence et la forme constitutionnelle de notre gouvernement ne saurait trouver, dans la position encore si peu stable de l'Europe, une garantie suffisante de tranquillité. Qu'avons-nous à espérer et que ne devons-nous pas craindre? Chaque jour ne devons-nous pas trembler sur le sort qui nous attend le lendemain? aucun des liens qui faisaient la force de la Pologne ne réunit ses enfans; et ainsi divisés, qui peut les rassurer sur des chances toujours incertaines des événemens futurs? Napoléon, échappé de l'île d'Elbe, eût-il ramené ses aigles triomphantes sur les bords de la Wistule, qu'en serait-il résulté pour la Pologne? encore des flots de sang, de nouveaux combats, de nouvelles victimes, mais de l'indépendance, de la liberté, jamais. Quel que soit celui pour qui les Polonais aient brisé leurs lances, que leur fait la défaite ou la victoire? Faibles parce qu'ils sont désunis, quelles conditions peuvent-ils attendre du vainqueur? rien que celles que la politique lui conviendra de leur imposer. Que n'est-il possible, ajouta-t-il, de ranimer un jour le feu qui

brûle au fond de tout cœur vraiment ami de la patrie! Que ne puis-je réveiller l'antique énergie de ces Polonais, qui, pour être forts et puissans comme leurs aïeux, n'ont besoin que de croire en leur force et de revendiquer leur puissance déchue! Quels que soient les hommes qui les dirigent et le gouvernement qui les régit, qu'ils réunissent leurs opinions, leurs désirs et leurs vœux; que la nation divisée redevienne elle-même; qu'elle soit unie même pour servir le souverain qui la commande aujourd'hui; un jour peut-être, un jour, si la fortune qui le lui a donné pour maître, le frappait à son tour, la Pologne pourrait recouvrer enfin l'indépendance et la liberté, et ne plus reconnaître de roi que celui qu'il lui aurait plu de se choisir. »

Tels étaient les sentimens patriotiques du généreux Dombrowski. Bientôt une espèce de *Franc-Maçonnerie nationale* s'attacha à exécuter sa pensée. Le rapport de la commission d'enquête a démontré que c'est surtout vers l'an 1821 que cette idée commença à agiter quelques têtes, peut-être plus patriotiques qu'exaltées. Un peu plus d'une année auparavant, le Gouvernement avait déjà proclamé la guerre à toutes les institutions libérales. Cette coïncidence prouve que les persécutions de sa part ont influé particulièrement sur ce résultat.

L'empereur Nicolas, monté au trône après le refus de Constantin, ayant prêté le serment de

maintenir la constitution de l'État, débuta honorablement par déclarer illégale l'œuvre de la commission d'enquête. Huit des principaux accusés furent renvoyés devant le tribunal de la diète, composé du sénat du royaume et présidé par l'illustre palatin Pierre Bielinski. Quoique son organisation et les voies de procédure eussent été arbitrairement prescrites au tribunal, les accusés n'en trouvèrent pas moins une garantie suffisante dans la conscience de ce corps vénérable. Une nouvelle enquête fut ordonnée : elle mit à nu les moyens honteux employés par la commission pour obtenir de fausses révélations.

Après trois ans de détention, un décret, rendu à l'unanimité moins une voix, celle du général Vincent Krasinski, acquitta les accusés; ce furent : le sénateur-castellan Stanislas Soltyk, André Plichta, Albert Grzymala et Roman Zaluski, membres du conseil d'État, l'abbé Dembek et les trois officiers de l'armée Sévérin Krzyzanowski, François Maiewski et Stanislas Zablocki. Toutefois ce jugement parut déplaire au pouvoir; une ordonnance du conseil des ministres, contresignée par le sous-secrétaire d'État de la justice, Woznicki, en fit arrêter la publication. Mais, après six mois de réflexion, la religion de S. M. ayant été éclairée par un rapport du conseil des ministres, et du président du tribunal, la publication du décret fut ordonnée le 18 mars 1829. Toutefois cette publica-

tion fut accompagnée d'une sévère désapprobation énoncée à tout le corps de la haute cour nationale, au nom de S. M. I. et R., par Valentin Sobolewski, président du conseil des ministres. Krasinski en fut excepté (1).

L'avenir nous dira quelle influence auront sur les destinées de la Pologne les événemens qui se pressent en Europe; mais il est permis d'espérer que la marche des lumières qui se fait sentir dans le monde civilisé n'aura pas une moindre action sur cette contrée. Le pouvoir de l'opinion fait aussi

(1) Les noms des autres individus compromis par l'enquête sont : Adolphe Cichowski, Dobrogoyski, Nicolas Dobrzycki, Iordan, Bruno Kicinski, Joseph Koszutski, Kozakowski, Lagowski, Lukasinski, Machnicki, Théodore Morawski, Alexandre Oborski, Pawlikowski, Prondzynski, Wierzbolowicz et Szreder.

Dans le grand duché de Posen, le général Jean-Népomucène Uminski, condamné à six ans de prison; Joseph Krzyzanowski, Mathias Mielzynski et Louis Sczaniecki.

Dans la Pologne-Russe ont été condamnés à différentes peines : Stanislas Tyszkowski, Louis Sobanski, Martin Tarnowski, Félix Ciszewski, Antoine Czarkowski, Jean Chodzko, Stanislas Ioteyko, Victor Ossolinski, Vincent Karwicki, Joseph Gruszecki, Thomas Czarkowski, Michel Romer, Nicolas Worcell, Stanislas Karwicki, Anzèlme Jwaszkiewicz, Pierre Moszynski, Anastaze Grodecki, et le prince Antoine Iablonowski. Ce dernier, condamné d'abord à la déportation à perpétuité en Sibérie, obtint sa grace pour avoir révélé dans tous ses détails les travaux de la société patriotique. Quant aux autres Lithuaniens ou Samogitiens mentionnés dans l'enquête, on y trouve les suivans : Barankiewicz, Biallozor, Joseph Billewicz, Buczynski, Bykowski, Alexandre Chodkiewicz, François Czarkowski, Downarowicz, Charles Dziekonski, Stanislas et Joseph Gruzewski, Michel Hoffmann, Kar-

des progrès dans le Nord, et le cri de liberté y a déjà fortement retenti. Le langage de Nicolas Ier, dans son manifeste aux Polonais, publié le 25 décembre 1825, promet le maintien inviolable de la constitution de l'État. « Polonais, dit-il, les insti-« tutions que vous a garanties l'empereur Alexandre « seront maintenues. Je jure devant Dieu et pro-« mets que je maintiendrai la Charte constitution-« nelle, et que je n'épargnerai aucun effort pour la « faire observer. »

Quant à la situation du reste de la Pologne, en

---

pinski, Korbut, Kulczycki, Labanowski, Pierre Lagowski, Lipski, Lukaszewicz, Stanislas et Etienne Mackiewicz, Stanislas et Théophile Mikulicz, Constantin Nowowieyski, Ignace Plater, Pociey, Jean Poniatowski, Przeciszewski, Charles Prozor, Kasimir Pulawski, Constantin prince Radziwill, Skibicki, Stanislas et Adam Soltan, Joseph Strumillo, Charles Wagner, Woynillowicz, Zsgorski, Joseph Zaleski, Thomas Zan, Zapolski, Ignace Zawisza.

Les évêques, les sénateurs-palatins et les sénateurs-castellans qui ont siégé dans le tribunal de la haute cour nationale et qui, sauf une seule voix contraire, ont absous les accusés, étaient :

Pierre Bielinski, sénateur palatin, président de la haute cour nationale; Jean-Paul Woronicz, archevêque de Warsovie et primat du royaume; Adam-Michel Prazmowski, évêque de Ploçk; Prosper Burzynski, évêque de Sandomir; Joseph Kozmian, évêque de Kalisz; Marcellin Dziencielski, évêque de Lublin, Nicolas Manugiewicz, évêque d'Augustow, Jean-Marcel Gutkowski, évêque de Podlaquie;

Les palatins : Adam Pce Czartoryski, *Vincent Krasinski*, Félix Czarnecki, François Grabowski, Ignace Mionczynski, Maximilien prince Iablonowski, Michel prince Radziwill;

Les castellans : Antoine Gliszczynski, François Nakwaski,

partant de 1815, nous le voyons aujourd'hui disloqué en sept parties, dont le royaume dit *de Pologne* forme la principale.

Les portions que se sont adjugées la Russie et la Prusse en 1772, et enclavées dans leur territoire, ne jouissent d'aucun droit exceptionnel; la langue polonaise n'y est point admise dans les actes du Gouvernement, et les habitans y sont soumis aux lois respectives de ces deux puissances. Par suite du traité de Vienne qui garantit la *nationalité* à tous les Polo-

---

Gaëtan Sierakowski, Michel Kochanowski, Stanislas Malachowski, Albert Mencinski, Jean Tarnowski, Mathias Wodzinski, Vincent Rulikowski, Alexandre Walewski, Pie Kicinski, Antoine Ostrowski; Thadé Tyszkiewicz; Stanislas Tymowski, Alexandre Bninski, Jean Poletylo, Adam Bronikowski, Alexandre Potocki; Pierre Wichlinski, Michel Potocki, Victor Rembielinski, Jean Wielopolski, Louis Paç, Antoine Bienkowski, Jean-Wladislas Bielinski, François-Xavier Lewinski.

Les membres délégués pour l'enquête judiciaire par le président, étaient : Michel prince Radziwill, Simon Wiszniewski, Mathias Wodzinski, Thadé Tyszkiewicz, Victor Rembielinski.

Le greffier, Clément Urmowski, remplacé à sa mort par Théodore Paprocki.

Le procureur du roi (accusateur, Oskarzyciel), Antoine Wyczechowski.

Quant aux défenseurs des accusés, c'étaient : Dominique Krzywoszewski pour Sévérin Krzyzanowski; Marcellus Tarczewski pour Stanislas Soltyk; Gaëtan Kozlowski pour Roman Zalnski; Vincent Matuszewski pour François Maïewski; Kostrzycki pour André Plichta; Antoine Maïewski pour Albert Grzymala; Tokarski pour l'abbé Constantin Dembek; Antoine Grabowski pour Stanislas Zablocki.

nais, l'Autriche vient d'adopter pour son royaume de Gallicie une espèce d'assemblée des notables, qui se réunit tous les ans à Léopol pour connaître les *postulata* du Gouvernement; mais ce fantôme d'assemblée ne siège que trois jours et ne discute aucun objet.

La Lithuanie et les pays usurpés par la Russie, dans le second et le troisième démembremens, forment une province à part, sous ce rapport que l'ancien *statut de Lithuanie* y est reconnu pour la loi du pays. Toutefois, il est complété par les Oukazes impériaux. Les diétines élisent les magistrats; mais l'appel des jugemens rendus par ces magistrats est porté devant le sénat, à Saint-Pétersbourg. Enfin, depuis 1822, ce pays forme avec le royaume de Pologne un seul gouvernement militaire, sous le grand-duc Constantin; ses troupes sont distinguées de celles de Russie par le nom de *corps lithuanien*: elles portent en partie les couleurs nationales polonaises; mais le commandement se fait en langue russe.

La sixième partie de l'ancienne Pologne est composée du grand duché de Posen, érigé par le congrès de Vienne et gouverné par le roi de Prusse. Une ordonnance royale de 1822, lui a octroyé des états provinciaux, qui s'assemblent tous les deux ans: ils se composent de quelques représentans de la haute aristocratie nommés à vie, et des députés élus par la noblesse et les communes.

Les propositions du Gouvernement y sont discu-

tées, mais non pas décidées, le roi s'étant réservé de proclamer lui-même les lois, après avoir entendu les vœux des représentans : ceux-ci, de leur côté, ont le droit de faire des propositions au Gouvernement. Le principal sujet de discussion jusqu'à présent a été l'interprétation de cette garantie de nationalité assurée aux Polonais par le congrès de Vienne, et que les Gouvernemens veulent difficilement observer. La tendance de la Prusse à germaniser le grand-duché est évidente. Elle n'a, en général, d'autres employés dans ce pays que des Allemands. Cependant les efforts des états provinciaux ont déjà obtenu l'assurance formelle qu'à l'avenir on admettra les Polonais aux emplois publics, que les actes du Gouvernement seront publiés en polonais et en allemand, et que l'enseignement public se fera dans les deux classes inférieures en langue polonaise. C'est un soin louable de la part des habitans du grand-duché de conserver à leurs descendans cette langue nationale, unique héritage qu'ils ont à leur laisser.

Un grand acte est entrepris par le gouvernement du grand-duché, celui de faire une part aux paysans des propriétés territoriales qu'ils cultivaient jusqu'à présent pour le compte des seigneurs et au moyen de la corvée.

Le grand duché a une banque territoriale, dirigée à profit commun par une association de propriétaires.

Enfin la république neutre de Krakovie, constituée depuis 1815, sous la protection des trois puissances co-partageantes, forme la dernière partie de l'ancienne république polonaise. Elle a sa propre constitution : le gouvernement de cette république, consiste dans un sénat nommé par la diète et dirigé par un président, également élu par les représentans qui s'assemblent tous les ans pour exercer le pouvoir législatif. Mais chacune des trois puissances ayant son consul à Krakovie, c'est dans l'esprit de leur politique commune que le pouvoir y est exercé. En 1828, Ignace Nikorowicz, appuyé par le parti populaire, fut élu président. A l'instant même des courriers partirent pour Pétersbourg, Vienne et Berlin; on s'empressa d'appuyer la faction aristocratique, et, grace à ses machinations, Stanislas Wodzicki, élevé aussitôt de castellan au poste de palatin du royaume de Pologne, fut maintenu, malgré l'élection contraire, à la présidence de la république.

L'université de Krakovie, que la république protège particulièrement, consume la plus forte partie de son budget.

Ainsi, sur vingt millions de Polonais, à peine quatre jouissent d'un gouvernement national sous une tutelle étrangère. Il est donc permis de dire, avec M. Beaumont de Brivozac : « Que les Polonais « ne s'y trompent point, ils n'ont *pas encore* de « patrie. »

ESSAI HISTORIQUE

SUR LA

LÉGISLATION POLONAISE

CIVILE ET CRIMINELLE,

JUSQU'AU TEMPS DES JAGELLONS,

DEPUIS L'ANNÉE 930 JUSQU'EN 1430;

PAR JOACHIM LELEWEL,

DOCTEUR EN PHILOSOPHIE;

ANCIEN PROFESSEUR D'HISTOIRE ET DE STATISTIQUE A L'UNIVERSITÉ DE WILNA:

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES AMIS DES SCIENCES DE WARSOVIE;

DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE KRAKOVIE UNIE A CELLE DE L'UNIVERSITÉ JAGELLONNE:

DE LA SOCIÉTÉ PHILOTECHNIQUE; DE CELLE DE GÉOGRAPHIE;

DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE STATISTIQUE UNIVERSELLE DE PARIS;

DE LA SOCIÉTÉ LIBRE DES AMIS DE LA LITTÉRATURE RUSSE A SAINT-PÉTERSBOURG,

DE CELLE DES ANTIQUITÉS RUSSES A MOSKOU;

DE CELLE DES SCIENCES AUPRÈS DE L'UNIVERSITÉ DE KHARKOV.

DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ET ROYALE DES GEORGOPHILES,

ET DE CELLE DES COLOMBIENS DE FLORENCE,

DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE DE CALCUTTA.

ETC. ETC. ETC.

Cet *Essai historique* du savant Lelewel, publié à Warsovie en 1828 en langue polonaise, a été abrégé et traduit en français sous les yeux de l'auteur. Nous sommes heureux aujourd'hui de nous trouver en possession de ce précieux manuscrit. Nous nous empressons de le publier ici, afin d'ajouter un nouveau et puissant intérêt à ce *Tableau de la Pologne*.

LÉ.-CH.

ESSAI HISTORIQUE

SUR LA

LÉGISLATION POLONAISE

CIVILE ET CRIMINELLE.

Il est constant pour tout le monde que pour avoir une connaissance approfondie de la législation civile et criminelle d'un pays, il faut en connaître l'organisation politique.

La nation et la république polonaises étaient tout autrement constituées sous le règne de Stanislas-Auguste que la France sous celui de Louis XIV, et il est notoire que cette même Pologne avait une tout autre organisation politique sous les Boleslas et sous Kasimir-le-Grand, que la France du temps des Capets et de Philippe de Valois. La France subit divers changemens depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XIV. De même la constitution de la Pologne fut sujette à des variations notables.

Il est cependant essentiel de faire observer à nos lecteurs qu'ils ne doivent point envisager la Polo-

gne, ni comme une couronne élective, ni comme une république aristocratique, et, partant de cette base, nous ne doutons point qu'ils ne se fassent une idée précise de la constitution de l'ancienne Pologne par les remarques éparses sur la haute justice de ce pays, et sur les différentes classes de ses habitans.

---

§ Ier.

Les lois nationales se confondent et se mêlent avec les lois canoniques.

DE 930 A 1030.

(100 ans).

L'état de la Slavonie, avant que des États s'y fussent formés, sa division en petites parties, sa démocratie, et pour ainsi dire sa rusticité, sont généralement connus. Quand, par l'influence de la civilisation d'occident, des États commencèrent à s'y former, les seigneurs devinrent nombreux, et la situation des tribus était diverse; les plus puissantes d'entre elles conservèrent presque totalement leurs lois; les plus faibles, en partie, reconnaissaient pour maîtres des guerriers particuliers, ou étaient soumises à un souverain qui commandait ces guerriers et fondait un royaume. Les mêmes lois, les mêmes coutumes étaient obligatoires pour tous. Mais il fallut introduire des changemens dans ces lois, à

mesure que de plus grandes différences s'établissaient entre les habitans, relativement à leurs richesses et à leur position politique. L'uniformité de la race slave, le rapprochement des dialectes, des lieux et du commun intérêt des tribus, rendaient communes beaucoup de coutumes et de lois dans les vastes pays qu'habitaient les Slaves. Indépendamment de cette uniformité de coutumes et de lois chez ce peuple, il y avait certaines particularités et différences locales.

Les États, se formant d'un grand nombre de tribus, donnaient de l'unité à tant de coutumes diverses, et assuraient les mêmes lois aux différentes classes, à la noblesse et aux paysans, ou, pour mieux dire, à des guerriers et à des cultivateurs. Telle fut aussi la marche des choses dans l'État polonais pendant sa formation. A l'exception de quelques esclaves prisonniers de guerre ou achetés, qui ne se trouvaient que chez les grands seigneurs (1), le reste des habitans, de la classe élevée ou inférieure, était libre et égal devant la loi (2). Il y avait des propriétaires et des fermiers qui prenaient à bail les terres des autres. Ceux-ci se trouvaient liés par des

---

(1) La mère de Boleslas III. *Multos christianos de servitute Judeorum suis facultatibus redimebat.* Gallus II. 1. p. 131. *Anonymus*, inter *script. siles.* Sommersberg, t. I, p. 24.

(2) Gallus, I. 9. p. 16, 55, etc.

réglemens de chaque tribu, et restaient dans un endroit fixe (1). Quant aux autres, ils cherchaient à faire fortune, et changeaient de pays quand leur convenance l'exigeait.

L'idée qu'on se faisait de la propriété était si pure, qu'elle n'admettait point de servitude. A peine le concours des circonstances dans des arrangemens particuliers pouvait y contraindre pour un certain temps. Son absence occasionait maintes fois de fortes dissensions, dont décidait la force unie à l'arbitraire, vu qu'une redevance ou quelque charge compromettait l'idée de la propriété, qui n'admettait aucune clause; mais les idées de propriété générale et particulière s'unissaient. Si chaque particulier avait sa propriété, elle ne pouvait provenir que de la propriété générale. Les champs incultes, les landes et les bois, avec les arbres et le gibier qu'ils contenaient, étaient, pour ainsi dire, une propriété générale, n'appartenant à personne, et, par cela même, à toute la nation en commun. Et, quoique avec le temps ces propriétés passassent entre les mains de particuliers qui cherchaient à établir de certaines limites avec leurs voisins, il y avait cependant assez de propriétés communes qui appartenaient à un grand nombre de tribus, et, outre

(1) Sans être tout-à-fait *glebæ adscripti*.

cela, des propriétés privées de propriétaires, ou délaissées par leur mort sans héritiers. Elles s'appelaient *puscizna* (1). Les propriétés de ce genre étaient ouvertes à toutes les personnes qui voulaient les acquérir, ou bien on les adjugeait à l'État ou à la disposition du souverain. Mais pourtant chaque propriété individuelle conservait toujours une marque de propriété générale, et, pour cela, les habitans, quand le commandait le salut général, étaient requis pour le service de guerre, ou pour des paiemens, ou même pour rendre divers services, qui toutefois ne portaient aucune atteinte à leur liberté (2). Les coutumes et les lois adjugeant la possession de la propriété au propriétaire, autorisaient le fils à avoir sur les propriétés les mêmes droits que son père, car le fils et le père restaient dans le même endroit. La cérémonie de la tonsure, pratiquée pour ceux qui sortaient de l'enfance, était en quelque sorte le signe de leur adoption pour fils et héritiers (3).

---

(1) Ce que veut dire puscizna, puscina, voyez Knapski, diction: p. 901, édit 1621, p. 941. édit 1443. De même en 1455 P. S. de Opatow affirme que *puscizna* est un héritage dont le propriétaire est mort sans héritiers.

(2) Cf. Diploma a. 1208. apud. Sommersb. *Ser. sil.* t. I, p. 819. Diploma a. 1276, bibl. des Czartoryski à Pulawy, etc., etc. Anonym. *chron. inter ser. siles.*, t. I, p. 59.

(3) Gallus, I. 1. 2. 4. p. 19. 23. 25. 28. Matheus, *Chron. Pol.* II, 3. p. 106. 7. p. 114.

Mais cette coutume et cette loi n'étaient pas assez fortes pour assurer la transmission de la propriété de mains en mains par la voie d'hérédité. Dès qu'un père n'avait pas d'enfans, dès qu'un homme quelconque était sans postérité, dès que le sort ou les accidens avaient séparé la propriété du propriétaire, tout cet héritage, toute cette propriété étaient regardés comme une *puscizna*, ou, pour mieux dire, comme une propriété sans maître et sans héritier, dont le premier venu pouvait prendre possession. Il en résulta que le premier qui trouvait les choses jetées sur la mer ou sur les bords des fleuves, se les appropriait; qu'après la mort d'un paysan sans héritier, son seigneur prenait sa *puscizna;* qu'après que le clergé fut introduit avec la religion chrétienne, lorsqu'un prêtre mourait, son plus propre voisin s'emparait de sa *puscizna* (1). Si le neveu prenait après son oncle une *puscizna*, ce n'était pas comme un héritage ou une succession; il la prenait et l'occupait comme *puscizna*, ce qui offrait beaucoup moins de difficultés (2). L'intérêt des puissantes familles changea les *puscizna* en succession et en héritage après la mort de proches parens; mais il respecta les dispositions faites avant la mort relative-

(1) Vinc. Kadlubek, I, 9. p. 461.

(2) Dans les statuts de la Grande-Pologne on trouve à l'article 19 qui traite des successions échues après les oncles ces mots: *In hæreditatibus quæ* puscizna *dicitur vulgariter.*

ment à la propriété. Les familles pauvres et sans éclat trouvaient peu de moyen à pratiquer cette nouvelle coutume, qui perpétue la propriété dans leurs générations; et quoique la civilisation, l'influence des mœurs occidentales et l'affermissement de la religion chrétienne en Pologne occasionassent une réforme, cependant la *puscizna* et la manière d'acquérir des propriétés par le moyen de *puscizna* est un sujet qui mérite d'être approfondi.

L'agriculture et la défense du pays appartenaient aux hommes; il s'ensuivit que les femmes furent presque tout-à-fait privées de la possession des terres; pourtant on avait pourvu à leur existence par le moyen de leur dot et des donations que leur faisaient leurs époux (1). En même temps, elles avaient assez de liberté pour agir judiciairement: elles comparaissaient en personne devant les tribunaux, servaient de témoins, et défendaient leurs propres causes. Communément, les deux parties plaidaient leurs causes respectives devant les juges. Les jugemens étaient courts, et intéressaient toutes les communes. Le juge ou le *zupan*, soit qu'il fût élu par toute la commune, ou désigné par le pouvoir suprême, donnait ses sentences de vive voix, sans écrire, aux paysans comme à la noblesse; il

(1) Cette sorte de donation s'appelait, en terme national, *wiano*.

offrait et proposait sa médiation, et tâchait de porter les parties à s'arranger à l'amiable. Il servait plutôt de médiateur pour conclure les arrangemens des deux parties, que de juge pour en décider.

L'opinion et le bon sens dirigeaient les coutumes, et appliquaient à la loi les cas extraordinaires, en les pesant dans la balance de la justice. Les preuves, les témoins et leurs dépositions étaient suffisans pour éclairer les juges idolâtres, quoique quelquefois, dans des délits d'un genre vil, ou dans de grands crimes, qui avaient besoin d'être tout de suite éclaircis, on ait employé des mesures violentes pour rompre l'obstination de l'accusé à nier ses crimes, et que même, dans des occasions qui se présentaient très-rarement, on ait eu recours aux supplices et aux tortures (1). Malgré la douceur du caractère des habitans, les mœurs étaient assez rigides et dures pour que l'on se portât à des démarches violentes. La preuve de ce que nous avançons était les peines et les punitions; mais quoiqu'une injure criât vengeance et excitât des *réflais*, cependant l'esprit social des tribus communes laissait apercevoir dans les jugemens sa puissance médiatrice, qui amenait facilement la bonne intelligence. Maintes fois le criminel ou le meurtrier, en fuyant la vengeance de ses ennemis, avait pu prévoir les conditions

(1) Matheus, *Chron. Pol.* II, 29. p. 235.

auxquelles il devait se soumettre pour désarmer la colère du parti offensé.

Le plus souvent, une compensation de la perte qu'on avait occasionée, une amende d'argent ou de meubles selon les conventions, les coutumes ou la loi, apaisaient la partie qui avait souffert; mais il fallait aussi payer au tribunal une somme pour être acquitté de la punition. Malgré le moyen que nous venons de rapporter ici, il est sûr que la lapidation et le gibet étaient connus, et que même les autres supplices corporels étaient cruels.

Furent-ils propres aux Slaves, ou introduits chez eux par un peuple étranger? Voilà ce qui est difficile à résoudre. Néanmoins la peine de mort était assez souvent appliquée.

La trahison des affaires publiques et de la patrie était punie par la mort, la mutilation des membres, ou d'autres supplices horribles. Les violations, les incendies, les brigandages, qui troublaient la tranquillité des tribus, les meurtres, n'étaient pas moins sévèrement punis; on connaissait le fouet, et certainement les voleurs payaient leurs forfaits en perdant leur vie au gibet (1). On peut croire assurément que ces cruelles punitions, c'est-à-dire la mu-

(1) Ditmar, p. 371, VIII, pag. 419. Gallus, I, 19. p. 90. cf. II, 4. p. 143. Les choses qui se trouvent placées dans ce paragraphe, seront prouvées par les événemens ou les citations qui suivent.

tilation des membres et la privation de la vue venaient de l'empire grec; elles s'introduisirent de la Grèce chez les Latins; pareillement de la Grèce elles passèrent en Pologne, où, ainsi que parmi les Carlovingiens, elles s'infligeaient dans les affaires politiques (1).

D'autres circonstances influèrent grandement sur l'état de la Pologne dès le commencement de sa formation. Le christianisme, qui, depuis long-temps, tentait de s'établir dans ce pays, s'était fixé sur les bords de la Wistule et de la Warta, et Boleslas-le-Grand, en l'affermissant par tous les moyens possibles, cherchait à en accorder les préceptes avec les coutumes et les lois nationales. Les lois canoniques de l'Église, qui obligeaient chaque chrétien, s'introduisirent vers ce temps en Pologne, et se mêlèrent avec les lois nationales (2). Le nombre d'hom-

---

(1) Boleslas-le-Grand fit crever les yeux à Boleslas III, roi de Bohème. Boleslas II fit hacher un traître en pièces. (*). Zbigniew avait peur que son père, à cause de sa trahison, ne le condamnât à être tué ou à avoir les membres mutilés, et à la fin on lui creva les yeux sous Boleslas III. Wladislas II condamna à mort Pierre le Danois (Dunin), mais par grace spéciale il ne lui fit que crever les yeux et couper la langue en punition de sa trahison et du crime de lèse-majesté.

(2) Ditmar, VI, p. 398.

(*) Voyez t. II, p. 9 et 10 de cet ouvrage, où il est question de l'assassinat de Stanislas, évêque de Krakovie, canonisé, comme on sait, deux siècles plus tard.

mes sachant parler et écrire en latin se multiplia; une langue étrangère, usitée seulement dans la religion, et par-dessus tout une langue morte, commença à devenir l'interprète des conventions et des actes publics aussi-bien que des lois nationales.

Ainsi, sinon la législation, au moins l'interprétation et l'application de la loi au nouvel ordre de choses introduit dans le royaume, et aux nouvelles idées qui se répandaient alors, passèrent entre les mains d'hommes savans, qui souvent pensaient autrement que le vulgaire. Le gouvernement de l'État, par le degré de pouvoir absolu auquel il fut porté sous Boleslas-le-Grand, mit de fortes entraves à l'antique puissance du peuple. Boleslas-le-Grand, dans ses conquêtes, eut le talent d'unir sous sa puissance les peuples de la Léchie et de la Chrobatie; et cette même puissance devenait souvent législatrice. Il apparut alors une nouvelle forme de législation qui ne tirait plus sa source des abus ou des coutumes qui insensiblement prenaient racine dans le pays, mais qu'on établissait et qu'on proclamait avec préméditation.

Cette puissance, assurée et acquise par les conquêtes en formant un empire, concentra l'exécution suprême de la loi, et commença à prononcer les décrets souverains; elle était l'appui de la loi, et en même temps, quand celle-ci manquait, elle donnait à sa place des sentences arbitraires. Miéczyslas dut

introduire un nouvel ordre de choses, rendu indispensable par le concours de tant de changemens dans son royaume. Mais son fils, Boleslas, fut bien plus actif sous ce rapport, et il y était forcé en étendant si loin les frontières de son empire. Celui qui croirait que Boleslas, dans ses réglemens, a imité servilement les lois et coutumes des pays étrangers ferait une injure à cet homme extraordinaire.

Boleslas aimait ses guerriers, dont il avait éprouvé tant de fois la valeur; il les épargnait à la guerre. Il respectait les ecclésiastiques, leur donnait des titres de prince, et les comblait de richesses; mais en même temps il soumettait tous ses sujets, sans distinction, à la même loi; et, afin de pourvoir aux besoins du pays, il imposait sur la propriété de chacun, comme faisant partie de la propriété générale, d'égales impositions (subsides).

Tous les habitans étaient obligés de défendre leur patrie, et le *comes* du district les commandait. Boleslas s'efforça de régulariser ces levées des troupes du district dans tout son royaume. Les *comes* étaient juges en même temps : on les nommait dans la langue nationale *prystaldy* (1), ou autrement encore *gwastaldi*, *kastellani* (2). Le roi était juge su-

---

(1) Gallus, II, 21. 16. p. 141. 160.

(2) Gallus, I, 12. p. 66. II, 1. p. 133.

prême (1), et jugeait également la noblesse et les paysans (2); les procès civils et criminels. Outre les tribunaux où présidaient les castellans, il y en avait d'autres institués anciennement par les communes; mais on ne peut voir dans leurs procédures aucune distinction entre les procès criminels et civils, et ces deux genres de causes appartenaient également à ces tribunaux. La procédure qu'on mettait en usage dans les jugemens à la cour (curia) de Boleslas servait d'exemple pour toutes les autres cours de justice. Le *komornik* (camerarius) ordonnait à l'accusé de comparaître; celui-ci se rendait à cet ordre le jour marqué. Dans quelque lieu que le roi se trouvât, dès que quelqu'un lui portait des plaintes, il s'arrêtait sur-le-champ, revoyait les affaires selon l'ordre, et prononçait les décrets (3).

Des lieux sûrs de détentions répondaient du criminel convaincu (4). Les amendes qu'il devait payer ou les punitions qu'il devait subir lui étaient infligées par les huissiers (ministeriales), ou employés de la cour de justice, ou enfin par la partie adverse, à laquelle on le livrait quelquefois. Boleslas se réservait le droit d'adoucir la peine ou de faire grace. Il

---

(1) Gallus, I, 13. p. 47. 48. Matheus, II, 11. p. 128. Anonim. inter *Scr. siles.* Sommersb. t. I, p. 19.

(2) Gallus, I, 9. 55. 56, cf. 12. p. 45.

(3) Gallus, I, 9. p. 15.

(4) Gallus, I, 13. p. 67, 68.

donnait quelquefois la vie à ceux qui étaient condamnés à mourir pour de grands crimes; faisait venir chez lui ceux qui avaient commis de petites fautes, les exhortait à se mieux conduire, et souvent même il les invitait à venir prendre un bain avec lui, et là il leur faisait donner des coups de fouet pour les corriger. Le peuple lapidait ceux qui avaient mérité une mort honteuse. Mais les cruels supplices commandés par Boleslas en punition de beaucoup de crimes, comme par exemple le brûlement des yeux, l'arrachement des dents, le supplice dans lequel on clouait les membres, requéraient l'emploi des bourreaux (*oprawça.*)

§ II.

L'influence du christianisme opère de grands changemens. Les propriétés particulières acquièrent plus d'étendue. La cruauté des supplices s'adoucit.

DE 1030 A 1130.

(100 ans.)

Le règne faible et de peu de durée du roi Miéczyslas II, et les violentes secousses qu'éprouva après sa mort l'Etat de Boleslas, ne purent faire disparaître les changemens introduits en Pologne par Boleslas-le-Grand. Kasimir les renouvela et les corrigea. Il est vrai que parmi les institutions de Boleslas, quelquefois d'anciens usages essayèrent de reprendre

vigueur; cependant le mélange des préceptes et coutumes chrétiennes avec les usages et les lois nationales s'accomplissait de plus en plus tous les jours. Mais les coutumes chrétiennes subissaient aussi divers changemens. Dans ces siècles d'ignorance et de troubles la voix de l'humanité pénétrait jusque dans le cœur humain et dirigeait les institutions de diverses lois. D'où provenait l'adoucissement du traitement des criminels? Les supplices sanguinaires disparaissaient, et même l'application de la peine capitale devenait de plus en plus rare en Pologne. Le clergé désapprouvait les peines corporelles. Boleslas III Krzywousty (Bouche-de-Travers) ne put se consoler durant toute sa vie du supplice et de la mort de Zbigniew, à laquelle il avait donné occasion. La mutilation de Pierre ordonnée par Wladislas II, fut la dernière cruauté de ce genre, d'autant plus atroce qu'elle fut commise par ordre du monarque, sans qu'aucune preuve eût été donnée et sans qu'aucune sentence eût été prononcée (1).

Les préceptes évangéliques et le clergé posaient des entraves à de telles atrocités, et leur bienfaisante influence commençait à se faire sentir. L'histoire ne nous transmet aucune trahison, aucune rébellion, du temps de Boleslas-le-Grand, et cependant nous trouvons que la peine capitale était

(1) Baszko (Boguphal) inter *Script. siles.* Som. t. II, p. 41.

souvent appliquée (1). Boleslas-le-Hardi condamnait à mort ceux qui étaient les objets de sa vengeance (2). Sous Boleslas-Krzywousty (Bouche-de-Travers), au contraire, quoique Zbiginiew, Gniewomir, le staroste Swientopelk, le palatin Skarbimir fussent des traîtres et subissent tous la peine de mort (3); quoique le roi menaçât les habitans de Glogau du gibet en cas qu'ils se rendissent à l'ennemi, et que les Poméraniens convinssent qu'ils avaient mérité d'être pendus en levant l'étendard de la révolte (4), l'histoire cependant n'accuse pas de sévérité les décrets de ce prince, elle affirme même que la trahison envers la patrie était punie par l'exil (5), et par la confiscation des biens meubles ou immeubles au profit du trésor public; ces peines étaient les mêmes pour le crime de lèse-majesté (6). L'horreur témoignée au vol, au meurtre et au brigandage joints à l'enlèvement de la propriété d'autrui, depuis long-temps était la seule cause qui faisait punir

---

(1) Gall., I, 13. p. 67.

(2) *Vita S. Stanis.* cap. 15. p. 348. Baszko inter *Script. siles.* Som. t. II, p. 27.

(3) Math. III, 7, p. 269. Baszko, *ib.* p. 33. Gallus, II, 45, p. 227.

(4) Gall. III, 7, p. 265. Anonym. inter *Scr. sil.* Som. t. I, p. 32.

(5) Math. II, 31, p. 243. cf. Vincent Kadlubek, cap. 6, p. 498. 17. p. 501. Baszko, l. c. p. 32.

(6) Baszko, l. c. p. 39.

ces crimes du dernier supplice; l'usage en fut conservé. L'infamie remplaçait aussi la peine capitale (1); mais il est probable que depuis long-temps, après un meurtre, les deux familles s'arrangeaient à l'amiable. Et l'amende, déjà fixée, de douze marcs pour un noble, et de trois pour un paysan, devint une loi à laquelle se soumettaient les sentences des juges (2).

En Pologne, de même que dans les autres pays de l'Europe, le droit canonique s'accommodait et s'assortissait assez bien avec les coutumes locales. Les mariages étaient tout-à-fait dirigés par le droit canonique. Dans le principe, ce nœud sacré souffrait des infractions; mais avec le temps il acquit plus de force, et on n'osait l'enfreindre sans une dispense (3). Le même droit canonique décidait du degré de parenté. Mais pour ce qui est des héritages, il ne diminua en rien l'entière prépondérance des hommes; et même en étendant le cercle de la parenté, il assurait l'héritage des biens qui n'avaient pas de maîtres à des parens éloignés. Par l'entremise du droit canonique, ou plutôt des riches donations faites aux églises, les dernières volontés

---

(1) Cf. Math. II, 29, p. 234, 235.

(2) *Ægidii Epp. Tuscul. dipl.* 1105. Szczygielski. *Tinecia*, II, 5. p. 138, cf. *vol. leg.* t. I.

(3) Ditm. VIII, p. 419. Gall. II, 3. 4. p. 138. 139. Math. II, 31. p. 243. Gall. II, 23. p. 180. 181.

acquirent plus d'autorité et de force. Comme beaucoup d'actes publics s'accomplissaient de vive voix, de même on prononçait ses dernières volontés.

La science d'écrire et de lire, en se répandant peu à peu et en préparant à l'état ecclésiastique, facilita les moyens de donner par écrit (1) divers privilèges et donations, et mit les grands seigneurs en état de manifester leurs dernières volontés, qu'on devait accomplir après leur mort d'une manière stable et sûre. Boleslas Krzywousty ordonna qu'on écrivît les codicilles de son testament (2). Mais par le moyen de la science d'écrire (en même temps que se multipliait l'influence pernicieuse des coutumes d'Occident), paraissaient des actes qui commençaient à troubler l'ordre général, causèrent un grand tort aux lois nationales; et dans des siècles plus avancés, lors des divisions arrivées contre les fils de Boleslas III (Bouche-de-Travers), ébranlèrent fortement les institutions nationales (3). Ces actes n'étaient autre chose que des donations et privilèges accordés dans le commencement aux ecclésiastiques et à de puissans seigneurs, et après, au peuple.

---

(1) Zbigniew, Krzywousty, écrivaient des lettres. Gall. II, 37. p. 211. III, 2. 13. 14. p. 255. 278. 279.

(2) Math. III, 27. p. 347. Baszko, inter *Scr. siles.* Som. t. II, p. 41. Joan. *Ib.* t. I. p. 9. Boleslas-le-Crépu écrivit son testament. Math. III, 31, p. 376. 377. Vinc. Kadlubek, cap. 8. p. 453, cap. 13. p. 478.

(3) Gall. II, 23, p. 181. Baszko, l. c. p. 36.

Les sciences d'Occident se répandaient vers ce temps en Pologne, et la science d'écrire fut la cause que les hommes de loi et ceux qui composaient la cour du monarque, prirent quelques notions du droit romain, ce qui ne contribua pas peu à changer les idées, et à exciter des troubles dans les principautés de la Léchie divisée; nous en parlerons dans la période suivante.

§ III.

La donation des privilèges aux propriétaires (*jure hæreditario*) et du droit de principauté (*jure ducali*), cause un tort à la loi nationale.

DE 1130 A 1230.

(100 ans.)

Quoique la procédure fût prompte et de peu de durée, cependant la peine n'était infligée qu'après le décret donné, et le décret n'avait lieu qu'après qu'on avait entendu les dépositions des témoins. Les violentes mesures qu'on se permit à l'égard de Pierre étaient plutôt un acte de cruauté sans exemple qui offensait tout le monde. Peu de temps après, on entendit des plaintes d'un autre genre à cause des abus des barreaux, quoique, par la division du pays, les juridictions devinssent plus nombreuses et soumises à diverses gradations. Après le décès de Boleslas III, ses quatre fils avaient quatre palatins; et quand la Léchie se divisa en de plus petites prin-

cipautés, le nombre des palatins devint plus grand. Dans la marche de Dantzig, où il n'y avait pas de palatin, on nomma un gouverneur. Par ce moyen les appels à une instance plus haute furent facilités. Du jugement du juge (judex) ou du subjudex, *juge subalterne* de la castellanie ou du castellan même, on appelait à celui du palatin, et dans des affaires plus graves, à celui de la cour. Tout jugement se passait ouvertement devant un nombreux concours de citoyens, d'où se formaient les rassemblemens, nommés en langue vulgaire wieca (viétza), en latin *colloquia*, *conventus*, par lesquels la procédure devint plus auguste et plus solennelle. Les jugemens des palatins étaient de ce genre, et ceux qui avaient lieu à la cour (1). Sans doute, par cet accroissement de siège et ce développement de la procédure judiciaire, les anciens tribunaux du peuple et des communes tombèrent dans l'inaction et dans l'oubli; mais aussi le nouvel ordre introduit dans la juridiction était au préjudice des gens pauvres et des pays, qui ne trouvaient plus qu'un accès très-difficile, et d'autant plus difficile, que par un abus changé en coutume par l'usage ou par la volonté arbitraire des rois, le salaire donné aux juges fut élevé à un prix exorbitant. Pour le jugement d'une

(1) *Vita S. Stanis.* cap. II, 15, p. 338. 348, et les diplomes du treizième siècle.

cause, quelquefois le salaire était porté jusqu'à treize marcs. On le nommait *czesne* (1). Miéczyslas III ordonna de payer pour avoir tué un ours ou battu un Juif la soixante-dixième, *septuaginta*. C'était l'amende imposée pour le crime de lèse-majesté et de sacrilège, et qui valait quatorze marcs (2); de la même manière s'élevèrent les frais du jugement, et ces frais étaient plus grands que ceux qui étaient autrefois en usage. Si les parens d'un noble tué prenaient douze marcs pour sa tête, la justice levait sur lui une somme de *septuaginta* en forme de punition (3). Que dire encore de beaucoup d'autres frais, de l'amende nommée amende du sang, où l'huissier prenait, non-seulement l'argent, mais encore les habits et joyaux qui couvraient et décoraient le mort (4)?

Je ne ferai aucune mention des abus et des emprisonnemens exercés par les juridictions sous Miéczyslas III, des fautes supposées, des crimes faussement imputés : car c'étaient des circonstances passagères que Kasimir-le-Juste sut réprimer. Mais

---

(1) *Vol. Leg.* t. I, p. 21. *Dipl. Henrici barbati*, 1218, ap. Sommersb. *Script. sil.* t. I, p. 825. Dlugosz, t. I, l. 6; les Statuts traduits en polonais par Swientoslas en 1449, lib. I, art. 43, p. 41.

(2) Vinc. Kadl. cap. 2, p. 396, 397. cf. la traduction des statuts par Swientoslas, II, 34, p. 88.

(3) *Statut de la Grande-Pologne*, trad. par Swient. II, 21, 34.

(4) *Vol. leg.* t. I, p. 27.

je veux arrêter mon attention sur la difficulté de l'accès au barreau qui coûtait trop cher, ce qui ne contribuait pas peu à ruiner les fortunes peu considérables, et ce qui était un véritable précipice pour les indigens. L'honnêteté des juges et la bonté du monarque pouvaient y remédier, mais la politique de Miéczyslas III ne marchait pas vers ce but. Il voyait la puissance des grands seigneurs s'agrandir, et avait commencé avec eux une lutte dangereuse. Il voyait en outre l'ancienne égalité de la loi affaiblie, les anciennes lois et coutumes changées tout-à-fait, et de nombreuses usurpations confirmées et affermies par des privilèges et des donations; et dans tout cela, il voyait l'affaiblissement de l'autorité royale. Il résolut donc de remettre en vigueur les antiques lois et coutumes; mais pour arriver à ce but, il employa des moyens inusités jusqu'alors en Pologne. Étant lui-même juge et législateur, il puisa de diverses manières des pensées dans le droit romain, et donna une grande liberté aux autorités judiciaires. Le fisc sacré s'enrichissait d'un grand nombre d'amendes et de confiscations. Miéczyslas envoyait les criminels dans des mines pour qu'ils exploitassent des métaux, et disputait à chacun sa propriété (1). De toutes les anciennes coutumes, la seule peine de mort était encore en usage; mais

(1) Vinc. Kadlubek, cap. 2, p. 397, 399.

Miéczyslas voulait rétablir l'exil, les supplices et la mutilation (1). Ces violentes mesures, ces maximes professées par le prince et les employés, révoltèrent les esprits des habitans à un tel point, que Miéczyslas III fut chassé, et que son successeur Kasimir-le-Juste se vit obligé de chercher les moyens de conserver les anciennes lois et coutumes, et de fermer les yeux sur les nouveautés qu'on avait introduites. Les privilèges se multipliaient donc tous les jours, et les idées concernant les objets judiciaires prenaient une autre direction.

Dans un pays agricole plein de bois et peu cultivé, dès le commencement les coutumes avaient prescrit des lois, qui avaient pour but d'assurer les besoins agricoles et forestiers. Ce même pays était guerrier; aussi tout ce qui se rapportait aux besoins des guerriers devait être garanti autant par les coutumes que par les lois.

Les premières institutions nationales de l'État de Pologne étaient courtes et concises pour être plus facilement conservées, sinon par écrit, au moins dans la mémoire de chacun, et pour être plus propres à se publier à la cour des seigneurs, dans les places publiques et dans les marchés. Si nous fixons notre attention sur les recueils de lois du quatorzième siècle nous y remarquerons un grand nom-

(1) Vinc. Kadl. cap 3, p. 427.

bre d'institutions aussi courtes, laconiques et concises que les autres sont diffuses. Ces articles courts et concis, par une circonstance très-étonnante, traitent tous exclusivement, des punitions pour les injures qu'un guerrier aurait eues à souffrir, et contiennent des réglemens concernant les dommages faits sur les champs ou dans les bois, ou enfin dans les troupeaux. Cette singularité nous force de convenir que ces articles sont très-anciens et en grande partie appartiennent aux premiers commencemens du royaume de Pologne (1).

La contestation entre les Piasts à cause d'héritage et de propriétés, arriva dans un temps où les anciennes idées sur ce point prenaient une nouvelle forme en Pologne. L'idée d'une propriété générale s'effaçait, et l'intérêt particulier, en agissant parmi les grands seigneurs, y développait l'indépendance de la propriété et son assurance, après la mort, aux générations futures. Divers privilèges de ce temps (depuis 1130, 1250 et plus long-temps encore), libéraient des impôts et des services les propriétés des prélats et des seigneurs, ou bien donnaient les terres et les biens *jure hæreditario*, tout-à-fait libres et indépendans. Il étaient exempts de tous droits et impôts et avaient la permission de lever

(1) Vinc. Kadlub. cap. 2, p. 397. cf *Vol. leg.* t. I, p. 35, 36. *Statut de Wisliça* dans *Vol. leg.* t. I, p. 28, 34, 45.

eux-mêmes des rentes seigneuriales, des droits de douanes et de péage. On les affranchissait aussi de la réparation des chemins et des châteaux comme de tout service militaire, tandis qu'il leur était permis de construire des châteaux à leur propre usage. Ils n'avaient point besoin de recourir aux instances de justice, quelquefois pas même à la haute justice de la cour, car on leur avait permis d'avoir dans leurs terres héréditaires une juridiction à laquelle la loi ne mettait aucunes bornes. C'était, pour le dire en peu de mots, des privilèges qui affranchissaient les seigneurs et leurs biens du joug de la loi; et les droits confirmés par ces privilèges aux seigneurs, passaient dans toute leur étendue, non-seulement à leurs enfans et héritiers, mais ils pouvaient en disposer en faveur de quiconque ils voulaient. Nous voyons par là que le *jus hæreditarium* non-seulement veut dire le droit de succession, mais qu'il signifiait encore quelque chose d'autre en Pologne.

Les seigneurs, la noblesse, les guerriers, les prélats, les ecclésiastiques, les congrégations de religieux, les communes et les corporations possédaient des propriétés et des biens comme des *hæreditates jure hæreditario* (1). Chez les proprié-

(1) Les diplômes de 1251-1255, apud Nakielski, *Miechovia*, p. 171, 176, de 1258. Szczygielski, *Tinecia*, p. 55, de 1326, Somers. *ad. Script. sil. accessiones*, t. III, p. 29.

taires laïcs les *hæreditates* passaient communément comme succession aux héritiers; elles pouvaient être léguées à tout le monde, ce qui prenait sa source *ex jure hæreditario*. Chez les prélats elles ne passaient pas aux parens, mais à leurs successeurs, et dans les communes et corporations elles restaient dans les mêmes mains et étaient pourtant les *hæreditates jure hæreditario*. Ainsi le *jus hæreditarium et hæreditas* ne renfermait pas l'idée exclusive d'héritage, mais signifiait quelque chose d'autre, et était, en Pologne, plutôt un certain genre de propriété. Communément les *dominia* restaient soumis à la loi du pays, aux impôts et au service public que supportait tout le pays, tandis qu'au contraire les *hæreditates*, munies *jure hæreditario*, avaient un propriétaire qui jugeait, gouvernait, déterminait à chacun ses devoirs, était en même temps législateur, possédait le *jus ducale*, et régnait indépendant du monarque. Il est vrai que le *jus hæreditarium* ne donnait pas toujours de si grands avantages aux donations qu'on faisait, mais il est aussi vrai que ce *jus hæreditarium* avait toujours une tendance prononcée pour les exceptions et l'indépendance tant de la personne que de la propriété. Dès que les prélats et seigneurs privilégiés commencèrent à jouir de leur droit d'héritage, le désir d'en acquérir de semblables s'éveilla aussitôt dans l'esprit des seigneurs non privilégiés, et

de toute la noblesse. Dès que cette idée commença à s'établir les *pusizny* devinrent chaque jour plus rares. Elles auraient même dû tout-à-fait cesser, si l'habitude et la cupidité n'avaient pas nourri l'ancienne coutume d'occuper par force les biens d'autrui, idée contraire à celle qui s'était formée récemment de la propriété et de l'héritage.

La loi militaire concernant le devoir de défendre la république prenait sa source dans les privilèges. Depuis long-temps le nom latin *miles* était commun à la noblesse, mais chaque noble n'était point en état d'avoir un cheval le jour d'une bataille, et ceux qui étaient privilégiés étaient libres tout-à-fait ou en partie du soin de défendre le pays. Le plus souvent c'étaient des *comites*, des *barons*, des magistrats plus ou moins marquans; l'intérêt de leurs familles exigeait qu'ils possédassent les plus grandes *hæreditates*. On ne connaissait encore ni les noms ni les armes de familles; et les armes n'étaient encore qu'un signe particulier qui distinguait un chevalier d'un autre. Il était de l'intérêt des familles que leurs biens restassent dans leurs maisons, et ne passassent pas dans des mains étrangères. Vers ce but, conformément aux changemens arrivés dans la civilisation et dans les rapports sociaux se dirigeaient les coutumes et les institutions. Sans aucun doute le père introduisait ses fils dans leur propriété; cependant diverses difficultés com-

mencèrent à s'élever sur le temps dans lequel les fils devaient entrer en possession de leurs héritages, et ces difficultés étaient décidées de différentes manières, dans les diverses principautés et leurs districts. Les fils héritaient donc de leur fortune après la mort de leurs pères, ou ils en prenaient une partie ou même la moitié dès qu'il avaient l'âge requis. Après la mort de leurs mères ils entraient non-seulement en possession des biens qu'elles avaient laissés, mais d'une partie de ceux qui appartenaient aux pères (1). Les fils étaient regardés comme copropriétaires des biens héréditaires. La minorité seulement ne lui permettait pas d'en jouir, et comme du temps de sa minorité, en cas du décès ed ses parens, il avait des tuteurs, de même son père était son tuteur de son vivant. Dès que le fils atteignait l'âge de la majorité, le père, quoiqu'il ne lui cédât rien de ses biens, ne pouvait plus, d'après sa volonté, disposer de sa fortune; il fallait pour cela le consentement et la permission de son fils, ou qu'il agît en commun avec lui (2). Le fils ayant atteint l'âge requis, échappait à la tutelle du père, et disposait de la part qui devait lui échoir. S'il ne le possédait pas, le père répondait pour lui de toute

---

(1) *Vol. leg.* t. I, p. 32, 33. *Statuta Petricov.* art. 17.

(2) Diplomata, 1233, apud Nakielski. *Miechovia*, p. 158, 1253. *Ib.* p. 172, 1285. *Ib.* p. 159. 12. 87. *Ib.* p. 210, 1251. *Ib.* p. 171.

la fortune. Le fils pouvait hypothéquer, mettre pour caution, et même se défaire de la part qu'il devait posséder un jour (1). Les procès et les difficultés se multipliaient, et se mêlaient aux partages qu'on faisait de la fortune. Le père lui-même divisait ses terres, et en cela ses dernières volontés devaient être strictement remplies, selon la loi (2). Mais les fils et les filles savaient déranger les partages une fois arrêtés, et quand le père n'avait pas marqué les portions et les dots qu'il leur destinait, alors ils troublaient et cassaient les conventions faites entre eux-mêmes, les médiations des tuteurs et de la famille, les décrets de la justice et ceux qui avaient été rendus aux assemblées ou à la cour; car les procès concernant les fortunes, les héritages, où la défense du pays intéressait beaucoup, devaient être jugés par le souverain lui-même.

On connaissait les lois concernant la tutelle de ceux qui étaient mineurs. Dans ce cas on donnait la préférence à la mère, et avant elle encore au fils aîné s'il était majeur (3). Pour ce qui est des mineurs, ils avaient des lois qui garantissaient la conservation des biens dans leur totalité, mais les barreaux et les coutumes différaient d'opinions sur

---

(1) *Vol. leg.* t. I, p. 31, 37.

(2) La famille régnante des Piasts en donne des exemples.

(3) Vinc. Kadlubek, cap. 23, p. 545.

l'affranchissement des fils qui avaient atteint leur majorité, ainsi que des filles. Les filles avaient des dots pour leur part, et non-seulement des dots mais encore des donations (wiano) faites par leurs époux; elles acquéraient des richesses considérables qui pesaient sur les terres et ne pouvaient être que difficilement payées en argent comptant (1). Cependant, depuis long-temps déjà les filles héritaient des biens de leurs pères, dans le cas où ils n'avaient point de fils. Il semble néamoins que non-seulement pendant toute leur minorité, mais encore jusqu'à leur mariage on les regardait comme étant sous tutelle. Rien ne démontre qu'une fille pût agir en justice par elle-même. Une femme mariée, au contraire, et une veuve, administre sa fortune, agit en justice en son nom, comparaît devant les tribunaux, sert de témoin (2), et jouit des prérogatives accordées aux hommes, en examinant toutes les lois écrites qui regardent les femmes. A partir de ce temps, nous voyons que ces lois leur témoignaient beaucoup d'égards et de déférences, tandis que la coutume bornait leur indépendance et faisait un grand préjudice à leurs prérogatives (3).

---

(1) *Dipl.* 1288. Somersb. *Script. sil.*, t. III, p. 137.

(2) *Vol. leg.*, t. I, p. 6. cf. 41. Diplom. 1230, apud Nakielski. *Miech.* p. 153.

(3) *Vol. leg.*, l. c.

De temps immémorial, les filles devaient certainement se contenter de leurs dots; mais, dans le cas où elles devenaient héritières d'une terre, l'intérêt de la famille, qui était que cette substance lui restât, ébranla leurs propriétés en leur payant la valeur des biens selon la taxe proposée par la famille. Ainsi que la dot et les donations, jadis consistant en choses précieuses, étaient payées en argent, dans un temps plus récent; de même on peut croire que la *splata*, *splanecié*, le paiement de la valeur en argent comptant était jadis composé de choses précieuses (1). Pourtant, en considérant le peu de liberté qu'on laissait aux femmes dans le barreau, il est permis de croire que la *splata*, le paiement de la valeur des terres, était une institution plus récente, dictée par l'intérêt des familles, et semblable à l'usage qui ne permettait pas aux femmes d'occuper les biens privés d'héritiers (*puscizna*), quand ces biens, après la mort d'un parent décédé sans enfans, n'étaient plus ouverts à quiconque aurait voulu l'occuper, mais se changeaient en héritages pour les plus proches parens; et, quoique l'ancien usage donnât encore à cela le nom de *puscizna*, l'usage nouveau le considé-

---

(1) Ce qui regarde les donations faites par les époux à la nouvelle mariée, voyez MATHEUS, I. 16, p. 77. *Joan. inter. Script. siles*, SOM., t. I, p. 4. *Anonimus, Ib.* p. 15. BASZKO, *Ib.* t. II, p. 36. 71.

rait comme un héritage véritable. Seulement les opinions étaient divisées pour ce qui est de cette sorte d'héritage, et dans la Grande-Pologne, les hommes descendant de la ligne masculine étaient seuls admis à sa possession, et les femmes s'en trouvaient exclues (1). J'ai déjà dit plus haut que le nombre des *puscizna* commençait à diminuer. Tout le monde était convaincu que l'appropriation qu'on se faisait des *puscizna* n'était qu'une manière violente de s'emparer du bien d'autrui. Dès qu'on avait reconnu pour juste que la volonté du mourant pouvait disposer de sa propriété, il était tout naturel que les biens dont il n'avait pas disposé passassent de mains en mains comme la succession de ses héritiers. Les lois canoniques de l'Église marquaient les degrés de parenté assez éloignés. Il était donc facile de connaître les affinités du côté paternel. Le mourant, de cette manière, avait presque toujours des héritiers, dans des parens quoique éloignés, qui héritaient non-seulement de ses terres, mais encore de ses meubles. Ce droit d'héritage acquérait tant de force, qu'il pouvait casser les testamens les plus solennels et les dispositions du mort (2). Mais le propriétaire était maître de sa propriété sans

---

(1) *Stat. petricov Magnæ Poloniæ.*

(2) Vinc. Kadlubek, c. 21. p. 531. cf. *Digest.* XXVIII, tit. 2. l. 30, tit. 3, l. 1.

y être gêné d'aucune manière; ce qu'il avait fait pendant sa vie était immuable, et souvent on ne savait pas discerner les testamens des véritables donations (1), quoique la loi nationale permît de changer ses testamens (2). On pouvait, par son testament, couvrir la *puscizna*, meuble ou immeuble, de toute atteinte aux rapines (3), et se donner des héritiers en éloignant les véritables et naturels successeurs (4). On pouvait adopter un fils, ou de son vivant, ou par testament (5). Sans aucun doute, les successions s'affermirent et s'assurèrent non-seulement chez les puissans, mais aussi chez les moins riches. Mais ces mêmes successions n'étaient point sûres chez les paysans, qui n'avaient d'autres objets de l'héritage que des meubles. Les seigneurs et les nobles ne cessaient pas de s'approprier les propriétés des paysans morts sans enfans, n'ayant aucun égard aux droits des proches parens du défunt, en qualifiant son héritage du nom de *puscizna*. Après le décès d'un prêtre sans enfans, la propriété meuble qu'il laissait était exposée à une semblable confiscation, d'autant plus que les ecclésiastiques com-

---

(1) Som. *Scr. sil.* t. I, p. 932. 820. 829.

(2) Vinc. Kadl. cap. 13, p. 478. 479.

(3) *Epist.* Inocentii III, pap. de à 1212. apud Bosquet.

(4) Vinc. Kadl. 13. p. 478, 479.

(5) Vinc. Kadl. cap. 25, p. 557. Baszko, *inter Scr. sil. Som.* t. II, p. 54.

mençaient à ne plus se marier. Les objets jetés par les flots sur le rivage ne cessaient point d'être regardés comme une *puscizna*, quoique même leur propriétaire fût en vie. Ainsi la coutume de piller, sous ce rapport, ne cessa pas si tôt, et, pour ce qui est des *puscizna* des paysans, on ne fit aucune institution relativement à elles. Un peu plus tôt, on fit une loi pour les *puscizna* des ecclésiastiques; mais cette loi ne put être mise de suite en vigueur.

A la grande assemblée de Lenczyça, sous Kasimir-le-Juste, assemblée d'autant plus auguste que les premiers prélats du royaume s'y trouvaient réunis et composaient plutôt un synode, la *wieça*, qu'une assemblée de la noblesse, on fit diverses lois, qui avaient pour but de réprimer la coutume malheureusement trop fréquente d'occuper les propriétés des autres. Les unes renfermaient des clauses pour que les nobles ou guerriers ne forçassent point sur leur route les paysans à leur donner des chariots de corvée, et ne pillassent point les granges et les blés desdits paysans, ce qu'ils commettaient jusqu'alors, considérant peut-être la propriété du paysan comme une propriété publique. Une autre loi garantissait la possession des richesses laissées par les prêtres à l'Église ou à leurs parens (1). Cependant, quoique le pape eût sanc-

(1) Vinc. Kadl. c. 9, p. 462. 463. Baszko, p. 46.

tionné ces institutions et menaçât d'anathème quiconque ne s'y soumettrait pas, les évêques ne pouvaient servir leurs propriétés meubles que par la déclaration expresse de leur dernière volonté, c'est-à-dire par un testament. Mais si un évêque décédait sans laisser de testament, on regardait ses richesses comme une *puscizna*, et on se les appropriait, ce qui trouvait même un consentement des papes (1). Communément, les princes s'appropriaient ces *puscizna*, et les nobles n'avaient pas honte de s'arroger et de piller les biens appartenant au clergé, en les considérant comme une propriété publique, et en se plaignant des privilèges accordés aux grands prélats du royaume, qui les délivraient plus qu'aucun autre des fardeaux publics, et servaient d'exemple aux autres privilèges qu'on accordait sans distinction aux guerriers.

§ IV.

La loi allemande se répand. La loi nationale est à son déclin. Le désir de la remettre en vigueur commence à se manifester.

DE 1230 A 1330.

(100 ans.)

La confusion et le bouleversement des lois que ne purent réprimer la sévérité de Miéczyslas III, la

(1) *Epist.* INOCENT. III, 1212. ap. BOSQUET.

justice de Kasimir, l'humanité et la douceur de Leszek-le-Blanc et de quelques autres princes régnans dans la Léchie, se perpétuèrent sous Conrad, duc de Mazovie, durant les querelles des frères divisés dans la Grande-Pologne, et par les sentences injustes rendues par Boleslas-le-Pudique.

Le treizième siècle fut fertile en troubles, et la période que nous allons considérer commence par le célèbre privilège donné par Wladislas-le-Cracheur (Pluwacz) aux évêques de Posen, l'an 1232, dans lequel nous remarquons : la permission de battre monnaie, l'affranchissement de tout impôt, devoir et expédition militaire, et de plus un article qui exclut les biens de l'évêché de Posen des jugemens des palatins, des castellans et de tous les juges et vice-juges, et qui donne la permission de juger dans ces biens aux évêques, prélats et chanoines. Trois cas sont pourtant exceptés, dans lesquels les hommes appartenant à l'Église seront responsables de leur conduite vis-à-vis des juges du prince régnant. Ces trois cas étaient : 1° si un homme appartenant à l'Église attirait les ennemis pour dévaster les terres du prince; 2° s'il voulait ôter la vie au prince; 3° s'il causait à sa patrie une grande effusion de sang (1). Cette mesure révolta les Polonais à un tel point, qu'ils vou-

(1) Baszko, inter *Scr. siles* Somer. t. II, 59. *Annalist. Cujav., Ib.* p. 91. 92.

laient tuer Wladislas. Wladislas cassa ce privilège; mais ses fils le renouvelèrent, et le firent proclamer sur toutes les places publiques (1). Il était difficile de reculer ayant déjà fait le premier pas; il était donc plus facile de s'accommoder avec les mécontens. Mais quand l'archevêque de Gnèzne et l'évêque de Ploçk eurent obtenu de semblables privilèges, et que, dans les années suivantes, les évêques de Breslau et de Krakovie eurent commencé à en jouir aussi, il ne fut plus question alors d'apaiser le ressentiment des seuls Polonais, mais des habitans de la Léchie entière.

Les princes distribuaient donc à pleines mains de semblables privilèges à de puissans laïques, et la Léchie se déchirait et se divisait de plus en plus : c'étaient des fondations *jure hæreditario*, où le *jus ducale* s'accordait aux propriétaires; c'étaient des privilèges qui ne constituaient point une loi générale. Mais toute la Léchie en fut bientôt remplie, et sentit l'influence des hommes devenir plus forte que la loi.

J'ai déjà dit plus haut que les autorités judiciaires s'étaient multipliées dans la Léchie, et que les membres de la haute justice augmentaient ou diminuaient dans la proportion du nombre des principautés. Dans chaque principauté, il y avait une

(1) Baszko, *Ib.* p. 62. *Annal. cujav.* p. 32.

cour de justice (haute justice), *curia*, près du prince. Les affaires d'une haute importance, criminelles ou civiles, et particulièrement celles qui concernaient les fortunes des nobles, étaient portées devant le prince, et le prince en jugeait, *coram nobis* (1).

Cette cour de justice prenait le nom de tribunal ducal; elle était composée de seigneurs appartenant au conseil du prince ou barons, et des juges du lieu. De là se formait un nombreux collège en présence d'une foule de personnes, tous hommes de qualité et de considération; enfin le prince, en qualité de président (*præses*), prononçait la sentence (2). Mais outre ce tribunal ducal, il y avait encore un *judex curiæ*, *judex noster*, *judex maior*, et près de lui un *subjudex curiæ* (3). Ils composaient une haute instance qui s'appelait *ante curiam* (4) (przeddworcze);

---

(1) Dipl. Henrici *Probi*, 1290 apud Somersb. t. I, p. 781. Lesci *Ducis Kracov.* 1286. ap. Szczygielski. *Tinecia*, p. 159.

(2) *Dipl.* Conradi *Ducis Kracov.* 1243. ap. Nakielski *Miechovice.* p. 166. Boleslaus *Duc. Krac.* 1256. *Ib.* p. 177. Lesci *Duc. Krac.* 1287-1288. *Ib.* p. 210. 211 cf. Vinc. Kadlubek.

(3) Henricus *Pius.* 1239. ap. Som. t. I, p. 933. Henricus *Barb.* 1234. *Ib.* p. 831. *Id.* 1232. apud Nakielski. p. 156. Conrad. *D. Krac.* 1242. *Ib.* p. 164. Kasimirus *D. cujav.* 1248. ap. Paprocki *les Armoiries de la noblesse polonaise*, p. 363. 364.

(4) Lesco *D. Pol.* 1217. ap. Nakielski, p. 135. cf. Henri IV. *D. Silesiæ.* 1288. ap. Somer. t. I, p. 803.

et dans certains cas, on appelait de leur jugement à celui du prince. On ne remarque pas que leur existence fût stable, et il semble qu'ils étaient ce que furent plus tard les *judices extraordinarii* ou *delegati*.

Je passe sous silence les détails concernant les serviteurs et les employés attachés aux tribunaux ducaux, à l'exemple desquels le service des juridictions inférieures était organisé. Je remarquerai seulement que les tribunaux ducaux et les jugemens de la cour étaient tout-à-fait autre chose que les *colloquia* ou assemblées et les *wiéça*. Le tribunal ducal, qui tenait séance pendant la tenue des *colloquia*, rendait ses décrets d'une manière bien plus solennelle que partout ailleurs, et ne semblait pas prononcer lui-même les sentences, mais être en cela l'organe de toutes les autorités judiciaires réunies (1).

Il serait difficile de compter et de démêler entre eux les différentes judicatures inférieures. Les jugemens des palatins et castellans jouissaient de toute leur vigueur. Dans l'origine, on ne comptait qu'un palatin par principauté; mais quand les petites principautés commencèrent à se réunir, alors plusieurs palatins parurent dans les principautés. Bientôt la

---

(1) Henr. *Barb.* 1202. ap. Som. t. I, p. 897. Bolesl. *Duc. Pol.* 1256. ap. Nakielski. p. 177.

Grande-Pologne en compta deux, ainsi que la principauté de Krakovie. Comme chaque prince avait son juge et son sous-juge, de même les palatins et les castellans s'arrogèrent cette prérogative (1); de manière que dans le treizième siècle il n'y avait pas de palatin ou castellan puissant qui n'eût son juge et son sous-juge. Outre cela, il y avait encore dans la Léchie d'autres juridictions. Dans les diplômes de ce temps-là, le *grod* ou le lieu dans lequel se rendaient les jugemens n'est jamais nommé, parce que c'était une juridiction qui appartenait au castellan, et qui pour cela n'en était pas séparée. Plus tard commencèrent à paraître les titres de *præfectus, capitaneus,* c'est-à-dire staroste, qui résidaient dans quelques villes (2). Mais nous pouvons croire que ces *præfecti capitanei, judices castri,* avaient une juridiction très-peu étendue, qui ne touchait pas ceux qui recevaient des privilèges, car nous ne trouvons dans les privilèges de ce temps-là que des mentions d'eux très-rares et insignifiantes. Parmi les juridictions du pays, il faut prendre garde à celle des prélats et des seigneurs qui jouissaient du *jus hæreditarium.* On ne doit pas non plus oublier les

---

(1) Kasimir, 1163. ap. Okolski *Orb. Polon.* t. II, p. 111.

(2) Baszko, sub anno 1217. inter *Scr. siles.* Sommersb. t. II, p. 57. Math. III. 23. p. 324. Vinc. Kadlub. C. 16. p. 495. 497. Baszko. l. c. p. 29.

jugemens accidentels, comme par exemple ceux qui étaient délégués et confirmés par le pape, et qui ressortissaient de ce tribunal suprême (1), ainsi que les jugemens faits pour arranger les deux parties à l'amiable, ou enfin ceux de conventions. Mais tous les jugemens en quelque sorte arrangeaient les choses à l'amiable. Le meurtre, les injures personnelles, les affaires de fortune s'apaisaient plus par les conventions entre les deux parties que par les décrets du tribunal. C'était l'usage que les juridictions supérieures et inférieures désignassent des médiateurs pour finir l'affaire par un arrangement (2). Pour cet arrangement, on payait aux tribunaux un certain droit qu'on nommait droit d'arrangement. Dans des jugemens de ce genre souvent on n'avait pas besoin de la loi. Les juges profitaient ou de la facilité d'accommoder les parties, ou de l'impossibilité où elles se trouvaient de pousser leurs procès plus long-temps. Tout cela causait de cette manière dans beaucoup d'endroits des préjudices partiels qui faisaient oublier la loi, coopéraient à saper leurs fondemens, et contribuaient aux troubles et à la confusion qui s'augmentaient tous les jours. Les tribunaux, dans leur ressort judiciaire, commençaient

---

(1) Anno 1227. apud. Nakielski. p. 147. 148. 149.

(2) Lesco, 1284. ap. Nakiel. p. 209. *Id.* 1287-1288. *Ib.* p. 210. 211.

à faire naître des doutes et des difficultés. Ces doutes s'étendaient même jusqu'aux peines. Quoique leur sévérité se fût affaiblie, pourtant il n'en manquait pas de sanguinaires. Les voleurs, les incendiaires, les meurtiers, les coupables de haute trahison, ceux qui attentaient à la vie du prince ou violaient les femmes, devaient être punis de mort. Mais de même que, pour les premiers crimes, le gibet et une mort honteuse étaient inévitables; pour les derniers, le coupable avait l'espérance d'avoir sa grace (1). Le vol était puni par le fouet. Dans différens cas, on rappelait encore d'anciennes punitions corporelles. Par exemple, si un homme en blessait un autre en présence du prince, il devait avoir la main percée par un clou (2). Mais le plus grand nombre des peines consistaient en amendes; et même un certain genre de vol pouvait être acquitté en payant une amende. Si quelqu'un pendant la nuit prenait du blé dans le champ d'autrui, on regardait cela comme un vol dont la punition était une amende, nommée *chansba* (3). On peut aussi remarquer que les amendes ou paiemens de convention sont toujours exprimés par des nombres déterminés, soixante

(1) Baszko. l. c. p. 60.

(2) *Stat. visl. vol. leg.* t. I, p. 54.

(3) Lesco, 1826. ap. Szczygielski. *Tinec.* p. 158. Les statuts traduits en polonais par Swientoslaw, t. I, 77. cf. *Vol. leg.* t. I. p. 34.

marcs, trente marcs, six marcs, et ainsi des autres; au lieu que les amendes ou peines judiciaires ont une désignation qui ne répond pas véritablement à la somme de leur valeur. Ainsi les peines nommées *siedmdziesiont*, soixante et dix; *szescdziesiont*, soixante; *piençdziesiont*, cinquante; *siedmnadziesta*, dix-sept; *szesnadziesta*, seize; *pienttnadziesta*, quinze, renferment quatorze, douze, dix, trois deux cinquièmes, trois et demi, trois marcs. La peine nommée de six marcs fixait une valeur de la sixième partie d'un marc. Mais en outre, il y avait encore des droits qu'on devait payer comme salaire aux employés judiciaires, aux huissiers, en récompense de leurs fatigues et services (pozewné, niéstanné, iédnané, godné, krwawé, naganné), citation, défaut, composition, réconciliation, visa de blessures, répréhension d'un juge. On ne payait point ces droits absolument avec de l'argent comptant, car les employés judiciaires prenaient en échange des bœufs, du bétail ou des fourrures et des pelisses. Ces droits étaient un fardeau très-pesant pour ceux qui avaient des procès. *Czesne* ou *pomocne*, une taxe judiciaire de treize marcs qu'on devait payer aux juges quand une affaire importante était jugée, était la charge la plus accablante, et l'on pourrait nommer cette taxe une exaction exorbitante. Henri-le-Barbu, considérant les malheurs et les abus qui désolaient le pays, abolit les droits

que les seigneurs forçaient les paysans à leur payer, nommément le vidual, le virginal et autres semblables, et en même temps celui de *czesne* ou *pomocne*. De cette manière, il réprima quelques abus, fit cesser les exactions, et introduisit une nouvelle organisation, qui ne se soutint pas en totalité, mais qui rendit sa mémoire honorée.

Henri-le-Barbu, duc de Breslau, l'aîné et le plus puissant des princes de Silésie, se rendit maître d'une forte partie de la Grande-Pologne, en disputant, les armes à la main, la tutelle du monarque Boleslas-le-Pudique, et régna assez long-temps sur la principauté de Krakovie. Entouré du conseil des évêques et des barons, il voulut réorganiser ses États. Il fit rassembler par écrit des lois qui avaient pour but de réprimer l'audace et la licence. Pour cela, il promut aux emplois et aux dignités des hommes assidus et pleins de mérite; il fit disparaître les criminels et les calomniateurs, fléaux du genre humain, et cassa les lois qui donnaient occasion aux exactions (1). La nouvelle de sa mort (au mois de mars 1238) causa une sensation générale, et ses funérailles attirèrent un grand nombre de nobles et de villageois polonais et silésiens. Sa mémoire fut long-temps en vénération parmi son peuple; mais on ne peut préciser jusqu'à quelle époque ses institutions furent

(1) Dlugosz, VI, p. 660.

maintenues. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles furent reproduites dans la législation qui se forma plus tard (1). Mais elles ne pouvaient alors avoir beaucoup de force, car elles furent faites dans un temps de troubles et de malheur. Peu de temps après les Tatars fondirent sur la Pologne; leurs incursions se renouvelaient chaque jour; ce qui, joint aux querelles des princes et à leur prodigalité, plongea le pays dans un abîme de malheurs. Boleslas-le-Pudique régna pendant de longues années, et ses décrets faisaient crouler la loi qui menaçait ruine. J'ai déjà dit que dans le treizième siècle la quantité des privilèges troubla et bouleversa de fond en comble l'ordre régnant jusqu'alors dans le pays. J'ai examiné de quelle sorte étaient les *hæreditates* privilégiées et libres, *a jure ducali.* Maintenant je vais parler d'autres privilèges qui ne causaient point tant de calamités, mais un tort égal aux lois nationales polonaises; je veux dire les privilèges qui autorisaient la loi allemande. Ces privilèges prenaient leur source dans la même maxime d'exceptions et d'affranchissement de tout devoir que les premiers. Dans ces privilèges, on affranchissait aussi des impôts et des taxes; les privilégiés avaient le droit de lever des péages, des douanes, et de fonder des foires. Ils n'étaient point forcés à

(1) *Vol. leg.* t. I, p. 14. 17. 25. 30. 34. 39. 41.

réparer les chemins et les châteaux, même quelquefois de faire les services militaires, tandis qu'ils pouvaient construire des châteaux-forts et pourvoir à leur propre défense. On les affranchissait de toute instance de juridiction, même quelquefois de celle du monarque, car ils avaient eux-mêmes des jugemens dans lesquels les sentences étaient rendues d'après la loi teutonique ou allemande, depuis longtemps connue en Saxe. Les privilégiés avaient même une autorité législatrice, car les communes de l'endroit pouvaient, selon les réglemens de cette loi, y faire divers changemens. Dans le principe, ces privilèges étaient très-rares. En Silésie, dans les années 1173, 1203, 1206, la loi teutonique n'était permise que lorsqu'elle ne pouvait point porter préjudice à la loi nationale (1). Un des privilèges les plus anciens qu'on connaisse, dans lequel la loi allemande remplace la loi polonaise, date de l'an 1224, en Mazovie (2). Mais depuis le milieu du treizième siècle, c'est-à-dire de l'année 1250, on peut remarquer le nombre toujours croissant de ces fondations, qu'on accordait aux terres des nobles, au clergé et aux villes (3). Du reste, si de deux maux il faut

(1) *Diplomata apud* Somersb. t. I, p. 895. 897. 898. 931. 932.

(2) Conrad *D. Maz.* apud Paprocki *les Armoiries de la noblesse polonaise*, p. 312. 313.

(3) Bandtkie, *Collection des dissertations sur le droit de Pologne*, p. 105.

choisir le moindre, il semble que les privilèges *jure teutonico* apportaient plus d'avantages au pays que les donations *jure hæreditario.* Il faut considérer que, quoique les unes et les autres eussent la même source, pourtant il existait entre elles une différence. La principale est que dans les premières donations le propriétaire étant affranchi avec sa propriété de la loi nationale, n'en observait plus aucune; et dans les secondes, il ne faisait que changer la loi nationale contre celle d'Allemagne; il restait toujours de cette manière sous le joug de la loi. Et puis dans les premières le seul propriétaire acquérait le droit et le règne, tandis que les habitans de leurs terres étaient à leur discrétion; mais dans les secondes les communes en changeant de loi gagnaient les mêmes privilèges que leurs seigneurs, et par cela même acquéraient une nouvelle existence, qui les rendait plus actives et plus industrieuses : ainsi donc les premières fondations étaient pour les despotes, les autres pour les communes.

Néanmoins la loi allemande se répandait de plus en plus, au grand détriment de la nation et du pays. Il serait trop long d'envisager la chose sous tous les points de vue; mais il est bon de s'arrêter aux considérations suivantes : une grande masse de peuple jouissant d'autres lois était affranchie des jugemens et des autorités nationales. Il s'ensuivit que la juridiction polonaise des palatins, des castellans, de leurs

juges et sous-juges, éprouva un grand dommage. La loi nationale, déjà ébranlée, eut à soutenir cette secousse terrible, qui la conduisait à sa ruine. Les actions et les vues des habitans commencèrent à différer et à se confondre. Le désordre général s'accrut par l'introduction de nouvelles autorités judiciaires, des avocats, baillis, échevins et maires. Une grande confusion dans les idées des habitans fut l'effet des nouvelles règles et des nouvelles idées judiciaires. Il s'ensuivit des contradictions et de l'incertitude lorsqu'il fallait déterminer les bornes de la loi polonaise et de la loi allemande.

L'influence de la loi allemande, qui était très-répandue, pouvait bien corrompre la loi nationale et la détruire tout-à-fait. Il était très-difficile, au milieu d'une telle quantité de privilèges, de dire si l'ancienne loi nationale, ou celle qui était donnée par les privilèges, était vraiment la loi générale, et si la loi nationale restait en vigueur et s'il était possible de la sauver.

Le mal causé par ces anomalies ne tarda pas à se manifester. L'irrégularité de la loi, qui avait troublé l'ordre de la loi polonaise, mit la confusion dans la loi allemande. Le terme général de lois teutoniques ou allemandes était insuffisant. On vit paraître, *jus novi fori quod* schredzkie *vulgariter dicitur;* et un peu plus tard, la loi de Magdebourg et celle de Culm. Les villes et les seigneurs privilé-

giés, au lieu d'en appeler au souverain, avaient recours aux villes allemandes de Magdebourg ou de Halle, pour se procurer des sentences de la haute justice. Cette espèce de contagion gagna toutes les classes des habitans qui étaient soumises à l'ancienne loi nationale. Les criminels, trouvant la loi nationale trop sévère, échappaient à son autorité, et trouvaient un refuge et un asile pour leurs forfaits sous la loi étrangère. Les incendiaires surtout, et ceux prévenus de viol, aimaient mieux se mettre sous l'influence de la loi allemande (1). Les habitudes d'imitation commencèrent à s'introduire dans les jugemens polonais, et les coutumes étrangères commencèrent à corrompre de plus en plus la loi nationale. Nous avons des privilèges donnés par Wladislas-le-Pudique, l'an 1252 (2); nous en avons de Wladislas, duc d'Oppeln (Opolé), dans la Silésie, accordés en 1258 (3); et de Przémyslas, duc de la Grande-Pologne, écrits en 1284 (4), qui prouvent qu'alors les jugemens de Dieu parurent dans les tribunaux polonais. Ces jugemens consistaient en trois sortes d'épreuves : 1° de l'eau bouillante; 2° du fer rougi; 3° le duel avec les bâtons ou les

---

(1) *Stat. Visl. Vol. leg.* t. I, p. 27. 28.

(2) Paprocki, *les Arm. de la noblesse polon.* p. 73. Nakielski, *Miech.* p. 34.

(3) Somersb. *Scr. sil.* t. I. p. 879.

(4) *In archiv. metric. secret. regni Varsoviæ.*

épées et le bouclier. Inconnues auparavant, elles ne se montrent que dans cette seconde partie du treizième siècle (1). Jamais elles ne furent inscrites dans les lois nationales, et on ne les considéra que comme un usage et un abus dont on ne fait mention que très-rarement, qui s'établit dans des temps où les institutions nationales étaient ébranlées jusque dans leurs fondemens, et qui se dissipa et disparut dès qu'elles reprirent leur ancienne force. La loi nationale se crut offensée par ces pratiques indignes. Elle commença donc à provoquer sa restauration; heureusement elle la trouva au sein de sa patrie.

La loi nationale polonaise se nommait *jus commune*. Mais quand la loi allemande se répandit tellement qu'elle cessa d'être un privilège, et qu'un grand nombre de villes la reçurent, alors la loi polonaise commença à porter le nom de *jus terrestre* (2). Mais ce *jus terrestre* était corrompu et gâté par des idées confuses, manquait d'accord, et se trouvait différer d'une province à l'autre. La force

---

(1) On alléguait pour preuve de l'ancienneté des jugemens de Dieu en Pologne, un diplôme de l'année 1208 *apud* SOMMERSBERGIUM *Script. siles*, t. I, p. 819. Mais ce diplôme ne montre qu'un certain genre de stipulation dans les conventions et dans les arrangemens, *per haustum aquæ*, ce qui est tout-à-fait autre chose.

(2) *Vita S. Stanisl.* cap. 11, p. 338, ouvrage écrit entre 1260-1270.

de la disposition de la propriété, les héritages et la succession, la possession de la fortune par les fils, tenaient dans l'incertitude les décisions des barreaux (1). L'ordre et la procédure judiciaire ne souffraient pas une moindre confusion. Les salaires et les amendes devenaient très-irréguliers par la corruption ou l'amélioration de l'argent et par la comparaison de la nouvelle monnaie nommée *grossi* avec les anciens marcs. Les abus et les exactions des juges et des huissiers qui exigeaient, exécutaient et déterminaient les peines et les taxes, devenaient énormes (2). Ce qu'on payait dans la province de Krakovie, par une taxe nommée quinze *pientnasta*, il fallait le payer en Pologne par celle qui se nomme *soixante et dix*. Dans la province de Krakovie, on éleva l'amende qu'on devait payer après avoir tué un grand seigneur, jusqu'à soixante marcs, tandis qu'en Pologne ce prix restait fixé pour toute la noblesse à trente marcs (3). La taxe nommée *czesne* avait été abolie, mais elle reprit une nouvelle force, conservant le nom de *pomocne*, et haussant le nombre de marcs jusqu'à quinze (4).

---

(1) *Vol. leg.* t. I. p. 6. 7. 8. Dlugosz, IX, p. 1080. *Arch. Gnezn. inter Scr. sil.* Sommer. t. II, p. 97.

(2) *Vol. leg.* t. I, p. 4. 13. 14. 20.

(3) *Vol. leg.* t. I, p. 25. 26 et la traduc. polonaise de Swientoslaw.

(4) *Vol. leg.* t. I, p. 22.

La procédure des tribunaux suprêmes était devenue irrégulière et corrompue, et, comme je l'ai remarqué, elle admettait les épreuves de l'eau, du fer et des duels.

Les jurisconsultes connaissaient et discutaient sur le *jus divinum*, *publicum*, *universale*, *militare*, *romanum*, ils répétaient sans cesse le mot de *jus ducale;* mais ils ne le connaissaient pas mieux que leur *jus commune* ou *terrestre*, et même ils ne pouvaient pas le connaître. Au milieu de circonstances pareilles, si affligeantes pour le pays, Wenceslas, roi de Bohème, fut appelé au trône de Pologne; c'était le même qui avait voulu donner des lois écrites aux Bohèmes, qui ne le lui permirent pas. Sous l'autorité sévère de Wenceslas, la Pologne respira au moins après tant de calamités; mais son règne fut trop court pour y ramener l'ordre, et même nous n'avons pas de preuves que Wenceslas ait eu le projet de remettre en vigueur les lois nationales. Mais il redoubla de sévérité dans l'exercice de la justice; ayant nommé des gouverneurs ou starostes dans la principauté de Krakovie et de Pologne, il accéléra de cette manière la reddition des décrets dans les instances suprêmes, quoiqu'il fût absent lui-même (1). Wenceslas, ranimant l'activité des tribunaux, leur rendit aussi la pratique arbitraire et

(1) Wenceslas, 1295. apud Nakielski *Miechov*. p. 224.

incertaine de la loi polonaise (1). Les violences, les injustices, les décrets pleins de confusion, l'oppression et les exactions, se multiplièrent à tel point, que la loi nationale aurait pu inspirer un vrai dégoût, si la main d'un grand homme ne l'eût tirée de l'abîme où elle était plongée.

Cependant, il se trouvait en Pologne des hommes qui, doués d'un génie créateur, participaient aux lumières de l'Europe (2), et s'exerçaient dans les sciences européennes; des théologiens habiles, qui, ne s'adonnant pas à une vague philosophie, commençaient à se faire connaître par un goût et un discernement sain (3); des savans qui aimaient leur langue et tenaient à leur nationalité, et qui faisaient tous les efforts possibles pour les mettre à l'abri de toute atteinte. Ils cherchèrent donc à conserver dans les écoles et autres instituts la pureté de la langue nationale, et s'opposèrent à l'influence des mœurs allemandes. On les vit rechercher les lumières et les sciences dans les universités les plus renommées de ce temps, à Paris, à Padoue et à Bologne; ils apprenaient le droit qui se fondait alors

(1) *Vol. leg.* t. I, p. 9. 25. 27. 30. 41.

(2) Vers l'an 1300. VITELLIO de Krakovie, opticien.

(3) Faites la comparaison de statut de Wisliça, 1347, avec la bulle d'or de l'empereur Charles IV en 1356.

sur la connaissance du droit romain et canonique et des décrétales (1).

La théologie et le droit ouvraient le chemin des hautes dignités de l'Église (2), et le droit particulièrement était d'une nécessité absolue aux hommes d'État, quoiqu'il ne fût d'aucune utilité pour connaître les institutions nationales, qui, en sortant d'une autre source, requéraient un autre savoir; mais il développait les idées, et les élevait à un point de vue plus élevé, d'où il leur était plus facile de guider et d'améliorer les intérêts nationaux. On comptait quelques citoyens qui reconnurent la nécessité de réformer la république. Plusieurs princes sentirent aussi le besoin de cette réforme, et commencèrent à s'y prêter activement; tels furent premièrement Przémyslas, et, plus tard, Wladislas-Lokiétek. Przémyslas organisa les juridictions (3), et donna des privilèges. Wladislas-Lokiétek suivit son exemple; mais il agit avec plus d'activité étant revenu de son exil. Il voulut que les lois s'appliquas-

---

(1) Bulœus, *Univ. Paris. Hist.* t. III, p. 558. Fattoni, *Hist. Archigym. Bonon.* t. II, p. 70. Tommasini *de Gymn. pataviensi*, lib. IV, p. 359. Facciolatti *Fasti gymn. patav.* p. 5. 45. *Chron. claustr. Neoburg. inter scr. Austr. pezi*, t. I, p. 33. *Anonym. chron. polon. inter Scr. siles.* Sommer. t. I, p. 62. *Anon. leobiensis chron. ad.* a. 1266-1267.

(2) Baszko, inter *Scr. sil.* Sommersb., t. II, p. 75.

(3) Naruszewicz, *Hist. de la nat. polon.*, en allègue les actes et les diplômes de son organisation de la justice en Poméranie et dans la Grande-Pologne.

sent à tous les habitans du pays. Plusieurs autres princes agirent comme eux, soit qu'ils partageassent leurs vues, soit qu'ils y fussent contraints par les circonstances et la nécessité. Ils avaient deux espèces de lois en Pologne pour arriver au but proposé de l'ordre: l'une nationale, polonaise, territoriale; l'autre étrangère, allemande, teutonique. Les *hæreditates*, affranchies du joug de ces lois, avaient pourtant besoin de se diriger d'après certaines lois, et, pour cela, elles devaient se réunir à l'une des deux. De là provient qu'il y a une énorme quantité de donations de la loi allemande; les *hæreditates* sont changées en loi teutonique. Przémyslas donna encore les privilèges *jure hæreditario*, avec les termes accoutumés; mais en même temps il accorda aussi des privilèges de la loi allemande. Wladislas-Lokiétek agit d'une tout autre manière; je ne connais sous son règne aucune donation, aucun privilège *jure hæreditario*, avec les exceptions ordinairement attachées à ce terme. Je ne trouve que la permission de la loi allemande, ou les échanges des *hæreditatum* en loi allemande. Si quelque part il reconnaît ou accorde l'*hæreditatem*, cette *hæreditas* n'est autre qu'une simple succession, qui est toujours soumise à la loi nationale; car rien ne pouvait être affranchi ou élevé au-dessus de la loi. Lokiétek eut, sur ce point, des différends avec les seigneurs et les prélats. Certainement, il ne put abroger tous les pri-

vilèges qui faisaient tort à la loi générale; mais il fut le premier qui les diminua, et anéantit et annula plusieurs privilèges, en cassant leurs cachets, et en déchirant le parchemin sur lequel on les avait écrits: les autres, il les força au silence. Mais pour que la loi polonaise pût obliger d'une manière plus efficace, il fallait la déterminer. Henri-le-Barbu, *leges conscripsit*, avait limité les lois il y a quelques dizaines d'années; mais à peine en avait-on conservé une faible mémoire dans certains cas, et le désordre provenant des abus du changement des idées et des coutumes et du progrès de la civilisation s'était augmenté infiniment. Il fallait un législateur pour tirer la loi polonaise de ce principe; mais cette loi ne pouvait être la même que celle qui avait été en vigueur avant Boleslas et Miéczyslas, ni celle qui s'était formée sous les premiers Boleslas. Son désordre et sa confusion étaient complets déjà du temps de Boleslas-le-Pudique, et depuis lors elle attendait un législateur assez ferme pour arrêter le désordre, et lui rendre ses forces en l'établissant sur des bases stables que le temps pouvait consolider. Wladislas-Lokiétek entreprit ce travail. Il rencontrait à chaque pas des déréglemens venus de l'étranger, qu'il fallait au plus tôt déraciner; il rencontrait des contradictions entre la pratique, les coutumes et les idées; il choisissait entre eux, et déterminait ce qui était polonais, ce qui était

institution, ce qui était introduit par l'influence étrangère, et ce qui enfin était un abus. Beaucoup d'institutions et de réglemens, qui chancelaient depuis long-temps et étaient incompatibles avec le degré de civilisation, tombèrent alors dans un total oubli.

D'autres lois anciennes, changées et renouvelées, reprirent une nouvelle force, ainsi que beaucoup de lois qui s'étaient nationalisées, et qui s'appuyaient sur les bases des lois nationales. La Grande et la Petite-Pologne, qui désiraient depuis long-temps que les désordres qui les avaient déchirées surtout pendant les premières années du règne de Lokiétek, cessât enfin, commençaient graduellement et insensiblement à purifier et remettre en force la loi nationale, et les diverses principautés, districts et terres, parvinrent à provoquer diverses améliorations. Les lois étaient basées sur le même esprit dans chaque province; mais elles subirent dans ces provinces des différences assez considérables, et pendant de longues années elles ne purent parvenir à s'affranchir de toutes leurs contradictions, dont une partie survécut dans le siècle suivant : nous le prouverons dans la période suivante. C'en était assez qu'avec le commencement du quatorzième siècle la crise fût décidée et la balance penchât vers la renaissance et la restauration.

§ V.

La restauration de la législation nationale.

DE 1330 A 1430.

(100 ans.)

Tout le règne de Wladislas-Lokiétek eut une très-grande influence sur la législation polonaise. L'année de son couronnement, 1319, et celle de 1331, qui est célèbre par la diète de Chenciny, furent remarquables par une grande activité sous ce rapport. Lokiétek, aidé par le Conseil des prélats et des barons, publiait des édits, donnait des lois (1). Il proclama qu'il y avait un seul royaume, et par cela même qu'il devait n'y avoir qu'une seule loi (2). Il organisa les cours de justice (3). Il prescrivit la manière dont on devait citer quelqu'un à comparaître en justice, et prévint les abus que les huissiers auraient pu porter dans cette branche. Les cours de justice n'avaient aucun danger à courir du côté de la violence des parties. Il marqua les années de prescription pour les héritages, les nantissemens, et pour les femmes mariées et les veuves (4). Il y assura, et affranchit de toute incertitude, les

(1) Dlugosz, IX, p. 972. 973. 1008.

(2) *Statut magn. Pol.* 37.

(3) *Stat. majoris Pol.* II, *majoris Pol.* I.

(4) *Statut minor. Polon* 38. *Major Polon.* 11.

dons qu'on faisait de sa propriété, ainsi que les dernières volontés, même exprimées de vive voix (1). Procurant toute sûreté possible à la noblesse, qui avait sacrifié son sang et sa vie auprès de sa personne pour la défense de sa patrie; il montra les moyens dont on devait se servir pour prouver qu'on était noble (2). La Grande et la Petite-Pologne adoptèrent ces institutions et quelques autres (3). Nous pouvons voir, d'après ces lois, qu'une libre disposition de propriété est de plus en plus sanctionnée et protégée par la législation, qu'elle la mit à l'abri de toute influence et opposition de la part des fils, des parens et des familles. Néanmoins l'intérêt et l'usage qui modifiaient la loi, sauvaient les fortunes des nobles de leur perte, et les garantissaient aux héritiers. Toutefois on ne pouvait pas agir judiciairement d'après cet usage (4). D'autre part, la loi garantissait la succession dans la ligne masculine jusque dans les générations les plus éloignées. Les fils restaient plus long-temps et plus étroitement sous l'autorité paternelle; plus long-temps, ils ne possédaient rien. Les filles, quoi-

---

(1) *Stat. min. Polon.* 17.

(2) *Stat. min. Polon.*, p. 31. *Maj. Pol.* 44.

(3) Il faut des preuves pour ce que j'avance. Ces preuves je les ai renfermées dans ma dissertation intitulée *Analyse critique des statuts de Wisliça.* Warsovie, 1828. (En polonais.)

(4) *Archid. Gnesnen*, inter *Scr. siles.* SOMMERSB. t. II, p. 102.

qu'elles fussent sorties de la tutelle paternelle et devenues femmes, se trouvaient sous la garantie de la loi, mais elles ne pouvaient plus agir judiciairement avec toute liberté, comme elles agissaient auparavant. Tout ce que nous venons de dire s'éclaircit bien mieux, si nous examinons les institutions rassemblées par Kasimir, fils de Lokiétek. Plus de dix années s'étaient écoulées depuis la diète de Chenciny, lorsque Kasimir en convoqua une autre à Wisliça, qui devait se composer de toutes les provinces. Avant la diète générale, la Grande et la Petite-Pologne se rassemblèrent séparément. Les habitans de la Grande-Pologne, réunis à Piotrkow, ramassèrent une trentaine d'articles de lois en termes concis, qui, toutes conjointement, mettaient sous les yeux assez clairement l'ébauche de la législation et de la juridiction civile et criminelle (1). Les habitans de la Petite-Pologne, s'étant réunis, rassemblèrent un nombre d'articles deux fois plus grand, la plupart en termes diffus, ce qui composa un Code très-ample et très-détaillé (2). Ces deux

---

(1) Le texte latin du statut de la Grande-Pologne a été publié en partie dans le *Mémorial scientifique de Warsovie*, 1820, t. XVII, p. 140. 157. L'ensemble se trouve dans les manuscrits. La traduction polonaise de 1449 fut publiée en entier à Wilna en 1824, in-4°

(2) Il n'y a qu'une ancienne traduction polonaise de 1449, qui fut imprimée à Wilna, 1824, in-4°, dans un ouvrage inti-

Codes furent apportés à la grande diète de Wisliça, en 1347. Le roi et les législateurs qui travaillaient avec lui, s'aperçurent avec une véritable satisfaction de l'uniformité de l'esprit qui animait ces deux statuts, et de l'harmonie qui régnait entre les idées et les bases; ils trouvèrent même des articles tellement conformes, qu'ils étaient répétés mot à mot dans les deux Codes. Ils s'aperçurent aussi que les deux Codes avaient adouci leurs anciennes rigueurs; qu'ils avaient rejeté un grand nombre d'institutions inutiles, que non-seulement ils n'avaient point accepté les coutumes abusives et blâmables, mais qu'ils avaient manifesté beaucoup de sévérité contre les exactions, et ramené l'ordre et la justice dans la pratique judiciaire. Ainsi les statuts apportés à Wisliça facilitèrent beaucoup le travail des législateurs. Ils devaient composer de ces deux statuts un seul Code, en rejetant ce qui était inutile et contradictoire, changeant ce qui était incompatible avec les lumières du siècle, et ajoutant ce qui manquait. On ne s'efforça pas de faire un système et d'introduire un ordre, car dans ce siècle ce n'était pas l'usage: on se souciait peu d'un corps complet et homogène;

---

tulé *Monumens de la langue et des constitutions de Pologne et de Mazovie aux treizième, quatorzième et quinzième siècles, contenant les statuts de Pologne et de Mazovie, traduits du latin en polonais dans les années* 1449, 1450 *et* 1503, et publiés pour la première fois en 1824.

on se contentait de répéter et d'éclaircir ce qui était moins connu, moins sûr, ce qui était mal observé et pratiqué; quant à tout ce qui était établi, connu et observé par tout le monde, on n'en faisait pas mention; toutefois on s'efforça d'introduire une certaine harmonie dans les deux Codes qu'on voulait réunir. Il faut convenir que les législateurs de Wisliça ne furent pas très-heureux sous ce rapport. En considérant les deux statuts, ils remarquèrent que Wisliça, où se tenait la diète, était en Petite-Pologne, que le statut de la Petite-Pologne était plus diffus et plus riche en articles, plus complet en vues et en détails: ils décidèrent que ce statut serait général, et y joignirent vingt articles tirés du statut de la Grande-Pologne qui manquaient à l'autre. Le reste des articles du Code de la Grande-Pologne qui étaient semblables, en différaient de très-peu, ou enfin étaient tout-à-fait contraires aux articles de celui de la Petite-Pologne, fut rejeté par eux. Mais ils ne s'aperçurent point que dans le statut de la Petite-Pologne s'étaient glissés des articles insignifians et contradictoires, ce qui provenait de ce qu'on avait fait trop précipitamment un amalgame des anciennes institutions et de lois plus récentes ou tout-à-fait nouvelles; ainsi le statut de Wisliça conserva toutes ces anomalies et toutes ces contradictions.

C'est ainsi que Kasimir-le-Grand compléta la lé-

gislation; c'est ainsi que *adjiciens et resecans, corrigens et temperans*, son Code, *leges condit polonicales, eas disponit, in scriptum redigi et exemplari* (1). Nous allons nous arrêter sur le contenu de ce Code.

Le statut de Wisliça obligeait également la noblesse et les paysans, qui, les uns et les autres, étaient attachés à leurs terres nationales, les premiers comme propriétaires de la terre, les seconds comme labourant une terre qui ne leur appartenait pas. La noblesse était la classe qui régnait, et par conséquent les articles du Code parlent plus souvent des nobles, quoique ces mêmes articles soient également appliqués aux paysans et se rapportent souvent à eux. On y peut apercevoir les traces de l'ancienne égalité que le progrès de la civilisation, les révolutions politiques et les privilèges qui remplirent tout le royaume, ébranlèrent et affaiblirent. Le législateur ne demande point son rétablissement, n'ayant pas assez de force pour éloigner et abolir les coutumes introduites au détriment de la liberté des paysans. La civilisation très-arriérée de ces derniers, et leur existence nulle dans le droit politique de la nation, n'exigeait pas tant de lois que la noblesse. Le statut concerne donc l'ordre équestre composé

(1) Dlug., IX, p. 1081, 1082, *Archid. Gnez.* inter *Scr. sil.* t. II, p. 97. *Stat. Vislic. a principio vol. leg.* t. I, p. 1. 2.

de presque toute la noblesse. Venant à ce qui concerne l'ordre équestre, il parle des services militaires et des devoirs de la vie civile. Les enfans, d'après lui, doivent rester sous l'autorité paternelle, tant que le père est vivant, ou jusqu'au moment où il lui plaît de les affranchir, ou qu'ils soient affranchis de droit par un mariage d'un autre lit. Si le père meurt, alors un tuteur est nommé pour garantir leurs richesses et leurs biens. Le statut fait des réglemens particuliers pour les mineurs et pour les femmes dont il étaie la faiblesse. Le droit de propriété fut établi d'une manière imprescriptible dans la loi écrite à Wisliça, et fut délivré de toute influence des héritiers. Le fils n'avait aucun droit à la propriété de son père du vivant de ce dernier. Le fils n'avait aucune propriété, et ne pouvait disposer d'avance de celle dont il espérait jouir. Pourtant les successions se bornaient à la ligne masculine. Au défaut de fils les filles succédaient, et lorsqu'il n'y avait point d'héritiers directs, les biens passaient aux plus proches parens du côté paternel. Alors même que les filles recevaient des héritages, elles pouvaient être dépossédées dès que leurs cousins du côté de leur père en remettaient la valeur en argent comptant. Les filles avaient des dots, et les tenaient en propriété aussi-bien que les donations faites par leurs maris. L'époux pouvait posséder la fortune de sa femme après sa mort, mais il devait la rendre à

ses enfans dès qu'il se mariait de nouveau ; une veuve rendait les biens de son mari à ses enfans. Les fils ou les cousins se partageaient la fortune si le père dès son vivant ne l'avait pas partagée. On pouvait donc acquérir une propriété par succession, et en la payant en argent comptant à une parente ; on pouvait l'acquérir par achat, par nantissement, par prescription, par don, legs ou testament. La loi interdit expressément la *puscizna*, et ferme les yeux sur les cas par lesquels elle pourrait arriver. Elle disparut alors presque totalement ; quelquefois encore elle ose se montrer dans des événemens où on ne respectait pas la loi, ou quand la loi n'a pas prévu et décidé certains cas. Le statut parlait encore des cautions, mais disait fort peu de chose des conventions, contrats, obligations, et servitudes.

Chacun devait répondre pour soi, et être convaincu par les preuves, les témoins, et les sermens ; il se défendait lui-même de la même manière. Un homme comparaissait en personne quoiqu'il pût avoir un avocat. Quoique le statut présentât un grand nombre de moyens pour donner des sentences dans les procès et les outrages, pourtant il y respirait un esprit de concorde et de réconciliation. Personne ne pouvait se rendre justice à soi-même, mais on pouvait s'arranger à l'amiable avec son adversaire. Le criminel était à la discrétion de la partie outragée, livré à elle, et tenu de la satisfaire, ainsi que de

payer les peines et les amendes à la partie contraire; la mutilation ou les peines corporelles menaçaient les criminels. La seule infamie ne pouvait pas être évitée par une amende. Du reste, dans d'autres cas, diverses amendes souvent énormes affranchissaient le criminel de répondre en personne. L'amende qu'on devait, ayant tué ou injurié un noble (szlachçic), était de quarante marcs; pour la mort d'un *scartabellus*, noble d'un rang inférieur, il fallait donner trente marcs; et pour celle d'un homme nouvellement anobli, quinze marcs; pour un paysan, quatre marcs. Les amendes devaient être payées à la partie contraire; et en outre, il fallait payer les peines aux cours de justice. Il y avait aussi des amendes marquées pour avoir mutilé, blessé ou battu, qui facilitaient un arrangement entre les deux parties. Les dégâts faits dans les terres d'autrui par violence ou par vol, étaient aussi compensés par des amendes, qui pourtant ne montaient point à de grandes sommes. Les amendes se nommaient: soixante-dix, soixante, cinquante, dix-sept, seize et quinze, un marc, le sixième du marc. Mais un voleur pris sur le fait n'aurait pu éviter le gibet, qui n'est pas mentionné dans les statuts de Wisliça, ou de l'infamie dont il est question.

La loi voulait des punitions sévères pour les perturbateurs du repos public, pour les incendiaires et les meurtriers; mais en même temps elle évitait

avec une espèce d'horreur de nommer les supplices qui étaient anciennement en usage. Elle sévissait contre le parricide et le meurtrier d'un proche parent; elle les couvrait non-seulement de l'infamie, les destinant à une mort ignominieuse, mais les privait des profits qu'ils auraient pu faire par leur crime.

Quoique le statut s'arrêtât assez à l'énumération des peines et des amendes, pourtant on peut voir facilement qu'il se rapporte souvent à des amendes considérables qu'il ne nomme point du tout, et quiconque aurait la patience de bien approfondir celles qu'il énumère verrait que beaucoup d'entre elles étaient insuffisantes et étaient même incompatibles avec le siècle. Les législateurs ne commirent pas cette faute par leurs nouvelles institutions, mais par la raison que, mêlant les anciennes et les nouvelles lois, ils rendirent la vie à mainte loi qui déjà tombait dans l'oubli et était moins nécessaire, tandis que beaucoup d'autres plus importantes manquaient. Mais, dans ces siècles, nulle part on ne s'occupait en Europe d'une législation philosophique ou systématique; on ne faisait que rassembler et publier par écrit les coutumes et les institutions éparses nécessitées par un besoin momentané.

Le statut s'étend très-diffusément sur la juridiction; on y remarque le degré d'instances de la haute justice du roi, des juges, des starostes géné-

raux ou juges généraux de province, des palatins et de leurs juges, des castellans et de leurs juges.

Les affaires criminelles appartenaient aux starostes (grodowy) et aux castellans *grodowy*, qui avaient leur juridiction. Les affaires concernant les limites, appartenaient aux chambellans territoriaux (succamerarius), podkomorzy. Les procès de successions, de partages, de rachat des biens des cousines héritières, étaient décidés dans les instances plus élevées du palatin, des généraux et du roi même. Les crimes d'État étaient pareillement jugés en présence du palatin, du général ou du roi. Le statut donnait certaines règles d'après lesquelles les citations devenaient valables, et déterminait les cas où les juges devaient les rejeter. Il rendait les autorités judiciaires responsables si elles se permettaient des citations illégales. Il indiquait le temps et le lieu dans lesquels, d'après l'ordre, les procès devaient être admis et jugés. Le juge entendait les deux parties, les accommodait, ou donnait son décret en leur présence ou par contumace dès qu'une partie, trois fois citée, ne comparaissait pas. Le juge avait des employés subalternes qui devaient l'aider (*camerarii et ministeriales*), tenus d'exécuter les décrets, de recueillir les peines et les amendes, de faciliter les enquêtes, de réunir les déclarations et les témoignages, de proclamer et distribuer les citations, d'observer les événemens nouvellement arrivés, et même de faire

comparaître devant la cour de justice. Ils devaient en même temps remplir leurs devoirs avec égard et honnêteté ; certains petits salaires leur étaient destinés ; mais ils étaient répréhensibles s'ils dépassaient leurs taxations, ou s'ils arrachaient les peines et les paiemens avec violence. Le législateur, d'un autre côté, exigeait des parties en contestation une entière soumission, et menaçait de fortes amendes et punitions ceux qui osaient contrevenir aux décrets. Il voulait par-là rendre plus auguste l'autorité judiciaire, et assurer le respect aux tribunaux et à leurs décrets. Pourtant on pouvait faire des remontrances au juge et blâmer son décret lorsque la partie sentait qu'on lui avait fait tort ; mais alors il fallait donner pour caution au juge des fourrures précieuses, qui lui restaient si la partie ne prouvait pas ce qu'elle allait avancer. De cette manière, le statut de la Petite-Pologne et, à son exemple, celui de Wisliça étendaient leur juridiction. Dans d'autres articles, le statut de Wisliça donnait des règles d'après lesquelles les juges devaient se comporter dans différens cas. On y voyait aussi beaucoup d'articles qui concernaient les lois pénales, et d'autres les lois civiles. La manière dont ces articles furent rassemblés causa des fréquentes répétitions. Ce ne serait rien s'ils étaient en harmonie. Mais j'ai remarqué que d'anciennes lois se trouvèrent placées à côté de nouvelles, et n'avaient entre elles aucune

connexion. Quelquefois la même amende était deux fois nommée d'une manière très-différente (1), ou bien le nombre des années de la prescription n'était pas partout le même (2). Quelquefois le fils, avec le secours d'une vieille loi, secouait le joug de l'autorité paternelle pour perdre et prodiguer ce qu'il ne possédait point (3). Mais ces contrariétés n'étaient point assez fortes pour pouvoir mettre des entraves dans l'exécution de la loi; plus tard, il s'en éleva de plus grandes.

Les chroniques nous assurent que la nation reçut avec joie ces institutions et s'y conforma (4). Mais elles disent aussi qu'après la mort de Kasimir-le-Grand, sous le règne de Louis, et pendant l'interrègne qui le suivit, non-seulement le désordre, la discorde, la confusion, les violences, les abus, les crimes, remplirent le pays, mais que pour comble de malheur le code de Wisliça fut oublié (5). Alors les coutumes et les usages contraires aux lois reprirent leur vigueur. La Grande-Pologne, ou par attachement à ses institutions, ou par ressentiment de ce que la législation de la Petite-Pologne avait pris le

---

(1) *Vol. leg.* t. I, p. 25. 37.

(2) *Vol. leg.* t. I, p. 19. 20. 41.

(3) *Vol. leg.* t. I, p. 37. cf. p. 31.

(4) Dlugosz, IX, p. 1082.

(5) *Archid. Gnezn. ap.* Sommersb. *Script. siles.*, t. II, p. 124. 137. Anonym. *chron. Ib.* t. I, p. 60.

pas sur la sienne à la diète de Wisliça, revint à ses statuts de Piotrkow, et les suivit opiniâtrément. Ce n'était point une petite entrave pour le développement des lois, car les coutumes de la Petite-Pologne étaient très-différentes de celles de la Grande-Pologne. Les statuts de la Grande-Pologne acceptèrent des termes plus sévères pour empêcher les filles d'hériter des successions de la ligne masculine; accordèrent aux fils le droit d'exiger de leur père, après la mort de leur mère, de leur rendre la fortune maternelle et de leur céder une partie de la leur; ils indiquèrent un nombre d'années beaucoup plus fort pour les prescriptions; ils n'établirent aucune différence entre les nobles, en ordonnant de payer pour la tête de chacun trente marcs; de même les amendes pour avoir blessé, estropié, battu, furent différentes. Les six marcs qu'on payait pour avoir tué un paysan se divisaient en deux parties égales: l'une appartenait à la partie offensée; l'autre au seigneur; diverses peines plus ou moins grandes furent changées; les salaires et les taxes des juridictions étaient plus grandes et plus pesantes; la procédure avait d'autres coutumes. Voilà quelles lois régirent la Grande-Pologne, après qu'elle eut rejeté le statut de Wisliça. La Petite-Pologne, par contre-coup, négligeait les articles pris du statut de la Grande-Pologne. Les provinces, les districts et les terres suivaient cet exemple et agissaient de même.

Chacun se présentait avec des exceptions, et apportait de nombreuses entraves pour rendre ces lois générales et conformes. Il y avait très-peu d'exemplaires du statut de Wisliça, connu à peine de nom, inconnu même aux hommes d'État; et pourtant il était le centre et la base de la législation, et renfermait dans ces articles ce fondement et ce pivot, sur lequel doit tourner un royaume qui reconnaît une loi unique.

Cependant sous le règne de Louis, pendant l'interrègne qui le suivit, le règne d'Hedwige et le commencement de celui de Jagellon, plusieurs changemens se développèrent dans la juridiction des provinces réunies de la Pologne. L'absence du roi, quoique remplacé par un lieutenant-gouverneur, se faisait sentir. Il était difficile de chercher les décrets suprêmes à la cour, qui était très-loin; et les *wieça*, ou les assemblées provinciales, ne s'assemblaient, ou faisaient leurs assises, sans avoir de président, à cause de l'absence du roi. Depuis long-temps, en Hongrie, les *colloquia* délibéraient sans que roi y présidât; la noblesse de Pologne, soit à l'imitation des Hongrois, soit forcée par l'absence du roi, ou enfin plus tard par l'impossibilité que le roi, résidant en Lithuanie ou en Russie, pût se trouver partout, se rassemblait elle-même pour ses *colloquia* ou *conventus*, sous la présidence du staroste-général ou plutôt sous celle du palatin. Cette assemblée devint

l'instance suprême, dans laquelle, non-seulement les palatins, mais aussi les barons jugeaient les affaires. Nous pouvons croire que c'est aussi l'époque où l'autorité des starostes, et par cela même de leur barreau, s'augmenta. Il plut aux rois d'autoriser leurs starostes à remplir certaines fonctions publiques. Il était ordonné aux starostes de lever les impôts et tributs, de poursuivre les criminels, de veiller à l'ordre et à la tranquillité du district, car alors ils étaient des serviteurs plus fidèles que les autres employés de l'ordre sénatorial. On avait confié à plusieurs d'entre eux les crimes capitaux; ils gouvernaient en outre la ville où ils siégeaient, et les castellans, ou devenaient starostes, ou leur cédaient la juridiction criminelle.

L'accroissement de l'autorité des starostes, et leur autorité judiciaire, commença alors à inquiéter la noblesse. Mais quand les emplois devinrent nationaux, quand les biens de la couronne le devinrent aussi, alors les seigneurs briguèrent à l'envi les places de staroste. Pendant ce temps les juridictions des palatins et des castellans touchaient à leur déclin. A leur place s'élevèrent la juridiction starostine, territoriale, et les *colloquia* ou conventions. Les habitans de la Grande-Pologne réglèrent que la noblesse ne devait point comparaître aux jugemens des castellans. Ainsi les castellans, à part leur haute dignité de sénateurs, comme représentans de

la nation, virent leur ancienne autorité bourgeoise tellement affaiblie, qu'elle ne pouvait influer dès-lors que sur quelques réglemens de police. C'est de cette manière que changent les choses de ce monde.

Comme il survenait de grands changemens dans la juridiction et l'administration, de même certaines modifications entraient dans la législation. Déjà plusieurs années s'étaient écoulées depuis la proclamation du statut de Wisliça, et depuis la proclamation, et depuis la mort de Kasimir-le-Grand, du temps de Jagellon, les assemblées territoriales et provinciales commencèrent à se multiplier, et la noblesse elle-même, seule ou en présence du roi, y délibéra.

Ces délibérations devenaient législatrices, et proclamaient de nombreuses lois, les unes étaient seulement temporaires, et devaient bientôt tomber dans l'oubli; les autres étaient une répétition des anciennes lois du statut de Wisliça, qui prouvaient combien le statut était mal exécuté. On réclamait de la Petite-Pologne qu'elle organisât sa juridiction de la même manière que la Grande-Pologne; on réclamait de la Grande-Pologne qu'elle changeât les taxes et les amendes pour celles de la Petite-Pologne, qui étaient moindres. Mais on pouvait apercevoir dans toutes les provinces un fort désir de suivre un régime exceptionnel. Les habitans de la Grande-Pologne maintenaient toujours l'amende qu'on devait payer au seigneur après avoir tué un

de ses paysans. Mainte institution répétant les lois de Wisliça, apportait certaines modifications, et avait pour but d'introduire une uniformité dans les provinces. L'institution de la Grande-Pologne, qui donnait le droit aux fils de prendre une partie de la fortune du père dès la mort de leur mère, avait été aussi modifiée. L'ensemble de toute la législation pouvait dans sa marche lente profiter de cela; mais le statut de Wisliça, qui était comme la base sur laquelle devait s'élever l'édifice de la législation, en souffrait.

Le privilège donné par Jagellon, l'an 1430, pendant l'assemblée de Czerwinsk, à la noblesse, soixante-quinze ans après la diète de Wisliça, garantissait solennellement la conservation du statut de Wisliça. Pourtant les années qui suivirent, virent se multiplier une foule d'articles qui non-seulement étaient une répétition de ceux de Wisliça, mais encore les modifiaient et les changeaient. A Warka, lorsque, en 1423, Jagellon discuta la législation d'une manière plus ample et plus complète, on pouvait remarquer que cette législation n'était qu'un extrait modifié du statut de Wisliça, qu'elle devait remplacer. C'est le privilège de Czerwinsk, qui, en 1430, réclama la conservation des lois de Wisliça. Il voulait réprimer et garantir ce statut de toute atteinte, et sauver du péril les bases de la législation, et la loi qui devait être une et partout la même dans le

royaume. Mais ces efforts furent infructueux, et, quoiqu'ils aient été renouvelés plus tard dans bien des cas, on promulguait des lois intermédiaires, et on semblait avoir oublié le statut de Wisliça.

Mais à Czerwinsk et à d'autres diètes, on rappela son existence et on lui rendit sa vigueur. Les copies qu'on en fit commencèrent à se multiplier. Les avocats eurent à côté des statuts de Warta le statut de Wisliça, et alors on le citait sans cesse en présence de la noblesse et des juges. Mais ce statut n'était plus le même que celui écrit un siècle auparavant à Wisliça. Tous ceux qui le transcrivaient n'avaient pas eu le bonheur de trouver le texte pur et libre de toute nouveauté et modification, de manière que très-peu de juges le connaissaient dans son état primitif. Il arriva que le statut de Wisliça était insuffisant pour les coutumes et usages du lieu. Sous la main du copiste et par la pratique, il se forma un autre statut un peu différent de celui de Wisliça, qui ajouta et unit tous les articles de la Grande-Pologne à ceux de la Petite-Pologne, et en introduisant divers changemens dans de petites choses ne changea pas le statut, mais établit une différence entre les exemplaires. Toutefois il conservait encore toutes les contradictions et imperfections du statut de Wisliça. On laissait le soin aux coutumes locales de régler l'application de ce statut qui aurait dû obliger toute la nation. Ainsi, sous le nom

de Wisliça, le hasard, l'habitude, les coutumes, les copistes et la pratique judiciaire devinrent législateurs, et sanctionnèrent ce statut, qui, sous le nom de statut de Wisliça, fut présenté aux diètes, reçu comme la base fondamentale de la législation, et plusieurs fois livré à l'impression (1). Je ne répète donc plus ce qui composait ce statut dit de Wisliça, et je ne m'arrête plus sur les institutions qui furent publiées dans les diètes, au commencement du quinzième siècle. Elles firent des additions très-propres à améliorer et à développer la législation. Voilà quels furent les progrès législatifs et les institutions de la Pologne jusqu'au temps des Jagellons.

---

(1) Deux fois imprimé vers l'an 1491, chez Letter à Leipzig; une fois en 1506 à Krakovie, chez Jean Haller; deux fois, vers l'an 1740, par les soins de Konarski, à Warsovie, dans l'imprimerie de la Congrégation des écoles pies. En finissant ce tableau historique de la législation primitive de la Pologue, je ne peux me dispenser de dire que les lettres se féliciteront sous peu d'une nouvelle édition du statut de Wisliça, aussi-bien que de la publication de plusieurs autres statuts nationaux du quinzième siècle, qui étaient inconnus ou presque oubliés. Le savant professeur de l'Université de Warsovie Jean-Vincent Bandtkie, s'adonne à ce travail avec un zèle infatigable. Il vient de collationner jusqu'à vingt manuscrits, et il commence à apprécier le texte et le déterminer avec une juste et sévère critique qui fera honneur à la littérature nationale de la Pologne.

de Wielica, de besarić l'habitude, les coutumes, les opinions et la pratique législatives de ces lois, et ainsi, par ce statut, qui, sous le nom de statut de Wielica, fut présenté aux diètes, reçu comme la base fondamentale de la législation, et plusieurs fois livré à l'impression (1). Ne me prends plus ce qui compose ce statut dit de Wielica, et je ne m'étends plus sur les institutions qui furent publiées dans les diètes, en commencant du quinzième siècle. Elles furent des additions très-propres à améliorer et à développer la législation. Voilà quels furent les progrès législatifs et les institutions de la Pologne jusqu'au temps des Jagellons.

---

(1) Deux fois imprimé vers l'an 1507, chez Letter à Leipzig; une fois en 1506 à Kraslovie, chez Jean Haller; deux fois, vers l'an 1510, par les soins de Komarski, à Wilnorie, dans l'imprimerie de la Congrégation des écoles pies. En finissant ce tableau historique de la législation publiée de la Pologne, je ne puis me dispenser de dire que les textes se différeront sont peu d'une nouvelle édition du statut de Wielica, aussi-bien que de la publication de plusieurs autres statuts nationaux de province, qui étaient inconnus ou presque oubliés. Le savant professeur de l'Université de Wilnorie Jean-Vincent Bandtkie, s'adonne à ce travail avec un zèle infatigable, il vient de collationner jusqu'à vingt manuscrits, et il commence à apprécier le prix et le déterminer avec une justesse et sévère critique qui fera honneur à la littérature nationale de la Pologne.

FRAGMENS

SUR LA

LITTÉRATURE ANCIENNE

DE LA POLOGNE;

PAR

MICHEL PODCZASZYNSKI,

ANCIEN RÉDACTEUR DU *Journal de Warsovie.*

(*Recueil historique et littéraire publié en* 1825-26.)

Antiquam exquirite matrem.

VIRG.

A M. LE COMTE

WLADISLAS OSTROWSKI,

NONCE DU DISTRICT DE PIOTRKOW A LA DIÈTE DE 1830;

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES AMIS DES SCIENCES DE WARSOVIE;

ANCIEN LIEUTENANT-COLONEL DE L'ARTILLERIE POLONAISE DE LA GARDE A CHEVAL;

OFFICIER DE L'ORDRE *virtuti militari* DE POLOGNE,

CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR,

ETC. ETC.

HOMMAGE D'ESTIME ET DE RECONNAISSANCE.

M. P.

INTRODUCTION.

I.

Le peuple polonais, avec tout ce qui se rattache à son existence, est moins connu aujourd'hui que jamais, quoiqu'il existe en Europe depuis quinze siècles, qu'il appartienne à l'église chrétienne et catholique depuis neuf, qu'il compte mille ans d'existence politique comme royaume. Il en était autrement aux quinzième et seizième siècles, dans les beaux jours de sa gloire. Il n'y avait pas alors un seul savant d'Italie qui ne rendît hommage à sa civilisation, à ses écrivains.

Mais au dix-septième siècle tout avait changé de face ; la France grandissait, et chaque progrès qu'elle faisait à cette époque dans la littérature, était un pas rétrograde pour la Pologne. L'intolérance, jadis ignorée dans nos contrées, offusqua bientôt le jugement des citoyens, des rois et du clergé, le plus sage qui existât dans la chrétienté. Les idées politiques et littéraires, la prose, les odes, la langue elle-même se présentèrent alors sous une forme monstrueuse. L'anarchie, les guerres étrangères, le *liberum veto*, les confédérations, bouleversèrent le

pays. Les Tatars, les Moskovites, les Turcs, les Transylvaniens, les Kosaks, les Suédois et les Brandebourgeois sillonnèrent dans tous les sens la Pologne, le glaive et la torche à la main. Tout disparaissait devant ces terribles fléaux; les villages demeuraient déserts, les villes, jadis si peuplées, si industrieuses, tombaient en ruines pour ne se relever jamais. Plus de trois millions d'habitans périrent pendant le seul règne de Jean-Kasimir; les Tatars seuls emmenèrent sous ce règne 1,214,000 prisonniers; 193,000 individus moururent de la peste à Krakovie et dans ses environs, durant l'année 1652; on évalue à quatre cents millions de florins les pertes essuyées sous le règne de ce roi; Charles-Gustave, à son tour, inonda la Pologne de fausses monnaies, pour une somme de 43,440,000 florins. La misère croissait tous les jours; et le règne des princes de la maison de Saxe fut le dernier coup porté aux lumières et au bien-être du pays.

Sans doute, la situation politique de la France n'était guère plus brillante à cette époque; mais son état littéraire lui offrait de grandes compensations.

Ce n'est que depuis le commencement du dix-septième siècle que ses voyageurs commencèrent à visiter la Pologne, et, par une triste fatalité, ces voyages devinrent plus fréquens au fur et à mesure de sa décadence. En 1600, Jean le Laboureur ren-

dait encore hommage à la civilisation de ce pays; en 1665, Jouvin de Rochefort était enchanté des beautés de plusieurs villes et villages de la Petite-Pologne. Sous Sobieski les rapports entre la France et la Pologne avaient pris quelque activité; au temps de Stanislas Leszczynski, ils devinrent des plus intimes. Mais la France était alors brillante de talens et de lumières, tandis que la Pologne déchue marchait dans les ténèbres. Malheureusement on ne peut juger les peuples que sur ce qu'on voit, ce qu'on connaît; on était inférieur à la Pologne au seizième siècle, et on ne la connaissait pas; on lui était infiniment supérieur aux dix-septième et dix-huitième, mais on la surprenait dans ses jours de deuil et de décadence, et on en concluait qu'elle avait toujours vécu dans le même état. Mille absurdités, mille idées erronées sur l'histoire politique et sur la civilisation de ce peuple se changèrent alors en dogmes, et passèrent de bouche en bouche pour tromper tout le monde (Jean-Jacques et Mably seuls exceptés), et la Pologne fut dotée du nom de barbare.

Toutefois on la voit se relever vers le milieu du dix-huitième siècle; son esprit national, sa langue, ses mœurs, se réveillent d'une longue léthargie. L'ordre des jésuites est supprimé, de nouvelles écoles établies; la jeunesse trouve dans les douloureux souvenirs du passé les lumières qui doivent luire sur

son avenir : la diète constituante, de 1788-1792, est rassemblée ; la noblesse renverse l'édifice monstrueux du gouvernement, et rédige la mémorable constitution du 3 mai 1791, qui réédifie une civilisation moderne sur les débris d'une civilisation dégénérée.

Cette époque d'une vie nouvelle aurait pu révéler aux étrangers la mystérieuse existence de la Pologne au milieu des États de l'Europe. Mais un coup mortel est parti du dehors ; la dernière heure a sonné pour la Pologne : sa terrible destinée doit être consommée : elle n'existera plus parce qu'elle a été un modèle de probité politique. Frappée à mort quand elle renaissait au bonheur, elle n'est pleurée que par ses enfans ; elle ne voit son salut que dans l'appui de la liberté française.

Les écrivains étrangers, ignorant les faits matériels, ont donc attaché à la Pologne moins d'importance qu'elle ne le méritait. Ils ne discernaient pas ce qu'il y avait d'individuel dans son sort, ce qui se rattachait à la politique de l'Europe, et ce qui lui était commun avec le genre humain tout entier. On ne lui ôtera cependant pas l'honneur de représenter seule la race slave dans les cinq derniers siècles, comme on n'ôte pas à la France celui d'être à la tête des peuples latins. On oublie que dans le siècle où nous vivons, c'est le sort des peuples et l'histoire de leurs calamités qui doivent jouer le même rôle que

jadis le sort des dogmes et les biographies des rois. On oublie que les annales de tous les peuples doivent être jugées à la manière des Sismondi, des Guizot, des Villemain. On ne veut pas, comme eux, se placer sur le terrain national et chercher la réalité. On oublie qu'il faut avant tout connaître l'histoire des trois races qui dominent en Europe depuis la chute de l'empire romain, la race latine, la race germanique et la race slave. On oublie que le paganisme de ces races mérite autant d'égards que leur époque chrétienne. Tracer une ligne entre les peuples jadis conquis par les Romains et leurs conquérans, entre les Latins et les Allemands, entre les Allemands et les Slaves, entre les Slaves et les hordes d'Attila : comparer entre elles leurs institutions et leurs mœurs primitives, enfin leur vie païenne et leur vie chrétienne : voilà ce qui doit occuper principalement les écrivains qui cherchent dans le passé les élémens de toute organisation actuelle.

Que les Latins se tiennent pour les plus dignes d'attention dans leur vie chrétienne; que les Allemands, qui ont retiré le plus de profit du triomphe des divers dogmes de cette religion, leur disputent cet honneur; que les Slaves, qui ont perdu au sein du christianisme tout ce qu'ils possédaient comme païens, regardent leur cause comme la plus sacrée et la plus chrétienne; l'historien doit résister de nos jours aux clameurs des premiers, ne point se

laisser éblouir par les seconds, ni mépriser les troisièmes. La morale est sa doctrine; la vérité, son dogme; l'humanité, son peuple. Juge des siècles et des peuples, il doit à tous les mêmes égards. Libre et indépendant, le livre du passé entre les mains, il saura rendre à chacune de ces trois grandes races la justice qu'elle réclame : il montrera ce qu'il y a de social et d'antisocial dans leur vie, et peut-être dira-t-il que la civilisation chrétienne des peuples latins est intellectuelle, celle des Allemands politique, celle des Slaves morale.

Mais quelle immense étude pour parvenir à un pareil résultat! combien de faits matériels ne sont pas encore connus! combien d'autres paraissent sous un jour trompeur! Je n'aurai point l'audace de déchirer le voile qui a dérobé les Slaves aux regards des Latins. Dire tout de ce peuple sur lequel on ne sait rien, ou l'on sait mal, c'est l'affaire de l'avenir qui ne trompe jamais; c'est le but de mille ouvrages qui sont encore à faire. Mon devoir est de fournir quelques détails sur la littérature ancienne de la Pologne. Cette littérature, telle qu'on l'appréciera un jour, ne fera qu'une partie de l'histoire de la civilisation intellectuelle de ce pays. Sa civilisation intellectuelle, dans les cinq derniers siècles, n'est que le résultat de la civilisation politique de cinq autres qui les avaient précédés : et celle-ci encore avait pour base la civilisation ou la vie morale, telle

qu'elle existait au milieu des anciens Slaves. Je dois donc passer sous silence des détails importans; je me bornerai à une revue sommaire, laissant les abstractions pour aborder les faits; heureux si je puis jeter quelque jour sur des questions mal comprises, et indiquer à nos jeunes historiens du dix-neuvième siècle, si sages, si consciencieux, un terrain ouvert à leurs brillantes investigations.

Personne ne met en doute que la civilisation intellectuelle de la Pologne lui soit venue avec le christianisme; et on en doutera moins encore quand on saura que, outre la langue, les mœurs et les usages, les Polonais ne doivent rien à leurs pères slaves. Leurs droits politiques sont aussi étrangers aux autres Slaves qu'au christianisme, qui ne leur prêta que son cachet de sainteté : c'est la propriété qu'ils avaient conquise par leur sang sur les bords de la Wistule, soumis pendant cinq siècles à l'autorité absolue de leurs rois; pendant cinq autres, constitués en royaume fédératif composé de peuples divers d'origine, de mœurs, de langues et dialectes, d'institutions, de dogme et de religion : et dans cet ensemble, si peu homogène, l'esprit polonais servait de point de réunion, et le catholicisme, alors tolérant, répandait des bienfaits innombrables.

Quels étaient ces droits politiques? Cette question n'entre point dans mon plan : d'ailleurs le partage de la Pologne suffit pour les concevoir. Je dirai

seulement que le christianisme entra dans nos contrées par la voie de persuasion et non par la force, et que nous comptions déjà deux siècles d'existence politique, séparés des autres Slaves, quand nous embrassâmes cette religion.

Quel était le genre de notre barbarie? Voilà ce qu'il est essentiel de fixer; et je crois par conséquent nécessaire de commencer par retracer en peu de mots son histoire, qui date du quatrième et finit au dixième siècle. C'est le point de départ de notre civilisation intellectuelle. Cette connaissance devient aussi indispensable à qui connaît l'époque avant-chrétienne des peuples latins et germaniques; à qui sait ce qu'elle offrit de bien et de mal, ce que les peuples gardèrent alors des institutions de leurs pères, ce qu'ils durent au christianisme, enfin ce dont ils ne furent redevables qu'à eux-mêmes.

II.

Sur les anciens Slaves.

Les Slaves sont étrangers sur le territoire de la Pologne, comme dans toute l'Europe, peut-être; ils n'étaient par conséquent ni Sarmates, ni Scythes, n'avaient enfin rien de commun avec le peuple qui habitait avant eux cette partie du globe (1). La

(1) M. Georges-Samuël Bandtkie compte dix-neuf différentes généalogies des Slaves, dont il prouve la fausseté. *Hist. de Pol.* t. I, p. 51.

première mention de leur existence en Europe se trouve dans Jornandès, historien du sixième siècle, qui parle d'eux sous l'année 376. Les conjectures les plus vraisemblables de notre illustre historien Ossolinski nous apprennent que le midi de la Sibérie était leur ancienne patrie, et qu'ils étaient connus dans l'antiquité sous le nom de Budins ou de Bouddins. Les hordes nomades de la race tatare, et autres peuples venus du fond et de l'extrémité de l'Asie, qui bouleversèrent cette partie du monde depuis le troisième siècle avant l'ère chrétienne, poursuit le même auteur, chassèrent les Budins de leurs paisibles demeures et les refoulèrent en Europe. Cette époque est très-mémorable, car c'est celle des migrations des peuples et de la chute de l'empire d'Occident. Les Sarmates, les Hérules, les Vandales et une foule d'autres tribus vivaient alors sur le territoire de la Pologne; l'ancienne Germanie s'étendait jusqu'à la Wistule; sa partie orientale fut abandonnée par ses habitans, et les Slaves, n'étant ni nomades comme les Tatars, ni guerriers comme les Germains, mais paisibles agriculteurs, occupèrent le territoire désert. Toute leur vie antérieure au quatrième siècle est inconnue : mais tels qu'ils se présentent aux écrivains du moyen âge, ils prouvent que leur état était le résultat d'une vie très-longue et très-tranquille; car, malgré leur population immense et leur rudesse d'esprit, leur bon

sens, l'honnêteté et l'esprit de sociabilité forment le caractère primitif de leur race. Ils sont divisés en une foule de républiques ou communautés villageoises jusqu'au neuvième siècle; alors ils se divisent en différens États et groupes armés : ils succombent tous de là au quatorzième, et la Pologne seule représente, pendant les cinq siècles qui précédèrent son partage, l'indépendance, l'esprit et les mœurs de leur race.

Procope porte ces paroles sur les anciens Slaves : *Ingenium ipsis nec malignum, nec fraudulentum, et cum simplicitate mores humanicos servant.* L'empereur Maurice ajoute : *Slavi sunt quoque adversus peregrinos benigni, magnoque studio servant incolumes, salvosque uno loco in alium deducunt quod necesse habent; ut et si per incuriam ejus, qui servare talem debet, accidat, ut damno peregrinus afficiatur, bellum ipsi inferat vicinus ejus, quietatem arbitrans sic ulcisci peregrinum.*

La place nous manque pour citer avec détail plusieurs autres témoignages des historiens; nous préférons les recueillir en peu de mots.

Cette bonté avec laquelle ils recevaient les étrangers, dit Laurent Surowiecki, cette probité avec laquelle chacun veillait à leur sûreté, vengeait les injures qu'ils avaient reçues des autres, ne pouvait avoir sa source que dans un cœur honnête; car les écrivains de tous les pays répètent les mêmes louanges

dans l'espace de cinq siècles consécutifs. D'après leur témoignage, il était difficile de trouver un peuple plus honnête, plus fidèle, plus doux, plus sévère dans ses mœurs, plus hospitalier à l'égard des étrangers, avec lesquels il était prêt à partager tous ses biens. Les apôtres de la religion chrétien ne qui voulaient se hasarder à recevoir parmi eux la couronne du martyre, retournaient avec douleur, ne pouvant obtenir cet honneur. Souvent, pour montrer plus de zèle religieux, ils incendiaient les temples des Slaves et renversaient leurs idoles; mais ceux-ci, au lieu de se mettre en fureur et venger les injures de leurs dieux, regardaient ces gens avec pitié, ou le plus souvent les repoussaient par des éclats de rire. Enfin le caractère des anciens Slaves se montre partout gai, indépendant et débonnaire (1). Ce que les trois joueurs de chalumeau ont dit sur leurs compatriotes à l'empereur de Byzance, se trouve confirmé par tous les témoignages historiques. « Inhabiles à manier les armes, disaient-« ils, nous ne savons que jouer du luth. Le fer est « inconnu dans notre pays; et ignorans dans l'art de « la guerre, autant que passionnés pour la musique,

---

(1) Eckhard, *Res Franco.* t. I, p. 197. Maurice, *Strateg.* I, 2. Cantacus. t. II, 490. Paul Wernefr., I, 4. c. 39. Adam de Brême, I, 2. Helmold, I, 1 et 2. Théophilac. I, 6. c. 2. Cedren. t. II, p. 667. Sefrid, *Vita S. Otto.* I, 3. c. 7. 11. 23. And. *Ab. vi. S. Otto.* 2. c. 1, et I, 3. Nestor, p. 83. Gramm. Saxon,

« nous menons une vie paisible et tranquille (1). »

Quant à la religion des Slaves, elle avait aussi un caractère particulier. *Slavi*, disaient Dittmar et Helmold, *habent unum deum in cœlo imperantem cæteris..... his celestia tantum curat.* Leur ville sainte était Retra, à l'embouchure de l'Oder, et bâtie en forme de triangle (2).

Voyons comment M. Lelewel parle de la religion des Slaves (3). Ils ne connaissaient, dit-il, d'autres divinités qu'un seul Dieu. Le sénateur Procope-Césarien, qui vivait au milieu du sixième siècle, qui a vu les Slaves, et qui s'entretenait avec eux au sujet de leur religion, nous apprend (4) qu'ils ne connaissaient que le seul Dieu, créateur de la *foudre* (5), maître de l'univers entier (6). Ils lui consacraient les bœufs et les autres animaux; ils le priaient, et ils n'attachaient aucune foi à la destinée. Mais le même auteur ajoute qu'ils adoraient

---

I, 14. Aventi. *Ann. Bojor. vita S. Colomb.* ap. Assema. t. II. Micrelius, I, 2, § 69, 72, etc., etc.

(1) Karamzine, *Hist. de Russie*, t. I, p. 31.

(2) Dittmar, p. 387.

(3) Lelewel, *Essais sur Mathieu, hist. pol. du douzième siècle.*

(4) Procope, *De bello Goth.*, III, 14. Helmold, I, 84.

(5) *Peroune* de Nestor signifie *la foudre.*

(6) Le Maître de l'univers s'appelait *swiatowid*, mot composé de deux autres; *swiat*, en dialecte polonais *le monde; wid* dérive du verbe *widit*, voir. Les Allemands ont cru trouver dans ce nom celui de saint Wit, car il se traduit en Slave, Swiaty Wit, conjecture purement étymologique et rejetée depuis long-temps.

aussi les fleuves (1), et qu'ils tiraient des présages d'après leur cours. Cependant ces divinités avaient peut-être quelque rapport aux divers noms et aux diverses émanations de la Divinité; et le culte des nymphes, et peut-être celui des fleuves dont il parle, semble plutôt être une expression gréco-latine qu'une expression propre à rendre son idée.

Plus tard, au neuvième siècle, le patriarche Photius savait que les Slaves, qui étaient alors subjugués par les Russes-Scandinaves, n'étaient ni athées ni chrétiens (2). Chez les Slaves des bords de l'Oder, nous trouvons plusieurs noms des divinités qui sont mentionnés dans les ouvrages des Allemands, et même on connaît leurs idoles; mais peut-être que ceux-ci s'étaient mêlés à leurs voisins Allemands, et, par les rapports qu'ils avaient entre eux, avaient obscurci leurs idées primitives. Cependant les Léchites (ancien nom des Polonais), éloignés de tous les peuples étrangers, et dont la patrie était enclavée dans le territoire slave, furent peut-être plus heureux sous ce rapport. Au moins ne savons-nous absolument rien sur leurs divinités : ni Dittmar, ni Gallus, ni Mathieu Cholewa, ni Côme de

---

(1) Trois fleuves qui se trouvent en Pologne portent le nom de Dieu; l'un *Bug*, Dieu en dialecte polonais; l'autre *Boh*, en dialecte russe; le troisième *Bozek*, petit Dieu en dialecte polonais.

(2) Photius, *Epist.* 2, n° 35, p. 58, éd. Mon.

Prague, ni Bogufal, ni aucun autre auteur, ne disent rien là-dessus. Ce n'est que le savant Dlugosz qui écrivit le premier, au quinzième siècle, sur les divinités romaines parmi les Slaves-Polonais, et son témoignage enfanta toutes les absurdités de ce genre, qu'on retrouve surtout dans les ouvrages du seizième siècle.

Quant à l'organisation politique des anciens Slaves, il est inutile de prouver par les témoignages historiques ce que tout le monde sait, qu'ils vivaient divisés en une foule de républiques villageoises, et obéissaient à leurs magistrats électifs, appelés *zupans*, *bâns* ou *pâns* (1). Cette organisation n'avait donc aucune ressemblance ni avec le gouvernement absolu, ni avec celle de camps germaniques ou tatars.

Si la vie des Slaves était simple et agricole en général, on ne peut dire qu'aux temps du paganisme ils ne connaissaient point le luxe et le bien-être des autres nations. Jetons un coup d'œil sur la Pologne et la Russie à la fin du dixième siècle, c'est-à-dire à l'époque où elles entrent dans la communion chrétienne, l'une sous Boleslas-le-Grand, l'autre sous Waldémar, ou Wladimir-le-Grand (2).

---

(1) *Pán*, signifie en polonais seulement *monsieur*, *gentilhomme*, *sénateur castellan*, et *maître*.

(2) Les lecteurs ne doivent pas confondre le mot de *Russie* dont nous nous servons, avec le nom de l'empire *russe* actuel, qui est entièrement étranger aux anciennes *Russies*.

Boleslas était un des plus riches monarques de l'Europe. Dans les guerres qu'il soutenait contre l'empereur Henri II, il envoyait de l'argent en Italie pour lui susciter les ennemis dans ce pays, et tous les margraves orientaux ses voisins, ainsi que la plupart des évêques et des personnes de la cour de l'Empereur, lui vendaient leur fidélité au poids de l'or. L'évêque Dittmar l'atteste lui-même. Gallus, qui vivait soixante ans après la mort de ce roi, nous parle en détail de richesses si grandes, qu'il serait difficile d'y croire, si le contemporain Dittmar, l'ennemi le plus acharné de Boleslas, ne confirmait ces traditions. Il accompagna l'empereur Othon III dans le voyage que ce prince fit en Pologne en l'an 1000, et il dit qu'il a vu de telles richesses, qu'elles sont *incredibilia ac ineffabilia*. Enfin les détails que nous savons des trésors enlevés par les Bohèmes pendant la révolution de 1034, complètent toutes les idées qu'on peut s'en former.

Quant à la Russie, qui, après avoir perdu son indépendance, conserva plus long-temps ses institutions libérales, son premier historien, Nestor, fut contemporain de notre Gallus : ainsi les traditions de l'un et de l'autre ne sont vraisemblables que dans le cas où l'on manque de témoignages contemporains. On ne peut cependant presque rien savoir là-dessus de Nestor, car les villes conquises par les Scandinaves étaient encore dans leur an-

cienne splendeur; tandis qu'en Pologne il ne restait que fort peu de choses au temps de Gallus, le onzième siècle ayant été glorieux il est vrai, mais aussi fécond en grandes calamités pour la Pologne.

Les écrivains actuels de la France, qui parlent de l'ancienne Russie d'après les ouvrages qui sortent de la censure des tzars, se trompent beaucoup par leur ignorance de la Pologne, en attribuant aux conquêtes des Russes-Scandinaves et à l'introduction du christianisme grec dans l'ancienne Russie, et les institutions municipales et les richesses des villes de ce pays.

Ainsi Kiiow, avant d'être une ville chrétienne, possédait déjà quatre cents églises des diverses religions; car tel est le témoignage contemporain de l'évêque Dittmar, qui dit de cette ville : *Plus quam quadringentæ habentur ecclesiæ et Mercatus VIII, populi autem ignota manus.* Le célèbre Karamzine, qu'il faut savoir lire pour profiter de son ouvrage (1), nous révèle le mystère de cette opulence. Kiiow n'était point une ville indépendante au moment où elle subit le joug scandinave. Elle reconnaissait l'autorité suprême des khans des Khozares, qui pro-

---

(1) Sur la manière de lire KARAMZINE, on trouve des renseignemens dans la critique de l'*Histoire de Russie de M. Philippe de Ségur* par M. Alphonse d'HERBELOT. *Revue Encycl.* 1830, cahier de janvier.

fessaient la religion juive, qui se distinguaient par leur amour de l'ordre, et qui bâtissaient de fort belles villes partout où s'étendait leur domination.

Novogorod-la-Grande se présente dans toute sa splendeur, au moment où les temps historiques commencent pour elle; et ce n'était sans doute ni le fruit des conquêtes des sauvages scandinaves, ni celui de la nouvelle religion, car l'une et l'autre ne comptaient que quelques années d'existence.

Tel était donc à peu près l'état des Slaves païens, qui ne ressemblent nullement à aucun autre peuple de l'Europe, ni surtout aux Allemands. Maintenant, en profitant des recherches de M. Lelewel, je vais tracer un aperçu sur l'éducation chrétienne des Polonais jusqu'à l'introduction de l'imprimerie dans leur pays. On y verra que l'instruction intellectuelle nous vint toujours de la France et de l'Italie; tandis que l'Allemagne était une véritable école d'absurdités.

III.

L'éducation chrétienne au moyen âge.

1. *L'introduction du christianisme* ..... *jusqu'à l'année* 1050.

Avant le neuvième siècle, le christianisme était bien connu des Slaves, et sans doute plusieurs d'entre eux le professaient. Mais Charlemagne s'étant approché de leurs frontières, la puissance politique

et chrétienne des Francs les obligea tous de veiller à leur sûreté; c'est donc alors que tous les royaumes des Slaves se formèrent, et leur source commune fut dans l'état slave et chrétien de la Grande-Moravie (1). C'est là qu'au septième siècle encore régnait Samon, libérateur des Slaves du joug des Avares. L'Autriche actuelle, avec tous ses États et Krakovie, n'est autre chose que l'ancienne Grande-Moravie, dont le fondateur fut Swiatoplug (2). Après sa mort, l'union slave fut dissoute, et de cette dissolution se recomposèrent les royaumes slavo-turc de Hongrie (3), slave de Bohème, celui de Chrobatie ou de la Petite-Pologne krakovienne, et la Marche d'Autriche.

Les Slaves étaient, dans le neuvième siècle, limitrophes de l'Italie et du Bas-Empire, et la Bavière était sur leurs frontières occidentales; par conséquent, ils avaient plus de rapports avec les chrétiens que presque tous les États de l'Allemagne.

La première origine de l'Autriche ne date que

---

(1) Voyez entre autres Regina ad. an. 876, p. 57; t. I, *Script. Germ.* Pist. Nid.

(2) Ce roi porte divers noms dans l'histoire; en général les Allemands l'appellent Zwentibold, Zwantibold ou Schwibold; Regina lui donne le nom de Zundelboch; Dittmar celui de Swetopulcus; Dioclète celui de Sfetopelek; Nestor de Sviatopolk.

(3) Tel est le nom que leur donna l'empereur Constantin Porphyrogénète.

de Henri l'Oiseleur, qui établit au milieu des Slaves des colonies militaires allemandes, sous le nom de Marches. Telle était la Marche du midi (*Marchia-Australis*, ensuite duché, archiduché, enfin empire d'Autriche); telle fut la Marche du nord (*Marchia-Borealis*, la Marche de Brandebourg, ensuite électorat, et enfin royaume de Prusse); telles étaient toutes les colonies connues sous le nom des Marches-Orientales.

Ainsi les Petits-Polonais pouvaient recevoir la nouvelle religion de deux sources (de Rome et de Constantinople), sans demander secours aux Allemands. D'ailleurs, ils ne mettaient jamais d'entraves au progrès du christianisme; et, d'après ce que nous savons de nos traditions au neuvième siècle, Ziémowit, premier prince de la dynastie des Piasts, qui régnait en Grande-Pologne, était lui-même chrétien. Enfin le nombre des Slaves chrétiens était si grand au dixième siècle, qu'en 958 fut érigé l'archevêché de Prague en Bohème, qui étendait son autorité sur la Petite-Pologne; et en 967 à Posen dans la Grande-Pologne, on fonda l'évêché de Pologne, soumis au siège l'archiépiscopal de Magdebourg.

Miéczyslas Ier, roi de la Grande-Pologne, par suite de son mariage avec Dombrowka, fille du roi ou duc de Bohème, devint lui-même chrétien, et reconnut cette religion pour celle de son État. Cependant ses progrès étaient lents : ce n'est qu'à la

fin du dixième siècle que Boleslas-le-Grand termina l'œuvre de la conversion des Polonais. Mais, après sa mort, les oppressions de Ryxa, petite-fille de l'empereur Othon III, et femme de Miéczyslas II, causèrent une terrible révolution (1034 - 1040), où la plus grande partie du peuple retourna au paganisme. Cependant Kasimir Ier rétablit l'ancien ordre, et, depuis ce temps, le christianisme prévalut à jamais.

L'influence de l'Allemagne sur la Pologne était nulle sous le rapport religieux ; elle n'était que politique. La Bohème, quoique aujourd'hui moitié allemande, est cependant un État slave ; et au dixième siècle, il était entièrement slave. Elle embrassa le christianisme plus tôt que la Pologne ; elle le lui donna par Dombrowka, qui avait épousé Miéczyslas, en 965, quand il était encore païen, et sa conversion eut lieu l'année suivante. Les apôtres de la nouvelle religion en Pologne n'étaient point Allemands, mais Slaves-Bohèmes. Elle fut en partie soumise, au dixième siècle, à l'Empire ; et ce n'est qu'en 1000 qu'Othon III proclama son indépendance complète, et reconnut Boleslas-le-Grand pour monarque chrétien, avec le droit de fonder les évêchés. Le dernier acte du pouvoir de l'Empereur en Pologne fut la fondation des évêchés dans ce pays, qu'il soumit tous à l'archevêque de Gnèzne, chef de l'église nationale, dans la dépendance de son

propre roi. Il y avait alors fort peu d'ecclésiastiques allemands; un individu de cette nation, Reinber, avait, il est vrai, l'évêché polonais de Colberg (Kolobrzeg, en Poméranie), mais il n'y résida même pas (1). Les premiers ecclésiastiques, en Pologne, étaient tantôt slaves-bohèmes, tantôt italiens. D'ailleurs, sous le rapport de l'instruction religieuse, l'Allemagne était alors fort au-dessous de l'Italie et de la France, et avait besoin de leur secours autant que la Pologne. Nous savons que Boleslas priait l'empereur Othon III de lui fournir des ecclésiastiques, et que celui-ci n'en ayant pas assez lui-même dans son pays, s'adressa à cet effet à Saint-Romuald, en Italie, qui envoya en Pologne deux moines (2). La Pologne avait autant de rapports avec l'Italie que l'Allemagne. Buzlaw, frère de Boleslas, était moine de Saint-Romuald (3), et, en 997, des moines arrivèrent d'Italie en Pologne, à la sollicitation de Boleslas lui-même (4). Ce roi fonda, en 1008 et 1009, des couvens de bénédictins sur plusieurs points de son pays (5). L'abbé de Tyniec, son premier ministre, était un des plus grands ennemis

(1) Dittmar, VII, p. 520.

(2) Petri Damiani, V. S. Rom. c. IX, § 48.

(3) *Ib.*, c. VIII, § 39.

(4) *Ib.*, c. IX, § 48 *et seq.*

(5) *Privil. Tinec.* publiés par Szczygielski, et autres recueils diplomatiques de la Pologne.

des Allemands. Enfin les bénédictins établis en Pologne étaient tous étrangers à l'Allemagne.

2. *Les rapports religieux de la Pologne avec la France et l'Italie* (1050-1150).

Pendant la révolution de 1034-1040, le jeune héritier du trône de Pologne, Kasimir Ier, alla avec sa mère en Allemagne; mais il fut envoyé sur-le-champ en France, à Liège (Leodium), pour y terminer son éducation (1). A son retour dans sa patrie, il emmena avec lui un grand nombre d'ecclésiastiques français, qu'il installa surtout dans les abbayes de Tyniec et de Lubusz (2). L'abbé de Tyniec, ensuite évêque de Krakovie, était aussi Français, et s'appelait Aaron : il avait douze moines, ses compatriotes, sous ses ordres (3).

Les sièges épiscopaux étaient occupés par des Français ou par des Italiens, car les Polonais ne possédaient pas encore l'instruction nécessaire. Ce n'est que Boleslas II (en 1070) qui statua le premier que désormais aucun étranger ne pourrait être évêque en Pologne (4). Cependant on

(1) Les pieux chroniqueurs du treizième siècle ont créé une fable, que ce roi était moine bénédictin à Cluny. On connaît aujourd'hui et sa source et toute son absurdité, et on sait que Kasimir n'a jamais été moine et ne se trouvait point à Cluny.

(2) *Joan. Chr.* inter *Script. sil.* Sommers. t. I, p. 23 et 894.

(3) Les diplômes dans la coll. de Szczygielski. Dlugosz, III, 228, 229.

(4) Ano. *vita Epp. Vratisl.* Sommers. *script. sil.* t. II, 180.

vit encore assez souvent les Français arriver à ce poste ecclésiastique. Après Aaron, Lambert, son compatriote, lui succéda dans l'évêché de Krakovie. Quand Wladislas Ier s'affligea de ne pouvoir laisser un successeur au trône de Pologne, Lambert lui conseilla d'envoyer des présens aux moines de Saint-Gill, en France, afin qu'ils priassent Dieu d'exaucer ses vœux. Wladislas suivit son avis; bientôt après naquit Boleslas, et on proclama le miracle (1). Boleslas III, parvenu lui-même au trône, aimait surtout les Français, dont le nombre s'augmentait chaque jour dans ses États. Il donna à l'un d'eux, Balduin, l'évêché de Krakovie (2). Héros dans quarante-sept batailles, ce puissant monarque fit à pied un pèlerinage au tombeau de saint Gill, en France. Ce fait eut lieu en 1130.

Presque tous les Cîteaux qui se trouvaient en Pologne étaient Français (3); le célèbre Kadlubek fut le premier Polonais qui entra dans cet ordre à Iendrzeïow, en 1218. Excepté saint Othon, évêque de Bamberg, qui fut confesseur de la femme de Boleslas III, et que ce roi envoya, à la tête du clergé polonais, en Poméranie, pour convertir ses habi-

(1) Gallus, I, 30, 31. Mathieu-Cholewa, II, 23.

(2) Dlugosz, III, 347.

(3) Sommers. *Script. sil.*, t. I, 894.

tans, on ne trouve à cette époque aucune mention d'ecclésiastiques allemands en Pologne (1).

M. Lelewel dit donc que l'Allemagne n'avait jusqu'alors aucune influence religieuse sur la Pologne, et que cet honneur appartenait plutôt à la France et à l'Italie, d'autant plus qu'aucune haine nationale ni aucun préjugé ne séparaient les Slaves des peuples de la race latine.

Les évêques de Pologne étaient très-actifs; ils s'occupaient des écoles avec un zèle vraiment admirable. Les bénédictins rendaient de véritables services à ce pays (2). Les évêques et les rois étaient leurs fondateurs; et ces évêques étaient, comme je l'ai dit, la plupart Français ou Italiens, et jamais Allemands.

Ces rapports intellectuels avec les peuples de la race latine, mettaient les Polonais à même de connaître tout ce qu'on savait alors de la littérature romaine. Gallus dit qu'au onzième siècle on connaissait déjà les livres en Pologne (3), et on trouve des preuves incontestables, qu'au commencement du douzième un grand nombre de manuscrits se

---

(1) And. Bamb. *Vita Otto.*, I, 412.

(2) Gallus, III, épis. p. 94. Kadlubek, c. 2, p. 397. Lonini, *Hist. epp. vratisl.* Som. *Script. sil.* II, 159. Ano. *v. epp. vratisl. Ib.* p. 177.

(3) Gallus, I, 6, p. 60.

trouvait dans ce pays (1). Mathieu Cholewa, évêque de Krakovie (en 1166), cite sans cesse les digestes et les institutions romaines (2) qu'on n'avait découverts que trente ans avant à Amalphi : ce qui prouve des rapport très-intimes avec l'Italie. On voit en outre dans cet écrivain une foule de citations latines, et surtout de Justin, abréviateur de Trogue Pompée. M. Lelewel, en comparant ces citations avec l'ouvrage de Justin, trouve dans notre Mathieu plusieurs détails qu'on n'y voit point, et conclut de là que peut-être l'histoire de Trogue lui-même, qui n'est pas parvenue jusqu'à nous, était connue en Pologne au douzième siècle. On trouve en outre, dans ce même auteur, des citations de Valère, historien des empereurs, qu'on ne connaît plus aujourd'hui ; enfin des citations de Virgile et d'autres auteurs. Ainsi M. Lelewel assure que les écoles et les bibliothèques polonaises étaient, au commencement du douzième siècle, dans un état florissant, et qu'elles suivaient celles des peuples de la race latine.

3. *L'influence funeste de l'Allemagne* (1150-1250).

Après le partage de la Pologne entre les fils de Boleslas III (en 1139), disparaît toute la grandeur

---

(1) Lonini, Som. *ut supra*, t. II, 159. Ano. *ut supra*, 178.

(2) Mathieu Cholewa, II, 7.

ancienne de ce pays. L'Allemagne, faible et divisée alors, cessa d'être menaçante pour les Polonais, et ne leur servit plus que comme modèle de barbarie. Dans les duchés polonais paraissent (en 1145, 1153, 1178) les moines allemands à côté des français (1). Les petits ducs polonais imitent les petits ducs allemands, et les hauts magistrats polonais veulent suivre l'exemple des seigneurs féodaux allemands, qu'ils voient régner sur les terres slaves. M. Lelewel indique parfaitement le désordre qu'amena, en Pologne, la législation allemande; je ne répéterai donc pas ces détails importans que le lecteur peut juger lui-même.

Kasimir, qui fut roi ensuite, avait demeuré longtemps aux bords du Rhin, chez un comte allemand, nommé Lampfrid, comme gage du traité conclu par Boleslas IV avec l'empereur Frédéric Barbe-Rousse, et il emmena ensuite, en Pologne, le petit-fils de ce seigneur. Les Piasts de la Silésie se rapprochaient tous les jours des Allemands, et méprisaient leur ancienne patrie. Les calamités du treizième siècle et les invasions des Tatars, des Prussiens, des Podlaques et des Lithuaniens, qui eurent lieu à cette époque, occasionèrent la dépopulation presque complète de la Pologne, et on fut obligé de former des colonies allemandes aux bords de l'Oder

(1) Som. *ut supra*, t. I, p. 894.

et de la Wistule. Mais si la Pologne perdit d'un côté, elle profita de l'autre; car, par suite de ses malheurs politiques, elle resta entièrement étrangère aux disputes théologiques et à toutes les absurdités savantes du moyen âge. Elle avait des dominicains, des franciscains et plusieurs autres ordres religieux; mais ils étaient contraints par la nécessité à tourner l'activité de leur esprit vers un but purement moral et intellectuel, à propager les saines doctrines au milieu de la corruption générale, et à communiquer le christianisme aux païens limitrophes de la Pologne et étrangers aux Slaves. Ainsi, c'est la conservation de l'esprit national, des mœurs et de la langue de ses ancêtres, que le Polonais doit aux ministres du christianisme.

Cependant l'Allemagne paralysa bientôt cette saine direction; des miracles, des absurdités et une fausse érudition qui s'empara de l'imagination dépravée de la race germanique, trouva des imitateurs maladroits en Pologne; et ce qu'on n'avait jamais vu jusque-là, les prétendues lumières allemandes tournèrent la tête de nos écrivains, qui deviennent plus ignorans dans cette époque que dans celle qui l'avait précédée. Il est vrai que ces absurdités étaient connues depuis long-temps en France; mais ni Gallus ni aucun autre ecclésiastique français ne nous les avait communiquées. C'est donc dès cette époque que les miracles remplacent les

faits historiques dans nos écrivains, et que les copistes de Gallus, de Mathieu Cholewa, de Kadlubek, corrigent ces auteurs de telle manière qu'une obscurité complète se répand sur notre histoire.

4. *La Pologne se débarrasse des ténèbres de l'Allemagne, et renouvelle ses rapports avec la France et l'Italie* (1250-1350).

Les Polonais se rendent dans les universités françaises et italiennes. A Paris, ils sont comptés au milieu des Anglais (1), et un des Piasts, Conrad, qui y étudiait, est nommé à l'évêché de Bamberg. Mais c'est surtout dans les universités de Padoue et de Bologne qu'ils sont bien appréciés. Ils remplissent des fonctions académiques; ils deviennent recteurs. A Bologne, on les inscrit au nombre des peuples d'au-delà des Alpes. Ils sont souvent arbitres dans les débats des savans des nations ultramontaines (2).

Cependant, aux bords de la Wistule, le clergé travaille à repousser l'esprit allemand. L'archevêque Fulco, son chef, publie une loi où se trouvent ces mémorables paroles : *Item statuimus, ut omnes ecclesiarum rectores seu plebani per universam diœcesis Poloniæ gentes constituti, pro honore sua-*

---

(1) Bulæus, *Univ. Paris. Hist.* t. III, p. 558.

(2) *Acta ap.* Fattonis, *Hist. archigymn. Bonon.*, p. II, p. 70.

rum ecclesiarum, et ad laudem dominicam, habeant scholas per licentiam dominicam statutas, non ponant theutonicam gentem ad regendum ipsas, nisi in polonicâ linguâ ad auctores exponendos in latinum polonice informati. L'autre archevêque, Swinka, renouvelle deux fois cet ordre. Et ainsi, grace aux progrès des lumières chez les peuples de la race latine, et à l'amour de la patrie qui anime notre clergé, nous parlons aujourd'hui polonais, tandis que nos anciens compatriotes de la Silésie et des Poméranies, auxquels nous n'envions point leur sort, sont devenus Allemands.

C'est à cette époque que vivait notre célèbre Martinus Polonus, et que notre Vitellio enseigna à l'Europe les lois de l'optique qu'elle n'avait pas connues jusqu'alors.

Dans l'état actuel des connaissances historiques, à peine pourrions-nous avoir quelques idées vagues sur le treizième siècle ; et tout le jugement raisonnable qui nous guide dans les études sur le moyen âge de la Pologne, nous le devons aux travaux gigantesques et à l'esprit philosophique de notre célèbre historien M. Lelewel. Toujours méfiant et timide à avancer de grandes idées, ce savant préfère surcharger ses écrits d'une foule de remarques appuyées sur les faits qu'il déterre avec la plus grande peine, que de hasarder des opinions qui ne parlent qu'à l'imagination et sont démenties par les faits.

En payant un juste tribut à ses talens je dois prévenir mes lecteurs, que là où il défend une idée, et où il s'efforce de lui donner toute la clarté possible, si elle est démentie un jour, c'est par la découverte de nouvelles sources historiques ignorées aujourd'hui, et non par la faute de l'esprit critique de l'auteur. Telle est l'opinion de tous mes compatriotes, et il m'est doux d'être leur organe dans ce moment.

Ainsi M. Lelewel dit que les Polonais, en visitant à cette époque les universités italiennes et françaises, remportaient dans leur patrie toutes les lumières que l'étude des savans de l'Occident arrachait alors à l'ignorance; et toutes les hautes idées qui n'y brillaient qu'au milieu d'obscurités fatigantes, se présentaient aux Polonais dans toute leur pureté, et dégagées des monstruosités locales. Nous ne trouvons, en Pologne, poursuit ce grand écrivain, aucune trace des débats scolastiques, qui étaient si généraux dans l'Occident; et un jour, quand nous aurons plus de matériaux historiques, peut-être pourrons-nous dire, avec une noble fierté, que notre clergé seul dans toute la chrétienté sut préserver son esprit de la contagion universelle.

En appréciant ensuite les effets de ces sérieuses études de nos ecclésiastiques, M. Lelewel fait un parallèle très-curieux entre le code de Kasimir-le-Grand (en 1347) et la Bulle d'Or (en 1356) de l'empereur Charles IV. L'un sert de base à la constitu-

tion future de la Pologne; l'autre est un acte non moins important dans la législation de l'Allemagne. Là, nous voyons l'assemblée législative composée de sages évêques, ayant à leur tête le grand roi, père de son peuple, et son langage sévère ne se souille jamais d'aucune absurdité; tandis qu'ici les législateurs, l'Apocalypse à la main, rédigent la constitution du Saint-Empire et de ses sept électorats, qui sont ces sept chandeliers, lumières ou esprits, dont l'existence est prouvée dans le livre des révélations de saint Jean.

5. *Fondation de l'Université de Krakovie à l'instar de celle de Paris.* (1350-1450.)

L'Université de Krakovie est la plus ancienne de toutes les écoles de ce genre sur le continent du nord; elle fut fondée par Kasimir-le-Grand en 1347, tandis que celle de Prague en Bohème ne le fut qu'en 1360 ou 1386, celle de Vienne en Autriche en 1365, celle de Leipzig en 1404. Elle fut organisée d'après le mode français, et le pape Urbain V, en 1364, l'égala à toutes les autres universités de l'Europe, excepté la seule Faculté de théologie. Iaroslas Skotnicki, archevêque de Gnèzne, mit tous ses soins à lui donner le caractère national, et commença par réorganiser toutes les écoles qui se trouvaient alors dans le pays. C'est dans ce temps que les bibliothèques paraissent de nouveau sur les

bords de la Wistule, et on voit déjà les auteurs les plus célèbres de l'antiquité cités dans les écrits des plus obscurs écrivains de la Pologne qui renaît de ses débris. L'accroissement de l'Université est lent; mais les avantages que la nation retire de son existence font chaque jour des progrès gigantesques. Ce ne sont point des écrivains que voulait alors la Pologne, car la connaissance de la langue latine la mettait à même de profiter de tous ses trésors, mais elle avait besoin d'une instruction nationale. C'est donc vers ce but que fut dirigée toute l'activité des savans ecclésiastiques : faire connaître au peuple les droits politiques qu'il avait conquis dans l'espace des cinq siècles, corriger son cœur, développer le bon sens national : voilà son but aussi modeste que sublime. Libres des préjugés qui souillent l'histoire de l'Occident dans cette période, ils repoussent le fanatisme, l'esprit étranger et la barbarie, et, dans les circonstances les plus compliquées et les plus difficiles à vaincre, ils en tirent la Pologne avec honneur. Tolérans à l'égard des autres dogmes et religions, ils ouvrent la Pologne à tous les étrangers : Juifs, Caraïtes, Arméniens, Grecs, obtiennent des privilèges pour leur culte. On ne voit pas, ni au quatorzième siècle, ni jamais, le clergé polonais prêcher les croisades et inquiéter les peuples païens.

Nous voyons dans ces temps, dit M. Lelewel,

les Polonais attachés à leur patrie, dociles à l'égard de l'autorité légitime, quoique leur gouvernement national soit entre les mains de rois absolus, enfin tranquilles au dedans, menaçans au dehors. L'assemblée législative de Wisliça fera honneur à la nation dans la postérité la plus reculée. Après la mort du plus honnête des princes (Kasimir-le-Grand), la Pologne est déchirée par les intrigues et les crimes de quelques individus, qui veulent profiter du règne d'un prince étranger (Louis d'Anjou, roi de Hongrie); elle est exposée aux dangers de la domination d'une femme (la reine Élisabeth), et cependant la nation, ses évêques à la tête, repousse toutes les attaques, ne se laisse tromper par personne, et reste fidèle à ses sermens. Non, poursuit M. Lelewel, dans de pareilles démarches on ne trouvera une autre source qu'une éducation soignée du cœur et de l'esprit. Si donc le bon sens national repoussait avec dédain les niaiseries de la dialectique, du péripatisme, de la scolastique; s'il voyait déjà de si bonne heure le but de l'habitant de la terre dans l'amour de la patrie, sans doute ce peuple a le droit d'être fier de son nom.

A peine sorti lui-même de son état précaire dans les douzième et treizième siècles, il communique déjà aux autres peuples son esprit, sa civilisation, ses droits, ses mœurs, ses lois. L'ancienne Russie, déchirée par les discordes des princes de la race

conquérante des Russes-Scandinaves, s'était laissé subjuguer par les Tatars, et restait ensevelie dans la dernière barbarie, qu'elle ne connaissait pas au temps de son paganisme et de son indépendance slave. Le trône des anciens grands princes de Kiiow, transporté en Gallicie avec le titre de royaume de Russie, passe, par le droit d'hérédité, de la famille des Rurik à celle des Piast de Mazovie. Le nouveau roi meurt sans laisser de postérité, et Kasimir-le-Grand, en sa qualité de chef de sa famille et souverain de la Mazovie, réunit le royaume de Russie à la Pologne, chasse les Tatars de Wolhynie, de Podolie et de Kiiovie, qui en dépendent, proclame la tolérance illimitée au rite grec, et les Russes, qui n'avaient aucun droit, aucune législation, aucune civilisation, se trouvent égaux, et entièrement confondus avec les Polonais. Mais restaient encore les anciennes principautés de la Russie centrale et septentrionale. La Lithuanie les délivre toutes du joug tatar : Novogorod-la-Grande, Pskow, Smolensk, Minsk, se trouvent réunies sous la domination de leurs libérateurs, dont l'origine est étrangère aux Slaves comme celle des anciens Russes-Scandinaves, mais qui adoptèrent la langue des habitans de la Russie. C'était une conquête! Mais quelle est la différence entre les brigands scandinaves du neuvième siècle, qui subjuguaient les Slaves orientaux, et les Lithuaniens, qui résistaient seuls par leur valeur

au sort de leurs frères, Prussiens et Livoniens, exterminés par les farouches moines armés de l'Allemagne!

Ainsi les contestations s'élèvent entre la Pologne et la Lithuanie pour la possession de Kiiow, de la Wolhynie et de la Podolie : l'une montre ses droits de succession et ceux de conquête sur les Tatars; l'autre, qui est aussi libératrice des Slaves, se croit en droit de revendiquer la grande principauté de Kiiow. Enfin les inimitiés commencent à cesser par l'union si mémorable de deux peuples si étrangers, union qui ne se termina définitivement que dans l'année 1569. Le seul duché de Moskovie, colonie moitié slave de l'ancienne Russie, et qui ne date que du douzième siècle, étrangère aux Russes, et leur ennemie la plus acharnée dans tous les siècles, reste seule sous le joug tatar; tandis que toutes les principautés de l'ancienne Russie reconnaissent l'autorité des princes qui règnent à Krakovie. Ces princes parlent la langue russe, comme toute la noblesse et la bourgeoisie de la Lithuanie, car ce fut leur langue nationale jusqu'au dix-septième siècle.

Quels services n'a donc pas rendus alors à la civilisation cette Pologne aujourd'hui si mal connue des étrangers, si brutalement déchirée par les mensonges des puissances spoliatrices.

L'Université de Krakovie, organisée sur le modèle de celle de Paris, acclimata sur les bords

de la Wistule toutes les sciences connues alors en France; c'étaient la grammaire, la logique, la métaphysique, la musique, les sciences physiques et mathématiques, l'astrologie, la morale, la politique, la jurisprudence et la théologie. Mais il n'y avait pas alors de ligne tracée entre la théologie et la philosophie; tout était confondu ensemble, et soumis aux règles barbares du syllogisme. On traitait ces sciences en latin à Krakovie, comme à Paris; car ni le français ni le polonais ne s'étaient élevés à cette époque jusqu'aux objets scientifiques.

De tous les dialectes slaves, celui de la Bohème fut le plus cultivé à cette époque; et, tandis qu'en Pologne et dans les Russies la langue nationale conservait sa rudesse primitive, on voyait déjà en Bohème des poètes et des prosateurs. Une singularité remarquable de ce pays était qu'à la cour impériale, au quatrième siècle, la langue bohème était en usage, et que la Bulle d'Or prescrivait sa propagation en Allemagne. D'autre côté, en Silésie, les Polonais, devenus Allemands, donnaient naissance à la poésie allemande moderne. Ainsi il est difficile de ne pas apercevoir l'influence slave sur les Allemands, d'autant plus que le célèbre réformateur Jean Hus était Bohème, et la Lithurgie hussite était slave.

La langue de la Bohème devint à la mode en Po-

logne, et, comme l'Université de Prague ne subit point le sort de celle de Krakovie, la Bohème exerçait son influence sur la Pologne.

Mais, à la mort du roi Louis, de triste mémoire, sa fille, l'incomparable Hedwige d'Anjou, releva l'Université, la dota, emmena les professeurs de Prague, et, en 1397, obtint du pape Boniface X un nouveau privilège pour la Faculté de Théologie, qui lui avait manqué jusqu'alors. Les vertus de cette femme admirable, son ardeur pour les sciences, l'union qu'elle établit entre les Polonais et les Russes de la Lithuanie, resteront à jamais mémorables. En mourant, elle recommanda par testament à son mari d'exécuter le reste de ses projets sur l'Université. Jagellon, fidèle à sa volonté, fit tout ce qu'elle désirait, et, en 1400, ouvrit de nouveau cette école, et lui donna ses privilèges.

Ses nouveaux progrès furent gigantesques, car ses ecclésiastiques ne cessaient de visiter l'Italie. La Faculté de Théologie, qu'on avait obtenue si tard et avec tant de difficultés, devint si illustre, que les docteurs de Krakovie, envoyés au concile de Bâle, eurent la première place après ceux de Bologne (1). Le monde tout entier tourna ses regards vers ce concile si célèbre. Les opinions se partagèrent; les uns étaient pour le pouvoir du

(1) *Acta synod. Basil.*, sub a. 1431.

concile, les autres pour celui des papes. Les docteurs polonais se rangèrent parmi les premiers (1), et plusieurs professeurs de Krakovie appuyèrent leurs opinions par des écrits (2).

Mais la théologie et les affaires ecclésiastiques n'occupaient pas exclusivement le clergé polonais (3); on écrivait des poésies latines, on traitait des affaires politiques du pays (4), de la législation polonaise des villages, de la législation allemande des villes, de la médecine, des sciences physiques. On enseignait à l'Université Virgile, Euclide (5), et le nom de Grégoire de Sanok pourrait faire honneur à toute nation fière de sa civilisation.

Telle est la fin de cette époque, qui termina le moyen-âge. Il me reste à repasser successivement, dans une esquisse rapide, les temps qui ont suivi cette première époque littéraire.

6. *La Pologne, monarchie slave universelle. La langue polonaise triomphe sur le russe et le bohème.*

---

(1) Dlugosz, XII, p. 769. XIII, p. 40.

(2) Jacob de Paradisio, *Determinatio Theut. in concilio supra papam.* Inter MMss. bibl. Univ. Cracov., et Zaluski, ap. *Janoc.*

(3) Nicolai de Polonia, *Tractatus sarcerdo. perutilis et sermo. sup. Evang. Domi.* Inter MMss. bibl. Zal. *Janociana.* Dlugosz, XIII, p. 261. Genchard, *Chron. sacra.*, etc.

(4) *Janociana.* Inter MMss. bibl. Zalusciana.

(5) Hesse *super evang. Math.* ap. Modeste-Watta Kosicki *de studio philoso. moralis in Polonia.* Krakovie, 1816, p. 6—9.

Rapports continuels avec l'Italie (1450 - 1550).

Wladislas-le-Warnénien, qui périt en 1444, occupait les quatre royaumes slaves : la Pologne, la Russie, la Lithuanie et la Hongrie. Sous le règne de son frère, Kasimir-Jagellon, outre les trois premiers, les deux Prusses accédèrent à la fédération. Le fils de celui-ci régnait en Bohème et en Hongrie, avec la Kroatie, la Dalmatie, etc., et la Moldavie et la Walachie reconnaissaient depuis le quatorzième siècle la souveraineté de la Pologne, ainsi que tous les bords de la mer Noire et la Crimée, soumise jadis aux grands-ducs de Lithuanie (1). Ainsi Krakovie devint, au quinzième siècle, le centre de la civilisation et de la puissance politique des Slaves. Ce ne fut qu'en 1515 que Sigismond Ier céda les droits des Jagellons sur la Hongrie et la Bohème à la maison d'Autriche, et, en 1525, créa le premier duc en Prusse.

Sigismond Ier refusa même le suffrage du pape, qui lui promettait la couronne impériale d'Allemagne (2), et l'offre du royaume de Suède (3). Son

---

(1) Naruszewicz. *Hist. de la Tauride*, 1 vol. in-8, deux. édit., dans la *Collection des meilleurs écrivains polonais*, publiée par Mostowski. 1801-1805. Warsovie.

(2) Ossolinski, dans la *Vie d'Erasme Vitellio*. Bulles du 27 mars 1519, et du 13 mai de la même année. François Ier, roi de France, était au nombre des compétiteurs à la couronne impériale. *Action. reg.*, t. V, p. 48. 49. 50.

(3) Kromer, *Hist. Pol.*, éd. de Bâle, 1568, p. 454.

père, Kasimir-Jagellon, n'avait pas voulu non plus accepter le trône du Bas-Empire, que lui offrait Hassan-Khan, roi de Perse, à la seule condition de lui porter des secours (1). Prévoyans et généreux, ces deux monarques préférèrent le bonheur de leur peuple à d'ambitieux agrandissemens.

Au milieu du quinzième siècle paraissent pour la première fois les diètes. Là, la langue latine est pour les étrangers, le polonais, le russe et le bohème, pour les députés. Dans ce centre de l'esprit national slave, l'élégance et la légèreté des Bohèmes domine avec leur langage, et le latin commence à tomber dans l'oubli. Kasimir-Jagellon, pour prévenir les suites funestes de cet abandon, donna l'ordre au clergé et à l'Université de veiller sur son usage dans les écoles secondaires.

La première imprimerie fut fondée à Krakovie en 1474. De tous côtés la jeunesse étrangère arrivait dans cette ville, pour y puiser des lumières. Toutes les sciences étaient florissantes. La langue polonaise commençait, en 1520, à être littéraire, et l'influence de la Bohème s'effaçait. Cependant la tolérance régnait toujours, et la sainte-inquisition, qui s'était glissée sur cette terre de liberté, et qui comptait à peine huit à dix sacrifices, fut supprimée

(1) Kromer, *ut supra*, p. 408.

par les évêques. La Pologne ouvrit un refuge à toutes les opinions; des milliers d'étrangers, persécutés pour leurs doctrines, y trouvèrent un asile: l'Angleterre, la Suède, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, comptaient des émigrés aux bords de la Wistule.

Mais la religion romaine dominait toujours, et la tolérance lui assurait un triomphe durable. Attachée à l'esprit national, elle repoussa, au quatorzième siècle, les sectes fanatiques des *flagellans*; puis la doctrine de Wicklef et celle de Jean Hus, qui pouvaient l'une et l'autre unir de nouveau par le dogme la Pologne à l'Allemagne (1). La langue polonaise s'éleva à son point de maturité, et même de nos jours les écrivains de ce siècle servent de modèle de pureté, de dignité et de piquante originalité.

Bientôt l'Université ne put suffire à l'instruction de la jeunesse; on établit de grandes écoles à Posen, à Léopol, et dans d'autres endroits, pour la seconder. Chaque évêque, chaque sénateur, chaque haut magistrat, ne dut alors son élévation qu'à ses talens; fils de gentilhomme, de bourgeois ou de paysan, il trouvait le même accueil. Kromer, fils d'un paysan, Dantiscus, fils d'un brasseur, se succédè-

---

(1) Voyez les lettres du pape Urbain V adressées au roi Wladislas-Jagellon. *Rec. de Mém. sur l'anc. Pol. pub.* par NIEMCEWICZ, t. I, 325. 326.

rent dans l'évêché de Warmie avec le titre de princes; Érasme Vitellio, fils naturel d'un musicien et d'une cabaretière, obtint l'évêché de Ploçk; Ianiçki, issu de paysans, reçut la couronne de poète des mains du pape; Stanislas Hosius, cardinal, et l'un des présidens du célèbre concile de Trente, était aussi d'une origine très-obscure. Enfin tout portait alors un caractère de grandeur, et ce n'est point en quelques lignes qu'on peut retracer tout l'éclat dont la Pologne brilla dans cette époque et dans celle qui la suivit.

7. *Le progrès de la littérature. La décadence de la civilisation intellectuelle. L'influence funeste des opinions de l'Allemagne* (1550-1650).

Jusqu'ici nous avons vu les progrès intellectuels de la Pologne et de sa littérature; mais comme, dans les époques suivantes, elles s'effacent l'une et l'autre devant les événemens, l'histoire de notre décadence littéraire est tout entière dans notre histoire politique.

A peine le dernier rejeton de la race jagellonne, Sigismond-Auguste, eut-il achevé, en 1569, la grande œuvre de la fédération de la Pologne, de la Lithuanie, des deux Prusses et de la Livonie, qu'il mourut en 1572. C'est alors que se forma la première diète d'élection, où la noblesse représentant tous les peuples des États fédérés se trouva réunie.

Il n'y avait pas là cette turbulence, ces coups de sabre, ces massacres qu'on trouve au dix-septième siècle. L'esprit de liberté y régnait, les citoyens étaient fiers de la grandeur de leur pays, et dignes de le représenter. Témoin oculaire, le cardinal Commendoni atteste qu'il n'a jamais vu rien de si beau, et qu'au milieu de quelques cent mille hommes armés, pas une rixe, pas un accident n'eut lieu; que tout se passa dans l'ordre et l'harmonie la plus parfaite (1). C'est cette illustre assemblée qui proclama une loi à jamais mémorable, qui garantissait une pleine et entière tolérance à tous les rites et toutes les religions (2). La Pologne en avait alors besoin plus que le reste de l'Europe. A l'occident, il n'y avait que deux cultes opposés, le catholicisme et la réforme avec toutes ses sectes; mais en Pologne, outre l'une et l'autre, il y avait le rite grec, qui était professé par le tiers de la noblesse et plus de la moitié des paysans, et qui n'était autre chose que l'hérésie de Photius du neuvième siècle. C'est Krakovie qui était pour ainsi dire le point d'union de toute la chrétienté. Le triomphe de la réforme ne pouvait être appliqué qu'au catholicisme, et encore au catholicisme dépravé; tandis qu'aux bords

---

(1) *Vie du cardinal Commendoni*, par A. M. Gratiani, traduite par Fléchier. Paris 1702. 2 vol. in-12.

(2) Konarski. *Volumina legum, reg. Pol.* II, fol. 841.

de la Wistule ce rite avait conservé sa pureté primitive. D'ailleurs le bon sens des Polonais méprisait les dogmes, et n'attachait d'importance qu'à la vérité et à la moralité.

Ainsi la diète de 1573, en proclamant une tolérance entière, donna à l'Europe un exemple mémorable et trop peu imité.

La Pologne, qui jusqu'alors marchait en ligne avec les peuples latins dans sa civilisation intellectuelle, et qui dans l'antiquité cherchait ses modèles, d'abord distraite par les guerres que ses ennemis lui suscitaient sans cesse sous divers prétextes, se trouva sous la double influence intellectuelle de l'Italie et de l'Allemagne, et sa littérature, prenant aussi ce double caractère, devint tantôt nationale, tantôt religieuse. La première brille de tout son éclat à cette époque: les poètes polonais et latins, les orateurs polonais, les prosateurs sont grands et admirables; mais ils ne cessent de puiser leurs lumières en Italie, qui déjà est en décadence sous ce rapport.

L'autre, qui n'a rien enfanté de remarquable, si ce n'est le maintien de la pureté de la langue polonaise, donna naissance, par les misérables disputes des jésuites avec les Grecs et les réformés, à une foule d'écrits dont le nombre seul atteste l'affaiblissement de l'esprit de leurs auteurs. Cependant les jésuites étaient savans, et triomphaient facilement de ceux qui se bornaient à la lecture de la

Bible et des théologiens protestans. C'est donc une partie de leurs ouvrages qui appartient à la véritable littérature nationale, et elle restera à jamais comme un monument digne de l'estime de la postérité. On peut juger de l'activité de l'esprit en Pologne, par le nombre des villes où se trouvaient les imprimeries à cette époque, et ce nombre est de quatre-vingts (1); mais elles attestent bientôt la décadence de la littérature, car elles succombent dans les unes par l'activité des jésuites, et se retirent dans les autres pour disparaître aussi quelque temps après.

Dans l'époque précédente, il y avait moins d'auteurs, moins de beaux esprits, moins d'imprimeries, moins de grands hommes sous tous les rapports : et cependant elle est le centre des lumières de la Pologne, et elle est aussi supérieure à celle-là, que la jeunesse brillante à la vieillesse de l'homme. Tout ce qu'il y a de beau, de grand, depuis 1550 jusqu'à 1650, n'est que le résultat de cette époque antérieure. Alors tout le monde était savant, la contagion allemande était regardée comme une niaiserie d'esprit, et toute l'instruction qu'on avait acquise, on la tournait au profit de l'État; on renonçait à l'éclat extérieur, on se renfermait dans les bornes

(1) Les noms de ces villes se trouvent désignés dans le *Tableau synoptique de la littérature polonaise*, publié par MM. Jarry de Mancy et Léonard Chodzko. Paris, chez Renouard, 1829.

modestes d'utilité publique. Ici, la plupart des écrivains ne veulent que briller, on défend des idées religieuses, qui étaient jadis couvertes du mépris qu'elles méritaient.

Le seul règne de l'indolent Sigismond III (1587-1632) compte mille cent quarante-neuf hommes remarquables; sept cent onze auteurs, bons ou mauvais; cent dix guerriers distingués (1); et cependant ce règne est l'époque de la décadence de la Pologne.

L'Université de Krakovie, si célèbre, luttait avec les jésuites, qui voulaient s'en emparer; elle succomba entièrement; et tout ce qu'elle retira d'avantageux, c'est qu'elle maintint son indépendance.

Mais au milieu de ces calamités politiques et intellectuelles, l'esprit polonais, représenté sous la forme du catholicisme, non-seulement acquiert plus de force à mesure que l'obscurité s'étend rapidement pour lui, mais aussi il domine dans la fédération: la noblesse du royaume de Russie (Gallicie, Wolhynie, Podolie et grand-duché de Kiowie) et de la Lithuanie, qui parlait russe dans l'époque précédente, ainsi que les habitans de ses villes, adoptent le polonais, et deviennent catholiques. Les lois, les actes de la chancellerie grand'-ducale; ceux de tous les bureaux publics; enfin les tribu-

---

(1) Siarczynski. *Dictionnaire d'hommes célèbres du siècle de Sigismond* III (en pol.). 2 vol. in-8. Léopol, 1827.

naux abandonnent le russe, et tout devient polonais (1).

Mais d'un autre côté, les deux Prusses, fidèles à leur dogme religieux, s'unissent plutôt à l'Allemagne, qui leur fournit des prédicateurs et des théologiens, et un grand nombre de Polonais adopte la langue de cette nation (2).

Quels que soient donc les avantages pour la vérité; quels que soient les profits politiques des États allemands et protestans au dix-septième siècle, nous ne pouvons attribuer à la réforme religieuse aucune influence salutaire pour la Pologne, qu'elle a mise dans cette époque sur le terrain de la théologie, et excita l'opposition du catholicisme et du rite grec; ce qui abrutit l'esprit sous le rapport littéraire, et

---

(1) Si le célèbre Malte-Brun avait su cette circonstance, s'il avait connu l'histoire du royaume russe, s'il avait su qu'aucun historien ni géographe ne donnait le nom de Russie à la Moskovie avant Pierre Ier, il n'aurait jamais osé avancer ce qu'il dit dans son *Précis de Géographie :* « Le partage de la Pologne fut, de la part « de la Russie, bien moins un envahissement qu'une reprise sur « d'anciens envahissemens. Si les manifestes russes, en 1772, « avaient développé avec énergie ce *grand* fait historique, la *pitié* « de l'Europe pour la Pologne se serait considérablement re- « froidie ! » *Précis de la Géog. univ.* t. VI, p. 605. Paris, 1826.

(2) Malgré des circonstances si favorables à l'esprit allemand, il montre aujourd'hui moins de résultats qu'on n'aurait dû l'espérer. La Prusse de Kœnigsberg compte 600,000 Allemands et 480,000 Polonais et Lithuaniens; celle de Dantzig 330,000 Allemands et 350,000 Polonais. PLATER, *Géogr. de l'Est de l'Eur.*

laissa un vaste champ aux conquêtes du fanatisme des trois dogmes du christianisme.

8. *La Pologne s'approche du dernier degré de l'ignorance. Ses rapports avec la France la retirent des ténèbres* (1650-1750).

La prépondérance que l'Autriche usurpa dans le gouvernement de Pologne, sous le règne de l'indolent Sigismond III, allait chaque jour en croissant. Wladislas IV, honnête et brave roi, ne trouvait cependant d'autres moyens de servir la patrie qu'il chérissait, qu'en suivant les conseils du cabinet de Vienne. Réprimer la licence de la noblesse démocratique, en semant au milieu des plus riches citoyens les germes de l'aristocratie féodale, engager la nation dans la guerre contre les Turcs, la couvrir de gloire, et, profitant de l'instant de son enthousiasme, établir l'hérédité du trône et étendre la puissance royale; voilà ce qu'il méditait, et ces vœux étaient ceux du père de la patrie; mais les moyens qu'il employa à leur exécution étaient imprudens, car il suivait les conseils de l'Autriche.

Ainsi donc ce roi engagea secrètement les Kosaks à envahir de nouveau les frontières de la Turquie, et arma à cet effet Chmielnicki. On connaît les suites de ces guerres, je n'ai donc qu'à donner quelques détails qui se rattachent à la religion.

En 1649, ce peuple, forcé par la nécessité d'être

rebelle à la Pologne, à qui il devait son existence (1), conclut le premier traité avec elle, et se garantit la libre profession de la religion grecque. Mais les jésuites parvinrent à engager le clergé et les nobles, qui presque tous étaient sortis de leurs écoles, à rompre cette convention. Les Kosaks se soumirent donc, en 1654, au tzar de Moskovie; mais dégoûtés de son despotisme, en 1658, ils renouvelèrent l'ancien traité, en y ajoutant encore quelques articles très-sages et très-utiles pour la république. Cet arrangement, quoique accepté par le Gouvernement, ne fut point exécuté. En 1660, ce malheureux peuple renouvela encore une fois ce pacte. Mais le tzar, profitant des malheurs de la Pologne, lui arracha, en 1667, la cession des Kosaks et d'autres pays russes pour treize ans. Les Kosaks, en 1670, essayèrent encore une fois de retourner à la Pologne. Mais tout était inutile, le clergé paralysait la volonté des diètes. Les Kosaks des Cataractes du Dniépér (Zaporoviens) subirent la domination des Turcs, et furent cédés ensuite par eux à la Moskovie. Celle-ci arracha Smolensk, Tchernigov et la ville de Kiiow à la Pologne, et obligea Sobieski, en 1686, à lui céder les droits sur ces pays, ainsi que sur les Kosaks. C'est ainsi que l'intolérance du rite grec,

(1) La première colonie de Kosaks date de l'année 1521; elle fut organisée par Sigismond Ier, et obtint les privilèges d'Étienne Batory.

en Pologne, éleva la Moskovie à ses dépens.

D'un autre côté, le Brandebourg se relève de sa nullité par diverses successions en Allemagne. Jean Kasimir, ex-jésuite et ex-cardinal, ne renonçait pas à ses droits sur le trône protestant de la Suède, et Charles-Gustave n'attendait qu'une occasion favorable pour ravager la Pologne. Il s'unit à l'électeur de Brandebourg, les protestans des villes polonaises lui ouvrent leurs bras; Jean-Kasimir est obligé de proclamer chaque protestant traître à la patrie, et de les chasser tous de la Pologne. Ainsi, la Suède se tire avec gloire de cette guerre, et le Brandebourg arrache à la Pologne la cession à perpétuité du duché de la Prusse de Kœnigsberg, que son prince tenait d'elle, avec le droit reversible après l'extinction de sa ligne, et sous la condition du tribut, des secours armés et du vasselage.

Enfin l'Autriche, fidèle alliée des jésuites, du pape et de ceux de la grande noblesse qui voulaient se constituer en aristocratie féodale, sème la discorde dans les diètes, achète les votes des sénateurs et des députés; et profitant de la guerre de Suède, dans la triste nécessité où se trouvait alors la Pologne, lui donne un secours de seize mille hommes, sous les conditions suivantes (le 27 mai 1657): 1° Un des archiducs d'Autriche sera élu roi de Pologne après la mort de Jean-Kasimir; 2° l'Autriche aura toujours la liberté de recruter des soldats en Pologne; 3° la

Pologne lui paiera, après la guerre, 5,000,000 fl. de Rhin; 4° les salines de Wiéliczka lui seront livrées en gage de cette somme; 5° outre la solde et la nourriture de l'armée autrichienne, la Pologne lui paiera 3,000,000 flor. chaque année de son séjour dans ce pays. Tout cela fut accepté; le général autrichien trahit la Pologne. Cependant l'Autriche conserva le gage reçu par elle en 1657, et ne le rendit que presque par force, au moment où Sobieski allait au secours de Vienne: les salines de Wiéliczka ne furent restituées que sous Auguste II. C'est dans de pareilles circonstances que le roi, le sénat, la chambre des députés ne représentaient plus les intérêts de la Pologne, qu'ils étaient prêts à soumettre à l'Autriche. Frapper de mort un pareil gouvernement, voilà ce qui restait alors à faire; et le *liberum veto*, qui paraît dans ce moment pour la première fois, a rendu ce service à la postérité, en transportant la représentation nationale dans les confédérations armées, où les affaires se décident à la pluralité des voix. Sans le *liberum veto*, la diète de 1788-1792 n'aurait peut-être pu jamais se changer en confédération; et c'est cette diète confédérative qui proclama la constitution du 3 mai 1791, et qui supprima le *liberum veto* lui-même. Dira-t-on que le *liberum veto* n'était pas aussi grand dans son principe que monstrueux dans sa forme; aussi utile à l'avenir que funeste pendant quelques années, pendant la plus terrible

révolution, où tout moyen est excusable, quand il s'agit des droits du peuple? Il vaut mieux subir le sort de la Pologne que celui de la Bohème et de la Hongrie.

On connaît les détails de la délivrance de Vienne par Sobieski; on sait que c'est à la Pologne catholique que la Turquie doit sa décadence, la Hongrie son esclavage actuel, et l'Autriche, avec toute l'Allemagne, son salut. C'est ici que cesse l'activité de l'Autriche à 'égard de la Pologne, et que commence celle de la Moskovie, par suite des liaisons du tzar Pierre avec Auguste II.

Mais l'électeur de Brandebourg veut être roi, et ne sait quel nom il faut donner à ce royaume, celui de Vandalie ou celui de Prusse (1)? Il préfère le second, car il pouvait plus facilement faire oublier à la Pologne ses droits sur la Prusse de Kœnigsberg, et envahir celle de Dantzig, qui séparait le Brandebourg du pays qu'il a nouvellement acquis. Le tzar Pierre, héritier du despotisme et de la politique d'Ivan-le-Terrible, encouragé par cette démarche, ne veut plus porter le nom de Moskovite, et se proclame empereur de *toutes les Russies*, pendant qu'il n'a encore que le projet d'envahir la Pologne.

Telles furent les conséquences de l'intolérance du

---

(1) Frédéric-le-Grand. *Mémoires pour servir à l'Histoire de la maison de Brandebourg.* Berlin et La Haye, 1751. In-12, p. 202.

rite grec et de la réforme en Pologne; la Moskovie prit le titre d'une de ces provinces (la Russie), le Brandebourg celui d'une autre (la Prusse). Mais au milieu de ces pertes, l'esprit polonais sortit vainqueur de la lutte contre les maximes et la politique autrichienne; et si le catholicisme gagna par-là avec l'Autriche, la Pologne aura l'éternel honneur de représenter dans cette affaire la chrétienté tout entière. N'est-il donc pas vrai de dire avec un littérateur distingué, M. Nisard, « qu'il y a dans la vie « étrange de ce peuple, dont le passé confond tou- « tes les expériences de l'histoire, et dont l'avenir « défie toutes les conjectures, quelque mystérieux « dessein de la Providence, où la sagesse humaine « ne peut pénétrer. »

Au milieu de tant de malheurs et de cette profonde obscurité, il ne restait aux Polonais que leurs mœurs et le bon sens national, dont ni le dogme religieux, ni la science des savans, ni les malheurs politiques, ne pouvaient jamais les priver; ils avaient toujours présens devant les yeux tous leurs droits. Ils détestaient la barbarie asiatique de la Moskovie, les lumières trompeuses du Brandebourg, la légitimité prétendue de l'Autriche. Ils renonçaient à tous les avantages passagers que ces trois puissances retiraient de leur spoliation, par le seul triomphe des dogmes religieux qu'elles représentaient. Fidèles au catholicisme, qui seul était à même de leur

promettre un meilleur sort dans l'avenir, ils étaient intolérans par nécessité; car la tolérance de 1573 n'était que suspendue. Obligés de faire partie de ce corps chrétien si hétérogène, placés dans son centre, ils devaient suspendre toutes les lois pour conserver les droits nationaux. Toute leur histoire, depuis la moitié du quatorzième jusqu'à la moitié du seizième siècle, n'est qu'une révolution intérieure, dans laquelle la noblesse s'empare des droits des autres états du pays, pour être à même d'acquérir des droits à l'extérieur, et communiquer aux peuples barbares les bienfaits de sa civilisation; toute leur histoire, depuis la moitié du seizième siècle jusqu'au milieu du dix-huitième, n'est qu'une révolution dans laquelle cette même noblesse, représentant déjà non-seulement la Pologne et la Russie, mais la Lithuanie, les deux Prusses et la Livonie, lutte pour conserver ses droits sacrés, avec l'esprit moskovite, qui gagne le cœur d'obscurs paysans parlant russe et professant le rite grec; avec l'esprit allemand, qui gagne l'attachement de la bourgeoisie réformée; avec l'esprit autrichien, qui gagne le cœur des riches citoyens en leur communiquant les idées féodales et les titres de princes, de comtes et de barons du Saint-Empire. Avec une noblesse comme celle de Pologne, où, depuis le plus riche sénateur jusqu'au plus pauvre laboureur, tous étaient égaux, où cent et deux cent mille soldats

étaient gentilshommes, et, par conséquent, où presque un million d'individus de diverses fortunes formaient la classe de l'aristocratie; avec cette noblesse, dis-je, il n'y avait pas d'inégalité, et si elle existait, ce n'était qu'une nécessité, qu'une loi passagère, et jamais un droit. Nous verrons, dans la diète de 1788-1792, si c'est là une abstraction ou une grande vérité.

Il ne manquait donc rien à la Pologne que de se débarrasser des ténèbres dans lesquels l'esprit de ses habitans avait été jeté depuis un siècle, et c'est à la France qu'elle doit encore une fois son salut.

Ses imprimeries succombaient sous les efforts des jésuites; ses bibliothèques périssaient, tantôt par les auto-da-fé, tantôt dans les incendies allumés par la guerre; ses archives publiques se trouvaient alors en Suède, comme un trophée des victoires remportées sur un pays qui ne lui fit jamais aucun mal. La littérature ancienne tombait dans l'oubli, et les livres qu'on publiait encore ne peuvent être comparés qu'aux monstruosités des chroniques du treizième siècle. Mais la France brille et avance dans cette époque vers sa véritable grandeur. Le mariage de Wladislas IV et de Jean-Kasimir avec Louise-Marie de Nevers, celui de Sobieski avec Marie-Kasimire d'Arquien, l'exil de l'honnête Stanislas, qui cherche un asile en France, rapprochent deux royautés entièrement opposées, l'une très-limitée, l'autre illimitée.

La noblesse polonaise visite la France, où elle trouve des mœurs si étrangères à la rudesse de ses voisins d'Allemagne; des milliers d'officiers français servent dans l'armée polonaise; et, encore une fois, deux idées opposées sur l'inégalité nobiliaire se trouvent en harmonie, l'une très-démocratique, l'autre très-féodale. Le clergé polonais visite aussi la France, où il puise ses lumières théologiques, dégagées du jésuitisme, et voilà les prêtres les plus moraux qui se rapprochent des prêtres les plus instruits.

Cependant, plusieurs émigrés suivent Stanislas en Lorraine, et dans leur nombre se trouvent les deux évêques Zaluski et le prêtre piariste Konarski. Ils reviennent ensuite dans leur patrie, et tournent à son profit les lumières qu'ils y avaient acquises. Les évêques Zaluski veulent relever la littérature nationale, dans laquelle ils aperçoivent tant de grandeur, tant d'éclat. Ils parcourent toute la Pologne, l'Allemagne, la France, l'Italie, cherchent partout les livres et les manuscrits polonais dispersés; ils consacrent à cet objet une fortune immense, tous les revenus de leurs charges; ils vivent dans l'intérieur de leurs maisons comme les plus pauvres et les plus misérables de leurs ouailles. Leurs efforts sont couronnés du plus beau succès, ils parviennent à former une bibliothèque de deux cent mille volumes.

Konarski, membre de la congrégation des piaristes, ordre dont les principes étaient entièrement opposés à ceux des jésuites, lui donne une nouvelle organisation, envoie les jeunes prêtres en France et en Italie pour y puiser des lumières. Les piaristes luttent avec les jésuites, et triomphent d'eux; ils établissent les nouveaux séminaires, les nouvelles écoles. Les jésuites, de leur côté, envoient aussi leur jeunesse à l'étranger pour ne pas se laisser devancer par leurs antagonistes.

Konarski trouve dans la législation polonaise tous les trésors dont se glorifient les autres pays; mais là il n'y a pas de contradictions, d'obscurités, tout ce qui est bon est appliqué à la politique. Ici la justice est nulle, des milliers de lois différentes l'obscurcissent, et leur quantité est si grande, que l'étude législative devient impossible en Pologne. Il fait donc un immense recueil des lois de ce pays en huit gros volumes in-folio; il les publie aux frais de sa congrégation, et oblige par-là les citoyens à songer à la réforme législative. Tout promet le meilleur avenir à la Pologne, dégagée déjà des obscurités théologiques de l'Allemagne.

Dans cette époque si malheureuse, on ne peut pas dire que l'instruction manquait ni à la noblesse, ni aux paysans; mais cette instruction était pire que l'ignorance, elle consistait à savoir lire et écrire en langue latine, mais, au lieu d'éclairer l'esprit, elle

le jetait dans le néant du désespoir. Voici le témoignage contemporain d'un voyageur français, qui éclairera mon lecteur sur cette question si importante. « Ce qui me plaisoit le plus en ce valet que « ce gentil homme m'avoit donné pour me con- « duire, est qu'il parloit latin à merveille, ce qui « semble estre quasi naturel aux Polonais, n'y ayant « aucun qui ne sçache cette langue, iusques mesme « aux enfans de laboureurs et de païsans qui les « envoyent estudier aux villes, iusques à l'âge de « quinze ans, où pour lors ils peuvent aider à leurs « peres, bien qu'ils n'ayent pas le moyen de les « faire estudier, ce qui oblige les pauvres escoliers « d'aller par les rues demander de quoy vivre en « criant : *Pauperibus elemosinam*, etc., ou bien « s'assemblent devant quelque image de Nostre- « Dame dans les carrefours, pour chanter quelque « hymne, et quelque autre priere en faux-bourdon, « durant lequel temps un ou deux d'entre eux ques- « tent avec leur livre ouvert aux passans qui leur « font des aumônes qui servent à les nourrir pen- « dant leurs estudes, y ayant avec cela des petites « fondations charitables dans les collèges, pour leur « donner quelque potage, et un peu de pain, dont « la plus part de ces pauvres escoliers vivent, et ce « qui est de plus merveilleux, c'est qu'ils apprennent « la langue latine en si peu de tems, et avec tant de « perfection, que plusieurs à les voir parler si ieunes

« et si rhetoriquement, ont cru qu'elle estoit leur « langue naturelle » (1).

Ce même auteur dit encore dans un autre endroit : « La langue latine y est si commune, que « les enfans à l'âge de dix ans, les laboureurs, « les bergers, les païsans, les roturiers, les nobles, « les pauvres et les riches la sçavent parfaite- « ment (2). »

Je me borne à ces citations, que je pourrais encore appuyer par le témoignage du vénérable Niesiecki, membre de la Société de Jésus, qui publia, en 1732 et 1734, quatre gros volumes in-folio sur les fastes des familles de la noblesse polonaise, où il cite tous les noms de ceux qui léguaient leurs biens ou des sommes en faveur de l'ordre des jésuites et pour propager l'instruction dans le pays. Mais revenons à notre sujet.

9. *La renaissance de la littérature en Pologne. Son union avec la France. Vues générales sur sa révolution* (1750-1800).

Konarski poursuit ses triomphes. Il trouve les idées politiques désorganisées dans la nation, et il

---

(1) *Le Voyageur d'Europe où sont les voyages de France, d'Italie et de Malthe, d'Espagne et de Portugal, des Pays-Bas, d'Allemagne et de Pologne*, etc., etc.; par A. Jouvin de Rochefort, 3 vol. en six parties séparées. Paris, 1672, in-12, t. III, p. 288.

(2) *Ibid.*, p. 269.

publie des ouvrages sur la réforme de son gouvernement; il trouve la langue nationale entièrement corrompue, d'abord par le mélange inouï de mots et d'expressions latines, ensuite par le goût le plus monstrueux de panégyriques, de phrases enflées, etc. Il publie des ouvrages pour rétablir la pureté, la dignité et la grandeur du seizième siècle; il rend à la langue latine son importance, mais il veut qu'elle soit enseignée comme au seizième siècle, et non comme par les jésuites. Il publie donc une nouvelle grammaire, et renverse l'autorité jésuitique de l'inconcevable Alvarès. Il voit le cœur honnête de ses compatriotes; mais la rudesse du dix-septième siècle étouffe son esprit, il établit donc un théâtre dans le collège des piaristes, fait traduire et traduit lui-même quelques pièces dramatiques de la France, qui sont représentées par les écoliers.

Les jésuites, de leur côté, veulent se montrer aussi dignes enfans de la Pologne; ils publient plusieurs ouvrages polonais du seizième siècle; ils s'occupent de rendre sa pureté à la langue nationale; leur Bohomolec écrit des comédies, et s'élève contre les préjugés du peuple.

Mais si les progrès de la civilisation intellectuelle deviennent chaque jour plus grands, le danger politique s'accroît. L'amant de la tzarine du Nord est proclamé roi par une diète vénale, et soutenu par les baïonnettes moskovites. Le rite grec

et la réforme, qui ne sont plus persécutés, servent de prétexte à cette princesse pour exercer son influence en Pologne. La confédération de Bar, sous la bannière catholique, défend les droits de la nation, et la France lui envoie des secours.

Mais, chose étrange! la tzarine veut réaliser son titre de princesse de Russie, et occupe une partie de la Lithuanie, car elle porte le nom de la Russie-Blanche. Le Brandebourgeois proclame ses droits sur une partie de la Prusse polonaise. Son exemple est suivi par l'Autriche, qui publie les prétentions de la Hongrie à la possession du royaume de Russie, qui portait jadis le nom de la principauté de Halicz ou de Gallicie, et le premier partage est consommé.

La même année, dans laquelle cette invasion a lieu, l'ordre de Loyola est supprimé, et ses enfans en Pologne, devenus libres, se dévouent avec ardeur au service de la patrie. Wyrwicz, géographe et politique, Bohomolec, historien et biographe, Poczobut, astronome (correspondant de l'Institut national de France), Narwoysz, mathématicien, Naruszewicz, poète distingué, le plus grand de nos prosateurs, et célèbre historien, se placent à la tête de leurs anciens compagnons, et les ex-jésuites rendent à la patrie les services les plus éminens.

Cependant, les écoles de Konarski fournissent chaque jour au pays d'honnêtes et sages ci-

toyens. Ils vont terminer leurs études en France; ils y puisent les lumières qui leur manquent, et, libres des préjugés des esprits forts, ils reviennent aux bords de la Wistule réformer leur patrie catholique.

Stanislas-Auguste, de son côté, protège les savans et la jeunesse instruite, n'épargne ni l'argent ni les honneurs à ceux qui se distingnent.

Les vénérables Zaluski offrent leur bibliothèque à la nation; et elle est ouverte au public de Warsovie.

L'abbé Kallontay réforme l'antique université de Krakovie, et publie des ouvrages immortels sur la réforme de la Pologne.

Karpinski, Kniaznin, Niemcewicz, Skrzetuski, Kaminski, Piramowicz et une foule d'autres auteurs, instruits dans la littérature ancienne de leur patrie, lui rendent son ancien éclat; et éclairés par les lumières de la France ils guident l'esprit national.

Krasicki, prince-archevêque de Gnèzne, publie des poëmes héroï-comiques contre les mœurs déréglées des moines, des épigrammes contre les hypocrites en religion; plein de l'esprit de Boileau et de la légèreté de La Fontaine, il ouvre à la langue de nouvelles richesses, et aussi fidèle à la religion qu'à la vérité, il ne s'oublie jamais. La morale est son but, la vérité son moyen de la propager, la religion le bouclier qui couvre les faiblesses humaines, et humilie l'am-

bition de son esprit. Grand, beau et admirable, il comprend l'esprit national, il connaît ses mœurs, il sait quels sont ses besoins; sa voix sévère élève jusqu'aux cieux ce qu'il trouve de bon, son génie léger et flexible ne laisse aucun défaut sans montrer tout son ridicule, et sa plume ne se souille pas avec les hommes incorrigibles (1).

Cependant le *liberum veto* ne cesse de protester contre l'inégalité des diètes et du premier partage du pays, et ne reconnaît la représentation nationale que dans les confédérations armées, où l'on décide à la pluralité des suffrages. La diète constituante est formée, elle se change en confédération, et abolit le *liberum veto*, qu'elle a le droit de supprimer, et qui ne lui est plus nécessaire.

C'est dans cette diète que le clergé catholique céda à perpétuité la moitié de ses revenus aux besoins de la patrie, abdiqua l'intolérance du rite grec et de la réforme, et un an plus tard, dans un des faubourgs de Warsovie posa les fondemens d'un temple dédié à *la Sainte Providence* et destiné au

---

(1) La nouvelle édition de ses œuvres complètes, qui étaient en dix volumes, est publiée actuellement à Paris par le libraire Barbezat, en un seul volume. Ses fables sont traduites en français, par M. de Vienne, et publiées à Paris en 1827. Quelques-unes d'entre elles sont parfaitement bien rendues, mais la difficulté de la langue polonaise a empêché le traducteur de saisir la plupart des beautés de cet auteur.

culte catholique, à tous les dogmes du christianisme, et à toutes les religions de l'univers qui reconnaissent l'existence d'un seul Dieu.

La noblesse, de son côté, outre les impôts qu'elle payait jusqu'alors, s'engagea à céder le quart de ses revenus ; elle admit la bourgeoisie non-seulement à tous ses droits, mais elle statua en outre, que chaque bourgeois une fois élu député deviendrait avec sa famille gentilhomme; s'il achetait un village, et payait 125 fr. d'impôts, il obtenait ce même honneur; enfin les députés des villes étaient obligés de présenter à chaque diète trente familles bourgeoises pour être anoblies, etc., etc. Ainsi même le vain titre de gentilhomme aurait été accordé à toute la bourgeoisie jusqu'à ces jours, si la Pologne était restée libre.

Quant aux paysans, obscurs et abrutis par la misère et les calamités publiques, la noblesse, en suivant le sage conseil de Jean-Jacques, ne pouvait faire rien de meilleur que de les préparer graduellement à cette liberté, qui est si funeste dans les mains de l'ignorance. Elle étendit donc les bienfaits de la législation sur cette classe; elle fit faire dans tous les villages les contrats entre les propriétaires de terres et les laboureurs; elle autorisa les tribunaux à recevoir les plaintes des paysans, et à veiller à l'exécution de ces engagemens; elle leur facilita enfin le moyen de devenir bourgeois; et pour n'être

pas gênée à l'avenir dans l'accomplissement de tous ses projets, elle statua que la constitution du 3 mai 1791 serait corrigée tous les vingt-cinq ans, afin que la Pologne pût mettre à profit l'expérience et les lumières de chaque nouvelle génération.

Enfin la royauté, qui ne possédait jusqu'alors aucun droit, aucun pouvoir, fut ramenée à sa véritable dignité, mais restreinte par de sages lois; l'hérédité du trône décidée, etc., etc., etc.

Cependant la Moskovie, ennemie jurée de la fédération polonaise, ne songeait qu'à la dissoudre, et à réaliser par-là son titre mensonger d'empire de toutes les Russies. C'est elle qui porta le coup mortel à cet État; mais il ne faut pas oublier que, dans aucun des trois partages, cette puissance ne toucha même pas aux véritables trois Polognes des Piasts (la Grande de Posen, la Petite de Krakovie et la Mazovie de Warsovie), qui passaient tantôt sous la domination brandebourgienne, tantôt sous celle de l'Autriche, mais seulement les anciennes principautés russes et la Lithuanie, qui fut un instant subjuguée par les princes de Kiiow, aux onzième et douzième siècles. Elle savait que l'union des Russes et des Polonais était indissoluble, et qu'elle ne pouvait la relâcher sans frapper de mort tout le corps politique.

Le but vers lequel tendait cette puissance depuis Ivan-le-Terrible et Pierre Ier, était de conquérir sur la fédération polonaise tous les États

de l'ancienne Russie, à laquelle elle était entièrement étrangère, depuis son origine au douzième siècle (1); de représenter par-là dans sa personne l'unité monarchique de Russie; enfin de conquérir à son peuple le nom de Russe qu'il ne possédait pas, et qui appartenait de droit aux deux tiers des Polonais. Cependant c'est l'Autriche qui possède le pays qui représentait dans notre confédération les droits de l'ancienne Russie, et dont Kiiow n'était qu'une dépendance.

IV.

État des connaissances historiques en Pologne. — Le plan de mes quatre fragmens sur sa littérature ancienne.

Dans le déplorable état où se trouvait la Pologne au dix-huitième siècle, sous le rapport des connaissances sur son histoire et sur sa littérature ancienne, la bibliothèque des Zaluski était l'unique source où l'on pouvait puiser. Cependant, après le partage de la Pologne, Catherine II transporta toute cette bibliothèque à Saint-Pétersbourg, où elle se trouve encore à présent sous le nom de *la grande bibliothèque impériale!* Ainsi les Polonais étaient privés de leur seule consolation dans la connaissance de leur grandeur passée. Cependant le célèbre Czacki

(1) Voyez plus haut, et l'article de M. Alphonse D'HERBELOT dans la *Rev. Encycl.* 1830, cahier du mois de janvier.

imita l'exemple des évêques Zaluski, et se procura un certain nombre de livres et de manuscrits très-précieux. D'un autre côté, les débris de la bibliothèque de l'université de Krakovie, celle de l'université de Wilna, celle des princes Czartoryski, à Pulawy, et plusieurs autres, s'augmentaient, quoique lentement et à grands frais. Mais aucun ouvrage n'a paru sur la littérature ancienne avant l'année 1812. C'est alors que M. Joseph Soltykowicz, professeur de l'Université de Krakovie, publia l'histoire de cette école, où il renferma des notices très-exactes sur plusieurs savans polonais.

M. Félix Bentkowski, professeur à l'université de Warsovie, fit plus : en 1814, il publia, en deux volumes, l'*Histoire de la littérature de Pologne*. C'est un ouvrage véritablement remarquable, mais son titre très-pompeux excita les clameurs de toutes parts; on voyait un outrage à la Pologne dans la publication de l'histoire de sa littérature ancienne, tandis qu'elle n'était connue alors qu'en faible partie, et qu'elle ne peut l'être que par la publication d'une foule d'ouvrages traitant avec détails ses diverses parties. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage de M. Bentkowski, par-là même, devint encore plus utile à sa patrie que son auteur ne le croyait lui-même en le confiant à la presse. Il ne voulait que représenter, dans leur ensemble, les connaissances qu'il avait recueillies lui-même par un travail de plusieurs années,

et pourvoir aux besoins les plus pressans dans lesquels se trouvait alors le public. Mais il fit plus; par son exemple, il engagea les autres savans, qui travaillaient depuis très-long-temps à l'histoire de la littérature ancienne, à publier les parties au moins qu'ils avaient achevées. Enfin, il excita l'ardeur bibliographique des autres, qui trouvaient du plaisir à indiquer les détails omis dans l'ouvrage de M. Bentkowski.

Après lui parut l'illustre Ossolinski, conseiller privé de l'empereur d'Autriche. Ce savant, né en Gallicie, ne crut pouvoir mieux servir la patrie, qu'en veillant au bonheur et à l'instruction des Galliciens. Étranger aux affaires politiques, il passa cinquante ans à Vienne pour former une grande bibliothèque nationale, et s'occuper de l'histoire et de la littérature en Pologne. Il publia donc, en 1819-21, ses bio-bibliographies sur quelques-uns des littérateurs du seizième siècle, en quatre volumes, dont deux sont consacrés à la critique des ouvrages du Démosthène de la Pologne, Stanislas Orzechowski. Son ouvrage, dont il ne publia qu'une faible partie, possède tous les mérites qu'on exige de l'historien; érudition profonde, jugement sain et sévère, exactitude sous tous les rapports. C'est lui qui éleva le plus l'esprit de la nation, en lui montrant une partie seulement de sa littérature ancienne, mais dans sa véritable dignité et grandeur.

Quiconque voudrait ou pourrait écrire, comme lui, le recueil de pareils matériaux, composerait à lui seul une petite bibliothèque.

La Pologne pleure la perte de ce vénérable savant, qui, en mourant, légua toute sa bibliothèque aux Polonais de la Gallicie et eut la satisfaction d'obtenir de l'empereur d'Autriche la confirmation du legs qu'il affecta à son entretien dans la ville de Léopol : déjà depuis quelques années cette bibliothèque est ouverte au public.

Après lui, M. Georges-Samuël Bandtkie, professeur de l'Université de Krakovie et directeur de sa bibliothèque, publia : 1° *Histoire de la Bibliothèque de l'Université de Krakovie*, en un volume; 2° celle des imprimeries à Krakovie, en un volume; 3° celle des imprimeries en Pologne, en trois volumes. Tous ces ouvrages sont importans, non moins par l'érudition de leur auteur que par l'ensemble des faits qu'ils présentent au lecteur.

L'abbé Jérôme Iuszynski, chanoine de Kielcé, publia en deux volumes son *Dictionnaire des Poètes de la Pologne*, dont il donna les biographies avec un jugement critique sur leurs ouvrages : en l'absence de matériaux suffisans, il se borna à indiquer les noms et les titres des ouvrages. Ce livre, fruit de trente années de travaux, nous donne des notices sur mille deux cent soixante-quatre poètes de la Pologne, dont les ouvrages parurent

seulement jusqu'à l'année 1750. Bons ou mauvais, latins ou polonais, il les cita tous dans leur ordre alphabétique, et rendit à la patrie un service que le public polonais paya de sa reconnaissance.

Eusèbe Slowacki, professeur de littérature polonaise à l'Université de Wilna, publia en deux volumes son Cours de cette littérateure, où on trouve l'appréciation de plusieurs des meilleurs auteurs nationaux du seizième siècle.

Joachim Lelewel, ancien professeur d'histoire et de statistique universelle dans la même Université, publia en deux forts volumes ses Observations sur la Bibliographie ancienne de la Pologne, où il retraça aussi l'histoire des bibliothèques dans ce pays.

François Siarczynski, directeur de la bibliothèque nationale d'Ossolinski à Léopol, fit paraître en deux volumes son Dictionnaire des hommes célèbres qui vivaient sous le règne de Sigismond III.

Luc Golembiowski, membre de la société pour les livres élémentaires à Warsovie, aidé des lumières du savant Lelewel, fit paraître son Traité sur les anciens historiens de la Pologne.

L'abbé Aloïse Osinski, prélat du chapitre de Wilna; Titus Dzialynski, Raczynski, Ignace Sobolewski, et T. Chlendowski, conservateur à la grande bibliothèque nationale, à Warsovie; Constantin Swidzinski, Jean-Vincent Bandtkie, professeur à l'Université de Warsovie; Mathieu Kozlowski, Nicolas Mali-

nowski, Chyliczkowski, Bohatkiewicz, Sébastien Ciampi, en Toscane, et une foule d'autres auteurs distingués, ont publié leurs recherches bibliographiques sur l'ancienne littérature de la Pologne, tantôt dans des brochures séparées, tantôt dans divers recueils périodiques.

La nation est éblouie de l'éclat de sa littérature ancienne, qui se développe chaque jour de plus en plus devant ses yeux; la bibliographie, la science la plus ennuyeuse de toutes et la plus ingrate, devient aujourd'hui une science patriotique, et celle qui fait le plus d'honneur aux personnes qui s'en occupent. Mais ces recherches ne sont que commencées aujourd'hui en Pologne, et il faut encore attendre le résultat des travaux de beaucoup d'auteurs, pour oser tracer le tableau de l'ancienne littérature de ce pays.

L'histoire politique, si intimement liée à elle, est encore moins connue; et, par un triste sort, l'indifférence des littérateurs actuels à son égard est étonnante. Pas un seul riche citoyen, pas une seule société savante n'a jusqu'à présent publié quoi que ce soit qui puisse servir de matériaux historiques. Et cependant la Pologne en a besoin, car son histoire est nationale et plus instructive que celle d'aucun autre État. On a en manuscrits des milliers de mémoires, des protocoles des diètes, des discours, des lettres des rois et de divers citoyens, des correspondances avec

les cabinets étrangers, etc., etc., et on les garde dans les bibliothèques sans en laisser profiter le public.

Il n'y a que deux personnes qui aient osé rendre ce service à la patrie, Julien-Ursin Niemcewicz, un des plus illustres orateurs de la diète constituante de 1788-1792, compagnon de gloire et d'infortune de Kosciuszko, célèbre poète, et historien de Sigismond III, actuellement président de la Société royale des Amis des Sciences, vénérable vieillard dans lequel la jeune Pologne voit presque le dernier souvenir du passé; ce grand citoyen, dis-je, publia un recueil de *Mémoires sur l'ancienne Pologne* en quatre volumes seulement, car la censure en interdit la continuation. Ensuite Joachim Lelewel, si souvent mentionné dans cet ouvrage, publia une partie des anciennes lois de la Pologne en texte latin, avec leur traduction en polonais du quinzième siècle à côté; il en fit de même pour plusieurs des diplômes de la Lithuanie, qui sont tous écrits en russe. Voilà tout ce que nous possédons là-dessus. La jeunesse travaille, il est vrai, éclaire plusieurs points de l'histoire; mais ses travaux sont de très-petite importance, quand aucun riche citoyen, aucune des sociétés savantes ne veut se mettre en dépense pour publier les matériaux historiques. Je dois encore citer le recueil mensuel qui paraît depuis quelque temps à Warsovie sous le titre *Mémorial de Sandomir* (Sandomierzanin), et qui est

consacré spécialement aux matériaux historiques sur l'ancienne Pologne. C'est l'unique journal historique que nous possédions actuellement.

Un recueil complet d'histoire ne se trouve pas non plus. Le célèbre Naruszewicz publia en sept volumes l'histoire nationale jusqu'à l'année 1386, date mémorable de l'union de la Pologne et de la Lithuanie, et son ouvrage, éclairé par les recherches d'Ossolinski et de Lelewel, est le meilleur qu'on puisse exiger dans un siècle où la critique historique est le fondement de tout.

Mais toute l'époque qui se trouve retracée dans cet ouvrage est celle de la Pologne despotique. L'histoire véritablement nationale de la république jagellonne est à peine effleurée jusqu'à ces jours.

Il nous manque absolument l'histoire de Wladislas-Jagellon et de son fils Wladislas-le-Warnénien. Celle de Kasimir-Jagellon, de Jean-Albert et d'Alexandre-Jagellon fut retracée par l'évêque Albertrandy, et publiée par Ignace Onacewicz; mais c'est un ouvrage qui, quoique très-important, est écrit à la hâte et sans ce choix nécessaire entre les objets qui exigent un plus grand développement, une simple mention, ou qui n'en méritent aucune.

Le règne de Sigismond Ier et de son fils, Sigismond-Auguste, n'a occupé jusqu'à présent personne, excepté M. Lelewel, qui a publié quelques détails à ce sujet.

Le règne de Henri d'Anjou, qui ne dura que cinq mois, était facile à retracer, et il compte trois ou quatre auteurs.

Celui d'Étienne Batory, écrit par l'évêque Albertrandy, et publié par Ignace Onacewicz, quoique plus exact que son premier ouvrage, laisse cependant un grand vide dans les connaissances historiques.

Celui de Sigismond III, si important par les malheurs qu'il a amenés par la suite, et par l'éclat extérieur de la gloire nationale, a été traité par Niemcewicz et Siarczynski; mais leurs ouvrages, quoique très-importans, sont loin de satisfaire le public.

Le règne de Wladislas IV a été le mieux retracé par Gaëtan Kwiatkowski; mais la censure retrancha beaucoup de cet ouvrage.

Le règne de Jean-Kasimir, celui de Michel et de tous les princes qui se sont succédé ensuite, n'ont trouvé personne pour les décrire. Le seul ouvrage de M. de Salvandy sur l'histoire de Sobieski, qui trouva déjà son historien dans l'abbé Coyer, mérite d'être mentionné. Je ne dis pas cela du tableau de l'ancienne Pologne jusqu'au dix-septième siècle, qui le précède, mais de l'histoire elle-même de Sobieski, à laquelle cet écrit de quelques pages seulement ne sert que d'introduction; et si l'auteur voulait retrancher dans la nouvelle édition tout ce qui est antérieur à ce règne, s'il rectifiait plusieurs idées géné-

rales, qui ont été combattues dans deux recueils mensuels de Paris (1), son ouvrage, non-seulement serait digne d'attention et de confiance, mais la Pologne serait alors aussi reconnaissante envers l'auteur qu'elle est humiliée aujourd'hui du tableau de son histoire antérieure au dix-septième siècle.

Ainsi, nous devons nous contenter des ouvrages de nos anciens auteurs, qui écrivaient avant que la critique historique fût connue, et le reste nous le puisons dans les résumés de MM. Georges Samuël Bandtkie, Joachim Lelewel, Joseph Miklaszewski, Charles Milewski, la princesse Isabelle Czartoryska, mademoiselle Clémentine Tanska, depuis madame Hoffmann, mademoiselle Regine Korzeniowska et plusieurs autres auteurs, dont les deux premiers ont semé çà et là mille lumières sur les faits les plus importans. Quant au résumé de M. Léon Thiessé, il est le meilleur et le plus consciencieux qu'on trouve dans toutes les langues étrangères. Cet auteur fit tout ce qu'on pouvait attendre d'un étranger qui ne connaît pas la langue polonaise, et qui ne sait pas quel est le jugement actuel sur les anciens historiens polonais qui écrivaient en latin, et dont il se servait dans son travail. Nous lui payons

(1) Par M. Alphonse D'HERBELOT, dans la *Rev. Encyc.* 1829, août, et dans la *Revue des deux Mondes*, sous la direction de M. MAUROY, 1829, août. Par M....., de Warsovie. (Théodore Morawski.)

ici un juste tribut de reconnaissance au nom de notre patrie, qu'il n'outragea jamais par aucune fausse imputation, et qu'il montra à ses compatriotes telle qu'il l'a vue dans les chroniqueurs, ou telle que le spectacle de nos grandes infortunes l'a présentée à sa généreuse compassion.

Le résumé publié en allemand par M. Bronikowski (dont plusieurs romans ont été déjà traduits par M. Loëve Weimars) est digne d'être lu ; mais son auteur n'est pas au courant des recherches historiques qui paraissent chaque jour en Pologne, et de là vient qu'il commet souvent de grandes erreurs, surtout dans les événemens du moyen âge.

Telles étaient mes sources, d'après lesquelles je retraçais, et ce tableau de la vie de la Pologne, et mes fragmens sur sa littérature ancienne. Les bibliothèques publiques à Paris m'ont fourni les auteurs latins. Pendant mon séjour en Pologne, j'ai recueilli un grand nombre de remarques; et, depuis quatre ans que je suis à Paris, je m'occupe d'un ouvrage assez étendu sur l'ancienne et nouvelle littérature de Pologne, que je publierai peut-être un jour.

Cet ouvrage ne présentera qu'un tableau incomplet, mais exact, et tel que l'état déplorable des connaissances historiques et bibliographiques, dans lequel se trouve la Pologne par suite de ses malheurs politiques, permet de le donner aux yeux des

étrangers. Aujourd'hui je ne livre qu'une portion de mes manuscrits. Je ne veux point retracer l'histoire de la littérature de ma patrie; car je ne veux pas exposer sa gloire à ne recevoir qu'en partie l'hommage qu'elle mérite, et qui n'est qu'ajourné. Dans notre siècle, et surtout en France, c'est par des faits, et non par des idées générales, qu'on commence les études historiques. La connaissance d'un certain nombre de faits nous autorise à former un certain nombre d'idées en détail, et nous préférons connaître moins, mais avec exactitude, que tout sans preuves historiques; car autrement ce sera un système, un roman, une pièce d'éloquence, un panégyrique propre à amuser les esprits superficiels, mais nul pour les gens d'un esprit mûr et solide.

Ainsi, je donnerai la préférence au plan plutôt biographique qu'historique, à une faible partie des détails qu'à toute l'histoire littéraire. Si l'auteur est très-remarquable, ou si je connais les détails de sa vie publique, je les retrace en peu de mots. Ensuite, s'il écrit en latin, et, par conséquent, s'il peut être lu et jugé par tous les étrangers, je donne les titres de ses ouvrages, les dates de leurs éditions, leur format, leur lieu d'impression, leurs mérites ou leurs défauts. Si je connais quel fut le jugement sur ses ouvrages à l'étranger, je le cite; sinon je me borne à relater ce que nos premiers sa-

vans ont dit là-dessus dans le dix-neuvième siècle; s'il n'y a point eu de jugement porté, ou si je suis d'une opinion contraire, au lieu de discuter sur des matières indifférentes pour les lecteurs français, je dis ce que je pense moi-même.

J'écarte entièrement de mon plan la littérature moderne depuis l'année 1750, car la place me manque. D'ailleurs, elle est plus brillante dans son commencement qu'aujourd'hui après le démembrement de la Pologne, et en voici les causes : d'abord les Polonais sont dispersés; de vingt-deux millions qu'ils étaient, on n'en compte plus que quatre millions qui composent le royaume actuel de Pologne; c'est-à-dire le duché de Mazovie, sans la Grande-Pologne, qui appartient à la Prusse, et sans la plus importante partie de la Petite-Pologne, qui est incorporée à la Gallicie. Ce n'est que dans ce prétendu royaume et dans le simulacre de la république de Krakovie, qui sert de point central à l'union géographique de la ci-devant Sainte-Alliance, que l'instruction a son caractère national. Ensuite la censure exerce partout ses ravages. Les lumières mortelles de la Prusse tantôt dérangent les idées en Grande-Pologne, tantôt frappent d'incapacité l'esprit de ses habitans. La preuve en est visible. Le gouvernement de Prusse est le seul de ceux des ennemis de la Pologne qui porte l'empreinte de la civilisation ; il est le plus juste et le plus équitable;

il établit partout des écoles; il ouvre aux Polonais tous les trésors de la savante Allemagne; et cependant pas une seule librairie polonaise n'existe dans le duché de Posen; outre un journal politique, le plus monstrueux sous le rapport du langage, on n'y publie presque rien en polonais; nous ne comptons jusqu'à présent pas un seul véritable Grand-Polonais au milieu de nos savans et de nos gens de lettres, nous n'avons pas un seul ouvrage de cette portion de nos compatriotes, qui nous instruise au moins sur ce qu'il y a de bon dans la littérature allemande. Nous lisons, dans les journaux allemands, que la jeunesse polonaise se distingue surtout dans les universités de ce pays; nous savons que la censure prussienne est la moins sévère; et cependant nous perdons plus sous le gouvernement de la Prusse que les Galliciens même; et Warsovie seule aujourd'hui est le centre de nos lumières, comme, il y a dix ans, Wilna l'était.

D'autre part, les rapports avec la France ont dérangé aussi les idées de nos écrivains. Au lieu de profiter de ce qui est essentiellement applicable, dans la glorieuse littérature française, à l'esprit des habitans de tous les pays, ils ont pris les phrases de leur langage et les formes extérieures de leur poésie pour modèle : et ils s'étonnent pourquoi pas une seule tragédie classique ou romantique ne peut sortir de la plume polonaise sans être médiocre!

De là vient que presque aucun génie littéraire n'existe aujourd'hui en Pologne; et si l'illustre Niemcewicz vit encore, si le célèbre poète lyrique Woronicz, archevêque-primat du royaume, et quelques autres auteurs appartiennent au dix-neuvième siècle, ils doivent leur instruction au règne de Stanislas-Auguste. Pour que la Pologne puisse produire des génies, il faut que sa jeunesse, avant tout, apprenne la littérature de l'ancienne Rome; ensuite qu'elle s'instruise dans sa propre littérature ancienne qui sortit de cette source; qu'on réimprime les meilleurs ouvrages polonais du seizième siècle; qu'on traduise ceux qui sont écrits en latin: et la connaissance des littératures étrangères doit tenir la dernière place. Alors la littérature actuelle sera une suite de l'ancienne, et le talent de l'écrivain se trouvera sur le terrain qui lui est propre, sur le terrain national; il ne sera ni médiocre imitateur de Racine, ni obscur copiste de Schiller ou de Byron, qui tous sont mieux connus en Pologne qu'ailleurs, car il n'y a personne, jusqu'au dernier écolier, qui ne sache raisonner parfaitement sur les beautés de ces écrivains; mais peu de personnes savent tirer profit de leurs écrits, comme, au dix-huitième siècle, l'archevêque Krasicki l'a fait pour Boileau et La Fontaine, dont il comprit le génie d'une manière admirable, sans jamais s'attacher aux formes locales de la langue et des mœurs de la France.

Je ne m'occupe donc que de la littérature ancienne de ma patrie. Mon fragment sur les historiens est le plus complet, car les étrangers ont le plus besoin de savoir comment il faut lire ceux de nos auteurs qui doivent les guider dans leurs recherches sur l'histoire politique des États chrétiens de l'Europe. Sur l'histoire de la philosophie et des sciences exactes en Pologne, nous ne savons aujourd'hui que fort peu de chose, car personne encore n'a consacré ses veilles à cette branche si essentielle de notre littérature. Aux poètes latins et polonais je donne peu de place, car c'est un objet très-étendu et moins important pour les étrangers que l'histoire. Mais, comme la poésie occupe aujourd'hui le public de tous les pays, je me crois obligé de montrer à mes lecteurs ce que c'est que la poésie nationale de ma patrie. J'ai consacré une notice aux langues et aux dialectes de notre fédération, aux mœurs et usages des Polonais, à leurs danses et aux chansons qui les accompagnent; j'ai dit enfin ce qui constitue le caractère moral et intellectuel des Polonais, car sans cela on ne pourrait jamais savoir pourquoi leur poésie est telle que nous la voyons, c'est-à-dire savante. Tous ces détails sont renfermés dans un écrit spécial qui sert d'introduction au fragment consacré aux poètes; et s'il est déplacé au milieu des fragmens sur la littérature ancienne de ma patrie, il ne l'est point dans l'ouvrage qui porte

le titre général de *Tableau de la Pologne*. Enfin je passe sous silence l'éloquence, la littérature législative, la zoologie, la botanique, la médecine, la théologie, etc.; et, sous le titre de fragment consacré aux diverses illustrations littéraires de la Pologne, sans jamais abandonner mon plan de détails, autant que la place me le permet, j'insère les biographies de divers auteurs, dont je possède déjà en manuscrits une centaine.

Heureux si je pouvais rendre quelque service au public français, et ajouter quelques détails sur ma patrie aux immenses trésors que la France possède déjà dans sa belle langue sur tous les peuples du globe. Je me suis livré à ce travail avec d'autant plus de plaisir, que c'est un hommage à mes plus chers sentimens, à mon amour pour cette Pologne dont l'existence de dix siècles ne fut jamais funeste aux autres peuples, et dont l'indépendance renversera peut-être un jour le monstrueux état politique de l'Europe actuelle.

MICHEL PODCZASZYNSKI.

FRAGMENS

SUR LA

LITTÉRATURE ANCIENNE

DE LA POLOGNE.

PREMIER FRAGMENT.

CHAPITRE PREMIER.

L'Histoire en général.

XIIe SIÈCLE.

GALLUS est le premier qui ait écrit sur l'histoire de Pologne. Il était étranger, car il dit lui-même dans un endroit: *Exul patriæ delatus est in Poloniam*. D'après les recherches les plus récentes, il est constaté que la France était sa patrie. Il a écrit son histoire entre l'an 1110 à 1135; elle embrasse une période de près de trois siècles, depuis 825 jusqu'à 1118. Il rejette presque tout ce qu'il y a de fabuleux dans l'histoire de Pologne : on voit qu'il possédait de vastes connaissances en histoire et en géographie; toutefois, son érudition n'ôte rien à la clarté et à la précision de ses récits. Il aurait dû tenir la première place parmi les écrivains qui se sont occupés de l'histoire de Pologne; mais son esprit supérieur au siècle qui l'avait vu naître, donna à ses jugemens un caractère de sévérité qui le fit rejeter par ses contemporains, et le fit même tomber dans l'oubli. Dans le temps où les contes mythologiques étaient substitués à l'histoire, il était difficile qu'un écrivain comme Gallus jouît d'une longue faveur. On le lut d'abord; il

fut traduit en polonais et mis entre les mains de la jeunesse des écoles, mais cet espèce de règne ne dura pas long-temps; les auteurs moins scrupuleux sur la vérité lui furent bientôt préférés, et le mérite de Gallus fut méconnu jusqu'à ce qu'un siècle plus éclairé vînt rendre justice à la sagacité de son jugement et à l'exactitude de ses récits.

Selon l'usage du temps, cette histoire est écrite en mauvais vers latins; elle fut imprimée pour la première fois à Dantzig, en 1749, in-fol., avec l'ouvrage de Kadlubek. La seconde édition fut faite dans l'année 1824, à Warsovie, et elle est préférable à la première. C'est là qu'on peut trouver les preuves que saint Stanislas, évêque de Krakovie et patron de la Pologne, non-seulement ne fut point le martyr du patriotisme, mais qu'au contraire sa mort fut une suite de sa trahison, lorsqu'il eut conçu le projet de rendre sa patrie tributaire de la Bohème.

Saint Stanislas périt dans la seconde moitié du onzième siècle, et l'acte de sa canonisation ne date que de deux siècles après. Tous les historiens nationaux, persuadés de l'infaillibilité des décrets du Saint-Siège, ont répété fidèlement le texte de la bulle qui élevait cet homme au rang des saints. Les copistes des treizième, quatorzième et quinzième siècles, de leur côté, voulant corriger les erreurs de Gallus, rejetaient tout ce qu'il disait sur la trahison de Stanislas, et substituaient à son témoignage des paroles de la bulle, où il est parlé de son attachement à la cause publique. Ainsi, tous les manuscrits de l'histoire de Gallus, postérieurs au douzième siècle, ont été falsifiés sous ce rapport, et c'est d'après ces manuscrits qu'on a jugé l'auteur jusqu'à nos jours. Cependant le savant Czacki trouva par hasard un manuscrit authentique de Gallus, écrit au douzième siècle, et le plus ancien de tous ceux qu'on possédait. M. Bandtkie le publia à Warsovie en texte latin, et c'est cette édition que nous recommandons à nos lecteurs.

LES DIVERS ANNALISTES. Sous ce titre général il faut embrasser plusieurs écrits historiques sur la Pologne; ils appartiennent sans doute aux plus anciennes sources de l'histoire de ce pays, et leur date reste souvent inconnue. Ils commencent presque

tous de l'époque de l'introduction du christianisme, et renferment les faits publics ou particuliers des couvens ou des chapitres, dont leurs auteurs faisaient partie. En se rappelant que c'est le clergé italien et celui des Gaules anciennes qui s'établirent les premiers dans la Pologne païenne, on peut en conclure que l'usage d'écrire les annales fut introduit dans ce pays avec le christianisme. Gallus lui-même, en dédiant son ouvrage aux quatre évêques polonais, avoue que sans leur secours et assistance il n'aurait jamais pu ni entreprendre ni exécuter son travail; ce qui prouve évidemment que les archives des églises lui étaient ouvertes. La plus grande partie de ces annales a été détruite, d'autres manuscrits demeurent encore cachés, et ce qui a été publié n'est que très-peu de chose. M. Golembiowski, dans son ouvrage sur les historiens polonais, ne cite qu'un seul annaliste du douzième siècle, deux du treizième, six du quatorzième, et cinq du quinzième siècle.

MATHIEU CHOLEWA (1), évêque de Krakovie, mort en 1165. Comme Polonais, il tient la première place parmi les plus anciens historiens de ce pays. C'était un homme très-instruit, mais peu zélé sous le rapport religieux, et c'est sans doute par ce motif que les écrivains postérieurs à son époque ont cherché à le laisser dans l'oubli et à le dénigrer. Quoique son ouvrage ne nous soit pas connu en entier, cependant nous savons quelle est la partie de l'ouvrage de Kadlubek qui appartient à Mathieu, et nous établirons ce fait en parlant du premier. M. Joachim Lelewel publia, dans l'année 1811, un ouvrage très-savant sur cet historien, et prouva que toutes les fables sur l'antiquité de la Pologne, qui se trouvent dans l'histoire de Kadlubek, appartiennent à l'ouvrage de Mathieu; mais il dit aussi qu'après avoir séparé ces deux auteurs, il faut distinguer dans l'ouvrage de Mathieu deux parties distinctes : la première renferme les fables, mais ces fables ne sont point données pour vérité, car toujours on y trouve ces mots : *Fama est*, ou *narrabant grandis natu quidem*, qui prouvent au

(1) Dans l'époque où vivait cet auteur il n'y avait point de noms de famille, celui de Cholewa prend son origine dans ses armes héraldiques.

moins qu'il ne donnait pas ces choses pour certaines. Or, en commençant la seconde partie de l'ouvrage, il dit que tout ce qu'il avait écrit jusqu'alors n'entre point dans le plan de son travail, qui est de retracer l'histoire de la famille des Piasts. Ainsi, nous devons regarder plutôt la première comme un recueil des traditions qui existaient dans son temps, et ne juger cet historien que sur la seconde partie de son ouvrage; et c'est là que, d'après M. Lelewel, se trouvent de riches et précieux trésors pour l'histoire nationale. Mais il ne faut pas s'effrayer des difficultés qu'on rencontre dans la lecture de cet ouvrage; son texte est souvent défectueux, le style de l'auteur obscur; une imitation trop aveugle de Justin, et une reproduction trop affectée de la forme narrative de cet écrivain. Quant à la première partie, c'est un recueil de traditions nationales appliquées à l'histoire des Grecs, des Romains, des Hébreux, et surtout au temps d'Alexandre-le-Grand. En somme, cet ouvrage est un monstre informe sans mouvement et sans vie; mais dans ce temps tous les auteurs, et surtout les Allemands, traitaient l'histoire de cette manière : cet étalage d'érudition était donc plutôt un tribut payé à l'esprit du siècle, qu'un défaut de l'auteur.

XIIIe SIÈCLE.

KADLUBEK (VINCENT) (1). Nous parlerons de cet auteur avec un peu plus d'étendue que notre plan ne le comporte, puisque nous l'estimons un des plus honorables historiens polonais, et qu'il nous paraît juste de le laver des reproches dont les étrangers l'ont souvent accablé.

Il naquit à Karwow, vers l'année 1160. Destiné dès sa première jeunesse à l'état ecclésiastique, il fit un voyage en France pour achever ses études théologiques à Paris, et fut nommé, en 1207, à l'évêché de Krakovie. Jouissant d'une grande faveur auprès de Kasimir-le-Juste, Kadlubek eut quelque influence dans les affaires

(1) Cet écrivain, ainsi que le précédent, n'est point désigné par son nom de famille, qui était plutôt Vincent fils de Kadlubek.

publiques; on dit même qu'il gouverna la jeunesse de Leszek-le-Blanc, prince célèbre par ses vertus. Savant distingué, bon citoyen, homme bienfaisant, et un des plus illustres ecclésiastiques de son siècle, Kadlubek fit donation de ses riches domaines aux monastères, et ne se réserva que les revenus de son évêché, dont il fit constamment le plus noble usage, instituant des fondations ecclésiastiques, encourageant l'agriculture, construisant des villages entiers dans ses terres épiscopales, et y établissant des colonies. Enfin, dégoûté des honneurs, il renonça aux richesses et aux grandeurs, et devint moine au couvent de Citeaux, à Lendrzeïow. Il mourut en 1223. Sa mémoire passa de siècle en siècle, toujours environnée d'une nouvelle illustration; et les États de la république, cédant au vœu général, envoyèrent à Rome, en 1682, une députation pour demander que Kadlubek fût mis au rang des bienheureux, prière qui ne fut accueillie qu'en 1764, cinq siècles et demi après sa mort.

Il avait commencé d'écrire les annales de son pays, à la sollicitation du roi Kasimir-le-Juste; mais son ouvrage ne va que jusqu'à l'an 1203. Ses devoirs d'évêque et de citoyen le forcèrent d'abandonner cette entreprise, et plus tard la vie monastique l'arracha à toutes les occupations de ce genre. Ses trois premiers livres ne sont qu'un long dialogue entre Mathieu Cholewa, évêque de Krakovie, et Jean, archevêque de Gnèzne. De là est venue l'opinion que Kadlubek avait adopté pour l'histoire la forme du dialogue; mais des recherches postérieures, et surtout celles d'Ossolinski et de Lelewel, ont donné la certitude que ces trois premiers livres sont réellement l'œuvre de Mathieu Cholewa et de l'archevêque Jean, et que Kadlubek, s'appropriant leurs travaux, s'est borné à les incorporer dans sa chronique. Aussi, dès le commencement du quatrième livre, change-t-il la forme de son récit, et c'est sûrement de là que commence la véritable chronique de Kadlubek, dans laquelle le savant Ossolinski retrouve l'esprit brillant et éclairé de l'auteur.

Kadlubek pénètre d'abord l'obscurité des origines polonaises; et on lui a même reproché d'avoir donné pour de l'histoire des fables inventées à plaisir, et même d'avoir avancé des faits dont il

connaissait bien toute la fausseté. Mais Ossolinski prouve que cet auteur n'a fait que recueillir les contes populaires, et qu'il fut forcé d'écrire *pour obéir à une volonté supérieure,* comme il le dit lui-même; il rapporte, à défaut de documens plus certains, les événemens merveilleux adoptés alors comme authentiques par le peuple. C'était donc la faute du siècle et non celle de l'auteur. On l'accuse également de n'avoir pas connu l'histoire des nations voisines, et principalement celle des autres peuples slavons; mais jusqu'ici personne n'a démontré que les traditions recueillies à ce sujet par Kadlubek n'étaient pas admises dans le temps où il a vécu; on n'a pu même donner la preuve qu'il en ait négligé ou inventé une seule; loin de là, Kadlubek n'abuse jamais de cette liberté si commune et si tolérée chez les anciens historiens; il ne fait jamais intervenir la Divinité dans les événemens terrestres. Ses contes populaires ne sont pas, à beaucoup près, aussi bizarres que ceux de *Cóme,* historien de Bohème; et les fables qu'il a fait entrer dans le cadre de son ouvrage (car il savait que les fables ont aussi leur utilité); ces fables, disons-nous, ont du moins le mérite de plaire et d'amuser. On sait que les anciens Slaves faisaient souvent de lointaines excursions militaires, en secourant leurs frères, et qu'à leur retour ils racontaient les expéditions auxquelles ils avaient pris part : c'est ainsi que naissent les contes, que les traditions s'établissent, passent de bouche en bouche, et se perpétuent dans les différentes races. Ossolinski, en prenant la défense de Kadlubek, a justifié jusqu'à ses contes sur les batailles des Slaves contre Alexandre-le-Grand; et il est parvenu en effet à démontrer que Kadlubek ne méritait pas les reproches qu'on lui adresse à cet égard. Kadlubek, dit-il, recueillant religieusement tous les sons qui des profonds abîmes de la fable pouvaient arriver à son oreille, a rendu à la nation un plus grand service que si, armé du glaive de la critique, il se fût appliqué à dépouiller de ses derniers rameaux un tronc déjà trop dégarni, et à effacer entièrement les faibles vestiges d'un passé que l'oubli nous dispute.

Il applique les mêmes argumens aux rapports des Slaves avec

les Gaulois, et jette une grande lumière sur les commencemens obscurs de l'histoire polonaise.

La chronique de Kadlubek fut accueillie dès son apparition avec la plus grande faveur. *Boguchwal*, qui, dans le treizième siècle, entreprit d'écrire les annales de Pologne, en fit la base de son ouvrage ; et tous les historiens postérieurs, la mettant l'un après l'autre à contribution, n'ont fait que la raccourcir ou l'étendre; de sorte que si ces écrivains, jusqu'à Dlugosz, paraissent dignes de quelque estime, on peut, sans injustice, faire entrer Kadlubek pour moitié dans leur mérite.

Entre tous les éloges qu'ont prodigués à cet annaliste la plupart des écrivains anciens, nous devons surtout rappeler l'opinion de *Kromer*, qui, dans le juste hommage qu'il lui rend, convient que Kadlubek possédait toute l'instruction qu'il était possible d'avoir dans le siècle où il a vécu. En effet, Kadlubek est très-supérieur aux obscurs historiens du onzième et du douzième siècles en Europe. Son ouvrage, dit Ossolinski, est rempli de vie et de mouvement. Non content de prêter matière à d'amples réflexions, cet auteur développe les siennes ; il explique les coutumes nationales, pénètre jusqu'au fond des choses, analyse les événemens et leurs causes. Versé dans les sciences ecclésiastiques et civiles, dans la philosophie et la jurisprudence, il cite avec un égal bonheur l'Écriture Sainte et les décrets des papes, les lois de Justinien et les règles d'Aristote. A la prose de Démosthène, de Tite-Live et de Justin, il mêle des fragmens poétiques dignes de Virgile, d'Horace et de Juvénal. Cependant, si le savant Ossolinski rend hommage aux beautés qui brillent dans les Annales de Kadlubek, il ne déguise point leurs défauts. Il ne dissimule pas la fatigue et le dégoût qu'on doit éprouver à lire un ouvrage écrit dans cette latinité corrompue, qui était usitée dans le moyen âge. Néanmoins il conseille à ceux qui voudront juger sainement Kadlubek, de lire quelquefois et avec attention son ouvrage. A travers ce nuage épais de mauvais goût, de barbarie et d'obscurité grammaticale, particulier au douzième siècle, on découvre ce génie brillant dont Dlugosz n'a pas craint de dire : *Cui naturæ prægnantis dotes et fœcundus uterus præclarum ingenium*

contulerat, quem tam benigno numine astra respexerunt. On ne saurait en effet mieux peindre ce génie vif et pénétrant qui trouvait en lui-même le feu dont il brûlait, cet esprit enrichi de tous les trésors de la science, purifié par l'habitude de la vie publique, et par la connaissance approfondie des hommes et du monde. Le latin corrompu dans lequel il a écrit donne nécessairement à son ouvrage une empreinte de barbarie; mais est-ce la faute de l'écrivain? Il voyait, il sentait le beau; il avait la connaissance du *quid decet, quid non*, mais dès qu'il prenait la plume il subissait malgré lui l'influence de son siècle.

La première édition de l'ouvrage de cet auteur parut sous le titre de *Historia polonica Vincentii Cadlubconis episcopi Cracoviensis*, à Dobromil en 1612, in-8°. Il est facile de comprendre combien cette chronique avait dû s'altérer en passant par les mains des copistes, et malheureusement la copie qui servit à l'éditeur était du nombre de celles où le texte avait le plus souffert. Une seconde édition non moins vicieuse fut publiée à Leipzig en 1712, avec l'Histoire polonaise de Dlugosz. La dernière et la meilleure, publiée par M. Kownacki, a paru à Warsovie en 1823, avec la chronique de Dzierzwa.

BOGUCHWAL, évêque de Posen, abréviateur de Cholewa et de Kadlubek. Son travail n'est proprement qu'une chronique depuis 1202, où Kadlubek s'était arrêté, jusqu'à l'année 1227. Cependant une foule de faits particuliers qu'il cite dans l'abrégé de ses deux devanciers, donne à son ouvrage de l'originalité et de l'importance. Il fut publié dans la collection des historiens de la Silésie, par Sommersberg; mais cette édition, comparée aux nombreux manuscrits, se montre tellement infidèle, qu'il est impossible de distinguer ce que dit l'auteur lui-même de ce que ses copistes lui ont fait dire.

BASZKO (Godislas), chanoine de Posen. Il vivait vers la fin du treizième siècle, et ne laissa que les *Annales de la Grande-Pologne*, où il embrasse aussi les faits généraux qui se passaient dans toute la monarchie des Piasts. Sa chronique commence à l'année 1227, où celle de Boguchwal finit, et elle s'arrête à 1273. Elle fut imprimée dans la collection de Sommersberg.

MARTIN POLONAIS. Il n'avait aucun nom de famille, parce que les noms de famille n'existaient pas encore en Pologne dans son temps. La date de sa naissance et celle de sa mort sont inconnues. On lui donne les noms de Strepa, Strzepski, Strzemien, mais ce ne sont que des suppositions. Il naquit dans la ville d'Opawa, qui s'appelle aujourd'hui, en allemand, Troppau, et qui depuis les temps les plus anciens appartenait à la Pologne et ne passa à la Bohème que dans l'année 1246. Martin était dominicain, on ne sait dans quelle ville de Pologne. Entre les années 1243 et 1254 il se rendit à Rome et y demeura ensuite très-long-temps. Sous les papes Innocent IV, Alexandre IV, Urbain IV, Clément IX, Grégoire X, Innocent V, Adrien V et Jean XXI, il fut employé aux diverses charges de l'Église; enfin Nicolas III le nomma en 1278 à l'archevêché de Gnèzne. Il mourut à Bologne, selon les uns, en 1278; selon les autres, en 1279, 1281 et 1320. Il devait sa gloire, d'abord à un recueil des décrets des papes, en abrégé, auquel il donna le titre de *la Perle des décrets*. Cet ouvrage fut un des premiers qui occupèrent les presses lors de l'invention de l'imprimerie. On le publia trois fois à Strasbourg, en 1486, 1489 et 1492, et une à Paris, en 1500; ensuite à Lyon, 1543 et 1560, avec les décrets de Gracien; puis à Venise en 1584; à Paris, en 1560, avec les décrétales de Grégoire IX; et en 1612 dans cette même ville, à la fin de l'ouvrage *Margerithæ decreti*.

On a publié aussi à Strasbourg ses *Sermones de tempore et de sanctis*, en 1484, 1486 et 1488.

Cependant Martin est plus connu par sa *Chronique des papes et des empereurs*, qu'il composa par l'ordre du Saint-Siège (1). L'opinion qu'il rapporte sur la papesse connue sous le nom de Jean VIII n'est point la sienne; et même elle n'était point regardée comme un scandale au treizième siècle. On parlait de cette papesse dans les sermons (2) et dans les ouvrages même dédiés aux

(1) Voir le manuscrit de la bibliothèque de Sainte-Geneviève à Paris, cité par QUETIF.

(2) BELVILLE, cité par Ossolinski.

papes (1); ce n'est qu'aux quatorzième et quinzième siècles, quand les hussites citèrent ce fait comme une preuve contre l'inamovibilité des papes, que le concile de Constance la condamna. Le savant Ossolinski, biographe de Martin, nous assure que l'auteur lui-même n'était pas trop attaché à cette opinion, et il cite plusieurs manuscrits de son ouvrage où elle ne se trouve pas. Quoi qu'il en soit, son ouvrage, quant aux faits contemporains, se distingue par une rare fidélité (2). On y trouve plusieurs choses qu'on cherchera en vain ailleurs, surtout pour ce qui regarde les faits qu'il cite d'après des ouvrages qui ne se trouvent plus. Sa chronologie est la meilleure qu'on puisse désirer dans cette époque. Enfin, l'ordre, le choix des matières et la sévérité du style distinguent cet auteur. La première édition de la *Chronique des papes et des empereurs* a paru en 1559, à Bâle, l'autre en 1574, à Anvers. Avant d'être imprimée, elle fut traduite en diverses langues. En 1488, Benoît Hodzowie la publia en langue bohème, à Prague, de 1504 à 1505; Verneron la traduisit en français et la publia à Paris; et une traduction italienne se trouve en manuscrit à Florence.

On suppose que Martin est aussi auteur de l'ouvrage *sur quatre grands empires: de Babylone, de Carthage, de Macédoine et de Rome.* Panvin (3) dit qu'il était dénaturé par les copistes, et les autres (4) soutiennent que Martin n'en était point l'auteur. Un Anglais, Alexandre Cooke, a pris sa défense (5).

On dit en outre que Martin fit un ouvrage auquel il donna le titre de *Miracles et faits extraordinaires* (6). La bibliothèque de Leyde possède le manuscrit *sur la Terre-Sainte*, dont Martin doit être auteur (7). Enfin la bibliothèque du Vatican possède un

---

(1) Eccard, t. II, p. XII.

(2) Raynald, Ann. Eccl. an. 1277.

(3) Sub Joann. VIII.

(4) Lambec. Com. p. 761.

(5) Dissert. sur la papesse.

(6) Trithemius, Script. Eccl. p. 535.

(7) Arca. Bibli., p. 141.

manuscrit sur l'histoire du schisme de l'Église et sur les Guelfes, par notre Martin.

XIVe SIÈCLE.

JEAN, chroniqueur, vécut vers l'an 1359, et laissa une chronique depuis l'origine de la monarchie jusqu'à l'année 1359. Cet ouvrage se trouve imprimé dans la collection de Sommersberg, mais il ne traite que les faits qui se rattachent à la Silésie.

ANONYME, archidiacre de Gnèzne, vécut sur la fin du quatorzième siècle. Sa chronique est des plus intéressantes. Elle commence en 1289 et finit à l'année 1384. Aucun des écrivains de cette époque n'entre dans des détails aussi précis, aussi minutieux et aussi scrupuleux que lui, soit dans ce qui a rapport à l'histoire publique, soit sur les affaires ecclésiastiques. Son ouvrage se trouve imprimé dans la collection de Sommersberg.

Nous passons sous silence une foule de chroniqueurs moins connus et moins intéressans.

XVe SIÈCLE.

DLUGOSZ (JEAN), surnommé en latin *Longinus*, naquit en 1415. Il ouvrit une ère nouvelle à la littérature historique de son pays: il est donc utile de retracer en peu de mots sa biographie; elle nous servira pour mieux apprécier ses ouvrages.

Dlugosz fit ses études à l'université de Krakovie, et fut ensuite attaché à la cour du cardinal Zbigniew Olesnicki, qui était un des plus grands et des plus vertueux citoyens de son époque. Ayant bientôt embrassé l'état ecclésiastique, il demeura toujours attaché à la personne du cardinal, et fut employé dans diverses charges diplomatiques. Il réconcilia Jean Hunniad, gouverneur de Hongrie, avec Iskra, gouverneur de Bohème, au moment où ces deux chefs, à la tête de leurs armées, n'attendaient que le signal du combat. En 1454, il fut désigné par son roi en qualité d'ambassadeur près la cour du pape Nicolas V, et à la confédération germanique. Les discours qu'il prononça dans l'exercice de ces hautes fonctions se trouvent encore dans

la bibliothèque de Krakovie. En 1460, il conclut, au nom de son roi, un traité avec les ambassadeurs de George Posdiebrade, roi de Bohème, et ce fut là un des faits saillans de sa carrière politique.

Kasimir-Jagellon le nomma ensuite son conseiller privé, lui confia le soin de conclure le traité de 1465 avec les chevaliers Teutoniques de la Prusse, par lequel leur grand-maître devint vassal de la Pologne. Enfin il lui confia l'éducation de ses deux fils Wladislas, depuis roi de Bohème et de Hongrie, et Jean-Albert, qui fut roi de Pologne.

Quand Wladislas, son élève, à l'âge de quinze ans, fut élu roi de Bohème, il accompagna le jeune prince dans son royaume, et ne le quitta qu'après l'avoir affermi sur le trône et lui avoir inspiré les principes nécessaires à un roi. Ensuite, aux congrès de Neisse, et de Troppau, en 1473, il contribua puissamment à étouffer les querelles qui s'étaient élevées entre son élève, le roi de Bohème, et Mathias Korvin, roi de Hongrie. Envoyé à la diète hongroise à Iglo, en 1475, il y traita les affaires concernant les principautés de la Moldavie et de la Walachie qui reconnaissaient l'autorité polonaise. Enfin, après avoir arrangé encore quelques affaires avec le roi Korvin, il mourut en 1480, au milieu de sa brillante carrière.

Ministre intègre, bon citoyen, savant distingué, ecclésiastique juste et éclairé, Dlugosz unissait à tous ces titres le plus grand désintéressement, n'attachant aucun prix aux honneurs et aux richesses. Il refusa la charge de grand trésorier en Pologne, et l'archevêché de Prague en Bohème. Héritier d'une fortune assez considérable, il employa tous ses biens à secourir les pauvres, à fonder des hôpitaux, à créer des écoles; et un institut philanthropique, qui se conserva à Krakovie jusqu'à nos jours, portait le nom de la *bourse de Dlugosz pour les jurisconsultes.*

Un pareil homme en écrivant l'histoire, surtout celle de son temps, devait mériter une attention particulière. Il commence, comme nous l'avons fait observer, une ère nouvelle dans la littérature historique de son pays. Il consacra vingt-cinq ans de

travail à son principal ouvrage en ce genre; et loin d'être prévenu en sa faveur, il le soumit à la critique des professeurs de l'Université de Krakovie. En mourant il légua son manuscrit à cette école, afin que cette Histoire, qu'il avait poussée jusqu'à la dernière année de sa vie, pût être continuée par un des professeurs. Au milieu des éloges dont on a honoré son ouvrage, il est des critiques qui se sont montrés plus sévères dans leur jugement. Sarnicki, historien du dix-septième siècle, dit que ce n'est qu'un recueil informe de matériaux pour écrire l'histoire, mais qu'il est loin de mériter d'être mis au rang des meilleures productions de ce genre. Kromer, célèbre historien du seizième siècle, qui lui-même puisa si souvent à cette source féconde, ne lui rend pas justice; il dit que Dlugosz connaissait peu les affaires des pays étrangers. Solignac lui reproche de vouloir raisonner sur tout et d'être à peu près l'historien de tous les pays; qu'il oublie souvent les affaires de la Pologne, et qu'il fait trop de digressions sur l'Europe et souvent même sur l'Asie, sans songer si cela est nécessaire ou non à son sujet. Braun et Struvius ne lui pardonnent point d'être trop attaché à la cause de sa patrie, et de n'avoir pas pu cacher son mépris pour les chevaliers Teutoniques, comme si cette monstrueuse et sanguinaire puissance, avec ses cruautés, sa mauvaise foi, ses invasions, devait trouver un seul historien qui consentît à se faire son apologiste.

Tous ces reproches qu'on a faits à Dlugosz sont très-peu motivés et souvent trop sévères, surtout quand ils partent d'un écrivain qui cherche par là à donner plus de prix à ses propres ouvrages. Quant à nous, nous croyons impossible de porter le même jugement sur toutes les parties de cet ouvrage, et qu'il faut nécessairement le partager en trois sections distinctes: 1° Les annales sur l'origine de la nation jusqu'au treizième siècle; 2° les annales jusqu'au commencement du quinzième siècle; 3° les faits contemporains de l'auteur. C'est cette division judicieuse qu'avait adoptée M. Golembiowski, dont nous suivons tout le système.

Ainsi les premiers ne sont qu'un résumé des chroniques polonaises et russes; les seconds renferment moins de fables, moins

de faits, qui ne s'accordent pas avec le but de l'histoire ; enfin l'histoire du quinzième siècle, dans lequel il vivait, est une des sources historiques les plus pures ; l'on peut y puiser sans hésiter tous les renseignemens nécessaires, et avec d'autant plus d'assurance, que l'auteur a joué un grand rôle dans les évènemens qu'il retrace.

Cependant Dlugosz ne possède pas toutes les qualités que nous exigeons aujourd'hui d'un historien. Dans l'exposé des premières époques de l'histoire son ouvrage manque de critique, et renferme d'aussi longs détails sur les faits authentiques que sur les événemens dont la fausseté est reconnue. Il a adopté l'ordre chronologique, en suivant les années et même les mois; il charge en général ses récits de beaucoup trop de détails; on trouve dans son ouvrage un trop grand nombre de discours et de raisonnemens sur les faits : cependanti il ne s'élève jamais au-dessus d'un annaliste, et il n'est point capable d'approcher de la dignité de l'historien, telle que nous la concevons dans le dix-neuvième siècle. Mais il faut se rappeler comment on écrivait alors en Europe. Il faut songer que Dlugosz se montre toujours vrai, quoiqu'il lui fût très-difficile de distinguer le vrai du faux dans l'histoire des siècles qui précédèrent son époque. Quant à la sienne, il n'épargne personne : le roi, les magistrats les plus élevés, les citoyens, le clergé, tout paraît devant lui comme devant un juge impartial. Toutes les fois qu'il reconnaît que le clergé est coupable, il s'élève contre lui sans ménagement; et c'est à cause de cette sévérité que son ouvrage est resté en manuscrit deux cent trente-un ans. Il est le premier qui ait donné à l'histoire un caractère de vérité; c'est de son temps qu'on a cessé de suivre Cholewa, Kadlubek, Gallus, etc., et qu'on a commencé à copier son histoire des premiers temps, et à faire des résumés de l'époque postérieure. Miechowita et Kromer furent dignes de le suivre dans la carrière historique qu'il venait d'ouvrir.

Félix Herburt publia, en 1615, à Dobromil, une partie seulement de l'histoire de Dlugosz; elle ne renferme que six premiers livres de son ouvrage. La première édition de cet auteur n'a paru qu'en 1711 et 1712, et renferme treize livres; c'est-à-dire, toute

l'histoire de la Pologne jusqu'à l'année 1480, qui fut celle de la mort de l'auteur. On y ajouta en outre, l'histoire de Kadlubek, de Sarnicki, et plusieurs autres auteurs historiques. Cette édition a pour titre : I. *Joan. Dlugossi seu Longini historiæ polonicæ libri* 13, *etc.*, *auctum Gabrielis Groddeckii; in-folio*, tom. Ier, à Francfort, 1711; tom. II, à Leipzig, 1712. La seconde édition se trouve dans la collection de Mitzler.

Autres ouvrages de cet auteur :

II. *Vitæ episcoporum Posnaniensium*, publié par Treter, à Brunsberg, 1624, in-4. 1 vol.

III. *Episcoporum Smogorsoviensis et Pitzinensis, quæ nunc Vratislaviensis ecclesiarum historiæ et acta.* Breslaw, 1730-1732, seconde édition, dans le *Recueil de Sommersberg.*

IV. *Vita s. Stanislai ep. Crac.* Krakovie, 1511. Ce n'est qu'un extrait de l'ouvrage qu'écrivit Dlugosz sur la vie des Polonais et des autres Slaves distingués par leur piété, et qui n'a jamais été publié.

V. *Liber beneficiarum*, en manuscrit.

VI. *Commentaire sur l'Histoire de Pologne*, manuscrit qui était à Rome, dans la bibliothèque des Pères de l'Oratoire, dans lequel a puisé le célèbre Baronius, auteur de l'*Histoire ecclésiastique.* (*Voyez* Henri Spodanus, *Annales ecclésiastiques, sub anno* 1467.)

VII. *La vie de tous les évêques de Pologne*, manuscrit.

CALLIMACH, savant Italien. Son véritable nom était Philippe Buonacorsi, et le titre que ses compatriotes lui décernèrent fut celui d'*experiente.* Chassé de Rome par le pape Paul II, il trouva asile à la cour du roi Kasimir-Jagellon, qui l'associa ensuite au célèbre Dlugosz, dans l'éducation de ses deux fils Wladislas, roi de Bohème et de Hongrie, et Jean Albert, roi de Pologne. Homme savant, mais courtisan trop délié, il bouleversa la Pologne sous le règne de son élève. Sans doute les conseils qu'il donnait à ce prince, de réprimer la licence de la noblesse, étaient justes; mais sa conduite et le désordre qu'elle avait occasioné ne pouvaient qu'empirer le mal, et, au lieu de présenter Callimach comme un habile politique, le présente à la postérité plutôt comme un intrigant, imbu des principes du despotisme, et incapable de concevoir l'union de l'ordre avec la liberté.

Son ouvrage, très-curieux pour les Polonais, est resté jusqu'à présent en manuscrit dans la bibliothèque de Krakovie ; c'est la vie du célèbre Grégoire de Sanok, dont nous parlerons bientôt. L'autre ouvrage, non moins curieux, est son *Historia imperii et necis ad Varnam cæsi Wladislai Jagellonis, Poloniæ et Hungariæ regis*, qui fut publié à Cologne, en 1589, avec l'histoire de Kromer. Paul-Jove en fait un éloge absurde et exagéré ; cependant il n'est pas sans mérite, surtout sous le rapport des faits d'armes du roi, son héros.

XVIe SIÈCLE.

MIECHOWITA (Mathieu), né à Miechow en 1456 ; étudiant de l'Université de Krakovie ; en 1479, docteur ; en 1501 et 1505, recteur de cette même université ; célèbre médecin, historien et philanthrope. Nous passons sous silence sa vie philanthropique et littéraire, et nous nous bornerons à dire qu'il visita presque toutes les universités et académies de l'Europe, laissant partout les plus honorables souvenirs de son savoir. Mais, bien que savant, Miechowita avait foi dans l'astrologie, et souilla de cette science plusieurs pages de ses sérieux écrits. Il mourut à Krakovie, en 1523. Voici ses principaux ouvrages :

I. *Descriptio Sarmatiarum Asianæ et Europianæ, et eorum quæ in eis continentur.* La première édit., à Krakovie, 1517, in-4.; la deuxième, *ibid.*, 1521; la troisième, à Bâle, 1582, in-fol.; la quatrième, dans la collection d'Huttichius-Herve ; la cinquième, dans celle de Pistorius ; la sixième, dans celle de Mitzler. La traduction allemande parut à Augsbourg en 1518, et la traduction polonaise, en 1545, à Krakovie.

Des éditions et des traductions aussi nombreuses prouvent que le public attachait un grand prix à ce travail. L'auteur y consigne ses opinions sur l'origine de la nation polonaise. D'après Pomponius Mela, Ptolémée, et autres écrivains de l'antiquité, il fit la description de l'ancienne Sarmatie, et contribua à répandre parmi les étrangers cette grave erreur, que les Slaves descendent des anciens Sarmates.

II. *Chronica Polonarum à primâ propagatione et ortu Polonarum*

usque ad annum Christi 1504 (quoiqu'elle se termine à l'année 1506); Krakovie, 1521, 1 vol. in-fol., avec les portraits des rois de Pologne; réimprimé dans la collection de Pistorius. Hoppius dit qu'Annibal Maggi, guerrier célèbre de Venise, publia dans cette ville, en 1562, une traduction italienne de cet ouvrage.

Miéchowita était le premier des abréviateurs et des continuateurs de Dlugosz; mais il ajoute lui-même beaucoup des faits, et en reproduit d'autres avec plus d'exactitude. Ni son style, ni sa manière de traiter l'histoire, ne lui valurent un heureux accueil dans les pays étrangers. L'amour de l'astrologie y perce à chaque instant, et plus d'un fait historique n'était, d'après lui, que le résultat nécessaire de la position des corps célestes. Cependant la plus juste objection qu'on lui ait faite, c'est d'avoir copié le manuscrit de Dlugosz sans faire mention de cette source. Ainsi son ouvrage ayant été la première histoire polonaise imprimée, cette circonstance lui attira une grande célébrité.

Nous passons sous silence d'autres écrits de Miéchowita qui n'ont aucun rapport avec l'histoire, mais nous sommes obligés de dire en sa faveur qu'il éleva une noble voix en défendant sa patrie, dans le deuxième chapitre de sa Sarmatie, co ntre les calomnies d'Énée Sylvius Piccolombini (ensuite pape sous le nom de Pie II), qui voulant se venger sur les Polonais du refus qu'on lui avait fait de l'évêché de Warmie, publia un ouvrage où il entassa mensonge sur mensonge, et ne prouva par là que ses sentimens de vengeance.

KROMER (Martin), prince-évêque de Warmie, fils d'un paysan de Biecz, naquit dans ce village en 1512. Il fit ses études à l'Université de Krakovie; puis il voyagea dans presque tous les pays étrangers, aux frais et sous la protection de Choïénski, évêque de Krakovie. En 1552, il obtint du roi Sigismond-Auguste le diplôme de gentilhomme, et, après avoir embrassé l'état ecclésiastique, il s'éleva aux premières dignités de la république, où il se montra toujours digne de la confiance de la nation : d'abord secrétaire de l'évêque de Krakovie, ensuite secrétaire du jeune Sigismond-Auguste pendant le règne de son père Sigis-

mond Ier, puis ambassadeur auprès du pape, auprès de l'empereur, à la diète germanique, en Suède, en Danemark, etc.; partout il laissa après lui les plus honorables souvenirs. Nous n'avons qu'à citer ici un des faits les plus glorieux pour la Pologne, et où le nom de Kromer se trouve attaché. La sainte inquisition s'était glissée en Pologne, plutôt par hasard que par la volonté du clergé; elle n'avait fait encore que dix à douze victimes, mais le principe n'était pas moins funeste. L'évêque de Krakovie, Gamrat, remplissant alors la dignité de primat du royaume, convoqua, à cet effet, un synode des évêques, où Kromer remplissait les fonctions de secrétaire; c'est par ses lumières, et par ses soins surtout, que l'on inséra dans le nouveau code de l'église polonaise un article qui abolissait à jamais le pouvoir des inquisiteurs romains. Témoin de la plus illustre époque de l'histoire de sa patrie, à laquelle il ajouta lui-même plus d'une belle page, Kromer, après avoir vu passer sur le trône Sigismond Ier, Sigismond-Auguste, Henri de Valois, Étienne Bathory, termina sa glorieuse carrière au commencement du règne de Sigismond III, dans l'année 1589. On a de lui :

I. *De Origine et rebus gestis Polonorum, libri* 30. Première édition, à Bâle, en 1555, in-fol.; la seconde, *ibid.*, 1558; la troisième, *ibid.*, 1564; la quatrième, *ibid.*, 1568; la cinquième, à Krakovie, 1584; la sixième, dans la Collection de Pistorius; la septième, à Cologne, 1589, où se trouve aussi insérée l'histoire de trente années du règne de Sigismond Ier, par Wapowski; cette dernière édition est donc la plus précieuse. La traduction allemande de Henri Pantaléon a paru à Bâle, 1562, in-fol.; et la traduction polonaise de Blazowski, aussi belle qu'exacte, fut publiée à Krakovie, en 1611, in-fol., et réimprimée à Warsovie, 1767, dans la collection du jésuite Becomoloh.

Plusieurs auteurs ont jugé cet ouvrage; cependant nous ne citerons que l'opinion du savant Solignac, comme une des plus impartiales : « Son histoire, dit-il, doit le faire passer à juste titre « pour le *Tite-Live* de sa nation. Son style est pur et noble, con- « cis et varié, égal et soutenu; rien de sec et de contraint dans « sa diction, point d'épisodes qui ne viennent à son sujet; mais

« trop sérieux, trop froid pour l'ordinaire, il manque de vivacité « dans ses narrations; il ne sait point mettre la vertu en action, « lui prêter de l'ame, des graces même, et l'insinuer sans la « prêcher. Tous les événemens qu'il rapporte, il prétend les « avoir tirés des archives du royaume, ce qu'on ne doit en- « tendre sans doute que des temps un peu antérieurs à celui où « il écrivait. Il a d'ailleurs beaucoup puisé dans Dlugosz, et il « l'avoue lui-même. Trop d'affectation à louer sa nation discré- « dite un peu son ouvrage: il cache ou il amoindrit avec soin « tout ce qui est contraire à la gloire de la Pologne, et il pousse « au-delà de la vraisemblance tout ce qu'il estime propre à lui « faire de l'honneur, etc. » (Voir *Histoire de Pologne,* par Solignac, Introduction.)

II. *Polonia, sive de situ, populis, moribus, magistratibus, et republica regni Poloni libri duo.* Bâle, 1568, in-fol.; la seconde édition, à Cologne, 1577, in-8; la troisième, *ibid.*, 1578, in-4; la quatrième, à Bâle, 1582, dans la collection de Pistorius; la cinquième, à Cologne, 1589, in-fol., avec l'ouvrage précédent; la sixième, dans la collection de Mitzler, à Warsovie, 1761, in-fol. Le manuscrit, dédié au roi Henri III de France et Henri Ier de Pologne, se trouve à Paris dans la Bibliothèque du Roi, no 7,059 du catalogue latin. Peut-être était-ce la nouvelle édition que cet auteur se proposait de publier un jour.

Cet ouvrage, d'après l'opinion de M. Lelewel, est supérieur au premier: la description que l'auteur fait de la Pologne est magnifique, dit-il; un style élégant, des idées justes et claires, font de cet ouvrage le tableau du pays le plus exact et le plus parfait; l'auteur n'est ni trop laconique ni trop diffus; il ne se montre ni flatteur, ni sévère outre mesure; une brièveté conforme à son sujet, et un exposé simple, mettent sous les yeux du lecteur un vaste tableau où la Pologne se montre telle qu'elle était dans le seizième siècle. L'auteur fournit les moyens d'examiner d'où provient cette heureuse situation, et indique les sentiers qui peuvent ramener le lecteur à la connaissance de l'état antérieur de la Pologne. Peut-être qu'en lisant cet ouvrage aujourd'hui, on désirerait en quelques endroits des notions plus

exactes; cependant il faut avouer que Kromer s'occupe de la situation géographique, politique et morale du pays; qu'il traite ces matières d'une manière sage; qu'en le lisant on reconnaît non-seulement un homme très-familier avec tout ce qui regarde sa patrie, mais encore un vrai philosophe.

Cet ouvrage, traduit pour la première fois en polonais par M. Antoine Meleniewski, se publie maintenant à Warsovie; et les morceaux oratoires que ce jeune littérateur livra à la publicité, il y a quelques années, nous font espérer que la traduction du Tite-Live de la Pologne sera digne de l'auteur et de son traducteur.

III. *Oratio in funebre Sigismundi I Pol. regis.* Krakovie, 1548, in-8. Cet ouvrage se trouve aussi dans presque toutes les éditions d'histoire de cet auteur; il termine ses annales à la mort du roi Alexandre, en 1506; mais, dans son oraison funèbre dont il est question ici, le résumé des faits qui se rapportent au règne de Sigismond Ier, successeur d'Alexandre, peut être regardé, au jugement de Solignac, comme la continuation de son premier ouvrage jusqu'à l'année 1548. Quant au mérite oratoire, nous en parlerons plus tard, dans l'article sur Orzechowski.

Kromer est en outre auteur d'un grand nombre d'ouvrages latins et polonais, dont quelques-uns ne nous sont pas encore connus; cependant on compte de lui dix ouvrages publiés sur l'éloquence, la théologie et la musique.

WAPOWSKI (Bernard), surnommé en latin *Vapovius*, naquit vers la fin du quinzième siècle; il écrivit une histoire polonaise depuis son origine, mais tout son travail périt en manuscrit, et nous ne le connaissons que d'après les citations de Kromer, de Bielski, et de plusieurs autres historiens. Cependant un fragment de son ouvrage, qui embrasse une partie du règne de Sigismond Ier, se trouve imprimé dans l'édition de Cologne, en 1589, de l'histoire de Kromer. La partie que nous ne connaissons pas renfermait les plus grandes absurdités sur l'origine de la Pologne, car l'auteur embrasse l'histoire de tous les Slaves des bords de l'Elbe, de l'Oder et de la mer Baltique, sous le nom de Pologne, qui n'existait pas alors, et créa de belles

idées qui ne s'accordent nullement avec l'histoire. Cependant cette partie, qui fut publiée, ne mérite point ces reproches; au contraire, on y trouve des traits de lumière très-vifs, un jugement sain et une instruction grave et profonde.

Wapowski était un des collègues du célèbre Kopernik à l'université de Krakovie; puis il se rendit à Rome, où, attaché à la cour du pape Jules II et de son successeur Léon X, il y passa presque toute sa jeunesse. Revenu dans sa patrie, il obtint la chanoinie de Krakovie, et, intimement lié avec Kopernik, il se livrait aussi à l'astronomie. Tycho Brahe cite une lettre de Kopernik, adressée à Wapowski, de Krakovie, le 3 juin 1534, où celui-ci lui communique ses observations sur un ouvrage astronomique de Werner (1). Cet amour pour l'astronomie était en quelque sorte funeste au succès des travaux historiques de Wapowski, car il mêla dans plusieurs endroits les observations astrologiques, comme intimement liées aux destinées de l'homme. Krzycki, dans ses mordantes épigrammes, tourna en ridicule Wapowski, en se moquant de ses observations. Il mourut en 1535.

HERBURT (Jean), secrétaire du roi Sigismond-Auguste, et ensuite castellan de Sanok, connu plutôt comme jurisconsulte que comme historien. Son ouvrage historique a paru sous le titre de *Chronica, sive historiæ polonicæ compendiosa ac percepta librorum capita ad facilem memoriam recens facta descriptio;* Bâle, 1571, in-4; la deuxième édition, à Dantzig, 1609; la troisième à Bâle, 1615; la quatrième, à Dantzig, 1647. Selon Meusel (2), la traduction française de cet ouvrage fut publiée à Paris, en 1573, in-4, par François Balduin; mais nous ne la connaissons point. Il a paru cependant un ouvrage français intitulé: *Les Chroniques et Annales de Poloigne, par Blaise de Vigenère, secrétaire de feu monseigneur le duc de Nivernois;* Paris, chez Jean Richer, libraire, etc., 1573, in-4. Là, nous lisons ces paroles dans la préface: « Il est bien « vray qu'en ce qui est de l'histoire, i'ay suiuy à peu près, voyre

(1) *Lib.* II, *de Cometa*, 1577. *Opp.* t. II, édit. Francof. 1642, p. 173.
(2) *Staatengeschichte von Europa*, 1800, p. 537.

« traduit, si vous voulez, Herburtus, etc. » Peut-être donc est-ce du travail de Vigenère qu'a parlé Meusel.

Cet ouvrage n'est qu'un abrégé de celui de Kromer, et renferme l'histoire de Pologne jusqu'à l'année 1548. L'auteur l'avait entrepris pour ceux qui s'effraient des compositions volumineuses. Il a le mérite rare d'avoir présenté dans un cadre fort resserré le tableau complet de l'histoire qu'il raconte; nul fait, nulle circonstance essentielle n'y est oubliée, et l'attention du lecteur n'est jamais détournée de l'objet principal par le mélange de l'histoire des autres États. Le style, d'ailleurs précis et élégant, ajoute au mérite de la composition, qui est sans contredit un des meilleurs résumés de l'histoire de Pologne.

NEUGEBAUER (Salomon) naquit dans la Prusse ducale, et mourut en 1615. Nous avons de lui : *Historiæ rerum polonicarum libri quinque, quibus, etc., etc.* Francfort, 1611, in-4.

L'auteur est loin de tenir tout ce que semble nous promettre un titre très-long et très-pompeux : il donne simplement une histoire de Pologne, dont le premier livre est consacré à une description physique et politique de ce royaume; son récit ne va que jusqu'à l'année 1444, et il renferme un grand nombre d'erreurs sur les premiers princes fabuleux. Il continue ensuite son ouvrage jusqu'à la mort d'Étienne Batory, sous le titre : *Historia rerum polonicarum concinnata, et ad Sigismundum III, etc., usque deducta, libri* 10; *Hannoviæ*, 1618, in-4.

Ce livre obtint parmi les étrangers une célébrité beaucoup plus grande qu'il ne la méritait; on le citait comme un ouvrage original, quoiqu'il ne soit qu'une *copie littéraire* de Kromer, à l'exception de quelques détails de peu d'intérêt. Neugebauer est un véritable plagiaire, car il garde le plus profond silence sur les historiens qu'il a copiés; il pousse même une fois l'impudence jusqu'à dire : *Hujus opinionis est Martinus Cromerus* (page 13), comme si son ouvrage n'était pas, pour ainsi dire, le pur texte de Kromer. Quant aux années dont Kromer n'a pas parlé, Neugebauer copie littéralement la chronique de Wapowski; à tel point, qu'une page qui manque dans l'édition de Cologne (page 615) a été omise dans l'histoire de Neugebauer

(page 535). La narration de Wapowski une fois finie, Neugebauer traduit une partie de la chronique de Joachim Bielski. Enfin il pille le reste dans les ouvrages d'Orzechowski et de Heidenstein.

GUAGNIN (Le comte ALEXANDRE) naquit en Italie en 1538, et mourut en Pologne en 1614. Après avoir servi dans l'armée en qualité d'officier supérieur, il obtint le titre de gentilhomme polonais. Son ouvrage parut sous le titre de *Sarmatiæ europeæ descriptio*, Krakovie, 1578, in-fol.; la deuxième édition, à Spire, 1581; la troisième, réduite aux seuls événemens qui concernent l'histoire de Pologne, fait partie de la collection de Pistorius, et fut publiée à Bâle, 1582; la quatrième, à Leyde, 1626, dans la collection d'Elzevire; la cinquième, dans la collection de Mitzler, à Warsovie, 1761. La traduction polonaise de Paszkowski fut publiée à Krakovie, 1611; la seconde édition, à Warsovie, 1768, dans la collection du jésuite Bohomolec.

Stryikowski, historien polonais, soutient que le manuscrit de cette histoire lui a été volé par Guagnin, sous le commandement duquel il servait dans l'armée polonaise; que cet Italien, qui ne savait pas même écrire, publia sous son nom cet ouvrage dont il s'était emparé. Une accusation si hardie intentée par un auteur contemporain, et contre laquelle Guagnin ne réclama point, a fait croire généralement que Stryikowski en était le véritable auteur; Mitzler même était si convaincu que cet ouvrage appartenait à Stryikowski, qu'il n'a pas fait mention de Guagnin dans la dernière édition qu'il en a donnée. Cependant aujourd'hui la voix de M. Lelewel s'est élevée en faveur de Guagnin, et nous aimons à rallier plutôt notre opinion à celle d'un savant si distingué, que d'errer au milieu d'incertitudes qui ne seront peut-être jamais mieux éclairées. Guaguin, dit-il, avait assez d'instruction pour écrire l'histoire en latin, et pour exposer les faits dont il avait connaissance. Il est possible qu'il ait eu entre les mains les notes ou le manuscrit de Stryikowski, et qu'il en ait profité en composant son ouvrage; peut-être même que cette circonstance engagea Stryikowski à donner plus de développement à l'histoire qu'il a écrite, afin d'effacer et de faire oublier

ce que Guagnin avait pu lui emprunter. Mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il existe entre ces deux écrivains des différences si grandes qu'il est permis de révoquer en doute l'assertion de l'historien polonais : d'abord, Guagnin a écrit en latin, tandis que Stryikowski a écrit en polonais ; le premier n'a pas inséré un seul vers dans son histoire ; son rival, au contraire, qui était fort mauvais poète, a rempli une grande partie de son ouvrage de productions bizarres de sa verve poétique ; en second lieu, Guagnin a adopté un plan où les faits sont classés dans un ordre et une harmonie parfaits, tandis que l'œuvre de Stryikowski est un véritable chaos sans plan ni méthode ; sa narration est diffuse et remplie de répétitions, de fables et d'anachronismes.

Guagnin s'était proposé dans son ouvrage de donner une histoire succincte de chacune des provinces de l'ancienne république de Pologne ; sans être du premier mérite, cette composition renferme des détails très-intéressans sur des faits ou des cérémonies historiques qu'on chercherait vainement ailleurs : telle est entre autres la description du couronnement des rois de Pologne.

STRYIKOWSKI (Mathieu), né à Ossostow en 1547, fit ses études à l'université de Krakovie, et visita ensuite presque toutes les universités de l'Allemagne et de l'Italie. Revenu dans sa patrie, il poursuivit la carrière militaire sous le commandement de Guagnin. Attaché à l'ambassade de Constantinople, il visita plusieurs pays du Levant dans un but scientifique ; tombé entre les mains de pirates, il subit une captivité de plusieurs années, et y perdit plusieurs manuscrits. Enfin, racheté par sa famille, il retourna en Pologne, embrassa l'état ecclésiastique, et mourut en 1600 archidiacre de Samogitie. Son principal ouvrage fut écrit en polonais, sous le titre : *La Chronique polonaise, lithuanienne, de toutes les Russies*, etc. Première édition à Kœnigsberg, 1582, in-fol. ; la deuxième, à Warsovie, 1766.

Dans l'article précédent, consacré à Guagnin, nous avons retracé les défauts de cet historien, défauts sans doute très-grands, mais qui n'affaiblissent pas l'importance de son ouvrage. Stryikowski était un homme très-savant, quoique sans aucun système

suivi ni aucune des qualités de l'historien. Cependant il se servait des chroniques russes et lithuaniennes actuellement perdues ; et tout ce qu'on sait d'un grand nombre des faits qui y étaient retracés, ne se trouve que dans son ouvrage. Mais à part ce mérite, il n'en reste aucun autre à l'auteur. Stryikowski a laissé quinze autres ouvrages à peu près du même intérêt, sans compter ceux dont il déplorait lui-même la perte.

BIELSKI (Martin) naquit en 1500, et mourut en 1575. Il écrivit ses ouvrages en polonais, et ils encoururent, au dix-septième siècle, le blâme de la part des jésuites. Outre ses biographies des philosophes, qu'il avait tracées d'après Denis Laërce et Plutarque ; outre ses poésies et son *Essai sur l'art militaire*, nous avons de lui la *Chronique universelle*, publiée à Krakovie en 1550, in-4. Ce fut dans cette production remarquable qu'il sut déployer et montrer la richesse de la langue polonaise ; une naïveté, une élégance et une vérité d'images qui donnent un charme inexprimable à ses narrations, quoique, sous le rapport historique, la vérité s'y trouve souvent mêlée à des fables nombreuses. Auteur d'une histoire universelle, il n'a écrit celle de son pays qu'en termes généraux ; cependant nous en faisons mention, surtout parce que l'ouvrage de son fils passe pour le sien.

BIELSKI (Joachim), fils du précédent, secrétaire du roi ; brave soldat, habile publiciste et orateur, trop connu à Dantzig par sa polémique littéraire avec les gens de lettres de cette ville. Nous passons sous silence ses poésies et ses œuvres de citoyen, et nous en venons à ses travaux historiques. Sa *Chronique polonaise* parut pour la première fois, en polonais, à Krakovie, en 1597, et elle réunit au mérite de la diction celui de l'exécution typographique. Simple, concis et judicieux dans son style, il mérite cependant beaucoup de reproches ; et si son ouvrage, considéré sous le rapport des détails historiques, reçoit les suffrages de la postérité, l'absence d'aperçus généraux le discrédite et lui désigne un rang inférieur parmi les historiens ; mais d'autre côté, Joachim Bielski, ainsi que son père, sont au premier rang parmi les prosateurs polonais.

SARNICKI (Stanislas) naquit vers le milieu du seizième

siècle. Outre les nombreux ouvrages qu'il a publiés sur divers sujets, et surtout sur la législation, nous avons de lui : *Annales sive de origine et rebus gestis Polonorum et Lithuanorum, libri* 8; Krakovie, 1587, in-fol. La deuxième édition fut publiée en 1717, avec l'ouvrage de Dlugosz.

Cet ouvrage doit être envisagé sous deux points de vue différens. Tout ce que l'auteur dit de l'ancienne histoire est sans doute faux et absurde; mais lorsqu'il s'approche de l'époque où il vivait, il est digne de foi et d'estime. Encouragé par l'exemple d'Annius de Viterbe, dominicain, qui retraça les plus monstrueuses fables sous le nom de Beroze, prêtre chaldéen, au temps d'Alexandre-le-Grand, il tire l'origine des Slaves d'Assur, petit-fils de Noé, qui d'après lui était le père d'Assauromates, Sarmates, Slaves et Polonais. Quant au reste de l'ouvrage, Sarnicki montre un talent peu commun, et surpasse souvent Kromer dans ses recherches critiques, très-courtes, il est vrai, mais pleines de vie et de sagacité.

L'autre ouvrage de cet auteur a pour objet la statistique de la Pologne; il a paru sous le titre de *Descriptio veteris et novæ Poloniæ;* Krakovie, 1585, in-fol. La deuxième édition fut publiée en 1712, avec l'histoire de Dlugosz. Les notions qui s'y trouvent renfermées, sans avoir une exactitude nécessaire dans les livres de ce genre, sont cependant un monument très-précieux pour la Pologne.

CHAPITRE II.

Historiens des époques contemporaines (1).

XVI SIÈCLE.

DECIUS (JODOCUS-LUDOVICUS), secrétaire du roi Sigismond Ier; auteur de l'ouvrage *de Vetustatibus Polonorum, liber* 1, qui se trouve dans la collection de Pistorius. Son style est moins bril-

---

(1) Ce chapitre devait commencer par le nom de Callimach, que nous avons mis par erreur à la page 413.

lant que celui de son rival Wapowski; le talent de l'historien perce dans son ouvrage, du reste trop louangeur. Il retraça l'histoire des neuf premières années du règne de Sigismond Ier, jusqu'à l'année 1516.

REY (Nicolas), un des premiers poètes polonais du seizième siècle, et dont nous parlerons ensuite avec plus de détail, laissa un ouvrage polonais, sous le titre de *Miroir de tous les États*, publié en 1567, à Krakovie.

L'abbé Iuszynski dit que cet ouvrage présente un tableau achevé des usages polonais dans le seizième siècle, et qu'il n'y a pas de livre dans lequel on puisse voir une reproduction aussi exacte, non-seulement de la vie privée des anciens Polonais, mais encore de leur manière de parler. En le lisant on se croit transporté dans les maisons, dans les sociétés polonaises du seizième siècle. On voit quels étaient leur vie de ménage, leurs occupations, leur commerce, leurs amusemens, leurs habits, leurs fêtes, leurs mariages, leurs visites, leurs meubles, et le tout décrit avec les plus minutieux détails. C'est donc un trésor historique d'un prix inestimable.

GORNICKI (Luc). Nous parlerons plus tard de ce grand écrivain.

ORZECHOWSKI (Stanislas). Nous en parlerons dans la dernière partie de notre écrit.

RESZKA (Stanislas), en latin *Rescius* ou *Reskim*, né dans la Grande-Pologne, mort en 1600, à Naples. Homme très-savant et auteur de nombreux écrits dans les matières théologiques. Il mérite d'être mentionné ici comme auteur de l'ouvrage *de Electione, profectione et coronatione Henrici regis in Gallia et Polonia gestis;* Rome, 1574, in-4°. Ouvrage rare et d'un haut prix.

STACIUS (Achille), auteur d'un ouvrage sur le même sujet, qui fut publié en 1574, et qui n'est pas aussi sans mérite.

FREDRO (André-Maximilien), auteur de l'ouvrage *Gestorum populi Poloni sub Henrici Valesio*, etc., publié à Dantzig, 1652, in-4°. Il renferme l'histoire de deux interrègnes; l'un qui précéda et l'autre qui suivit le règne de ce prince, ainsi que les fastes du pays pendant cinq mois de son règne lui-même. La place nous manque pour parler de cet illustre écrivain comme stratégiste et

publiciste; nous rappelons cependant ici qu'on lui a reproché d'avoir écrit avec trop de précipitation son ouvrage historique.

SOLIKOWSKI (Jean-Demetrius, *Solicovius*), archevêque de Léopol, né en 1526, mort en 1603. Bon citoyen, ecclésiastique distingué, il fut un des plus illustres personnages de son temps. Vingt-trois fois il fut nommé, tantôt par le roi aux ambassades près des cours étrangères, tantôt par ses concitoyens pour plaider leur cause à la diète. Modèle des évêques, il portait cependant trop d'attachement aux jésuites, dont il fut le bienfaiteur. Non-seulement il était l'idole de ses concitoyens, mais les étrangers lui témoignaient aussi leur estime, et le fameux Juste Lipse lui donne le nom de grand dans des lettres qu'il adressa à divers Polonais.

Solikowski laissa un grand nombre d'ouvrages, la plupart théologiques; nous avons de lui : *Commentarius brevis rerum Polonicarum a morte Sigismundi Augusti;* publié à Dantzig en 1647, in-fol. C'est une description des faits qui se sont passés en Pologne de 1572 à 1590; ouvrage estimable sous le double rapport historique et littéraire : cependant la narration de l'auteur manque souvent de vie et d'intérêt. Les protestans lui imputent un trop grand attachement pour la religion romaine. Au reste, le mérite de cet ouvrage est généralement reconnu.

HEIDENSTEIN (Reinhold), jurisconsulte et historien, mort au commencement du dix-septième siècle. Nous avons de lui, entre autres, l'ouvrage intitulé : *de Bello Moscovitico, quod Stephanus rex Poloniæ gessit, commentariorum libri 6;* publié à Krakovie 1584, in-fol.; la deuxième édition à Bâle, 1588; la troisième à Cologne, 1589, avec l'histoire de Kromer. Le fils de l'auteur, Jean Heidenstein Solecki, castellan de Dantzig, publia une continuation de cet ouvrage, d'après les manuscrits de son père, jusqu'à l'année 1603, et composa lui-même une histoire depuis l'année 1572 jusqu'au règne d'Étienne Batory. Cet ouvrage a paru sous le titre: *Rein. Heidensteini rerum polonicarum ab excessu Sig. Aug., libri 12;* Francfort-sur-le-Mein, 1672, in-fol.

Témoin occulaire des faits qu'il rapporte, Heidenstein est un historien des plus renommés; et si son style manque parfois de concision, le mérite historique donne un grand prix à son travail.

LASICKI (Jean), en latin *Lasicius*, auteur des ouvrages suivans : 1° *Historia de ingressu Polonorum in Valachiam, etc., anno* 1572, qui se trouve dans la collection de Pistorius ; 2° *Dantiscanorum clades, anno* 1577, dans la même édition; 3° *de Diis Samogitarum*, etc., dans la collection d'Elzevir, où se trouvent aussi les deux ouvrages précédens.

C'est un auteur digne de confiance, excepté dans ce qui regarde la guerre contre les Dantzikois, où il se montre parfois trop partial.

GORECKI (Léonard), continuateur de l'ouvrage de Lasicki sur la guerre de Walachie; écrivain peu important. Son ouvrage se trouve dans la collection de Pistorius.

XVIIe siècle.

KRZYSTYANOWICZ (Stanislas), jurisconsulte honorablement connu dans le monde littéraire par un ouvrage qui a pour titre : *Statûs regni Poloniæ compendiosa descriptio*, imprimé à Mayence en 1606, in-4° ; réimprimé dans la collection d'Elzevir. Il a été traduit en allemand et publié à Leipzig en 1697, in-8°.

SZEMBERG (Théophile), auteur très-estimable d'un ouvrage polonais intitulé : *Relation de la guerre de Valachie en* 1620, qui fut publié à Krakovie en 1621, in-4.

SOBIESKI (Jacques), père du roi Jean III. Brave et vaillant soldat, ministre intègre et habile, vertueux citoyen, et écrivain distingué, il eut, dans sa brillante carrière, occasion de déployer les qualités de son esprit et les solides vertus de son ame. Elevé à la dignité de premier sénateur, avec le titre de castellan de Krakovie, quatre fois il fut élu maréchal ou président de la diète, et de nombreuses ambassades en Allemagne, en France et en Italie furent confiées à son habileté et à sa profonde connaissance des affaires publiques. Sa sagesse et sa fermeté apaisèrent les troubles de l'Ukraine et de la Livonie. Sa valeur se signala avec éclat à la bataille de Chocim, gagnée contre les Turcs en 1621, et dans laquelle il soutint en héros les efforts du célèbre Jean-Charles Chodkiewicz. Après la mort de ce grand

capitaine, Sobieski conclut avec Osman II un traité que les Turcs observèrent très-fidèlement pendant cinquante ans. Il mourut en 1645. Nous avons de lui : *Commentariorum Chotimiensis belli, libri* 2; Dantzig, en 1646, in-4°. Cet ouvrage mérite d'être lu; l'auteur y développe, avec beaucoup de sagacité, les causes et les divers intérêts qui ont amené la guerre trop mémorable de Chocim, à laquelle il prit part en qualité de commissaire de la noblesse. Il parle, dans toutes ses observations et ses remarques, avec cet esprit de justice et d'impartialité qui dirigea toutes les actions de sa vie.

PÉTRYCY (Jean-Innocent), fils du célèbre littérateur Sébastien Pétrycy. Celui-ci laissa en mourant un fonds considérable, qu'il légua à l'Université de Krakovie, pour être employé aux émolumens d'un historiographe. Après sa mort son propre fils, dont nous parlons maintenant, occupa cette place, et publia un ouvrage intitulé : *Historia rerum in Polonia gestarum, anno* 1620; Krakovie, 1622; la seconde édition, en 1637, sous le titre : *Rerum polonicarum, ac præcipue belli cum Osmano gesti finitique historia*, où il a ajouté les faits postérieurs.

Rien de plus absurde que la préface qui se trouve à la tête de cet ouvrage, et qui parle des devoirs de l'historien; mais il faut savoir qu'elle a été écrite au temps où les jésuites régnaient en Pologne, et où les écrivains étaient en butte aux persécutions. Cependant pas une seule des maximes qui s'y trouvent développées ne guida l'auteur dans sa composition historique, où respirent au contraire des idées entièrement opposées. Ainsi Braun, qui n'apercevait pas cette ruse de l'auteur, après avoir lu la préface, méprisa l'ouvrage lui-même, et tout ce qu'il dit de lui prouve qu'il ne se donna pas la peine même de le parcourir avec quelque attention.

LUBIENSKI (Stanislas), évêque de Ploçk, né en 1570, mort en 1640. Nous avons de lui entre autres : *Opera posthuma historica*, qui furent publiés à Anvers, en 1643, in-fol., et qui renferment l'histoire du règne de Sigismond III. Ce livre a été jugé avec beaucoup d'impartialité par deux écrivains étrangers, Braun, Allemand, et Solignac, Français. Sans lui contester un certain

mérite, ils s'accordent à reconnaître que l'auteur montre beaucoup de partialité quand il parle des protestans ; qu'il flatte outre mesure des grands dont il trace les portraits ; que, toujours prêt à s'abaisser devant la puissance, il manque de ce courage et de cette élévation d'ame qui ne craint pas de soulever et de déchirer même le voile qui couvre la vérité. Enfin ils l'accusent d'avoir souvent défendu le parti triomphant en même temps qu'il faisait l'éloge du parti vaincu. Aussi la faiblesse de caractère, qui paraît avoir dirigé toute sa conduite, se fait sentir à chaque instant dans cette composition.

WASSEMBERG (ÉVERHARD), savant Allemand, a publié les deux ouvrages suivans : I. *Gestarum Wladislai IV* (1), *etc., etc.*; Dantzig, 1643, in-4. II. *Scre. Johannis Casimiri Poloniarum Sueciæque principis, carcer gallicus ;* Dantzig, en 1644, in-4.

Son histoire se divise en deux parties : la première est consacrée à décrire l'enfance et la jeunesse de Wladislas ; la seconde, à retracer les premières années de son règne. Wassemberg avoue lui-même qu'il ne présente que les traits extérieurs de la vie de

---

(1) Pourquoi appelle-t-on Wladislas-Waza Wladislas IV, quand il était le septième de ce nom qui ait régné sur la Pologne? demandent tous les écrivains français, et personne en Pologne ne leur a donné encore là-dessus une réponse satisfaisante. La même question fut faite en 1801 par le célèbre Czacki, à l'égard de Kasimir-le-Grand, qui, quoique troisième de ce nom, fut cependant frappé sur ses monnaies *Casimirus primus*. Voici le fait : au quatorzième siècle finissait l'histoire de la Pologne despotique, et commençait celle de la Pologne libre, dont Wladislas-Lokiétek et Kasimir-le-Grand furent les premiers fondateurs. Kasimir, en renonçant à ses droits sur la Silésie et la Poméranie, et en réunissant le royaume de Russie sous son sceptre, se regarda comme le premier roi de la nouvelle Pologne, et c'est pourquoi il s'appela lui-même Kasimir Ier. Quant aux Wladislas, on regarda Lokiétek comme le premier de ce nom, Jagellon comme le second, son fils Wladislas-le-Warménien comme le troisième ; Wladislas-Waza, par conséquent, ne pouvait être appelé autrement que Wladislas IV. Ainsi les Boleslas même ne sont pas regardés par les Slaves fédérés de la Pologne comme leurs rois, car véritablement ils n'étaient que les monarques d'une partie seulement de ce peuple, puisque les Russes et les Lithuaniens leur étaient entièrement étrangers.

ce monarque. Etranger et simple particulier, il ne cherche pas à sonder les causes des événemens, ou à soulever le voile dont la politique les couvre; il ne juge que les faits qui frappent tous les yeux; aussi cet ouvrage, dont le style d'ailleurs est assez faible, n'offre pas un grand intérêt sous le rapport historique. Quant à l'autre ouvrage, on y trouve un grand nombre de détails sur la captivité de Jean-Kasimir en France; et cet ouvrage, quoique d'un intérêt secondaire, est préférable au premier.

PIASECKI (Paul), évêque de Przemysl, né en 1583, mort en 1649. C'est un de ces hommes qu'on voit rarement figurer dans l'histoire; sa vie particulière et publique n'est qu'une suite des vertus les plus éminentes. Grand citoyen, grand sénateur, ecclésiastique pieux et sans fanatisme, diplomate habile; partout il reçut de ses contemporains des hommages que la postérité n'a pas démentis. Il vécut dans une époque malheureuse : l'ancien éclat de la Pologne s'éclipsait alors chaque jour; les jésuites, se couvrant du masque de la religion, bouleversaient l'État, et l'entraînaient dans des guerres étrangères pour convertir tantôt les Moskovites, tantôt les Suédois et les Prussiens; partout on voyait surgir ces élémens de discorde et de malheur qui devaient un jour ravager la Pologne, et la livrer sans armes aux trois puissances qui se sont élevées sur ses ruines. Piasecki prévoyait tous ces malheurs; et sa vie glorieuse, ainsi que ses ouvrages, servirent encore à jeter quelques fleurs sur le tombeau de la patrie. Nous ne parlerons ici que d'un de ses livres intitulé : *Chronica gestarum in Europa, etc.*, qui fut imprimé à Krakovie en 1645, in-folio; ensuite, en 1648, augmenté des trois dernières années. Jamais la flatterie ne s'y laisse apercevoir; il dit la vérité au roi, aux citoyens, au clergé, aux jésuites, et ne tremble point devant une puissance quelconque. Les étrangers furent eux-mêmes étonnés de ce courage et de cette impartialité. Le Laboureur, auteur français, parle de lui en ces termes, en rendant compte des ouvrages de Kromer : « Piasecki est aujourd'hui dans la même réputation; c'est un prélat très-docte, « qui nous a donné cette année une belle histoire..... C'est une « pièce digne des veilles d'un homme de sa condition; car il est

« très-fidèle, et abhorre si généreusement la flatterie, qu'il n'é-
« pargne pas non plus les fautes du roi défunct que celles de
« son fils, qui règne aujourd'hui (1). »

Cependant l'opinion des jésuites était toute contraire, et leur haine éclata dans toute sa force. On calomnia Piasecki; on le blâmait de présenter sous un point de vue peu flatteur la conduite de Sigismond III, le plus stupide de tous les rois, et le plus grand protecteur des jésuites; on s'éleva contre lui parce qu'il traitait de malfaiteurs les saints martyrs d'Angleterre; on calomnia sa famille même. Voici cependant le jugement que porte sur cet auteur un auteur étranger, Braun : « Piasecki disait la « vérité à ses concitoyens et aux étrangers, dit-il; il divulgua les « intrigues du légat du pape Annibal de Capoue; il découvrit « le parjure d'un autre légat, Malaspina; il avouait que la ligue « française n'était sainte que de nom; il s'élevait contre l'intolé- « rance en Bohème et en Hongrie; il éleva sa voix éloquente en « faveur de la liberté de conscience; il reprocha aux jésuites d'en- « seigner le régicide dans les écoles de France; prouva la justice « de leur expulsion de la Venise, de Bohème, d'Angleterre; mit « au jour leurs intrigues à la cour de Pologne; soutint que c'était « à eux qu'il fallait attribuer toutes les guerres contre la Mosco- « vie, la Suède, la Turquie, et surtout l'affaire scandaleuse des « faux Demetrius; découvrit leur machiavélisme dans les affaires « de la Livonie, etc., etc., etc. » Plusieurs autres écrivains étrangers lui reprochent parfois l'inexactitude en ce qui regarde les affaires étrangères; mais souvent aussi ils le citent comme une autorité digne de foi dans ces mêmes affaires; Bayle est de ce nombre (2). Quant aux auteurs polonais, pleins d'estime et de vénération pour son histoire, ils lui reprochent cependant de s'être trop souvent écarté des affaires de la Pologne, ou du temps dans lequel il vivait. Son style est défini par Paul Potocki en ces mots : *Perspicua concinnitas;* Griphinus (3) y voit, *mascula in scri-*

---

(1) *Histoire du Voyage de la reine de Pologne*, p. 117.
(2) *Dict. hist.*, t. III, p. 711.
(3) *De Script.*, sec. XVII, p. 522.

bendo libertas; Mireus (1) appelle sa latinité, *modesta puri latini sermonis eloquentia;* et tout le monde est d'accord sur ses mérites.

STAROWOLSKI (Siméon), en latin *Starovolscius*, chanoine de Krakovie, mort en 1656 dans un âge très-avancé. Historien, stratégiste, prédicateur, politique, musicien, jurisconsulte, biographe, poète, enfin encyclopédiste, Starowolski nous a laissé quarante-sept ouvrages imprimés, dont quelques-uns sont très-précieux. Trois fois il fit le tour de l'Europe, visita toutes les universités étrangères, et revint dans sa patrie bornant son ambition à son titre de chanoine. La destinée plaça malheureusement cet homme dans l'époque jésuitique, et tout ce qui était sorti de ses mains porte l'empreinte du mauvais goût de cette école bâtarde. Toutefois on voit à chaque page dans ses livres un rare talent, un travail immense et une érudition profonde, mais sans trouver un plan suivi dans son ouvrage. Il se perd dans les plus minutieux détails, s'éloigne de son but et des objets généraux : nulle critique, nul ordre, partout la précipitation et souvent même la plus complète inexactitude. Son style polonais et latin est facile, mais très-incorrect. M. Lelewel, qui nous a parfaitement retracé le caractère des ouvrages de cet homme singulier, dit qu'il se plaint souvent de la corruption des mœurs nationales, que les sentimens généreux s'échappent souvent de son cœur au spectacle des malheurs de la patrie; mais que les préjugés et les habitudes enchaînent toujours son esprit.

Il a laissé entre autres les ouvrages suivans : I. *Scriptorum polonicarum Hecatontas, seu centum illustrium Poloniæ scriptorum elogia et vitæ;* la première édition a paru à Francfort en 1625, in-4°; la seconde à Venise en 1627, in-4°, et celle-ci est la meilleure de toutes; la troisième à Breslaw en 1734, in-4°. Les éloges que l'auteur donne aux écrivains polonais dont il parle, sont tellement exagérés qu'il est souvent impossible de découvrir la vérité au milieu des fumées du panégyrique. Point de dates historiques, point d'exactitude dans les citations : partout un désordre affreux.

---

(1) *De Script. Eccl. in Coll. fab.*, p. 332.

II. *De claris Oratoribus Sarmatiæ;* la première édition à Florence, 1628, in-4; la deuxième dans le recueil de Mitzler intitulé : *Acta litteraria*, 1756; la troisième à Warsovie, 1758, in-4. Cet ouvrage renferme les mêmes défauts que le précédent. Mais il faut dire aussi en faveur de son auteur, qu'il était le premier en Pologne qui s'était occupé de pareils travaux, et que par conséquent il avait trop de difficultés à vaincre.

III. *Monumenta Sarmatarum viam universæ carnis ingressorum;* Krakovie, 1655, in-fol. C'est un recueil des épitaphes qui se trouvaient dans les diverses églises de Pologne, au temps où vivait l'auteur, et dont la plupart n'existent plus. Ouvrage très-estimé.

IV. *De rebus Sigismundi I, libri* 4; Krakovie, 1616, in-4. Cet ouvrage est très-rare en Pologne, car Sigismond III en fit confisquer et brûler tous les exemplaires. Cependant il est difficile d'y trouver quelque chose qui puisse mériter la haine des jésuites. Quant à l'histoire elle-même, elle n'est qu'un abrégé de la chronique de Bielski.

V. *De penu historicum, seu de dextra et fructuosa ratione historias legendi, commentarius;* à Venise, en 1620, in-8; la deuxième édition à Rome, en 1633, in-12.

VI. *Sarmatiæ bellatores;* Cologne, en 1613, in-4; la deuxième édition à Breslaw, en 1734, in-4. Ce n'est qu'une médiocre biographie des rois, des généraux et des divers guerriers de la Pologne.

VII. *Polonia, sive status regni Poloniæ descriptio;* Cologne, en 1632, in-16; la deuxième édition, augmentée, parut à Dantzig, en 1652, in-16; la troisième et la meilleure à Wolfenbutel, en 1656, in-4; la quatrième à Breslaw, en 1734, in-4. C'est un ouvrage géographique et statistique très-précieux; le choix des objets, et la symétrie qui règne dans toutes les parties de cet ouvrage, prouvent évidemment quels étaient le talent et les moyens de Starowolski.

RUDAWSKI (Jean-Laurent), jurisconsulte et historien. Il publia entre autres l'ouvrage qui a pour titre : *Historiarum Poloniæ ab excessu Vladislai IV* (1648) *ad pacem Oliviensem usque* (1660) *libri* 9, etc.; publié à Warsovie et Leipzig, en 1755, in-fol. Rudawski est un de nos meilleurs historiens; il n'écrivait que ce

qu'il avait vu lui-même, et son ouvrage n'en est que plus digne d'estime. Il commença son travail en 1657, et ce n'est que longtemps après sa mort qu'il fut donné au public. On y aperçoit le plus important des mérites d'un historien, celui de l'amour de la vérité. Cependant il est parfois partial, là surtout où il se montre trop attaché à l'Autriche et trop prévenu à l'égard de la France; enfin il est souvent trop sévère envers la Pologne. Quant à la manière d'écrire, elle porte l'empreinte de l'époque où Rudawski vivait.

KOCHOWSKI (Vespasien), poète et historien. Nous avons de lui un ouvrage en quatre parties, auxquelles il donna le nom de *Climacteres;* en voici le titre : *Annalium Poloniæ ab obitu Vladislai IV; Climacter primus ;* Krakovie, en 1683, in-folio; *Climacter secundus* (depuis l'année 1655 jusqu'en 1661), *ibid.* 1688; *Climacter tertius* (jusqu'à l'année 1668), *ibid.* 1698; *Climacter quartus* (jusqu'à l'année 1675). Cette dernière partie n'était pas publiée, mais elle se trouve en manuscrit dans la bibliothèque des princes Czartoryski à Pulawy.

Les écrivains de l'époque jésuitique proclamaient Kochowski le phénix de son siècle, car on n'était pas alors avare de panégyriques; il faut convenir cependant qu'il est un des meilleurs historiens nationaux du dix-septième siècle, malgré sa manière de voir et le silence dont il couvre plusieurs faits de peur que son ouvrage ne soit prohibé et qu'il ne soit lui-même persécuté. Les écrivains postérieurs ne connaissant point les motifs qui empêchèrent Kochowski de dire toute la vérité et qui le portèrent à omettre plusieurs circonstances, commirent des grandes erreurs en prenant pour guide ses Climactères sans une critique nécessaire. Braun, savant Allemand, quoique souvent trop sévère et trop mordant appréciateur des ouvrages polonais, rend justice à l'histoire de Kochowski. Cependant, en mettant de côté tout ce qui pouvait déplaire aux jésuites, on voit que Kochowski est trop attaché au parti de la noblesse, et qu'il se trompe encore dans plusieurs endroits : mais son plus grand mérite est d'avoir tracé les annales de l'époque la plus orageuse de l'histoire du pays, et d'avoir toujours conservé le ton modéré qui convient à

un historien. M. Lelewel ne pouvant assigner à Kochowski une place parmi les premiers historiens, le met à la tête de ceux du second rang.

Nous passons sous silence ses autres productions historiques, qui sont moins importantes.

ZAWADZKI (Kasimir), castellan de Culm. Nous avons de lui : I. *Gloria orbi sarmatico consensu monstrata, a Deo data;* Warsovie, en 1670, in-4. C'est un fidèle tableau de l'élection du roi Michel; mais on y voit que l'auteur était trop étranger aux secrètes menées qui divisaient alors la Pologne. II. *Historia arcana, sive annalium polonicarum libri* 8 (à Francfort) en 1699, in-4. Pure spéculation de libraire, car il n'y a là aucun des *mystères* que l'auteur annonce dans son titre pompeux, et cet ouvrage lui-même n'est autre chose qu'une nouvelle édition du précédent, augmentée d'un tableau assez infidèle de ce qui se passa dans les années postérieures. III. *Monita politica, seu exilis tractatus super advertantiam defectuum in capitibus imperii Sarmatici.* Krakovie, en 1676, in-4. L'auteur après avoir écrit cet ouvrage l'a offert au roi Sobieski, pour lui servir de modèle dans la manière de gouverner la Pologne. Le roi l'accueillit avec reconnaissance, quoique l'auteur n'eût épargné personne dans son ouvrage, et qu'il s'y fût élevé avec une noble audace contre toutes sortes d'intrigues. On peut croire que les jésuites n'étaient pas ménagés, puisque ils intentèrent un procès à l'auteur par l'intermédiaire de l'évêque de Krakovie. Le résultat de cette démarche fut de livrer aux flammes une grande partie des exemplaires de l'ouvrage.

ZALUSKI (André-Chrysostôme), évêque de Kiiow, auteur d'un grand nombre d'ouvrages, et surtout des *Epistolarum historico-familiarum tomus primus;* à Brunsberg, 1709, in-fol. Ouvrage très-estimable.

PRZEBENDOWSKI, auteur d'un ouvrage français : *Mémoires sur les dernières révolutions de Pologne;* à Rotterdam, en 1710, in-8. Ouvrage remarquable.

LABOUREUR, auteur d'un ouvrage français intitulé : *Relation du voyage de la Reyne de Pologne et du retour de madame Guébriant;* à Paris, en 1647, in-4. Témoin oculaire du voyage de

Marie-Louise en Pologne, Laboureur retrace fidèlement tout ce qu'il a vu dans ce pays; aussi son ouvrage est-il fort estimé des Polonais. Cependant les étrangers, et surtout les écrivains français, au lieu de le consulter, préfèrent répéter dans leurs ouvrages les mensonges d'autres de leurs compatriotes qui avaient parcouru en poste la Pologne sous le malheureux règne de Jean Kasimir, ou sous celui de ses successeurs.

CELLARIUS (André), auteur d'un ouvrage intitulé : *Regni Poloniæ magnique ducatus Lithuaniæ omniumque regionum juri polonico subjectarum novissima descriptio;* à Amsterdam, en 1659, in-8, orné de 21 cartes ou de vues des villes principales. Ouvrage estimable, quoiqu'il renferme souvent des erreurs, inévitables de la part d'un étranger. Il a été traduit en hollandais, en 1660, et se trouve réimprimé dans la collection de Mitzler.

DE LA BIZARDIÈRE (Michel-David), auteur d'un livre français intitulé : *Histoire des diètes de Pologne pour les élections des rois*, depuis 1572 jusqu'en 1674; Paris, en 1697, in-8: la traduction allemande a paru à Stockholm, en 1733. L'autre ouvrage du même auteur, qui a pour titre : *Histoire de la scission* (1699), et qui a pour objet l'élection d'Auguste II, a été traduit en anglais et en hollandais. Tous les deux sont estimés.

O'CONNOR (Bernard), auteur anglais, médecin du roi Jean Sobieski. Il publia un ouvrage intitulé : *The History of Poland*, qui fut traduit en allemand, et publié à Leipzig, en 1700, ensuite en latin, et se trouve dans la collection de Mitzler. L'auteur s'ocupe surtout de l'histoire du roi Jean Sobieski; mais il retrace aussi celle de ses prédécesseurs, et fait une description géographique et statistique des provinces polonaises. Cet ouvrage doit être mis au nombre des meilleures productions étrangères qui traitent des affaires de la Pologne.

DALERAC, auteur fort estimable d'un ouvrage intitulé : *Anecdotes de Pologne, ou Mémoires secrets du règne de Jean Sobieski.* 1700, 2 vol. in-8.

COYER, auteur très-distingué et très-impartial de l'*Histoire de Jean Sobieski.* Jonsac a publié à Leipzig, en 1774, in-4, une espèce de continuation de cet auteur.

PARTENAY ET FASMANN, auteurs d'une *Histoire du règne d'Auguste II.* Remarquable.

Nous passons sous silence des écrivains moins renommés.

CHAPITRE III.

DIVERSES SOURCES HISTORIQUES.

I. Historiens des provinces polonaises.

SWIENCKI laissa une topographie du duché de Mazovie, qui fut publiée en 1634.

LASICKI (JEAN), dont nous avons déjà parlé, a écrit l'histoire de la religion païenne en Samogitie.

MICHALAON-LITHUANIEN, est auteur d'un ouvrage très-important qui porte le titre de *Quædam ad Lithuaniam pertinentia, ex fragmentis Michalaonis Lithuani*, publié à Bâle, en 1615.

MURINUS (MARTIN), né à Léopol, publia à Thorn, en 1582, un ouvrage fort remarquable sous le titre de *Chronique prussienne* (en polonais).

CHWALKOWSKI (NICOLAS), auteur d'une *Chronique de Prusse et de Livonie,* qui fut publiée en polonais, en 1712; moins exacte que celle de Murinus.

DAVID (LUCAS), né en 1503, secrétaire d'un des évêques polonais, homme très-savant; son ouvrage ne fut publié qu'en 1812, in-4, à Kœnigsberg, d'après le manuscrit qui était resté jusqu'alors inconnu; il traite de l'histoire de la Prusse.

LINDENBLATT, qui vivait au quatorzième siècle, laissa en manuscrit une chronique de Prusse de son temps; elle fut publiée pour la première fois à Kœnisberg, en 1823.

SCHUTZ (GASPARD), secrétaire de la municipalité de Dantzig, auteur d'un ouvrage intitulé: *Historiæ pruthenicæ, à principio Ordinis Theutonici ad annum* 1525; historien du premier ordre.

HARTKNOCH, jurisconsulte polonais, laissa en allemand l'*Histoire de Prusse,* qui fut publiée à Leipzig en 1684; auteur du premier rang.

RUSSAU (Denis), Jean LÉON, Godfroy LENGNICH, Auguste KOTZEBUE, Reinhold CURICHE et GRALATH, ont traité tous l'histoire des provinces prussiennes.

RUSSAU, HYLZEN et plusieurs autres ont traité l'histoire de la Livonie et de la Kourlande.

BEAUPLAN (Guillaume), officier français, au service de Sigismond III, laissa un petit ouvrage sur l'Ukraine, qui est cependant une des plus importantes productions de ce genre.

KOIALOWICZ (Albert-Wijuk), jésuite de Wilna, célèbre annaliste de Lithuanie: son ouvrage parut sous le titre de *Historiæ Lithuaniæ pars prior, etc.;* à Dantzig, 1650, in-4; l'autre volume a paru, sous le même titre général, à Anvers, en 1669, in-4. Très-imparfait quant à l'histoire qui précède le quatorzième siècle, cet ouvrage mérite cependant, même dans cette partie, l'estime du lecteur. Quant aux faits postérieurs, il n'y a pas un meilleur auteur que lui. Le célèbre savant allemand Louis Schlœtzer a dit de cet auteur : « Koialowicz est sans nul doute un des premiers histo-« riens de l'Europe au dix-septième siècle; sa manière d'écrire, le « choix des faits qu'il soumet à son jugement, la critique même, « lui méritent ce titre. » Schlœzer ne se borna pas à des éloges, il traduisit lui-même Koialowicz en allemand, et l'inséra dans le trente-troisième volume de l'ouvrage : *Fortsetzung der allgemeinen Welthistorie durch eine Geselschaft von Gelehrten in Teutschland und England ausgefertig;* à Hall, en 1785, in-4.

Nous passons sous silence tous nos chroniqueurs russes, car la Moskovie, en vertu des ukazes, se regarde depuis quelques années pour la Russie, et se charge de les faire connaître au public français. Le gouvernement des tzars, à force de mensonges, ne sait pas lui-même aujourd'hui que c'est sûrement l'histoire de l'ancienne Russie qui lui est le plus entièrement étrangère sous le rapport géographique, politique et national, et que les Russes se signalèrent, dans tous les siècles comme aujourd'hui, par leur amour de la liberté et par la haine invincible de l'autorité ostiaque de Souzdale, de celle des hospodars tatars de Moskovie, des tzars tataro-moskovites, et des prétendus autocrates de toutes les Russies, excepté celle qui appartient à l'Autriche, et à

laquelle sont attachés les droits politiques des Russes, que les Moskovites ne possèdent et ne possédèrent jamais.

II. Histoire de l'Église.

Koialowicz, Damalewicz, Starowolski, Stanislas Lubienski, Skrobiszewski; Jean Dlugosz, Thomas Treter, Piechowski, Rzepnicki, Jean Argentus, Rostowski, Nakielski, Szczygielski, Blaise Palacius, Okolski, Cizemski, Jean-Herculain Matuszewicz, Adam de la Sainte-Trinité, Stebelski, etc., etc., etc., ont traité tantôt l'histoire universelle de l'Église polonaise, tantôt celle des ordres religieux en particulier.

Les historiens de l'Église réformée sont aussi nombreux, et on distingue entre autres Lasicki, Lauterbach, André Wengierski, Regenvolscius, Lubienicki, Frise, etc., etc., etc.

III. Blason.

Une des plus importantes sources de l'histoire d'un pays où la noblesse était si puissante, l'histoire héraldique trouva quelques grands écrivains qui lui consacrèrent leurs veilles; tels sont Bartholomé Paprocki, mort en 1614, auteur polonais; Siméon Okoloki, auteur latin du dix-septième siècle; Koialowicz, Venceslas Potocki et autres; mais le plus célèbre de tous fut le jésuite Gaspard Niesiecki, mort en 1743.

Tous ces ouvrages sont immenses, ils ne peuvent être consultés que par ceux qui connaissent parfaitement l'histoire du pays; enfin si ce genre de travaux est justement méprisé dans tous les pays de l'Europe, en Pologne aujourd'hui même, la nouvelle édition de Niesiecki, épurée des défauts du siècle, est un des ouvrages les plus désirés.

IV. Résumé de l'Histoire de Pologne.

Demitrowicz (1623), Pastorius (1641), Hartknoch (1687), Bartold (1712), Naramowski (1724), Kaludzki (1727), Lengnich (1727), Lubienski (1740), Waga (1750), etc.

V. Collections des historiens polonais.

PISTORIUS (Jean), docteur en médecine, curé à Breslaw, mort à Fribourg, en 1608, publia la première collection des historiens polonaissous le titre de *Polonicæ historiæ corpus : hoc est polonicarum rerum latini recentiores et veteres scriptores, quotquot extant, uno volumine comprehensi omnes et in aliquot distributi tomos. Ex bibliotheca Joan. Pistorii Nidani D.*, etc., publié à Bâle, en 1582, 3 vol. in-fol.

ELZEVIR. Dans la grande collection elzévirienne de *Rerum publicarum*, se trouve un volume consacré à la Pologne, sous le titre de *Respublica sive status regni Poloniæ, Lithuaniæ, Prussiæ, Livoniæ, etc., diversorum autorum.* Lugduni Batavorum, 1626, in-16, 1 vol.

SOMMERSBERG. Collection intitulée : *Silesiacarum rerum scriptores aliquot ad hunc inediti, etc., etc.*, publié à Leipzig, en 3 vol. in-fol., 1729-30 et 32.

MIZLER DE KOLOF, conseiller à la cour de Pologne, savant infatigable, publia une collection sous le titre : *Historiarum Poloniæ et M. D. Lithuaniæ scriptorum quotquot ab initio reipublicæ Polonæ ad nostra usque tempora extant omnium collectio magna, ordine chronologico digesta, etc., etc.*, publié à Warsovie, en 4 vol. in-fol., en 1761-69.

BOHOMOLEC (François), jésuite savant, publia une collection des historiens qui ont écrit en polonais, en 4 vol. in-fol., à Warsovie, 1764.

Nous passons sous silence des collections moins importantes.

DEUXIÈME FRAGMENT.

Sciences exactes.

XIII$_e$ SIÈCLE.

VITELLIO, célèbre physicien et mathématicien du treizième siècle. Au temps où les noms de famille n'existaient pas encore on faisait souvent usage des noms d'armes, et tel est entre autres notre historien du douzième siècle, qui s'appelait *Mathieu Cholewa.* Le mot *Vitellio* est la traduction latine du nom des armes polonaises, *Ciolek* ou jeune taureau. Une foule de familles polonaises possèdent ces armes, même celle des Poniatowski. Ainsi le dernier roi de ce peuple s'appelait en latin *Stanislaus Vitellio Poniatowski.* Entre autres nous avons un célèbre orateur du seizième siècle, l'évêque de Ploçk, qui s'appelait *Vitellio*; enfin nous trouvons dans le dix-septième siècle deux poètes latins très-médiocres qui s'appelaient *Vitellio*, c'est-à-dire Ciolek.

Le travail de ce physicien ne parut que long-temps après sa mort sous ce titre: *Vitellionis perspectivæ libri decem.* Nuremberg, 1533, in-folio. L'autre édition parut dans cette même ville en 1551.

Montucla et Brisson prétendent que la gloire d'avoir découvert et annoncé à l'Europe les premiers élémens de l'optique n'appartient point à Vitellio, et que le savant Polonais n'a fait que traduire en latin ce que, deux siècles avant lui, l'Arabe Al-Hazen avait trouvé et publié dans sa langue. Les deux physiciens français n'auraient pas hasardé cette opinion, s'ils avaient lu et comparé entre eux Al-Hazen et Vitellio. Cette comparaison leur eût été très-facile, s'ils s'étaient donné la peine de chercher la troisième édition de Vitellio, celle de Bâle, en 1572, car le traité d'Al-Hazen sur l'optique s'y trouve aussi renfermé. Voici le titre

de cette édition: *Opticæ thesaurus Alhazeni Arabis libri septem, nunc primum editi. Ejusdem liber de crepusculis et nubium ascentionibus. Item Vitellionis Thuringo-Poloni, libri decem, à Fr. Risnero.* Bâle, 1572. Risner dans la dédicace, qui est adressée à la reine Marie-de-Médicis, dit ces mots: « Ramus et moi nous cherchions depuis long-temps Al-Hazen. Enfin, en ayant trouvé deux manuscrits, j'ai employé une année entière à les publier. Ce savant arabe a traité l'optique dans tous ses détails; mais il est prolixe, confus. J'ai annoté les théorèmes qui se trouvent aussi dans l'Optique de Vitellio, afin que cette comparaison aide le lecteur dans une matière aussi difficile. » Ainsi l'ouvrage de Vitellio n'est point le même que celui d'Al-Hazen. Il cite souvent le savant arabe, mais il puise aussi, comme à la source, dans les auteurs grecs, qu'il compare entre eux avec un soin vraiment admirable. Ce n'est que par un long travail qu'il a pu recueillir et mettre en ordre les axiomes, les théorèmes et les hypothèses d'Euclide, de Ptolémée, en les appuyant par des passages tirés d'Apollonius, de Théodore, de Menelaüs, de Théon, de Pappus, de Proclus et des autres philosophes grecs.

Personne ne lui conteste l'honneur d'être Polonais, mais sur ses ouvrages imprimés se trouve l'épithète de *Thuringo-Polonus*, et l'éditeur de la troisième édition de son ouvrage dit dans la préface, qu'il dédia son travail à son frère Guillaume de Morbela, qui en 1269 était grand pénitencier de la cour de Rome. Cette difficulté peut se résoudre en supposant tantôt que son père était Polonais, et sa mère Thuringienne, tantôt que sa fraternité avec Morbela était un titre de chevalerie, où, comme on le sait, les individus étrangers, après avoir contracté amitié, s'étaient souvent obligés par les actes particuliers à se regarder comme véritables frères.

Quant à Vitellio lui-même, il cite souvent plusieurs lieux d'Italie, mais il ne dit jamais qu'elle fût sa patrie; tandis que nous trouvons dans le livre X théor. 74 de son ouvrage ces mots: *Quoniam non est possibile solis vel lunæ centra in horizonte existens, nisi in oriente, vel occidente, in nostrâ terrâ Poloniæ, habitabili, quæ est circa latitudinem 50 graduum.* Il parle en outre très-souvent,

dans ses observations, de *Borek*, qui est encore aujourd'hui un petit village, situé près de Krakovie, et précisément à la latitude désignée 50e degré.

Vitellio écrivit aussi sur la philosophie, sur l'ordre des êtres, sur les conclusions élémentaires, sur la science des mouvemens célestes. Un des manuscrits de son Optique se trouve à Paris, à la Bibliothèque Royale, sous le n° 7,248 du catalogue latin.

XVe SIÈCLE.

WROCLAWIANIN, ou MICHEL-DE-BRESLAW, naquit vers l'an 1450, dans cette ancienne ville polonaise. Jeune il se rendit à l'Université de Krakovie, où il étudia d'abord et ensuite professa avec gloire jusqu'à sa mort, qui arriva en 1533. Il compta au nombre de ces élèves Albert Brudzewski, mathématicien, Valentin Eck poète, et Rodolphe Agricola. Nous passons sous silence ses ouvrages philosophiques et théologiques, et ne citons que ceux qui ont rapport aux sciences exactes. Le premier qu'il publia est intitulé: *Introductionum astronomiæ Cracoviense elucidans almanach;* Krakovie, 1507, réimprimé ensuite plusieurs fois. L'autre est *Epitoma figurarum in libros phisicarum, et de Anima Aristotelis;* Krakovie 1503; enfin *Naturalis scienciæ dubia* dont nous ne connaissons que le titre.

JEAN DE GLOGOW, dont nous parlerons encore, a publié; 1° *Interpretatio eorum quæ almanach verorum motuum planetarum mgr. Joannis de Monte Regio inscribuntur;* Krakovie, 1514. 2° *Tractatus in judiciis astrorum, de mutationibus aeris cæterisque accidentibus, singularis annis venientibus per...*; Krakovie, 1514. 3° *Introductionum astronomiæ ephemerides, per ..... recollectum*; Krakovie, 1514. Enfin, il publia un traité en huit livres sur la Physique d'Aristote, ensuite *de Cœlo* du même auteur, et plusieurs autres dont nous ne connaissons que les titres.

BRUDZEWSKI, ou ALBERT DE BRUDZEWO, naquit en Grande-Pologne, en 1445. Il fit ses études à Krakovie; en 1476 il fut directeur du *collège de Hongrie*, établi à Krakovie pour la jeunesse de cette nation; en 1483, il occupa la chaire de mathématiques à

l'Université; en 1494, nommé secrétaire du roi Alexandre, qui n'était alors que grand-duc de Lithuanie, il renonca à sa première place, et mourut en 1497. Le nom de Brudzewski restera immortel dans l'histoire des sciences exactes, car il est attaché à celui de Kopernik son disciple. Il publia *Commentaria in theoreticis planetarum in studio generali Cracoviensi;* Krakovie, 1495. Un savant italien nommé Jean-Otton Herman, de Valle Uracense, réimprima cet ouvrage à l'usage des écoles de son pays, et avoua dans la préface, que Brudzewski était son maître à l'Université de Krakovie. Ses autres ouvrages, dont nous ne connaissons que les titres et le contenu, sont: 1° *Introductorium astronomorum Cracov.;* 2° *Tabulæ resolutæ astronomiæ, pro supputandis motibus corporum cœlestium;* 3° *De constructione astrolabii.*

Il faut dire ici, à l'honneur de l'Université de Krakovie, que le professeur des mathématiques était obligé de faire chaque année un nouveau calendrier à l'usage du public, et que dans les calendriers de Brudzewski l'astrologie ne trouve point de place, non plus que dans ceux des autres mathématiciens de cette même Université. Ces calendriers étaient jadis très-célèbres à l'étranger, et aujourd'hui même on en a conservé le souvenir dans les États autrichiens, où l'on publie chaque année les *calendriers Cracoviens.*

JACQUES DE KOBYLIN, un des disciples de Brudzewski, publia un ouvrage très-célèbre dans son temps, et intitulé *Declaratio astrolabii*, dont nous ne connaissons que le titre.

MARTIN D'OLKUSZ, académicien de Krakovie; en 1459 il termina ses études à l'Université de cette ville, et obtint le grade de docteur en philosophie. Médecin et astronome célèbre pour son temps, il fut appelé en Hongrie par le roi Mathias Korwin, qui le nomma médecin et astrologue de la cour. Ami du célèbre astronome Jean de Monte-Regio, ou Regiomontanus, il l'aida dans la composition de son ouvrage *Tabulæ directionum planetarum.*

XVIe SIÈCLE.

KOPERNIK (NICOLAS), né à Thorn en 1473, quelques années après l'établissement de son père dans cette ville : il était

bourgeois de Krakovie, et sa femme une Allemande-Polonaise de la famille de Watzelrod. A l'âge de dix-neuf ans Kopernik fut envoyé à l'Université de Krakovie, où il passa cinq années, de 1492 à 1497, et s'appliqua surtout à la littérature grecque et latine, et aux mathématiques qui florissaient alors dans cette école. Attaché à son illustre maître Albert Brudzewski, il suivit d'abord toutes ses leçons. Mais en 1497, Albert s'étant rendu en Lithuanie et ayant quitté sa place à Krakovie, Kopernik, âgé déjà de vingt-quatre ans, et muni du grade de bachelier, se rendit à Bologne, où il se voua aux travaux astronomiques, plutôt comme compagnon que comme disciple de Dominique-Marie de Ferrare (1). Ses talens lui valurent la chaire des mathématiques à Rome, qu'il obtint dans l'année 1500, et qu'il abandonna ensuite par l'amour de son pays natal. Pendant son voyage en Pologne, il obtint à Padoue le grade de docteur en médecine, et en 1504 fut inscrit au nombre des académiciens de Krakovie, titre qui était alors d'un haut prix. Son oncle maternel, évêque de Warmie, l'appela auprès de lui et lui conféra un canonicat dans cet évêché. Frauenbourg devint dès-lors le lieu de sa résidence ; il y mourut en 1543.

La gloire de Kopernik reçoit aujourd'hui l'hommage qui est dû à son grand génie; mais les savans étrangers ont été souvent inexacts dans les jugemens portés sur ses travaux. C'est pour rectifier de pareilles idées que la société des Amis des Sciences à Warsovie proposa, en 1801, le concours suivant : « En payant un juste « tribut à la mémoire de Kopernik, montrer ce que lui doivent « les sciences mathématiques, nommément l'astronomie, au « siècle où il vécut ; quel parti il a tiré des travaux de ses « prédécesseurs ; comment il en a profité ; dans quelles sources il « a puisé ; apprécier enfin l'influence de sa doctrine sur l'état « actuel de ces sciences en Europe. » Jean Sniadecki remporta le prix. Sa dissertation fut d'abord imprimée en polonais en 1803 ; la première édition de sa traduction française, faite par Tengo-

(1) Telle est l'opinion de Rheticus, *Ephem. novæ;* Leipzig, 1550.

borski, parut à Warsovie dans la même année, sous le titre de *Discours sur Kopernik;* la seconde à Paris en 1822, par les soins de M. Adrien Krzyzanowski, professeur à l'université de Warsovie (1). Une traduction anglaise parut à Dublin, sous ce titre: *Prize essay on the literary and scientific labors of Copernicus, etc. Translated by Justin* BRENAN. Plus tard, le conseiller d'État M: Basile Anastazewicz publia à Saint-Pétersbourg une traduction russe (2).

Cet écrit est jusqu'à présent le meilleur qui se trouve publié sur ce sujet. Ainsi plusieurs auteurs étrangers ont profité des

---

(1) M. Vincent Karczewski, jeune étudiant auquel on a confié le soin de corriger les épreuves, se trouve cité dans la préface comme éditeur.

(2) Tout récemment a paru la traduction italienne à Florence, faite par M. Zaydler, polonais, sous ce titre: *Di Niccolò Copernico astronomo polacco, ragionamento del cav. Giov. Sniadecki, rettore dell' Universita di Wilna, tradotto dalla lingua polacca nell' Italiana, del D. Bernardo* ZAYDLER, corrispondente dell' I. et R., Ateneo italiano socio d'altre Accademie litterarie; già allievo premiato della R. Università di Warsavia; con aggiunte e rittratto del Copernico. Poligrafia Fiesolana.

Cette traduction soignée possède encore le mérite d'être accompagnée de notes scientifiques que M. Zaydler y a jointes, tant pour l'intérêt de la science que pour d'autres détails, et qui lui ont été communiquées par M. Léonard Chodzko. Les amateurs d'antiquités y verront aussi avec plaisir la gravure du portrait de Kopernik, faite d'après le tableau peint du temps même de Kopernik, et que M. Ciampi avait acquis chez les héritiers de l'astronome italien Perelli.

La traduction italienne de M. Zaydler est terminée par sa réponse aussi judicieuse que victorieuse adressée à M. le baron de Zach, qui, dans sa *Correspondance astron.* vol. 5, pag. 460, Gênes, 1821, non-seulement osa douter que Kopernik fût polonais, mais comme le dit la *Gazette de Pologne*, « il « poussa son vandalisme jusqu'à soutenir que le roi Stanislas Leszczynski, « bien que d'origine polonaise, n'était cependant qu'un Allemand, son com- « patriote. » A part le *vandalisme*, nous ne pouvons concevoir pourquoi M. le baron se montre aussi malveillant à l'égard de la Pologne: est-il Prussien ou Autrichien, pour compromettre tellement les sentimens patriotiques des véritables enfans de l'Allemagne que nous aimons et estimons? Un astronome doit au moins cacher ses sentimens qui n'ont aucun rapport avec son objet, pour n'être pas exposé au mépris d'une nation qui ne vit que de ses souvenirs.

idées de Sniadecki sans en citer jamais la source. Voici l'extrait d'un journal scientifique de Warsovie (1) : « Nous savons, « d'une source certaine, que le célèbre Delambre a été con- « disciple de Sniadecki, à Paris, et que ces deux savans avaient « conservé pendant plus de trente ans des relations intimes. « Sniadecki envoya son écrit sur Kopernik à Delambre, quel- « ques années avant la publication de l'*Histoire de l'Astronomie* « *moderne* de cet auteur. Là nous trouvons toutes les idées et les « observations de Sniadecki fidèlement répétées, sans qu'il soit « mention du nom de leur auteur. Ce n'est que dans les notes « qui accompagnent l'ouvrage du savant français, qu'il est dit « que M. Sniadecki a publié un *éloge* de Kopernik pour prouver « qu'il était Polonais, *ce qui est une chose fort douteuse* (2). »

Nous n'osons et nous ne pouvons pas affirmer que c'était un plagiat de la part d'un savant si grand; quoi qu'il en soit, l'écrit de Sniadecki avait paru en français en 1803, plus de six ans avant celui de Delambre : le lecteur n'a qu'à comparer l'un à l'autre. Nous dirons seulement que ni Sniadecki, ni aucun auteur polonais, n'a jamais écrit un *Éloge* de Kopernik, et que l'arrière-pensée du célèbre astronome français se fait voir surtout dans ce qu'il appelle l'écrit de Sniadecki, une dissertation tendant à prouver que Kopernik était Polonais. En effet, Sniadecki ne fait qu'une légère mention de cette circonstance dans une notice biographique très-courte, qui renferme à peine quarante lignes, tandis que son écrit tout entier est composé de cent trois pages.

Mais le véritable plagiaire est un certain M. le professeur Ideler. Voici ce qu'a dit Sniadecki lui-même dans la nouvelle édition de ses œuvres complètes; Wilna, 1811, t. I, p. 151. « En 1811, j'ai lu dans les journaux allemands que le professeur « Ideler envoya à la société philomatique de Berlin (le 4 avril » 1810) un écrit où il retraçait ses nouvelles idées et observa- « tions sur les travaux de Kopernik. Les journaux ont fait le ré- « sumé de ces prétendues *nouvelles idées*, et je trouve qu'elles sont

(1) *Dziennik Warszawski*, de l'année 1825, cahier du mois de juin.

(2) *Histoire de l'Astronomie moderne*, t. I, p. 16, dans les notes.

« les miennes, et que M. Ideler n'a rien dit qui ne se trouve dans « mon écrit. »

Enfin le second plagiaire est M. le docteur Jean-Henri Westphal. Son ouvrage, que nous avons sous les yeux, est intitulé : *Nicolaus Kopernikus. Dargestelt von Dr. Johann Heinrich Westphal;* Konstantz bei W. Wallis, 1822, in-12, cent pag. Ici il ne s'agit plus des idées et des observations de Sniadecki, mais de son ouvrage lui-même, qui se trouve presque entièrement traduit en allemand par M. Westphal.

Comme l'Allemagne est un pays très-fécond en livres, peut-être existe-t-il encore une dizaine d'autres plagiaires de Sniadecki qu'il nous est impossible de connaître. Quoi qu'il en soit, on peut voir que l'écrit dont il s'agit doit être assez important, et que les ennemis de notre patrie nous veulent même arracher la gloire de compter parmi nos illustres savans cet homme que Frédéric-le-Grand lui-même regardait comme notre compatriote (1). Il ne doit rester aucun doute à cet égard, puisque Kopernik naquit dix-huit ans après l'accession de la Prusse à notre fédération, sept ans après l'incorporation définitive de ce pays à la Pologne, enfin, puisque son père, bourgeois de Krakovie, et par là presque gentilhomme, ne s'établit à Thorn que comme dans une ville polonaise. Nous ajouterons encore qu'il était aussi très-bon Polonais, qu'il était un des orateurs les plus distingués dans nos diètes, et qu'à celle de Posen, en 1526, il présenta un écrit sur *la manière d'organiser les monnaies polonaises*, où il s'élève contre le grand-maître des chevaliers Teutoniques en Prusse de Kœnigsberg qui lui-même avait faussé ces monnaies. Cet écrit ne fut publié qu'en 1816 à Warsovie, et M. Westphal,

---

(1) Ce prince tenait Kopernik tantôt pour Polonais, tantôt pour Allemand; voyez sa correspondance avec Voltaire : Lettre 345, du 11 novembre 1772; lettre 378, du 12 août 1773; lettre 379, du 4 septembre 1773; lettre 381, du 9 octobre 1773; lettre 383, du 28 octobre; lettre 387, du 18 décembre 1773; enfin la lettre 476, du 25 janvier 1778

que nous avons déjà eu le plaisir de citer, en fit quelques extraits dans son opuscule. Enfin le nouveau duc de Prusse Albert fut un ennemi personnel de Kopernik, et ses courtisans, pour lui faire plaisir, représentaient à sa cour des farces théâtrales où ils tournaient en ridicule le système de Kopernik (1).

Nous ne voulons point grossir notre notice par des détails que nous avons entre nos mains; il suffit de dire que Kopernik était aussi un médecin célèbre dans son temps, et Tidemanus Gizeus, évêque de Culm, l'appela l'*Esculape de la Pologne*. Il aimait la peinture et fit à l'Université de Krakovie le cadeau du portrait de son père qu'il exécuta lui-même. Ce portrait se trouve encore dans la bibliothèque de cette ville. Il publia à Krakovie, *sine anno*, une pièce de poésie sous le titre de *Septem sidera*.

Son monument, exécuté par Thorwaldsen, se trouve déjà à Warsovie. Il a été fait aux frais de la nation polonaise, par le moyen des souscriptions, et les cinquante mille florins qui manquaient ont été remboursés par le célèbre savant et philanthrope le ministre d'État abbé Staszic, que la Pologne a perdu en 1826.

En 1820, on frappa à Paris une médaille en l'honneur de Kopernik avec une inscription qui portait qu'il était Allemand; mais M. le professeur Adrien Krzyzanowski publia, dans le *Constitutionnel*, une réclamation, acheta tous les exemplaires de cette médaille, et obligea celui qui l'avait faite d'en frapper une nouvelle en corrigeant sa première faute.

Enfin, en 1829, le célèbre Humboldt, en sa qualité de président d'une société savante de Berlin, adressa une lettre à la société royale des Amis des Sciences de Warsovie, où il renonça, au nom de tous les Allemands, à l'honneur d'être compatriote de Kopernik.

MARTIN D'OLKUSZ. On compte deux astronomes de ce nom; le premier dont nous avons déjà parlé, et celui dont il s'agit ici. Condisciple de Kopernik, Martin obtint le grade de docteur

(1) Voyez *Journal de Wilna*, 1804. Dissertation de Chrominski sur l'ancienne bibliographie polonaise.

en 1491, et fut nommé ensuite à la chaire des mathématiques dans l'Université de Krakovie. Son nom ignoré aujourd'hui à l'étranger jouera cependant un jour quelque rôle dans l'histoire des sciences exactes. Il est l'auteur d'un écrit intitulé : *Nova calendarii romani reformatio.* Voici l'histoire de cet ouvrage : pendant le concile de Latran dans l'année 1515, l'Université de Krakovie fut invitée par le pape Léon X, à lui communiquer les remarques sur le mode de la réforme du calendrier romain, et Martin fut chargé de ce travail. Le pape, après avoir reçu l'ouvrage, témoigna son contentement à l'Université, mais il n'entreprit rien à cause des affaires plus importantes qui occupaient alors le siège apostolique. Ainsi le manuscrit de Martin resta pendant soixante-cinq ans dans les archives du pape, jusqu'à ce que Grégoire XIII exécuta le projet de son prédécesseur. La réforme du calendrier, telle que nous la voyons aujourd'hui, fut adoptée en 1583; Martin d'Olkusz était mort en 1540, et le seul écrit autographe que l'on ait retrouvé de lui ne contient que ce système.

On sait que dans l'histoire de cette réforme il n'est point mention du travail de Martin; mais nous trouvons dans notre histoire les preuves incontestables, que la réunion des mathématiciens des divers pays, qui eut lieu à Rome, depuis l'année 1572, jusqu'en 1577, ne fit qu'adopter le système de Martin d'Olkusz.

GRZEBSKI (Stanislas), professeur à Krakovie, né en 1526, et mort en 1572, est l'auteur d'une première Géométrie en langue polonaise, qu'il publia en 1566.

SLOWACKI (Pierre), professeur des mathématiques à l'Université de Krakovie. Il se trouvait à Rome à la réunion des savans qui discutaient sur la réforme du calendrier, et mérita les plus grands éloges de la part du pape Grégoire XIII, comme nous en trouvons la preuve dans une lettre de ce pontife qu'on conserve en manuscrit dans la bibliothèque de Krakovie. Il publia divers écrits et entre autres composa les calendriers pour la ville de Breslaw. L'empereur Rodolphe dans le privilège qu'il donna

en 1596, au libraire Bauman, rend hommage à la gloire des astronomes de Krakovie, qu'il appelle *Astrologues* (1).

LATOSZ (Jean), docteur en médecine et un des académiciens de Krakovie, perdit sa place pour avoir voulu s'élever avec trop de fureur contre la réforme du calendrier, contre laquelle il publia plusieurs ouvrages.

Nous passons sous silence les écrits sur le calendrier des auteurs postérieurs, car ce n'est point le raisonnement mathématique, mais la théologie qui excita d'un côté la fureur des jésuites, et de l'autre l'obstination des Grecs de la Lithuanie et du royaume de Russie, ainsi que les protestans de la Livonie et de la Prusse, qui regardaient l'ancien système du calendrier comme attaché à leurs dogmes religieux.

Philosophie.

XVe siècle.

GRÉGOIRE DE SANOK, né vers l'année 1400, d'abord professeur de l'Université de Krakovie, ensuite archevêque de Léopol, mort en 1477.

C'est avec une fierté nationale que nous pouvons parler de ce philosophe. Aucun de ses ouvrages ne nous est parvenu, il est vrai, mais une biographie détaillée qui se trouve à la bibliothèque de Krakovie, et dont un célèbre savant étranger contemporain de Grégoire est l'auteur, nous autorise à lui donner dans notre ouvrage une place qui est due à son génie. L'auteur de sa biographie, est Philippe Buonaccorsi, surnommé tantôt Calimach, tantôt Expérienti. Il regarde Grégoire comme le premier qui fit connaître aux Polonais le goût exquis des auteurs anciens, les idées justes sur la philosophie, et qui introduisit le premier

(1) Weil Ime von etzlichen allerey Eingriff insonderheit der calender und almanach die er mit grossen Unkosten von den Crackischen und andern astrologer an sich brachte, etc.

les arts libéraux à l'Université de Krakovie. Pour faire mieux connaître un personnage aussi distingué, nous n'avons qu'à citer ici quelques extraits de l'écrit de son biographe. « Grégoire, dit-« il, détestait la dialectique scolastique et l'appelait les *rêves des* « *veillans* (*vigilatium somnia*). Il pensait de même pour l'astrologie, « et disait : que ceux qui veulent prévoir l'avenir, non-seulement « se trompent eux-mêmes, mais tourmentent encore ceux qui « envient le bonheur promis ou ont peur du malheur prévu. C'est « encore lui qui épura la langue latine que les nouveaux grammai-« riens ont souillée, et l'enseigna à la jeunesse de l'Université. « Mais ce qui étonna le plus tout le public, continue Callimache, « c'est quand Grégoire commença à expliquer de sa chaire les « Bucoliques de Virgile, ouvrage jusqu'alors inconnu. Ainsi il « n'y avait alors pas un seul homme qui aimait les sciences, qui « ne se pressât d'écouter ses cours; et on répétait avec joie que « l'heure était arrivée où on cesserait d'errer dans les ténèbres. »

Il ne faut pas oublier à quelle époque vivait Grégoire, et que dans le temps où il professait à Krakovie la presse n'était pas encore découverte.

JEAN DE GLOGOW, illustre professeur de l'Université de Krakovie, naquit vers l'an 1440, et mourut en 1507. Son nom fut très-célèbre à l'étranger, et attira à Krakovie une foule de jeunes Allemands surtout, et des Suédois. Il laissa un grand nombre d'ouvrages sur plusieurs matières et surtout sur la philosophie d'Aristote. Quinze de ses ouvrages furent publiés à Krakovie, depuis l'an 1499 jusqu'à 1518, un à Metz en Lorraine, 1501, sous le titre : *Quæstiones librorum de anima mag. Joan. Versoris ..... per Johan. Glogoviensem resolutæ.* Un à Strasbourg en 1518, sous le titre: *Introductorium compendiosum in tractatum sphæræ mag. Joan de Sacro Busto per M. Joa. Glogov..... recollectum.* Nous citons ces deux ouvrages, non à cause de leur importance, mais comme publiés en France. En outre, Starowalski cite les titres de quatorze autres ouvrages, ce qui fera en tout le nombre de vingt-neuf.

JEAN DE STOBNICA, successeur de Jean de Glogow, à la

chaire de philosophie, publia à Krakovie sept ouvrages, dont quelques-uns furent ensuite réimprimés à Vienne et à Bâle.

XVIe SIÈCLE.

GLABER (JEAN), gentilhomme de la Grande-Pologne, publia en 1535 la première traduction polonaise des problèmes d'Aristote.

GORSKI (JACQUES), auteur d'un ouvrage intitulé : *Commentarii artis Dialecticæ*, Krakovie 1563. Cet ouvrage fait époque dans l'histoire de cette science en Pologne.

BURSKI (ADAM BURSCIUS), né vers 1560, mort en 1627. Il fut professeur à l'Académie de Zamosc, et publia entre autres un ouvrage intitulé, *Dialectica Ciceronis*, à Zamosc, en 1604: Voilà le jugement que porte sur cet ouvrage M. Soltykowicz, un des premiers savans de nos jours : « C'est un chef-d'œuvre parmi « les ouvrages philosophiques de notre patrie, d'autant plus que « personne avant Burski, ne songea à représenter dans un seul « tableau les lois et les opinions de l'art des Stoïciens et la manière « de distinguer le vrai du faux. Il introduit trois personnes: le « péripatéticien, le stoïcien et l'académicien, qui tous discutent « sur diverses idées philosophiques de Cicéron. Quel devait être « le travail, quelle profonde connaissance des écrits de Cicéron « avait celui qui a composé un ouvrage systématique d'après « ses idées dispersées çà et là, » etc.

KOSZUTSKI (STANISLAS) publia, en 1593, la traduction polonaise des livres de Cicéron *sur les Devoirs*.

BUDNY (BIENIASZ), traducteur des livres *sur la Vieillesse* de Cicéron, en 1575.

PIOTROWICZ (JANUS), traducteur de l'ouvrage *Sur la Constance* de Juste-Lipse, en 1600.

PETRYCY (SÉBASTIEN), né vers l'an 1550, mort en 1626. Il publia en 1605, une excellente traduction de *la Politique* d'Aristote; en 1618, *l'Etique* du même auteur; la même année *l'Economie* du même auteur. Tous ces ouvrages sont très-précieux, tantôt sous le rapport de la fidélité de la traduction et la beauté du style,

tantôt par les notes et éclaircissemens de l'auteur polonais, qui mérite par là d'être mis hors de ligne parmi les traducteurs ordinaires de ce philosophe.

GORNICKI (Luc) publia, en 1593, une excellente traduction de l'ouvrage de Sénèque *sur les Bienfaits.*

Zoologie, Botanique, Minéralogie.

WILLICHIUS, en 1523, écrivit sur les salines de Krakovie. SIMON DE LOWICZ, célèbre médecin, publia, en 1537, un ouvrage sur la botanique de la Pologne. Étienne FALIMIERZ, publia en polonais, en 1534, un ouvrage très-estimable sur la botanique et la minéralogie. Jérôme SPICZYNSKI, en 1554, publia en polonais un immense ouvrage botanique. Antoine SZNEBERGER, Suisse de naissance, et Polonais naturalisé, élève et ami du célèbre Conrad Gesner, écrivit sur la botanique et la minéralogie neuf ouvrages, qui furent tous publiés à Krakovie, excepté un seul. Les éditions postérieures parurent ensuite dans divers lieux. Quelques-uns de ses ouvrages sont écrits en polonais. Martin d'URZENDOW publia en plonais, en 1595, un grand ouvrage sur la botanique. Simon SYRENSKI (*Sirenius*) publia en polonais, en 1613, un grand ouvrage sur le même sujet. Jean JOHNSTON, dont la famille est d'origine anglaise, né en 1603, mort en 1673, publia dix-neuf ouvrages latins sur l'histoire naturelle. Gabriel RZONCZYNSKI, jésuite, très-souvent cité par Buffon, publia en latin deux ouvrages, etc., etc., etc.

Il faut ajouter encore que presque tous les ouvrages de ces auteurs sont accompagnés de gravures sur bois.

TROISIÈME FRAGMENT.

Sur les langues de la fédération polonaise. — Sur les mœurs des Polonais. — Sur leurs danses et chansons nationales, pour servir d'introduction au fragment consacré aux poètes de ce pays.

Avant de dire quelque chose sur les poètes de la Pologne, il est indispensable de les faire précéder par quelques détails sur la poésie nationale, qui résulte des mœurs et de la nature des langues chez tous les peuples. Mais cette poésie nationale ne sera jamais comprise, si les sources dont elle sort sont aussi mal connues qu'elles le sont aujourd'hui en France. Ainsi donc je suis forcé de retracer un tableau, quoique très-incomplet, des langues et des mœurs de la Pologne, pour mettre à même mes lecteurs d'en tirer les conséquences qui leur conviendront le mieux.

La fédération polonaise fut divisée en trois races différentes : 1° slave; 2° hérule ; 3° germanique : et le petit nombre d'autres peuples n'y jouait aucun rôle politique.

La race slave embrasse les peuples des trois Polognes, où il n'existe aucune division en dialecte, où on ne connaît pas de *patois ;* car les paysans de quelques districts, et surtout ceux de Iaroslaw, parlent si parfaitement, que notre célèbre écrivain, Jean Sniadecki dit que « les campagnards et les simples paysans des environs de la ville de Iaroslaw peuvent nous apprendre plus sur la pureté et la douceur de notre langue que toutes les disputes savantes et toutes les dissertations (1). »

(1) *Divers écrits de Jean* SNIADECKI, publiés à Wilna en 1818-1819, en 4 vol. in-8, t. III, p. 18.

D'ailleurs veut-on savoir si cette langue est belle et riche? Il n'y a pas de genres de beautés qu'elle ne soit susceptible d'exprimer. Tacite est traduit presque mot à mot en polonais par Naruszewicz, et cette version est tellement fidèle, que, malgré quelques erreurs philologiques, on y trouve tous les mérites et tous les défauts de l'original. Niemcewicz a traduit quelques poésies anglaises d'une manière si parfaite, que M. Bowring (1), en les citant à côté du texte anglais, ne peut concevoir comment on peut rendre dans une langue étrangère non-seulement toutes les beautés de l'original, mais traduire l'auteur ligne par ligne, et presque mot par mot. On peut dire la même chose de la traduction de quelques pièces de Corneille et de Voltaire par M. Louis Osinski; de tous les ouvrages de Molière, par François M. Kowalski, etc., etc.

Si d'Alembert disait la vérité, qu'une langue qui permet l'inversion donne plus de facilité pour l'harmonie qu'une autre où elle n'est point permise, cet avantage appartient au polonais, la liberté est poussée au plus haut degré sous ce rapport, et qui offre le plus de moyens aux véritables talens. Enfin, il ne connaît point d'articles, il possède les déclinaisons, il a des diminutifs et des augmentatifs; rien n'arrête sa liberté que le seul goût de l'écrivain. Ainsi autant cette langue peut être belle sous la plume d'un Gornicki, d'un Skarga, d'un Sniadecki, autant elle a été monstrueuse au dix-septième siècle, autant elle l'est aujourd'hui sous la plume d'obscurs imitateurs de la littérature allemande ou française, qui ne comprennent les mérites ni de l'une ni de l'autre.

Les peuples russes appartiennent aussi à la race slave. Le caractère de leurs langages est la division en divers dialectes, tellement que le nom de la langue russe désigne une idée aussi générale que celui du slavon, qui n'existe point. Les anciens Krivitches, Drégovitches, Drevliens, Lutitches, Polaniens, Crovates, etc., parlaient jadis leurs propres dialectes aux jours de leur indépendance; mais une fois subjugués par les Russes-

(1) *Polish Anthology*. Londres, 1827, in-12.

Scandinaves, ils prirent le nom général de leurs conquérans, et leurs langues se distinguent aujourd'hui par les noms de dialectes des Russies Blanche, Noire et Rouge, de Wolhynie, etc. (1). La langue qui s'appelle aujourd'hui russe est moskovite; elle date son origine depuis l'année 1114; elle est un mélange de diverses autres, comme de celles des Yougres-Ostiaks, des Pétchores, des Mouromiens, des Tatars, etc., auxquels se sont mêlés les colonistes slaves, comme le dit Karamzine (t. I, p. 42), et n'a avec les dialectes russes qu'une source commune. Elle diffère autant du polonais, que celui-ci du bohème ou du morave; tandis que les dialectes russes à peine possèdent quelques mots particuliers étrangers au polonais, auquel ils ressemblent beaucoup plus qu'au moskovite.

La race hérule. La Lithuanie, la Samogitie, la Prusse de Kœnigsberg, la Podlaquie, la Kourlande, la Semigalle et une partie de la Livonie composaient jadis un seul pays, habité par les peuples d'une origine commune des Hérules. Long-temps on ignora leur parenté avec le peuple d'Odoacre; mais aujourd'hui on est *presque* sûr que les Hérules n'étaient point une autre nation, et s'ils en étaient, leurs liaisons avec ces peuples ont été très-intimes (2). Leur union exista jusqu'au treizième siècle, où la plus grande partie d'eux subit le joug allemand, en Prusse, des chevaliers Teutoniques; en Livonie, des chevaliers porte-glaive. C'était aussi l'époque de la conquête de plusieures des Russies par les Tatars. La Lithuanie resta seule indépendante par l'union de son intérêt avec celui des Slaves de la

---

(1) Bandtkie. *Hist. de Pol.*, t. I, p. 25.

(2) Koïalowicz. *Hist. Lithuaniæ.* P. I. Dantisci 1650, in-4. P. II, Antverpiæ, 1669, in-4. Hartknoch, *Selectæ disserta : historiæ de variis rebus Prusicis*, 1679. Bohusz *Essais sur l'origine du peuple et de la langue Lithuanienne* (en pol.), Warsovie, 1808. Lelewel, *Coup d'œil sur l'antiquité des nations Lithuaniennes* (en pol.), Wilna, 1809. Denis Paszkiewicz, *Essais sur le peuple Lith. et sur sa langue* (en pol.), Warsovie, 1829. Gaëtan Niezabitowski, *Grammaire de la langue samogitienne* (en pol.). Warsovie, 1830.

Russie-Blanche, à l'est, et de la Russie-Noire, au sud. Au moment où elle s'élève de sa nullité, elle est slave, tellement, que non-seulement les princes (sans doute de l'origine des Russes-Scandinaves; par exemple, Ringold, Skomond, Svarno, etc.), la noblesse et la bourgeoisie parlent cette langue, mais aussi les villes et les fleuves de ce pays changent leurs noms. Wilna elle-même s'appelle en hérule *Néri;* Wilia, *Néra.* Aujourd'hui ce n'est qu'en Samogitie, qui n'était qu'une dépendance de la Lithuanie, et qui resta long-temps sous le joug allemand, en Prusse et en Kourlande, que le peuple parle le hérule; car dans la véritable Lithuanie cette langue est étrangère, et n'appartient qu'à quelques villages seulement. Le dialecte de la Russie-Blanche y est dominant, et j'ai déjà démontré comment il céda la place au polonais parmi la noblesse et la bourgeoisie.

La race germanique. La république lithuano-polonaise s'était unie par des liens fédératifs avec les Allemands, exterminateurs des Hérules. En 1455, la Prusse; en 1564, la Livonie, datent leur seconde origine hérule et slave. Ainsi donc les Allemands de ces pays sont Polonais par les droits politiques; et c'est de là que vient un si grand nombre de noms allemands au milieu de la véritable noblesse polonaise, qui est entièrement étrangère à l'Allemagne; tels sont les Denhoff, les Plater, les Romer, les Weissenhoff: une foule d'autres dignes enfans de la Pologne.

Si nous voulions parler des mœurs de ces trois races, nous serions obligés d'avouer que, en comparaison des Polonais, ils étaient tous plus ou moins barbares, et que c'est l'esprit et les mœurs de leurs frères qui étendaient chaque jour leur domination. Les mœurs polonaises étaient purement slaves; mais en quoi consistaient-elles? Voilà une chose digne d'attention.

J'ai prouvé, je crois, assez suffisamment, que la civilisation de la Pologne était morale. La morale donc était la base des mœurs chez ses habitans, et la liberté sa suite et sa conséquence. Si je parle de la morale, je la vois dans les rapports des hommes avec les femmes, des enfans avec leurs parens, des voisins avec leurs voisins, de l'État avec les puissances limitrophes. C'est elle que tous les historiens du moyen âge trouvaient toujours au mi-

lieu des Slaves païens; c'est elle que tous les voyageurs modernes admiraient toujours, même au milieu du désordre le plus affreux dans la Pologne chrétienne. Pas un seul témoignage digne de foi ne dément cette opinion; et s'il y eut des exemples de barbarie parmi les grands seigneurs, il ne faut pas oublier qu'ils ne représentèrent jamais la nation polonaise, qu'ils voulaient soumettre à l'Autriche pour prix de ses titres féodaux. Nos femmes furent toujours des modèles de probité, et jamais dans aucun pays elles ne reçurent autant, non pas d'hommages et d'adulations, mais d'estime et de respect qui leur sont dus. Toute sorte de corruption des mœurs nous vint au seizième siècle d'Italie par Bona, duchesse de Sforze, et femme de Sigismond Ier, et au dix-septième de la cour dépravée de Louis XIV. Notre célèbre Gornicki, en traduisant (1563) *il Cortegiano* du marquis de Castiglione, avoue avec naïveté dans sa préface : « Castiglione écrivit pour les Italiens, dont les mœurs « sont dépravées ; et il devait se déchaîner contre la démoralisa- « tion des femmes: quant à nous, Dieu nous a préservés de cette « contagion; nous l'ignorons, et nos mères, nos sœurs, nos « épouses, n'ont pas même idée de pareils scandales. Ainsi j'ai « retranché tout ce qui y avait rapport. »

La cause de ce fait particulier est visible. Ce sont les villes qui sont en général le siège de la corruption des mœurs. Chez nous, les villes furent étrangères pendant assez long-temps à la langue nationale, et jusqu'au 18 avril 1791 elles se régirent d'après les lois allemandes. Les villages étaient le séjour de nos pères, c'est là qu'ils vivaient au sein de leur famille ; c'est cette vie, ce sont les femmes qui conservaient chez nous et notre langue et nos mœurs au milieu de la tribulation du dix-septième et du dix-huitième siècle. D'ailleurs, chaque résidence des évêques, des sénateurs, ou de tous les personnages du haut rang quels qu'ils soient, fut en même temps l'école de la jeunesse, qui, après avoir fait ses études dans les villes, ne pouvait obtenir aucune charge publique sans passer quelques années à la cour d'un citoyen plus riche. C'est là qu'elle écoutait ce qu'on disait des affaires publiques; c'est là que la sévérité des mœurs régnait; car le sénateur,

père de famille, était obligé de donner l'exemple lui-même à ces enfans et à cette jeunesse qui, riche ou pauvre, obtenait ensuite, sans distinction, les évêchés et toutes les charges de la république. C'est là qu'elle apprenait à révérer l'âge et les services rendus à la patrie; c'est là enfin que nuit et jour elle n'entendait d'autres mots que ceux de patrie, de bien public.

Il est difficile de retracer le tableau exact de la liberté qui régnait chez nous sous la sauve-garde de la morale la plus sévère; car souvent, au dix-septième siècle, la morale elle-même a été remplacée par la liberté, et alors ce n'était ni l'une ni l'autre, mais la licence, les scandales. L'état des lumières décide seul sous ce rapport; et plus les Polonais étaient instruits, plus ils étaient sages; plus ils étaient obscurs, plus ils devenaient absurdes, coupables. L'histoire de nos mœurs est jusqu'à présent intacte, il est donc difficile de la retracer avec toutes ses nuances, ses changemens; et je me borne à quelques-uns des détails que je vais fournir à mes lecteurs.

Un auteur français, très-distingué, a dit il y a quelque temps ces mots en parlant de nos mœurs : « Chez eux, rien n'a-« vait rompu la chaîne des traditions et des usages. Aussi la lan-« gue, les mœurs, les vêtemens mêmes y sont restés, jusque dans « le dernier siècle, semblables aux temps antiques, différens de « tout ce qui était ailleurs. Les fourrures, les pelisses flottantes, « les bonnets de peaux de bêtes fauves, *l'absence du linge!!!* etc. »

Cet auteur n'a pas même consulté un seul ouvrage où il pouvait trouver des renseignemens là-dessus; car tout ce qu'il dit est démenti par l'histoire. Cependant je ne peux lui faire aucune objection; car c'est l'opinion généralement répandue en France sur les Polonais.

Quant à moi, je ne connais pas un seul peuple moins constant dans ce qui a rapport aux formes extérieures de sa langue, de ses mœurs et de ses usages, que mes compatriotes. Au seizième siècle, on s'élevait contre eux parce qu'ils imitaient souvent la langue bohème et italienne; au dix-septième, ils ont entièrement corrompu leur langue par le mélange du latin; et aujourd'hui, on n'entend que les cris des sévères savans qui s'élèvent contre l'u-

sage d'imiter les formes allemandes et françaises. Pour montrer leur inconstance dans les usages, je n'ai qu'à citer quelques témoignages historiques; et comme j'écris en français et pour les Français, il m'est le plus agréable de parler de cette époque où leur histoire touche à la nôtre, c'est-à-dire depuis le règne de Henri III.

La diète d'élection s'était réunie en 1573 sur les plaines de Warsovie, où, outre les députés et les sénateurs ecclésiastiques et laïques, presque toute la noblesse de notre fédération fut présente. Voilà ce que dit là-dessus un Italien (1) :

« Il y avait déjà dans Warsovie plusieurs gentilshommes armés, « plusieurs seigneurs accompagnés d'une troupe nombreuse de « leurs amis, ou de leurs *vassaux* qui étaient venus de tous les « endroits du royaume. La plaine où ils avaient déjà fait dresser « leurs tentes, et où se devait tenir la diète, avait toute la figure « d'un camp. On les voyait se promener çà et là avec de grandes « épées à leur côté. Ils marchaient quelquefois en troupes, armés « de piques, de mousquets, de flèches ou de javelots. Quelques-« uns même, outre les gens armés qu'ils avaient pour leur garde, « avaient fait traîner des canons, et s'étaient comme retranchés « dans leurs quartiers. On eût dit qu'ils allaient au combat plutôt « qu'à la diète; que c'était là un appareil de guerre et non le con-« seil d'État; et qu'ils étaient venus pour conquérir un royaume « étranger, plutôt que pour disposer du leur. Au moins l'on pou-« vait s'imaginer, à les voir, que cette affaire se décidérait par la « force et par les armes, plutôt que par des avis et par des suf-« frages.

« Mais ce qui me parut extraordinaire, poursuit le même au-« teur, ce fut que parmi tant de compagnies de gens armés, dans « une si grande impunité, dans un temps qu'on ne reconnaissait « ni les lois ni les magistrats, il ne se tira pas une seule épée; « et ces grands différends, où il s'agissait de donner ou de refuser

(1) La *Vie du cardinal Commendoni*, écrite en latin par A. M. GRATIANI, évêque d'Amélie, et traduite en français par FLÉCHIER, évêque de Nismes; troisième édition, 2 vol. in-12, Paris, 1702, tom. II, pag. 243.

« un royaume, n'aboutirent qu'à quelques paroles : tant cette « nation épargne son sang dans ces contestations civiles. »

Mon lecteur sera sans doute curieux de savoir quelle était alors l'opinon des Polonais à Paris ; voici donc les paroles propres d'un auteur français, qui furent adressées au roi Henri III (1):

« ..... Et certes sans les Palaques, il y a desia long-temps que « les Turcs, les Tartares et les Moscouites eussent faict un ter- « rible eschec à la chrestienté, et fussent bien avant en pays. « Mais ils ont esté touiours le vray et unique rempart, qui a « soustenu leurs courses, invasions et surprises, voire tant ainsi « qu'une forte et puissante digue et leuee ont arresté le cours, le « desbordemment et inondation de ces enragez et cruels ennemis, « qui autrement eussent peu submerger une bonne partie de la « chrestienté..... Vous commanderez doncques, très-valereux et » invincible monarque, issu de tous caustez du plus illustre sang « qui ait iamais esté sur la face de la terre, à un si noble peuple, « si bon, si fidèle et obéissant, et quant et quant si brave et si « belliqueux. »

La diète choisit enfin Henri, et envoie à Paris ses ambassadeurs. L'effet qu'elle avait produit sur l'esprit des Parisiens a été fidèlement retracé par de Thou (2).

Voyons maintenant le spectacle qui se présente au roi Henri, lors de son arrivée en Pologne, où des milliers de nobles sortirent à sa rencontre.

« ... Pour l'habillement, dit l'évêque Gratiani (3), les uns étaient « vêtus à la mode de leur pays, les autres à la hongroise, quel- « ques-uns à la turque, plusieurs à l'italienne, et quelques-uns « même à la française : tant cette nation se plaît à imiter les « étrangers.

« Il n'y avait pas moins de variété dans leurs armes. Les uns

---

(1) La *Description du royaume de Pologne*, par Blaise de VIGENÈRE. Paris, 1573, in-4, pag. 1 et 5.

(2) Voyez page 83 du premier volume de ce *Tableau de la Pologne*, et DE THOU, édition de Londres, 1734, t. VI, p. 698.

(3) *Vie de Commendoni*, ut supra, t. II, p. 499.

« étaient armés à la turque, d'un arc, d'une trousse et d'un sabre. « Les autres portaient de longs boucliers et une lance. Quelques-« uns avaient pris le casque et la cuirasse. Il y en avait peu qui « eussent des armes pesantes ; car ils n'aiment pas tant de variété « qu'ils ne songent aussi à leur commodité. Pour la façon du « corps, les uns avaient des cheveux courts, les autres étaient « tout-à-fait rasés ; les autres portaient une longue chevelure. Les « uns avaient la barbe longue, les autres n'avaient que la mous-« tache; chacun s'ajustant presque à la mode de ses voisins. On « voyait une compagnie bleue, une verte, une rouge, toutes or-« nées de fourrures, avec des broderies d'or et de soie. Enfin cette « variété était très-agréable et bien divertissante.

« Le roi fut ravi de voir tant de braves guerriers ; et ce grand « appareil, accompagné de mille trompettes et des cris de joie qui « résonnaient de tous côtés, et qui témoignaient le plaisir qu'on « avait de le recevoir, qu'il avoua qu'il commençait à connaître et « à sentir qu'il était roi. »

Peut-être le temps viendra où un nouveau rejeton d'une race étrangère répétera ces mêmes paroles aux bords de la Wistule.

Je crois nécessaire de compléter ce récit par quelques autres citations encore, qui n'ont plus rapport au règne de Henri III.

« En Pologne, dit Starowolski (1), tout le monde s'habille « comme il le veut, et il n'y a rien de fixe là-dessus. Cependant « les habits étrangers plaisent surtout à la noblesse, et les mili-« taires sont en général auteurs de tous les changemens de mode. « Ainsi, quand nous avons eu la guerre en Moscovie, ceux qui en « retournaient introduisirent la mode de porter les bonnets four-« rés très-hauts, et les togues très-longues fourrées, des pélisses « précieuses, des zibellines, des panthères, etc. Après la guerre « contre les Turcs et les Tatars, on s'habillait à la turque et à « la tatare. Après celle de la Suède, en Prusse, tout le monde « portait des habits courts, des pantalons serrés, des bottes « extrêmement grandes ; de manière que sous le règne de Sigis-

(1) *Polonia sive status regni Poloniæ descriptio*, publié à Cologne en 1632, in-16.

« mond III, dans l'espace de dix années seulement, on a trois fois « entièrement renouvelé la mode. Les dames polonaises font la « même chose.....

Sur les femmes, Charles Ogier nous laissa le témoignage suivant (1).

« Les femmes mariées et les demoiselles étaient habillées de « diverses manières : la seule peinture pourrait rendre ce que « présentait ce spectacle, car il n'y a pas de paroles ni en fran- « çais ni en latin, par lesquelles on puisse décrire la diversité « de leurs habits. »

Ainsi, nous n'avons ni habits, ni rien qui soit à vrai dire à nous; et ceux qui connaissent nos dames et nos petits-maîtres qui arrivent si souvent à Paris pour y perdre leur temps, leur argent et leurs mœurs, trouveront facilement que l'inconstance poussée au plus haut degré sous le rapport des formes extérieures des mœurs, est le caractère dominant des Polonais. Ce n'est rien autre chose que la liberté. Voyons maintenant si elle se trouve dans les rapports d'hommes avec les femmes, et si la morale est sa base. Je veux parler des danses et des chansons nationales polonaises.

Toutes nos danses sont vraiment nationales, car elles sont en usage depuis le château royal jusqu'au dernier cabaret de village. Plus la compagnie est polie, plus elles présentent de dignité; plus elle est obscure, moins ce caractère est visible. Mais aux bals elles ne sont pas accompagnées des chansons, tandis qu'au milieu des paysans cette condition est indispensable : ainsi il faut les regarder dans les classes les plus élevées et les plus basses pour comprendre leur destinée et leur nature.

Nous avons surtout trois danses dominantes, dont toutes sont accompagnées de chants : *la Polonaise*, *le Mazourek* et *le Krakowiak*.

La Polonaise reste aujourd'hui presque exclusivement au milieu de la noblesse et de la bourgeoisie, car les paysans ne la

---

(1) Caroli Ogerii *Ephemerides, sive iter danicum, suecicum, polonicum*, etc. *Lutetiæ Paris*. 1656, in-8. Le 30 septembre. p. 406.

dansent que très-rarement. Elle consiste uniquement à se promener avec plus ou moins de grace avec les dames. Sa musique est très-belle et très-noble. Voici le jugement que porte sur cette danse un voyageur anglais (1).

« Dans la soirée, le gouverneur de Moskou donna un bal. En « Russie, le bal s'ouvre toujours par une *Polonaise*, la plus sotte « de toutes les danses imaginables, selon moi, et à laquelle pren- « nent part les jeunes gens et les vieillards. Ce n'est à propre- « ment parler qu'une promenade avec une dame, dans toute « la longueur des appartemens, au grand déplaisir des joueurs « de whist et d'écarté, et de ceux qui se réduisent au simple « rôle de spectateurs. »

Mais ce voyageur n'a rien compris à la nature de cette danse; je lui oppose donc le jugement d'un voyageur français (2).

« La veille de mon départ de Warsovie, on donna un bal « public, auquel je pus assister, puisqu'on payait les billets. Je « vis enfin les physionomies polonaises : quelle douceur dans les « regards! quel voluptueux abandon dans la tournure, quelle « finesse aisée, négligée même, mais pour cela plus attrayante! « Que ces promenades (la Polonaise), qu'on fait autour de la « salle en conversant avec sa danseuse, sont préférables à nos « froides contredanses! combien elles vous mettent plus en rap- « port avec celle que vous avez choisie! »

Il faut savoir qu'en Pologne tout le monde danse; la jeunesse, les enfans, les vieillards, le roi, les sénateurs, les plus hauts magistrats se mêlent avec plaisir à la foule; et c'est à la grave Polonaise qu'ils le doivent. Cette danse, qui ne consiste qu'en une promenade, est appliquable, à tous les âges et à tous les états; c'est là cependant que l'âge et l'état reçoivent le plus d'honneurs. La Polonaise ne peut être commencée que par la personne la

(1) *New Montly magazine*. La *Revue de Paris*, 1829, t. IX, pag. 199.

(2) Edouard de MONTULÉ. *Voyage en Angleterre et en Russie*. Paris, chez Arthus-Bertrand, 1825, in-8, t. II, p. 311.

plus âgée ou la plus estimée de toute la compagnie, qui la choisit souvent elle-même. Après quelques tours de promenade, vient un autre personnage, il presse la main de la dame qui danse dans la première, et son ancien partner passe à l'autre couple, celui de la seconde au troisième, et ainsi de suite jusqu'au dernier qui doit sortir de la chaîne. Ensuite arrive un troisième, un quatrième vieillard, etc., enfin la jeunesse remplace les vieillards, après les avoir satisfaits, et le mouvement dans la chaîne recommence, tandis que les dames sont toujours les mêmes. Par conséquent, l'homme en passant sans cesse d'un couple à l'autre, et en tenant par la main une cinquantaine des femmes, est obligé de s'entretenir avec chacune d'elles, ce qui les divertit extrêmement et facilite les connaissances et les liaisons souvent les plus intimes.

La Polonaise commence et termine les bals; elle sert, pour ainsi dire, d'entre-acte aux danses où la jeunesse seule prend part, et fait que la compagnie ne reste jamais en repos. Elle mérita non-seulement des éloges, mais l'admiration d'un prisonnier de guerre français : plusieurs extraits de son ouvrage ont été donnés dans un journal de Warsovie (1). Il dit qu'il ne connait pas une danse plus sociale, plus morale, plus nationale, plus propre à réjouir la réunion, que la Polonaise. Et il a raison; nos premiers savans s'accordent sur ce sujet et l'un d'eux, le professeur Brodzinski, a prouvé cette vérité dans une dissertation qu'il a publiée il y a quelque temps.

Cette danse peut être accompagnée de chansons, mais ce n'est que dans les occasions qui intéressent toute la nation, ou toute la famille. Alors la jeunesse choisit un chanteur, sans distinction ni d'âge ni d'état; celui-ci se met à la tête de la chaîne, et, s'adressant au roi ou au héros du bal, chante un couplet analogue, et après l'avoir fini, il commence la marche jusqu'à ce qu'il revienne à sa place; alors il chante un autre couplet, et continue ses marches: ce qui se répète à chaque couplet de la chanson :

---

(1) La *Gazette de Pologne*, 1830, n° 38.

telle est la célèbre *Polonaise* du 3 mai, et celle de *Kosciuszko*, qui fut chantée à un bal qu'on donnait à ce héros au moment où il quitta la Pologne (1).

Le Mazourek est mieux retracé par le même voyageur anglais qui n'a pas pu comprendre la Polonaise; voici ses propres paroles (2):

« Lorsqu'on a fini cette insipide figure (la Polonaise), on passe « généralement au Mazourek. Cette danse, qui a encouru la dis- « grace de quelques voyageurs (3), est fort au goût des danseurs: « plus que toute autre, elle offre, en effet, les moyens et le loisir « de conter fleurette aux danseuses. En général, les dames sont « assises en cercle; leur partner est placé à côté d'elles, ou « derrière elles. Si le danseur n'a pu inviter la danseuse qui lui « tient au cœur, il n'a qu'un mot à dire, soit à l'une des sœurs « de la dame, soit à une autre danseuse qui la connaisse, pour se « faire conduire à elle; et alors il peut danser avec elle en toute « liberté. Le Mazourek dure quelquefois deux heures, et l'amant « y saisit nécessairement une foule d'occasions heureuses que ne « peuvent lui offrir les *Quadrilles* et les contredanses ordinaires. « Les dames peuvent également choisir leur danseur à leur gré; « j'en ai vu souvent qui passaient et repassaient au milieu d'une « multitude de spectateurs, sans autre but que de décider à quel « partner elles donneraient la préférence. La musique du Ma- « zourek est très-vive, et c'est encore une des raisons pour les- « quelles les Russes le préfèrent à toutes les autres danses. Par- « tout où les bals peuvent faire des mariages, le Mazourek doit « avoir un grand succès. »

Cette danse est celle qui est le plus en usage en Mazovie, d'où elle tire son origine; mais là elle ne peut être jamais dansée sans être accompagnée de couplets déjà connus ou improvisés.

---

(1) Voyez la collection des *Chants polonais, nationaux et populaires*, avec accompagnement de piano ou harpe, textes et notices, publiés par Albert Sowinski, et traduits en français par G. Fulgence et Jules de Frémont, Paris, 1830.

(2) La *Revue de Paris*, citée plus haut, p. 199.

(3) M. Ancelot. *L'Hermite en Russie*.

La musique de cette danse conserve toujours son type primitif, mais change sans cesse de mélodie. Un de nos plus remarquables compositeurs, M. Mirecki, publia à Warsovie, en 1827 ou 1828, un ouvrage sous le titre de *Mille Mazoureks*, où il donna la clef de la composition de ces danses pour quelque thème qu'on veuille choisir, de manière qu'on peut écrire autant de de Mazoureks que l'on en veut, sans jamais leur ôter leur caractère particulier et national. C'est depuis la publication de cet ouvrage, qu'on cessa chez nous d'être particulièrement cité pour avoir composé un nouveau Mazurek pour le carnaval.

Le *Krakowiak*, qui est surtout en usage parmi le peuple de la Petite-Pologne, sans être moins gaie que le Mazourek, a cependant sa musique tout-à-fait particulière, et ses paroles à lui. Elle n'est dansée que très-rarement dans les hautes sociétés; cependant, sous le règne de Stanislas-Auguste, elle était encore très en vogue. Je lis dans un journal de Warsovie, qu'au moment de la publication de la constitution du 3 mai 1791, un jeune militaire qui se trouvait au bal chez le roi, s'étant mis à la première paire de Krakowiak, adressa au monarque quelques couplets très-jolis, qui avaient rapport à cette solennité mémorable.

Telle est notre poésie populaire : ce que nous possédons au-delà n'est qu'une acquisition étrangère que notre esprit national s'appropria par les études. Jamais on n'entend dans la bouche de nos paysans ni des ballades, ni des chansons langoureuses : tout est gai et volage. Pas une seule chanson circulant aujourd'hui ne remonte à plus d'une vingtaine d'années. On les change sans cesse, et un joyeux improvisateur de cabarets fait souvent une révolution complète sous ce rapport. On répète les couplets, on les défigure, on les corrige, on les corrompt, jusqu'à ce qu'un nouvel objet les fasse oublier entièrement.

Les airs de théâtres sont calquées en général sur les mélodies du peuple; et telle est leur nature, que souvent elles nous attendrissent jusqu'aux larmes par la tristesse des paroles, tandis que la musique elle-même reste toujours gaie, mais plus lente seulement qu'à l'ordinaire. Je n'ai qu'à citer ici les couplets d'Albert

Boguslawski dans l'opéra *les Krakoviens et les montagnards*, et surtout ceux de Dmuszewski dans la pièce intitulée *Le roi Wladislas-Lokiétek*. Mais pour comprendre ce caractère, il faut être Polonais; tout ce que je pourrais dire ici serait insuffisant.

Les romances chantées par nos femmes sont composées, pour la plupart, d'après la musique de nos airs populaires.

Le tableau que je viens de tracer de la poésie populaire et nationale ne se rattache qu'aux habitans des trois véritables Polognes (la Grande-Pologne, la Petite-Pologne, la Mazovie) et à la noblesse et à la bourgeosie de toute notre fédération. Nos paysans russes ne connaissait pas cette gaieté : la tristesse, la douleur, l'amour malheureux ou la guerre respirent dans toutes leurs chansons. Leur musique et leurs paroles existent pour la plupart depuis des siècles; c'est donc un vaste champ pour nos poètes romantiques, qui détestent le bon sens et la gaieté frivole des Mazoviens et des Krakoviens. Vraiment il faut convenir qu'il est difficile de trouver quelque chose de plus beau au milieu de tous les autres peuples de l'Europe. Malczeski et Bohdan Zaleski en polonais, et l'infortuné Ryléiéf (1) en moskovite, ont répété en vers corrects plusieurs des chansons de notre peuple de l'Ukraine. A mesure qu'on s'approche de la véritable Pologne, on trouve moins de tristesse dans les chants des paysans; et tels sont surtout ceux de la Wolhynie, de la Podolie et de la Gallicie actuelle. Mais au milieu de nos paysans de l'Ukraine le feu brûle éternellement, et le savant Brodzinski, professeur de littérature nationale à l'Université de Warsovie, assure que le recueil de ces poésies une fois fait et corrigé en polonais, on aura quelque chose dans le genre de l'*Iliade* (2).

Quant à la race hérule, les paysans de la Prusse de Kœnigsberg, ceux de la Samogitie, de la Kourlande, et de quelques endroits de la véritable Lithuanie, possèdent aussi une foule de chansons, dont nous devons la traduction de quelques-unes à MM. Émeric Staniewicz, Léon Rogalski et Gaëtan Niezabi-

---

(1) Exécuté en 1826 à Pétersbourg.

(2) *Journal de Warsovie*, 1826, cahier du mois de juin.

towski. Une particularité bien remarquable, c'est que plusieurs des chansons, quant au fond, ressemblent à celles du peuple de l'Écosse; et le célèbre Czacki trouva dans une d'elles non-seulement cette cérémonie de convoquer les clans pour défendre la patrie, que nous avons vu plusieurs années plus tard si bien représentée dans *la Dame du lac* de Walter-Scott, et même le mot de *clan*, quoique étranger à la langue hérule, s'y trouve, et signifie la tribu (1).

Quelques faits, que j'ai recueillis ici, sont, je le crois, suffisans pour prouver que plus le peuple est barbare ou isolé du reste du monde, plus il conserve de souvenirs anciens qui charment notre imagination, et qui sont une source inépuisable pour les poètes romantiques.

Les paysans des trois Polognes sont les plus civilisés de tous ceux qui se trouvent dans le reste de notre fédération; leur esprit national est celui que nous reconnaissons pour le nôtre; et je ne connais *pas une seule* chanson nationale qui ne soit d'origine entièrement moderne, et qui soit autre chose que des couplets de danses. On trouve dans un historien du quinzième siècle, Dlugosz, qu'il y avait une chanson du peuple sur la mort de la reine Ludgarde; et dans Bielski, écrivain du seizième siècle, que le peuple de son temps conservait encore plusieurs chansons de ce genre; mais ni aucun historien postérieur n'en fait plus mention, ni aucun amateur de nos jours n'a pu recueillir, au milieu de nos paysans, que des chansons d'une origine très-moderne, et des couplets composés pour la plupart par nos joyials Mazoviens et Krakoviens le verre d'hydromel à la main.

L'influence des doctrines sévères de notre clergé, les guerres continuelles, et surtout l'enseignement du latin aux paysans du dix-septième siècle, sont, je crois, la cause de cette disparition complète de ces beautés sauvages qui charment notre imagination, et qu'il faut absolument chercher hors des sociétés civilisées.

---

(1) Czacki, Thadé. *Traité sur la législation de la Pologne et de la Lithuanie.* Warsovie, 1801, in-4, 2 vol., t. I, pag 15. Voyez sa vie dans la *Biographie portative des Contemporains,* en un seul volume. Paris, 1826-1830, sous la direction de M. Vieilh de Boisjoslin.

Notre poésie, au moment où elle paraît, est tout-à-fait savante; et, à l'exception d'une chanson sur la doctrine de Wicklef, qui date de l'année 1397, et de quelques psaumes ou cantiques dont quelques moines obscurs étaient auteurs, on peut dire que, jusqu'à la moitié du seizième siècle, nous n'avons eu *aucune* pièce de poésie polonaise dont nous puissions montrer aujourd'hui les traces.

La poésie latine précéda chez nous la poésie polonaise; et les Krzycki, les Ianicki, les Dantiscus, qui vivaient tous avant le milieu du seizième siècle, ne pourraient sans doute déshonorer les temps mêmes de l'ancienne Rome.

Notre poésie donc ne connaît point l'enfance, elle paraît soudain dans toute la force de sa jeunesse. Excepté un seul, Rey, tous nos poètes connaissaient parfaitement la littérature grecque et romaine, et la plus grande partie d'eux fut instruite dans celle de l'Italie; car la connaissance des langues étrangères était toujours la plus répandue chez nous. « On a parlé les diverses « langues, disait entre autres Ogier, le polonais, l'italien, le « français, l'allemand; il y en avait même qui parlaient le da- « nois et le suédois (1). » Voilà donc notre poésie nationale.

Celle du peuple mérite aussi ce titre; car, comme je l'ai démontré, ces polonaises, ces mazoureks, ces krakoviaks, accompagnées de couplets la plupart improvisés, répondent parfaitement à la liberté d'esprit, à son inconstance, à sa jeunesse éternelle, comme le dit J.-J. Rousseau, et qui n'a sa source que dans une morale sévère qui fut de tout temps la base de nos mœurs et de notre civilisation, qui enfanta les prodiges de valeur de nos phalanges, les vertus de nos représentans, et qui assure l'immortalité à la Pologne démembrée.

---

(1) Caroli Ogerii *Ephémérides*, p. 330.

QUATRIÈME FRAGMENT.

PREMIÈRE PARTIE.

POÈTES LATINS.

XVe SIÈCLE.

KORWIN (LAURENT), né à Nowydwor, vers le milieu du quinzième siècle, fit ses études à Krakovie, et fut nommé ensuite professeur de littérature à l'Université de cette ville. Après avoir occupé cette chaire avec beaucoup d'éclat, il quitta Krakovie, et fut appelé aux fonctions de secrétaire du magistrat de la ville de Thorn. On assure qu'ayant été obligé de quitter la Pologne, il devint secrétaire de la ville de Breslaw, qui était déjà hors de ce pays, et qu'enfin il fut envoyé en qualité d'ambassadeur auprès de quelques puissances étrangères par Wladislas-Jagellon, roi de Bohême et de Hongrie. Il mourut dans un âge très-avancé, en 1527. L'amitié qui l'avait lié au célèbre Kopernik est mentionnée par ses biographes. Il a laissé dix ouvrages poétiques qui furent publiés séparément de l'année 1496 à 1518. Tels sont : I. *Carminum structura augus. Gymn. Cracoviensis studentibus dicata*, Krakovie, en 1496, in-4; la seconde édition parut à Leipsig la même année. II. *Hortulus elegantiarum acad. Crac. studentibus consecratus;* première édition à Krakovie, 1502, in-4; la seconde, *ibid.*, 1507. Plusieurs autres éditions de cet ouvrage parurent ensuite à Leipsig et à Vienne. III. *Epicedium in Ser. ac Gl. prin. Alexandrum, Pol. regem atq. mag. ducem Lith.* Krakovie, 1506, in-4. IV. *Theophylacti Scholastici Simocatti Epistolæ morales, rurales, amatariæque*, Krakovie, 1509, in-4. Korwin n'est que l'éditeur de cet ouvrage. V. *Epith. in nup-*

tiis S. R. M. Poloniæ, etc..... Krakovie, 1518, in-4. VI. *Cosmographia dans manuductionum in tabulas Ptolemei*, Bâle, 1496, publié par Henri Bebel, élève de Korwin dans l'Université de Krakovie. VII. *Carmen de Silesia et Niceforo* (Nowydwor). VIII. *Carmen de Apolline et novem Musis.* IX. *Congeries carminum aliorum quæ partim operibus aliis, partim etiam deliciis poetarum germanorum quas Janus Gruterus collegit, et per Nic. Hofmanum ed.*, Francfort-sur-le-Mein, 1612. X. *Idioma latinum, id est puerillum colloquiorum liber, etc.*

KROSNIANIN, ou PAUL DE KROSNO, naquit vers le milieu du quinzième siècle à Krosno, dans l'ancien royaume de Russie (Gallicie actuelle). Après Grégoire de Sanok, il fut le premier qui enseigna la poésie dans l'Université de Krakovie. Ses élégies sont remplies de charme, ses chants lyriques ont un caractère majestueux, et les épigrammes même qu'il laissa ne sont point sans mérite. En 1508, il quitta Krakovie, fuyant la peste qui ravagea alors cette ville, se rendit en Hongrie, où il resta quelque temps à la cour de Gabriel Peren, un des premiers magnats de ce royaume. Krosnianin célébra souvent dans ses vers sa reconnaissance pour ce seigneur; ses poésies dédiées au roi Sigismond Ier, à l'occasion des victoires qu'il remporta sur les Moscovites, ainsi que toutes ses autres productions, nous font reconnaître en lui un homme de talent, un savant bon citoyen et honnête homme. Il a laissé : I *Panegyrici in laudem divi Ladislai Poloniæ regis, et in honorem S. Stanislai Pol. martyris;* Vienne 1509, in-4. C'est un recueil des diverses poésies de l'auteur. II *Epithalamion, hoc est carmen connubiale in nuptias Sigis. I. reg. Pol., et Barbaræ filiæ Stephani (de Zapole);* Krakovie, 1512, in-4. III *Joannis Pannonii Paneg. in laudem Baptistæ Guarini Veronensis*; Vienne 1512, in-4. IV *Victoria Sigismundi Ier anno* 1514, *e Moscis relata elegia*; Krakovie 1514, in-4. V *Elegia de nuptiis Sig.* Ier *et Bonæ Ducis Mediolani filiæ;* Krakovie 1518, in-4. Plusieurs autres poésies de cet auteur sont restées jusqu'aujourd'hui en manuscrits.

XVIe SIÈCLE.

KRZYCKI (ANDRÉ, *Criticus*), prince-archevêque de Gnèzne

et primat du royaume, naquit en 1483, à Krzyck. Simple et pauvre gentilhomme, il ne dut son élévation qu'à ses propres talents. Il fit ses études à l'Université de Krakovie, et y obtint le grade de docteur en philosophie. Aidé par son oncle, le célèbre vice-chancelier Pierre Tomicki, il se rendit à Paris, et ensuite à Bologne, où il obtint le grade de docteur en droit. De retour dans sa patrie à l'âge de vingt-trois ans, il se fit connaître par ses poésies légères, et surtout par des satires mordantes qui soulevèrent contre lui quelques inimitiés individuelles. Attaché à la cour de l'évêque de Posen, il le suivit dans l'ambassade envoyée en Hongrie pour accompagner en Pologne la reine Barbe de Zapole. C'était le début de sa grandeur future. Le talent oratoire et poétique qu'il déploya dans cette circonstance lui valut la faveur du grand roi Sigismond Ier, et une grande réputation dans le pays. Nommé d'abord chancelier de la reine, il assista son roi au congrès de Vienne (en 1515), qui décida les affaires de l'orient de l'Europe. Plus tard, une affaire de plus haute importance occupa la Pologne, c'était la formation du duché protestant de Prusse, par Sigismond Ier. Les Polonais blâmaient la conduite du roi, comme tendant moins au bonheur de l'État qu'à satisfaire son ambition personnelle, puisque le dernier grand-maître des chevaliers Teutoniques était neveu de Sigismond par la branche latérale de Brandebourg; le pape et le clergé national s'élevaient contre lui, car le premier duc en Prusse était aussi le premier des princes protestans en Europe, et avant lui la réforme religieuse ne s'était pas élevée jusqu'au trône. C'est alors que Krzycki, pour éclairer la diète et le clergé, écrivit un ouvrage très-remarquable intitulé: *Rationes Sigismondi regis Poloniæ, in facto abolitionis et extinctionis in Prussia ordinis Teutonici, et collationis feudis partis Prussia Marchioni Brandeburgico.* Cet ouvrage, appelé par le clergé *plus politique que catholique*, parut à Krakovie, en 1525, in-4. C'est un document qui peut seul éclairer la postérité sur les causes de la grandeur future de la Prusse actuelle, et sur la décadence de la Pologne, par rapport à cette puissance. Bientôt après, Krzycki fut nommé évêque de Przemysl, ensuite celui de Ploçk, enfin prince-archevêque de Gnèzne

et primat du royaume, où il ne resta que deux années, les dernières de sa vie. Il mourut en 1537. Il représenta la Pologne, si grande alors, au moment où les trônes de Bohème et de Hongrie passaient de la famille Jagellonne à celle de Habsbourg, où le trône de l'Empire, offert par le pape à Sigismond Ier, fut rejeté par ce grand roi. Cependant sa gloire est plus particulièrement fondée sur ses poésies dont jusqu'à présent il n'a été publié qu'une faible partie, et notre jugement sur elles repose sur le témoignage des plus célèbres écrivains polonais et étrangers qui l'avaient lu et admiré. Un exemplaire de ses poésies se trouve aujourd'hui à Pulawy, l'autre fut enlevé par les Moskovites avec toute la bibliothèque nationale de Zaluski, qui porte aujourd'hui le nom de *bibliothèque Impériale* à Pétersbourg; le troisième se trouvait il y a quelque temps entre les mains d'un bibliographe, M. Mathieu Kozlowski, le quatrième enfin fait l'ornement de la grande bibliothèque nationale d'Ossolinski, placée dans la capitale de la Gallicie. Voici cependant quel jugement a porté sur ces poésiés M. l'abbé Iuszynski : « Il excelle dans tous les genres « de poésie: dans les satires il surpassa Juvenal, dans la poésie « épique et élégiaque il s'approcha de Virgile et d'Ovide, dans le « genre romanesque il égala Catulle. » On croirait que c'est là un panégyrique outré, si la voix de tous les savans qui ont lu les écrits de Krzycki n'était pas unanime. Si l'on va même jusqu'à suspecter la compétence des Polonais pour juger leur compatriote, nous trouverons un témoignage puissant et étranger dans Erasme de Rotterdam, dont le nom seul est une garantie d'impartialité; qu'on lise donc la lettre qu'il adressa au poète de Bâle, en 1526. Non-seulement il y professe son admiration pour son talent, mais il ajoute que Cicéron était le seul auteur latin qui comme lui eût excellé dans la poésie et dans la prose. Il faut lire plusieurs autres lettres adressées par Erasme aux divers savans de la Pologne, où il est presque toujours mention de Krzycki; telles sont celles adressées à l'archevêque Laski, au chancelier Szydlowiecki, au vice-chancelier Tomicki, à André Zebrzydowski, à Iaroslas Laski, à Jean Laski, à Jean Boner, etc., etc. Nous citerons un seul extrait de cette correspondance, pour prouver

à nos lecteurs qu'au seizième siècle l'Europe savante savait mieux qu'aujourd'hui ce qu'étaient les Polonais : « *Tu sic pangis carmen*, « dit-il, *quasi nihil aliud agis, sic texis orationem liberam, ut quam-* « *quam ad sublimitatem historicam assurgis; nihil etiam obstrepent* « *poeticæ licentiæ. Quo vere magis deploras, te à literis quibus natus esse* « *videris, ad episcopi munus reipublicæ functiones pertractum, hoc* « *nos impensius gratulamur, orbi Christiano, cui nulli sunt magis* « *utiles, quam qui reluctantes a dulcissimis philosophiæ studiis, ad* « *patriæ consulendum revocantur.* »

Du reste, comme nous ne connaissons point tous les ouvrages poétiques de l'auteur, un seul a été imprimé et répandu; son titre est : *In augustissimum Sigismundi regis Pol. et reginæ Barbaræ connubium, carmen;* Krakovie. Le reste se trouve encore en manuscrit, ainsi que les poésies polonaises de ce grand écrivain.

DANTISCUS (Jean), connu dans la littérature et dans l'histoire sous ce nom qui signifie en français *Dantzikois*, et en polonais *Gdanszczanin*, car il n'avait aucun nom propre. Le grand père de Dantiscus, fuyant les massacres que les chevaliers Teutoniques exerçaient dans les villages de la Poméranie polonaise, arriva à Dantzig et exerca le métier de cordier. Le vertueux et savant petit-fils n'eut pas honte du métier de son grand-père, au contraire il signa souvent *Linodesmon*, mot grec qui signifie cordier.

Il naquit à Dantzig, en 1485; son père, qui était brasseur dans cette ville, voyant la capacité de cet enfant, l'envoya à Krakovie, où il commença et termina ses études, obtint les grades universitaires, et durant quelque temps donna des leçons publiques. Après avoir fini ses études, il visita la Palestine, la Syrie, l'Arabie, la Grèce, les îles de Crète, de Corcire, et les bords de l'Epire, pour s'instruire et pour remplir un vœu religieux. Revenu en Pologne, il s'attira la bienveillance du savant Pierre Tomicki, vice-chancelier de la couronne et évêque de Krakovie, qui le présenta au roi Sigismond Ier. Celui-ci offrit à Dantiscus l'emploi de *judex Curiæ*, et, quelque temps après, celui de sécretaire de sa cour. Dans ce dernier emploi il accompagna le monarque au

congrès de Presbourg; et comme il se distinguait parmi les autres par la connaissance de plusieurs langues étrangères, Sigismond le nomma souvent ambassadeur à Venise, en Angleterre, auprès du pape, auprès de l'Empereur et de plusieurs autres puissances.

Non-seulement le roi de Pologne avait des égards pour lui, mais les autres monarques lui témoignèrent aussi leur respect. Pendant qu'il était auprès de l'empereur Maximilien, celui-ci lui donna le titre de *docteur pontif : et cœsur. juris*, mit sur sa tête une couronne poétique, et lui accorda le titre de noble allemand, privilège que le roi de Pologne confirma.

Le vertueux Dantiscus, respecté par ses compatriotes et par les étrangers, aima sa patrie, et ne perdit jamais de vue son bonheur. Envoyé à la cour de Charles-Quint, il régla avec succès les intérêts qui concernaient les provinces prussiennes, à l'avantage de la Pologne, et il engagea l'Empereur à rendre à ce pays la succession du duché de Bar en Italie, comme étant la dot de Bona, fille du duc de Sforze, première femme de Sigismond Ier. Il assista au couronnement de l'Empereur à Bologne, ensuite à la diète de Ratisbonne, à celle d'Ausbourg, où on permit de professer la religion chrétiénne d'après la réforme de Martin-Luther: et partout où il se trouva, il représenta noblement sa patrie. Charles-Quint l'aimait beaucoup: il voulut l'avoir auprès de lui dans ses voyages et même dans ses guerres: ainsi Dantiscus fut présent à la défaite et à la captivité du roi de France François Ier, près de Pavie, en 1525. Lorsque l'Empereur revint en Espagne, il laissa en Allemagne une grande partie de sa cour, ainsi que les ambassadeurs étrangers, mais conserva auprès de lui celui de la Pologne. On assure même que Dantiscus fut nommé par lui Grand d'Espagne.

Malgré tant d'honneurs conquis en pays étrangers, à son retour il ne lui restait dans sa patrie qu'une pension de la caisse royale et les revenus de la cure de Golomb; mais ni le roi ni ses compatriotes ne l'oublièrent: il obtint bientôt l'évêché de Culm, et quelque temps après le roi le nomma prince-évêque de Warmie. L'histoire atteste que dans cette haute fonction Dantiscus laissa le souvenir d'un sénateur dévoué à la république et d'un prélat

digne de servir de modèle. Enfin, en l'année 1548, il termina sa glorieuse carrière.

Dans un de ses ouvrages il dit qu'il avait porté les armes dans sa jeunesse, et que ce fut dans ce temps qu'il écrivit quelques poésies en l'honneur du beaux sexe, auquel, selon l'historien Piasecki, il inspira quelque sympathie; cependant le cardinal Hosius prit la peine de venger sur ce point la réputation de notre poète dans un de ses ouvrages théologiques.

Il avait un commerce de lettres avec plusieurs protestans éclairés, de son temps, tels que George Sabin, Erasme de Rotterdam et autres. Eobanus Hessus lui a dédié son ouvrage *Sylvæ* et le célèbre Erasme, son écrit intitulé : *Basilii M. de Spiritu S.*

Jean Gottlieb Boehm, savant historiographe, professeur à l'Académie de Leipzig, et ami de la nation polonaise (chose extraordinaire en Allemagne, la Saxe exceptée), publia les ouvrages de Dantiscus, avec la vie de l'auteur sous ce titre : *Joan. de Curiis Dantisci Ep. Var. poemata et hymni;* Breslaw et Leipzig, en 1764, in-8. Dans la biographie du poète il parle de lui en ces termes : « *Elatus* « *in heroicis, in elegiis lenis, in epigrammatis acustus, in hymnis plane* « *prudentium amulator* ». Dans un journal allemand (1) se trouve une critique, la plus sévère de toutes celles qui furent faites sur cet auteur; en voici quelques mots : « Les productions de Dantiscus « sont généralement ingénieuses et purement écrites; il règne « partout une grande connaissance de la poésie latine: mais son « style n'a pas un caractère bien prononcé, qui puisse le faire « distinguer des autres poètes. »

L'édition de Boehm contient douze ouvrages qui furent publiés à diverses époques, six à Krakovie en 1510, 1512, 1518, 1539, 1541 et 1629, un à Dantzig en 1693, un à Rome en 1515, un à Vienne en 1515, un à Bâle en 1582, et le reste des poésies inédites de l'auteur.

IANICKI (Clément), fils d'un paysan de la Grande-Pologne, des environs de Znin, naquit en 1516, et mourut dans la fleur

(1) *Allgem. Deut. Bib.* t. IV.

de l'âge, en 1543. Protégé dans son enfance par le célèbre Krzycki, et par Kmita, palatin de Krakovie, il termina ses études à Krakovie, et visita ensuite l'Italie, et surtout la Padoue : il resta quelques temps à cette Université. Dès son enfance il montra un rare talent poétique; à l'âge de seize ans son nom était déjà répandu en Pologne; à vingt, le pape Clément VII couronna son front du laurier poétique. Ses poésies sont comparées aux œuvres de Tibulle et de Catulle par divers écrivains nationaux et étrangers (1).

L'abbé Iuszynski, dans son laborieux Dictionnaire des poètes polonais, dit : « Nous avons lieu de nous plaindre de la singulière « destiné de plusieurs de nos écrivains, au nombre desquels se « trouve Ianicki. Ses poésies nous sont à peine parvenues, et « nous ne sommes pas encore sûrs si elles sont toutes conservées. « Les premières éditions sont très-rares, et nous devons les pos- « térieures aux savans étrangers. On n'épargna souvent aucuns « frais pour la réimpression d'ouvrages qui n'étaient pas dignes « d'être publiés, et personne n'a songé à la nouvelle publication « des poésies de Ianicki, qui sont léguées à la postérité comme « l'honneur éternel des Polonais. »

Parmi ces poésies plusieurs furent brûlées par l'auteur lui-même ; d'autres existent encore en manuscrits, ou sont perdues à jamais ; le reste fut publié dans un recueil intitulé : *Clem. Janicii Poloni poetæ laureati poemata in unum libellum collecta;* Leipzig, en 1755, in-8. On y trouve les ouvrages suivans, séparément publiés à diverses époques. I. *Tristium liber I, Variarum elegiarum liber I, Epigrammatum liber I* (Krakovie, 1542), in-8. II. *Epith. Sigismundo Augusto;* Krakovie, 1543, in-4. III. *Vitæ regum polonorum elegiaco carmine;* à Anvers, en 1563, in-8. IV. *Vita archiepiscoporum Gnesnensium;* Krakovie, 1574, in-8. Les deux derniers étaient souvent réimprimés.

SAMBORITANUS (Grégoire), ou *Vigilantius Rutthnus*, en polonais *Samborczyk*, naquit dans la ville de Sambor, dans

---

(1) Starowolski, *Hecat*, n° XXVII. J. E. Boehm, à la tête de l'édition de Leipzig, en 1755. Niesiecki, Ianocki, Krasicki, etc., etc.

l'ancien royaume de Russie (Gallicie actuelle), au commencement du seizième siècle. Radyminski, biographe des professeurs de l'Université de Krakovie, dit que le royaume de Russie, et surtout les villes de Léopol et de Sambor, sont celles qui ont produit le plus d'hommes distingués dans la carrière des lettres; et à l'appui de son opinion il cite les noms de cinquante Samboriens, à la tête desquels il place Grégoire Vigilantius.

Il fit ses études à Krakovie, d'où il fut envoyé à Przemysl pour être professeur dans le collège de cette ville; ensuite à Léopol, capitale de la Russie. Vers l'an 1560, fonda une école dans le palatinat de Lenczyça, d'où il se rendit à Posen pour y faire un cours de rhétorique et de littérature au *collège de Lubranski*. Ensuite, après voir passé quelque temps à la cour de plusieurs évêques et autres personnes distinguées parmi la noblesse, il se fixa à Krakovie, embrassa l'état ecclésiastique, et devint professeur de théologie à l'Université de cette ville.

Pendant son séjour dans le palatinat de Lenczyça, il fut chargé par le castellan Jean Kostka de l'éducation de ses fils Paul et Stanislas, dont le dernier est connu dans le monde chrétien sous le nom de saint Stanislas Kostka, jésuite, et patron de la couronne de Pologne. Grégoire, précepteur du saint personnage dans sa première enfance, publia ensuite les détails de cette partie de sa vie dont la direction lui avait été confiée.

Outre les services que Grégoire rendit au monde littéraire par ses travaux dans l'enseignement public, il eut l'avantage d'être le premier Polonais qui osât composer des poésies pastorales en vers latins. Ce fut aussi le premier et le dernier Polonais qui, à l'exemple de Juvencius, prêtre espagnol du quatrième siècle, de Pierre de Riga et de Gil, docteur en Sorbonne, surnommé *Delphus*, écrivains du douzième siècle, traduisit toute la Bible en vers latins; mais le manque des fonds nécessaires aux frais de l'impression, que les savans évêques regardaient comme peu utile, le força à laisser son ouvrage en manuscrit. Il mourut en 1573.

Ses productions poétiques, remplies de charme et empreintes des traces du véritable talent, sont cependant inférieures à celles

de Krzycki, Dantiscus et Ianicki. Les plus remarquables sont : I. *Eccloga, Elegiæ IX, Epigrammata, Sylvula, Epitaphia ;* Krakovie, 1566, in-8. II. *Elegiæ et epigrammata quædam ;* Krakovie, 1567, in-8. On connaît en tout quinze de ses ouvrages poétiques, qui furent tous publiés à Krakovie du vivant de l'auteur.

MALINSKI (Gaspard), *Venceslas Schamothulinus* (c'est-à-dire SZAMOTULSKI), *George Ticzinensis* (TYCZYNSKI), *Sébastien* MARSZEWSKI, *Eustache Alliopagus* (KNOBELSDORF), *Simon Goritius* (GORYÇKI), *Christophe* KOBYLINSKI, *Adam Schræterus* (SZRETER), *André Schoneus* (SZEEN), et une foule d'autres écrivains sont comptés au nombre des poètes latins qui ont illustré l'âge d'or de la littérature en Pologne.

NIEGOSZEWSKI (Stanislas), chevalier de l'ordre de la république de Venise, improvisateur et poète latin lauréat du seizième siècle. C'était un génie extraordinaire; ses contemporains le regardaient comme un prodige. Le savant Italien Aldus Manucius, dans la dédicace du second volume des ouvrages de Jean Zamoyski, ne trouve pas d'éloges qu'il ne croie devoir attribuer à Niegoszewski. Il avait une si grande facilité pour composer des vers, que, dans un examen public, il répondit en vers aux questions qui lui étaient adressées. Le programme par lequel il invitait le public, portait au-dessus d'un tableau allégorique l'inscription suivante : « Comme une preuve éternelle « de respect au nom vénitien de la part de Stanislas Niegoszewski, « Polonais ; comme une marque de son amitié pour Aldus Ma- « nucius ; comme, etc. ; jugé digne par ses amis d'exposer tous « les problèmes théologiques et toute la doctrine d'Aristote, il « traitera 1° de la théologie dogmatique et scolastique ; 2° de la « philosophie générale d'Aristote, de la philosophie naturelle, « morale et divine ; 3° des mathématiques. Il répondra en vers « hexamètres et pentamètres aux questions qui lui seront adres- « sées, sur toutes ces sciences, afin de convaincre ses auditeurs « des progrès qu'il a faits dans les belles-lettres. A chaque propo- « sition, quelle qu'en soit la matière, il improvisera les réponses « en vers ou en prose, etc., etc. Dans l'église de Saint-Jean et « Paul, le jour de Purification, en 1584. » Ce programme peut

être donné sans commentaire. Voici encore un ouvrage extraordinaire:

Ad illustrissimum principem Epinicion (sans date ni lieu d'impression, publié à Venise), ouvrage très-rare, édition magnifique. C'est un éloge de Jean Zamoyski, surnommé *le Grand*. Elle renferme un poëme héroïque en latin, et six dithyrambes en six langues différentes : 1 *Gédéon*, en hébreux ; 2° *Epaminondas*, en grec ; 3° *Fabius Maximus*, en latin ; 4° *Gran Capitan Gonzalvo ermades de Corduba*, en espagnol ; 5° *Marco Antonio Colonna*, en italien ; 6° *Jean Tarnowski*, *grand-général de Pologne*, en polonais.

Outre cela, on a de lui *Epigrammata Joanni Kochanavio*, publié à Krakovie, en 1584, in-4. C'est un recueil d'épigrammes, dont chacune est composée de deux vers; on y trouve aussi deux odes consacrées à la mémoire de Jean Kochanowski.

Nous ne connaissons point les détails de la vie privée de Niegoszewski. Le savant abbé Iuszynski, seulement, qui nous a fait connaître ses travaux, dit que sur un ouvrage qu'il publia à Krakovie, en 1596, une main contemporaine a écrit en vers polonais ces mots : « Digne de la plus grande vieillesse, il « mourut dans la fleur de son âge. »

SARBIEWSKI (Mathias-Kasimir), en latin *Sarbievius*, surnommé l'*Horace moderne*, naquit en 1595, au village Sarbiewo, près de Pultusk, ville dans laquelle il fit ses premières études. En 1613, il se fit jésuite à Wilna, d'où, après avoir fini les cours académiques, il fut envoyé à Krozé, en Samogitie, pour y enseigner la poétique. En 1621, on l'envoya à Rome pour qu'il y étudiât la théologie; mais comme il avait un penchant très-prononcé pour la poésie, il renonça presque au but principal de son voyage, s'occupa spécialement de littérature, et s'attira les applaudissemens universels de la capitale du monde chrétien. Les personnages les plus distingués, pleins de vénération pour son talent, l'honorèrent de leur amitié. Telles étaient surtout la maison de Barberini et celle des ducs de Debracciano, ainsi que les illustres littérateurs Galluci, Strada, Donati, Benci, Menohius, etc. Il ne jouit pas d'une moindre estime en France

et dans les Pays-Bas, comme nous en trouvons les preuves dans les ouvrages des auteurs célèbres de ce temps, tels que Raliet (1), Rénat-Rapin (2), Olaus Borichius (3), Morhof (4), ainsi que Bolland, Puteau et plusieurs autres.

Le pape Urbain VIII appréciait tellement le talent de Sarbiewski, qu'il l'engagea à corriger son bréviaire; et, au départ du poète, il lui plaça une couronne sur la tête, et mit à son cou une chaîne d'or.

De retour dans sa patrie, Sarbiewski enseigna la rhétorique pendant deux ans, et la théologie pendant quatre ans, dans l'Université de Wilna. Le roi Wladislas IV l'appela pour occuper auprès de lui la place de prédicateur et de théologien de la cour.

Tant de gloire, tant d'éloges et tant d'honneurs ne laissaient aucun doute sur le mérite de ce poète; cependant il faut songer que la Pologne, au temps de Sarbiewski, commençait déjà à être régie par les jésuites, et que ce grand écrivain lui-même était jésuite. L'honneur donc de la nation polonaise, et la gloire de sa littérature, n'auront rien à perdre quand nous exposerons aussi les opinions d'autres personnes moins partiales à l'égard de cet auteur.

Il y a diverses opinions sur les mérites de ses poésies; les Allemands soutiennent quelquefois qu'il est supérieur à Horace; les Français ne lui ôtent pas l'honneur d'avoir égalé, par son génie, les plus grands poètes de l'antiquité; mais ils lui reprochent d'être parfois obscur dans ses idées, et d'avoir souvent employé des mots qui ne sont pas latins. Angelo-Maria Durini, comte de Modenza, archevêque, nonce du pape à la cour de Pologne, dans l'édition qu'il a publiée à Warsovie, en 1772, des poésies latines de Szymonowicz (dont nous parlerons plus loin),

---

(1) *Jugement des savans*, Amsterdam, 1725, t. IV, p. 226.

(2) *Réflexions sur l'éloquence, la poésie*, etc., Amsterdam, 1644, p. 208.

(3) *Dissertatio academica de poetis*, etc., ab. an. 1676 ad an. 1681. Francfort-sur-le-Mein, 1683, p. 162.

(4) *Polyhistor littera*. Lubeck, 1732, p. 1067.

s'élève avec sévérité et peut-être avec justice contre ceux qui vantent sans mesure Sarbiewski. « Je ne peux concevoir, dit-il, « comment Rénat Rapin, excellent poète lui-même, et en même « temps capable de juger les travaux des autres, a pu croire « que, parmi les poètes latins lyriques du siècle passé (dix-sep- « tième siècle), trois seulement étaient parfaits, savoir : deux « Français et le Polonais Sarbiewski. Pouvait-il ignorer les poésies « de Szymonowicz, que Juste-Lipse, ce célèbre et impartial ap- « préciateur des savans, a comblé de tant d'éloges, et que Clé- « ment VIII couronna comme poète ? Mais Rapin, semblable « au paon qui est fier de l'éclat de sa queue, élève Sarbiewski « outre mesure, parce qu'il était jésuite comme lui. » Ensuite ce même auteur dit : « *Ludovicus Auberius inter alia Hugonis Grotii hoc « de Sarbievio judicium refert :* NON SOLUM ÆQUAVIT SED ETIAM SU- « PERAVIT HORATIUM. *Credat Judæus Apella! et quicumque non novit « inter anserem et olorem quid intersit; non ego. Testudo aquilam vicerit « citius.* » Quel sera donc le jugement du sévère Durini à l'égard de Sarbiewski ? « Ses œuvres, dit-il, sont pleines de beautés vrai- « ment lyriques; mais le style en est dur, le langage négligé, « rempli de métaphores et d'antithèses; en un mot, ceux qui sont « à la portée de sentir la force et la beauté de la poésie latine, « peuvent *à peine* trouver dans Sarbiewski des endroits dignes de « leur admiration. »

Quant à nous, nous n'osons point apprécier nous-mêmes un auteur si connu en France et dans toute l'Europe. On peut en juger par le nombre des éditions de ses ouvrages, qui furent publiés sur presque tous les points principaux de l'Europe.

Ainsi, on compta cinq éditions à Cologne : 1625, in-12; 1648, in-16; 1682, in-12; 1692, in-12, et 1721, in-8°, sous le titre de *Horatius Sarmaticus.*

Cinq à Anvers : 1630, in-12; 1632, in-4 (l'édition la plus recherchée par les savans); 1634, in-16; 1646, in-16, et 1647, in-12.

Trois à Wilna : 1628, in-12; 1747, in-12, et 1757, in-4.

Une à Rome, 1643, in-12; une à Dijon, 1645, in-12; une à Krakovie, 1647, in-4, avec la traduction polonaise; une *sine loco,*

1669, in-12 ; une à Kalisz, 1681, in-12 (la plus défectueuse); une à Londres, 1684, in-12 ; une à Breslaw, 1753, in-16; une à Paris, 1759, in-12; une à Warsovie, 1769, in-8, et une à Strasbourg, an 9 de la république française (1800-1801).

En tout, c'était donc vingt-quatre éditions ; mais celle de Warsovie, en 1769, est la meilleure ; car elle renferme des pièces inédites jusqu'alors. Par cette prodigieuse quantité d'éditions, on reconnaît la politique des Jésuites qui cherchaient à attirer sur eux l'estime publique par des choses frivoles en comparaison de ce qu'ils voulaient obtenir.

SZYMONOWICZ. Nous en parlerons dans la division des poètes polonais.

SECONDE PARTIE. — POÉSIE POLONAISE.

Poètes lyriques. — Traductions des auteurs de l'antiquité.

DAVID. La première traduction complète du Psautier a paru en 1539 à Krakovie; cependant on ne la connaît pas aujourd'hui; et JACQUES DE LUBLIN est regardé comme le premier qui ait donné une version en vers polonais de ce grand ouvrage. Son travail a paru à Krakovie en 1558. *Nicolas* REY l'avait précédé, il est vrai, de quelques années; mais ce n'étaient que quelques psaumes qu'il publia séparément vers l'année 1555. *Jean* KOCHANOWSKI, dont nous parlerons bientôt, fut le meilleur de tous les traducteurs de cet auteur. Son ouvrage parut pour la première fois en 1578 à Krakovie. La traduction postérieure de *Sébastien* PETRYCY n'a jamais vu le jour. *Mathieu* RYBINSKI publia la sienne en 1617 à Thorn; *Salomon* RYSINSKI à Lubecz en 1614 ; GAWINSKI traduisit aussi cet auteur, ainsi que Karpinski, poète du dix-huitième siècle, dont la vie se trouve dans la *Biographie portative des contemporains,* en un seul volume; Paris, 1826-30.

HORACE. La plus ancienne traduction de quelques-unes des poésies d'Horace est celle de Jean Kochanowski. Après lui,

Sébastien PETRYCY publia la version complète des chants d'Horace en 1609 à Krakovie; mais elle est plutôt une imitation, et n'a pas grand mérite. *Samuël* TWARDOWSKI traduisit quelques-unes de ces poésies, qui furent publiées à Krakovie en 1682. *Jean* LIBICKI publia une traduction de presque tous les ouvrages d'Horace, en 1647, à Krakovie; mais elle est peu estimée.

C'est encore une preuve de la décadence du goût et de la littérature en Pologne au dix-septième siècle, que tous les traducteurs d'Horace allaient toujours se détériorant depuis Kochanowski; après Libicki, on resta un siècle entier sans toucher même Horace, et ce n'est que dans la seconde moitié du dix-huitième siècle qu'on a publié un recueil des traductions des diverses personnes vivantes alors. L'époque actuelle s'honore surtout de la version de Dmochowski.

OVIDE. La plus ancienne et la meilleure traduction des Métamorphoses en vers polonais est celle de *Jacques* ZEBROWSKI, qui fut publiée à Krakovie en 1636, et qu'on a jugée de nos jours digne d'être réimprimée à Wilna en 1822. La seconde était celle de *Valérien* OTFINOWSKI, publiée à Krakovie en 1638. La troisième et dernière a été exécutée de nos jours par M. *Brunon* KICINSKI, et publiée à Warsovie en 1825. Nous passons sous silence les traductions partielles de cet auteur.

PINDARE. Jean Kochanowski l'imita souvent; mais ni lui ni personne autre ne s'occupa de sa traduction, que nous devons actuellement à M. Wiernikowski, professeur à l'Université de Moskou. Son ouvrage a paru à Wilna en 1824.

SAPHO. Quelques-unes de ses poésies furent traduites par Kochanowski; et c'est le seul auteur dans l'époque de l'ancienne littérature polonaise, qui tourna ses regards vers les productions de ce poète.

Poètes nationaux.

REY (NICOLAS-*Oksza*), *de Naglowicé*, naquit en 1515 à Zurawno, dans l'ancien royaume de Russie, d'une famille très-

pauvre. Après avoir passé dix ans dans une école où il ne voulait rien apprendre, son père l'en retira, et le laissa se livrer à l'oisiveté, à la chasse, et à tous les plaisirs de son âge. Plus tard, attaché à la cour d'André Tenczynski, palatin de Sandomir, il y apprit le latin, dont il n'avait eu jusqu'alors aucune connaissance. Cette maison d'ailleurs était l'unique école où Rey avait puisé ses connaissances littéraires; mais il la quitta quelques années après, et reprit ses anciennes habitudes. Il mena la vie la plus scandaleuse, et les détails qu'un écrivain contemporain nous a laissés sur sa gourmandise seraient incroyables, si l'auteur n'était digne de foi. Un écrivain de nos jours, trouvant le contraste le plus frappant entre la morale sévère professée dans les écrits de Rey, et sa vie déréglée, a osé même soutenir qu'il n'était point l'auteur des ouvrages connus sous son nom. Mais cette supposition est d'autant plus faible que tous les écrits de Rey sont anonymes; car il disait lui-même qu'il regarderait comme une honte de porter le nom d'auteur, quand tout le monde savait que son éducation avait été négligée, et qu'il n'écrivait point comme savant, mais comme simple amateur. Cependant il se corrigea dans sa vieillesse. Quoi qu'il en soit, la faveur dont il jouissait auprès du sage Sigismond Ier et de son fils Sigismond Auguste, qui tous les deux eurent pour lui la plus grande estime et le comblèrent de biens, les ouvrages qu'il publia, et le respect que lui témoignèrent plusieurs personnages distingués, nous confirment dans l'opinion de son ami et biographe Trzecieski, qui est très-favorable pour lui.

Cet homme singulier doit être regardé autant comme prosateur que comme poète et théologien protestant. Dans tous ces genres de productions, on voit le même mélange du bon et du mauvais que dans sa vie privée. Bon prosateur dans ses écrits étrangers à la religion, il n'a ni goût ni bon sens dans ses ouvrages théologiques, qui le faisaient haïr des catholiques qu'il offensait outre mesure, et des protestans qui étaient compromis par une pareille défense provenant d'un homme sans mœurs. Comme poète, il est souvent maladroit et fade; et cependant il montre aussi dans d'autres endroits de l'élégance et de la

légèreté. Il publia quatorze ouvrages en prose et en vers. Nous avons déjà parlé du mérite de son *Miroir* (1). L'autre ouvrage, non moins important, est celui des *Plaintes de la patrie sur notre négligence*, qui fut publié à Krakovie en 1567. Sa *Ménagerie de la noblesse*, Krakovie, 1562, est un recueil d'épigrammes écrites en l'honneur des héros de l'antiquité et de ceux de sa patrie. Enfin, ne connaissant point l'hébreu, ne comprenant pas bien le latin, en traduisant le Psautier il prit pour texte la version en prose de la Bible par *Wrobel*. Et la belle prose de Wrobel se trouve défigurée dans la poésie de Rey.

Il bâtit deux villes, une qu'il appela *Oxa*, du nom de ses armoiries, et l'autre *Reiowieç*, de celui de sa famille. Il mourut en 1568.

KOCHANOWSKI (Jean), surnommé *le prince des poètes polonais*, naquit en 1532, au village de Siczyn. La biographie très-détaillée de cet auteur se trouve traduite en français dans le recueil intitulé : *Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers*, Paris, 1823, dans le volume qui est consacré à la Pologne. Mais, par une triste fatalité attachée à ce pays, on a rendu un compte exact de sa vie sans ajouter aucune notice sur ses ouvrages. C'est sans doute pour y suppléer qu'un étudiant de l'Université de Paris, M. Stanislas Rzewuski, voulut faire connaître au public français le mérite des poésies de ce grand écrivain (2). Quant à nous, nous n'avons pu que recommander le premier à nos lecteurs, en nous bornant d'ailleurs à quelques-uns des détails qui s'y trouvent recueillis.

Kochanowski, après avoir fait ses études en Pologne, se rendit à Paris, où il resta sept ans; puis en Italie, et passa quelques années à Rome et à Padoue. La réputation de ce savant précéda son retour dans la patrie. Le roi Sigismond-Auguste le mit au

---

(1) Voir les historiens.

(2) Voyez une brochure intitulée : *De la poésie lyrique, et en particulier de Jean Kochanowski, etc. Dissertation présentée à l'examen le 21 avril 1824*, par Stanislas Rzewuski, licencié aspirant au grade de docteur ; Paris, imprimerie de Fain, place de l'Odéon, 1824, in-4, pag. 21.

rang de ses secrétaires; l'évêque de Krakovie Padniewski et son successeur Myszkowski voulurent absolument engager Kochanowski à embrasser l'état ecclésiastique. Le grand Jean Zamoyski lui envoya le diplome de sénateur-castellan; mais il refusa toutes les richesses et tous les honneurs, préférant la liberté, l'état modeste, et la fortune médiocre qu'il tenait de ses pères. Il épousa Anne Podlodowska, se rendit dans son village, Czarnolésié ou Czarnylas, dans le palatinat de Lublin, où il passa le reste de ses jours au sein de sa famille. Enfin, plaidant la cause de son beau-père qui fut massacré par les Turcs, dans la chaleur de son discours, il fut frappé d'apoplexie dans la salle même des séances de la diète, en 1586. On montre encore sa maison à Czarnolésié, et son crâne, retiré du tombeau, se trouve dans le temple de la Sibylle, à Pulawy, comme un des plus chers souvenirs nationaux. On l'a mis dans une urne sur laquelle est écrit un de ses vers : *Et le fils de la belle Latone ne permettra pas que mes cendres soient un jour outragées par la postérité.*

Kochanowski se fraya le premier une route presque inconnue au milieu de mille difficultés, et prouva à l'Europe que la langue polonaise est riche d'énergie et d'élégance. On peut ajouter que ni avant ni après lui, jusque vers la moitié du dix-huitième siècle, personne ne s'est montré capable de l'égaler. Son style simple et facile a je ne sais quel charme qui fait qu'on le relit toujours avec un nouveau plaisir. Ses poésies latines sont de beaucoup inférieures; et en prose il n'écrivit presque rien. Nous diviserons ses productions littéraires en trois parties distinctes : 1° ses poésies originales; 2° ses traductions des poètes étrangers en vers polonais; 3° enfin ses poésies latines.

POÉSIES ORIGINALES. I. *Élégies sur la mort de ma fille Ursule Kochanowska.* Il est non-seulement le premier qui ait essayé ce genre de poésie en Pologne, mais encore il occupe jusqu'à présent la première place parmi les poètes élégiaques. Pureté de langage, versification soignée, sensibilité d'un père désolé : tout est réuni dans ces élégies, qui n'ont rien de semblable, même dans la littérature actuelle de la Pologne. Elles ont été traduites en latin

par Kniaznin (1), et en partie en anglais par M. Bowring (2); mais ce dernier ne connaissant l'auteur que d'après une traduction en prose de M. Lach-Szyrma, n'a pu faire sentir à ses lecteurs qu'une faible partie des beautés de l'original. II. *Épodes en deux livres.* C'est un recueil de poésies lyriques dans le genre de Pindare; elles n'ont pas la force et le sublime que nous admirons dans le poète grec, mais elles se distinguent plutôt par une douceur, une naïveté, et un genre de beauté qui n'appartient qu'à Kochanowski. Il imita souvent Sapho, Anacréon, Horace et autres poètes de l'antiquité. III. *Épigrammes en trois livres.* Il y règne toujours une imagination vive et une grande fécondité; cependant quelquefois le poète passe les bornes de la décence. IV. *Deux satires;* une intitulée *la Concorde*, l'autre *le Satyre.* On n'y trouve point les qualités qu'on désirerait dans ces sortes de compositions; l'auteur, comme philosophe, parle plus à la raison qu'à l'imagination. V. *Le Congé des ambassadeurs*, tragédie en cinq actes, dont nous parlerons dans la suite de cet ouvrage. VI. *Un Dard, ou l'Hommage de la Prusse*, poëme écrit à l'occasion de l'hommage rendu à Sigismond-Auguste par Albert, duc de la Prusse de Kœnigsberg, pays vassal de la république. VII. *La Dryade*, poëme où l'auteur met l'éloge du bon roi Sigismond-Auguste dans la bouche d'une dryade, qu'il suppose avoir rencontré le monarque chassant dans une forêt. VIII. *Histoire de Suzanne*, tirée des livres ecclésiastiques. IX. *Épithalame sur les noces de Radziwill.* X. *La Barbe*, poëme satirique.

Les traductions des ouvrages des auteurs étrangers par Kochanowski sont: I. *Les Psaumes de David*, ouvrage qui a le plus contribué à consolider sa gloire. Son génie supérieur, qui lui fit devancer les siècles dans la pureté de la langue, dans les expressions pleines de verve et de sensibilité, se montre ici dans tout son éclat. Il est vrai que tous les psaumes n'ont pas le même mérite, qu'il en est dont la traduction est faible; ce-

---

(1) Fr. Kniaznin *Carmina;* Warsovie, 1781, in-8.

(2) *Specimen of the Polish poets;* Londres, 1827, in-12.

pendant les défauts de quelques-uns n'appartiennent qu'au siècle, tandis que les beautés des autres assurent à la gloire du traducteur une durée égale à celle de la langue polonaise. Pour donner à nos lecteurs une idée de leur perfection, nous devons ajouter que, dans le siècle de la régénération des lettres en Pologne, feu François Karpinski voulant aussi traduire le psautier, conserva dans son recueil la plus grande partie des psaumes de son grand prédécesseur, prouvant ainsi l'impossibilité de le rendre mieux en polonais. II. *Traduction du troisième livre de l'Iliade.* Kochanowski voulut traduire ce chef-d'œuvre entier, et en tira même le sujet de sa tragédie, *le Congé des ambassadeurs;* mais la mort l'en empêcha. III. *Les Phénomènes*, poëme didactique, traduit du grec de l'auteur Arat. IV. *Les Échecs*, poëme traduit de l'italien de Marc Vida.

Tous les écrits polonais de Kochanowski ont été publiés très-souvent, et de nos jours on en compte cinq éditions nouvelles.

Poésies latines. I. *Elegiarum libri tres foricœnia, sive epigrammatarum libellus;* Krakovie, 1584, in-4o. Dans ces élégies, on ne reconnaît plus ce même auteur qui dans sa langue natale surpassa souvent les écrivains de l'époque à laquelle nous vivons; cependant il était rempli des beautés d'Ovide, de Properce, de Tibulle, etc., et les imita parfois avec assez de succès. II. *Lyricorum libellus;* Krakovie, 1580, in-4. III. *Ad Stephanum regem Polon. inclytum Moscho debellato et Livonia recuperata, Epinicion;* Krakovie, 1582. Dans ces deux derniers ouvrages, Kochanowski prouva qu'il connaissait parfaitement la langue latine; mais, quant à la poésie, dit le savant Iuszynski, non-seulement il est inférieur à ses productions polonaises, mais encore à ses poésies latines.

Nicolas Gomolka, célèbre musicien polonais, mit les psaumes de Kochanowski en musique, et les publia in-4o à Krakovie, en 1580. Un autre musicien non moins célèbre, Christophe Klaban, maître de la chapelle du roi Étienne, mit en musique l'*Epinicion* que Kochanowski écrivit pour célébrer la victoire des Polonais sur les Moskovites, alors gouvernés par Ivan-le-Terrible.

Le talent pour la poésie semble être un héritage dans la maison

de Kochanowski, qui sert à l'illustration de la littérature polonaise dans le seizième siècle. Ils étaient quatre frères: Jean, André, Nicolas et Pierre, et tous étaient poètes; tous, à l'exception de Nicolas, sont mis au rang des premiers écrivains nationaux. Nous les citerons chacun à leur place.

SZARZYNSKI-SEMP (Nicolas), mort fort jeune dans l'année 1581. Les savans du seizième siècle regardaient avec raison cet écrivain comme le premier poète polonais après Jean Kochanowski; mais, grace aux jésuites, il fut entièrement inconnu à la postérité, jusqu'à l'année 1827, où M. Joseph Muczkowski publia à Posen la nouvelle édition de ses ouvrages. La première édition des poésies de Szarzynski a paru en 1601 : il n'y en a aujourd'hui qu'un seul exemplaire dans la bibliothèque de M. Xavier Dzialynski. Szarzynski laissa quelques sonnets, des chants, une excellente traduction de quelques psaumes, et des poésies fugitives.

RYBINSKI (Jean), poète lauréat. En 1589, il fut professeur au collège de Dantzig, ensuite secrétaire de la municipalité de Thorn, où il resta jusqu'à l'année 1594. L'élégance de ses poésies et la pureté du langage lui donnent le droit d'être mentionné ici. Nous avons de lui cinq ouvrages poétiques, dont trois furent publiés, à Thorn, un à Wilna, un à Breslaw, tous entre les années 1583 et 1607, et un seul latin. Voici leurs titres : I. *Les Luthes*, un liv.; II. *Vers dédiés au grand chancelier Léo Sapieha ;* III. *le Printemps;* IV. *les Salutations de Jean Rybinski.*

GROCHOWSKI (Stanislas) naquit en Mazovie vers l'an 1560. Doué d'un esprit vif, il montra dès l'enfance son talent pour la poésie, attaquant dans des pièces satiriques ses professeurs et ses camarades. C'est à cette passion malheureuse qu'il dut sa pauvreté, dont il se plaignait souvent dans ses ouvrages ; et l'on peut à peine s'imaginer comment un pareil homme a connu la pauvreté dans un temps où les talens étaient le principal moyen pour arriver aux dignités de la république. Il n'était que curé dans un petit village, et chanoine titulaire de Kruszwiça. Quoique pressé par le besoin, cependant il poursuivait dans ses satires tout ce qui était mauvais ou ridicule. La même année qu'il invoquait le secours du roi, il écrivit une satire contre les prélats qui se dis-

putaient le riche évêché de Krakovie; et comme c'était le temps où l'esprit jésuitique commençait à faire sentir ses effets, les prêtres le persécutèrent; et l'évêque de Ploçk priva le poète de ses revenus, le jeta dans une prison, d'où il ne sortit que sur les instances de quelques amis. Il mourut en 1644.

Le savant Bentkowski, dans son *Histoire de la littérature de Pologne*, dit que toutes les poésies de Grochowski respirent une douceur peu commune, que plusieurs se distinguent par un véritable esprit poétique, et que, quant au langage, elles sont d'une extrême pureté. Un autre écrivain non moins savant, l'abbé Iuszynski, confirme ce jugement, et dit: « Dans tous ces ouvrages on peut distinguer une facilité étonnante, quelquefois des idées élevées, plus souvent d'heureuses images poétiques, enfin l'exactitude dans les pièces qu'il a traduites des auteurs étrangers. Parfois il s'élève à la dignité de la poésie lyrique, et là même où la versification devient faible, il mérite encore d'être lu à cause de la pureté de son style. » Nous n'avons à lui objecter qu'une fécondité trop grande de ses ouvrages poétiques, et nous croyons que c'est à elle qu'il faut attribuer les défauts qui se rencontrent dans ses écrits, et qui ôtent souvent l'illusion aux lecteurs de notre époque.

Outre cinq ouvrages théologiques en prose, Grochowski publia trente écrits poétiques à diverses époques. Les plus remarquables sont: I. *Élégies à la mort de Zamoyski-le-Grand;* II. *Calliope slavonne*, poëme dédié au roi; III. *Holubek, chef des Kosaks-Polonais, ou les exploits et la mort de ce héros;* IV. *Hymnes du bréviaire romain*: c'est une des plus belles traductions de ces poésies qui, comme on le sait, possèdent souvent la sublimité pindarique. V. *Chant nuptial pour les noces du tzar Démétrius avec mademoiselle Marie Mniszech;* IV. *Poésies indiennes*, traduites d'après la version latine des jésuites; VII. *Traduction en vers des trois premiers livres de l'ouvrage sur l'Imitation de Jésus-Christ de Thomas à Kempis*, etc., etc.

MIASKOWSKI (Gaspard), gentilhomme de la Grande-Pologne. Le recueil de ses poésies parut d'abord en 1612, ensuite en 1613 et 1622. La seconde édition est intitulée *Hercule slave*. Pour faire

juger du mérite de ses productions poétiques, nous n'avons qu'à citer les opinions de divers auteurs. Félix Herburt, savant très-distingué, ami de l'auteur et éditeur de ses poésies, parle ainsi au commencement du dix-septième siècle : « J'aime Rey, je vante « Kochanowski ; mais toi je t'admire. Je connais parfaitement ce « qu'il y a de beau dans les ouvrages de Dante, de Pétrarque, « d'Arioste, de Ronsard, de Médine ; ils m'étonnent comme tous « ceux qui les ont lus. Mais dois-je oublier que dans tes écrits je « trouve tant de fleurs, que c'est avec douleur que j'avoue que « si je marche, ou si je m'asseois, jamais je ne peux trouver la « verdure, et que toujours ce sont des fleurs. » Ce jugement trop poétique, quant au fond, est celui de la postérité. L'abbé Woronicz, archevêque-primat et premier des poètes de notre siècle, en parlant de Grochowski, de Bialobocki et de Kochanowski, dit que Miaskowski les surpasse tous, et que ses poésies religieuses sont le monument le plus précieux de l'époque à laquelle il vivait. Bentkowski dans son Histoire de la littérature polonaise, et l'abbé Iuszynski dans son Dictionnaire des poètes de la Pologne, citent tous les deux cette autorité, et la confirment.

XVIIe SIÈCLE.

KOCHOWSKI (VESPASIEN), dont nous avons déjà eu l'occasion de parler dans le fragment consacré aux historiens, est un auteur de la fin du dix-septième siècle. Comme poète, il écrivit de beaux ouvrages dans sa jeunesse ; mais, parvenu à un âge plus avancé, il devint très-médiocre. Voici ses meilleurs ouvrages poétiques : I. *Cinq livres de poésies lyriques, ou l'Oisiveté non oisive ;* II. *Épigrammes et vers joyeux.* Dans la préface de ce dernier ouvrage l'auteur dit : « L'abbé recteur a lu, relu, rayé « le tiers, et enfin permet d'imprimer. » Après une censure aussi sévère, les jésuites ne furent pas encore contens ; ils dénoncèrent l'imprimeur et le censeur lui-même, en les accusant d'hérésie, quoique réellement leur prétendu zèle fût moins blessé du sujet de ces poëmes que du genre épigrammatique en lui-même. Le savant G. S. Bandtkie nous a conservé, dans son Histoire des

imprimeries en Pologne, tous les détails de ce procès curieux, qui enfin se termina en faveur du poète accusé.

Kochowski est, à vrai dire, le dernier des poètes lyriques de l'ancienne littérature polonaise qui soit digne d'être mentionné dans ce Tableau.

Poètes didactiques. — Traductions des anciens auteurs.

ARAT, auteur grec. Voyez *Jean Kochanowski*, parmi les poètes lyriques.

VIRGILE. Géorgiques, traduites en vers par Valerien *Otfinowski*, et publiées en 1614. Plusieurs autres auteurs de l'époque de la nouvelle littérature polonaise ont aussi fait la traduction de cet ouvrage; tels sont Ignace *Tanski*, Hyacinthe *Przybylski*, Ignace *Nagurczewski*, Joseph *Lipinski*, etc.

Poètes nationaux.

ZBYLITOWSKI (André). Presque tous ses ouvrages ont péri dans les flammes que les jésuites allumaient par toute la Pologne pour anéantir les productions des *hérétiques*. Nous en connaissons plusieurs, mais ce n'est que par les traditions bibliographiques. L'unique ouvrage de Zbylitowski qui soit connu aujourd'hui, est son petit poëme de *l'Homme des Champs*, qui fut publié en 1597.

M. Eusèbe Slowacki, savant professeur de la littérature polonaise à l'Université de Wilna (mort en 1814), porte son jugement sur ce poète en ces termes : « *L'Homme des Champs*, dit-il, est un poëme très-précieux. Le poète, dans des vers pleins d'élégance et d'harmonie, trace un brillant tableau du bonheur de la vie champêtre et des plaisirs qu'elle procure. S'il se néglige parfois, il ne blesse jamais le bon goût. Après avoir donné un tableau général de son village et des mœurs pures des villageois, il entre dans les détails..... Il est difficile, continue Slowacki,

de trouver, dans quelque langue que ce soit, des vers plus poétiques et plus élégans que dans cette partie de ce poëme. Quelle facilité, quelle grace enchanteresse! Le travail ne s'y fait nullement sentir, les idées et les expressions coulent d'elles-mêmes, et le poète ne paraît occupé que de les transcrire sur le papier: on croirait, en lisant ce poëme, qu'il a été écrit d'un seul trait, etc., etc. »

KLONOWICZ (Sébastien-Fabien), en latin ACERNUS, naquit en 1551. Il fut conseiller municipal à Lublin, et mourut en 1608, dans un hôpital public, où la méchanceté et la vie déréglée de sa femme le forcèrent à entrer. Persécuté au dehors, aigri par des chagrins domestiques, ce grand écrivain connaissait parfaitement les faiblesses et les caractères des hommes, et s'élevait toujours contre eux dans ses écrits. Il publia plusieurs ouvrages en polonais, dans le genre didactique; traduisit les distiques de Caton, un écrit d'Érasme *sur les mœurs;* laissa des élégies sur la mort de Jean Kochanowski, etc.; mais son ouvrage le plus important fut écrit en latin, sous le titre de *Victoria deorum*, 1600, in-8, *sine loco.* C'est un poëme héroïque. Klonowicz travailla à cet ouvrage pendant dix ans; et, selon l'expression de l'abbé Iuszynski, il éleva à sa gloire le plus beau et le plus durable des monumens. Il y exposa les moyens d'après lesquels doit être dirigée l'éducation des hommes que nous voulons voir un jour couverts de gloire et se rendre dignes du nom de héros. Voici le jugement qu'un jésuite a porté sur cet ouvrage:

Quid præmii versibus tam dignis?
Nisi carnifex et ignis.

C'est ce qui explique pourquoi ce poëme est devenu une rareté bibliographique.

ZIMOROWICZ (Barthelemy), né dans le royaume de Russie, et syndic de la municipalité de Léopol, capitale de ce pays, publia, en 1623, *Souvenir de la guerre de Turquie, en* 1621. Bentkowski dit, dans son Histoire de la littérature, que la versifica-

tion dans cet ouvrage est pure et parfaite, les idées nobles, mais les expressions parfois boursouflées.

XVIIe SIÈCLE.

TWARDOWSKI (SAMUEL), né vers l'an 1600, et mort vers 1660, auteur de dix ouvrages qui furent séparément publiés; génie rare, esprit élevé, véritable talent poétique; mais l'époque jésuitique à laquelle il vivait ne lui laissa pas le moyen de se développer. Nous avons de lui, entre autres, les poëmes suivans: I. *La légation à Constantinople, en* 1621. II. *Vladislas IV, roi de Pologne, poëme didactique, en cinq chants.* III. *La guerre des Kosaks.* IV. *L'expédition contre les Moskovites, en* 1634, etc. Le plus grand défaut qu'on rencontre souvent dans ses poésies, c'est l'exagération et l'enflure.

Nous passons sous silence quelques centaines de poètes de ce genre, qui ne se sont jamais élevés au-dessus de la médiocrité; et nous parlerons d'un seul qui termina glorieusement l'époque de l'ancienne littérature polonaise, et surpassa tous ses devanciers dans le genre de la poésie descriptive. C'était une femme.

XVIIIe SIÈCLE.

DRUZBACKA (ÉLISABETH), née Kowalska, épouse de Druzbacki, trésorier du district de Zydaczow, morte en 1760, dans un âge très-avancé. Elle est célèbre dans la littérature nationale, non-seulement par le mérite de ses ouvrages, mais encore comme l'unique poète qui ait montré du goût à la fin de la domination des jésuites. Comme la langue de l'église romaine n'entrait jamais dans l'éducation des femmes en Pologne, Druzbacka, pour son bonheur, ne l'avait pas connue; et cette ignorance fut cause peut-être que ni la pureté de la langue maternelle, ni le goût exquis qu'elle avait reçu de la nature ne furent altérés par l'éducation. Tout le reproche qu'on aurait à lui faire, c'était une trop grande fécondité. Mais ce n'est point elle qui mérite le blâme, c'est le siècle. Elle étonna ses contemporains; elle fut

entourée sur-le-champ de tout ce qu'il y avait de plus savant en Pologne, et c'est sûrement ces prétendus savans qui la détournèrent de la vraie route et l'engagèrent à écrire d'après leur goût. Néanmoins ses productions choisies feront toujours l'ornement de la littérature nationale.

Le lecteur nous pardonnera sans doute de sortir une seule fois des bornes étroites de notre cadre pour citer un fragment du poëme de Druzbacka, qui est intitulé : *le Printemps.*

« Printemps joyeux ! âge d'or de la nature, tu viens à nous « sous la figure d'un enfant; déjà tu souris à nos regards ; tout « est permis à ton innocent badinage, soit que tu souffles le « froid, soit que tu nous échauffes par ta chaleur. Tu n'es qu'un « enfant; et il est permis dans tes jeux d'effrayer par la neige la « verdure qui vient de naître. Mais la frayeur que tu causes « n'emmène aucun dommage : tu n'as ni les rigueurs de l'hiver, « ni la chaleur excessive de l'été. Une saison agréable, un temps « doux, un temps jeune, en harmonie avec l'air et le soleil; qui « sait quand il faut refroidir, quand il faut réchauffer: il a des « moyens pour rajeunir la vieillesse, pour lui donner la vie. Tu « délivres la terre enchaînée par la violence de l'hiver, tu lui « donnes la liberté. Tel qu'une fille qui chérit les enfans de sa « mère, tu secoues lentement les chaînes glacées qui enveloppent « la terre. Bientôt, quand tu lances tes chaleurs, tu délivres la « nature de la tyrannique tutelle de l'hiver : tu lui permets de « respirer la liberté. A mesure qu'elle respire ton haleine, tout « naît et rien ne meurt. Quoique tu sois sombre quelquefois, et « que tu verses des larmes de douleur, nous aimons tes caprices « enfantins. Lorsque tes larmes baignent ta mère altérée, tu « réjouis les champs, les pâturages, les fleurs et les forêts. Tu « fais le bonheur de tout ce qui vit lorsque tu répands les perles « de ta rosée. Les bocages retentissent des chants d'innombrables « oiseaux : les uns travaillent à leur nid, les autres cherchent « la place pour le faire : ceux-ci, déjà tranquilles, couvent pai- « siblement leurs œufs; ceux-là, quoique faibles encore, avancent « leurs têtes hors de leur nid : à l'un la mère apporte une « mouche, à l'autre une fourmi; l'un reçoit la nourriture en

« ouvrant son petit bec, l'autre lève la tête pour la recevoir. « Aucun n'aime le repos dans un temps si cher, chacun met « tout son plaisir dans ses petits. Le rossignol envoie aux échos « les douces variations de sa voix. Un concert enchanteur se « répand sur la rosée du matin : on l'entend dans les forêts: et « dans le lieu où le faible ruisseau roule ses ondes murmu- « rantes, le rossignol s'élance d'un rameau pour se baigner « dans cette eau pure, qui jaillit en rosée sous le battement de « son aile, etc. »

Sans doute le charme du langage, la naïveté et la beauté de la versification, ne peuvent être sentis dans cette traduction, d'ailleurs très-imparfaite : cependant nous aimons à reproduire cet extrait, qui peut donner quelque idée du talent de l'auteur.

Fables et satires.

Ce genre de poésie fut le moins cultivé dans l'ancienne littérature polonaise. Mais en revanche, dans la nouvelle, il a produit les chefs-d'œuvre de Krasicki, de Naruszewicz, de Niemcewicz et d'une foule d'autres auteurs du premier rang.

Cependant nous ne pouvons pas dire que l'ancienne littérature n'ait rien produit en ce genre, surtout dans celui de la satire; mais ce sont pour la plupart des productions très-médiocres.

Poésie pastorale.

SZYMONOWICZ (Simon), en latin *Simonides*, naquit en 1558, d'un bourgeois de la ville de Léopol, capitale du royaume de Russie, ennobli, en 1591, par le roi Sigismond III, qui ajouta à son ancien nom celui de *Bendonski*. Il fit ses études à Krakovie; lié d'amitié avec le grand Zamoyski, il fut même instituteur de son fils. Les compatriotes de Szymonowicz, ainsi que les étrangers, eurent la plus grande considération pour ses talens; et Juste Lipse, cette lumière de la Belgique, comme le dit l'abbé Iuszynski, fait le plus grand éloge de ses poésies, et donne à l'auteur le nom de *Catulle polonais*. Le roi Étienne Batory couvrit

le front de Szymonowicz de la couronne poétique, et le pape Clément VIII, qui, avant son avènement au trône pontifical, était nonce du siège apostolique en Pologne, portait un grand attachement à ce poète. Il mourut le 5 mai 1629, dans un village qu'il avait obtenu par la faveur de Zamoyski.

Il se distingua également dans la poésie latine et polonaise. Ses ouvrages latins, qui ont été publiés à diverses époques du vivant de l'auteur, furent recueillis et réimprimés dans un recueil intitulé : *Simonis Simonidæ Bendonski, Pindari latini, opera omnia quæ reperiri potuerunt, olim sparsim edita, nunc in unum collecta, procurante Angelo Maria Durini;* Warsovie, 1772, in-4. L'éditeur, A. M. Durini, comte de Modenza, archevêque d'Ancyre, nonce du siège apostolique en Pologne, y a joint quelques-unes de ses poésies, ainsi qu'une dissertation sur les écrits latins de Szymonowicz. Plus tard, il publia un autre recueil où il embrassa les écrits du même auteur qui ne se trouvent point dans le premier. Ce recueil parut sous le titre : *Poetarum elegiographorum par nobile Sim : Simonides Leopoliensis. Raymundus Cunich Ragusinus S.-J. nobili juventuti Polonæ propositi in exemplum. Quibus præfixa est dissertatio Chrisauri Philomusi* (c'est-à-dire Durini) *de vera carminis elegiæ natura et optima constitutione;* Warsovie, 1777, in-4.

Le jugement que Durini porte sur les poésies latines de Szymonowicz se trouve déjà cité dans notre ouvrage, à l'article de Sarbiewski.

Quant à ses poésies polonaises, elles ont été recueillies et publiées souvent, d'après les anciennes éditions, sous le titre de *Poëmes, pastorales et épitaphes.* La sixième et la dernière édition a paru à Warsovie, en 1805, dans le grand recueil du *Choix des meilleurs Écrivains polonais*, dirigé par M. Thadée Mostowski, actuellement ministre de l'intérieur du royaume de Pologne.

Tous les écrivains polonais sont d'accord dans leur jugement sur Szymonowicz; voici quelques-unes de leurs opinions. Le célèbre Krasicki, prince-archevêque de Gnèzne, premier poète de notre époque (mort en 1801), dit que les idylles polonaises de Szymonowicz, écrites sur le modèle de Théocrite, sont un ouvrage parfait, auquel on ne peut comparer aucun autre.

Dmochowski (mort en 1808), traducteur en vers polonais de l'*Iliade*, de l'*Odyssée*, de l'*Énéide*, et d'autres poëmes classiques, en porte le même jugement que Krasicki, en ajoutant qu'il n'a pas moins de mérite dans les idylles qu'il a prises dans la nature, que dans celles qu'il a imitées de Théocrite, de Moschus, de Bion, et de Virgile.

Enfin Eusèbe Slowacki, professeur de littérature polonaise à l'Université de Wilna, dit que, si la Pologne n'avait d'autres productions poétiques que celles de Jean Kochanowski et de Szymonowicz, qui tous les deux vivaient dans le seizième siècle; les Polonais pourraient se glorifier d'avoir une belle poésie nationale; et ce qu'il y a de plus encore, ajoute ce même auteur, c'est que Szymonowicz, ayant créé ce genre de poésie en Pologne, a presque atteint la perfection.

Plusieurs de ces poésies sont traduites en différentes langues étrangères, et quelques-unes font partie de l'ouvrage anglais de M. Bowring, qui fut publié à Londres en 1827, sous le titre de *l'Anthologie polonaise* ou *Specimen of the polish poets.*

XVIIe SIÈCLE.

ZIMOROWICZ (Simon) naquit à Léopol, capitale du royaume de Russie, en 1603, mourut à Krakovie en 1629, à l'âge de 25 ans. Lui-même avoue qu'il prit pour modèle les poésies de Szymonowicz, pour lequel il professa toujours dans ses ouvrages la plus grande estime et l'amitié la plus vive. M. Bentkowski, dans son Histoire de la littérature en Pologne, dit que les idylles de Zimorowicz ont plus d'originalité que celles de Szymonowicz, mais qu'elles sont dépourvues de cette douceur qui nous charme dans la lecture des ouvrages de celui-ci; qu'il ne lui manque ni le véritable talent poétique, ni l'éclat extérieur de la versification, mais qu'on trouve parfois chez lui des mots du dialecte russe, qui ôtent à son style la pureté classique des poètes du seizième siècle.

Outre les traductions des Idylles de Moschus, Zimorowicz publia deux recueils de ses propres poésies pastorales; un sous le titre de *Idylles russes;* l'autre sous celui des *Raxalanes, ou les Filles*

de la Russie. Il ne faut pas oublier que la Russie ne voulait pas dire alors comme aujourd'hui la Moskovie, mais l'ancien grand duché de Kiiow, qui prit le nom de royaume de Russie, et passa, en 1340, sous la domination polonaise.

CHELCHOWSKI (HENRI), auteur de poésies pastorales très-remarquables.

GAWINSKI (ANDRÉ), auteur non moins distingué; mais ses idylles ont un défaut très-grave, c'est que les paysans et les bergers qui s'y trouvent introduits sont très-savans. Nous avons de cet auteur plusieurs autres poésies qui furent publiées séparément entre les années 1650 et 1682, comme des élégies, des épithaphes, épigrammes, poésies lyriques, la traduction de quarante-et-un psaumes, etc.

Poésie héroïque.

L'ancienne littérature polonaise ne possède aucun poëme épique, original, qui soit digne d'être mentionné ici; mais en revanche elle est riche en traductions des auteurs classiques, dont nous allons parler.

KOCHANOWSKI (JEAN), traducteur du troisième livre de l'Iliade. (*Voyez les poètes lyriques.*)

Dans la nouvelle littérature polonaise, nous avons une excellente traduction de toute l'Iliade en vers, et de la plus grande partie de l'Odyssée, par Dmochowski (mort en 1808). Une autre traduction de toutes les œuvres d'Homère fut exécutée par Hyacynthe Przybylski, mort en 1820, homme d'une très-vaste érudition, mais sans goût. La troisième enfin, de l'Iliade seule, est l'ouvrage du célèbre philanthrope et d'un des plus grands citoyens, Stanislas Staszic, qui cependant était fort médiocre poète.

KOCHANOWSKI (ANDRÉ), frère de Jean Kochanowski, publia à Krakovie, en 1590, la première traduction de l'Enéide. Ce travail n'est pas aussi parfait que la traduction des Psaumes par Jean Kochanowski, ou que celle de la Jérusalem délivrée par Pierre Kochanowski: cependant quand il n'aurait d'autre mérite que d'avoir traduit dans ce temps un des chefs-d'œuvre de la

poésie latine, il mériterait une place honorable parmi les poètes de son pays. L'ensemble de cette traduction présente beaucoup de défauts; on reproche au poète de n'être pas toujours correct, d'avoir rendu plusieurs pensées d'une manière très-faible, d'avoir tracé des tableaux avec peu de vivacité, et d'avoir trop développé certaines parties de l'original, qui se distinguent par leur concision.

Nous jugeons ce poète avec d'autant plus de sévérité que la grandeur du sujet l'exige, et que nous avons dans notre nouvelle littérature plusieurs autres traductions de ce chef-d'œuvre, entre lesquelles on peut choisir celle de Dmochowski. Hyacinthe Przybylski a fait aussi une traduction de l'Enéide, mais toujours avec son manque habituel de goût. Un auteur vivant, M. Wenzyk, en a annoncé une publication nouvelle; feu Molski en a aussi promis une et n'a pas tenu sa promesse; enfin une foule de fragmens traduits par divers poètes de l'époque actuelle, sont une preuve incontestable du goût qui régnait jadis et qui règne encore aujourd'hui en Pologne.

La traduction d'André Kochanowski ne peut pas même être comparée à celle de Dmochowski; mais elle renferme aussi plusieurs passages heureusement rendus, et surtout elle fait honneur à la littérature nationale, car elle montre qu'au seizième siècle les écrivains de la Pologne s'empressaient de fournir au public les productions les plus belles et les plus distinguées, soit des Grecs et des Romains, soit des peuples modernes.

KOCHANOWSKI (Pierre), chevalier de Malte. Il se distingue surtout par une traduction classique de la *Jérusalem délivrée* du Tasse, qui a paru à Krakovie, en 1618.

Le véritable talent se fait connaître facilement par le choix des ouvrages; celui de Pierre Kochanowski en est une preuve suffisante. Il connaissait toutes les beautés de ce chef-d'œuvre, qui furent méconnues même par le célèbre Boileau, et un siècle avant l'Aristarque français, il composa une traduction polonaise qui fit la gloire de son nom et de la littérature nationale. Toutes les parties de son travail n'ont pas un égal mérite, cependant il en est peu qui ne soient dignes d'un génie vraiment poétique

C'était d'ailleurs le commencement de l'époque des jésuites, c'était le temps où les productions poétiques n'étaient plus qu'une mauvaise prose rimée. Ainsi les défauts qu'on aperçoit dans cette traduction semblent appartenir plutôt au siècle qu'à l'écrivain. La postérité admire encore cette version, et jusqu'à présent personne n'a osé tenter d'égaler Kochanowski, dont le plus grand mérite est d'avoir conservé le caractère et l'esprit de l'auteur.

A peine avait-il achevé la *Jérusalem délivrée*, qu'il se mit à traduire un autre chef-d'œuvre italien, que quelques uns regardent comme supérieur à l'Odyssée d'Homère; c'est le *Roland furieux* d'Arioste. Il finit cet ouvrage et ne le publia point; ce n'est qu'environ deux siècles après qu'il fut imprimé à Krakovie, en 1799, sur le manuscrit autographe qui se trouve dans la bibliothèque de l'Université de cette ville. La mort n'ayant pas laissé à Kochanowski le temps de mettre la dernière main à son travail, il est inférieur à celui qu'il avait publié lui-même. Cependant hors quelques défauts que l'auteur n'avait pas pu corriger, et qui déparent son travail, cette version est aussi parfaite que celle de la Jérusalem délivrée.

ZEBROWSKI et OTFINOWSKI, traducteurs d'Ovide. (*Voyez poètes lyriques*).

CHROSCINSKI (Albert), secrétaire du prince Jacques Sobieski, fils du roi Jean III, publia en 1690, sa traduction en vers de *la Pharsale* de Lucain.

BARDZINSKI (Jean-Alain), dominicain. Homme très-savant, et ami de la gloire de sa patrie qui s'éteignait chaque jour sous ses yeux, il vit avec douleur le latinisme des jésuites ternir l'ancien éclat de la littérature nationale, et employa tous ses soins et tous ses efforts pour ramener la langue polonaise à son premier lustre. Il s'occupa donc de la traduction des classiques de l'antiquité, et outre les *Tragédies* de Sénèque, les *Dialogues* de Lucien et *les Consolations* de Boëce, il publia *la Pharsale* de Lucain, en 1691, avec les supplémens de Sulpice-Sévère et ceux de Pétrone.

Ce dernier ouvrage est de beaucoup supérieur à la version de Chroscinski, qui n'a presque d'autre mérite que celui d'une versification facile: cependant il n'est point assez remarquable

pour meriter une nouvelle publication. Le traducteur est, il est vrai, très-fidèle, mais son style est trop souvent ampoulé, monotone et diffus.

Quant aux autres épopées classiques, nous en avons aussi plusieurs traductions, mais elles appartiennent déjà à la littérature nouvelle; telle est la version de Milton par Dmochowski, telles sont trois traductions de la Henriade, par Chodani, Slowacki et Dembowski.

Poésie dramatique.

Ce serait une erreur de vouloir juger l'état des lettres et de la civilisation d'un peuple d'après l'histoire de la littérature dramatique, et la Pologne en est une preuve convaincante. Un pays qui avait une littérature si savante, si grave, si belle, n'a presque rien produit dans le genre dramatique. Cependant cette singularité ne nous semble point impossible à expliquer.

D'abord c'est dans les villes que l'art dramatique prit naissance et qu'il peut faire des progrès; et les villes polonaises régies par les lois allemandes étaient toujours étrangères à la mère-patrie. La civilisation polonaise consistait dans un développement de la vie champêtre; chaque gentilhomme, après avoir passé sa jeunesse tantôt dans les écoles de sa patrie, tantôt dans les Universités de l'Italie, retournait à sa campagne, qui était pour lui le séjour le plus cher et le plus doux. S'il venait dans les villes ce n'était que pour ses affaires, à la diète ou dans toute autre assemblée politique; celles-ci une fois terminées, il retournait sur-le-champ au sein de sa famille.

La vie champêtre et la gravité des occupations des Polonais est donc une cause principale de la nullité de l'art dramatique dans ce pays. Ajoutons encore la sévérité des mœurs slaves, leur bon sens naturel, leur manque d'imagination, et nous serons à même d'expliquer ce résultat. D'ailleurs, l'art dramatique n'apparaît et n'exerce sa puissance bienfaisante que dans les contrées où elle trouve plus de corruption, plus de passions, plus d'oisiveté et

d'insouciance qu'en Pologne, pays où ces travers n'étaient pas dans les masses.

Ceci jeté en passant, portons nos regards sur les théâtres polonais.

Au commencement du seizième siècle, nous voyons plusieurs représentations connues sous le nom des *tragédies*, mais ce sont plutôt les allégories morales et mythologiques que de véritables pièces de théâtre. Dans les allégories morales les personnages représentent tantôt des défauts, tantôt des vertus; on y voit, par exemple, la Vertu, le Travail, la Concorde personnifiés. Dans les pièces mythologiques le sujet est toujours tiré de la littérature ancienne et le plus souvent de l'Iliade. Telle est, entre autres, une tragédie qui fut publiée en Krakovie, en 1522, sous le titre même du *Jugement de Páris*. Ces pièces étaient jouées tantôt à la cour du roi, tantôt dans les maisons des premiers personnages du pays, et les rôles remplis par la jeunesse des plus illustres familles. Autant nous voyons dans ces pièces une véritable instruction, du bon sens et de la morale, autant elles manquent de poésie et de tout ce qui constitue l'art dramatique.

Plus tard, quelques auteurs traduisirent les pièces du théâtre de l'antiquité, mais ce n'était que des essais littéraires. Le savant Luc Gornicki, qui publia, en 1589, sa traduction en vers de *Troas*, tragédie de Sénèque, avoue lui-même que ni les masques ni les comédies telles qu'il en a vu pendant son voyage en Italie, n'étaient connus en Pologne.

Jean Kochanowski, ce sublime génie, laissa aussi une tragédie de sa composition, dont il puisa le sujet dans l'Iliade. Elle est intitulée: *le Congé des ambassadeurs grecs*; elle fut traduite en français par M. Brykczynski, et publiée par MM. Alphonse Denis et Michel Berr, dans un recueil intitulé: *Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers*; Paris, 1823. Voici l'opinion des éditeurs à son sujet.

« La pièce intitulée *le Congé des ambassadeurs grecs*, disent-ils, « ou plutôt la suite de scènes épisodiques auxquelles on a donné « ce nom, paraîtra un chef-d'œuvre, si l'on veut bien se reporter « à l'époque où parut cet ouvrage, qui date de 1554. L'art dra- « matique en Europe était tout-à-fait dans l'enfance, et les Mys-

« tères et soties faisaient encore, en 1540, les délices du peuple « de Paris et de toute la cour de François Ier.

« Et pour ce honnête œuvre de catholiques,
« On fait savoir à son cri publique
« Que dans Paris un Mystère s'apprête,
« Représentant actes apostoliques.
« Notre bon roi que Dieu garde puissant
« Bien le consent au fait empartissant, etc.

(*Le cry et proclamation de l'entreprise du mystère des Actes des Apôtres, s'adressant aux citoyens de la ville de Paris, jeudi seizième jour de décembre, l'an* 1540).

« Que dis-je, continue l'éditeur, les représentations d'un pareil « spectacle passaient pour de grands événemens et s'annonçaient, « au rapport des auteurs contemporains, avec toute la pompe « et solennité possible. Ceux de nos lecteurs qui auront trouvé « quelque plaisir à jeter les yeux sur ces premiers essais de nos « poètes, s'apercevront facilement de la supériorité de l'ouvrage « de Jean Kochanowski.

« Si dans *le Congé des ambassadeurs grecs* l'action est nulle, au « moins y trouve-t-on des portraits historiques tracés avec assez « de naïveté; je dirais plus, le personnage de Cassandre inspire « véritablement de l'intérêt; ses paroles prophétiques peignent « assez bien le trouble dont elle est agitée. On trouve dans la « scène d'Anténor et de Pâris, une vivacité de dialogue à laquelle « on est loin de s'attendre, et qui développe d'une manière ferme « et rapide les caractères mis en opposition, en même temps « qu'elle offre une exposition digne d'un ouvrage conduit d'une « manière plus savante. On peut juger que l'esprit de l'auteur « a de bonne heure été nourri de la lecture des poètes grecs et « latins. »

Cependant, quoique les éditeurs français reconnaissent avec raison quelques mérites dans cette pièce, eu égard au siècle dans lequel elle a été écrite, nous devons ajouter que l'auteur lui-même, qui n'ignorait point les principes de l'art dramatique chez les anciens, n'a composé cette pièce qu'en cédant aux plus vives instances de Jean Zamoyski, et en la lui envoyant, il avoue franchement dans sa lettre que c'est *une véritable bêtise* (*blazenstwo*).

Ainsi, quoique le talent dramatique lui ait manqué, il est digne de quelques éloges, même dans nos temps, et ce n'est pas un mérite médiocre, que de n'attacher aucun prix à une production qui est loin d'être parfaite comme les autres écrits de cet auteur.

Quels que soient d'ailleurs les mérites de la tragédie de Kochonowski, rien de meilleur n'a paru depuis dans toute la littérature ancienne de la Pologne.

Sous Sigismond III, on jouait très-souvent des comédies à la cour et dans les collèges. Il y a quelques noms obscurs d'auteurs de pièces théâtrales, et l'un a traduit le *Trinummus* de Plaute. En 1641, on représenta à la cour une comédie dont le héros était Énée, et c'était à l'occasion de l'hommage rendu au roi par le duc de Prusse. En 1646, Le Laboureur dit qu'on a représenté un opéra italien à Dantzig, à l'occasion de l'arrivée dans cette ville, de la reine Marie-Louise.

Les guerres et l'anarchie ne laissèrent plus aux Polonais le loisir de se livrer à ce genre d'amusemens. C'est donc plus tard qu'André Morsztyn traduisit *le Cid* de Corneille, et qu'on représenta cette pièce à la cour. Ensuite l'*Andromaque* de Racine et l'*Hyppolite* de Sénèque furent traduits par Stanislas Morsztyn, frère du précédent; et telle fut toute la littérature dramatique de l'ancienne Pologne.

Ce n'est que vers le milieu du dix-huitième siècle, que le célèbre Konarski fit quelques traductions des pièces du Théâtre Français, qu'il fit représenter au collège de Warsovie; puis le jésuite Bohomolec essaya de faire lui-même quelques compositions de ce genre; son exemple fut suivi par les autres, et le premier théâtre fixe fut fondé en 1764.

La littérature renaissante de la Pologne, ne trouvant presque aucun ouvrage dramatique parmi ses anciennes productions, ne devait que se développer lentement. Mais son progrès fut hâté par les traductions du français et de l'italien; on a reproduit en polonais presque tout ce qui se trouve de meilleur en ce genre dans les littératures étrangères; et ces productions, comparées aux ouvrages nationaux, décourageaient leurs auteurs. En conséquence, à part les comédies, on peut dire que la Pologne n'a pas jusqu'à présent de théâtre national.

CINQUIÈME FRAGMENT.

Diverses illustrations littéraires

GORSKI (Stanislas), né à la fin du quinzième siècle. Il y a peu d'ouvrages de cet auteur qui aient été imprimés, et de ceux qui ont paru aucun n'a été publié sous son nom; lui-même ne publia rien de son vivant, et peu de ses contemporains font mention de lui : cependant c'était un savant très-laborieux, à qui l'histoire politique et littéraire, surtout celle de la première moitié du seizième siècle, est très-redevable.

Il passa sa jeunesse à l'Université de Krakovie, où il fut professeur pendant quelque temps. Pierre Tomicki, vice-chancelier de la couronne, grand protecteur des lettres, sut apprécier les qualités de Gorski, l'appela à sa cour, lui confia des affaires d'une haute importance, et lui témoigna le plus grand respect.

C'est au zèle et aux travaux constans de Gorski, que la Pologne doit un immense recueil d'actes diplomatiques du règne de Sigismond Ier, où se trouvent les descriptions des ambassades, les réponses diplomatiques, les discours, les lois des diètes, les écrits publics et officiels, les lettres même des personnes remarquables, enfin, divers mémoires soit de lui, soit d'autres personnes; le tout rangé dans l'ordre chronologique, avec un résumé des événemens qui se sont passés dans chaque année, et quelquefois accompagnés des renseignemens nécessaires. Ce recueil porte le nom des *Actes de Tomicki*, et forme trente volumes *in-folio*, qui n'ont jamais été imprimés.

Espérons que la Pologne ne tardera point à jouir de ces précieux trésors, car le palatin Adam Czartoryski et M. Titus Dzialynski ont promis, il y a quelques années, d'en faire imprimer la partie la plus intéressante.

Cependant plusieurs bibliothèques possèdent les copies de cet important recueil, et il est souvent plus facile de se procurer ses volumes séparés, que les livres imprimés dans le seizième siècle; mais l'ouvrage entier n'a été copié que d'après l'ordre de Stanislas-Auguste, sous la direction du savant Naruszewicz.

On y trouve la description qu'avait faite Gorski de la campagne de Walachie, sous le commandement du fameux Jean Tarnowski, qui la termina par un combat près d'Obertyn, où cinq mille Polonais battirent vingt-cinq mille Valaques.

Sous la date de 1537, on lit un mémoire sur le complot connu sous le nom de *révolte de Léopol:* Gorski y trace la conduite scandaleuse de la reine Bona, femme de Sigismond Ier, et s'élève en même temps contre les citoyens pervers.

Vivant au milieu d'une foule de gens dont les passions avaient leur foyer à la cour de cette reine intrigante, et l'influence qu'il avait dans les affaires publiques le mettant même en état de voir tout ce qui était caché pour le public, le vertueux Gorski détestait les hommes de cour; il était même si prévenu qu'il ne croyait pas qu'il fût possible d'en parler autrement que Tacite et Suétone. Si comme Tacite il ne cherche point avec autant de soin à démasquer la fausseté, et s'il ne se donne pas la peine de pénétrer le but secret de la politique, il semble avoir pris Suétone pour modèle par la franchise et la simplicité avec laquelle il retrace les actions coupables.

La bibliothèque des Zaluski possédait un de ses manuscrits d'une haute importance, qui renfermait l'histoire secrète de Sigismond Ier, où l'auteur développe toutes les intrigues de la reine Bona, qui par la méchanceté de son caractère, par son amour du pouvoir, par ses mœurs déréglées et par ses machinations, fit tant de mal dans ce pays, que son nom, couvert d'opprobre, ne sortira jamais de la mémoire des Polonais.

La même bibliothèque possédait aussi un recueil des poésies de *Krzycki*, fait par Gorski, dont l'original se trouve maintenant dans la bibliothèque d'Ossolinski à Léopol. Ce dernier, dans la notice sur la vie et les ouvrages de Gorski, fait le plus grand éloge

de ce travail qui renferme, dans les supplémens et dans les notes, plusieurs détails très-importans.

Gorski aurait fait beaucoup plus de bien, s'il avait publié ses ouvrages dès son vivant; car la postérité reconnaissante a beaucoup de peine à rechercher ses manuscrits, dont la plupart sont peut-être à jamais perdus; et les personnes qui ne connaissent la littérature polonaise que d'après les ouvrages imprimés, ignorent en grande partie jusqu'à son nom.

Il mourut vers le milieu du seizième siècle, chanoine de Krakovie.

ORZECHOWSKI (Stanislas-*Oksza*), en latin *Orechovius* ou *Orichovius*, naquit en 1513, dans l'ancien royaume de Russie. Il fit d'abord ses études à Przemysl; en 1527 il se rendit à Vienne, en 1529 à Wurtemberg, et se lia avec Martin Luther et Philippe Mélanchton; puis à Padoue, à Bologne, à Rome: en tout il passa dix-sept ans à l'étranger. Dès l'âge de huit ans son père lui acquit le canonicat de Przemysl en le destinant à l'état ecclésiastique, mais lui-même il ne voulut jamais consentir à embrasser cette carrière. Revenu dans la patrie, il se trouvait un jour dans un banquet que donnait l'archevêque de Léopol, et le vin et la bonne chère ayant troublé sa raison, on se hâta, dès le lendemain de grand matin, et avant qu'il ne fût parfaitement revenu à lui-même, de lui conférer le sous-diaconat, au milieu de la vive opposition qu'il manifesta, tout troublé qu'il était encore des fumées du repas de la veille. Ensuite, dans le courant de cette même année, il reçut les deux autres ordres.

Cette circonstance est la plus importante de toute sa vie, car étant prêtre, il se maria, et ne voulant être parjure ni à l'un ni à l'autre de ces sermens, il ne voulut ni quitter l'habit ecclésiastique ni répudier sa femme. On lui intenta des procès, on l'excommunia, et il protesta contre tous ces actes comme arbitraires. Il voulait réformer l'usage adopté dans l'église catholique, et c'est alors qu'il publia une lettre célèbre adressée au pape Jules III, intitulée: *Supplicatio ad Julium III de approbando matrimonio*, publiée à Bâle en 1551 à la suite d'un autre de ses ouvrages

qui porte le titre *De lege cœlibatis contra Sirucium in concilio habita oratio.* Il y parle d'un ton si hautain, qu'au lieu de lui demander la confirmation de son mariage, il semble vouloir l'obtenir par des menaces. Il se déchaîne contre tous les papes qui défendaient le mariage aux prêtres; il prédit à Jules la chute du pouvoir papal, le menace d'écrire contre lui, de se soustraire à son autorité, de soulever le reste du clergé, convaincu, qu'il armera l'univers entier contre le siège apostolique, s'il publie ce qu'il a encore sur le cœur.

L'homme qui sans être protestant tenait un pareil langage au pape, devait être sans doute extraordinaire dans ses procédés avec d'autres personnes et d'autres autorités. Jeune, d'un caractère ardent, nourri de toute l'instruction de la belle antiquité, il étonna le monde par ses talens; mais corrompu en Allemagne par les polémiques des protestans, il n'en retira aucun profit, et témoin des intrigues et des disputes catholiques à Rome, il retourna dans sa patrie enrichi de toutes sortes des sciences, mais sans aucune idée fixe, ni religieuse, ni morale, ni politique. Il tourmenta l'église orthodoxe, quoique se regardant lui-même comme son fils le plus fidèle; il inquiéta ses voisins, les diètes, le roi; et son nom fut sans cesse répété dans tous les tribunaux. Il combattait d'abord contre le catholicisme et défendait le rit grec, ensuite il se déclara en faveur de la réforme; puis il revint au catholicisme, et il n'y a pas d'absurdités qu'il n'avançât, point de bassesses qu'il ne commit alors, en publiant surtout ses *Dialogues sur les élections* où il prend pour base de son raisonnement la figure du triangle, dont l'angle droit est le *prêtre*, celui de gauche le *roi*, enfin l'angle supérieur le *pape*. A mesure qu'il avançait en âge il perdait l'usage du bon sens, et il n'est presque point douteux qu'à la fin de sa vie il devint entièrement fou. Il ne réussit dans aucun de ses projets. Un esprit qu'il disait céleste lui dicta un projet de loi d'après laquelle l'autorité politique du pays devait être confiée au clergé catholique; et c'est à cause de ce projet qu'à la diète de 1562 on renouvela et on confirma d'anciennes lois qui déclaraient nuls tous les arrêts prononcés par les ecclésiastiques dans les affaires civiles. L'affaire de son mariage

qu'il avait eu à débattre avec cinq papes, Jules III, Marcellin II, Paul IV, Pie IV et Pie V, resta sans décision; enfin sa femme mourut en 1566, et quelques mois après il la suivit au tombeau.

Le feu Ossolinski, dont nous avons parlé si souvent, publia un ouvrage de 900 pages sur la vie et les écrits d'Orzechowski. C'est d'après cet ouvrage que nous retraçons cet article.

Le nombre total des ouvrages d'Orzechowski, qui furent séparément publiés, est au-delà de cinquante. Plusieurs ont été brûlés par l'auteur lui-même, d'autres sont ignorés de la postérité; vingt-sept sont connus; sur vingt-deux nous n'avons que des notions bibliographiques, et les extraits qu'on en trouve dans d'autres auteurs. La plupart d'entre eux n'ont d'autre mérite que celui du style; ce n'est donc que de ceux qui sont les meilleurs que nous voulons parler.

I. *De Bello adversus Turcas suscipiendo Stanislai Orichovii Rutheni ad equites Polonos oratio;* Krakovie, en 1543.

II. *Stanislai Orichovii Rutheni ad Sigismundum Poloniæ regem, Turcica secunda;* Krakovie, 1544.

Pendant que Soliman II faisait la guerre en Hongrie, et après qu'il eut défait l'armée de Ferdinand Ier, la confédération germanique, d'accord avec l'Empereur, réunit toutes ses forces contre lui; et comme Isabelle, reine de Hongrie et fille de Sigismond Ier, roi de Pologne, était la cause principale de toutes ces démarches guerrières, comme enfin cette affaire touchait l'intérêt général de la chrétienté, le clergé polonais fit le sacrifice de toutes ses richesses pour repousser l'ennemi commun. Au milieu de cet enthousiasme national Orzechowski publia ces deux discours. Il y imita les Philippiques de Démosthène, et nomma même ses ouvrages les *Turciques*. Dans la première il s'adresse à la noblesse, et écrit comme s'il eût parlé dans une assemblée nationale. Il avance lentement dans l'exposition de ses idées, il est à la fois clair et facile à comprendre, il soutient et nourrit l'attention du lecteur; cependant il ne fait encore que raisonner. Puis, dans ses réflexions il apprécie les dangers; et après les avoir montrés dans toute leur grandeur, il tremble lui-même

devant ce fantôme, et effraie son lecteur en lui montrant l'abîme ouvert devant lui. A la fin de ce tableau il jette comme par hasard un coup d'œil sur ces peuplades sauvages; une lueur d'espérance brille à la fois à ses yeux : il observe avec plus d'attention le désordre qui règne parmi elles, et fait entendre qu'elles ne sont pas aussi terribles qu'il l'avait cru d'abord. Il découvre peu à peu leurs faiblesses, trouve près de lui quelques moyens de défense : bientôt il reprend courage, ranime la confiance de ses lecteurs, les irrite, les enflamme, les excite à prendre les armes, leur fournit les moyens, leur indique les traités à conclure, enfin leur assure les plus brillans succès. Toujours juste et profond dans ses idées, noble dans ses paroles, plein de vivacité dans ses tableaux, exact dans l'exposé des faits, habile à manier le ressort du pathétique, il maîtrise, il entraîne à son gré l'esprit et le cœur de ses lecteurs.

Ce discours fut favorablement accueilli par l'opinion publique; mais l'auteur avait encore à vaincre la résistance du roi; il écrivit donc sa seconde Turcique. Il y expose à peu près la même chose que dans la première; les paroles qu'il adresse au roi sont si fortes, qu'un autre monarque que le sage Sigismond Ier eût pu être subjugué par cette arme terrible de l'éloquence. Mais Sigismond connaissait bien la puissance des Turcs, et n'ignorait pas non plus le machiavélisme de la cour de Rome; aussi il aima mieux conclure une paix éternelle avec Soliman *II*, et lui promettre amitié, comme un sûr moyen de mettre la Pologne à l'abri de tous les dangers, que de se fier à l'hypocrisie de ceux pour qui de pareilles croisades n'étaient qu'un instrument de domination universelle.

Plusieurs années après, quand on voulut engager la Pologne à faire la guerre contre les Turcs, on réimprima ses discours. Telle fut l'édition de Rome, en 1594. Le nonce Malaspina et plusieurs autres personnages répétèrent les idées et même des tirades entières d'Orzechowski dans les discours qu'ils prononcèrent ensuite aux diètes polonaises sur le même sujet. Même à la fin du dix-septième siècle, la maison d'Autriche, effrayée de la guerre des Turcs, non contente d'implorer à genoux et avec toute sorte

de bassesse les secours des armes polonaises, essaya de tirer avantage de l'éloquence d'Orzechowski, et fit publier ses Turciques à Vienne, en 1663.

III. *Funebris oratio habita a S. Orichovio ad Equites polonos in funebre Sigismundi-Jagellonis Poloniæ regis;* Krakovie, 1548.

A la mort du grand Sigismond Ier, Martin Kromer, Samuël Macieïowski et Franconius, disputaient à qui porterait plus haut la gloire de ce monarque; Orzechowski, après s'être montré le rival de Démosthène dans ses Turciques, s'il ne surpassa son maître dans le panégyrique de Sigismond, dit Ossolinski, atteignit le même but en suivant une autre route. On peut lui appliquer ce que Horace dit de lui-même,

Sublimi feriam sidera vertice.

Que celui qui veut connaître l'éclat et la gloire de la république polonaise dans le seizième siècle, l'auteur de cette splendeur du pays, l'état de l'éloquence en Pologne, enfin le grand monarque bienfaiteur de ses peuples; que celui-là lise ce discours d'Orzechowski. Son talent n'est point dégradé par la basse adulation du panégyrique, mais il est noblement employé à montrer dans tout leur jour les grandes vertus et les grands services de ce prince. Cependant, dans l'exposé des travaux guerriers du héros, Kromer est beaucoup plus exact.

Ce discours fut réimprimé la même année à Venise, et ensuite dans divers recueils comme: *in Script. re. pol. Guagnini, ed. Francof., t. III;* puis *in Orat. clarorum hominum*, etc., à Venise, en 1559; *in Orationibus gratulatoriis*, etc., Hanovre, 1613, etc., etc. On l'a réimprimé aussi à l'usage des écoles en Pologne.

IV. *Annales Sta. Orichovii.* C'est une partie de l'histoire nationale depuis 1548 jusqu'en 1552. On l'a publiée d'abord à Dobromil, en 1611; ensuite à Dantzig, en 1643; puis à Leipzig, en 1712, avec l'histoire de Dlugosz.

L'ouvrage perd beaucoup de son prix à cause de la généalogie bizarre que son auteur donne à la nation; mais à part cette partie, c'est une des plus belles productions historiques. Il est écrit sans passion, sans sophismes, sans flatterie et sans indulgence pour les

individus : l'auteur est toujours grave, développe le cours des événemens et les caractères des personnes dans un ordre parfait; cependant il s'étend beaucoup plus qu'il ne conviendrait sur ce qui regarde son mariage. On lui reproche quelquefois sa négligence et ses jugemens superficiels, mais personne ne lui conteste un vrai talent pour écrire l'histoire.

Nous passerons sous silence ses autres productions, nous réduisant à quelques idées générales sur cet auteur.

Il se laissait toujours entraîner par la faveur et l'intérêt; les éloges qu'il mérita dans le commencement de sa carrière enflèrent trop son amour-propre; et docile à la voix de ses passions, il oublia cet ancien amour de la gloire, qui avait été le mobile de ses premiers ouvrages. L'éloquence qui distingue ses compositions latines fait honneur à la nation polonaise, et les éloges de Reszka (*Rescius*), qui l'appelle le *Démosthène de la Pologne*, ne sont pas exagérés, non plus que ceux des autres auteurs qui le comparent à Périclès et à Cicéron. « Si je compare son éloquence à celle des orateurs anciens, dit le savant Ossolinski, je placerai sans hésiter ses nombreux ouvrages à côté des Catilinaires, des Verriènes, des Philippiques, etc., de Cicéron; et je pense avec d'autres auteurs, que si Orzechowski traitait ses adversaires avec moins de fureur et plus de retenue, et s'il exposait ses idées avec plus de modération (il s'agit ici des écrits dont nous ne parlons point dans cette notice), on pourrait le regarder comme le rival de Démosthène dans l'éloquence délibérative. Enfin, son panégyrique de Sigismond Ier l'a élevé au premier rang parmi les rhéteurs anciens et modernes. Dans le panégyrique de Trajan, Pline se montre plus ingénieux, plus brillant par l'ornement et la recherche des pensées; Orzechowski, dans son Éloge de Sigismond Ier, a plus de profondeur dans les idées, plus de majesté dans les tableaux, et plus de noblesse dans l'expression.... Il connaissait aussi parfaitement la langue grecque, continue Ossolinski, mais il n'égala pas Gornicki dans celle de son pays. Il fut théologien plus subtil que savant, historien respectable, quoiqu'il n'ait écrit qu'un seul ouvrage de ce genre; philosophe vil et méprisable; et dans les ouvrages politiques qu'il publia avant d'écrire sur la théologie, il

montre un jugement sain, une raison éclairée et une grande ardeur pour la vertu. »

MODRZEWSKI FRYCZ (ANDRÉ), *Andreas Fricius Modrevius*, issu d'une famille noble, naquit vers l'année 1520, dans le village de Modrzewo. Il se rendit en Allemagne, dans un âge déjà assez avancé, et étudia à Wurtemberg, sous le célèbre Philippe Mélanchton. Quelque temps après il se rendit en Italie; et après en avoir visité toutes les universitées, il retourna en Pologne. Sigismond Ier l'accueillit avec distinction, le chargea de diverses ambassades, et Sigismond-Auguste, son successeur, le nomma son secrétaire et le combla de bienfaits.

C'était un des plus savans Polonais de son temps, mais malheureusement personne n'a donné de notice sur sa vie publique, ni une analyse raisonnée des ouvrages qu'il a composés, excepté l'honorable abbé Xavier Szaniawski, auteur d'un discours prononcé à une séance publique de l'Université de Warsovie, et dont nous sommes obligés de n'indiquer que très-imparfaitement le mérite.

Le nombre des ouvrages de Modczewski s'élève à treize, mais le plus important est celui qui a pour titre *de Republica emendanda, libri quinque.* La première édition parut à Krakovie en 1551 in-8, et ne contient que les trois premiers livres; la seconde à Bâle, en 1554; et la troisième, qui est la meilleure, fut imprimée dans cette même ville, in-folio, en 1559. Une excellente traduction polonaise par Cyprien Bazylik en a paru à Losk (Lithuanie), 1577.

Dans le premier livre de cet ouvrage il parle de la nécessité des mœurs dans la république, des moyens d'en assurer la pureté par la propagation des connaissances utiles. Il développe les devoirs des divers états, et expose les moyens qui peuvent aider le gouvernement à corriger les mœurs des habitans d'un pays. Un défaut facile à apercevoir dans cette partie de son excellent ouvrage, est qu'il veut soumettre au frein des lois celles des actions des hommes qui doivent être libres, et empêcher la démoralisation des individus en les accablant d'une foule de dispositions législatives, sans réfléchir si elles sont applicables à

l'état de société politique. Mais on lui pardonnera ce défaut en lisant avec attention son second livre, consacré spécialement aux lois. Il dit que les bonnes mœurs et les bonnes lois ont entre elles un rapport intime; il prouve que la conviction ou plutôt la conscience et une liberté éclairée, sont pour les citoyens de la république la source des premières, et l'autorité du pays celle des secondes; et en même temps il fait ressortir la différence qui existe entre la justice et la légalité. La véritable probité, celle que le sentiment unanime des gens de bien et l'utilité publique approuvent, est, selon lui, le but réel des lois, qui se développent ensuite en empêchant de faire le mal, en protégeant l'innocence, et en punissant l'audace nuisible à la tranquillité des individus et de la république tout entière. Il veut que les lois commandent à tous les citoyens sans distinction de rang; il regarde la soumission aux lois que la nation elle-même s'est données, comme le véritable état de liberté; ennemi de l'inégalité, il s'élève contre la noblesse polonaise. Il parle des tribunaux, des juges, des avocats; puis des preuves, des témoins et de toute la procédure. Selon lui, les législateurs doivent être choisis dans les diverses classes des citoyens du pays; ils doivent connaître parfaitement, non-seulement les lois et les usages de leur patrie, mais aussi ceux de toutes les nations anciennes et modernes, ainsi que les sciences philosophiques.

Dans le troisième livre, qui est consacré *à la guerre*, il montre qu'une république sage doit toujours éviter la guerre *plutôt* que la chercher, et ne jamais donner à ses voisins aucun motif de querelle. Ensuite, il dit quels sont les cas dans lesquels la guerre est légitime, quels sont les moyens et les préparatifs avec lesquels elle doit être commencée et soutenue; quels sont les devoirs des gens de guerre, en quoi consiste leur gloire réelle; quelle doit être leur conduite dans les marches, dans les batailles, après la victoire; et comment, après le rétablissement de la tranquillité, ils doivent reprendre leurs occupations civiles.

Dans le quatrième livre, intitulé *de l'église*, il trace le tableau du gouvernement ecclésiastique, et donne les motifs qui peuvent prévenir les dissensions religieuses. Il écrivit cette partie de son

ouvrage au moment où il fut envoyé à la tête de l'ambassade polonaise au concile de Trente.

Enfin son cinquième livre, *sur l'instruction*, renferme un juste éloge des avantages qu'une république retire d'une bonne éducation de la jeunesse, etc., etc.

Son ouvrage était sans doute digne de l'attention de Montesquieu, qui ne le connaissait cependant point, quoiqu'il fût écrit en latin. Tous ceux qui l'ont lu donnent à son auteur les plus grands éloges. Ainsi Jean Justinien, savant de Padoue, dans une lettre qu'il adressa à Modrzewski (1) dit qu'il y avait plus de mille ans qu'il n'avait paru un ouvrage de ce genre, et qu'il est digne d'être traduit dans toutes les langues. Pierre Martyr ou Vermilius de Florence, dans les *Commentaires sur les livres des Rois*, donne à peu près les mêmes éloges à notre auteur. Moréri, dans son *Dictionnaire historique*, répète la voix unanime du public de l'Europe en sa faveur. Starowolski, dans son *Hécaton*, quoique peu juste à l'égard de Modrzewski, partage cependant l'admiration universelle pour lui. Bayle dit ces paroles, dans son *Dictionnaire historique et critique :* « Les livres *de Republica emendanda* sont fort estimés; ils ont fait ranger l'auteur parmi ceux qui ont écrit le plus « sensément de la politique, etc. »

Considéré comme orateur, Modrzewski est non moins grand écrivain; voici le parallèle qui fut établi entre lui et Orzechowski par notre célèbre savant du seizième siècle, Jacques Gorski :

« Il est difficile de résister à l'impétuosité d'Orzechowski; il écrase, il brise, il emporte tout avec lui, tandis que Modrzewski s'avance lentement et avec prudence. Il expose ses idées avec habileté, et il est toujours sûr de la victoire. Orzechowski s'élance sur la cime des Alpes, et il n'y a pour lui rien qui ne soit accessible; Modrzewski travaille lentement, et les fruits de ses travaux sont aussi beaux qu'utiles : son éloquence coule comme un fleuve majestueux, qui n'écume point et ne frappe pas nos

(1) Cette lettre se trouve à la tête de l'édition de Bâle, 1559, de l'ouvrage de Modrzewski.

oreilles d'un bruit soudain, mais qui nous attire par son doux murmure. Il persuade la raison en lui laissant sa liberté, et ne cherche jamais à la subjuguer. Orzechowski entraîne les rochers, renverse les obstacles, s'élève avec rapidité, et atteint les lieux les plus sublimes; Modrzewski évite des obstacles par de légers détours, et atteint son but, non par la force, mais si naturellement, qu'on croirait que l'objet qu'il cherche s'approche de lui; et l'orateur termine son travail sans fatigue. »

Une partie des discours de Modrzewski se trouve dans l'édition de Bâle 1559. Il mourut vers l'année 1590.

GORNICKI (Luc), né vers l'année 1520, mort en 1590. Élève de l'Université de Krakovie et secrétaire du roi Sigismond-Auguste, Gornicki a l'honneur d'être jusqu'à présent le premier prosateur polonais; tout ce qu'il a écrit est dans cette langue, et pas un seul ouvrage latin n'est sorti de sa plume. Nous avons de lui : I. *Histoire de Pologne, depuis* 1538 *jusqu'à l'année* 1572, qui fut publiée après sa mort en 1637. II. *Le Chemin d'une liberté parfaite*, 1590. III. *Dialogues entre un Polonais et un Italien sur la liberté, sur les lois, sur les mœurs polonaises;* 1616. La traduction allemande de C. G. Friese a paru à Breslaw en 1762, in-8. IV. *Démon de Socrate*, 1624. V. *Essais sur l'orthographe polonaise*, 1594. VI. *Le Polonais homme de cour*, 1566. VII. *Sur les bienfaits*, traduction de Sénèque; 1593. VIII. *Troas*, tragédie de Sénèque, traduite en vers polonais; 1589.

Pour faire connaître à nos lecteurs cet illustre écrivain, nous n'avons qu'à citer le jugement que le savant Bentkowski porte sur lui dans son *Histoire de la littérature de Pologne*. « En jugeant Gornicki seulement d'après les ouvrages que nous possédons maintenant, dit-il, nous pouvons assurer sans crainte, qu'en ce qui concerne la pureté de la langue polonaise, l'arrangement des périodes, la vivacité et la précision d'expressions, nous lui donnons la première place parmi les auteurs qui illustrèrent le siècle des deux Sigismond. Et en parlant ainsi, nous n'oublions point que les matières que cet auteur a traitées sont généralement si intéressantes, qu'elles peuvent être à la portée de toutes les classes de lecteurs. L'objet de l'ou-

vrage *le Chemin de la liberté parfaite* et *le Dialogue*, sont traités avec une telle sagacité et exposés avec tant de clarté, que, si nos compatriotes eussent mieux connu le but de ces ouvrages, celui du célèbre Konarski *sur la réforme du gouvernement* aurait été inutile; car ce n'est qu'un développement plus hardi des idées de Gornicki. Dans son *Histoire* se trouvent des remarques de l'auteur très-ingénieuses, très-profondes, la plupart jetées çà et là sans avoir l'air d'y attacher une grande importance, et que nous sommes habitués à trouver dans des historiens *pragmatiques*. Nous dirons plus encore : si elles diffèrent de ces dernières, c'est par leur simplicité et leur clarté : elles sont d'ailleurs exposées toutes naturellement et sans prétention. Quant aux discours qu'il met dans la bouche des divers personnages cités dans ce même ouvrage, ils peuvent être présentés comme des modèles d'éloquence. Pour ce qui concerne l'ouvrage de Sénèque, nous pouvons assurer qu'il est écrit avec une telle facilité et une telle clarté, qu'on croit lire un ouvrage original, et que l'on oublie que ce n'est qu'une traduction. En un mot, poursuit M. Bentkowski, de nos jours où, par différentes causes, la langue polonaise n'a pas son ancien éclat, où parmi de nombreux ouvrages il n'y en a que peu qui soient écrits tout-à-fait comme il faut, les écrits de Gornicki peuvent contribuer beaucoup à l'amélioration de la langue; et ce que Quintilien a dit de Cicéron, nous pouvons l'appliquer à notre Gornicki : *que celui qui se plaît à lire ses ouvrages, a déjà fait beaucoup de progrès.* »

On a publié beaucoup d'éditions des ouvrages de cet écrivain célèbre, et de nos jours ils ont été deux fois réimprimés, moins comme un monument de l'ancien langage que comme un modèle pour les écrivains du dix-neuvième siècle.

STRUT (Joseph), en latin *Struthius*, fut dans son temps un des plus célèbres médecins de l'Europe; il fit même époque dans la médecine par le renouvellement de la *sphygmique*, ou doctrine sur le pouls, qui avait été entièrement oubliée pendant douze siècles. Il naquit à Posen en 1510, et fit ses premières études à Krakovie; il suivit ensuite les cours académiques sous les célèbres professeurs qui occupaient alors les chaires : c'étaient Georges

Liban pour la langue grecque, Valentin Morawski pour les mathématiques et la philosophie, et Cyprien de Lowicz pour la médecine. Il commença par écrire des poésies latines, et par traduire du grec quelques ouvrages de Lucien et de Samosate. En 1532, il se rendit à Padoue, où il se perfectionna dans la littérature grecque sous Lazaro *Bonamico*, dans la médecine sous François *Phrigomeli*. Après quatre ans de séjour dans cette ville, il fut nommé professeur public de médecine à l'Université de Padoue, à l'âge de vingt-six ans.

Il publia alors plusieurs ouvrages sur la médecine, ainsi qu'une traduction latine des ouvrages du célèbre Galien, dont la plupart n'avaient jamais été traduits. Le roi Sigismond-Auguste, qui savait apprécier le mérite, et qui aimait à encourager les talens, engagea Strut à quitter l'Italie et à rentrer dans sa patrie. Strut revint en effet en Pologne, et fut nommé premier médecin de la sœur de Sigismond, Isabelle, reine de Hongrie, qu'il accompagna dans le voyage qu'elle fit dans ses États.

Soliman II, empereur de Turquie, sans s'arrêter aux usages de ses prédécesseurs, appela Strut auprès de lui dans une maladie dont il fut atteint; rendu à la santé par les soins de cet habile médecin, il le renvoya comblé de bienfaits.

Strut s'occupa ensuite de la traduction de l'ouvrage de Galien, sur le pouls, dont il enseigna la doctrine à Padoue, et ce travail a immortalisé son nom dans les annales de la médecine moderne. Cette traduction, publiée à Bâle, fut accueillie par le public avec une telle faveur, que huit cents exemplaires en furent vendus à Padoue le même jour de leur arrivée de Bâle (1).

La renommée dont jouissait cet illustre médecin parvint jusqu'aux oreilles de Philippe II, roi d'Espagne, qui le consulta quelquefois dans ses maladies, et voulut même se l'attacher; mais Sigismond ne laissa pas passer dans une cour étrangère un talent si distingué et si utile à la Pologne; il l'appela près de

---

(1) *Examen thematum D. Stanislai Zawacii. Crac.* 1563, p. 25, et *Starowolski in elogiis centum scrip., Strui.*

lui, le nomma son premier médecin, et le combla d'honneurs et de richesses. (Voyez *les ouvrages bibliographiques de Ianocki.*)

Voici, d'après l'ordre chronologique de leurs publications, une énumération exacte de ses poésies et des divers ouvrages qu'il a composés sur la médecine :

I. *Ad Cyprianum de Lowicz, de Medicæ artis excellentia, carmen elegiacum.* Krakovie, 1529, in-8. — II. *Ad Joan. Latalscium Epis. Posna. Elegia.* Ibid., 1530, in-8. — III. *Ad bonæ mentis adolescentes elegiacum carmen paræneticum*, publié avec l'ouvrage suivant. — IV. *Joannis a Lasco archiep., et primatis regni Epicedion.* Ib., 1531, in-4. — V. *Luciani Samosati astrologia. Erasmo Roterdamo interprete. Jos. Struthii in Luciani astrologiam commentariorum libri duo. Luciani declamatio lepidissima, quæ Dike Phoneenton i. e. Judicium Vocalium inscribitur Jos. Struthio interprete.* Ibid. 1531, in-8 maj. — VI. *Galeni astrologia ad Aphrodisium. Spuria quidem judicata. Exhibens mathematicæ scientiæ prognostica de decubitu infirmorum. Nunc primum à Jos. Struthio e græco translata.* Venise, 1535, in-8. Inséré aussi dans le septième volume de l'édition latine de Galien, publiée par Jean Cornarius.—VII. *Galeni de Urinis liber, genuinus aliis visus, aliis suppositicius, nunc primum a Jos. Struthio e græco traductus;* à Venise, 1535, in-8, dédié au docteur Morawski, réimprimé dans l'édition des Junth à Venise, 1625. — VIII. *Claudii Galeni de Antidotis libri duo, per tot sæcula ab omnibus magno opere desiderati in gratiam magni antistitis Joan. Choieniski ep. Plocen. e græco in latinum traducti et commentariis brevibus illustrati à Jos. Struthio.* Venise, 1537, in-8 maj. On y trouve jointes : *Astrologiæ ad Aphrodisium liber unus*, et *De Urinis liber unus*, du même traducteur.—IX. *Galeni in librum Hippocratis de fracturis, commentariorum libri tres e græco in latinum conversi à Jose. Struthio polono, publico artis medicæ Patavii professore.* Venise, 1538, in-8 maj. — X. *Galeni in librum Hippocratis de Articulis commentariorum libri quatuor latine redditi a Jose. Struthio.* Ibid., 1540. — X. *Artis sphygmicæ libri quinque.* Bâle, 1555, in-8.

C'est l'ouvrage qui contribua le plus à la gloire de Strut. Il fut réimprimé sous ce titre :

Artis sphygmicæ jam mille ducentos annos perditæ et desideratæ libri quinque a Jos. Struthio Posnaniense medico, conscripti, nunc denuo di-

ligentissime emendati. Venise, 1573. Trente ans après on l'a réimprimé sous le titre de *Ars sphygmica seu pulsuum doctrina, supra MCC annos perdita et desiderata. A Jose. Struthio Posnaniense Sig. Aug. regis Pol. olim medico, libris quinque conscripta et jam primum aucta. Accessit Hieronimi* CAPISACCEI *de pulsibus elegans tractatus, et Caspari* BAUHINI *introductio pulsuum synopsin continens.* Bâle, 1602, in-8.

GOSLICKI (LAURENT), évêque de Posen, né en 1537, mort en 1607. Il fit ses études à l'Université de Krakovie, et embrassa de bonne heure l'état ecclésiastique. Nommé d'abord secrétaire de Sigismond-Auguste, ensuite chancelier du duché de Transylvanie, sous Etienne Batory; ambassadeur en Saxe, en Suède, etc. il sut partout mériter la plus haute estime. Au moment de l'élection de Sigismond III, sa noble conduite lui valut le titre de *père de la patrie*, que la diète lui décerna. Dans toutes les affaires les plus importantes il exerçait son influence salutaire; il plaidait auprès du pape Sixte V la cause de l'Université de Krakovie, contre les jésuites; sa voix éloquente étonna les étrangers même les plus savans, et le cardinal Gaëtano, après son retour en Italie, disait qu'il n'aurait jamais cru trouver en Pologne autant de lumières et des esprits aussi élevés. Le vénérable historien Piasecki définit ainsi le genre de son éloquence (Chron. p. 142): « Il avait un don de parler très-rare, l'esprit gai, une raison d'une vivacité singulière. Il résumait avec ordre toutes les idées de ses adversaires, en présentait un sommaire, et accompagnait chaque pensée de ses observations. » Outre un grand nombre de manuscrits, il laissa un ouvrrge intitulé: *De optimo senatore, libri duo;* publié à Venise en 1568, in-4; la deuxième édition à Venise en 1588; la troisième à Bâle 1593, in-8. Cet ouvrage fut traduit au dix-huitième siècle en anglais, sous le titre de *Laurence Grimald Gozliski. The accomplished Senator in two books. Done into english from the edition printed at Venice* 1588 *by M. Oldisworth.* Londres, 1733, in-4. En outre, des extraits de cet ouvrage ont été traduits en anglais sous le règne d'Elisabeth et sous celui de Cromwell. L'auteur nous retrace le portrait d'un parfait sénateur. Il développe les causes, les projets et le but des sociétés humaines; il traite de la nature et des formes du gou-

vernement; des attributions des magistratures qui y sont nécessaires; des divers travaux et des rapports de ces magistratures entre elles; enfin, des causes de la grandeur et de la décadence des républiques. Son ouvrage, quoique un peu trop favorable à la noblesse, restera cependant toujours comme un monument digne de la mémoire du *père de la patrie*. Nous avons de lui beaucoup de discours, et entre autres celui qui fut prononcé en polonais à l'avènement de Sigismond III au trône, et publié à Krakovie, en 1587. Quelques extraits de cet ouvrage feront le mieux connaître à nos lecteurs et l'esprit qui animait notre honnête clergé, et les idées qui dominaient alors en Pologne. « Sire, disait-il, ce n'est ni l'éclat de l'or, ni celui de l'argent, qui nous ont entraînés vers vous. Nos généreux sentimens, et nos bouches qui en sont les interprètes, n'ont été ni souillés, ni violés, ni subjugués par aucun intérêt personnel. Nos cœurs et nos mains sont purs devant Dieu comme devant la république: hommes sans reproche, nous pouvons nous regarder avec une noble fierté. C'est l'esprit de la divine liberté, et non celui de ce monde, qui a présidé à notre choix: il a pénétré nos yeux et nos cœurs, et les a dirigés vers un lieu où ils ne s'étaient jamais élevés. Nous étions séparés de votre personne par une immense étendue, par les flots de la mer et des rochers impénétrables (1), qui toutefois n'ont pu dérober V. M. aux vœux de nos cœurs. Le vol de la renommée est rapide; la vertu se fait connaître de loin. Enfin nous avons trouvé un roi du sang de nos rois (2), du sang des pères de notre patrie. . . . . Si vous voulez ajouter aux bienfaits que nous tenons de vos ancêtres, dans quel lieu pourriez-vous vivre plus heureux, et régner avec plus de gloire? La Pologne est le centre de l'Europe, la fleur du monde civilisé; d'ici vous pouvez aller partout où vous voudrez. Les nations les plus nobles et les plus éclairées peuvent

(1) Il parle ici de la Suède, car Sigismond III était le fils de Jean III, roi de ce pays.

(2) Les rois Jagellons. La mère de Sigismond III était sœur de Sigismond-Auguste.

contempler la gloire du règne de V. M., en remercier la Divinité, et en ressentir un plaisir continuel. Vous allez régner sur un peuple qui, pour l'antiquité et la beauté de sa langue, ne le cède pas aux plus illustres. Ici, le souverain trouve une fidélité constante; ici l'ardent amour de la patrie, la vertu et la gloire, sont les trésors les plus chers. . . . Je ne vous parle point de la valeur et de la bravoure de ce peuple : si vous voulez la connaître, interrogez les Tatars, les Moskovites et tous les autres ennemis de notre liberté . . . Vous verrez, quand les circonstances l'exigeront, si les citoyens de cette terre craignent de dire la vérité. Vous n'allez pas vous asseoir sur le trône d'un pays où on ne compte que les boutiques; mais vous allez régner dans un État qui est l'ornement et le rempart de la chrétienté contre les ennemis de la croix. Vous ne trouverez point ici les douceurs du repos, l'ennemi vous appellera bientôt : tous les jours vous *battiez le ciel* pour vous et pour vos guerriers; à chaque heure vous offriez les sacrifices des têtes et des langues païennes qui blasphèment le nom de Dieu et sa sainte gloire. . . . Ainsi, heureux de monter sur le trône d'une nation libre, prenez le sceptre dans vos mains, et gouvernez le peuple de Dieu. »

BZOWSKI (Abraham), *Bzovius*, naquit en 1567. Il fit ses premières études à Secymin, se rendit ensuite à l'Université de Krakovie, et après y avoir terminé ses cours de théologie il entra dans l'ordre des Dominicains. Envoyé en Italie il professa la théologie à Milan et à Bologne; puis, revenu dans sa patrie, il ne s'occupa plus que des affaires de son ordre, et nous ignorons sur quel fondement Bayle, Touron, Quetif et Eckhard ont pu soutenir que les troubles qui éclatèrent alors en Pologne furent apaisées par Bzowski.

En 1612 il fit un voyage à Rome. Virginius Ursinus, duc de Brachiano, et le cardinal Scipion Borghèse, l'aidèrent à faire un résumé de l'*Histoire ecclésiastique* du cardinal Baronius. Ce travail lui ouvrit le chemin à des occupations plus importantes. La première pierre du grand édifice de Baronius était déjà posée, mais personne n'avait eu le courage de le continuer. Après de longues délibérations, le choix du pape Paul V tomba enfin sur

Bzowski, qui se mit tout aussitôt à continuer cet auteur. Les volumes se succédèrent rapidement, et le talent supérieur avec lequel ils étaient écrits excita l'attention publique. Mais la cour de Bavière, indignée du tableau qu'il avait tracé du règne de Louis IV, chargea son chancelier Jean-Georges Herwart de défendre sa cause. Celui-ci donc publia en 1618, à cet effet, un ouvrage dans lequel il s'élève contre Bzowski; et les autres savans suivirent son exemple.

D'un autre côté, le continuateur de Baronius offensa les moines, qui regardaient le fameux théologien Jean Dunsius Scotus comme un miracle, en lui donnant l'épithète de *Tenebricosus*. Il indigna en outre les jésuites en appliquant à leur ordre la prophétie de sainte Hildegarde. Par conséquent on publia, dans l'année 1627, *la Défense de l'Ordre des Franciscains* et plusieurs autres ouvrages où respire le plus grand acharnement contre Bzowski, et Théophile Raynaud prouva même qu'il était hérétique. Toutes ces attaques cependant restèrent sans réponse, et le seul Nicolas Jansenius de Cologne, et puis Vincent Baron, prirent la défense de notre auteur.

Après avoir offensé la cour de Bavière, il lui donna une pleine satisfaction en insérant dans un des volumes de son ouvrage le diplôme sur lequel Herwart appuyait sa défense. Mais quelques années plus tard, le même Théophile Raynaud, qui s'était d'abord le plus déchaîné contre Bzowski, après avoir trouvé dans les archives de Rome les nouveaux documens qui combattaient l'opinion de Herwart, publia un ouvrage où il rendit justice à son ancien adversaire.

En général on reproche à notre auteur, avec justice, d'être entré dans beaucoup trop de détails insignifians; mais l'objection que lui fait Bayle, qu'il s'appropriait les petits écrits des autres auteurs en les insérant dans son ouvrage, n'a aucun fondement; car Bzowski ne le fit jamais sans indiquer ce qu'il empruntait aux autres auteurs. Ses contemporains lui ont fait l'honneur de le reconnaître comme le plus digne de continuer le travail de Baronius; et en effet il était le théologien le plus habile de son siècle, et n'était en rien inférieur à son prédécesseur. Tout

n'était pas or chez Baronius, non plus que chez Bzowski : l'un et l'autre renferment un grand nombre d'erreurs. Pagius avait publié en quatre volumes *in-folio*, un ouvrage consacré à indiquer les fautes de Baronius ; l'auteur polonais fut obligé de suivre ses traces, de remplir ses pages de mysticisme, d'ascétisme et de légendes ; d'élever les bassesses des papes, de disculper leurs démarches, de considérer leurs décrets comme infaillibles, etc.; car telle était aussi la tâche de Baronius. Celui-ci offensa Philippe III, roi d'Espagne, celui-là excita la fureur de la cour de Bavière. L'un n'avait à faire qu'avec une hérésie éteinte, l'autre était aux prises avec une hérésie vivante. L'un n'était pas parvenu au temps de la puissance des moines, tandis que l'autre était obligé d'en parler. Ceux donc qui avaient élevé l'un, condamnaient l'autre. La cour de Rome prenait le parti de Baronius, car il était revêtu de la pourpre du cardinalat, et crut ne pas avoir besoin de s'intéresser à un simple moine. Il n'est donc pas étonnant que plusieurs écrivains soient tombés dans l'erreur relativement à Bzowski. Le dominicain polonais n'a pas trouvé un second Pagius, et Langlet du Fresnoy daigna à peine en faire mention dans son ouvrage. Toutefois ces circonstances ne peuvent nuire à sa gloire littéraire ni laisser dans l'oubli son ouvrage.

Notre illustre Ossolinski, qui se donna la peine d'écrire une biographie très-détaillée de Bzowski, dit qu'il possédait tous les dons précieux de la nature; et si son esprit, habitué dès l'enfance à scruter la vérité, eût entrepris des travaux plus méritoires, ses ouvrages ne seraient pas restés aussi inconnus à l'étranger qu'ils le sont aujourd'hui. Son esprit approfondissait tous les objets d'un seul coup d'œil; les idées se succèdent sous sa plume avec une rapidité étonnante; sa mémoire prodigieuse conservait une foule des connaissances, rangées dans un tel ordre, que son immense savoir était toujours à sa disposition. On voit, il est vrai, beaucoup de négligence dans ses écrits; toutefois son style facile et léger possède des beautés de diction qui manquaient à Baronius.

Vicinius Erythreus n'a pas exagéré en disant que Bzowski a écrit tant d'ouvrages qu'il serait difficile de trouver quelqu'un qui pût les

lire tous, y employât-il sa vie entière. Baronius a publié douze gros vol. in-folio de l'*Histoire de l'Église;* Bzowski avait fait aussi douze volumes de même grandeur et de même grosseur. Neuf de ces volumes ont été imprimés et renfermaient l'histoire depuis 1198 jusqu'en 1572; les trois autres sont restés en manuscrit, ainsi qu'une foule de ses autres ouvrages. Ossolinski disait que sa bibliothèque (à Léopol en Gallicie) possède en manuscrit la traduction polonaise de l'Histoire de Bzowski, depuis l'année 1198 jusqu'à l'année 1321. La bibliothèque de Saint-Honoré, à Paris, possédait le manuscrit de son *Histoire de l'Ordre des Prédicateurs*, et celle de Zaluski (aujourd'hui à Saint-Pétersbourg), le manuscrit de son *Histoire de la Sainte-Inquisition*. Enfin nous nous dispensons de faire ici une énumération succincte des ouvrages qu'il a publiés, car le lecteur curieux la trouvera facilement dans Bayle, Quetif, Eckhard et autres auteurs.

PSZONKA (Stanislas), juge au tribunal du Lublin, mort vers l'année 1590.

Nous ne pouvons mieux terminer notre ouvrage que par cette notice, qui prouvera à nos lecteurs quel était le genre de civilisation en Pologne au seizième siècle.

Pszonka, propriétaire d'un village appelé *Babin*, et situé dans le palatinat de Lublin, composa une société satirique et littéraire de ses amis les plus éclairés et les plus distingués par leur probité et la gaieté de leur caractère. Les plus remarquables de ce nombre furent son fondateur, et Pierre Kaszowski, autre juge au tribunal de Lublin. Ces deux amis étaient tellement recherchés, qu'aucune fête, aucune réunion de famille n'avaient lieu dans les environs qu'ils n'y fussent conviés. Le seul nom du village de Babin, dit l'historien *Sarnicki*, dissipait la tristesse et l'ennui, car il rappelait Pszonka et son caractère gai, qui lui attirait partout des amis. Cette société, qui se rassemblait à Babin, avait pour but la satire de toutes les actions blâmables des grands personnages. Pour rehausser son éclat, Pszonka conçut l'idée, qui fut accueillie avec empressement, de lui faire prendre le nom de *République de Babin*, et de la modeler sur celle de Pologne, en choisissant un roi, des palatins, des castellans, des archevêques, des

évêques, des starostes, des hetmans ou grands-généraux, des chanceliers; enfin en instituant tous les magistrats établis dans la véritable république. Dans l'origine, les amis de Pszonka se partagèrent ces divers emplois pour donner quelque consistance à leur gouvernement. Le fondateur lui-même se contentait du titre de préfet, et *Kaszowski* de celui de grand-chancelier. Le nombre des emplois était illimité, et ces républicains d'un nouveau genre se les distribuèrent si libéralement, qu'il n'était personne parmi eux qui n'eût une dignité. Pour que la critique eût plus de sel, on distribuait ensuite les charges titulaires aux personnes qui en étaient l'objet, et par conséquent qui furent étrangères à la société elle-même; dans ces cas, on avait toujours égard aux défauts des individus, et le soin de leur conférer un titre tout-à-fait opposé à leur caractère et aux qualités qu'il exigeait dans la véritable république.

Si quelqu'un, dans les assemblées nationales, parlait de choses au-dessus de sa portée et qui ne le regardaient pas, il recevait le titre d'archevêque de la république de Babin, par un diplôme revêtu des signatures et des sceaux du joyeux gouvernement. Un individu avançait-il dans la chambre des députés un fait extraordinaire et difficile à croire, on lui expédiait le diplôme d'orateur ou de chancelier de Babin. Celui qui faisait à contre-temps parade de son courage, était créé chevalier de Babin, ou bien grand-général de la république. Un individu avait-il parlé sans respect de la religion, il était nommé prédicateur ou saint inquisiteur de cette république. Ces joyeux amis savaient se tenir au courant de ce qui se passait dans toute la Pologne, au point qu'aucun personnage possédant une place un peu élevée ne pouvait soustraire ses défauts aux plaisanteries de la républiqne. Elle montra toujours la plus grande impartialité dans ses critiques; car jamais elles n'atteignirent que des coupables qui n'osaient s'en offenser dans la crainte de devenir l'objet de la risée publique. Cette manière de faire la guerre aux vices ne put que tourner au profit du pays; car, si elle ne les corrigea pas toujours, du moins elle força à les bien cacher, et à ne pas scandaliser la jeunesse.

Cette société était renommée par son talent à ridiculiser tout ce qui pouvait être nuisible à la patrie. Elle se maintint avec

d'autant plus d'éclat, que jamais on ne put lui reprocher d'avoir employé l'arme de la calomnie, ou d'avoir reçu un membre capable de s'en servir. Tout individu, pour être admis dans la société, était obligé de donner des preuves de la délicatesse de ses sentimens, d'un esprit cultivé, et d'un jugement juste des choses et des hommes. Elle attira dans son sein les premiers personnages du pays, tels que les palatins, les ministres, les évêques, etc., afin que, dans le cas où il faudrait punir un coupable dans la vraie république, celui-ci ne pût se trouver offensé en recevant son diplôme des mains d'une personne non moins respectable dans la république de Pologne que dans celle de Babin, et pour que le châtiment produisît un effet plus salutaire.

Sigismond-Auguste, sous le règne duquel les deux républiques jouirent de leur plus grande splendeur, était spirituel, éclairé, libéral, et ennemi de la tristesse. Il aimait à entendre parler de la république de Babin; et, étant un jour entouré de plusieurs de ses membres, parmi lesquels se trouvait Pszonka, il leur demanda s'ils avaient un roi parmi eux. « Non, sire, lui ré-« pondit le préfet Pszonka, de ton vivant nous ne songerons pas « à en choisir un. Régnez dans la république de Babin comme « vous régnez dans celle de Pologne. » Le roi reçut cette réponse en riant, et, loin de s'en offenser, il en manifesta au contraire son contentement à Pszonka, et désarma ainsi le ressentiment excité chez plusieurs personnages par le châtiment que leur avait infligé la république de Babin par l'envoi des diplômes.

Cette association nous a paru mériter l'extension que nous lui avons donnée dans cet article, à cause du grand empire qu'elle exerça sur l'esprit national, et sur les mœurs dans le seizième siècle. Le jeunes gens qui faisaient le premier pas dans la carrière publique tremblaient devant ce tribunal, dans la crainte d'encourir sa censure, et ceux-là faisaient tous leurs efforts pour y échapper qui occupaient des charges. C'est ainsi que cette république, futile au premier coup d'œil, rendit des services réels à l'État, en attaquant le vice, et eut une influence bienfaisante sur la conduite et les démarches des membres du sénat, du conseil, et de la chambre des députés.

Pszonka mourut vers l'année 1570. Ses successeurs soutinrent long-temps encore l'honneur et l'éclat de la république de Babin, dont toutes les archives disparurent pendant les guerres de la Pologne avec la Suède. Cependant le prince Adam Czartoryski, étant ministre des affaires étrangères de toutes les Russies, envoya, en 1802, en Suède pour obtenir la permission de recouvrer quelques actes polonais que les Suédois avaient enlevés pendant leurs invasions; il en a obtenu une petite partie, et entre autres les protocoles de la république de Babin, depuis 1601 jusqu'en 1677. Ces actes font partie des plus riches trésors nationaux qui se trouvent réunis dans la bibliothèque de ce prince, à Pulawy.

En lisant ces protocoles, d'une date beaucoup plus postérieure de l'ancienne splendeur de la république de Babin, on voit la même stagnation que l'histoire politique et littéraire de la Pologne nous présente. On y trouve des pièces en vers et en prose de plusieurs personnes les plus distinguées; cependant l'influence morale de cette république, dans le pays, était nulle à la fin de son existence.

Tous les historiens des seizième et dix-septième siècles parlent avec les plus grands éloges de cette institution, qui disparut enfin à la suite des malheurs communs à toute la Pologne.

FIN.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE SECOND VOLUME.

PRÉCIS RAPIDE DE L'HISTOIRE DE POLOGNE.

Pages.

AVANT-PROPOS 1-4

PREMIÈRE ÉPOQUE. Pologne conquérante. (De 860 à 1139.) — Dynastie des Piasts. — Monarchie absolue 5-11

DEUXIÈME ÉPOQUE. La Léchie en partage. (De 1139 à 1333.) — Dynastie des Piasts. — Monarchie aristocratique 12-27

TROISIÈME ÉPOQUE. Pologne florissante. (De 1333 à 1587.) — Dynastie des Jagellons. — Monarchie consentie et tempérée 28-54

QUATRIÈME ÉPOQUE. Pologne en décadence. (De 1587 à 1795.) — Rois électifs de différentes familles. — Démocratie nobiliaire 55-134

CINQUIÈME ÉPOQUE. Pologne renaissante. (De 1796 à nos jours.) — Les légions polonaises sous les drapeaux français. — Grand-duché de Warsovie. — Royaume de Pologne 135-234

ESSAI HISTORIQUE SUR LA LÉGISLATION POLONAISE, civile et criminelle (de 930 à 1430) par Joachim LELEWEL.

§ Ier. — Les lois nationales se confondent et se mêlent avec les lois canoniques. (De 930 à 1030.) 238-249

§ II. — L'influence du christianisme opère de grands changemens. Les propriétés particulières acquièrent plus d'étendue. La cruauté des supplices s'adoucit. (De 1030 à 1130) ... 250-254

§ III. — La donation des privilèges aux propriétaires (*jure hæreditario*) et du droit de prin-

Pages.

cipauté (*jure ducali*), cause un tort à la loi nationale. (De 1130 à 1230) 255-270

§ IV. — La loi allemande se répand. La loi nationale est à son déclin. Le désir de la remettre en vigueur commence à se manifester. (De 1230 à 1330) 271-293

§ V. — La restauration de la législation nationale. (De 1330 à 1430) 294-314

FRAGMENS SUR LA LITTÉRATURE ANCIENNE DE LA POLOGNE, par M. PODCZASZYNSKI.

INTRODUCTION. — I. Coup-d'œil préliminaire... 317-324

II. Sur les anciens Slaves..... 324-333

III. L'éducation chrétienne au moyen âge, 1° Depuis l'introduction du christianisme jusqu'à l'année 1050 333-338

2° Les rapports religieux de la Pologne avec la France et l'Italie. (1050-1150) 338-341

3° L'influence funeste de l'Allemagne (1150-1250) 341-344

4° La Pologne se débarrasse des ténèbres de l'Allemagne, et renouvelle ses rapports avec la France et l'Italie. (1250-1350) 344-347

5° Fondation de l'Université de Krakovie à l'instar de celle de Paris. (1350-1450) 347-354

6° La Pologne monarchie slave universelle. La langue polonaise triomphe sur le russe et le bohème. — Rapports continuels avec l'Italie. (1450-1550) 354-358

7° Les progrès de la littérature. — La décadence de la civilisation intellectuelle. — L'influence funeste des opinions de l'Allemagne. (1550-1650) 358-364

8° La Pologne s'approche du dernier degré de l'ignorance. — Ses rapports avec la France la retirent des ténèbres. (1650-1750) 364-375

9° La renaissance de la littérature en Pologne. —

Pages.

Son union avec la France. — Vues générales sur sa révolution. (1750-1800)..... 375-382

IV. État des connaissances historiques en Pologne. — Le plan de mes quatre fragmens sur la littérature ancienne..... 382-398

PREMIER FRAGMENT.

CHAPITRE Ier. — *L'Histoire en général.*

Gallus. — Mathieu Cholewa. — Kadlubek. — Boguchwal. — Baszko. — Martin Polonais. — Jean. — Anonyme. Dlugosz. — Callimach. — Miechowita. — Kromer. — Wapowski. — Herburt. — Neugebauer. — Guagnin. — Stryikowski. — Bielski (Martin). — Bielski (Joachim). — Sarnicki 399-424

CHAPITRE II. — *Historiens des époques contemporaines.*

Décius. — Rey. — Gornicki. — Orzechowski. — Reszka. — Statius. — Fredro. — Solikowski. — Heidenstein. — Lasicki. — Gorecki. — Krzystyanowicz. — Szemberg. — Sobieski. — Petrycy. — Lubienski. — Wassemberg. — Piasecki. — Starowolski. — Rudawski. — Kochowski. — Zawadzki. — Zaluski. — Przebendowski. — Laboureur. — Cellarius. — De la Bizardière. — O'Connor. — Dalerac. — Coyer. — Partenay et Fasmann. 424-437

CHAPITRE III. — *Diverses sources historiques.*

I. *Historiens des provinces polonaises.* — Swiencki. — Lasicki. — Michalon-Lithuanien. — Murinus. — Chwalkowski. — David. — Lindenblatt. — Schutz. — Hartknoch. — Russau. — Lengnich. — Kotzebue. — Curiche. — Gralath. Russau Hylzen. Beauplan. — Koïalowicz . . 437-439

II. *Histoire de l'Église.* — III. *Blason.* — IV. *Résumés de l'histoire de Pologne.* — V. *Collection des historiens polonais.* 439-440

DEUXIÈME FRAGMENT.

Sciences exactes.

Vitellio. — Wroçlawianin. — Jean de Glogow. — Brudzewski. — Jacques de Kobylin. — Martin d'Olkusz. — Kopernik. — Martin d'Olkusz. — Grzebski. — Slowacki. — Latosz 441-451

Philosophie.

Grégoire de Sanok. — Jean de Glogow. — Jean de Stob-

Pages.

niça. — Glaber. — Gorski. — Burski. — Koszutski. — Budny. — Piotrowicz. — Petrycy. — Gornicki 451-454

Zoologie. — Botanique. — Minéralogie 454-000

TROISIÈME FRAGMENT.

Sur les langues de la fédération polonaise. — Sur les mœurs des Polonais. — Sur leurs danses et chansons nationales, pour servir d'introduction au fragment consacré aux poètes de ce pays 455-471

QUATRIÈME FRAGMENT.

PREMIÈRE PARTIE. — *Poètes latins.*

Korwin. — Krosnianin. — Krzycki. — Dantiscus. — Ianicki. — Samboritanus. — Malinski. — Szamotulski. — Tyczynski. — Marszewski. — Knobelsdorf. — Gorycki. — Kobylinski. — Szreter. — Szeen. — Niegoszewski. — Sarbiewski 472-485

SECONDE PARTIE. — *Poésie polonaise. — Poètes lyriques. — Traductions des auteurs de l'antiquité.*

David. — Horace. — Ovide. — Pindare. — Sapho. — *Poètes nationaux.* — Rey. — Kochanowski (Jean). — Szarzynski Semp. — Rybinski. — Grochowski. — Miaskowski. — Kochowski. — *Poètes didactiques. — Traductions des anciens auteurs.* — Arat. — Virgile. — *Poètes nationaux.* — Zbylitowski. — Kionowicz. — Zimorowicz. Twardowski. — Druzbacka. — *Fables et satires. — Poésie pastorale.* — Szymonowicz. — Zimorowicz. — Chelchowski. — Gawinski. — *Poésie héroïque.* — Kochanowski (Jean). — Kochanowski (Pierre). — Zebrowski. — Otfinowski. — Chroscinski. — Bardzinski. — *Poésie dramatique.* — Kochanowski (Jean) 485-508

CINQUIÈME FRAGMENT.

Diverses illustrations littéraires.

Gorski. — Orzechowski. — Modrzewski. — Gornicki. — Strut. — Goslicki. — Bzowski. — Pszonka 509-532

FIN DE LA TABLE.